ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION

A. JEANROY

Professeur à l'Université de Paris.

DIRECTEURS

J. ANGLADE, J. CALMETTE, H. GRAILLOT

Professeurs à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »

PEIRE VIDAL.

XXVIIe ET XXVIIIe ANNÉES

1915-1916

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82.

POÉSIES EN PARTIE INÉDITES

DE

JOHAN DE CASTELLNOU ET DE RAIMON DE CORNET

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE BARCELONE

(*Suite*).

RAIMON DE CORNET*

(p. 209).

I

(Noulet-Chabaneau, XII, p. 30.)

I Si no·m te pro vers, cansos o deportz,
De mon xantar es be razos que·m tuyla,
Mas no crezatz, tro que·m prenga la mortz,
Qu'ieu d'amar vos, dona, nuyl temps me duylla :
Car en vos es beutat senes erguyll,
Pretz e grans sens e valor cabalosa,
Per que·us am tan, Flors gentils, amorosa,
Que finamens als no guardo miey huyl.

II Ges per affan de vos amar no·m tortz
Mos ferms volers, ans creys totz jorns e bruyla,
Que senblantz es als arbres vertz e fortz
Que per ivern no perdo ram ni fuyla;
Pero de far vers e cansos me duyl,
Car no·m val re, pros dona graciosa;
Mas tan valetz que de joy n'etz espoza,
Per que·m sera desonors si m'en tuyl.

* Comme dans la série précédente, les grandes initiales, qui devaient être ornées, n'ont pas été exécutées, mais elles sont ordinairement indiquées en marge, d'une écriture très fine. Le nom de l'auteur n'a pas été inscrit en tête de la première pièce, séparée par un blanc (bas de la colonne 1) du *Sirventés* de J. de Castellnou.

III E que faretz, dona, can seray mortz,
D'amich leyal que per vos xantar vuyla?
Que, si·m faletz, vostre·n sira lo tortz,
E puys xantan no sera qui·us acuylla;
Car hom dira qu'ieu per vos xantar suyll
Que re no·m valch, tant m'eratz erguylosa;
Pero vos etz umils e tan giynosa
Que saubretz far, gardan vos, ço qu'ieu vuyll.

IV Cantan m'auci, dona, grans desconortz
Per vos amar e de joy me despuyla.
Mas ieu, si·us platz, siray per vos estortz,
Soll que per sieu vostre pretz me recuyla.
Donch plassa vos, na Flors de bel escuyll,
Que·m reteynatz, mentre n'etz poderosa,
Qui·us vuyll servir, car etz tan paratgosa,
Tan can viuray, si·l vostre pretz m'acuyll.

V En lauzar vos xantan es mos acortz,
Car albres etz que gen florex e fuylla,
Si que met frutg, lo quals es mos cofortz,
Soll que m'en detz o qu'ieu meteix ne cuylla;
Car ja de flors ni de frutg ni de fuyll
No·us pendray tan, franca res temerosa,
Que puscha dir la vill gens envegoza
Qu'ien prendi may que fin'amor no·m cuyll.

VI Pretz e valors e beutatz se recuyll
En vos tot jorn, Roza, flors preciosa,
Per que·us am tan que m'arma n'es geloza,
Si que la mortz, si no·m valetz, m'acuyll.

VII Dona, si·us platz, la canso portar vuyl
Als nobles .vij. trobadors de Tholoza,
Per corregir, si'n loch es viciosa,
Car puys sira rescritxa dins lor fuyll.

(p. 210).

II

(Noulet-Chabaneau, XV, p. 35.)

Canço d'en Ramon de Cornet.

I El mes d'abril, car vey per mitg los camps
Albres floritz per la douçor del temps,
Faray canso de bels motz e de prims
Que de grossiers no la prezi tres ploms,
Car vos etz cert, a cui la fau, clars lums
Qu'enlumenatz lo mon de gran beleza,
Na gent apreza.

II Tot jorn me creys la volentatz e fams
Qu'ieu de vos ay, don es lo mieu cap sems,
E feyra be si me·n bates ab vims,
Dona, que·m fos mens al cor vostre noms,
Pus que no·m val merces, don vos etz flums,
Ni ma lauzors, ni vostra grans franqueza,
Don fort me peza.

III Anch no languisch pel vedat frutg Adams,
Ni marines per falimen de rems
May qu'ieu per vos fau, dona, cerchan rims
Cars e sobtils, don mos sabers jay soms,
E, si pogues, que feyra cent volums,
Tot de cansos, dizen vostra nobleza
De gran auteza.

IV Secretamen faray, dona, mos clams
De vos en breu, si·m faletz, car exems
Siray de joy may que no fo Caims,
E languiray plus que feritz coloms;
Pero vos etz plena de bos costums
Que·m socoretz ab la vostra proeza
Fazen boneza.

V Dona, vos etz certanamen le rams
Que met sas flors e ses fuyllas essems
Contra l'iverns e sus alt pels somsims,
Per myls gardar que madure sos poms,
Si que del foch don no pot exir fums
Art le mieu cors d'amor qu'en vos ha meza,
Flors de gayeza.

VI Per *ams*, per *ems* e per *ims* e per *oms*,
Rosa, s'en vay ma xanços e per *ums*,
De vos parlan, e vay la fis en *eza*,
Per may d'abteza.

(p. 210).

III

(Noulet-Chabaneau, XX, p. 40.)

Vers d'en Ramon de Cornet.

I Car vey lo mon de mal pugat al cim,
Faray un vers, e ja no vuyl que vaylla
Mas als malvatz que capteno baraylla
E tantz de tortz que resemblo Chaym :
Qu'ieu vey de trops que cascu son par hoyn
Denant ab gab e puys darrere·l poyn
Ab sos mals ditgs : Jhesu Christ lo maldiga,
Si totz sos mals caschus no desraziga.

II En autruy huyll conoys hom un pel prim,
E s'es el seu no conoys grossa paylla;
Ço vuyl hieu dir c'om nota l'autruy fayla
E ges no voll en si notar gros crim.
Qui laissa se donan dels autres soyn
Es orbs e fatz e cuja vezer loyn;
Per qu'ieu vos dic que no pretz una figua
Cell qui vol far ço qu'als autres castigua.

III Be tench per fol cel qui ditz ses razo
Tot son secret e tot son cor desplega
Lay on se voll e en apres soplega :
20 « No·m dexeletz, compayn, per vostre pro ».
Razo no say c'om le'n dega cobrir
Cant el ses obs ha donat a sentir
Tot son secret ses tota retenensa;
24 Be fora dretg qu'en fezes penedensa.

IV De contrastar vezem exir tenso,
Dan e gran dan e desplazer e brega,
Car fo no fo de meyns e mays azega
28 Riota gran ab paucha d'ocayzo;
E motas vetz s'en fan alcus ferir;
Per que ses obs no deu hom contradir,
Mas als bos motz hom deu haver cresensa,
32 E als malvatz, qui may no pot, sufrensa.

V De malvestatz lo deu segre ressos
Cell que menjar vol soven ses mezura,
Car pecat fay e sos cors mens ne dura
36 E n'es soven fatg mans homs freyturos;
E cel qui beu mays que devers non es
Lo sobrepus non es mas sol veres,
E sobretot qui de vi s'enibria
40 Es asay matz de far tota folia.

VI Per mal parlar ni per laigas fayssos
Ni per nuyl mal que veyna d'aventura
No deu nuyls homs escarnir creatura,
44 Si tot no s'es le sieus cors gracios,
Car per son voll fora bels e cortes
Sas e gayllartz e bos en totas res,
Mas Dieus lo fetz aytals com lo volia :
48 Qui mal li ditz, a Dieus es vilania.

VII Trepar de mas e janglar, de vertat,
Es vils solas trop mays c'om no s'albira,
Car motas vetz torna del tot en ira,
52 Si tot se platz cant hom l'a comensat;

Per que totz homs, can lo ve trop durar,
Ans que tenso n'iescha, lo deu layssar,
E sobretot qui no vol c'om l'escaysse
Es myls raysos que d'escayssar se laysse.

VIII Motas de vetz, cant hom ha trop parlat,
Tot quant ha ditg no val ges una vira,
Per que totz homs es fatz si no cossira
Ço que voll dir si·ll sera pres en grat,
Que ja nuyls homs trop cutxos de parlar
Per re cosseyl ahondos no pot dar,
Ni far negeys que sos ditgs no biaysse,
Motas de vetz, qui de ven se vol paysse.

IX Roza de may, dona, ben es razos
Que vos preguetz vostre fyll glorios
Que·ls mals e·ls dans e·ls crims nostres abaysse,
Tan que per nos no·l caylla ges iraysse.

(p. 212).

IV

(Noulet-Chabaneau, XVI, p. 36.)

Canço d'en Ramon de Cornet.

I Le mieus saber joy deziran se pert,
Dona, per vos, que·m feris ab un dart
Lo jorn que·us vi primer, que d'autra part
Me trasforet, don ay gran mal sofert;
Pero, mi dons, la fin'amor que·us port
E·l bos volers m'an fatg gran adjutori,
D'aytan sevals que donat m'an conort,
Prometen joy pel qual attenden mori.

II Anch pietg no trasch lo cors de sent Rubert,
Per Jhesu Christ, ni lo de san Launart
Que·l mieu per vos ha fatg, qu'enqueras art
Del foch d'amor, e sabetz·o vos cert.

Mas car vos tench nuyt e jorn en recort
Me fay soen bos espers ajutori;
La bona fes me do venir al port
Del gautg segon, hon yeu tot jorn demori.

III E pos qu'ieu ay mon trebayll descubert,
Vos clam merce que piados esgart
Agatz vas me, car per gyn ni per art
Joy no·m sera, dona, ses vos ufert :
Plassa vos doncs que·m vuyllatz dar coffort,
Que ja nuyl temps ieu no vuyl ajutori
D'autra que·m des neys Paris e·l resort,
Oblidan vos, que laus avetz notori.

IV Si no·m façatz, ma dona, lo faubert
Ni·ll erguylos ni·m teynatz per musart,
Si tot no·m puesc lo terç valer ni·l quart
Del vostre pretz, lo qual tenetz ubert;
Que si·m dones Amors un' aytal sort
Que·m fazes leu vostre cors ajutori
Leyal e bo, que fossem d'un acort,
De bel dictar passera san Gregori.

V Dona, si·us platz, totz sol en loch desert
Iray servir lo mieu voler testart,
Aygua beven, mengan erba ses lart,
E vestiray negre drap e degert,
Qu'ayssi m'o ditz li mieus sens que·m remort,
Car vos ay ditg que·m façatz ajutori :
Donch mal trazen vuyl esperar la mort,
Que puys siray quitis d'esporgatori.

VI Roza plazen, trop me faretz gran tort,
Si·ll joy segon, qu'ieu vuyl per ajutori,
No·m datz en breu, que puys m'auretz estort
D'una leysso que mal trazen decori.

(p. 213).

V

(Noulet-Chabaneau, XXIII, p. 46.)

VERS D'EN RAMON DE CORNET.

I Pauc homes vey de sen tan freyturos
Que lor mezeys no sabesso regir,
Si fols volers no·ls fezes departir
Dels valens faitz que lor dicta razos;
Donchs qui nozen fay del voler capdeyll,
Sen delexan, que·l donera valor,
Parvensa fay del niçi traydor
Quan se trays ab son mateix çembell.

II Leumens conoys totz homs las falizos
De son conpayn el' en sab corregir :
Doncs si maseys, qui plus ve defalir,
Pas (*sic*) que saubes corregir, hon que fos,
Car myls adreitg pot gitar un cayrell
Cascus de pres albiran que de loyn;
Ayssi·s pot dar myls de si totz homs soyn
Que d'autres fols e que l'esta plus bell.

III Totz homs que fay ço que·s tayn d'omes pros
Se fay temer e lauzar e grazir [1]
E sab del mon la rictat possezir,
Tant que leumen n'es totz temps poderos.
Mas enpero le mons vay d'un cantell
Gran re de vetz que no porta ges pla
Neys lo myllor, per que fayll de certa
Cosseyl adonchs per ço que ve novell.

IV Estre leumens vol e pot totz homs bos,
E can de mal sab lo be devezir,
Maraveylme can desvol al cauzir
Lo gran profietg don era volontos;

Que mals adutz home jos lo flagell
De paubertat e de mensprezamen,
E del be nays le pretz don so manten
Say be volgut senes avol trossell.

V Qui de voler gran pretz es talentos
Vega soen com poyra far e dir
Gautg e plazer a la gen, ses mentir,
E sos mestiers no·l trobe noayllos,
Car mot viu quechs ho·l pren mortz jovençell,
Per que totz jorns deu far leyall gazayn
E despessar l'aver com d'el se tayn,
Que trop ni pauch no·l franga son livell.

VI Orbs mutz e sortz, umills e vergoynos
E sufrens vol proeza recuyllir,
E francs e certz e cortes en servir
Tant que los fay ses beutatz gracios,
E mena los. cubertz de son mantell
D'aur tot letrat, on van estudiar
Li may sobtil bos ditz, per enseynar
Nicis e fols cubertz de mala pell.

VII Ma Roza vol e sab lo dretg cartell
De valor gran legir e recordar,
Per que de flor autra non vuyll hieu far
Nuyll temps a mi garlanda ni capell.

(p. 214).

VI

CANÇO D'EN RAMON DE CORNET.

I Aras fos hieu si malautz e cotxatz
Quez hom de mort no·m pogues ja gandir
Que mens dos tans me fora que languir,
Attenden joy d'amor hon soy liatz;

Que languit ay VII ans a rench complitz
Per midons, las, e sofert greu turment,
Que pauch ni pro no soy per lieys grazitz,
Ans de mos xans ha, ço crey, marrimen.

II Ab son bel cors me soy tant enlassatz
Que no m'en pusch ni m'en vuyll desexir,
E no·m fay re don me puscha jauzir;
L'us ne sira malamen condapnatz,
Ella que·m fall, oz yeu que·l soy ayzitz
Per dir e far lo sieu comandameu;
Be·m sira greu si eu ne soy punitz,
E mays de ley que de mi veramen.

III S'en bon esper sevals fos yeu pausatz
Per ley de, c·uy chan e plor e sospir,
Lo plazer qu'ieu agra no saubra dir;
Ans, can lo·m pes, estau com encantatz,
E cuja·s hom, cant aysci soy raubitz,
Qu'ieu sia vas de saber e de sen;
E no soy ges, ans adoncs soy feritz
D'un colp mortal que tot lo cor mi fen.

IV Ay las! quant yeu recordi sas beutatz
E·ls portamens e cum se fay grazir
De tot quant fay, per ley honrar dezir
Que sos pretz fos per tot lo mon nomnatz
E que fos reys, duchs e coms sos maritz,
Richs de trezaur, de terras e de gen,
E que del mon fos el lo plus arditz:
Ayço dezir per mi dons solamen.

V La nuyt, el lietg can yeu me soy colcatz,
Es pres de jorn ans que puscha dormir,
Pensan de cor can la poray servir
E car tener e far sas volentatz;
E puys Amors, can me suy adormitz,
Porta m'enlay, ço·m cugi certamen,
E soy ab liey, braç a braç, desvestitz,
Per que totz temps volgra viure durmen.

VI Dels mals qu'ieu ay pusch esser ben garitz
Per ma Roza, no per autra viven,
Per que·ll sopley, mas juntatz, ab grans critz,
Que·ll gautg segon me do, qu'a ley me ren.

(p. 215).

VII

Sirventes d'en Ramon de Cornet.

I Ins en la font de cobeytat se bayna
Lo mon, fazen l'us a l'autre gran tort,
Que ja nuyls homs prezatz no sira fort,
Si per aver no laissa paradis;
Mas s'om li ve frayres, sors e cosis
Desereta d'alcus feus o de renda,
Sero tengut per bo, mas que no venda.

II A penas vey que degus hom s'atenda
Mas en aver diners e blatz e vis,
E grans hostals, si pot, e bels jardis,
Vynas e pratz e que n' aja bel ort,
E sol degus no pensa de la mort,
Ni d'obra far que de l'arma se tayna,
Tan vol el mon que rictatz no·l sofrayna.

III De grans seynors vezem que la conpayna
Se dona gautg essems e gran deport,
Mas d'autra part alcu siran d'acort
A dire mal de tal que sira fis,
Qu'envega·ls fay tot jorn estar aclis
Denan seynor menten que no·ls entenda,
Mas que·l malditg foragitat reprenda.

IV Vegayre m'es que si mateys offenda
Totz malsdizens can vol estre devis;
Mas si ·ll capdell l'entendes ben e·l vis,
Gitera lo fora de son resort,
Que raugos es totz homs que la gen mort
Ab sos malditgs, si denan no·l regayna,
Mostran son cor per que de luy s'estrayna.

V Trops homes vey que·s fan, de grossa mayna,
Savis e certs e sobre gran recort,
E sabo meyns que fols en desconort,
Sino lo cors de lors nicis vezis,
E puys fan s̓e cosseyllados avis
De grans seynors e de granda fazenda,
Mas al cosseyll ha obs soen emenda.

VI Degun cosseyll que d'ome nicis prenda,
No pot valer, que·l saber es mesquis,
Mas del liall sobtill deu sos devis
Aprofeytar e venir a bon port,
Car li soptill de se prendo cofort,
Don senes pech l'acoseylatz gazayna,
E·l nicis fols l'aur e l'argent estayna.

VII Roza d'abril, vos que naixetz en l'ort
Tot ple de flors, sai que m'avetz estort
De maldizens e de mala compayna
Gran re de vetz e lor mes en la fayna.

VIII A mon seynor de Guasco de Levis
Daray, si·l platz, mon sirventes, assis
De mon saber, e que de luy lo prenda
Le coms de Fox, que trop vuyl que l'entenda.

(p. 216).

VIII

(Noulet-Chabaneau, XXV, p. 50.)

Vers d'en Ramon de Cornet.

I Raso ni sens no pot vezer lo moble
D'amor leyall, si·ls huyls d'ome no clucha,
Pesan del joy que·l pessamen alucha
Mylls que jorns clars e dona saber noble;
Per qu'ieu me vuyll gen clocar e rescondre,
Tant que pessar no vuyll d'autra bezuyna
Mas de lauzar ço que tot mal deluyna[1]
. . . .

1. Rien n'indique cette lacune dans le manuscrit.

II Montan en pretz deu totz hom son cor fondre,
Si vol amar finamen senes pecha,
Deziran joy que n'aura si bavecha
L'entendimen que·ls mals vuyla rebondre;
Doncs ieu que vey tot claramen lo signe
Del joy d'amor que totz fizels demora,
Vuyl may languen perdre ço que·m devora
Que·l joy nomnat precios e benigne.

III Desirs verays vol e ditz que resigne
Per finamor[1]... ab vertut flacha
Qui vol noyrir franchamen, senes tacha,
L'esperit seu resignan per far digne;
Que·l viures dretg vol la res pus anticha
Cen tans amar, sufren no dubtos greuge,
Que·ll joy plazen, lo quals tot son jorn s'abreutge (*sic*),
Que mays defayll hon plus se multiplicha.

IV Corals amichs volenters no suplicha
D'amor corall ab degu que s'amuscle
De faizyt vuyll arden, per que no s'uscle
Luny temps ab el, si tot malvat no picha,
Ni joves fols can de loyn no s'agarda,
Mas qu'aytal viu no fara ja miracle,
Don puys sosmes n'aura son tabernacle
Mal e destretg ab fola gen muzarda.

V Net viu e mon qui degos clau veylarda
No te secret de mals ni·n pert lo nombre,
Don puys se tayn que ses fi se n'azombre
Jos lo frutxer d'amor que son frutg tarda;
Mas enpero, can bonamen no·s laura,
No pot gitar frutg precios ni retre (*sic*)
Sabor plazen tal que monte su·l cedre
Que met lo frutg que tot lo mon restaura.

VI Estrayns é fortz sira lo jorn que l'aura
Vendra ses par que ja no sirem nostre,
Ni sol mas us no sira que no·s mostre
Deguna re verda, royna ni saura,

1. Rien n'indique cette lacune dans le manuscrit.

Qu'esceptatz nos, tot ço que par de vista
Defalira, ço deu caschus entendre,
Per que devem gen comprar e car vendre
Lo joy d'amor c'ab be far se conquista.

VII Vostres bels noms a fin pretz dona vista,
Roza de may, on totz bes volch dexendre,
E si vos platz qu'a merce·m vuyllatz pendre,
Siray plus richs que David lo psalmista.

(p. 217).

IX

(Noulet-Chabaneau, XXVII, p. 53.)

Vers d'en Ramon de Cornet.

I Ben es vilas fols e mals e rustichs
Cel que no vuol estar[1] en la cresença
D'ayman leyal e pros c'ab diligença
Quir lo rich joy dels amadors antichs,
E qui per ver
No·l vol querer
Neys que visques mil ans,
Bans
Li sira datz perdurables, aytals
Qu'en nuyll profit no meta sos jornals.

II Aymans fizels aten los bes finals
D'amor que pren de vera conoyxença,
Que dona frutg veray d'obediença
Tan saboros que sana de totz mals,
Per que l'aver
Que deu jazer
No preza·l ditg aymans,
Ans
Ne vol estar fretxuros quays mendichs,
Per que d'amor no li vinga destrics.

. Ce mot est répété dans le manuscrit.

III Ja degus homs, d'aver paubres ni richs,
Ses oblidar aquest mon per sciensa,
D'amor jauzen, ses cogitar hoffensa,
No pendra joy si com verays amichs,
Car desesper
E mal voler,
Hon nays e creys sos dans
Grans,
Lo siego trop, fazen plagas mortals,
Que·l fan morir, si co·s tayn d'ome fals.

IV Can finamens gardi·ls faytz mundanals,
En re no vey que ja degus homs vença
Cosir malvat, si de la cosiença
D'amor no·l ve ferms volers e cabals,
Car nuyll plazer
No pot aver
Lonch tems fol dezirans,
Tans
Fay de grans pechs ab sos volers enichs
Que puys sey mal len desfan a grans pichs.

V Sabetz don nays de fin amor l'espichs,
Don l'arma pren fructuosa semença?
De leal cor ab leguda sufrensa
Que re no vol on obs sia castichs,
Don fay parer
Dretg e dever
Si que n'es habundans
Plans :
Cor d'aytal cors viu en totz temps lials,
Si com d'amor vol dretg enperials.

VI En aquest mon no volgra nuyll temps als,
Mas lo dit joy tener en sovinença,
E que volgues mi dons c'ab sa licença
Xantes de ley, c'adoncas fora sals,
Car de poder
Ni de valer
Autre (*sic*) no l'es senblans
Brans

De raubados ni d'altres enemichs
No·m cal temer si·m vol esser abrichs.

VII
Ab gran leser
Faray saber
Sos nobles faytz prezans,
Xans
Fazen de ley, que roza divinals
E ben olens e joys spiritals.

VIII
Solaz veser
Me fay plazer,
Per que veyray totz ans,
Quans
Que ja viuray lo solas, qu'es publics,
Mest nos de xans, de noels e d'antichs.

(p. 218).

X

(Noulet-Chabaneau, LIV, p. 102.)

Canso de frare Ramon de Cornet.

I
Intrar vuyll en guerrejar, si puch tan,
El camp d'amors, car leys que son arch ten,
Que·m vol aucir, venceray, car lo tin
D'un fals puges no·m preza, mas que·m ton
E·m ra de joy, tan me degra far pach
D'asaut respost, qu'eu xanti senes pech
Del seu bel cors noble que·m dona pich
D'amor senblan, mas anch valer no·m poch.

II
Dire pusch yeu de cert que no·l suy fals;
Pero be soy mals e torbatz e fels
D'amor, que·m te pres e liat ab fils
D'aur e d'argen ab que rete sos fols;
Don vuyl sofrir a totz, e que·m fos dans,
Neys que·m tratxes la meytat de las dens,
Qu'ieu ay esper qu'intrar me fara dins
Le bel palays en que s'aysa mi dons.

III Amors no vol per re qu'ieu dia mal
De leys que·m ven mal asserbe per mel;
Ans volgra be que·n feses chansos mill
Si tot mos cors ab bastos fir e mol;
Per que trayray lo mieu saber del trap
Hon s'era mes, per defugir al trep
Dels trobadors, car mi dons es de trip
Molt poderos e de gran valor trop.

IV De genoylos, mas juntas, lo cap ras,
Ay Deu preyat, que no·m vesia res,
Que del seu cors pogues veser un ris
Ans que trebayll tot lo cors m'aja ros;
E valdra m'o, car joy m'en sira datz,
E que·m risa nou vegadas o detz
En breu de temps; pero ges no m'o ditz,
Mas pessi m'o que de valor es dotz.

V Causa no vey de mi dons per que·m fa
Greuge ni tort que·m vega d'aytal fe
Leyal e franc e de coratge fi
Vas leys amar; anch tal causa no fo;
Car yeu la vey d'onor e de pretz mar
E flum de joy, don crey que bona m'er,
El sieu bel huyll que·m dizo, can los mir,
Que·l joy d'amor, si be·m triga, no·m mor.

VI Monges suy blancs e vuyl passar la nau
Del flum de joy, si ma Roza, que neu,
Fret ni calor no tem, m'enseyna·l niu
Hon met sos ous fin'Amor qu'en fay nou.

(p. 219).

XI

(Noulet-Chabaneau, XIX, p. 39.)

CANSO D'EN RAMON DE CORNET.

I Cors mot gentils, fons e grans mars d'apteza,
Verges hon fe Dieus, ab legut poder,
L'aybre may bo nayxer e remaner
Virginitat, justa la fe promeza,
Toletz, si·us platz, als fals leo sa preza.

II Hom deu lauzar, dona, per gran auteza,
Vos, juntas mas, autamens ab lezer,
Qui sebelir vol hocayzo d'aver
Engoxos mal a gazaynar proeza
Vuyla que no desespers o pigreza.

III Naxen de vos Jhesu Christ, patz fo meza,
Bela ses par, el mon don ach plazer;
Vexels entiers, cel que·us donech saber
Clar e sobtil, que·us fetz ab sobtileza
Viure fazen, dona, totz temps boneza.

IV Sans Espiritz vos donech tal riqueza,
Glorios joy, qu'en podetz sostener
Vostres clamans, si·us platz, e retener,
Per que vos prech que·ns donetz savieza
De gazaynar, dona, i·l loch de franqueza.

V Verays frutxes ab frutg de gran douceza,
Mayre de Deu, verges ab gran esper,
Atenden vos que nos deyne valer
Vostra merces, nos gitan de maleza,
Joy receben d'espirital guayeza.

VI Verges umills, dona, vos etz per ver
Roza plazens, ben olens per santeza,
Fresqua totz tems, agradans e corteza.

VII Vostra chansos, dona, mot gent apreza
Hordena faitz secretamen d'apteza.

(p. 219).

XII

(Noulet-Chabaneau, VII, p. 22.)

Canço d'en Ramon de Cornet.

I Cent castels e cent tors
M'a fatg bastir Amors
Que no m'en pusch deffendre,
Car no m'i val recors
Ni nuyl fugir de cors

Ni balesta destendre;
Ans me cove be rendre
A leys que·m vol aucir;
Mas si no vol falir,
Perdonar m'a mon tort;
E si·m dona la mort,
Am mays per leys morir
Que per altra joy pendre.

II . Be·l sera dezonors,
Si no·m dona socors
Mi dons que·m fay atendre,
Car yeu soy ansesors
D'amar leys, e temors
A·m fatg fortmen dexendre
E mon joven despendre
Lonch temps en gran cossir,
Qu'am tot no·m vuyl partir
De leys, qu'eu am ta fort
Que dar me pot coffort,
Menaçar o ferir,
Ho·m pot donar o vendre.

III Si eu no trop merce
Ab leys que pres me te,
Totz temps auray nesseyra,
E puys ja per ma fe
Canso ni xan de re
Ma bocha no profieyra,
Mas tindray ma carreyra
Per esser querentis,
Tro mos bastos er lis,
Tenen ses autr'afatg,
Si mi dons, per retratg,
Ni per xan ni per ris,
Mudar no vol maneyra.

IV Pus c'amar la·m cove
No·m pot exir mas be
En deguna maneyra;
Si mi dons me capte

E ma razo soste,
Ja puys alres non queyra;
Si que no, dols me feyra,
Tan que sia mesquis
E paubres e coquis,
C·om me vega contratg,
E si hom per maltratg
Nuyla dona conquis
Pes qu'ieu la reconqueyra.

V Tant es de gran affar
Mi dons que·l meu amar
No te mas per folia,
E negeys mas parlar
Ab leys e solaçar
Ses vol seu no voldria;
Marritz, mal vi lo dia
Qu'ieu amey son cors gay,
Car tant de tristor ay
Que de dol soy reteyns,
Si per leys soy destreyns,
No tinch Deu per veray,
Si·m damna d'autra gisa (*sic*).

VI Mi dons vol esproar
Si del seu cors honrar
Per re me partiria;
Per ço·m fay esperar,
Que no·m vol joy donar,
Ni·m vol far cortezia;
E a la vida mia
D'amar ley no·m partray,
E ja non valgues may,
Ans ne valgues be meyns!
E si·m soy trop empeyns,
Perdone me, si·l play,
Mi dons, c'als non faria.

VII Canso, tost pren ta via,
A mi dons dire vay
Que·l meu cors de dol jay,

Tan soy per leys ateyns,
E fay sonar los seyns,
Qu'en breu de dol murray,
Si ma Roza no·m guia.

(p. 220).

XIII

(Noulet-Chabaneau, X, p. 27.)

Aquesta canço, apelada saumesca, feu en Ramon de Cornet.

I En aycel tems c'om no sen fretg ni cauma,
Pesi d'amors can aug lo bram de l'aze,
Que vay siguen lo gran trot qualque sauma,
Morden son col, e prech Deu que m'abraze,
Si tan me platz e no soy ges fantauma
Can vey cassar lebre, singlar o servi.

II E s'ieu pogues segir mi dons cuy servi,
D'aytal senblan, yeu lexara l'esquirle,
Si com fay serps, e foran dur mei nervi
Per obs de far tal deport que de mirle;
No·m plagra tan cassa, per que reservi
Tot mon poder lay quant es loch de molre.

III Ges yeu mi dons no vuyl al marit tolre,
Ni pusch aver joy de leys per almorna,
Don mi desplay, si que·m fay lo cor dolre
Can mi sove que d'als amor no·m corna;
Per qu'ieu siray, si mos sens m'o vol colre,
Mals e parliers a for de veylla loscha.

IV E s'ieu pogues, can me volgra, far moscha,
Fera·l be pietg, qu'ieu segera sos angles,
Tro que dixes : « Temps es que·m reconoscha,
Vas tu, conpayns, e prech te que no·m jangles
D'aytal solaç : fay t'home, que·s conoscha,
Qu'ieu·t serviray, can seras de bon tempre. »

V Mas yeu, si pusch, li farai gran mal sempre
Que s'ieu fos orbs o negres si com talpa,
Non degra tan recuzar mon azenpre,
Don Amors prech que, si mos cors la palpa,
De far enuetg que mo sen destempre (*sic*),
Si que breumen puscha far una sopa.

VI Tal gorch qu'ieu say volgra que fos d'estopa
Ples e de foch, sol per despietg d'un clergue
Qu'es pus cotxatz que nuyl effans de popa
D'intrar layns; mas car es de Roerge
No·u vol mi dons asaut servir de copa,
Tan fort si tem d'aver conyll en croza.

VII A mi dons prech que lo meu cors no vergue
Ves sos vergans, ni·m mostre plus la cropa,
Que·ns acordem, qu'ieu no·y vuyl ja ma Roza.

(p. 221).

XIV

(Noulet-Chabaneau, LI, p. 98.)

En Ramon de Cornet.

I A sent Marcel d'Albeges, prop de Salas,
Estey logat ab un seynor de pestre,
Don fi mon dan d'una trop bela garsa,
Que·m fech esquern, que volgra que fos arsa
Ez ieu pendut, que degra trop myls estre,
Car no·m garde d'aytals fazendas malas:
E dir vos ay tot l'esquern per far rire.

II Ieu ami leys de bon cor, per ver dire,
Ez ela mi, segons que·m fe semblança,
Si que tot jorn nos baysam d'amor fina;
Mas puys un jorn, can li vench en azina,
Pres del meu cors trop sobreyra vengança;
No say per que, mas, segon mon albire,
Car sol me vich baysar un autra toza.

III Apres un jorn ab cara fort joyosa,|
S'en vench a mi dins un loch secretari,
En mon hostal, qu'ieu pres de leys tenia;
Hieu que la vi, dey a mon clergue via,
Car cugey far l'orde de sant Machari;
Mas ela dix : « Un pauch soy vergoynosa :
Fe que·m devetz, no·m toquetz esta pauza. »

IV Hieu fuy temens, a fort trop d'avol causa,
Que, leys baysan e toquan sos (*sic*) popetas,
Dormigi tan tro que fo hora bassa,
E dir vos ay que·m fe la vil bagassa :
De flich en floch, ab unas tesoyretas
Tot lo meu cap tondech, vejatz gran bauza!
Puis anet s'en ab mos pels en sa borsa.

V Rexedey mi, puys cugey de gran corsa
Far lo mestier, mas leys no vi ni prezi,
Ni de mos pels no conegui la fauta;
Mas per gran dol me de sus en la gauta,
E lauzi·n Deus can lo colteyl no·m mezi,
Car trop per luy fora mes en encorça;
Er vos diray com m'i pres de ma testa.

VI Puys l'endema fo de sent Miquel festa,
E cugey dir a la gent granda messa;
Mas com me fuy revestit ab ma capa,
Rizero tutg e dixero que·l papa
Degra donar perdos a preveyressa,
Car m'ach tondut, puys fero lur enquesta,
Quals ho poc far, que tan gen me sab tondre.

VII Pro fa qui·n va e dos tans qui n'escapa
Ço·m cogite, can vi la traydoressa
E l'autra gen que·m menero tempesta,
Can pauch de dol no·m cugi viu rebondre.

(p. 222).

XV

Sirventes d'en Ramon de Cornet.

I Totz temps azir falsetatz ez engan,
Ez ab vertatz ez ab dretg mi cabdeyll,
E si tot vay o atras o avan,
No m'en rancur, can tot m'es bo e bell;
Que·ls us dexay liautatz mantas ves,
E·ls autres sortz'engans e mala fes,
E si tant e c'om per falsetat mon,
D'aquell montar dexay hom pus preon.

II Mans baros vey que per nautz lochs estan
Pus falsamen que veyre en aneyll,
E cel qui·ls te per fis fal atretan
Com cel que ven carn de lop per aynell,
Car els no son ni de ley ni de pes,
Ans son fargatz coma un fals tornes,
Que·y par la crotz e le torn en redon,
E no·y troban argen can le reffon.

III Que·ls richs homes an pietat tan gran
De los paubres com hach Caym d'Abell,
Que ans volo mays raubar que lops no fan
E mays mentir que tozas de bordell;
E si·ls traucatz per dos locs o per tres,
Mays no crezatz que vertatz n'exis ges,
Mas mençongas, car el cor aytal fon
Que plus revert que aygues de torron.

IV La major ley que les gens del mon han
Yeu escriuray en un petit de pell,
Ins el meytat del polgar de mon gan,
Los prosomes pexeray d'un crespell,
E s'ieu trobes que los malvatz pasques,
Ja per los pros no fora cars quo res
Fera cridar, e no guardera hon :
« Vinetz mengar, los prosomes del mon. »

V Que d'Orient entro·l soleyl colgan
A totz faray un partimen trop bell :
Quez als leyals daré d'aur un besan
Si·ls desleyals mi dono un clavell,
Ez als cortes yeu daré un tornes
Si·ls descortes me dono un puges,
Ez als prosoms daré d'aur un gran mon
Se notz a notz dels mençonges del mon.

VI Vay, Ramondet, porta mon sirventes
Als pros savis, avinens e cortes,
E als malvatz tu·l cela e·l rescon,
E no·l cantes si be no sabes hon.

(p. 223).

XVI

(Noulet-Chabaneau, XLVII, p. 92.)

Sirventes que feu en Ramon de Cornet com deu hom jogar als escachs.

I Qui dels escachs vol belamen jogar
Entaule·l joch, si com deu, finamen,
Car hom lo deu per fals entaulamen,
Can notz, si·s vol, autra vetz començar.
Escacs ni rochs pres ni tocatz no sia
Ges per nien, e qui far no podia
Joch de tochar, perda·l joc sos talans,
E que valgues mays que l'autres cent tans.

II Hom deu voler c'autres l'auze matar,
E que fos reys pus c'a jogar se pren,
Mas qui vol be jogar seguramen
Prenga lo joch ab u son contrapar;
Can no s'enpren, joch d'escachs se cambia
Caschuna vetz, qu'estiers pas no siria;
Fora del joch se vega totz engans,
E lagas mas e mitanas e·gans.

III

Totz homs que venç dels escachs pot trufar
Lo seu vencut, mas no deu legamen;
El vencutz deu vencer l'autre, sufren
L'erquern (*sic*) en patz, e far lo n'ha laxar.
Matz es le reys primers ses conpaynia,
Matz es d'escachs, si no·n pren garentia,
Matz es le reys que moure no·s pot lans,
Matz es qui·l vol ses fi lexar enans.

IV

Desplazer deu jocs que no·s pot salvar,
Per que de grat lexar lo deu breumen,
Si be vol far, cel qui l'a fatg perden,
Que mays languis on plus lo vol menar.
De joc comu fay granda vilania
Qui·l vol menar lonc temps per felonia;
Per leu jogar massa pot venir dans,
E per trop greu n'es hom dezagradans.

V

En joch d'escachs no deu hom ges cantar
Ni dire mal ni far latg sagramen,
Ni parlar trop, ni tener longamen
Escachs el ma, ni lagamen pausar;
E qui vol far a seynor cortezia
Tal que matar no·l vuyla can poiria,
No sia ges, al meyns si pot, errans
Tan que·s laxes matar can fos matans.

VI

Nuyls homs no deu punt d'escachs enseynar,
Ne sonar mot can va le jocs d'argen,
Si de primer entre lor no s'enpren,
Qu'enprenimens fay tota ley cessar;
Mas can no va de re, pot qui sabia
Gen sostener l'avol joch qui·s perdria,
Mas que no·y toch, que malestar es grans,
E que desplatz, car es d'erguyls senblans.

VII

En esquaquier fayt per gran maestria,
D'aur, ab escachs de granda seynoria,
Joga ses pech ma Roza totz sos lans,
Alegramens, ab sos leyals aymans.

(p. 221).

XVII

(Noulet-Chabaneau, XXXII, p. 68.)

Aquesta tenso fech en R. de Cornet ab n'Arnau Alaman, donzel d'Albi.

I Pres m'es talens d'un pech partimen far
A vos, c'avetz sobtil entendimen,
Mossen Ramon, e crey que pessamen
Auretz mot gran qual volretz razonar :
Estar la nutg en paradis e·l dia
Mal grat de Dieu, s'aixi far se podia,
O en infern, qu'a Dieu fos plaser grans :
E causitz, qu'ieu say qual casiria'nans.

II Amics n'Arnaut, en paradis intrar
Vuyl yeu totz temps, rire ses marrimen
Malgrat de Dieu, de sa mayr'examen :
De lur voler no vuyl yeu ges curar.
E vos auretz en infern malautia
Plazen a Dieu e a senta Maria.
Mas del plaser auretz mals e affans;
Per gran dolor siretz totz tems plorans.

III Mossen Ramon, be·m faytz maraveylar
Que vos agatz causit tan pegamen,
Que Deus vuylatz metre tan a nien
Qu'al seu poder vos vuylatz contrastar.
Ab pauch vos dich sembla rams d'eretgia,
C'om deu amar Deus mays que res que sia;
Mas si·us membres los mals que pres e·ls dans
Per vos salvar, no·l foratz contrastans.

IV Totz homs, n'Arnaut, que·s vol desesperar
Sira dapnatz, si la letra no men,
E vos per cert avetz tan pauch de sen
Desesperan cugatz Deu alegrar.

Judas lo fals passet per çela via;
Mas yeu Ramon vuyl dels angels paria,
Qu'ieu soy de Deu per cert tan fis aymans
Que, s'ieu no·l pach, el m'es trop agradans.

V Mossen Ramon, jo·m cugi myls salvar
Ins en infern, sol c'a Deu sia plazen,
Qu'en paradis vos, en contradizen
A Dieu, que·us volch al seu senblan formar.
Be·us mou del cap, per cert, gran leujaria,
E ja dels sants non auretz copainyia;
E s'enaxi prendetz Dieu e·ls seus sants,
Valgra vos mays no fossatz natz abans.

VI N'Arnaut, fatz etz, e par be al cujar,
Car en infern non ha nuyl jauzimen,
Ans a, per cert, nuyt e jorn gran turmen.
David o ditz el saltiri tot clar;
Nostra razos non es mas aurania;
Tot quant dizes non es mas diablia;
En paradis vuyll eu esser estans,
Que sant March ditz que no·y a malanans.

VII Mossen Ramon, mal cometre·us faria
Cura d'armas, fe que detg a m'aymia,
Car en infern anarien a grans pans,
Si tals erros lor eratz predicans.

VIII Amics n'Arnaut, si·l sans payres volia
Qu'ieu fos rector, yeu say que regiria
Totas mas gens que no sirien errans,
Ni ja d'iffern, coma vos expectans.

(p. 226).

XVIII

(Noulet-Chabaneau, XIV, p. 33.)

Canso d'en R. de Cornet.

I Amors corals me fay dejos .I. cas
Viure languen, batut, liat e pres,
Si que ges dins no pusch estar de pes,
Ni de sesens, tan soy de joy loyndas,
Car la gensor dona que nuyls temps vis
Me fay plaser, demostran sas faysos,
Que·m fay estar pietg que no fa talos;
Enxi m'i pres, don vivi com reclus.

II Tant val mi dons que ges no say com plus
Valer pogues, per que nuyls homs no fos
Que pietg traitxes qu'ieu fay, que la vey pros
E no la pusch honrrar al meu devis,
Qu'el sieus pretz es mout naut e sobiras
A las meylors que vegam loyn e pres,
E lyaltatz e joy e bona fes
E grans valors fan li, per dreyt, solas.

III Ma dona se totz temps els ausors gras
De real pretz, que·l linatges sieus es
Nobles e flancs (*sic*) el meylor qu'ieu trobes,
Per que seray de cor a liey propdas;
E si·l plagues qu'ieu tot jorn la servis
Del meu saber, estan de genoylos,
Alegramen fera depuys lo gros
Que, neys dizen, sauti de gautg en sus.

IV Nuyl cavalier no tench le reys Artus
Que, si portes de mi dons lo tiros,
Ho sull caval la montes, que no·n fos
Granmen honratz, si·l joy d'amors sentis,

Que del sieu cors nays myloran le gras
Del fruit d'amors que·m pessi que·y plantes
Valors e sens, don le sieu cors es ples
Tant que bos noms la men a gent abras.

V Dieus ha mi dons fatxa de bel compas
E d'avinen cors humill e cortes
E cugi me tot certz que l'aspires
Santz Espiritz, e·n sui ferms e certas,
Car mot la vey sobtil vas totas fis,
Plasen, suau, parlan ditz cabalos
Tant que tremblar fetz ades sos mens os,
Sos prims esgartz, que mens no·n foch degus.

VI 'Ben fora myls que mos vestirs fos brus,
Aixi com sol, e qu'ieu fos dins .I. cros
Vius sebelitz, si no pusch gracios
Esser a liey que tot jorn m'abelis.
Pero d'amar nuyl temps no seray vas,
E que·m fos dans, que Dieus volch qu'ieu nasques
Per liey honrar e servir cum sosmes,
E veyna·m mals lo jorn qu'en seray las!

VII Sertanamen si tot soy capelas,
Ma Rosa vol, que myels hol que sipres,
Que·m doné gautg e venra m'en totz bes,
Per que segray joy d'amor, lo gran pas.

VIII La d'Armaynach comtessa, don pretz fis
Nays, si com fay de rosa l'aiguaros,
Vuyl hieu lausar, fasen bonas cansos,
Car de valor es a totas dessus.

(p. 227).

XIX

(Noulet-Chabaneau, XXII, p. 44.)

Vers d'en Ramon de Cornet.

I Ab tot mon sen d'amors, si pusch, faray
Vers amoros als fis enamoratz,
Car de liey pren, segon que·m par vertatz,
Gautg e plazer qui vas amar s'atray;

Lials amors es liams que dos lassa
Dins un voler de conoixensa pres,
Mas enpero generals amors es
En tota re qu'es en amar s'atrassa.

II Amiztatz es us francs volers, que jay
Pauzadamen en dos eguals amatz,
E no pren loch mas en gens hon es datz
Sens e sabers de coratge veray;
Mas amors vol cotxadamen que·s fassa
Tot ço que·l platz e no reguarda ges
De ço que fa si·n vendra mals o bes,
Tant vol tenir ço que tot jorn estrassa.

III Aymans es dreitz cel que posans estay
Del fayt d'amors, e can s'es adonatz
En als pessar, es amayres nomnatz
Generalmen, can d'amar no s'estray;
Pero can pren l'amans ço que fort cassa
De cor arden, es dreitz amics, so·m pes,
E l'ardimen passa li, car e bres
Pren son amich, al qual servir no·s lassa.

IV Amayres fals ama per valer may
D'algunas gens, qu'estiers amars no·l platz,
E per deleyt ama vils homs viltatz,
Ho qualque re d'on el s'arma desxay;
Mas fis aymans vol amar senes crassa,
Que vils plazers ni cobeytatz ni res
Amar no·l fay, mas honestatz e fes,
Qu'aytals amors degun temps no trespassa.

V Amors no vol home fat ni savay,
Caytiu ni prim, mas larch, pros e de patz
E bel parler, joyos, de gran solatz,
Savi, sufrent, ardit, sobtil e gay,
De cor humil, temen senes menassa,
Ferm de voler, asaut e gen apres,
Qu'aytals, so·m par, es aymadors cortes,
Al qual amors tizell dona percassa.

VI Amor platz tant que·l plaser ges no say
Dire del tot, ans soy ben encantatz
Sol del pessar, que sabers ni rictatz,
Fylla ni fiyll, ni muyler tant no play,
Ni bels arnes ni tot quan es a massa
Mas paradis, car es tot de gautg ples,
On er trobatz del joy d'amors endres
Pels amadors, los quals amors abrassa.

VII A la merce de ma Roza que passa
Totas vertutz d'autras flors, me soy mes,
E ja no·m cal aylor esser sotzmes,
Que·l joy d'amor pendray can a liey passa.

VIII A mo seynor de Lombers, hon s'amassa
Pretz ab valor, que el per sieu m'a pres,
Doni lo vers, e si no·l par de pes,
Faça·l pesar seguramen en plassa.

J. Massó Torrents.

RECTIFICATION

Dans la courte notice qui précède cette édition des poésies de Johan de Castellnou et de Ramon de Cornet, il s'est glissé une erreur importante. A la p. 450 (n° d'octobre 1914 des *Annales*), j'ai inséré une partie de la dédicace de la *Glosa* à l'infant Pierre, quatrième fils du roi Jaume II d'Aragon. Or, j'avais sous les yeux des copies de cette dédicace d'après le manuscrit n° 239 de la Bibliothèque de Catalogne, à Barcelone, et d'après le manuscrit 13405 de la Bibliothèque Nationale de Madrid; une fiche de cette dernière transcription s'était glissée parmi celles de la première source. Mais le ms. de Madrid n'étant qu'une simple copie du ms. de Barcelone, le copiste du XVIIIe siècle, auteur de cette copie tardive, a omis une partie du texte, lacune qui a donné lieu à la correction de Chabaneau. Voici donc comment il faut rétablir le texte : « *Ad honor del mout aut poderos Senhor mon senhor l'enffant en Peyre, del mout aut poderos Senhor en Jayme de bona memoria Rey d'Arago, feill, per la gracia de Deu comte de Ribagorça e d'Ampuries.* » Il faut éliminer en même temps la note 2 au bas de la page. J. M. T.

BERNARD DE PANASSAC

UN DES FONDATEURS DES JEUX FLORAUX

On sait que parmi les membres de

> La sobregaya companhia
> Dels set trobadors de Tholosa

qui prirent, le 8 novembre 1323, l'initiative de convoquer un congrès de poètes à Toulouse pour le 1er mai suivant, le manuscrit A de l'Académie des Jeux Floraux nomme en première ligne « Bernat de Panassac, donzel »[1]. La notice consacrée à ce troubadour dans la déplorable *Biographie Toulousaine* publiée à Paris en 1823 est absolument sans valeur. C'est au docteur J.-B. Noulet que revient le mérite d'avoir groupé quelques données précises sur notre personnage. Dans une notice parue en 1852[2] et réimprimée en 1888[3], Noulet a publié un « vers » de Bernard de Panassac avec le commentaire poétique qu'en fit Frère Raimond de Cornet. La rubrique du seul manuscrit qui nous ait conservé ce « vers » appelle l'auteur : « En Bernat de Panasac, senher de Roeda », et Raimond de Cornet nous apprend qu'il était « del cumtat d'Astarac ». Ces deux renseignements se complètent l'un l'autre. Il en résulte qu'il ne faut pas identifier la seigneurie de Bernard de Panassac avec *Rouède*, commune du canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), autrefois dans le Comminge, mais avec *Arrouède*, commune limitrophe de Panassac, canton de Mas-

1. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, p. 182.
2. *Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse*, année 1852, p. 85.
3. *Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle*, par J.-B. Noulet et C. Chabaneau, Montpellier et Paris, 1888, pp. XI-XV et 56-61.

seube, arrondissement de Mirande (Gers), autrefois dans l'Astarac. Comme conclusion à ses recherches, Noulet fait remarquer que Bernard de Panassac « était certainement mort en 1355, puisque son nom ne figure pas parmi ceux des membres du Gai Consistoire de cette année-là, dont nous possédons la liste. »

En 1890, M. Amédée Pagès a signalé l'existence, dans le chansonnier Gil y Gil, d'une chanson de notre auteur, dont il a publié les trois premiers vers[1]. On sait que ce chansonnier a heureusement trouvé un asile définitif dans la *Biblioteca de Catalunya* annexée à l'*Institut d'estudis catalans* de Barcelone[2]. Grâce à l'obligeance de notre collaborateur M. J. Massó Torrents, qui a exécuté une copie du manuscrit à notre intention, nous sommes en mesure de publier cette chanson inédite de Bernard de Panassac ; on la trouvera plus loin.

Enfin, ce que personne n'avait soupçonné jusqu'ici, les merveilleux fonds du Parlement de Paris, dont l'administration des Archives nationales s'est enfin décidée à reprendre le dépouillement détaillé pour le mettre à la portée du public, renferme des documents biographiques aussi précis que savoureux sur le chef des sept troubadours de Toulouse. La compagnie dans laquelle nous l'y trouvons peut avoir été « sobregaya », mais ce n'est pas le « Gay Saber » qui en avait formé les liens, et le castel d'Arrouède a été dans la réalité tout autre chose qu'un « castel d'Amor ».

Analysons nos documents avec toute la précision juridique qu'ils comportent[3].

A une date non précisée, mais antérieure au mois de jan-

1. *Annales du Midi*, II, 531.
2. *Ibid.*, XXVI, 449.
3. C'est le 27 juin 1914 que j'ai eu communication des premières bonnes feuilles du t. III des *Actes du Parlement*, publication en cours, de M. Furgeot, qui fait suite à celle d'Edgar Boutaric, dont le t. II, paru en 1867, s'arrête à la mort de Charles le Bel (31 janvier 1328), et c'est aux analyses de M. Furgeot que je dois la première connaissance de ces documents. Mais il va de soi que je parle d'après les documents eux-mêmes, dont on trouvera le texte plus loin, et non d'après les analyses en question, qui laissent beaucoup à désirer (*Actes du Parlement*, t. III, p. 141, n° 1397, et p. 145, n° 1431).

vier 1336, le tribunal du sénéchal de Toulouse eut à juger un procès considérable dans lequel étaient impliqués une trentaine de personnages gascons, nobles et autres, dont le plus marquant, cité en tête de la liste, était Bernard de Panassac. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà eu maille à partir avec la justice royale, qui les avait bannis non seulement de la sénéchaussée de Toulouse, mais du royaume de France. Tous étaient incriminés de port d'armes prohibées, d'infraction de sauvegarde et de complicité dans l'assassinat de Géraud d'Aguin, damoiseau, jadis baile de Bouloc, et de plusieurs personnes de sa compagnie. A Bernard de Panassac et autres, ses complices, possesseurs de châteaux, on reprochait en outre d'avoir donné asile et protection à des meurtriers notoirement bannis du royaume, dont ils avaient ainsi favorisé de nouveaux méfaits. Après enquête, le sénéchal rendit son jugement : il ordonna que les deux châteaux dans lesquels les meurtriers avaient trouvé asile, à savoir Arrouède, appartenant à Bernard de Panassac, et Estilhan, appartenant à Arnaud-Guilhem de Lentilhan, seraient et resteraient à jamais rasés ; que tous les biens de Bernard de Panassac seraient saisis et exploités par la main du roi jusqu'à paiement d'une amende de 2.000 livres tournois[1] au Trésor ; que sept autres accusés auraient à payer, dans le mois, des amendes variant de 300 à 50 livres tournois sous peine de bannissement.

Après le prononcé du jugement, le procureur du roi fit appel *a minori*, et tous les condamnés, sauf un, appelèrent *a majori*. C'est ainsi que le Parlement de Paris se trouva saisi de l'affaire.

Au cours de la nouvelle procédure, Bernard de Panassac alla de vie à trépas sans avoir payé l'amende à laquelle il avait été condamné. Il laissait une veuve, Englesia d'Orbessan, et deux filles, Albria et Mascarosa, dont la première était fiancée à un clerc et conseiller du roi, maître Guilhem de Vilars. Le voyage

1. C'est le chiffre qu'indique la sentence du Parlement rendue sur appel, mais les deux lettres royaux de Philippe VI, dont il sera question plus loin, disent que Bernard de Panassac fut condamné à une amende de 4.000 livres, 2.000 en monnaie forte, et 2.000 en monnaie tournois ayant cours au moment où les lettres furent expédiées.

de Philippe VI dans le Midi offrit une occasion favorable à la famille du défunt pour implorer la clémence royale[1]. A deux reprises, le souverain fit bon accueil aux requêtes qui lui furent présentées : par lettre datée de Toulouse, le 23 janvier 1336 (nouv. style), il fit remise de l'amende encourue, en considération du mariage projeté et à condition qu'il s'accomplît; par une seconde lettre, datée de Montpellier, au mois de février, apprenant que le mariage de maître Guilhem de Vilars et d'Albria de Panassac avait été célébré, il fit également remise de la démolition du château d'Arrouède ordonnée par le sénéchal de Toulouse.

Le Parlement n'en continua pas moins à instruire la cause d'appel et, en ce qui concerne Bernard de Panassac, ignorant sa mort et les faveurs faites par le roi à ses héritiers, il confirma d'abord purement et simplement le jugement du sénéchal de Toulouse. Mais la sentence à intervenir fut remaniée après que les intéressés eurent informé la cour souveraine; le Parlement entérina alors les lettres de Philippe VI en introduisant dans le prononcé du jugement la clause suivante : « omissa pronunciacione super dicta appellacione quantum tangit factum dicti Bernardi seu heredum suorum. » C'est sous cette forme définitive que la sentence d'appel fut rendue à la date du 23 décembre 1338.

Tels sont les faits que nous révèlent les registres du Parlement, complétant d'une façon très inattendue les données fournies par les archives poétiques de Toulouse et de la Catalogne. Il ne saurait y avoir confusion de personnes : de part et d'autre, Bernard de Panassac figure comme damoiseau et comme seigneur du château d'Arrouède en Astarac. Hâtons-nous de constater que parmi les accusés cités devant le sénéchal de Toulouse, aucun des autres fondateurs des Jeux Floraux ne tenait compagnie à notre personnage. Aucun n'avait de titres de noblesse; c'étaient de paisibles bourgeois, dont le dernier nommé,

1. Le roi séjourna à Toulouse au moins du 17 au 25 janvier 1336, et à Montpellier au moins du 15 au 20 février suivant (voir J. Viard, *Itinéraire de Philippe VI*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, LXXIV, 1913, p. 120).

maître Bernard Oth, notaire de la cour du viguier de Toulouse, aurait plus tôt figuré de l'autre côté de la barre.

La fin de Bernard de Panassac pourrait donner lieu à de longues considérations, historiques, morales et philosophiques. Malheureusement, nous n'avons pas tous les documents du dossier pour pouvoir reviser le procès qui se déroula à Toulouse et à Paris. Il nous manque surtout de connaître les circonstances dans lesquelles fut assassiné le baile de Bouloc, Géraud d'Aguin. Bernard de Panassac était un violent, c'est clair; mais la plupart des seigneurs féodaux de son temps et de sa région ne se faisaient pas scrupule de tirer l'épée pour régler leurs affaires ou assouvir leurs passions. Non seulement ils bravaient l'autorité royale, mais ils affirmaient hautement devant les tribunaux le droit de se faire justice eux-mêmes[1]. Constatons simplement que le séjour de Bernard de Panassac à Toulouse, et son assiduité au cénacle du faubourg des Augustines, où chacun faisait profession d'avoir « bon dezirier e gran affectio de trobar aquesta nobbla, excellen, meravilhoza e vertuoza dona Sciensa, per que lor dès e lor ministrès lo gay saber de dictar », ne réussirent pas à déraciner dans son cœur le souci des intérêts matériels hérité de ses aucètres. Les cartulaires gascons sont pleins de Panassac qui ont fait des largesses aux églises de leur voisinage[2], mais leurs actes de violence n'ont pas été

1. Aux faits connus, qu'il serait facile de produire, je préfère un document inédit. Voici un extrait d'une sentence sur appel rendue par le Parlement de Paris, le 16 janvier 1339 : « Cum senescallus noster Tholosanus coram se ad judicium evocari fecisset nobiles viros Othonem de Pardilhano, domicellum, dominum de mota et bastida de Pardilhano, et ejus complices..., licet nobilis vir Anisancius de Cavomonte ac eciam consules et tota universitas de Elizona... essent et fuissent in nostra salva gardia speciali..., predictis vero reis ad sui defensionem proponentibus... quod si aliqua commiserant, hoc fecerant guerrejando, prout sibi licitum erat secundum consuetudinem terre Armaniaci et Fuxensis in talibus approbatam et in contradictorio judicio obtentam... » (Arch. nat., X[1]A8, fol. 19 v°-21.) Malgré la coutume alléguée, le Parlement se montra impitoyable; la sentence se termine par trois listes d'amendes dont le total monte à 22.175 livres tournois.

2. Particulièrement celui de Berdoues, publié par l'abbé Cazauran (La Haye, 1905). Notre troubadour ne figure nommément dans aucun de ces cartulaires, rédigés à une époque bien antérieure à celle où il a vécu. A noter seulement que M. l'abbé Cazauran a réuni quelques renseignements sur le château d'Arrouède, et qu'il mentionne (*op. cit.*, p. 590) un hommage

recueillis par l'histoire. Le procès de Bernard de Panassac est un épisode de la lutte de la royauté contre la féodalité, lutte nécessaire et salutaire, destinée à substituer le règne du code au règne de l'épée, la civilisation romaine à la barbarie d'origine germanique[1]. Tout porte à croire que le Parlement de Paris a bien jugé. Mais une condamnation de ce genre, même aux yeux de ceux qui la prononcèrent, n'avait rien de déshonorant pour un homme d'épée, fût-il doublé d'un troubadour. Il est fâcheux seulement qu'on ne voie pas luire cette épée dans les poésies de Bernard de Panassac comme dans celles d'un Bertran de Born; sa réputation y aurait certainement gagné.

Antoine Thomas.

APPENDICE

I

CHANSON INÉDITE DE BERNARD DE PANASSAC[2]

Canço que fe Mossen Bern[art] de Penasach, donzel. E fo coronada[3].

I. Amors, car say que faretz pietat,
E car conosc quez er dreeg e merces
E car vai faitz amar la gençor res
4 Quez anch nasques, Na Ses-par-de-beutat,
Mercé vos clam, e faretz gran franqueza,
Pus tan lam faitz voler e dezirar,
Qu'a ley façatz los meus prechs escoutar,
8 Que dir li vuyl com l'am d'amor corteza.

rendu en 1242 par Bernard de Panassac à Jean, dit Centulle, comte d'Astarac. Il s'agit vraisemblablement du grand-père du troubadour.

1. Cf. P. Viollet, *Hist. des institutions polit. et admin. de la France*, t. II, pp. 237-261.

2. D'après le chansonnier Gil y Gil, conservé à Barcelone; copie de M. J. Massó Torrents; cf. *Ann. du Midi*, II, 531.

3. Cette mention est toute gratuite, puisque Bernard de Panassac fut, dès l'origine, un des juges du concours des Jeux Floraux et qu'on ne peut être juge et partie.

II. Dona gentils, plena d'umilitat,
Monda d'erguyl, complimen de totz bes,
Cambra d'onor hon pretz albergatz s'es,
Digna d'amor, gaya flors d'onestat,
Faus a saber; flors de gran gentileza,
C'Amor mi fay gaya canso bastir
Amb la qual vuyl far saber ses mentir
Als fis aymans quals es vostra nobleza.

III. Amor, prech vos, pus quem faitz iratums[1]
Per Leys quez es de beutatz clara dotz,
Si donchs no es lo vostre poders rotz,
Que sol esser trop pus fortz que betums,
Qu'a leys façatz amar mi, si nous pesa.
Si com me faitz Ley; mas non pusch cujar,
Amors, c'ayso puschatz vos acabar,
Mas plagram fort von fossatz entremeza.

IV. Serva d'azautz mestiers[2], de bos costums
Enseynamens, de richs faitz viva dotz,
Del bel solatz repayres e de totz
Bos ayps esems, e de leyautat[3] lums,
Ma volontat es a vos tan sotzmesa
Que per dever eus vuyl totz temps servir,
E pregui Deu que nom laix cossentir
Nuyll fait don vos puscatz esser repreza.

V. Amor, mon cor estar s'en es anatz
Am liey qu'eu plus am que frayre ni sor,
E pus mey huyll ir[4] volon a tot for
E remaner ab sas plazens beutatz,
Pregatz li donchs, Amors, tant queus en creza,
Pus ha lo cor, qu'elam vuyla laissar

1. Mot inconnu jusqu'ici, tiré de l'adj. *irat* à l'aide du suffixe *-um*, que l'on trouve dans quelques mots hérités du latin, comme *agrum* (fruit acerbe), *alum* (alun), *betum* (bitume), et dont le provençal moderne fait un grand usage. Les exemples de cette formation sont rares au moyen âge, mais il y en a; cf. Adams, *Word-formation in Provençal* (New-York, 1913), p. 84.

2. *Ms.* dazaut mentres.

3. *Ms.* layautat.

4. Infinitif très rare, dont Raynouard ne cite qu'un exemple.

L'u dels meus huyls quez am ley van estar [1],
E quem perdo, si dich en re fadeza.

VI. Fons de valor e de totas beutatz,
Envega d'uylls, gautg e plazer de cor,
Flum de fin pretz, que no taris ni mor,
Consolamens dels fis enamoratz,
Lo jorn queus vey, gazayni tal riqueza
Que puys nom pot de tot l'an mal venir [2],
E dels bels motz amoros queus aug dir
Cascus val mays que saphirs ni turqueza.

VII. L'amor qu'eus ay, rubis [3], dona corteza,
Crexer no pot ni mendre nos vol far,
Per que vos prech la vuylatz pagelar,
Car yeu say be que ges no s'es remeza.

VIII. Canso, pel mon vay segur, que repreza
Per home nat no seras, ço m'albir,
Si d'Amor vol los dretgz camis tenir
Ni si be l'art ha de trobar apreza.

II

TRADUCTION DE LA CHANSON PRÉCÉDENTE

I. Amour, car je vois que vous ferez œuvre pie, car j'ai conscience que ce sera droit et merci, car vous me faites aimer la plus belle créature qui jamais naquit, ô Dame Sans-pareille-en-beauté, je vous

1. Les troubadours s'en prennent souvent à leurs yeux, qu'ils accusent de trahison (voir l'édition d'Uc de Saint-Circ par Jeanroy et Salverda de Grave, p. 174-5), mais ils n'ont pas poussé le mauvais goût aussi loin que Panassac.

2. Les troubadours ont souvent exprimé cette idée que le jour où l'amant voit sa dame, il ne peut rien lui arriver de mal. Jeanroy et S. de Grave en ont cité plusieurs exemples dans leur récente édition d'Uc de Saint-Circ, p. 173. Panassac renchérit sur ses prédécesseurs en établissant un « moratorium » d'un an pour cette rare faveur.

3. Panassac qualifie aussi de « gentils robis » la dame qu'il célèbre dans le « vers » commenté par Raimon de Cornet (Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux*, p. 61, v. 42), et qui est la vierge Marie; mais il est clair que notre chanson s'adresse à une dame en chair et en os et non à la Mère de Dieu.

crie merci, et vous ferez grande franchise, puisque vous me la faites tant vouloir et désirer, en lui faisant écouter mes prières, car je veux lui dire comme je l'aime d'amour courtois.

II. Dame gentille, pleine d'humilité, pure d'orgueil, accomplissement de tous biens, chambre d'honneur où prix s'est logé, digne d'être aimée, gaie fleur d'honnêteté, je vous fais savoir, fleur de grande gentillesse, qu'Amour me fait composer une gaie chanson avec laquelle je veux faire savoir sans mentir aux fins amants quelle est votre noblesse.

III. — Amour, je vous prie, puisque vous me faites souffrir à cause de celle qui est claire source de beautés, si votre pouvoir n'est pas brisé, ce pouvoir qui d'habitude est plus fort que bitume, faites qu'elle m'aime, si vous le voulez bien, comme vous me la faites aimer ; je ne puis croire, Amour, que vous y réussissiez, mais j'aurais grand plaisir à vous voir intervenir.

IV. Esclave de gracieux métiers, enseignement de bonnes coutumes, source vive de belles actions, demeure de bel entretien et de toutes bonnes qualités ensemble, lumière de loyauté, ma volonté est à vous si soumise que par devoir je vous veux toujours servir, et je prie Dieu qu'il ne me laisse entraîner à aucun acte dont vous puissiez être reprise.

V. Amour, mon cœur s'en est allé rester avec celle que j'aime plus que frère ou sœur, et puisque mes yeux veulent à tout prix aller et demeurer avec ses plaisantes beautés, priez-la donc, Amour, et persuadez-la que, puisqu'elle a le cœur, elle me veuille laisser un de mes yeux qui vont rester avec elle, et qu'elle me pardonne si je dis quelque sottise.

VI. Fontaine de valeur et de toute beauté, envie d'yeux, joie et plaisir de cœur, fleuve de fin prix qui ne tarit ni ne meurt, consolation des fins amants, le jour où je vous vois, je gagne telle richesse qu'ensuite, de toute l'année, rien de mal ne me peut venir, et des beaux mots amoureux que je vous entends dire chacun vaut plus que saphir ni turquoise.

VII. L'amour que j'ai pour vous, rubis, dame courtoise, ne peut croître ni ne veut diminuer ; aussi je vous prie que vous veuillez le mesurer, car je sais bien qu'il ne s'est pas relâché.

VIII. Chanson, va par le monde en sûreté, car tu ne seras reprise par homme né, j'en suis certain, s'il veut suivre les droits chemins d'Amour et s'il a bien appris l'art de trouver.

III

1338, décembre 23. — *Sentence du Parlement de Paris rendue sur appel d'un jugement du sénéchal de Toulouse qui avait condamné Bernard de Panassac et ses complices à différentes peines pour port d'armes prohibées, infraction de sauvegarde, complicité de meurtres, etc., avec entérinement de deux lettres de grâce accordées par le roi Philippe VI aux héritiers de Bernard de Panassac, mort au cours de la procédure d'appel*[1].

Cum nuper coram senescallo nostro Tholosano Bernardus de Panassaco[2], Bernardus de Vallecava[3], quidam vocatus Buret, quidam vocatus Podios, Bernardus de Basardano[4], quidam dictus Johannes Abrahe, Arnaldus Guillelmi de Lentinhano[5], Arnaldus Guilloti de Lentilhano ejus filius, Petrus de Ausolio[6], quidam dictus Manaldus, quidam dictus Broylavus, magister Bernardus de Monteforti[7], Guil-

1. Arch. nat., X[1] A 8, fol. 27 v°-28 v°. — La sentence avait d'abord été transcrite du fol. 15 v° au fol. 16 v°, puis cancellée. Dans cette première forme, le libellé de la sentence, en ce qui concerne Bernard de Panassac, est ainsi conçu : « per judicium curie nostre dictum fuit dictum... senescallum nostrum, in eo quod locum seu castrum de Roeda pronunciavit destruendum, quodque bona dicti Bernardi tandiu nostro nomine teneantur et explectentur donec dicta summa II[m] librarum nobis plenarie fuerit exsoluta, necnon et in eo quod predictos Arnaldum Guilloti juniorem... in predictis pecuniarum summis condempnavit, bene judicasse... » A la suite de la transcription de la sentence figuraient les lettres de grâce ainsi annoncées : « Rex remisit istam emendam suprascriptam, prout apparet per suas litteras subsequentes. » Nous appelons A cette première rédaction (par opposition à la seconde, désignée par B) dans les quelques variantes que l'on trouvera au bas du texte.

2. Je rappelle que *Panassac*, situé sur le Gers, est une commune du canton de Masseube, arr. de Mirande (Gers).

3. *Betcave*, commune de Betcave-Aguin, canton de Lombez (Gers).

4. Nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier, même avec le bienveillant concours de M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers.

5. Même remarque.

6. Probablement *Aussos*, à 7 kilomètres à l'est de Panassac. (Communic. de M. Ph. Lauzun.)

7. Peut-être *Montfort*, canton de Mauvezin, arr. de Lectoure (Gers).

lelmus Garsie de Orbessano[1], Bertrandus de Orbessano[2] ejus filius, Manaldus de Basardano, quidam dictus Pingala, Manaldus de Malovicino[3], Guillelmus de Malovicino spurius, Johannes ejus frater, Johannes de Assen[4], Huguetus de Basardano, quidam dictus Pinquaut, Petrus de Molanis[5], Petrus R[aimu]ndi de Convenis[6], Bernardus de Orbessano, dictus de Artigua-Dei[7], Guillelmus Arnaldi de Mota[8], Bernardus de Mota, Arnaldus Guillelmi de Mota, Guillelmus de Malovicino, Johannes ejus frater, quorum aliqui, demeritis suis exigentibus, erant banniti a senescallia Thol[ose] et toto regno nostro, delati fuissent super portacione armorum vetitorum et fractione salve gardie nec non super certis homicidiis atque murtris commissis in personas defuncti Geraldi de Aguino[9], domicelli, bajuli quondam Boniloci[10] et quorundam aliorum tunc temporis existencium in sua comitiva; item super eo quod dictus Bernardus et prenominati sui complices plures homicidas atque murtrerios et pro diversis criminibus a senescallia Tholose et toto regno nostro bannitos in suis castris et domibus pluries receptarant, eisdem bannitis ingressum et egressum, auxilium, consilium et favorem pluries impendendo, propter quod dicti banniti nedum predicta sed eciam plura alia maleficia commiserant, dictusque senescallus noster, inquisito de premissis, pronunciasset locum seu castrum de Roeda[11], in quo dictus Bernardus plures et diversos bannitos sepius

1. *Obressano* dans B. Il s'agit d'*Orbessan*, commune du canton sud d'Auch, qui a donné son nom à une famille célèbre; cf. le P. Anselme, VII, 924-5, et *Sceaux gascons du Moyen âge* (dans *Arch. hist. de Gascogne*, fasc. XV, 1888, p. 431).

2. *Obressan* dans B.

3. Il est difficile de choisir entre *Mauvezin*, chef-lieu de canton de l'arr. de Lectoure (Gers), *Mauvezin-de-Prat*, canton de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons (Ariège), et *Mauvezin-de-Sainte-Croix*, canton de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons.

4. Nom de lieu que je n'ai pas réussi à identifier.

5. *Molas*, commune du canton de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

6. Pierre-Raimond, à ce moment frère du comte de Comminge, Jean, à qui il succéda dans le comté en 1339. Il est pourtant surprenant qu'un si grand personnage soit placé si loin et pêle-mêle avec le menu fretin.

7. *Artiguedieu*, canton de Mirande (Gers).

8. Peut-être *Lamothe-Adolins*, que Cassini place au nord-est de Masseube.

9. *Aguin*, commune de Betcave-Aguin, canton de Lombez (Gers).

10. *Bouloc*, commune du canton de Fronton, arr. de Toulouse.

11. *Arrouède*, commune du canton de Masseube, arr. de Mirande (Gers), limitrophe de Panassac.

receptarat, nec non locum seu fortalicium de Stilhano[1], in quo eciam dictus Arnaldus Guilloti junior, filius Arnaldi Guillelmi predicti, receptaverat plures et diversos bannitos, fore penitus diruenda dirutaque perpetuo remanenda, quodque bona temporalia dicti Bernardi pro injuriis nobis et officiatibus nostris illatis, racione contentorum in preventione[2] predicta, tandiu nostro nomine tenerentur ac eciam explectarentur donec pena et emenda duorum millium librarum turonensium[3] nobis seu thesaurario nostro Tholose plenarie fuisset exsoluta, condempnando nihilominus predictos Arnaldum Guilloti juniorem ad trecentas libras, Manaldum de Malovicino ad centum quinquaginta libras, Manaldum de Basardano et Huguetum[4] ejus fratrem ad ducentes libras, Bernardum de Artigua-Dei ad centum quinquaginta libras, Bernardum de Mota et Arnaldum Guillelmi de Mota ad quinquaginta libras, dandas et solvendas nobis seu thesaurario nostro predicto infra mensem proximum, vel quod essent relegati a toto regno nostro et senescallia predicta et eorum ressortis donec exsolvissent plenarie dictas summas, et hoc pro emenda et satisfacione predictorum excessuum, videlicet armorum portacionum, fraccionum salve gardie et receptacionum bannitorum et aliorum civiliter propositorum contra eos in prevencione[5] predicta; fuissetque per procuratorem nostrum nomine nostro a dicta condempnacione, tanquam a minori, et per partem dictorum condempnatorum, excepto dicto Bernardo de Artigua-Dei, ab eadem, tanquam a majori, ad nostram curiam appellatum, auditis in curia nostra procuratore nostro, ex una parte, prefatoque Bernardo de Panassaco et ejus consortibus, ex altera, in causa appellacionis predicta, visoque et diligenter examinato processu ad finem civilem, ut est dictum; verum cum, dicto Bernardo de Panessaco (*sic*) hoc pendente defuncto, nos emendam que nobis ab ipso defuncto Bernardo seu ipsius heredibus posset deberi ob predicta eidem defuncto Bernardo seu ejus heredibus, in quantum ipsos tangit seu tangere poterat, omnino remiserimus et quictaverimus, prout in graciis infrascriptis plenius continetur, quarum tenores tales sunt :

1. Il m'a été impossible d'identifier ce château, même avec le concours de M. Ph. Lauzun.
2. *Ms.* peruencione.
3. Sur le chiffre de l'amende de Bernard de Panassac, voir la remarque faite ci-dessus, p. 39, n. 1.
4. *Hugonem* dans B.
5. *Ms.* peruencione.

« Philippus, Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis « tam presentibus quam futuris quod cum dudum Bernardus de « Panassaco, armiger, nobis condempnatus fuisset in duabus mille « (*sic*) librarum monete debilis et in duabus mille (*sic*) librarum « turonensis monete nunc currentis pro nonnullis receptacionibus « bannitorum, incendiis, homicidiis, portacione armorum, garda- « rumque nostrarum fractione nonnullisque aliis maleficiis per « eundem Bernardum commissis et perpetratis in comitatibus Ar- « maniaci et Astariaci ac in terra de Manh[o]aco[1] et locis aliis. « demum cum ex parte dicti Bernardi a dictis senteneiis appellatum « fuisset et, non satisfacto nobis de dictis pecuniarum summis, dictus « Bernardus viam fuerit[2] universe carnis ingressus, relictis Albria[3] et « Mascerosa[4] filiabus suis legitimis et naturalibus, predicte filie una « cum Englesia de Orbessano, matre ipsarum, nobis humiliter sup- « plicaverint ut eisdem filiabus, ad quas dicti patris sui bona deve- « nisse dicuntur, super premissis dignaremur compati et agere « misericorditer cum eisdem, quia, si ipse sorores dictam condemp- « nacionem solvere cogerentur, eas tanquam paternis bonis omnino « destitutas omnino oporteret necessarie et miserabiliter mendicare : « Nos eisdem supplicantibus et ne sorores ipse propter inopiam ac « defectum temporalium facultatum statu careant quem decet eas- « dem, pie, eisdem compati volentes affectu, pensantes circa hoc « grata fidelitatis obsequia que dilectus et fidelis magister Guillel- « mus de Villaribus[5], clericus et consiliarius noster, nobis et prede- « cessoribus nostris impendit, eorum obsequiorum consideracione « et ipsius contemplacione, predictis sororibus in casu in quo dictam « Albriam matrimonium contrahere et consummare continget cum « dicto magistro Guillelmo predictique favore matrimonii, dictas « pecuniarum summas et quicquid juris habebamus ad dictas « penas petendas, levandas seu quomodolibet exigendas tenore pre-

1. Le *Magnoac*, pays de Gascogne, dont la localité la plus importante était Castelnau-Magnoac, chef-lieu de canton de l'arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

2. *Fuerit* omis dans B.

3. Nom de femme dont je ne connais pas d'autre exemple.

4. La graphie du ms. peut se lire *Mascerosa* ou *Masterosa*; la forme usuelle de ce nom de femme, fréquent en Gascogne, est *Mascarosa*.

5. Guilhem de Villars a joué un certain rôle dans la province de Languedoc, soit comme juge des appeaux à Toulouse en 1327-1330 (*Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. IX, p. 458; t. X, *Preuves*, col. 37), soit, plus tard, comme maître des requêtes de l'hôtel chargé de missions administratives, politiques et judiciaires (*op. laud.*, t. IX, pp. 508 et 554; t. X, *Preuves*, col. 784-5).

« sencium eisdem sororibus de speciali gracia et ex nostra certa « sciencia remictimus totaliter et quictamus easque earumque he- « redes, successores et bona volumus a predictis penis et condemp- « nacionibus predictis ex causa fore quitte totaliter et immunes. « Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, nostrum presen- « tibus litteris fecimus apponi sigillum. Datum Tholose xxiii[a] die « januarii, anno Domini m°. ccc°. xxx°. v.

Item :

« Philippus, Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis « tam presentibus quam futuris quod cum Albria et Mascerosa, filie « et heredes Bernardi de Panassaco, qui Bernardus ipsorum pater « pro pluribus armorum portacionibus, homicidiis, incendiis, ban- « nitorum receptacionibus et aliis criminibus in terra de Main- « gn[o]aco et alibi per eum commissis et perpetratis in duobus mil- « libus libr[arum] tur[onensium] debilis monete et in aliis duobus « millibus libr[arum] tur[onensium] fortis monete nobis solvendis « necnon et in dirupcione seu destructione domus sue seu fortalicii « de Reunda (*sic*) extitit condempnatus, quibus filiabus et heredibus, « tam pro eo quod nolebamus quod propter hoc vergerent ad ino- « piam quam consideracione gratorum serviciorum per dilectum et « fidelem consiliarium nostrum magistrum Guillelmum de Villa- « ribus nobis et predecessoribus nostris diucius impensorum, dic- « tam condempnacionem quatuor millium librarum predictarum « per alias nostras litteras de speciali gracia et ex causa duximus « remictendam et quitandam, nobis fecerint[1] humiliter supplicari « ut dictam penam dirupcionis seu destructionis domus seu forta- « licii predicti eisdem quictare et remittere vellemus de gracia spe- « ciali, nos vero dictum consiliarium nostrum, qui cum dicta « Albria matrimonium dicitur contraxisse, et eciam dictas filias « volentes favore prosequi gracioso, ipsarum propter hoc supplica- « cionibus inclinantes, eisdem auctoritate nostra regia ex certa scien- « cia et de speciali gracia dictam dirupcionem seu destructionem « tenore presencium, remictimus et quictamus, dantes in mandatis « senescallo nostro Thol[os]e ceterisque justiciariis nostris presenti- « bus et futuris et eorum cuilibet quatinus dictos consiliarium et « filias seu causam ab eis habentes vel habituros occasione condemp- « nacionis predicte contra presentis gracie nostre tenorem non mo- « lestent seu molestari vel inquietari quomodolibet faciant vel per-

1. *Fecerunt* dans B.

« mictant. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, pre-« sentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud « Montempessulanum, anno Domini m°.ccc°xxxv°, mense februario. »

Omissa pronunciacione super dicta appellacione quantum tangit factum dicti Bernardi seu heredum suorum, per judicium curie nostre dictum fuit dictum senescallum in eo quod predictos Arnaldum Guilloti juniorem, Manaldum de Basardano et Huguetum ejus fratrem, Bernardum de Artigua-Dei, Bernardum de Mota et Arnaldum Guillelmi de Mota in predictis pecuniarum summis condempnavit bene judicasse, dictosque condempnatos, necnon et procuratorem nostrum, in eo quod a dicto condempnacione tanquam a modica vel minori appellaverat, male appellasse, in eo vero quod dictum Manaldum de Malovicino ad dictam summam centum quinquaginta librarum condempnavit male judicasse dictosque Arnaldum Guilloti juniorem et Manaldum de Malovicino quantum ad hoc bene appellasse; quantum vero ad dictum Bernardum de Artigua-Dei, quem per predictum processum non constat appellasse nec eciam prosecutum fuisse, sentencia senescalli nostre predicti execucioni demandabitur juxta sui continenciam et tenorem. Die xxiij[a] decembris. J. Bescoti.

LES TRIBULATIONS D'UN ÉVÊQUE

SOUS LE MINISTÈRE DE MAZARIN (1656-1657)

Il y aura bientôt un demi-siècle, Ernest Roschach écrivait, dans sa notice sur Henri d'Aguesseau : « Il ne tarda pas à s'apercevoir que les États de Languedoc, depuis la majorité du roi, ne gardaient plus qu'une apparence de liberté, et que, sous les dehors du formalisme traditionnel, on pouvait les utiliser comme un instrument docile de la volonté ministérielle ; mais il reconnut que, pour en tirer tous les avantages, il fallait que l'intendant établît un parfait accord entre lui, le gouverneur de la Province et le Président des États[1] ».

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de noter un épisode de cette « domestication » d'une assemblée qui eut ses heures de gloire. Antérieurs de quelques années à la période étudiée par Roschach, les faits relevés caractérisent en quelque sorte la transition entre les deux régimes : ils nous montrent la résistance des États, d'abord fortement organisée, s'usant peu à peu devant la volonté des agents royaux, surtout devant la ténacité, à la fois souple et infrangible, de l'habile Cardinal.

1. *Henri d'Aguesseau, intendant de Languedoc (1673-1685).* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 7e série, tome VII, 1875, tirage à part, in-8° de 19 p.) Cf. ce que dit M. Lavisse du rôle des États de Languedoc durant la première partie du règne de Louis XIV : *Histoire de France*, t. VII, 1, p. 162 et suiv., p. 280 et suiv. On connaît l'opinion de M. P. Gachon, qui fait remonter à une époque très antérieure la principale atteinte aux privilèges des États : *Les États de Languedoc et l'édit de Béziers (1632)*. — Paris, 1887. Cf. outre ce qui va suivre, cette opinion manifestée dans la session des États de 1665-1666 : « Pour effacer la seule marque qui reste dans la Province de l'édit de Béziers », le sr de Pennautier sera seul trésorier de la Bourse après le décès du sr Lesecq, son coltègue. (*Inventaire des Archives départementales de la Haute-Garonne* série C, t. II, p. 363.)

Chemin faisant, nous aurons l'occasion de signaler ou de préciser quelques détails intéressants de la vie provinciale. De plus, certaines personnalités, plus ou moins connues, qui participèrent à l'administration du Languedoc, y accentueront leur relief, et cet « apport » biographique — on l'a souvent dit — n'est ni le moindre attrait ni la moindre utilité des études d'histoire locale.

Présentons d'abord les personnages.

Aux États de 1656-1657, les Commissaires du Roi sont : le comte de Bioule, lieutenant général en Languedoc; Claude de Bazin, sieur de Bezons, conseiller d'État, intendant de la province ; Louis Duverger et Pierre du Crouzet, trésoriers de France.

Louis de Cardaillac et de Lévi, comte de Bioule (ou de Bieule), baron de Villeneuve[1], était un vieux maréchal de camp, successivement attaché à la fortune de Richelieu et de Mazarin, dont Schomberg disait déjà en 1633, le recommandant au grand Cardinal qui avait proscrit son père, qu'il était « homme de grand cœur, fort riche et point importun[2]. » Il semble bien que l'autorité des gouverneurs et des lieutenants généraux fût fort compromise depuis la chute de Montmorency, et Bioule était visiblement l'homme accommodant qui convenait à la situation nouvelle. Il devait mourir en 1666.

Claude Bazin de Bezons (1617-1684), est intendant de Languedoc depuis 1654. C'est un lettré, qui a publié, en 1637, un *Discours sur le traité de Prague, entre l'empereur et le duc de Saxe, translaté du latin*. Il a succédé, en 1647, au chancelier Séguier en qualité de membre de l'Académie française[3]. Il ne

1. Sans doute depuis 1656 ou 1657. (Voyez Pierre Louvet : *Remarques sur l'Histoire de Languedoc*. — Toulouse, François Boude, 1657, pp. 144, 187, rapproché du texte ci-dessous, p. 57.) Bioules est une commune de Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban, à 2 kilom. N.-E. de Négrepelisse.

2. P. Gachon, ouv. cité, p. 266. Ces Cardaillac, de la branche de Bioule, ont de bonne heure occupé des fonctions publiques. (Voyez *Annales du Midi*, t. XXIII (1911), p. 474, art. de M. Albe : *Les suites du traité de Paris de 1259 pour le Quercy*.)

3. Séguier, qui ne mourut qu'en 1672, passait pour ainsi dire hors cadres, avec le titre de « protecteur » qu'il avait pris à la mort de Richelieu, en 1642.

quittera l'intendance de Languedoc qu'en 1673, époque où il sera remplacé par d'Aguesseau. Le maréchal de France, Jacques de Bezons, est son fils.

Les États seront successivement présidés par l'évêque de Béziers et l'évêque de Viviers.

L'évêque de Béziers est Clément de Bonzi, dont l'épiscopat va de 1629 à 1659, et qu'il ne faut pas confondre avec son successeur, le trop célèbre cardinal de Bonzi, depuis archevêque de Narbonne[1].

François de la Baume de Suze, évêque de Viviers, est au moins connu par la longueur de son épiscopat, qui va de 1628 à 1690. Il devait approcher, à l'époque où nous nous transportons, de la soixantième année[2].

Un troisième acteur paraît avoir, du côté des États, rempli un rôle important durant cette session : c'est le seul qui ait encouru, vraisemblablement pour ce motif, les colères de la Cour. Ce personnage illustrait déjà, par son caractère et par ses actes, un des noms les plus brillants de notre histoire : il s'agit de Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges.

Fils de Ferry, comte de Plessis-Praslin, vicomte d'Osthel et d'Oigny, lieutenant général des armées de Sa Majesté, et de Madeleine de Barthélemy[3], il était né à Saint-Berton, vers 1613[4].

1. Voyez l'*Histoire de Languedoc,* t. XIII, *passim,* surtout p. 716 et suiv.

2. La célèbre comtesse de La Suze (Henriette de Coligny), auteur de poésies galantes (1618-1673), était sa belle-sœur. (Voyez *Lettres de Mazarin pendant son ministère, publiées par le vicomte G. d'Avenel,* t. IX, p. 849, note.) Sur la dame, tout a été dit depuis le cruel jeu de mots de cette mauvaise langue de Bussy. « La Suze [forteresse] qui change fort souvent de gouverneur et même de religion ». (Bussy-Rabutin : *Histoire amoureuse des Gaules,* édit. P. Jannet, 1856, t. I, p. 405. Cf. *ibid.* pp. 320, 347.) L'évêque présida encore les États de 1662, où il demanda le cordon de l'ordre. (Lavisse : *Hist. de Fr.,* VII, 1, p. 284.) Il ne doit pas être confondu avec son neveu, Arnaud-Anne-Tristan de la Baume de Suze, qui fut archevêque d'Auch de 1684 à 1692, et mourut en 1705. Celui-ci était le fils très honoré de la dame si maltraitée par la chronique du temps.

3. *Alias* Madeleine-Barthélemy de Beauverger (*Revue de Comminges,* 1891, t. VI, p. 64, note 1).

4. Pierre Louvet, ouv. cité, p. 149. Nous empruntons à cet ouvrage quelques détails biographiques, qui ont chance de se trouver exacts, sur les contemporains de l'auteur. Toutes réserves doivent être faites sur nombre de détails historiques se rapportant à une période plus ancienne, qui ouvrent le

Il était le propre frère de ce duc de Choiseul-Praslin, maréchal de France, qui fut pendant quelque temps, vers 1645, gouverneur de la province et le neveu d'un autre maréchal de France. Titulaire de l'évêché de Comminges depuis le 24 mai 1644, son « entrée » n'eut lieu qu'en 1646. Il devait devenir évêque de Tournai le 5 janvier 1671 et mourir à Paris le 31 décembre 1689, à l'âge de soixante-seize ans.

Docteur de Sorbonne, il résigna toutes ses abbayes au moment de sa promotion à l'épiscopat, ne gardant que celle de Saint-Martin de Troyes, qu'il tint en commende et qu'il réforma en y introduisant les chanoines réguliers de la congrégation de France[1].

La notice que lui consacre la *Gallia Christiania* fait allusion à son rôle de conciliateur entre le Parlement et les États[2], à son

volume. Sur Gilbert de Choiseul on peut consulter : *Revue de Comminges*, t. XIX, pp. 123-128 (art. de M. l'abbé Espénan); t. XXII, p. 116 et suiv. (art. de M. l'abbé Lestrade); t. XXV, 1910 : du même : *Un curieux groupe d'évêques Commingeois*, en vol. Saint-Gaudens, 1913, in-8° de 375 p.; surtout le livre du Docteur F. Desmons : *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai*, in-8° de XVI-623 p. (1907), et sa riche bibliographie. Sur les Choiseul du XVII[e] siècle, voyez les *Mémoires* du temps, notamment ceux de Bussy-Rabutin, Paris, 1697, 2 vol. in-12, t. I, p. 412; t. II, pp. 8, 17, 75, 109, 141, 228. Sur le rôle de Gilbert de Choiseul dans les affaires jansénistes on peut consulter, outre les documents cités plus loin, dans Baluze, ms. CXIII, p. 329 et suiv. le *Mémoire pour S. E. (le cardinal Mazarin) touchant le châtiment qu'il faudrait faire contre les 4 prélats jansénistes, fait le 9 janvier 1654*. Cf. J. Bourlon : *Les Assemblées du clergé et le Jansénisme*, Paris, Bloud et C[ie], 1909, in-8°. Sur le rôle de Choiseul aux États de Languedoc avant la session qui nous occupe, nous n'avons que quelques lignes des *Mémoires de Gourville*, publiés par M. Léon Lecestre pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1894, t. I, p. 118. Enfin, M. A. Degert donne dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique de 1908*, pp. 131-6, sous le titre : *Un évêque français au XVII[e] siècle*, un compte rendu très suggestif de l'ouvrage de M. le D[r] Desmons.

1. Voir quelques indications sur son caractère, dans Paul de Castéran : *Lettres de M. de Froidour à M. de Hérieourt*, p. 131 du tirage à part, et dans les différentes biographies de Rancé. L'anecdote rapportée par ces dernières est devenue classique depuis Chateaubriand : *Vie de Rancé*, édit. de 1844, p. 82. Sur son zèle religieux, cf. D[r] Desmons, ouv. cité, p. 487 et suiv. Son discours contre les protestants, devant Louis XIV enfant (1651), est bien connu.

2. Nous verrons plus loin l'explication plausible de cette indication un peu vague. Tout indique que Gilbert de Choiseul s'astreignit à la résidence. On sait ce qu'il fit pour sa merveilleuse cathédrale de Saint-Bertrand et pour sa métropole, devenue grâce à lui une sorte de *compendium* de l'histoire de la cité des *Convenae* avec l'inscription, encastrée dans la porte de Cabiroles, « à l'Empereur romain, consul et Père du Peuple ».

libéralisme pour la préparation des statuts synodaux de son diocèse, dans laquelle il laissa au clergé beaucoup d'initiative, à l'acceptation par le pape de son projet de transaction, faisant momentanément trêve aux querelles jansénistes. On sait qu'il concourut à l'élaboration de la *Déclaration du clergé de 1682*[1].

II

Les États se sont ouverts à Béziers, dans le réfectoire des Carmes, le 17 novembre 1656, sous la présidence de l'évêque de Béziers[2]. Les discours de M. de Bioule et de M. de Bezons expliquent la nécessité où a été le roi d'établir des quartiers d'hiver dans la province. Bezons, qui sent bien ce que l'innovation a de périlleux pour les bonnes relations entre la province et la Cour, promet des soulagements « qui ne se peuvent discuter que dans des assemblées particulières ». Les États, faisant de nécessité vertu, ont demandé, entre autres objets, que les troupes fussent cantonnées dans les « meilleures villes et lieux forts », où la surveillance pour l'exécution des règlements sera plus facile. L'évêque de Comminges est arrivé aux États le samedi 26 novembre 1656. Il est nommé, le surlendemain, membre d'une commission chargée de saluer le comte de Bioule, M. de Bezons, le duc de Candale, la comtesse de Bioule[3].

1. D'après M. Julien de Narfon (*Vers l'Église libre*, p. 34), le projet de *Déclaration* présenté par Choiseul conduisait tout droit au schisme. La bibliographie des publications de Gilbert de Choiseul, dressée par le Dr Desmons, *ouv. cité*, pp. 494-527, ne contient pas moins de 183 numéros. Le P. Lelong lui attribue, en outre, la mise au point des *Mémoires* de son frère, le maréchal du Plessis-Praslin, parus en 1676.

2. On peut suivre le détail des faits dans l'*Inventaire de la série C*, t. II, des Archives de la Haute-Garonne; mais nous avons eu en général recours aux procès-verbaux manuscrits des séances des États (même dépôt, même série), naturellement plus développés, en ne modifiant que l'orthographe. Des parties du procès-verbal de cette session, que nous indiquerons en leur lieu, ont été publiées par M. Roschach dans l'*Histoire de Languedoc*, t. XIV, col. 640 et suiv. Cf. *ibid.*, t. XIII, p. 365.

3. Archives de la Haute-Garonne, C 2309, f°s 9 à 12. L. C. Gaston de Nogaret de Foix, duc de Candale, lieutenant-général des armées du roi, colonel général de l'infanterie française (1627-1658), commandait sous le prince de Conti, qui allait devenir gouverneur de la province. Voyez sur Candale, Bussy, *Mémoires*, I, p. 17, 454.

Il est également chargé de faire partie de la commission[1] qui visitera le Parlement de Toulouse pour lui demander de défendre aux communautés d'emprunter « et aux particuliers de leur prêter à peine de pure perte, pour leur ôter la liberté de convertir en argent les espèces qu'ils doivent fournir aux effectifs[2] seulement, et le moyen d'employer les sommes empruntées qui ne vont qu'à la ruine totale des communautés[3]. »

Les inconvénients et les dangers du quartier d'hiver n'ont pas tardé de se faire sentir. On signale des désordres et des « excès » à Villemagne, à la Bessède, à Craysses, un meurtre à Vias. Les États sont amenés, le 8 décembre 1656, à nommer une commission pour examiner les plaintes que les communautés feront contre les gens de guerre[4], et, plus tard, une commission chargée de juger les instances. En attendant, on demandera une ordonnance au comte de Bioule pour maintenir les troupes dans leurs quartiers.

1. Composée, en outre, du baron de Villeneuve, des s[rs] de Rochepierre, syndic du pays de Vivarais, de Pandreau, député du Puy, et de Lamamie, syndic général. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 9 v°.)

2. Il s'agit visiblement des prestations en nature à remettre aux troupes, à l'exclusion du numéraire, ce qui constituait une utile précaution, mais bien difficile à remplir. Sur le danger de cette intervention des magistrats communaux dans le règlement de l'*étape*, voyez les *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault, publiés et annotés par F. Baudry (Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France)*. Paris, M.DCCC.LXII, *Introduction*, p. XXX et suiv.

3. Arch. Haute-Garonne, C 2309, f° 13 v°. Pour l'historique des logements de troupes en Languedoc, voyez notre article : *Le diocèse de Rieux au XVIII[e] siècle : Les dettes des communautés. (Annales du Midi*, t. XXI, 1909, p. 29 et suiv.) D'après le rapport du baron de Lanta — voir plus bas, p. 62 — les gens de guerre étaient entrés dans la province le 15 novembre 1656 (Arch. Haute-Garonne, C 2309, f° 61 v°); mais les difficultés remontaient à une époque antérieure. « M. de Bezons, intendant, s'en était allé à Pézenas (en août 1655), où était la princesse de Conti, à cause de quelque petite sédition qu'il y avait eu dans les troupes contre lui, et ensuite à Paris. » — Gourville, *Mémoires*, I, 116. Gourville se vante, dans ce passage, d'avoir été auprès du prince de Conti le promoteur du projet de logement des troupes en Languedoc. Cf. sa lettre à Mazarin, datée de Pézenas, le 7 décembre 1655. (*Ibid.*, t. II, p. 185.)

4. « Pour icelles [plaintes] vues et examinées y être pourvu par les États ainsi qu'il appartiendra. » Cette première commission était composée des vicaires généraux de Mende et d'Agde, des envoyés des barons de Castelnau-d'Estrétefonds et de Cauvisson, des consuls de Narbonne, de Clermont et des diocésains d'Albi. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 18.)

III

Le 20 décembre 1656, Gilbert de Choiseul est de retour de sa députation auprès du Parlement de Toulouse. Il rend compte de son mandat. Parti le mardi 5 décembre avec le baron de Villeneuve et les sieurs de Pandreau et de Rochepierre, il n'a pu, malgré la diligence faite, arriver à Toulouse que le samedi matin. Les envoyés des États ont été retenus tant par le mauvais temps et le mauvais état des chemins que par les affaires qui les ont contraints de s'arrêter à Carcassonne presque un jour entier[1]. L'évêque fait un récit très vivant du bon accueil que les délégués des États ont reçu à Toulouse[2].

« Le sieur de Lamamie, syndic général[3], étant venu au-devant des commissaires avec les sieurs capitouls dans un carrosse à six chevaux à une lieue de la ville, les sieurs Boyers (*sic*) père et fils, bourgeois et capitouls, dans un autre, et après s'être mis en état de faire des visites [lesdits commissaires] allèrent d'abord voir M. le Premier Président[4], qui les reçut sur son degré et les ayant fait entrer dans son appartement, après des civilités réciproques, leur demanda ce que la compagnie désirait du service du Parlement; à quoi ils répondirent qu'ils avaient ordre de les remercier des arrêts beaucoup favorables[5] qu'il avait donnés à la prière des États et particulièrement de ceux qui avaient empêché le dessein du nouveau canal du Rhône, et la

1. Il s'agissait de régler les conséquences d'une émeute qui avait éclaté à propos de faux saunage. (Voyez le récit de ces événements dans l'*Histoire de Languedoc*, t. XIII, p. 359 et dans l'*Inventaire* de la série C, t. II, déjà cité, p. 328, col. I.)

2. Nous n'en retiendrons que ce qui a directement trait à notre sujet : les relations des États et du Parlement. Ce récit a d'ailleurs été publié *in extenso* par M. Roschach dans l'*Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. XIV, col. 625 et suiv.

3. M. de Lamamie tenait sa charge en survivance de son père, Pierre de Lamamie. (P. Gachon, ouv. cité, p. 28, notes 1 et 2).

4. Gaspard de Fieubet, qui exerça sa charge de 1653 à 1686.

5. La construction est conforme à la syntaxe du temps :

> « Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire. »
>
> (Molière, *Femmes savantes*, IV, 3.)

fabrication et exposition des nouveaux liards[1]; de témoigner la reconnaissance que l'assemblée avait du zèle que le Parlement avait eu pour le bien public, l'assurer en reconnaissance de ses services, et de plus la peine d'empêcher encore par l'autorité de ses arrêts les emprunts que les communautés commençaient de faire sous prétexte de logements de gens de guerre, ce qui allait à la ruine entière de la province parce que les consuls, et ceux qui gouvernent les communautés, se prévalaient du malheur public pour faire leurs affaires particulières et, par la facilité qu'ils trouvaient à emprunter au nom de la communauté, faisaient des traités injustes contre l'ordre du Roi avec les gens de guerre, et partageaient avec eux toute la substance du pauvre peuple[2].

A quoi M. le Premier Président répondit très civilement que la Cour se tiendrait très honorée de la visite des députés d'une si illustre assemblée, et qu'ils la trouveraient très disposée de concourir avec elle au service du Roi et au repos des peuples; qu'on avait déjà donné quelque arrêt sur ce sujet[3]; mais qu'on

1. Le projet de canal avait été écarté par les États comme « onéreux pour la province ». (Arch. de la H[te]-Garonne, C. 2309, f° 7 et suiv.) Quant aux arrêts, ordonnances ou édits fixant la fabrication, le cours ou la valeur des monnaies, on sait combien ils sont nombreux durant le XVII[e] siècle. (Voy. Arch. nationales, papiers de l'intendance de Languedoc, vol. H 748[213]) Sur la circulation des monnaies, avant et depuis Colbert, voyez *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault, Introduction*, p. LXXIX et pp. 48, 414, 416, etc.

2. Sur l'accroissement des dettes des communautés et sa principale cause — les logements des troupes — voyez notre étude, déjà citée, sur le diocèse de Rieux. Pour la bibliographie du sujet, on peut consulter, entre autres, les *Mémoires de N.-J. Foucault*, déjà cités, *Introduction*, p. LXXXII, note 6.

3. Il s'agit de l'arrêt du Parlement du 1[er] décembre 1656, concernant les gens de guerre, dont les députés des États paraissent n'avoir pas eu connaissance jusque-là. Aucune étude spéciale ne nous permet de connaître quelles furent les relations du Parlement de Toulouse et de la Cour. On peut consulter là-dessus les *très humbles remontrances du Parlement de Toulouse faites au Roi contre le retour du cardinal Mazarin, et pour la surséance de la déclaration de S. M. contre M. le Prince*, 1652, 8 p. in-4°. La *Biographie Toulousaine* nous dit que Fieubet retint sa compagnie, durant la minorité de Louis XIV, sur la pente de l'opposition où elle n'avait que trop de tendance. Cf. là-dessus les *Mémoires* du temps, notamment le *Journal du Parlement* [de Paris], relatant que les magistrats toulousains étaient sur le point d'accéder à « l'Union », lorsque la signature des articles de Rueil (1648) les en détourna. (V. *Courriers de la Fronde* par Saint-Julien, édit. Jannet, t. II, p. 187, note.) Cf. Eugène Lapierre, *Le Parlement de Toulouse*. Paris, 1875, p. 34-35. D'autres

en donnerait de plus en plus et qu'ils auraient audience quand il leur plairait. »

Quelques jours s'écoulent en visites faites et reçues[1], sans que les commissaires perdent de vue l'objet de leur voyage : « Le lendemain, qui était le mercredi et le jour destiné à l'audience du Parlement, ils y furent reçus de la manière accoutumée, c'est à savoir que la Cour étant séante, chambres assemblées, leur envoya le sieur de Pressac, greffier civil, pour leur dire que, quand il leur plairait d'entrer, la Cour était disposée à les recevoir.

« Et à l'instant, ils montèrent en carrosse; et M. de Pressac s'étant avancé pour avertir la Cour qu'ils venaient, ressortit de la salle de l'audience et les vint recevoir avec huit huissiers à la descente de leur carrosse, les introduisit dans la salle et conduisit à un banc qui leur était préparé, vis-à-vis Messieurs les Présidents au mortier (*sic*), à côté d'eux y ayant quantité de bancs où messieurs les conseillers étaient assis, et étant ainsi entrés chacun en son habit, savoir Monseigneur l'évêque de Comminges en rochet et en camail, M. de Mansi, baron de Villeneuve, l'épée au côté, et les sieurs de Pandreau et de Rochepierre aussi l'épée au côté[2], et le sieur de Lamamye, syndic, avec la robe et le bonnet carré, Monseigneur l'Évêque de Comminges leur aurait parlé sur tous les sujets qui ont été marqués ci-devant.

« Après quoi Monsieur le Premier Président, que tout le

textes soulignent la résistance des mêmes magistrats à quelques-unes des mesures de Colbert, notamment à l'ordonnance civile de 1667. (Voy. E. Lavisse. *Hist. de France*, VII, 1, p. 295.)

1. Présidents et doyens du Parlement, Capitouls, magistrats de la Sénéchaussée. Ce récit, avec les susceptibilités d'étiquette des magistrats municipaux et les négociations qu'elles entraînent, est une page d'histoire bien toulousaine. Voyez *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 626 et suiv.

2. Les deux premiers consuls de la ville du Puy étaient envoyés annuellement aux États; le diocèse n'en envoyait aucun. Cette « place fixe » devait donner aux consuls, au sein de l'assemblée, une certaine importance. (Voir P. Gachon, ouv. cité, p. 16.) M. de Rochepierre était un des membres des États qui avaient reçu du roi une vacation de 1.800 livres pour leur attitude loyaliste dans la session des États de 1632, où la majorité de l'assemblée avait lié sa cause avec celle de Montmorency (*ibid.*, p. 297). C'est vraisemblablement le même personnage qui fit partie, en 1662, de la commission chargée par Colbert d'examiner le projet de canal de Paul Riquet.

Parlement avait prié avant leur réception de leur répondre avec toute la civilité possible, leur fit un assez long discours dans lequel il lui échappa un mot qui eût pu blesser la compagnie, si depuis lui-même ayant appris qu'on l'avait trouvé étrange n'y eût donné une interprétation fort naturelle et qui doit entièrement satisfaire l'assemblée. Ce mot fut qu'ayant à répondre sur ce qui avait été réputé de la misère des peuples, il dit que la Cour donnerait toujours sa protection à tous ses ressortables, et comme ce mot aurait sans doute dû être trouvé mauvais s'il eût été appliqué à cette compagnie qui ne reconnaît aucun supérieur que le Roi, Monsieur le Premier Président s'expliqua quand on lui en parla en disant qu'il avait eu dessein de l'appliquer au peuple, des intérêts duquel il s'agissait, et non pas à l'assemblée des États privilégiés (et) l'autorité de laquelle il ne prétendait pas blesser. »

Cette audience fut suivie des congratulations habituelles, visites, harangues, collation à l'hôtel-de-ville. Les commissaires repartirent le surlendemain, vendredi, après avoir combiné avec les Parlementaires ces mesures communes qui n'allaient pas tarder à leur être imputées à crime[1].

IV

Dès le 4 décembre 1656, Bezons avait présenté les propositions de la Cour : il demandait un don gratuit de 2.750.000 livres, qui tiendrait lieu d'autres charges et serait presque tout entier dépensé dans la province. A deux reprises, il revient à la charge pour obtenir une réponse à sa proposition. La dernière fois, le 28 décembre, bien qu'apportant de la part du roi une décharge de 330.000 livres par le licenciement de 18 cornettes de cavalerie et de 17 compagnies d'infanterie, il prend un ton comminatoire, accordant un délai de quinze jours pour l'octroi des subsides. Il proclame une curieuse théorie, point nouvelle,

1. Arch. Haute-Garonne, C 2309, f[os] 27 à 30 (séance du mercredi 20 décembre 1656). Sur les relations antérieures des États de Languedoc avec le Parlement de Toulouse ou les autres cours de justice de la province, on peut lire P. Gachon, ouv. cité, p. 32 et suiv.

mais rarement présentée sous une forme aussi nette : « Les biens des peuples sont entre les mains des rois pour s'en servir dans les nécessités pressantes pour le bien de l'État ». C'est l'intervention du Parlement qui l'a blessé. L'évêque de Béziers répond que « ce n'est pas là une puissance étrangère », mais « des sujets souverains établis par le Roi pour rendre la justice à ses sujets[1] ».

Le moment est venu, semble-t-il, pour les États de recourir aux influences dont ils peuvent disposer auprès du roi et du cardinal-ministre. L'archevêque de Narbonne[2], présentement à Paris, groupera autour de lui les personnages, prélats et barons, qui voudront se faire les interprètes des doléances des États contre le discours de l'intendant et affirmer le loyalisme de l'assemblée. Sur ces entrefaites, les délégués du Parlement de Toulouse viennent resserrer les liens de solidarité qui les unissent aux États, et réclamer comme eux l'éloignement des quartiers d'hiver. Deux autres puissants protecteurs sont intervenus auprès du roi et de Son Éminence : le baron de Lanta[3] a eu plusieurs conférences avec le ministre; le duc d'Orléans a redoublé d'instances auprès de son royal neveu. Le tout a été

1. *Inventaire*, etc., p. 328. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 34.

2. L'archevêque de Narbonne était Claude de Rebé (1628-1659)(*a*). Il vivait le plus souvent à Paris, fréquentant, chez son parent le comte de Rebé, une société choisie où l'on voyait figurer, à côté de Godeau, évêque de Vence; de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, Guy Patin, le très caustique historien des grands et menus événements de ce temps. (Voy. Guy Patin : Lettre du 24 décembre 1655.) On connaît le rôle de l'archevêque dans la lutte entre Richelieu et les États en 1632, et dans la catastrophe de Montmorency. (P. Gachon, ouv. cité, *passim*). La famille était originaire du Lyonnais, ce qui explique que Guy Patin apprécie son bon vin de Coindrieu [Condrieu, ch.-lieu de canton, Rhône]. L'archevêque de Narbonne était président-né des États. Sur sa docilité à l'égard du pouvoir, voyez ci-dessous « Pièces justificatives », n°s I et VII (note).

3. Amans de Barthélémy de Grammont, baron de Lanta, agent général de la province de Languedoc, chambellan de Son Altesse Royale [le duc d'Orléans], fils de Pierre, conseiller au Parlement de Toulouse, et de Jacqueline de Sabatier (P. Louvet, ouv. cité, p. 185.) Il mourut en 1669. Les Grammont, originaires du Rouergue, avaient succédé dans la baronnie de Lanta à la maison de Hunaut [Lanta, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche, Haute-Garonne].

(*a*) Claude de Rebé, fils de Claude, seigneur de Rebé, baron d'Amplepuis. (P. Gachon ouv. cité, p. 4, note 2.)

vain, et Gaston ne peut que gémir, à son ordinaire, offrant aux États d'abandonner ses gratifications et « croyant bien » qu'à son exemple « ceux qui reçoivent de pareilles gratifications vous feront les mêmes instances »[1].

Rari nantes in gurgite vasto. Que sont quelques milliers de livres de gratification en présence des exigences du fisc royal? Il faut toujours 2.400.000 livres. Après quinze jours passés, les commissaires du roi ne pourront se dispenser de faire exécuter les ordres qu'ils ont pour faire lever dans la province les sommes demandées au nom de Sa Majesté.

Quels sont au juste les griefs du Cardinal, écho de ceux de l'intendant[2]? Le baron de Lanta va nous l'apprendre. Il a eu avec Mazarin plusieurs entrevues. Le ministre, après avoir consulté le roi dont il est censé traduire les sentiments, voit nettement dans l'alliance du Parlement et des États une nouvelle *Union*, une sorte de déplacement du centre de la révolte contre son autorité[3], au moment où il a sur les bras toutes les affaires de l'Europe. Nuls les privilèges du Languedoc, devant les nécessités de la défense nationale; séditieuses les mesures prises par les délégations locales pour soulager les communautés et empêcher leur ruine. On ira jusqu'au bout : le roi se transportera dans le pays pour y châtier les chats-fourrés et les

1. *Inventaire*, etc., p. 329, col. 1 : Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 40 et suiv. Le désintéressement du duc d'Orléans devait avoir au moins un imitateur : le baron de Lanta refusa, ses démarches faites, toute augmentation d'indemnité de voyage ou de séjour (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 67 v°.)

2. A moins que ce ne soit l'inverse, et que l'intendant n'ait traduit la pensée du ministre. Toute la correspondance de Mazarin avec Bioule, avec Bezons, avec les évêques confidents de sa politique, comme celui de Mirepoix par exemple, indique combien le préoccupe l'attitude des États. (*Lettres de Mazarin*, déjà citées, t. VIII, *passim*.)

3. On sait quelle était l'appréhension de Mazarin de voir se reformer contre lui les coalitions d'antan. Cet homme, dont Guy Patin a pu dire qu'il était « aussi puissant que Dieu le père au commencement du monde », vivait dans le tremblement perpétuel que lui causait cette terrible nation de ligueurs et de frondeurs. (Voyez E. Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 1, p. 51 ; cf. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassadeurs en Italie*, p. 327.) Il faut dire à sa décharge que ces préoccupations personnelles allaient au fond à l'apaisement et que telle était, il n'est pas superflu de le répéter une fois de plus, la politique des principaux agents royaux (Voir pièces justificatives, n° VII, note).

hobereaux, les consuls ou les robes violettes sur leurs sièges respectifs. On ne demande plus rien à qui ne veut rien entendre. La province se plaint de la présence d'une armée, elle en aura trois : voici, en Provence et en Dauphiné, des troupes prêtes à entrer[1].

V

La colère est mauvaise conseillère. La patience et la ténacité du baron de Lanta ne peuvent s'être exercées en pure perte. Mazarin, d'autre part, ne serait pas l'homme infiniment souple que nous connaissons s'il ne sentait gronder l'orage et qu'à heurter ainsi tout un peuple qui — les représentants de la Province n'ont pas manqué de le souligner — lui est resté fidèle durant les temps difficiles, il risque de compromettre cette pacification intérieure qui ne lui tient pas moins à cœur que l'autre. Il renouvelle l'offre de réduire de 300.000 livres les 2.700.000 livres demandées pour le quartier d'hiver et propose de retirer du Languedoc, pour les envoyer dans le comté de Foix, 24 cornettes de cavalerie et 50 compagnies d'infanterie[2].

1. Nous résumons le rapport, sorte d'historique de la question d'ailleurs plein de verve, du baron de Lanta, d'après le reg. C 2309, f° 61 et suiv. des Archives de la Haute-Garonne, dont l'*Inventaire* donne, p. 329, col. 2, une trop brève analyse et que l'*Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. XV, p. 639 et suiv., reproduit *in extenso*. Le zèle du baron de Lanta, en cette affaire, mérite les plus grands éloges : il se sent apparemment très fort de sa double qualité d'agent de la province et de « client » du premier prince du sang, bien que celui-ci n'ait pas la réputation de pousser fort loin le dévouement pour ses serviteurs. Il a d'ailleurs obtenu des « délogements » partiels de troupes. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f°s 60, 61.) Il était accompagné dans sa démarche auprès de Mazarin par Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, et le s[r] de Montbel, syndic général de la province. C'est Goulas qui présenta la requête au nom de son maître; le baron de Lanta remit ensuite au cardinal une lettre des États, et un dialogue s'engagea entre eux. D'autres conférences suivirent, où furent présents comme à celle-ci le duc de La Vrillière et le ministre Le Tellier. Louis XIV fut visiblement tenu au courant des négociations : Mazarin joue habilement de sa colère supposée, faisant remarquer qu'il va avoir vingt ans. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f°s 61 et suiv.)

2. Il fait cette dernière proposition dans la dernière conférence qu'il eut avec le baron de Lanta. A noter que le premier ministre reçoit une fois

Cette fois, il y aura gain pour la Province, par ce commencement d'évacuation, porté de 18 à 24 cornettes, et de 17 à 50 compagnies; mais les États tiennent bon sur le chiffre des charges fiscales. Après maints pourparlers, l'Assemblée et les commissaires royaux se mettent d'accord sur le pied de 2.000.000 de livres de don gratuit. Les États ne renoncent pas, toutefois, à exercer leur droit de contrôle sur l'application de ce subside au quartier d'hiver; ni à faire poursuivre les gens de guerre coupables d'excès, tels ces officiers du régiment de Candale qui avaient enlevé la demoiselle Servan d'Agde.

Une sorte d'équilibre se produit ainsi, jusqu'au mois de mars 1657, entre les représentations de la province et les exigences des commissaires royaux. Ce n'est que lorsque le subside voté par les États, réparti par leurs agents, est complètement épuisé que de nouvelles contentions se produisent. Le roi et le cardinal ont écrit[1], le 6 mars 1657, pour autoriser « la dresse » des contrôles du logement des troupes, commettant le comte de Bioule à cet effet. C'est une satisfaction accordée aux États, qui espèrent ainsi pouvoir éviter les empiétements des hommes d'armes[2] hors de leurs cantonnements[3].

Cette confiance mutuelle n'est pas de longue durée. Le 23 mars, l'assemblée est amenée à prendre une mesure fort grave, qui constitue en soi un acte de souveraineté dont la Cour ne pourra lui savoir gré. « ... A été arrêté qu'il sera écrit une lettre circulaire à toutes les villes et lieux de la province

l'envoyé des États au lit, ce qui confirme la remarque de Bussy que, durant l'hiver de 1657, le cardinal était « presque invisible ». (Bussy-Rabutin, *Mémoires*, ouv. cité, II, p. 93.)

1. Séance du 19 mars 1657. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 115.) La lettre royale est signée Louis, contresignée Phelypeaux.

2. Et sans doute aussi l'introduction subreptice, à la faveur des mouvements d'armées se dirigeant vers l'Espagne ou l'Italie, de nouveaux contingents qui s'établiraient à demeure sur les lieux. (Voy. notre étude : *Diocèse de Rieux... Dettes des communautés*, citée plus haut, p. 38 (Montesquieu), 43 (Carbonne), 49 (Cazères), et *passim*.

3. Citons, entre autres faits, indiquant ces préoccupations, l'intervention de l'évêque de Comminges dans la protestation des officiers résidant à Cordes. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 118.) Le même jour, Choiseul est nommé membre de la commission chargée d'entendre les propositions faites par MM. les Commissaires du Roi (*ibid.*, f° 119 v°).

qui ont de logement (*sic*), portant défense auxdites communautés de rien fournir aux troupes soit en espèce ou en argent, attendu qu'il a été entièrement satisfait au payement de deux millions de livres accordées à Sa Majesté au moyen des foules souffertes ou des deux cent mille livres qui ont été baillées par le Trésorier de la Bourse de l'ordre des Etats, et qu'au cas [où] aucune desdites communautés seraient forcées par les troupes de fournir quelque chose, les communautés voisines sont exhortées de l'assister de proche en proche et d'opposer à la force la force pour contenir ces troupes dans leur quartier; que néanmoins par un préalable et pour tenter toutes les voies de respect, et puisque M. le comte de Bioule et messieurs les Trésoriers de France faisaient difficulté de donner ledit arrêt, attendu qu'ils n'auraient eu aucune connaissance des foules[1], les mêmes députés iront de ce matin chez Monsieur l'intendant pour savoir de lui s'il les veut donner, comme en ayant une connaissance particulière.

« Ce que mesdits sieurs les députés ayant fait et étant de retour, Monseigneur l'Evêque de Comminges a rapporté qu'il avait été avec MM. les autres députés chez Monsieur l'Intendant pour lui faire entendre les sentiments de l'Assemblée; à quoi M. l'Intendant aurait répondu qu'étant du corps de la commission et ne devant agir que de concert avec Monsieur le comte

1. On entend bien qu'il s'agit d'un tableau exact des logements accordés et d'une sorte de liquidation de la dépense : les communautés avaient dû faire des avances qui venaient en déduction de leur quote-part du don gratuit. Il n'est pas superflu de rappeler, une fois de plus, que ces charges fiscales n'étaient pas les seules. Quelques mois après, le 28 novembre 1657, l'archevêque de Narbonne relate les excès commis par les troupes au lieu de Ferrals. « Le cavalier et le soldat avaient toujours eu quelque sorte de respect pour l'église et pour la maison presbytérale jusques à la semaine passée audit lieu où, n'ayant trouvé ni étape ni étapier, auraient forcé ladite église, emporté tous les ornements et le reste de ce qu'ils ont trouvé dans les plus sacrés lieux, découvert ladite église, brûlé les poutres et enfin l'ont mise en cet état que le service divin n'y saurait être fait... » (Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 44.) Et ceci se passait, au moment où l'accord entre les États et la Cour allait s'établir, dans le diocèse du président de l'assemblée, à quelques kilomètres de Narbonne! Sur les misères laissées après eux par ces « passages » de troupes, voyez, outre nos études, déjà citées sur le diocèse de Rieux, abbé Alph. Auguste : *La compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Notes et documents.* Paris-Toulouse, 1913, *passim.*

de Bioule et messieurs les autres commissaires du Roi, il ne pouvait de lui-même donner une réponse précise sur la proposition qui lui était faite de la part des États; qu'il allait chez Monsieur le comte de Bioule où il prierait Messieurs les autres commissaires de s'y trouver, et que l'après-dîner, avant qu'on entrât à l'assemblée, il irait chez Monseigneur l'Evêque de Comminges pour lui rendre une dernière résolution, priant l'assemblée de lui donner ce temps, ce qui aurait été agréablement accordé[1]. »

Il y avait là, au fond, avant d'aboutir à une irrémédiable rupture, une sorte de transaction offerte par les États à la Cour. Ces « foules », l'intendant finira par les fournir, le 29 mars. Restait la question des nouveaux subsides demandés à la province. Avant même qu'elle fût vidée, il aurait fallu quelque nouvelle « provision », les besoins étant urgents. Toute la discussion, du 26 au 29 mars 1657, roule autour d'une somme de 100.000 livres que les États ne refusent pas, bien qu'ils se croient quittes avec le versement déjà fait de 2.000.000 de livres; mais pour laquelle ils demandent des garanties :

« Messieurs les députés auraient réparti que ces cent mil livres étaient tout prêts (*sic*), moyennant la quittance de l'Épargne ou promesse d'eux (les commissaires royaux) de la rapporter, et que c'était tout ce que l'assemblée pouvait faire pour le bien des affaires du Roi, après les efforts extraordinaires que la province avait faits pour le paiement des deux millions[2]. »

Les Commissaires royaux, à bout d'arguments, se sont avisés d'un procédé qu'ils croient habile. Le comte de La Serre, un officier disert[3], se charge de présenter la requête. Introduit dans l'assemblée avec le cérémonial ordinaire, il s'excuse en fort bons termes de déroger ainsi aux usages[4]. Il demande

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 123.
2. *Ibid.*, C 2309, f° 125 et suiv.
3. Le comte de La Serre était un des lieutenants généraux commandant en Languedoc. (*Hist. Lang.*, t. XIII, p. 366.)
4. Nous ne savons pourquoi. Roschach (*Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XIII, p. 365) présente cette affaire comme une sorte de coup d'État à la Bonaparte. S'il y eut préméditation et entente avec les commissaires royaux, comme cela résulte nettement du texte, toutes les formes furent respectées

100 ou 120.000 livres pour dix jours de subsistances. Les États ont tant et de si diverses affaires avec le roi qu'ils pourront facilement se rembourser. Il lui serait pénible, après avoir entretenu, depuis quatre mois qu'il est dans la province, un ordre invariable, de voir la confusion et l'oppression des campagnes, fruit de la nécessité, se substituer à cet état. Encore un effort, gage de la victoire assurée sur l'ennemi, dont tous recueilleront les avantages. Il aura fait son devoir, quelles que soient la décision et les conséquences.

L'évêque de Béziers, qui préside la séance, répond par les compliments d'usage; il reconnaît les talents, la sagesse et la modération du comte de La Serre; mais la province est à bout de forces : elle a plus fait que toutes les autres réunies; elle n'est point responsable du dépérissement des troupes, puisque, les deux millions de don gratuit étant payés, le roi devait pourvoir aux autres dépenses. On délibère, en l'absence du requérant, « qu'attendu qu'elle (la Province) est entièrement épuisée par le Don extraordinaire qu'elle a fait au Roi pour la subsistance des troupes [il] n'y avait lieu de rien accorder[1] ».

Aussi bien la querelle ne pouvait-elle être avec les chefs de l'armée qui, en braves gens préoccupés de leur responsabilité immédiate, cherchent des ressources, au besoin en recourant à des expédients; mais avec les commissaires royaux, Bioule, Bezons, ce dernier surtout, dont la préoccupation est si grande qu'il oublie d'émailler ses discours des lieux communs d'histoire ancienne et des citations classiques dont il est coutumier[2]. On lui a accordé 100.000. livres[3], à titre d'avance, sur les 300.000

et les discours des intéressés extrêmement courtois. Voyez le discours *in extenso* du comte de La Serre dans *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XIV, p. 661. Les craintes qu'il manifestait n'étaient que trop justifiées par les précédents. (Voy. ci-dessus, p. 10.)

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 126 et suiv. (Séance du 26 mars 1657.)

2. Voyez les curieux exemples donnés dans Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 3 v°; C 2310, f°s 42 et suiv. Il convient de rappeler que le secrétaire Guillemynet omet souvent de citer les discours des commissaires royaux.

3. Dans la séance du 26 mars 1657. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de la liquidation d'une dette ancienne, et non, comme le demandait le comte de La Serre, de l'ouverture d'un crédit nouveau. La somme était vraisemblablement déjà dépensée.

livres retenues du don gratuit de l'année précédente, à condition qu'il retirera et produira la quittance de l'Épargne relative à cette somme. Il promet, puis se dérobe quelque temps. Le mardi 27 mars, l'évêque de Comminges « a rapporté à l'assemblée que Monsieur l'Intendant avait fait la déclaration qui lui avait été demandée de la part des États, par laquelle il s'est chargé de rapporter une quittance de l'Épargne de la somme de cent mil livres à la décharge du s^r^ Lesecq, trésorier de la Bourse, laquelle déclaration avait été remise en original au s^r^ de Guillemynet, secrétaire des États. Lecture faite de ladite déclaration [il] a été arrêté que ledit sieur de Guillemynet la délivrera audit sieur Lesecq en retirant de lui son récépissé pour lui servir de sûreté, en attendant que la quittance de l'Épargne lui ait été remise[1] ».

C'est dans la première quinzaine d'avril 1657 que la querelle semble avoir atteint toute son acuité. Le 5 avril, la réponse de l'évêque de Béziers à une nouvelle mise en demeure a toute la vigueur d'accent d'une tribune moderne : l'évêque se plaint que la Province ait subi « une armée si puissante qui la consomme entièrement par un quartier d'hiver qui tient de l'automne, de l'hiver et du printemps[2]... » Les denrées ne se vendent pas, la récolte s'annonce médiocre, la licence des troupes est à son comble, comment fournir de nouveaux subsides? Nouveau refus le 10 avril[3]. Les commissaires royaux opposent toujours leur dilemme : Bioule ne fera exécuter les ordres du roi concernant la sortie des troupes destinées à l'Italie qu'autant qu'on les aura défrayées des dépenses faites[4]. L'évêque de Comminges sert toujours d'intermédiaire, et on sent que cet actif commissaire a quelque mérite à recevoir le premier choc de la mauvaise humeur de l'intendant.

On entrevoit enfin le moyen d'accorder au roi l'assistance qu'il demande en termes si pressants : un sieur Pierre Mont-

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 129 r°. L'Épargne, c'est le Trésor royal; la Bourse, la caisse de la Province.
2. *Ibid.*, C 2309, f° 132.
3. *Ibid.*, C 2309, f° 137 v°.
4. *Ibid.*, C 2309, f° 138 v°.

moulon[1] vient offrir aux commissaires royaux, et ceux-ci recommandent aux États qui l'acceptent, un prêt de 300.000 livres, à condition qu'il en ferait le recouvrement sur le fonds du taillon de la province, « les charges préalablement déduites[2] ».

C'est le salut. Restent les froissements résultant de cette lutte mémorable. Du côté des États, les évêques y ont eu une attitude très ferme. Les évêques de Béziers et de Viviers sont trop âgés pour avoir quelque chose à craindre des rancunes de la Cour. Les gentilshommes ont suivi le mouvement. Le prince de Conti, le duc d'Orléans, qui ont offert leurs bons offices, sont trop haut placés et n'ont d'ailleurs joué qu'un rôle épisodique. Le baron de Lanta est bien apparenté, bien en cour : il a fort habilement manœuvré et reste une ressource pour les conflits à venir. Reste Gilbert de Choiseul, qui sera momentanément le bouc émissaire des États quasi insurrectionnels de 1656-1657.

Les faits cités ne suffisent pas à expliquer sa disgrâce, bien qu'il fût certain, de très bonne heure, que la Cour était disposée à mal accueillir tout acte d'opposition nettement caractérisé[3]. Il avait, dès avant cette époque, manifesté ses tendances dans cet *imbroglio* que fut l'affaire du Jansénisme[4]. Sans doute aussi la notoriété de son frère, le célèbre maréchal du Plessis,

1. Sans doute un de ces nombreux traitants qui se sont donné la mission de suppléer aux défaillances de l'Épargne royale ou de la Bourse provinciale. Ils évoluaient autour de l'intendant, qui prenait leur avis et facilitait leurs opérations — échange de bons offices que le « régime moderne » a fort étendu.

2. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 148 v°.

3. Voyez le cas du capitoul Duvergier, accusé d'avoir sollicité *ostiatim* les membres des États contre le service du roi et que les États défendent. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 147 v°.)

4. « Tous les évêques du royaume ont fait publier la constitution (la bulle d'Innocent X *in Occasione*, du 31 mai 1653) dans leurs diocèses à la réserve de MM. l'Archevêque de Sens, l'Évêque de Comminges, l'Évêque d'Angers et l'Évêque de Beaucaire, qui dans leurs mandements pour la publication ont inséré des paroles injurieuses à la dignité du Saint-Siège et s'y sont opposés industrieusement à sa décision. » (Mémoire pour Son Éminence touchant le châtiment qu'il faudrait faire contre les quatre prélats jansénistes, fait le 9 janvier 1654.) Bibliothèque nationale, mss. de Baluze, t. CXIII, p. 329. Cf. ci-après, p. 22, les lettres de Mazarin des 5 juin et 16 novembre 1657.

sa propre attitude, sa jeunesse relative avaient-elles fait croire qu'il pouvait être dévoué, sans réserve aucune, aux intérêts de la Cour. Dans ses entretiens avec le baron de Lanta, Mazarin dit « que le voyage de M. de Comminges à Toulouse était cause de tous ces désordres, que c'était une cabale de Paris[1] qui nous faisait agir, qu'il le savait fort bien, et qu'il était surpris d'autant plus de la conduite de ce prélat que le roi avait donné à sa famille plus de 50.000 écus de rente ». Lanta défend comme il peut son éminent compatriote : M. de Comminges n'a été mis à la tête de la députation envoyée au Parlement que parce qu'il était le premier évêque arrivé. Rien dans l'attitude de Choiseul ne justifie les plaintes du cardinal : son langage a toujours été empreint du plus grand respect pour l'autorité royale. Son loyalisme ne peut être contesté[2].

Aucun de ces arguments ne pouvait désarmer le tout-puissant ministre. Député par les États pour remettre au roi le cahier des doléances, Gilbert de Choiseul reçoit, avant la clôture de la session, une lettre de cachet prononçant son exclusion de cette délégation. M. de Bezons, consulté, ne peut que confirmer la nouvelle de cette disgrâce, dont les États sentent toute la gravité. On « délibère unanimement qu'il sera écrit au Roi pour le supplier d'avoir agréable que M. de Comminges lui présente le cahier de doléances, conjointement avec les autres députés[3] ».

La correspondance de Mazarin, tout en précisant certains détails de cette disgrâce, nous éclaire fort peu sur les motifs qui la déterminèrent : le 5 juin 1657, écrivant de Péronne à l'archevêque de Narbonne[4], le cardinal se plaint de l'évêque

1. Allusion probable à l'attitude des curés de Paris et d'une partie de l'assemblée du clergé dans l'affaire du cardinal de Retz. (V. Baluze, recueil cité, t. CXIII, *passim.*) Quant aux rapports de l'évêque incriminé avec les jansénistes toulousains on peut se référer à l'ouvrage de M. L. Dutil : *Contribution à l'histoire religieuse du dix-septième siècle. — Lettres inédites de Mme de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance.* — Paris, 1911.

2. Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 67.

3. *Ibid.*, C 2309, f° 171 et suiv. (séance du 6 mai 1657). M. de Choiseul demande son remplacement; l'assemblée le refuse.

4. *Lettres de Mazarin*, citées plus haut, t. VII, p. 728. Le ministre débute par des protestations d'affection pour l'archevêque et pour sa famille. Il ter-

de Comminges, qui a sollicité les remontrances de l'assemblée du clergé en sa faveur et a obtenu d'être député au roi, quoique Sa Majesté eût déclaré que ce choix ne lui fût pas agréable.

Le 19 septembre 1657, de Metz, le ministre adresse à l'évêque de Mirepoix des remerciements sur ce que ce prélat a écrit confidentiellement de MM. les Évêques de Comminges et de Couserans. Mazarin s'étonne que l'évêque de Couserans dise avoir été maltraité, car jamais agent du clergé n'a eu plus de sujet que lui d'être pleinement satisfait. Le cardinal prie son correspondant de se rendre de bonne heure aux États pour y préparer toutes choses pour le service du roi[1].

Le 31 octobre 1657, de Sainte-Menehould, répondant en marge d'une lettre de Jean-Baptiste Colbert, datée du 26 octobre, Mazarin fait encore allusion à la nomination de l'évêque de Comminges comme député des États de Languedoc vers le roi, qui refuse de le recevoir[2].

Au 16 novembre 1657 figurent deux lettres de Paris à l'archevêque de Narbonne. Après la déclaration que Sa Majesté a fait faire contre l'évêque de Comminges, portant qu'Elle n'était pas satisfaite de la conduite de ce prélat, au sujet de diverses choses qui regardent le bien de l'État, le roi ne pourrait souffrir que le cahier des États de Languedoc fût présenté par cet évêque.

mine en le remerciant pour lui avoir envoyé le libelle du cardinal de Retz. L'archevêque de Narbonne secondait la politique de Mazarin, contre celle de Rome, dans l'affaire de l'ex-coadjuteur. (Voyez J. Valfrey : *Hugues de Lionne*, ouvr. cité, p. 305; Baluze, recueil cité, t. CXIII et CXIV, *passim;* Bourlon, ouv. cité, *passim.*)

1. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 629. Il ne dit pas que Choiseul ait à se féliciter de ses procédés, et il atténue quelque peu ce qu'il dit de l'évêque de Couserans en le recommandant dans une lettre du même jour à la surveillance de l'évêque de Lavaur. L'évêque de Mirepoix était Louis-Hercule de Lévis de Ventadour (1655-1679) et celui de Lavaur Jean-Vincent de Tulles (1644-1671). L'évêque de Couserans, de 1653 à 1680, fut Bernard IV de Marmiesse. On peut consulter sur cette affaire le t. CXIII de Baluze, en particulier, p. 284, la lettre du 7 octobre 1656, de l'évêque de Couserans à Mazarin. (Voir ci-après aux pièces justificatives, n° II.) On sait que Colbert emprunta à Mazarin cette fâcheuse tradition de l'espionnage des évêques par leurs collègues. (Voy. Lavisse, *Hist. de Fr.*, VII$_1$, p. 284.)

2. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 645.

Le cahier sera plus favorablement répondu s'il est présenté par un autre[1].

Le 13 décembre 1657, écrivant à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Lavaur, Mazarin annonce que les États se sont soumis[2].

(*A suivre*). J. ADHER.

1. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 648. L'expression « diverses choses » semble bien indiquer que les griefs de la cour contre Choiseul portaient à la fois sur les questions politiques et les affaires religieuses. (Voyez *Pièces justificatives*, n° IV.) N'oublions pas que le principal conseiller du ministre, en matière ecclésiastique, était Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, et on peut entrevoir les sentiments du groupe des évêques méridionaux qui inclinaient vers le Jansénisme, à l'égard de ce célèbre prélat, dans la correspondance de Mgr de Mondonville, publiée par M. L. Dutil, ouv. cité, p. 101.
2. *Ibid.*, t. VIII, pp. 654, 655.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU COMMERCE FRANCO-CATALAN SOUS CHARLES VII

Les sept documents que nous groupons sous ce titre sont extraits du fonds des *Cartas comunas* aux Archives municipales de Barcelone. Leur date respective leur sert de cote dans ce fonds si précieux à tant de titres[1] et qui a été classé chronologiquement en volumes[2]. Éparses dans plusieurs des portefeuilles de cette série, les lettres transcrites ci-dessous ont toutes ce caractère commun de nous montrer à l'œuvre les autorités françaises s'efforçant de résoudre les difficultés que soulèvent les relations commerciales franco-catalanes. Languedoc, Provence et Béarn y sont tour à tour intéressés. Tantôt ce sont les trèves qui sont violées; tantôt ce sont des actes de piraterie qui compromettent le trafic maritime; tantôt ce sont des saisies de marchandises, tantôt encore des prohibitions opposées à la sortie de certaines denrées, et tantôt enfin des cas de pur brigandage, comme cet enlèvement de bétail dont se plaint amèrement, en 1451, le comte de Foix Gaston IV.

Ce puissant personnage, qui devait jouer un grand rôle sous Louis XI dans les affaires catalanes[3], n'est point le seul qui, parmi les signataires de nos documents, devait devenir, par la suite, plus familier aux autorités catalanes[4], car Tanneguy du

1. Sur la constitution de ce fonds et son intérêt, cf. J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, p. 20.

2. Le tome VI va de 1441 à 1442; le tome VII de 1442 à 1444; les tomes suivants embrassent chacun une année.

3. H. Courteault, *Gaston IV comte de Foix*, chap. IX.

4. Le *Sage Conseil* de Barcelone, qui est le destinataire des lettres publiées ci-après, est le conseil exécutif dans l'organisation municipale de la Cité.

Chatel, sénéchal de Beaucaire sous Charles VII, était appelé à exercer sous Louis XI la lieutenance générale en Roussillon[1].

Louis XI lui-même, encore dauphin, est cité dans l'un de nos textes, peut-être, à vrai dire, le plus intéressant. Il figure dans notre petit dossier de façon assez singulière, comme acheteur en Catalogne de certain vin : « douze pipes » que l'on avait commandées à « ung nommé Guillem Andrieu, marchant », lequel faisait venir « depuis aucun temps et années ença » la provision du dauphin et de sa mère « par le moyen de ung frère qu'il a lequel est fizicien de la royne ». De quel vin catalan le futur Louis XI faisait-il de la sorte une provision annuelle? C'est ce que notre texte néglige de nous apprendre. Et il a fallu qu'un empêchement fût mis en 1450 à l'expédition de l'envoi pour que nous fût révélée la commande.

J. CALMETTE.

I

Tanneguy du Chatel au Sage Conseil de Barcelone.

1442, 12 décembre, Beaucaire.

Tres chiers et honnorables seigneurs et freres. Je me recommande a vous. Nagaires ay receu unes letres de messire Guillem Raymon de Moncade[2], grant senechal de Cecile, touchant la pacification des pais de Catheloigne et Provence. A quoy, ainsi que escript m'a le dit Guillem Raymon, avez tres grant desir de vous y emploier et travailler, comme ceulx qui amez le bien du pais. Sy, vous pri que a la dite pacification veuillez contendre et travailler avec icelui messire Guillem Raymond de voz puissances, et, en ce faisant, vous ferez le bien des deux pais et des seigneuries. Et quant est de moy, de mon cousté je travailleray par desa, informé que je soye de voz entencion, telement au plaisir, messeigneurs, que la matière prendra bonne conclusion, ainsi que plus a plain ay dit a Pierre Vivier, porteur de cestes, vous en parler de ma part, lequel veuillez croire. Et me

1. *Louis XI, Jean II et la Révol. catalane*, p. 351.

2. D. Guillem Ramon de Moncada, grand sénéchal de Sicile sous Alphonse le Magnanime.

mandez se aucune chose voulez, que je puisse, et je la feray de tres bon cuer. Tres chiers et honnorez seigneurs et freres, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript a Beaucaire, le xii[e] jour de decembre. Le tout vostre

TANGUY.

(*Au dos :*) Mes tres chers et honorez seigneurs et frères, les conseillers de la cité de Barselonne.

II

Tanneguy du Chatel au Sage Conseil de Barcelone.

1443, 4 septembre, Beaucaire.

Honnorez seigneurs. Je me recommande a vous. J'envoye Jehan Martin, mon serviteur, porteur de cestes devers vous, auquel j'ay chargé vous dire a plain aucune novité qui presentement a esté faicte par desa en Provence par aucuns subgiez du roy d'Arragon contre l'apoinctement et abstinence de guerre nouvellement accordé entre le pais de Catheloigne et ledit de Provence. En vous pri bien adcertes que ledit Jehan Martin vueillez croire et tenir maniere que la dite novité, faicte pendant ladite abstinence et acord, soit entierement reparée, comme il appartient. Et par ce dit porteur me faites savoir sur ce vostre response, avec se aucune chose voulez par deça que faire puisse, pour l'acomplir de bon cuer. Honnorez seigneurs et freres, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript a Beaucaire, le iiij[e] jour de septembre.

Le tout vostre

TANGUI.

(*Au dos :*) A noz tres honnorés seigneurs et freres les conseillers de la cité de Barselonne.

III

Tanneguy du Chatel au Sage Conseil de Barcelone.

1443, 24 octobre, Montpellier.

Tres chiers et honnorez seigneurs et freres. Je me recommande a vous. Et vueillez savoir que j'ay sceu comment autresfoiz avez esté certiffiez et acertenez par letres et procez faiz devant le gouverneur de ceste ville que la quantité de vingt six sagnes ou charge d'alun de la valeur de v[c] l. t. lesquelles furent achatées à Jennes, pour et

au nom de Secondin Boussanin, marchant demourant en ceste ville, et menées à Barcelonne sur la nave de Pierre Falcon, visquayn, pour les bailler et consigner a Phelippe de Tozns. marchant demourant en icelle ville de Barselonne, sont veritablement dudit Secondin. Toutesfoiz, non obstant ladite certifficacion, icelles · xxvj · charges d'allun demeurent tousjours en arrest et soubz la main du roy en ladite ville de Barselonne, ou ledit allun a esté arresté a la requeste du procureur et autres officiers du roy, pretendant icellui allun estre confisqué soubz aucunes couleurs et soyes controuvées, ou grant dommage et interestz dudit Secondin, comme plus a plain est contenu en la requeste qu'il m'a baillée, laquelle vous envoye avec cestes[1], et me suis veritablement enquis des choses dessus dites, comme il appartient, et vous certiffie que les dites · xxvj · sagnes sont dudit Secondin Boussanin.

Pour ce, vous prie bien acertes que audit Secondin ou autre pour lui vueillez delivrer et expedier les dites · xxvj · charges d'allun sans le mectre en procez, et tellement le traicter comme vouldriez que feissons pour vous ou les subjiectz du roy d'Arragon et y donner telle provision que plus n'ait cause de s'en plaindre. Et se aucune chose voulez que pour vous puisse, faictes le me savoir, et je le feray de bon cuer. Tres chiers et honorez seigneurs et freres, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript a Montpellier, le · xxiiij · jour d'octobre.

Le tout vostre

TANGUY.

(*Au dos :*) A nos tres chiers et honnorez seigneurs et freres les General et Conseillers de la ville de Barselonne.

IV

Tanneguy du Chatel au Sage Conseil de Barcelone[2].

1444, 3 novembre, Beaucaire.

Tres chiers et honnorez seigneurs et freres. Je me recommande a vous. Autresfoiz avez esté adverty des maulx que aucuns patrons de galées de pais de par dela ont fait es mers de par deça, prenant

1. La requête dont il s'agit ne figure pas dans la série des *Cartas Communas*.

2. Une échancrure du ms. nous a obligé à restituer entre crochets plusieurs mots ou fragments de mots.

gens et marchandises de Provence, durant la treve, dont ledit pais de Provence et Catheloigne, desquelz Provensçaux et leurs biens. ainsi plus serez informez par les lettres et memoires que le present porteur vous baillera, lequel vous envoye pour ceste cause. Et, combien que vous ayez esté sommés ne requis de donner provision ausdits danpnifiez, toutesfoiz la cho[se est de]mourée en ce point, dont les dits Provensçaulx crient et murmurent d[eman]dant remedes, et ne se puent asseurer de la dite trieve et est en voye de venir ru[plure], se autrement n'y est pourveu, Et pour ce que les dits patrons sont bien ceans et ont des biens assez par dela et que de ceste cause estes assez informez, vous pri bien adcertes que, tant pour l'onneur de vostre Seigneurie que pour l'entretenement de la dite treve, laquelle suis certain ne vouldrez enfraindre, que vueillez donner euvre que lesdits prisonniers soyent mitz au delivre et les biens privez restituez aux domaigez, ainsi qu'il appartient, et tenir maniere que doresnavant telles voyes cessent, que plus n'en soit aucune plainte : autrement, convendroit fere selon que justice requerroit, vue l'en me presse grandement, Tres chiers et honnorez seigneurs et freres, se aucunes choses voulez que je puisse, mandez le moy pour l'accomplir de tres bon cuer, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript a Beaucaire, le ·iij· jour de novembre,

Le tout vostre

TANGUY.

(*Au dos :*) A nos tres chiers et honnorez seigneurs et freres, les Conseillers de la cité de Barselonne.

V

Étienne Petit au Sage Conseil de Barcelone.

1450, 4 février, Montagnac[1].

Mes tres chiers et tres honnorés seigneurs. Je me recommande trés grandement a voz seigneuries. Et vous plaise sçavoir que ung nommé Guillem Andrieu, marchant, par le moyen de ung frere qu'il a, lequel est fizicien de la royne, a eu depuis aucun temps et années en ça charge de faire et envoyer devers la royne nostre sou-

1. Hérault. Le millésime indiqué est celui du nouveau style.

veraine dame et monsieur le daulphin[1] les provisions et victuailles a eulx necessaires de part deça, dont, a cause de ce, ledit Guillem Andrieu a achapté en vostre cité de Barsetonne une quantite de tonnes pour en prandre des meilleures jusques au nombre de douze pipes, dont avoit expressement charge pour ceste année, et pour la provision de la caresme prouchain advenir, en laquelle serons incontinent, et enverrions prandre, et icelle advoit presentement en ses foires de Montagnac, pour icelle incontinent fere envoyer par douze muletz ycy desja envoyés a ceste cause. Mais ledit Guillem Andrieu a dit qu'il ne le povoit faire, estans aucuns troubles empeschemens, lesquieulx lui ont esté mis et se mectent en ladite tonne, qui sont soixante pipes, tant a l'occasion de ce que pour la provision du pays. Si, vous supplie et requier tant comme je puys que la dite tonne vous plaise relaxer et hoster ledit empeschement, affin que d'icelle incontinent puissions envoyer ladite provision devers nostredite dame et nostredit seigneur le daulphin, et ainsi vous plaise le faire, car bien sçavés que ces provisions qui vous sont necessaires de part deça comme sont bled, chers et autres, nul ne vous y met aucun empeschement ny trouble, combien que maintesfoys le pays demeure inpourveu. Et si rien vous plest de part deça que je puisse, mandés le moy, car je le feray de tout bon cuer a l'ayde de Nostre Seigneur, lequel vous tiegne en sa sainte garde. Escript a Montagnac, le ·iiij· jour de feuvrier.

Le tout vostre serviteur

Estienne Petit, tresorier général de Languedoc
pour le roy nostre sire.

VI

Gaston IV, comte de Foix, au Sage Conseil de Barcelone[2].

1451.

Hondratz senhors e grantz amicx. Vulhatz saver que per part de Peyrot den Bordin, mon sosmes, deu loc de Garos, en mon pays de

1. Il est intéressant de relever ici la mention expresse du futur Louis XI, en raison de l'activité politique qu'il déploiera, dès son avènement, dans les affaires catalanes. Cf. mes *Documents relatifs à D. Carlos de Viane*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist. publiés par l'École française de Rome*, t. XXI.

2. Trous dans le ms. Les crochets indiquent, dans notre transcription, les déficits.

Bearn, me es estat expausat cum, tres anz o entorn, en estan en lo terrador de Villa grasse, en la quadra de Solsona[1], habent algune quantitat de bestiar lanut de qui en nombre de cent et sinq caps de motons, hore tarde, mos[sen] Gabriel Cardone, senhor de Crabiera, et Johan Balaguer d'Aygroalada, ab d'autres en la companhie, armatz de divers armes prinre[nt] tout luy com son dit bestiar, et par fousse lo estierent XII florins et d'autres choses qui avec ab sy, et jassie en la cort de la senhora Regine age foyt demande justitie, de qui a present no en ha podut obtenir, en me pregant de remedi li vulhe provedir opportun et convenable. Et tot per ço que suy informat vos y p[...] justitie talment que no aye a cause de s'en querellar, et los susdits no reportent prouffict de la inportunitat, escriven a me si ren voletz fasse per vos, et affaré volente[rs] ab l'ayde de Deus, qui vos tengue en sa sancte garde. Escrit a Pau, le VIIe jorn d'abvril l'an M·IIIIC siquante et ung.

Lo comte de Foix et de Bigorre,

GASTON.

(*Au dos :*) A noz hondratz senhors et grantz amicx los conselhers de Barcelona.

VII

Tanneguy du Chatel au Sage Conseil de Barcelone.

1452, 16 avril, Tarascon.

Tres chiers et honnorez seigneurs et freres. Ce povre homme nommé Jehan de la Foy, du lieu d'Agde, avoit pieça mis a recapte un grant nombre de Catelans estans prisonniers en une galée de Provence et s'obligea envers le patron cuidant fere courtoisie et aumosne ausdits Catalans, lesquelz lui ont failly de promesse, et en lieu de bien lui ont rendu descourtoisie et ne l'ont voulu payer, et a ceste occasion a eu et souffre plusieurs grans dommaiges et interestz, et a esté lunguement extenué. Vos feites aumosne et euvre de charité de lui aider a le fere payer desditz Catelans, car autrement il en est destruit, et ce est la pure vérité. Si le vous recommande

1. La petite ville de Solsona est aujourd'hui chef-lieu de *partido judicial*, dans la province de Lérida.

tant que fere puis, affin qu'il ne soit de tous points deffait. Tres chiers et honorez seigneurs et freres. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript a Tharascon, le XVI jour d'avril.

Le tout vostre.

TANGUY.

(*Au dos :*) A nos tres chiers et honnorez seigneurs et freres les conseillers de la cité de Barselonne.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

H. Carstens, **Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel**, Kœnigsberg i. Pr. 1914; in-8° de 110 pages.

Voici quelques remarques sur les quelques textes de Gui, Eble, Elias et Peire d'Uisel reconstitués par M. Carstens.

I. Les variantes ne sont pas données avec l'exactitude nécessaire. Aussi, la forme *meilloran* de G (v. 17) n'a-t-elle pas été notée (et pourtant son *-o-* est bien intéressant, cp. Tobler, *Sitzungsber. d. preuss. Akad. der Wiss.*, 1885. II, 945); *lo* (v. 35) se trouve aussi dans G, etc. M. C. affirme qu'il a suivi la graphie du ms. A. Pourquoi donc a-t-il imprimé au v. 44 *pus* (*plus*), forme étrangère à A et fréquente, au contraire, dans le ms. R?[1]

II, vv. 19-21 : *En Gui, si·us avia colzat, — quant parla part lo grat e·l don — la rosa, per bona ochaison.* M. C. n'a pas saisi, à mon avis, le sens de ces vers. Il a lu *part* (v. 20), tandis que le ms. unique D, 210ᵃ porte, d'après ma copie : *pt* (*pert*). Cette mauvaise lecture a induit M. C. en erreur. Le sens est : « si même elle nous avait accueilli, grâce à une bonne occasion, dans son lit, il suffirait qu'une femme vilaine (la « rousse ») parle, pour qu'elle perde *lo grat e·l don* (à peu près : tout droit à la gratitude pour le don qu'elle vous a fait de son corps). Une note sur la locution *lo grat e·l don* n'aurait pas été superflue.

Il est étonnant de lire, dans la dissertation de M. C., à propos de la forme *faichon* (v. 3), une explication de ce genre : « *faichon* ist « wohl analog dem Partic. *faich* entstanden, das seinerseits wieder

1. A a, en effet, *plus*. Je fais toutes mes réserves sur la reconstitution du v. 30 (*ab midonz, cui am et ador*). Cette leçon a tout à fait l'air d'une « lectio facilior ». Elle se trouve dans un seul groupe de mss. ADIK. Les deux autres groupes (GQ ; CTRa) nous permettraient de lire : *qe res tan no·m plairi' alhor*. Néanmoins, cette leçon non plus ne me satisfait pas.

« eine graphische Kombination von *fach* und *fait*, ist. » Comment M. C. expliquerait-il, alors, des formes telles que *laissar* et *laichar*, *enaissi* et *enaichi*, etc.? Il s'agit, bien entendu, d'un trait dialectal. M. C. pourra trouver *faichon*, *laichar*, *enaichi*, etc. dans des textes anciens (et modernes) écrits dans la France méridionale occidentale.

III, 5 *ses cor d'autr' amor*, « sans l'intention de l'aimer d'autre amour » (à savoir, de véritable amour). L. Cigala dirait *no en dreit d'amor*, *Tan franc*, v. 16.

Vv. 8-9 : *pois el si garda 'n tan — qu'il l'o preia*. Ici non plus, le sens n'a pas été bien saisi : « il se tient sur ses gardes à propos de tout ce qu'elle lui demande ». *Prejar* est construit ici avec l'accusatif (l. *lo preia*), comme dans P. Vidal, I, 43 *e prec la per Deu*, etc. (Levy, *S.-W.*, VI, 498). A remarquer que *comandar* a le sens de « permettre ».

Vv. 32-33 : *volelz auzir qe n'es dreitz en amor? — aquel, ditz hom que ama a bona fe*, etc. « Wollt Ihr hören, was in der Liebe recht « ist? Daz, sagt derjenige, welcher in gutem Glaube liebt. » Je ne crois pas. Il faut, d'après moi, corriger *qe* en *cui*, mettre virgule après *hom*, et interpréter : « Voulez-vous savoir qui a *dreit* en amour? Celui, dit-on, qui aime de bonne foi », etc.

IV. 36-40. M. C. n'a pas compris cette strophe. Les mots *e·l clar iorn* sont régis par *chausic* (v. 36). Il faut point et virgule après *faisso* (v. 39). Je crois que la bonne leçon du v. 40 est donnée par les mss. D et R : *e vos lais que voletz dormir*, etc.

V. 60 M. C. traduit *ten lur gaug ad esquern* par « hat er für ihre Freude nur seinen Spoth ». Le sens est : « il considère leur plaisir comme une raillerie ».

V. 72 *doncx n' ai eu gaug c' ab l'esguarar*, « so habe ich meine Freude nur daran, dass ich sie betrachte ». M. C. prend évidemment *n'* pour *no* (avec élision). Or, les cas de cette élision sont extrêmement rares (trois cas dans Appel, *Chrest.*[4], 278, dont deux dans une pièce de Guillaume IX et un dans la « ballade » francisée *A l'entrade;* quelques cas dans Rambertino Buvalelli, cp. Bertoni, *Trovat. d'Italia*, p. 504, un cas douteux dans une pièce de Ricas Novas, Levy, *Literaturblatt*, VII, 504, et un autre cas douteux dans A. Daniel, Lavaud, p. 58, v. 109). Comme le ms. R a *en caps del guarar* et le ms. *a*[1] porte *eu anc cap l'esgarar*, je voudrais corriger : *doncs n'ai eu gaug de l'esguarar*, ou plutôt : *ab l'esguarar*.

V. 81 *clergart*. Ne faut-il pas accepter la leçon de KRa[1] : *clergat?*

VI. 12-13 : *e s'ieu non chausis — petit m'aiuda mos senz*. Le sens est évidemment : « et si je ne sais pas bien choisir, c'est vraiment que mon esprit ne me secourt pas (car le choix est bien facile) ».

V. 21 L. *a äuz cel* (*sel*) *campis*.

V. 26 *pro a·l diables qe·s ria*. Sens : « le diable a de bonnes raisons d'en être satisfait ». Il ne s'agit pas de « rire » (lachen) au sens strict du mot.

V. 27 *oimais*. Le ms. n'a pas *ci mais*, mais *ei mais*, qui peut être conservé.

VII, 29. Virgule après *que* et virgule (non point) à la fin du vers.

VIII. 2 *car diselz mal lei qe lauzes antan*. Il n'est pas sûr que *dire mal* se construise, comme c'est le cas pour *maldire* et *bendire*, avec l'accusatif. Cp. *Sordel*[*s*] *ditz mal de mi* (De Lollis, *Sord.*, p. 163; Reforzat : *mi dison mal*, *Studj*, VIII, n° 18; Dalfins : *L'evesques me dis mal*, ms. D, f. 135 et dans nos textes : XII, 40-41 : *dir mal ni be — de sidonz* (tandis qu'au v. 35 : *deu hom si donz bendir*). Je corrigerais ainsi : *car maldizetz lei*, etc., ou bien : *car dizetz mal* [*de*] *lei qe lauzes tan*.

IX. 11 *eu no·l vei* « je ne le vois pas » (le *partimen*, la question du *partimen*, non l'*anar*).

V. 39 *eu vo·l iutge*. A remarquer la succession des pronoms. Cp. G. Figueira, éd. Levy, VII, 61-62 : *Belh amics Tauvel, vostra mercadaria — Vos la vent hom mal*. En général, cette succession se trouve dans des mss. écrits en Italie (p. ex. Pistoleta, éd. Niestroy, p. 65 *me·l* D^aIKT; Peire Vidal, *Bon'aventura*, v. 8, ms. D : *me·l fraing et me·l brisa;* Faidiz de Belestar, *Tot autressi*, str. III, ms. H : *ben me·l dizon tuit li savi del mon*. Dans mes *Trov. d'Italia* : IX, 21, *me·l farez*, ms. D; XXIV, 7 *me l'aduz*, ms. G; XXVII 37 *me·l ditz* mss. Mc). On pourrait presque exclure, chez les meilleurs troubadours, une telle construction; mais, dans notre texte, elle est, peut-être, acceptable.

XII, 45 corr., p.-ê., *per qe·l fiz serf e sufre·s de parlar*, « l'homme fidèle sert et s'abstient de parler ».

Je ne crois pas que *franc*, dans la pièce IV, 63 (*ben ez francs, car sabetz suffrir — que donna·us lais per meinz valenz*), puisse être traduit par « noble » (edel). Le sens est plutôt : « bon, doux ». Pour l'allusion à Judas (VI, 24; *mais am estar en pendenz — cum fai Judas*), v. Kolsen. *Archiv*, CXXIX, 467 et mes *Trov. d'Italia*, p. 417.

Giulio Bertoni.

Histoire du Vivarais, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche, par Jean Régné, archiviste du département. Tome premier, contenant « Le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039) », par le chanoine J. Rouchier; édition accompagnée de dissertations, notes, tables et gravures nouvelles. Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1914; in-8° de xc-723 pages.

En septembre 1911, sur la proposition de M. Thibon, préfet de l'Ardèche, le Conseil général de ce département décida de confier à M. Régné la rédaction d'une *Histoire de l'ancien pays de Vivarais et du département de l'Ardèche*. Cette œuvre importante comprendra cinq volumes. De nombreuses souscriptions privées sont venues à l'appui des encouragements officiels, pour assurer la pleine réalisation du vaste projet de M. Régné, dont l'actif et savant labeur inspirait à tous la plus légitime confiance.

L'apparition du premier volume, en pleine guerre, au milieu des difficultés d'ordre économique les plus sérieuses, montre, chez l'auteur, une ferme volonté d'aboutir. Dans sa préface, il rend hommage aux travaux de ses devanciers, évoquant l'abbé Soulavie, le généalogiste Jean-Louis du Solier, auteurs de tentatives restées manuscrites; le chanoine Jacques Rouchier, qui ne fit imprimer que le tome premier de son érudite *Histoire du Vivarais* (1862), volume devenu introuvable; le savant et regretté Charles-Albin Mazon, connu sous le pseudonyme de docteur Francus, chercheur infatigable, assembleur de riches collections de matériaux, données par ses fils aux Archives de l'Ardèche.

M. Régné a déjà beaucoup avancé sa documentation dans les archives des départements de la région. Il interrogera les archives du Vatican et toutes les sources manuscrites ou imprimées susceptibles de l'éclairer dans sa tâche.

Une bibliographie étendue montre l'intensité de ses recherches.

Un livre préliminaire est consacré à la géographie et à la préhistoire.

C'est M. Élie Reynier, professeur à l'École normale d'instituteurs de Privas, qui décrit la formation du sol, les caractères généraux du pays, ses régions diverses, la vie économique et l'habitant. Son exposé, clair et précis, plein de vie et de couleur, a l'attrait d'une réalité pittoresque.

La préhistoire a été confiée à M. le Dr Jullien, délégué de la *Société*

préhistorique française, à Joyeuse. Il étudie avec une méthode très personnelle le développement de l'humanité primitive en Vivarais, pendant l'immense succession des siècles ayant précédé la période historique. A noter, dans la période néolithique, le curieux groupement des dolmens dans les vallées de l'Ardèche et de ses affluents. Ce groupe principal est en rapport direct avec les groupes de dolmens de l'arrondissement d'Uzès, dans le Gard, lesquels sont en continuité avec les groupes d'Anduze, Mialet, Saint-Hippolyte du Fort, Campestre et Aumessas, toujours dans le Gard, et se relient aux groupes dolméniques de l'Hérault et de l'Aveyron. Les dolmens de la trouée de la Garonne ferment ces anneaux de la chaîne qui les met en rapport avec les dolmens du littoral atlantique. Le territoire ardéchois occupe bien, semble-t-il, l'extrême limite orientale de la coutume dolménique dans le Midi de la France.

Après la géographie et la préhistoire, vient la réimpression de l'*Histoire du Vivarais* du chanoine Rouchier.

Le savant ecclésiastique est de l'école de Fénelon. Son style est pur, et poétique à l'occasion. M. Régné a mis au courant de la science actuelle, au moyen de notes excellentes, maints passages et notes de l'ouvrage primitif, le rajeunissant quand il y avait lieu, et avec le soin le plus méritoire. Le lecteur profite ainsi des progrès réalisés, depuis plus de cinquante ans, dans le domaine de l'histoire et de ses sciences accessoires. La partie épigraphique de cette mise au point est particulièrement intéressante.

Les Helviens, ou habitants du pays de Vivarais, au moment de la conquête romaine, s'attachèrent à la fortune des conquérants, et ne se laissèrent pas ébranler par les patriotiques appels de Vercingétorix. Auguste fonda leur capitale Alba Augusta, et l'Helvie devint le théâtre d'une civilisation progressive où les voies romaines jouèrent un grand rôle. Quand le paganisme officiel perdit de son crédit, vinrent les religions de l'Orient, entre autres le culte de Mithra, comme en témoigne le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol.

Le christianisme s'introduisit en Helvie par l'influence de l'Église de Lyon. Son premier apôtre fut saint Andéol, martyrisé sous l'empereur Sévère, le 1er mai 208, selon l'opinion la plus commune. Le siège épiscopal fut d'abord établi à Alba, à une époque incertaine. Après les désastres des invasions des Barbares, au début du ve siècle, il fut transféré à *Vivarium* ou Viviers, qui donna son nom à tout le pays de Vivarais.

Les Carolingiens favorisèrent le clergé. Le privilège de l'immunité

ecclésiastique, accordé par Louis le Pieux à l'évêque Thomas I[er], comportait la reconnaissance, pour l'Église de Viviers, d'une juridiction indépendante, c'est-à-dire la franchise absolue des terres et des personnes. Ce fut l'origine du pouvoir prépondérant des évêques de Viviers. L'incapacité et l'impuissance des derniers Carolingiens amenèrent la révolte des grands feudataires et le démembrement de la monarchie. Le Vivarais fit partie du royaume de Provence et de Bourgogne. A la fin du second royaume de Bourgogne, en 1039, il devint terre d'Empire. Après la ruine de l'unité monarchique, était venue la ruine de l'autorité royale, remplacée par le pouvoir de l'aristocratie féodale, née de l'hérédité des fiefs et des offices.

Dans le comté de Vivarais, l'extinction de la race du comte Éribert fortifia le pouvoir des évêques. Les prétentions opposées des comtes de Bourgogne, des Dauphins comtes d'Albon, des archevêques de Vienne, sur les principaux fiefs du Haut-Vivarais, le déclin de la puissance des archevêques de Lyon sur les bords du Doux, la lutte continuelle dans les rangs inférieurs du baronnage, vinrent encore à leur aide. Le peuple d'alors, dit généreusement le chanoine Rouchier, n'avait en partage que la servitude, le travail, la souffrance et l'abjection. Il comprenait les serfs de corps, les serfs de mainmorte ou serfs de la glèbe, enfin les vilains. Au-dessus de cette société troublée et misérable, grandissait le pouvoir ecclésiastique, mieux armé par sa culture et sa prévoyance.

A la suite de son livre, le chanoine Rouchier donne des *Éclaircissements sur l'apostolat de saint Andéol.* Nous sommes ici sur un terrain historique peu solide, et réduits à la tradition.

Après, vient la première partie de son travail sur la *Chronologie des évêques de Viviers.*

L'auteur a entrepris de refondre en un meilleur catalogue les neuf tables chronologiques dont il a pu se servir, avec l'intention de soumettre à l'épreuve de la critique la certitude de chaque épiscopat, de justifier l'ordre de succession par l'apport des titres sur lesquels il s'appuie, et de n'insérer que les dates fournies par les documents authentiques. Il a envisagé deux périodes distinctes, la première, de l'établissement du siège d'Alba à l'an 800, où les documents originaux font défaut ou sont très rares; la seconde, de l'an 800 au commencement du XVI[e] siècle. C'est naturellement la plus ancienne période qui se prête le moins à la certitude historique.

Sans une transcription des titres antérieurs de l'église de Viviers, titres périssant de vétusté, faite en 950 par l'évêque Thomas II, on

ne saurait rien d'historique sur ses commencements. De ce manuscrit, connu sous le titre de *Charta vetus*, et conservé dans les archives du chapitre jusqu'à la ruine de la cathédrale, arrivée en 1567, il ne reste aujourd'hui que des fragments recueillis par le chanoine Jacques de Bannes. Un tiers des documents compulsés par l'évêque Thomas n'étant déjà plus lisibles de son temps, il n'a pu sauver de l'oubli tous les noms des premiers évêques, mais il a dû pouvoir ranger suivant l'ordre des temps ceux qu'il rapporte, à l'aide des documents utilisables et des traditions de son église. Vers le XIIIe siècle, tous les titres primitifs avaient disparu, et il ne restait que la *Charta vetus*.

Je ne puis entrer dans le détail de ce travail d'épuration. Cependant je voudrais dire quelques mots de la question de Chrocus, évoquée par M. Régné et intercalée par lui entre les évêques Avolus et Auxonius du catalogue rectifié de Rouchier, pages 590 à 595 du volume.

M. Régné semble admettre l'existence historique de l'évêque Avolus, puisqu'il retient un synchronisme que fourniraient les chroniques, entre l'invasion de Chrocus et le martyre de saint Avole (p. 594). Rouchier (p. 588) déclare que l'existence de l'évêque Avolus est prouvée par un fragment de la vie de saint Amat, évêque d'Avignon, publié pour la première fois par les auteurs de la *Gallia Christiana*[1]. Dom Polycarpe de la Rivière, dit-il, qui avait découvert ce précieux fragment dans les archives de l'église métropolitaine d'Avignon, l'appelle tantôt *Codex optimae et indubitae fidei*, tantôt *bonus et vere aureus Codex*. Les Bénédictins, Le Nain de Tillemont, Léon Ménard, le P. Boyer de Sainte-Marthe, acceptent le document. Néanmoins, Dom Vaissete y met quelques façons dans l'*Histoire de Languedoc*, et trouve que « le fragment de la vie de saint Amatius ne paraît pas d'une grande autorité ». (*Op. cit.*, édit. Privat, t. II, Notes, col. 42.)

En effet, M. Eugène Duprat, actuellement professeur d'histoire au lycée de Marseille, a publié, quand il était professeur au lycée d'Avignon, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908, 1909, des révélations probantes sur les fraudes innombrables de Polycarpe de la Rivière, prieur de la Chartreuse de Bonpas. Ce religieux a véritablement infesté l'histoire ecclésiastique de personnages imaginaires, grâce au prestige de son titre et à son incomparable virtuosité dans l'art du faux. Il a tiré du néant, par la fertilité de son imagi-

1. Nova editio, *Instrumenta*, p. 137.

nation, des douzaines de saints évêques, lesquels encombrent la *Gallia Christiana*, qui le traite, en marge de la vie de saint Amat, de *doctissimus vir*.

La publication de M. Duprat est intitulée : *Les origines de l'Église d'Avignon*. (*Des origines à 879.*) Je l'ai en tirage à part (Paris, Gustave Ficker, 1909). La bibliothèque de Carpentras conserve, de Polycarpe, les *Annales*, formant deux gros volumes in-folio de 1760 pages au total, et concernant l'histoire de la *Provincia Avenionensis*, depuis le Ier siècle jusqu'à 1535. A côté de ce manuscrit, écrit de sa main, se trouvent les *Probationes*, deux recueils lui ayant appartenu, de diverses mains. M. Duprat, par l'étude attentive des *Annales*, œuvre personnelle de Polycarpe, a constaté que tous les documents faux, sans exception, composés par lui, portent des ratures, grattages, renvois, etc., cachant, non pas des fautes ou des distractions de copiste, mais de vraies corrections d'auteur. Par contre, aucun des actes authentiques figurant dans les *Annales* n'est défiguré par une correction. De plus, aucun des prétendus originaux des actes faux qu'aurait pu recueillir un Polycarpe de bonne foi n'a jamais été vu par personne.

En ce qui concerne le fragment relatif à saint Amat d'Avignon, autre martyrisé de Chrocus, qui ne comptait plus ses victimes épiscopales, M. Duprat le publie avec l'indication des mots mis entre crochets en marge, ou grattés, ou en interligne, ou rayés, ou en surcharge, ce qui est fort édifiant. C'est dans cette belle pièce que figure, avec onze autres évêques occis par le glaive ou la hache, avec des hommes, des femmes, des garçons et des vierges, Avolus d'Alba. Plusieurs de ses compagnons, comme Félix de Nîmes, n'ont pas plus d'historicité que lui.

Dès lors, tombe, faute de base, le synchronisme entre l'invasion de Chrocus et le martyre de saint Avolus.

Mais Chrocus lui-même a-t-il existé ? J'admire ce mort récalcitrant qui a réussi à prendre pied et à se maintenir dans l'histoire, sans avoir ni date certaine, ni nom certain. Ses tenants le font vivre, les uns, comme Polycarpe ou Grégoire de Tours, en 264 ; les autres vers 411. Ils l'appellent tantôt Crocus, tantôt Erocus, tantôt Croscus. Il a résisté aux coups de Monod, de Mabille, de Duprat.

Ai-je besoin de le dire? Ces observations n'enlèvent absolument rien à la valeur scientifique du premier volume de l'*Histoire du Vivarais*. M. Régné, en effet, expose le pour et le contre, dans la question de Chrocus, en homme qui la connaît parfaitement, et d'ail-

leurs, déclare expressément ne point prétendre avoir vidé le débat. Sa réserve, à l'égard de saint Avolus et de Chrocus, est d'autant plus explicable qu'il réimprime, dans et pour un pays tenant extrêmement à ses saints, légendaires ou non, l'œuvre du chanoine Rouchier, dont la mémoire y demeure à bon droit respectée, et qu'il ne pouvait s'exposer à éloigner les souscripteurs de sa très importante et savante entreprise en touchant d'une main trop rude à leurs traditions.

La suite de la chronologie des évêques de Viviers paraîtra au tome deuxième.

Le volume contient des pièces justificatives comprenant : les inscriptions romaines du Vivarais n'ayant pu trouver place dans le courant de l'ouvrage ; la dotation de l'église de Viviers en 950, d'après la copie de Lancelot tirée de la *Charta vetus;* le sommaire des obédiences des chanoines de Viviers, c'est-à-dire les églises et leurs dépendances confiées à chacun d'eux ; le diplôme de Louis le Pieux pour l'immunité de l'église de Viviers (813) ; le diplôme du même empereur pour l'abbaye de Cruas (817) ; et huit autres actes des IXe et Xe siècles.

Un index alphabétique et une table des matières complètent l'ensemble, où des divisions nombreuses, aux titres bien choisis, font circuler partout l'air et la lumière. Éd. BONDURAND.

Auguste VIDAL. **Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle.** Albi, Nouguiès, 1906-1911 ; 2 vol. in-8° de 379 et XXXVII-295 pages. (*Archives historiques de l'Albigeois*, VIII-IX.)

L'auteur de cette importante publication et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, qui en a fait entrer les deux volumes dans ses *Archives historiques* ont certes bien mérité de l'histoire méridionale. Les comptes consulaires d'Albi de 1359-1360, déjà précédemment publiés[1], avaient reçu l'accueil dont ils étaient dignes. Ce succès a encouragé M. V. à nous donner les textes de ces mêmes comptes de 1361 à 1398. Une copieuse introduction, placée en tête du tome II, dégage les points principaux et l'essentiel de la substance historique, — à vrai dire inépuisable, — que renferment ces

1. *Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. V. Toulouse, Privat, 1900.

précieux documents. Ce n'est, en effet, rien de moins que la vie de l'Albigeois pendant un demi-siècle qui se reflète dans ces pièces en apparence si arides. Éclairés par des rapprochements dont l'*Histoire générale de Languedoc* fournit les éléments principaux, les comptes d'Albi permettent de résoudre quantité de problèmes d'intérêt local, mais aussi quantié de questions d'une portée générale. La topographie d'Albi est singulièrement précisée. Les fortifications stables ou volantes sont décrites avec autant de soin que de compétence et l'éditeur (p. v-vi) nous donne un tableau à la fois pittoresque et savant des obstacles que la ville opposait à ce danger permanent du xiv[e] siècle : le capitaine de brigands. L'histoire de plusieurs de ces capitaines est enrichie de traits nouveaux par les comptes : désormais, nul ne pourra traiter d'aucun des héros de la guerre de Cent ans dans le Midi sous Charles V et Charles VI sans recourir à cette source, non plus que l'on ne pourra sans elle écrire l'histoire des mesures prises par les autorités languedociennes ou par les autorités royales contre le fléau des Compagnies. M. V. fait enfin ressortir avec raison quel appoint les documents qu'il met au jour apportent à l'histoire sociale. Ici, son travail aboutit à des appréciations d'un intérêt très général et très remarquable grâce à leur précision. M. V. s'applique à comparer le prix des journées de travail pour les différentes conditions et métiers en 1360, 1380 et 1397. Il en dégage un coefficient qui permet d'estimer la valeur des objets et de dresser un tableau très suggestif concernant les plus courants parmi ces objets.

Une série d'observations philologiques présentées à la fin de son introduction, par M. V., complétera la brève mais précieuse étude que M. Jeanroy avait écrite à l'occasion de la publication des comptes antérieurs[1].

La transcription des pièces est faite avec un soin minutieux et telle qu'on pouvait l'attendre d'un érudit aussi averti. De nombreuses notes fournissent soit des commentaires propres à éclairer le sens, soit des indications de références bibliographiques, soit des identifications de lieux. Un glossaire et une table alphabétique terminent très opportunément le second volume de cette publication.

J. Calmette.

1. *Op. cit.*, p. xci-ci. Cf. la note consacrée au t. I de M. V. par M. Jeanroy dans *Annales du Midi*, 1906, t. XVIII, p. 565.

F. PASQUIER. **Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon.** Publication d'après des documents inédits du chartier de Léran (Ariège). Albi, Nouguiés, 1914; in-8° de XXXIV-251 pages. (*Archives historiques de l'Albigeois*, X.)

Boffille de Juge, Napolitain d'origine, serviteur de la maison d'Anjou en Italie, puis en Catalogne, et finalement compère de Louis XI qui fit de lui son vice-roi en Roussillon et l'enrichit des dépouilles de la maison d'Armagnac lors de la curée qui suivit la chute de Jacques, duc de Nemours, comte de Castres : tel est le personnage auquel M. P. consacre ce volume. Il n'y faut point chercher une monographie complète sur Boffille, entreprise qui serait tentante, mais qui obligerait son auteur à mettre en œuvre des documents fort dispersés. Du moins l'érudit qui s'emploiera quelque jour à nous donner cette monographie qui nous manque trouvera des pièces de premier ordre dans le recueil si heureusement formé par M. P. au moyen des chartes relatives à Boffille renfermées dans le chartrier de Léran.

Ces pièces, au nombre total de 216, sont de deux sortes. Les unes se rapportent au vice-roi de Roussillon, les autres au comte de Castres, et, des deux parts, les renseignements qui nous sont fournis sont infiniment précieux.

Le rôle joué en Roussillon par Boffille est très opportunément éclairé par quelques chartes de premier ordre que nous révèle M. P. Non seulement on y voit le lieutenant de Louis XI cumuler les offices et les bénéfices, mais encore (pièce n° 11) de véritables pouvoirs discrétionnaires lui sont confiés après le troisième siège de Perpignan et la réoccupation du Roussillon et de la Cerdagne qui suit la chute définitive de la ville. Ce document qui détaille les attributions du vice-roi justifie les mesures qu'il a prises et caractérise un régime d'exception. Boffille, personnellement, ne perd rien à nous apparaître ainsi comme le maître absolu et légal des deux comtés, puisque son influence s'est notoirement employée à tempérer la rigueur du régime de compression dont il était le représentant. D'autres pièces nous montrent Boffille en rapports avec un personnage énigmatique, Joan Maura, un Catalan que des pièces roussillonnaises nous signalent d'autre part comme une sorte de brasseur d'affaires : cet homme d'argent en relations avec tous les partis mériterait une notice, et ici encore M. P. y aidera puissamment,

en nous permettant de suivre quelques-uns des agissements de ce courtier à tout faire, soit à Perpignan, où il est notaire et secrétaire du roi (pièce n° 14), soit à Lyon (même pièce), soit même à Tours où nous le retrouvons, non sans surprise, qualifié de prévôt (pièces nos 108 et 125). Sur un autre point encore, M. P. nous apporte une utile contribution : les travaux de fortifications entrepris en Roussillon par ordre de Louis XI. Il convient de signaler à ce sujet la longue pièce qui porte le n° 86 et qui, sous la date du 13 octobre 1481, nous donne un état détaillé des assignations faites, sur les finances du Languedoc, pour les fortifications de Perpignan, Puycerda, Elne, Collioure et autres lieux; ce texte très précis complétera ce que contiennent sur les mêmes travaux les divers fonds des archives des Pyrénées-Orientales.

Le lot important des pièces relatives au comté de Castres n'a pas un moindre intérêt. Ce sont d'abord les procès-verbaux de prises de possession, notamment de la ville de Castres et des châteaux de Lombers et Roquecourbe. Mais les difficultés ne tardent pas à se produire. L'évêque de Castres, Jean d'Armagnac, était le frère de ce Jacques de Nemours dont Boffille avait précipité la perte et recueilli à Castres même les dépouilles. Réfugié auprès du pape Sixte IV, Jean d'Armagnac se démène; il provoque la saisie du temporel de son évêché et Boffille l'administre; or, le procès contre l'évêque et la lutte contre son vicaire Rauquelin ne laissent plus désormais de repos au nouveau comte : manœuvres sur place, intrigues à Rome, les mille détails de la lutte sont révélés par nos documents, et, malgré tous les efforts, Louis XI meurt sans avoir obtenu du Saint-Siège la déposition de l'évêque de Castres. Bien mieux, il revient dans sa ville épiscopale en 1483 et profite de la Régence pour prendre l'offensive contre son ennemi. Alors, Boffille se voit en butte non seulement aux réclamations de l'évêque, mais encore aux revendications des héritiers du duc de Nemours. A peine un arrangement survenu l'a-t-il laissé en possession du comté de Castres, que les Castrais se soulèvent contre son autorité et lui imposent une transaction (pièce n° 52) propre à limiter son arbitraire.

Les temps de disgrâce étaient venus pour l'ancien compère de Louis XI. Il perd même en 1491 les pouvoirs qu'il avait continué à exercer, tant bien que mal, en Roussillon : une pension masque mal la chute du favori que remplace le comte Gilbert de Montpensier. Une situation gênée, sur laquelle les dernières pièces du recueil jettent une lueur vacillante, semble avoir assombri la fin de cette

carrière mouvementée. La comtesse se préoccupe de ses robes et de sa vaisselle (pièces n° 163 et suiv.) et les détails qui concernent l'exploitation domaniale, non plus que les comptes épars dans tout le recueil, ne doivent être considérés comme négligeables. On souhaiterait même que quelques-unes des pièces de cet ordre, qui ne figurent dans le volume que sous forme d'analyse, eussent obtenu les honneurs de la transcription in-extenso.

Transcriptions et notes sont dignes de tout éloge, abstraction faite, cependant, de quelques fautes d'impression, qui sont pour la plupart, heuseusement, à ce point évidentes qu'il ne peut guère en résulter d'erreur. Nous signalerons quelques menues particularités avant de clore ce compte rendu : p. XVII et p. 160, l'évêque de Lombez est appelé, comme on le fait encore souvent, *Villiers de la Goslaye,* mais on préférerait *Bilhières La Graulas,* qui est le nom véritable; — p. 23, on ne voit pas pourquoi le lieu de la pièce n° 14 est indiqué sous la forme *Lyo-sur-Rosne* et, non, comme on s'y attendrait, *Lyon,* la graphie moderne étant communément rétablie en cet endroit; — p. 114, *Dyonne* (?) semble défier les identifications; p. 136, Villefranche *Doysleny* pour désigner Villefranche-de-Conflent est inexplicable et l'on ne comprend guère les mentions variées qui figurent en cet endroit sous la rubrique de *Coplieure;* — p. 161, VILLECHARTIÉ doit être corrigé en VILLECHARTRE; — p. 187, VOUS (*sic*) désigne le chancelier, et la formule ne peut nullement surprendre; pp. 228-229, la pièce n° 172, qui est une lettre autographe de Boffille de Juge, est écrite en castillan, détail assez piquant et qui vaut d'être remarqué au passage.

J. CALMETTE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ariège.

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix, tome I, 1912, 2e partie[1].

P. 192-201. M. DUBRUEL. Au temps de Pavillon et de Caulet : les diocèses d'Alet et de Pamiers, d'après une relation contemporaine inédite. [Suite et fin.] — P. 202-18, 241-51. ROBERT. Histoire des évêques de Mirepoix. [Suite.] — P. 219-30, 252-66. LAFUSTE. La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution, 1789-1802. — P. 266-9. ROBERT. Procuration pour la quête générale en faveur de l'œuvre de Saint-Antoine de Lézat en 1660. — P. 270-1. RAUZY. Canté, translation des reliques de saint Eutrope.

Tome II, 1913.

P. 5-21. M. DUBRUEL. Lettre de François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers, à Nicolas Sevin, évêque de Cahors, sur la réforme du chapitre de Pamiers (11 novembre 1667). — P. 21-33, 60-71, 115-27, 169-78, 207-26, 241-67. Fr. ROBERT. Histoire des évêques de Mirepoix [Suite.] — P. 36-49, 76-88, 127-34. Ed. LAFUSTE. La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution, 1789-1802. [Suite et fin.] — P. 49-60, 145-69, 193-207. Benj. MAYRAN. Raymond Bonnal dans les diocèses de Pamiers et d'Alet (1638-1647) d'après sa correspondance inédite. [Curé de Foix à cette époque.] — P. 88-91. SAMIAC. Lettre de Nicolas Sevin, évêque de Cahors, à François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers (23 juin 1662). — P. 135-8. Dispositif pris par Bernard de Marmiesse, évêque du Couserans, pour l'administration du sacrement de confirmation dans les églises de Castillon et Audressein (16 octobre 1657). — P. 138-40. Ordonnance de J.-B. de Verthamon, évêque de Pamiers,

1. Voir le compte rendu de la 1re partie dans les *Annales*, t. XXV, 1913, p. 87.

au sujet du cimetière Saint-Jean à Pamiers. — P. 179-87. Decap. Simples notes sur l'instruction primaire dans les paroisses du canton du Mas-d'Azil avant 1789. — P. 187-90. Prise de possession de la cure de Mazères, 14 août 1609. — P. 190-1. Extrait d'un coutumier processionnel de la paroisse de N.-D. de la Daurade de Tarascon (fin du xviie siècle) [Itinéraires et procédures des processions]. — P. 191-2. Inventaire du linge et de l'argenterie qui se sont trouvés dans l'église d'Arignac, supprimée, 21 mars 1794. — P. 226-36, 268-79. Blazy. La première tournée pastorale après la Révolution : l'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807. — P. 236-8. Fondation d'un obit en l'église de N.-D. de Rimont, au diocèse de Couserans, par Pierre Rouaix, notaire et procureur royal de cette ville (4 décembre 1641). — P. 279-82. Ed. Lafuste. Un abbé du Mas-d'Azil ignoré : V. de Beuvron. Un invalide des armées de Louis XIV pensionné par l'abbaye de Boulbonne (1634-1649).

Tome III, 1914, 1re partie.

P. 5-13, 78-87. Robert. Histoire des évêques de Mirepoix. [Suite.] — P. 14-7. M. Dubruel. François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers, fut-il janséniste ? — P. 18-26. Barrière-Flavy. État des biens de l'évêché de Pamiers en 1643. — P. 27-34. Samiac. Ordonnances de B. de Marmiesse, évêque de Couserans, concernant les paroisses d'Ustou (1665). [Mesures prescrites pour les processions et autres cérémonies qui avaient lieu à Font-Sainte, à Ustou, dans la partie montagneuse du diocèse.] — P. 35-7. Lafuste. Visite de Primat [archevêque de Toulouse] à Lavelanet (1807). — P. 38-41. Blazy. Visite de Primat à Lézat, Castillon, Oust (1807). — P. 49-73. Samiac. Le Séminaire du Couserans (1661-1789). [A suivre.] — P. 73-8. Barrière-Flavy. Reconstruction des églises des Augustins et des FF. Prêcheurs à Pamiers (1668-1680). — P. 88-92. Lafuste. Arrestation d'un suspect dans la commune de Gestiès (février 1794). — P. 93-6. Obit de Darnaud dans l'église de Saint-Ybars (1692). — P. 97-105. Samiac. Les cocathédrales de la ville de Saint-Lizier. [Étude intéressante sur la singularité qu'offrait cette ville de posséder deux cathédrales.] — P. 105-8. Barrière-Flavy. Suppression d'une paroisse du diocèse de Pamiers : Saint-Jean-de-Crieu. — P. 108-18. Decap. Quelques notes sur l'instruction primaire dans les paroisses du canton du Fossat avant 1789. — P. 118-23. Lafuste. Deux baux de vicariat au xvie siècle. — P. 123-6. Id. Lettre d'Henri IV en faveur de Jacques de Villemur, abbé de Boulbonne (21 mars 1592).

F. P.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nimes*, t. X, 1913.

N° 69. P. 241-304. Chanoine A. DURAND. Histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution française. [Travail commencé dans le n° 67. L'auteur étudie les premières dissensions et les premières émeutes.] E. B.

II. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, VIIe série, t. XXXIV, 1911.

P. 1-16. E. DE BALINCOURT. Les derniers Barras de Mélan. [La maison de Barras a pris son nom d'une terre de la viguerie de Digne. C'est une des plus anciennes familles de la Provence.] — P. 17-22. G. FABRE. Samuel Petit. [Pasteur et professeur de Nimes au XVIIe siècle.] — P. 43-91. F. MAZURIC. Les musées archéologiques de Nimes. Recherches et acquisitions. Année 1911. [A noter, dans cet utile relevé des entrées de monuments archéologiques, un petit autel à Sylvain découvert dans le local des archives départementales, les stèles d'Ombanius Aphrodisius, de Cornelius Valerianus, un petit autel à Minerve, les inscriptions de Valerius Scaeva, de Julius Festus, soldat congédié de Tibère, un petit autel mentionnant des Anubiaques et d'autres inscriptions provenant de l'ancienne collection de Séguier, données par M. le Dr Delon. Les fouilles du chemin de Montpellier permettent à M. M. de conclure qu'on enterrait déjà en bordure de la voie Domitienne dès l'époque gauloise.] — Annexe, en un volume distinct : Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard (anciens diocèses de Nimes, d'Uzès et parties d'Avignon et d'Arles), émanant des papes d'Avignon (XIVe siècle), par M. l'abbé Henri GRANGE, première partie, 288 pages, in-8°. E. B.

III. *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais* (*Revue cévenole*), 1911-1912.

P. 169-72. LAUPIES DE CAUVEL et L. BALME. Documents sur le passage de Louis XIII à Alais. E. B.

IV. *Revue du Midi*, 1913.

N° 1. P. 29-40. E. GAY. La viguerie du Vigan au commencement du XVIIe siècle. [Suite d'un travail qui se continue dans les n°s 5, p. 257-72, et 9, p. 537-52.

N° 2. P. 83-93. DE VIGNET DE VENDEUIL. Monographie de Montpezat. [Suite

d'un travail qui se termine dans le n° 3, p. 140-53.] — P. 94-102. L. Duhamel. Les fresques des Barberini au palais des papes d'Avignon. [Suite d'un travail qui se continue et se termine dans les n°s 3, p. 129-39; 4, p. 244-51; 6, p. 336-47, et 9, p. 527-36. Les cardinaux François et Antoine Barberini, neveux d'Urbain VIII, furent ses légats en Avignon, pendant près de vingt ans. L'influence qu'ils exercèrent dans la ville explique la présence de fresques les représentant, avec leur oncle, sur les murs d'une salle du palais apostolique. M. D. place la date des fresques entre 1623 et 1644. Elles lui paraissent être l'œuvre d'artistes avignonnais.] — P. 103-16. C. Pitollet. Nîmes d'après le plus ancien « Baedeker » de la France (1616). [Ce plus ancien guide est l'*Itinerarium Galliae* de Jodocus Sincerus, pseudonyme de Jean Zinzerling. L'érudition de M. P. se plaît à éclaircir les problèmes bibliographiques les plus ardus. Son étude est d'un vif intérêt. Sa traduction du passage de Zinzerling sur Nîmes montre qu'on acceptait alors la fable archéologique du passage souterrain reliant à l'amphithéâtre d'Arles la Maison-Carrée de Nîmes, que l'on prenait pour la basilique de Plotine.]

N° 3. P. 154-69. L. Bascoul. Un lieutenant du roi voulut se faire ermite. [Ce travail se continue et se termine dans les n°s 4, p. 217-25, et 5, p. 285-92. Il s'agit de Raimond de Pavée, baron de Villevieille et de Montredon, gouverneur de Sommières, ermite intermittent à Prime-Combe, mort en l'église de Villevieille en 1719.]

N° 5. P. 273-8. G. Maurin. Un document sur le troisième voyage en Italie de Napoléon. [Un dossier de police, conservé aux archives du Gard, complète les renseignements donnés par M. Albert Schuermans, dans son *Itinéraire général de Napoléon Ier* pour la période du 16 au 26 novembre 1807. M. M. y a trouvé la reconstitution d'un curieux récit du notaire Dutour, de Laudun, canton de Bagnols, ancien terroriste de l'arrondissement d'Uzès, qui vit l'Empereur sur le Mont-Cenis et à Milan. Sur la montagne, la voiture impériale s'enfonçait dans la neige, malgré vingt-quatre chevaux qui la tiraient, et la vie de l'Empereur avait été en danger. Dutour et les autres voyageurs d'une diligence arrivée peu après Napoléon, furent admis à manger dans l'auberge où était l'Empereur. Celui-ci descendit vers Milan en chaise à porteurs. Dutour fit la descente avec le prince Murat et le maréchal Duroc. A Milan, il assista à un bal où était l'Empereur et lui remit une pétition. Dutour fut accusé plus tard d'intentions hostiles, mais lavé de ce reproche.] — P. 279-84. C. Cantaloube. Une affaire de trésor. [Transaction trouvée dans un registre de Pierre Marcial (1572-4), notaire de Montdardier. Pons de Ginestous, seigneur de La Jurade, avait mal caché, pendant les troubles de la Réforme, un trésor, qui fut dérobé.

Il se composait de 380 pièces d'or et de « certaines daureures », enfermées dans une sonnaille de mouton. Les voleurs furent découverts, et la transaction leur fait grâce des intérêts, auxquels ils avaient été condamnés, outre la restitution des objets.] — P. 293-6. Dr COLOMBE. Au palais des papes d'Avignon. La réfection, au XIVe siècle, du portail de la grande chapelle. [L'auteur avait déjà signalé, dans la *Revue du Midi* de décembre 1910, d'après des raisons purement architecturales et archéologiques, le remaniement ancien de la baie monumentale donnant accès dans la chapelle de Clément VI, au premier étage du palais nouveau. Les déformations, les fentes, les ruptures dans les parties restantes du portail primitif, lui avaient démontré que ce portail avait menacé ruine et qu'il avait fallu le reprendre en sous-œuvre. Des textes trouvés à la bibliothèque vaticane par M. Robert Michel, archiviste aux Archives nationales, ont justifié ses conjectures. Ce sont des paiements faits à Jean *de Senholis,* Mathieu et Étienne *de Erna*, maçons, pour la réfection du portail de la grande chapelle nouvelle, le 14 février et le 1er avril 1359.] — P. 297-302. E. P. Inventaire de tous les meubles et effets délaissés par dame Catherine de Cheiron, veuve de feu François de Faure, seigneur de Fondamente (24 juillet 1693). [Analyse très sommaire, faisant désirer la publication intégrale du document, surtout du catalogue des livres, avec biographie, de l'humaniste qui fut un des fondateurs de l'académie de Nîmes.]

No 6. P. 348-65. J. BELLEUDY. Léo Lelée, imagier provençal. [Charmante étude sur l'œuvre d'« un jeune Angevin, guidé sans doute par le roi René », et venu de Roubaix en Arles, pourtraire *li chato.* L'été de 1913, en sortant de la dernière *festo vierginenco* présidée par Mistral, fête merveilleuse de lumière, de grâce et d'harmonie antique, dans le théâtre romain d'Arles, j'ai trouvé, sur les murs d'une vaste salle à manger d'hôtel, une délicieuse décoration : des Arlésiennes errant dans un paysage étendu. C'est une œuvre de Léo Lelée. M. B. reproche à ces nobles figures leur isolement. Contrairement, dit-il, à une psychologie féminine qui ne doit subir d'exception nulle part, elles n'ont pas d'entretien ensemble et leur but n'est pas très apparent. Je ne puis m'associer à cette critique, et j'accepte toute la pensée du peintre, avec son étrangeté presque douloureuse, qui en fait le charme et la grandeur.] — P. 366-8. A. ROUX. L'archéologie dans le Gard. [Annonce de sépultures « barbares » à Sanilhac.] — P. 369-70. Dr COLOMBE. Au palais des papes d'Avignon. Les auteurs du portail nouveau de la chapelle pontificale. [Rectification : c'est Guillaume *de Senholis* qui a travaillé à la réfection du portail en 1359, et non Jean *de Senholis.*] — P. 370-2. P. THOULOUZE. Les oubliés du félibrige. Louis Roumieux.

N° 7. P. 385-7. A. Reinach. Une tapisserie de Gênes et la Fontaine de Nimes. [La tapisserie, du xviie siècle, est dans la seconde salle du palais Bianco. Elle offre certaines analogies avec la Fontaine de Nimes en son état actuel, mais comme cet état ne date que du milieu du xviiie siècle, il est bien difficile d'expliquer les analogies sans se lancer dans l'hypothèse insoutenable d'une découverte des bains romains de Nimes au xvie siècle et de leur réenfouissement au xviie. On sait qu'après les invasions germaniques les bords de la Fontaine devinrent des prairies plantées de saules. Il y avait des moulins le long du ruisseau. Les prairies appartenaient à un couvent de Bénédictines dont la chapelle était dans le temple dit de Diane. C'étaient les dames de Saint-Sauveur de la Font de Nimes. A la fin du xvie siècle on fit sauter la voûte du temple, au moment des troubles de la Réforme. On ne connut l'existence des bains qu'en instituant les fouilles de 1740.] — P. 404. M. Fabre. Le culte de la Raison et de l'Être suprême à Uzès en 1794 et 1795. [Se termine au n° 8, p. 449-66. Entre catholiques et protestants subsistaient les haines religieuses. Elles se réveillèrent à Uzès, le 15 février 1791, au cours d'une bagarre. Puis, l'indifférence gagna les uns et les autres. Ce fut dans la communauté protestante que prit naissance le mouvement d'abolition des cultes. Le 11 pluviôse an II les Anciens décidèrent d'offrir à la Nation, en don patriotique, deux coupes et un bassin d'argent appartenant à leur Église. Le 13 ventôse, le ministre Soulier renonça, devant le Conseil communal, à ses fonctions publiques. Le 19 ventôse, le curé assermenté, Jehan, qui exerçait son ministère dans l'église cathédrale, abdiqua ses fonctions ecclésiastiques. Le 20 germinal on inaugura dans la cathédrale le culte de la Raison. Les autres églises de la ville servirent d'ateliers ou de dépôt d'équipement militaire. Le temple protestant, ancienne église des Cordeliers, devint une salle de danse, puis un atelier de couture. Le culte de l'Être suprême se juxtaposa à celui de la Raison plutôt qu'il ne le remplaça. Uzès l'inaugura le 20 prairial an II. L'ancien curé Jehan devint cultivateur à la journée. Après le 9 thermidor, la contrainte des assemblées du décadi cessa d'être bien efficace. On secoua la peur qui avait pesé sur les consciences. L'indifférence pour le culte révolutionnaire gagna les milieux officiels. Le 28 messidor an III les catholiques furent autorisés à celébrer les offices dans trois églises. On rendit aux protestants leur temple avec indemnité pour les dégradations subies. Le travail de M. F. contient les renseignements les plus intéressants.] — P. 467-80. C. Cantaloube. La chapelle de Saint-Michel d'Aujau. [Elle s'élevait sur le pic d'Aujau, qui domine aujourd'hui les riches et célèbres mines des Malines.]

N° 9. P. 553-68. Yrondelle. Du pays des plus illustres gouverneurs d'Orange. [La famille de Dohna tint le gouvernement d'Orange de 1630 à 1660. Son berceau fut la ville de Dohna, en Saxe. Le prince de Dohna-Schlobitten, chef de la branche aînée de la famille, habite aujourd'hui le château de Schlobitten, dans la Prusse orientale.]

N° 10. P. 615-8. E. Peyron. Un document peu connu. Remontrances du Parlement de Paris au roi Louis XVI, au sujet de l'affaire protestante. [Il s'agit de la rédaction de l'édit donnant un état civil aux non catholiques, édit enregistré à Paris le 29 janvier 1788.] — P. 624-5. P. F. Ordonnance contre les bohémiens. [Montpellier, 5 juin 1717.] — P. 626-30. P. Thoulouze. Les oubliés du félibrige. Antounieto de Beùcaire.

N° 11. P. 641-50. J. Belleudy. Les mémoires d'un préfet. [Il s'agit de Thibaudeau, préfet des Bouches-du-Rhône de 1803 à 1814. Se termine dans le n° 12, p. 740-50.] — P. 694-6. Dr E. Mazel. A propos d'une grotte sépulcrale découverte à Nant, en Rouergue.

N° 12. P. 705-23. M. Coulon. Bigot, poète nimois. [A suivre.] — P. 724-39. P. Lauris. Les volontaires vauclusiens de 1792 d'après M. le capitaine Vialla.

E. B.

Gironde.

I. *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* 3e série, 73e année, 1911.

P. 5-158. J.-A. Brutails. Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde. [Importante étude de métrologie.] — P. 159-201. Inauguration du monument de Jacques de Romas. Nérac, 22 octobre 1911. [Discours de MM. Courteault, Armand Gautier, d'Arsonval, Bergonié, Baudy, maire de Nérac, A. Fallières, Président de la République. Portr. et pl.] — P. 203-34. Hautreux. A propos des saints de glace. [Contribution à l'histoire de la climatologie girondine.]

3e série, 74e année, 1912.

P. 5-53. L. de Bordes de Fortage. Alfred de Vigny à Bordeaux. [Lettres inédites à Édouard Detprat et au capitaine de La Coudrée. Appendice sur les portraits de Vigny.] — P. 55-69. G. Labat. La Tour de Broue et Brouage. [Description et notice historique.]

1913. *Fêtes du deuxième centenaire (11-13 novembre 1912)* (volume hors série).

P. 13-29. Notes et documents pour servir à l'histoire des fêtes du deuxième centenaire. — P. 30-206. Compte rendu des fêtes du deuxième centenaire.

[Discours de MM. Ch. Gruet, maire de Bordeaux; P. Courteault, président de l'Académie (Sur le rôle et l'œuvre de l'Académie de Bordeaux); Marcel Prévost, de l'Académie française (au nom de l'Institut); Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux; lectures de MM. Bergonié sur « l'Académie et les problèmes hospitaliers à Bordeaux à la fin du xviiie siècle »; E. Durègne, sur « l'Académie et le problème de la transformation des Landes »; E. Bouvy, sur « le portrait de Montesquieu »; L. de Bordes de Fortage, sur « la vieillesse d'Ausone »; lettre de M. Gabriele d'Annunzio.] — P. 207-19. P. Courteault. Une Académie des sciences à Bordeaux au xviie siècle. — P. 221-49. P. Courteault. Notice biographique sur l'abbé Jules Bellet, chanoine de Cadillac, membre associé de l'Académie de Bordeaux (1672-1752). — P. 251-325. P. Cabaman, P. Harlé et P. Courteault. Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Académie de Bordeaux. — P. 327-57. P. Courteault et P. Harlé. Liste des membres, des protecteurs, des directeurs et présidents, des secrétaires perpétuels et secrétaires généraux de l'Académie de 1712 à 1912. P. C.

II. *Revue des Études anciennes*, 1913.

P. 47-52, 181-4, 275-7, 421-6. C. Jullian. Notes gallo-romaines : LVII. Viviscus, Helvetum, Tribunci; LVIII. La Gaule dans les « Notae Tironianae »; LIX. La Terre sainte des Semnons; LX. Clermont d'Auvergne. — P. 73-84, 195-200, 304-12, 441-55. C. Jullian. Chronique gallo-romaine. [Toujours d'une richesse et d'une sûreté d'appréciation extraordinaires.] — P. 186. D. Viollier. La question des Vivisques. [Soutient, comme Jullian, contre l'hypothèse de Hirschfeld, que les *Vivisci* sont une partie des *Bituriges*, et ne sont pas apparentés aux Helvètes.] — P. 187-8. C. Germain de Montauzan et P. Fabia. La garnison de Lyon sous les Sévères. [Une inscription trouvée récemment à Fourvière prouve l'existence à Lyon, au début du iiie siècle, d'une garnison de quatre *vexillationes* de légionnaires.] — P. 189-90. M. Clerc. Inscriptions antiques inédites au Musée d'Aix. — P. 191-2. M. Chaillan. Une sépulture à incinération sur le territoire de Gardanne (Bouches-du-Rhône). — P. 193-4. H. Ferrand. Au sujet du Néron. [De la montagne de Grenoble, de son vrai nom le Neiron.] — P. 264-6. P. Fournier. La stèle grecque de Talence (Gironde). — P. 278-80. G. Bloch. L'*Aurum tolosanum*, un essai de critique de texte. [Étude sur les textes de Justin, d'Orose et de Strabon relatifs aux sommes soustraites par Servilius Caepio.] — P. 284. P. Courteault. Fragments épigraphiques découverts à Bordeaux. — P. 285-9. J.-A. Brutails et Richard. Note sur les palais Galien. [Étude sur la légende de Galienne, fille de Titus, d'où est venue la fausse attribution des amphithéâtres de Bordeaux et de Poitiers à Ga-

lien.] — P. 290. J.-A. BRUTAILS. Sculpture mérovingienne. [A Beaupuy (Lot-et-Garonne), des VIe-VIIe siècles.] — P. 291-2. Ph. FABIA et C. GERMAIN DE MONTAUZAN. La mosaïque du bossu (fouilles de Fourvière). — P. 396-8. J. SAUTEL. Note sur une tête de satyre inédit, provenant de Vaison. — P. 426-7. SAINT-JOURS. Poteries des dunes et stabilité du rivage. — P. 429. HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscription de Rodez. [Fragment d'une inscription latine municipale.] — P. 430. P. COURTEAULT. Inscriptions de Gascogne. — P. 431-2. A. BLANCHET. Une hypothèse sur la patrie de Postume. [Ce pourrait être Arras d'après un texte de Trebellius Pollio sur les saies atrébates. Hypothèse peu probable.] — P. 434-6. JOHANNÈS PLANTADIS. Les arènes dites de Tintignac, près Tulle (Corrèze). — P. 440. Comte A. DE SARRAU. Poterie chrétienne à symboles. [Fragments trouvés à Andernos.]

1914.

P. 63-70, 210-12, 317-23, 417-26. C. JULLIAN. LXI. *Forma Galliæ antiquæ;* LXII. *Comani;* LXIII. De l'origine des Francs Saliens; LXIV. Joseph Déchelette. [Études sur la nouvelle carte de la Gaule romaine de Richard Kiepert, œuvre très médiocre; sur la tribu ligure des *Comani* dont l'oppidum principal était sans doute Segobriga; sur les points de départ des Francs Saliens, la Hollande et la Frise; notice nécrologique sur Joseph Déchelette.] — P. 95-102, 231-6, 337-48, 432-7. C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. [Aussi riche, aussi bien informée que la précédente.] — P. 71-82. M. CLERC. La voie Aurélienne au départ d'Aix à l'Est; inscriptions romaines de la cité d'Aix; inscriptions romaines de Garéoult (Var); note sur un fragment de statue trouvé à Rognac (Bouches-du-Rhône). — P. 83-4. F. MARSAN. Cippe funéraire de Gouaux (vallée d'Aure). — P. 86-8. A. VIRÉ. Les fouilles de l'oppidum de l'Impernal à Luzech (Lot). — P. 91-4. H. MULLER. La question de l'obsidienne. Note sommaire sur le préhistorique des environs du Buis-les-Baronnies (Drôme). — P. 213-4. L. HOMO. La maison de l'empereur Tétricus à Rome. — P. 215-6. C. JULLIAN. La console du musée de Cluny. [Ce fragment de sculpture, avant de navire, chargé d'armes, pourrait se rapporter aux nautes de Paris.] — P. 217. Ch. DANGIBEAUD. Enquête sur les palais Gallien. [Ce nom aurait été aussi porté par un amphithéâtre de Saintes.] — P. 217-8. P. DUBALEN. Tombes aquitaniques. [Notice sur un fragment d'inscription celtibérique trouvé dans un tertre funéraire.] — P. 219-20. P. COURTEAULT. Récentes trouvailles dans le Sud-Ouest. [A Périgueux, à Sos, à Cours (Lot-et-Garonne), à Séviac (Gers), à Bordeaux.] — P. 290-4. C. GERMAIN DE MONTAUZAN et Ph. FABIA. Le nouveau diplôme militaire de Lyon; Commode à Sextus Egnatius Paulus (avec deux planches). [Étude complète sur

ce document, trouvé à Fourvière; bonne réfutation d'une hypothèse de Mispoulet sur la date de la rédaction.] — P. 329-36. H. de Gérin-Ricard. Enceintes et habitats des environs de Marseille; voie antique de Massilia à Trittia; inscriptions rurales de la colonie d'Apt au château de Collongue (Vaucluse). — P. 407-9. M. Clerc. Inscription grecque de Marseille; inscription grecque de Toulon. Ch. L.

III. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. VI, 1913.

P. 5-23. A. Leroux. Les trois énigmes du portail Saint-André de Bordeaux. [Hypothèses iconographiques.] — P. 24-35, 106-22, 197-210. P. Harlé. Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution. — P. 36-55. R. Brouillard. Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (1793-1794). [Suite. Très neuf. Cf. 1912, p. 308-27, 379-99]. — P. 56-70, 123-46. M. Lhéritier. Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les intendants, le Parlement et les jurats, de 1705 à 1791. [Suite et fin. Cf. 1912, p. 73-104, 192-205, 256-68, 328-45, 400-18. Mémoire important et solide.] — P. 71-2. F. Gebelin. Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux. — P. 72. J.-A. B[rutails]. Un ménage modèle. [Épitaphe dans l'église de Preignac.] — P. 81-105. A. Leroux. La procession expiatoire au Portail royal de Bordeaux. [Hypothèse iconographique. Pl.] — P. 147-9. P. C[ourteault]. Impressions d'un Charentais à Libourne et à Bordeaux en 1775. [D'après le livre-journal de François-Jean Gilbert.] — P. 149-52. G. Ducaunnès-Duval. Les municipalités de Bordeaux sous le Directoire. — P. 161-74. P. Courteault. Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de geste. [D'après les t. III et IV des *Légendes épiques* de J. Bédier.] — P. 175-96, 276-97, 344-67, 423-48. J. de Maupassant. Un grand armateur de Bordeaux. Abraham Gradis (1699?-1780). [A suivre.] — P. 211-2. G. D[ucaunnès]-D[uval]. Le fils du naturaliste Buffon reçu bourgeois de Bordeaux. [Le 9 août 1789.] — P. 212-5. F. Thomas. Le cimetière de la rue Saint-Louis. [Cimetière bordelais créé au xviiie siècle, désaffecté en 1828.] — P. 215-6. A. Vovard. Deux portraits de Laffon de Ladebat. [Homme politique sous la Révolution.] — P. 216-7. M[eaudre] de L[apouyade]. Le tombeau du cardinal Lecot à Saint-André. [Critique de ce monument.] — P. 217-9. E. Doublet. Un séjour de Jacques Bernoulli à Bordeaux. [En 1678.] — P. 219. J.-A. B[rutails]. « Garitz ». [Mot gascon qui signifie *garanti*.] — P. 233-52. J. Rambaud. Le premier préfet de la Gironde. [Antoine-Claire Thibaudeau.] — P. 253-67. Th. Amtmann. Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804. [D'après le *Voyage en France* d'Adriaan van der Willigen.] — P. 268-75. Dr G. Martin. Un musée du vin à Bor-

deaux. [Projet de musée historique et archéologique.] — P. 298-300. P. C[OURTEAULT]. La stèle grecque du château de Thouars, à Talence, pl. [Inscription grecque du IIe ou du Ier siècle av. J.-C., transportée à Bordeaux au début du XIXe.] — P. 300-2. M[EAUDRE] DE L[APOUYADE]. Découverte d'une colonne de l'époque romaine, fig. [Dans les fondations du Grand-Théâtre de Bordeaux.] — P. 302-3. E. R[OUSSELOT]. Un ambassadeur turc à Bordeaux. [Mehemet-Effendi, en 1721.] — P. 304. F. THOMAS. Départ de Bordeaux du 7e d'infanterie (ex-régiment de Champagne). [En juin 1791.] — P. 313-28. B. SAINT-JOURS. L'industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des dunes, fig. [Confirmation de la thèse sur l'ancienneté du littoral gascon.] — P. 329-43. P. CARAMAN. Le journal d'un curé de campagne (1763-1792). [Simon-Luc Boniol, curé du Puy, au diocèse de Bazas.] — P. 368-72. P. COURTEAULT. Un ambassadeur vénitien à Bordeaux en 1528. [Relation d'André Navagero.] — P. 372-3. A. VOVARD. La carrière militaire du vicomte de Noé, maire de Bordeaux. — P. 373-5. R. BROUILLARD. Un cahier de doléances de vieilles filles aux États généraux de 1789. — P. 376-7. P. HARLÉ. Bernadau et l'Académie de Bordeaux. P. 385-410. MÉAUDRE DE LAPOUYADE. Les armoiries de Bordeaux. [A suivre, pl. et fig.] — P. 411-22. P. COURTEAULT. Les cendres du maréchal d'Ornano. [Critique et réfutation d'une légende.] — P. 449-50. G. D[UCAUNNÈS]-D[UVAL]. Un projet de halle aux cotons en 1818. [A Bordeaux.] — P. 451-2. R. BROUILLARD. Une lettre peu connue de Mme Tallien. — P. 452. M[ÉAUDRE] DE L[APOUYADE]. Une rétrospective du peintre J.-L. Brown à Paris.

Tome VII, 1914.

P. 5-17, 195-209. F. GEBELIN. Récit de la Fronde à Bordeaux, par Cayrac. [A suivre. Relation inédite d'un bourgeois bordelais.] — P. 18-45. MEAUDRE DE LAPOUYADE. Les armoiries de Bordeaux. [Suite et fin, pl. et fig.] — P. 46-52. A. VOVARD. La révolution de 1830 à Bordeaux. — P. 53-67, 118-39, 272-290, 329-345. J. de MAUPASSANT. Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis (1699?-1780). [Suite et fin.] — P. 68-9. R. BROUILLARD. Deux lettres au sujet des manuscrits de Montesquieu. — P. 81-97. Dr G. MARTIN. Les limites historiques de la région des Graves. — P. 98-113. Abbé A. GAILLARD. Jean de Gaufreteau et la *Chronique bordelaise*. [Biographie rectifiée d'un chroniqueur bordelais.] — P. 114-7. P. COURTEAULT. Le « Grand-Théâtre » de François Lhote, pl. [Dessin inédit d'un projet non exécuté.] — P. 140. J.-A. BRUTAILS. Les noms des communes. [Toponymie girondine.] — P. 141-2. F. THOMAS. Une descente à Bordeaux du marin espagnol Pero Niño, vers 1400. [D'après une chronique espagnole.] — P. 142-4. A. VOVARD. Un ancien médecin de Bordeaux : le docteur Lafon.

— P. 144. P. C[OURTEAULT.] Le solde des frais de la statue équestre de Louis XV. [Document.] — P. 153-63, 246-71, 316-28. W. MAYR. Une famille de sculpteurs bordelais au XVIIIe siècle : les Vernet. [A suivre.] — P. 164-70. F. HABASQUE. André Grellet-Dumazeau, président honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux. L'affaire du bonnet et les *Mémoires* de Saint-Simon. — P. 171-94, 307-16. A. LEROUX. A propos des portails de Saint-André et de Sainte-Croix de Bordeaux. [Fig. A suivre. Cf. 1913, 5-23, 81-105.] — P. 210-3. J. DE MAUPASSANT. Note sur des sceaux de corsaires, fig. [Époque révolutionnaire.] — P. 225-45. J. RAMBAUD. L'esprit public dans le Sud-Ouest et l'entrée des Anglais à Bordeaux (1814). — P. 290. J.-A. B[RUTAILS]. Inscription bordelaise inédite. [Épitaphe du XVIIIe siècle.] — P. 290-1. A. VOYARD. Le capitaine Forge. [Soldat bordelais de la Révolution et de l'Empire.] — P. 291. J.-A. B[RUTAILS]. « Laïque. » [Sens premier du mot.] — P. 297-8. Ed. HARLÉ. Un projet de transport du gouvernement de Paris à Bordeaux, en 1794. [D'après des rapports d'espion.] — P. 299-306. P. COURTEAULT. Deux séances de l'Assemblée nationale au Grand-Théâtre en 1871. [Protestation de l'Alsace-Lorraine contre le traité qui l'arrachait à la France.] — P. 346. P. C[OURTEAULT]. Épitaphe d'un architecte du duc d'Épernon. [Au cimetière d'Espelette.] — P. 353-70. G. CIROT. Les Juifs de Bordeaux : leur situation morale et sociale, de 1550 à la Révolution. [A suivre. Cf. 1909, n° 6, p. 368; 1911, n° 3, p. 145.] — P. 371-81. J. BARENNES.. Le 12 mars 1814 à Bordeaux, d'après les *Souvenirs* de Ferrère. [Relation inédite de l'entrée des Anglais à Bordeaux.] — P. 382-90. J. FRAIKIN. Voyage d'un légitimiste bordelais à Paris et à Ham en 1833. [Relation inédite de Gergerès.] — P. 391-5. P. C[OURTEAULT]. Bordeaux en 1871 et en 1914, d'après les *Souvenirs* de M. Henri Welschinger. — P. 396. G. D[UCAUNNÈS]-D[UVAL]. Prisonniers de guerre employés aux travaux de l'agriculture. [En Gironde, en 1797.] — P. 396. G. D[UCAUNNÈS]-D[UVAL]. La rue Mazarin. [A Bordeaux; origine du nom.] P. C.

Puy-de-Dôme.

Revue d'Auvergne, t. XXX, 1914.

P. 12-23, 126-44, 289-306. P. MARCHEIX. Les prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme de 1794 à 1796. [Mesures prises dans les diverses localités pour assurer leur logement, leur nourriture; dépenses pour confection de draps, matelas, couvertures et autres décisions prises « par humanité »; dons de vêtements, linge, et aussi d'argent de poche aux officiers et sous-officiers. A suivre.]

— P. 24-51, 260-77. R. Laroux. Essai sur le personnel de la cour des aides de Clermont-Ferrand. [Étude importante et très documentée avec une bibliographie critique des sources. Acquisition et transmission des offices; vénalité des charges; tableau de la valeur des offices à différentes époques. Les charges de premier président et de conseiller, par exemple, valent 13.000 et 6.000 livres au début du XVIIe siècle, 80.000 et 34.000 en 1665, 100.000 et 30.000 en 1726. Conditions requises, incompatibilités. A suivre.] — P. 52-55. A. Aymar, J. Pagès-Allary, Dr G. Charvilhat. Les galeries souterraines artificielles de « La Grave » près Neschers (Puy-de-Dôme). [Plusieurs faits semblent indiquer qu'elles datent de Philippe-Auguste.] — P. 56-66. Boyer-Vidal. Besse-en-Chandesse. [Fin.] — P. 95-121, 166-98. M. Lange. Poètes et journalistes et Auvergne sous la monarchie de Juillet. [Suite et fin.] — P. 122-5. Dr G. Charvilhat et J. Demarty. Les cases en pierres sèches de la commune de Saint-Sauves (Puy-de-Dôme). — P. 256-9. H. Du Ranquet. Un cachet de la famille du Prat. [Il a dû appartenir au fils du célèbre chancelier, Guillaume, évêque de Clermont, 1528-1560.] — P. 278-88, 331-53. M. Boudet. Étude sur les sociétés marchandes et financières au moyen âge. Les Gayte et les Chauchat. [Suite. Relations de Jacques Cœur avec l'Auvergne. Identité de sa carrière avec celle des Gayte et des Chauchat. Pièces justificatives. A suivre.] — P. 306-330. L. Dubuc. L'industrie et l'organisation du travail en Auvergne. [Suite et à suivre. Salaires au XVIIIe siècle. Grèves. Comment on devient maître.] Fr. G.

Vaucluse.

Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin, t. II, 1913.

P. 1-16. J. Sautel. Les antiquités romaines inédites du pays de Vaison. La collection Clément à Vaison. [Signale des inscriptions, dont une dédicace des *Vasienses Vocontii*, des autels, des stèles funéraires, des fragments de statues, des bas-reliefs, des poteries diverses, estampillées ou non, etc., 2 pl.] — P. 17-38. H. Chobaut. Les chartes de privilèges de Bedoin, Caromb et Loriol (1264). [Accordées par Barral des Baux; franchises de tailles, dans certains cas, du péage de Monteux, liberté d'achats et ventes d'immeubles, chasse libre, sauf aux colombes et lapins, etc. Celle de Loriol est à peu près identique. Celle de Monteux a 5 articles seulement.] — P. 39-112. Dr P. Pansier. La chronique avignonaise de Guillaume de Garet, d'Étienne de Governe et de Barthélemy Novarin (1392-1519). [Ce sont des extraits de registres tenus par les archivistes de la ville d'Avignon. Ceux-ci intercalaient, dans les documents administratifs qu'ils rédigeaient, des notes per-

sonnelles relatives aux événements qui avaient lieu à Avignon. Ces notes, ajoutées bout à bout, forment une véritable chronique et constituent une contribution extrêmement intéressante pour l'histoire de la ville au xvᵉ et début du xviᵉ siècle.] — P. 113-27. H. Bosco. Sur un dîner offert au pape Clément V, en 1308, par le cardinal « di Pelagrù ». [Description d'un repas qui eut lieu près d'Avignon, avec cadeaux, intermèdes culinaires et divertissements.] — P. 129-44. L.-H. Labande. Un complot de chanoines contre leur évêque (1305). [Conjuration contre l'évêque Bertrand Aimini et le prévôt de N.-D. des Doms. Le cuisinier de l'évêque, l'infirmier du chapitre et un ancien viguier de Noves sont seuls inculpés de tentative d'empoisonnement.] — P. 145-53. Eug. Duprat. Inventaire du château de Châteaurenard, 16 avril 1427. [Dressé après l'emprisonnement de Laugier Sapor, chancelier de Provence. Mobilier très ordinaire; permet de connaître les dispositions intérieures du château.] — P. 155-64. H. Chobaut. Le règlement somptuaire de Carpentras (avril 1417). [Concerne le costume féminin, règle la longueur des robes, manches, les repas de noces, baptêmes, port des bijoux, etc.] — P. 165-78. L. Caillet. Acte du 12 décembre 1539 concernant la famille de Gadagne. [Paiement par Thomas de Gadagne à son père Olivier de Gadagne, représenté par Paul-Antoine son fils, d'une somme de 4.500 écus d'or au soleil, que ledit Thomas avait promis de lui donner.] — P. 179-90. L. Duhamel. Une réforme dans l'état de la maison de la ville d'Avignon au xviᵉ siècle. [Réductions opérées en 1520 sur les traitements des divers agents de la ville : consuls, capitaines des portes, courriers, etc. 6 pièces just.]. — P. 191-216. Dʳ Pansier. Entrée à Avignon du gouverneur légat Charles de Bourbon, le 23 novembre 1473. [Description de cette entrée par la porte Saint-Lazare. Le légat trouve les cadeaux insuffisants; 23 pièces just.] — P. 217-42. J. Girard. La chronique de Jean Rodolphe Roubert, bourgeois d'Avignon (1582-1606). [Note surtout ce qui le touche : impôts, gabelle, etc., les fêtes, entrées de grands personnages, ou encore les événements atmosphériques. Intéressant pour renseigner sur l'état d'esprit d'un bourgeois avignonais à la fin du xviᵉ siècle.] — P. 243-56. Dʳ P. Pansier. La maison du camérier François de Conzie (1411-1431) et la viguerie d'Avignon. [Après divers déménagements, F. de Conzie s'établit dans la maison dite du *Maréchal du Pape*, située au sud du Grand Palais, à côté de la Viguerie.]

E. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

1. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;* Comptes rendus, 1913.

P. 9. A. Humbert. Découverte de fresques à l'église de Brinay (Cher). — P. 10-5. P. Paris. Vase ibérique trouvé à Carthage. — P. 71-2. Abbé Breuil. Les découvertes nouvelles de peintures préhistoriques en Espagne. — P. 73-9. Ph. Fabia et C. Germain de Montauzan. Actéon ou Penthée? Note sur un médaillon en terre cuite trouvé à Fourvière. — P. 105. Schwab. Le Livre de comptes de Mardoché Joseph, banquier et négociant à Marseille en 1374, manuscrit hébraïco-provençal aux Archives communales de Marseille. — P. 122-3. Durrieu. Communication sur François de Rochechouart et le littérateur Alexandre Sauvaige ou Salvago. [Étude sur François de Rochechouart, sénéchal de Toulouse depuis 1502, gouverneur de Gênes sous Louis XII en 1508, pour qui Salvago composa des *Chroniques de Gênes* jusqu'en 1507, publiées en 1879 en Italie, et un abrégé d'Histoire universelle, l'*Éthiquette des Temps;* étude sur ce manuscrit qui fit partie de la collection du comte de Mac-Carthy Reagh à Toulouse, dont la majeure partie n'est qu'une adaptation d'un livre italien, l'*Aquila volante*, mais dont la fin renferme des chapitres originaux sur la domination de Louis XII à Gênes.] — P. 124-31. Dr Capitan, Peyrony et Bouyssonie. L'art des cavernes; les dernières découvertes faites en Dordogne. — P. 143-4. M. Dieulafoy. Note sur les trouvailles faites à Lugdunum Convenarum. — P. 283-7. C. Germain de Montauzan et Ph. Fabia. Note sur les fouilles pratiquées à Fourvière depuis le 1er janvier 1913. — P. 301-10. C. Jullian. Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1913. [Troisième mention au *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* par l'abbé Sabarthès; cinquième mention à la *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez* (1300-1801) par l'abbé Clergeac.] — P. 314-6. Héron de Villefosse. Communication sur un fragment d'inscription romaine, trouvé à Rodez par M. l'abbé André Fabre. — P. 490-8. C. Germain de Montauzan et Ph. Fabia. Note sur un diplôme militaire découvert à Lyon. — P. 508-11. Mispoulet. Note sur la date de ce diplôme. [Il ne serait pas du 13 mars 192, mais postérieur au 31 décembre 192.] — P. 511-2. L. Romier. Note sur la Saint-Barthélemy. [Elle aurait été décidée par les Guise vers le 15 avril 1572; thèse contestée par

M. Valois.] — P. 660-2. H. ROUZAUD. Note sur une inscription latine trouvée à Bizanet (Aude), contenant une dédicace aux *Fines*.

1914.

P. 59-90. M. DIEULAFOY. Basilique constantinienne de Lugdunum Convenarum [Étude sur les restes découverts; essai de reconstitution]. — P. 122-3. C. JULLIAN. Note sur les découvertes faites par M. Dubalen dans des *tumuli* des Landes [notamment d'une inscription en caractères celtibériques]. — P. 127-31. P. PARIS. Antiquités pré-romaines de Mérida. — — P. 150-5; 431-5. C. GERMAIN DE MONTAUZAN et Ph. FABIA. Notes sur les fouilles de Fourvière (octobre 1913, avril-mai 1914). — P. 189. J. LOTH. Note sur le dieu Lug, la Terre Mère et les Lugoves. — P. 223-6. HÉRON DE VILLEFOSSE. Communication, de la part de M. H. ROUZAUD, d'un fragment d'inscription grecque, débris d'une dédicace à l'empereur Antonin. — P. 458-62. HÉRON DE VILLEFOSSE. Communication, de la part de M. MICHEL CLERC, sur une inscription grecque, l'épitaphe d'un affranchi, trouvée à Marseille. — P. 466-72. BRUTAILS. Églises romanes du Bordelais. [Étude critique sur les dates de ces monuments.] — P. 550-2. HÉRON DE VILLEFOSSE. Note sur une petite *Victoire* en bronze trouvée près d'Alais. Ch. L.

2. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1914.

P. 49-58. L. LEVILLAIN. Le diplôme faux de Pépin le Bref pour Notre-Dame de la Règle en Limousin. [L'auteur du faux s'est inspiré de la chronique d'Adémar de Chabannes et prend avec la chronologie les plus étranges libertés. Édition critique du document.] — P. 59-66. R. ANDRÉ-MICHEL. Une accusation de meurtre rituel contre les Juifs d'Uzès en 1297. [D'après un acte conservé aux archives ducales d'Uzès; publication de cet acte.]

J. C.

3. — *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1913.

P. 4-5, 6-9. Chanoine DARANATZ. Une lettre missive inédite de Henri IV. [C'est une lettre patente adressée au Parlement de Bordeaux, 3 juillet 1601, pour l'informer que les habitants de la Navarre étant désormais Français n'ont plus besoin de « lettres de naturalité ».] — P. 9-11, 12-30. F. SAUVE. Un registre de notaire aptésien du XIVe siècle. [Il contient un poème provençal, remaniement de la chanson de Roland; le début de l'année est tantôt à Pâques, tantôt à Noël; monnaies, poids et mesures, relevé de noms de personnages, analyse de divers actes.] — P. 97-106. BAGUENAULT

DE PUCHESSE. Trois mois de séjour de Catherine de Médicis à Grenoble en 1579. [Elle y vient à bout des difficultés causées par la révolte du maréchal de Bellegarde, qui s'est emparé du marquisat de Saluces, et par l'attitude des protestants et de Lesdiguières.] — P. 107-11. Mlle L. GUIRAUD. Un registre inconnu de l'Université de Droit de Montpellier (1536-1570). [Importance de ce registre pour l'histoire de la Réforme, le mouvement scolaire, le recrutement des étudiants; série des écussons des recteurs.] — P. 112-8. ID. Le séjour de Pierre Charron à Montpellier, 1565-1569 et 1570-1571. [Renseignements fournis sur cet ami de Montaigne par le registre dont il vient d'être question.] — P. 119-20. LAVERGNE. Un acte inédit de François Ier relatif aux impôts. [Mandement de François Ier aux élus de Périgord, 15 juin 1530, relatif aux exemptions de taille dont jouissent les métayers des gentilshommes.] — P. 121-40. J. RÉGNÉ. La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais : la fondation de Villeneuve-de-Berg et la mise en pariage de son territoire (novembre 1284). [C'est par son association avec l'abbé et la population que le roi réussit à entamer le bloc des seigneuries du diocèse de Viviers, et peu à peu à étendre son pouvoir sur une région très rebelle à son autorité. Texte du pariage.] — P. 262-81. J. CHEVALIER. Notes historiques et chronologiques sur les évêques de Die. [Série chronologique complète à substituer à la liste de la *Gallia christiana*.] — P. 282-94. PASQUIER. Projet de fondation d'un hôpital général à Pamiers en 1656 et 1664. [Lettres patentes qui ne furent pas mises à exécution. Texte de ces lettres qui montre ce qu'aurait été l'organisation de cet hôpital.] — P. 295-316. BELLET. Critique d'une partie de l'histoire du Dauphiné de Nicolas Chorier. [Né en 1612, il compose son histoire de 1654 à 1660, dépouille consciencieusement les diverses archives, mais manque absolument de critique et parfois de sincérité.] — P. 319-20. U. ROUCHON. État de rentes en langue populaire du Velay [1416]. — P. 321-51. P. PERRIER. Chartes, lettres et pièces diverses relatives aux arts et aux artistes du XIVe au XIXe siècle récemment données à la Bibliothèque nationale par M. le marquis et par M. le comte A. de Laborde. [Ces documents sont relatifs surtout au nord de la France; quelques-uns concernent Albi, Carcassonne, Limoux, Montpellier, Perpignan, Saint-Béat, Saint-Pons.] — P. 362-83. Comte de LOISNE. Itinéraire de Robert II, comte d'Artois (1267-1302). [Son expédition en Navarre, 1276; Philippe le Bel l'envoie en Gascogne combattre les Anglais, 1296; sa mort à Courtrai, 1302.] — P. 409-12 DUJARRIC-DESCOMBES. Brantôme abbé. [Document relatif à son abbaye, 1571.] — P. 416-26. Abbé GUILLAUME. Note et documents relatifs aux Vaudois des Alpes à la fin du XVe siècle. [Protestations contre un appel, autorisation à un commissaire apostolique de garder à son service un

suspect d'hérésie, absolution donnée à un hérétique, vidimus de trois brefs d'Innocent VIII et Alexandre VI relatifs à l'extirpation de l'hérésie.]

Fr. G.

4. — *Congrès archéologique de France*, LXXVIIe session, 1910, Angers; LXXVIIIe session, 1911, Caen et Reims. Néant. — LXXIXe session, 1912, Angoulême[1].

Tome I. *Guide du Congrès.*

Ville d'Angoulême : L. Serbat. P. 4-26. Cathédrale. — P. 27-9. Église Saint-André. — P. 29-30. Église des Cordeliers. — P. 30-1. Remparts. — P. 31. Château. — P. 32-4. Évêché. — P. 35. Maison Saint-Simon.

Première excursion : L. Serbat. P. 37-43. Église de Plassac (arr. d'Angoulême), — P. 44-54. Église de Blanzac (*id.*). — P. 55-60. Église de Roullet (*id.*).

Seconde excursion : P. 61-78. L. Serbat. Église Saint-Amant-de-Boixe (*id.*). — P. 95-111. E. Lefèvre-Pontalis. Église d'Aulnay-de-Saintonge (arr. de Saint-Jean-d'Angély, Charente-Inférieure).

Troisième excursion : L. Serbat. P. 129-32. Église de Ruffec (Charente). — P. 132-4. Château de Verteuil (arr. de Ruffec, Charente). — P. 134-45. Église de Lichères (*id.*)

Quatrième excursion : L. Serbat. P. 142-9. Église de Mouthiers-sur-Boëme (arr. d'Angoulême, Charente). — P. 149-55. Église de Montmoreau (arr. de Barbezieux, Charente). — P. 155-64. Château de Montmoreau. — P. 164-204. *Saint-Émilion* (arr. de Libourne, Gironde) : Église monolithe. Chapelle de la Trinité. Église collégiale. Église de Saint-Martin-de-Mazerat (commune de Saint-Émilion). Chapelle de la Madeleine. Église et cloître des Cordeliers. Église des Dominicains. Donjon. Enceinte. Maisons particulières, etc.

Cinquième excursion : A. Rhein. P. 205-7. Église de Saint-Michel-d'Entraigues (arr. d'Angoulême, Charente). — P. 208-10. Église de Trois-Palis (*id.*). — P. 211-23. La Couronne (*id.*) : ruines de l'abbaye; église paroissiale. — P. 224-39. L. Serbat. Larochefoucaud (*id.*) : château et église.

1. Deux volumes in-8° avec gravures dans le texte et planches hors texte : l'un de XCVIII-422 p., l'autre de 416 p. Ces deux volumes contiennent des études relatives à des monuments, à des questions d'histoire et d'archéologie; ils concernent les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, de la Gironde, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Nous ne donnons que le relevé des travaux ayant trait aux départements compris dans le cadre de notre revue, la Charente, la Charente-Inférieure, la Dordogne, la Haute-Vienne et la Gironde, et nous laissons de côté les articles se référant à la Vienne et aux Deux-Sèvres.

Sixième excursion : Poitiers[1].

Septième excursion : A. Rhein. P. 333-41. Églises de Chermignac (arr. de Saintes, Charente-Inférieure), de Réthaud (*id.*), de Rioux (*id.*). — *Saintes* (Charente-Inférieure). — P. 342-4. Antiquités romaines. — P. 344-53. Cathédrale Saint-Pierre. — P. 354-70. Église Saint-Eutrope. — P. 371-82. Église Sainte-Marie-des-Dames. — P. 383-4. Église Saint-Pallais. — P. 385-90. Maisons particulières, musée, etc.

Huitième excursion : A. Rhein. P. 391-7. Église de Chateauneuf-sur-Charente (arr. de Jonzac, Charente). — P. 398-405. Église de Bassac (arr. de Cognac, Charente). — P. 406-8. Église de Bourg-Charente (*id.*). — P. 409-12. Église de Chatres (*id.*). — P. 413-16. Église de Gensac-la-Pallue (*id.*).

Tome II. *Procès-verbaux et mémoires.*

Séance d'ouverture. P. 25-30. Chauvet. Discours concernant principalement l'archéologie préhistorique dans l'Angoumois. — P. 31-9. Héron de Villefosse. Discours contenant des notes sur la vie et l'œuvre de Jules de Laurière et sur Palustre, le premier ancien secrétaire général, le second ancien président de la Société française d'archéologie. — P. 39-50. Lefèvre-Pontalis. Discours relatif au but du Congrès, au genre d'architecture auquel appartiennent les monuments de l'Angoumois. — P. 73-93. Imbert. Bibliographie des travaux archéologiques dans la Charente. — P. 94-103. Héron de Villefosse. Inscription peinte, trouvée dans le rempart romain d'Angoulême. — P. 119-79. Ch.-H. Besnard. Étude sur les coupoles et voûtes domicales du sud-ouest de la France. [Intéressant mémoire sur l'origine des procédés architectoniques pour couvrir les nefs, sur leur modification et leur répartition dans la région.] — P. 180-94. Deshoulières. Les façades des églises romanes charentaises. — P. 195-210. Ch.-H. Besnard. — Note sur les voûtes de Saint-Eutrope de Saintes. — P. 211-7. Serbat. Note sur une date de la consécration de la cathédrale d'Angoulême en 1128. — P. 218-30. A. Mayeux. Église de Courcôme (arr. de Ruffec, Charente). — P. 231-69. V. de Courcel. Église de Lesterps (arr. de Confolens, Charente). — P. 270-86. Comte Ch. de Beaumont. Église de Montbron (arr. d'Angoulême, Charente). — P. 286-303. Lefèvre-Pontalis. Église abbatiale de Sablonceaux (arr. de Saintes, Charente-Inférieure). — P. 304-8. Abbé Mazière. La chapelle du château de Villebois-Lavalette (arr. d'Angoulême, Charente). — P. 309-24. P. Deschamps. Le combat des vertus et des vices sur les portails romans de la Saintonge et du Poitou. — P. 339-43. R. Fage. La date de la construction

1. Cf. ci-dessus, p. 112, n. 1.

du château du Roi à Saint-Émilion. — P. 341-64. — Comte Ch. de Beaumont. Tours du XIIe siècle dans la région nontronnaise : Nontron (Dordogne), La Jarrige (arr. de Nontron, Dordogne), Le Bourdeix (*id.*), Le Brieudet-Piégut (*id.*), Champniers (*id.*), Montbrun (*id.*), Châlus-Chabrol (arr. de Limoges, Haute-Vienne), Allassac (arr. de Brive, Corrèze). — P. 365-97. Marquis de Fayolle. Les églises monolithes d'Aubeterre (arr. de Barbezieux, Charente), de Gurat (arr. d'Angoulême, Charente), de Saint-Émilion (arr. de Libourne, Gironde)[1]. F. P.

5. — *Revue internationale de l'enseignement*, t. LXV et LXVI, 1913. Néant. — T. LXVII, 1914.

P. 174-88. J. Poirier. Lycéens d'il y a cent ans (1814-1815.) [Quelques détails relatifs aux Lycées du Midi.]

T. LXVIII, 1914.

P. 18-29. G. Weill. Un universitaire d'autrefois. Patrice Larroque. [Inspecteur d'Académie à Toulouse en 1830, recteur à Limoges en 1836, puis à Grenoble, enfin à Cahors en 1839. Ses conflits avec le clergé; recteur à Lyon, Falloux le met en disponibilité, 1849.] Fr. G.

6. — *Revue numismatique*, 4e série, t. XVII, 1913.

P. LIX. Dr Baillache. Deux douzains de Henri IV frappés en 1591 à La Rochelle. — P. LX-LXII. Jeton des Lanternistes de Toulouse, 1693 (fig.). — P. 61-88, 190-210. Ad. Blanchet. Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne, 1488-1837. [Suite. Liste d'officiers et d'ouvriers. Tableau des émissions monétaires. Pièces justificatives.] — P. 98-108, 240-54, 405-13, 567-79. Documents monétaires du règne de Henri II. [P. 405-9, monnaie d'Aix; p. 567-79, monnaie de Bayonne.] — P. 555-62. M. Prinet. Sceaux attribués à des seigneurs de Duras en Guyenne (planche XII). [Réfutation d'erreurs commises par Douet d'Arcq dans l'inventaire des sceaux des archives nationales. F. P.

1. Pour Saint-Émilion, voir, dans le premier volume du Congrès, la description des monuments, p. 164-204, par Serbat.

NÉCROLOGIE

Les *Annales du Midi* tiennent à rendre un suprême hommage à la mémoire de Robert Michel, ancien élève de l'École des Chartes, ancien membre de l'École de Rome, archiviste aux Archives nationales, tué à l'ennemi.

Robert Michel était né à Montpellier le 12 octobre 1884. Malgré son éducation parisienne, il resta fidèle à ses origines méridionales. Ce fut à l'histoire et à l'art de notre Midi qu'il consacra le meilleur de son talent. Pour obtenir son diplôme d'archiviste-paléographe, il présentait comme sujet de thèse, en 1908, une étude sur la politique de saint Louis à l'égard de la noblesse et des villes consulaires dans la sénéchaussée de Beaucaire. Sa thèse lui permit de sortir le premier de sa promotion et fut jugée digne de figurer dans la collection de Mémoires et Documents publiée par la Société de l'École des Chartes. Elle en constitue le tome IX, sous ce titre : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis,* Paris, 1910, in-8°. Avec cette première œuvre, importante contribution à l'histoire des institutions du Bas-Languedoc et dont les *Annales du Midi* ont rendu compte (année 1912, p. 247), le jeune chartiste remportait en 1910 un prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1]. Mais cet érudit possédait une culture générale dont son âme profondément et passionnément latine avait senti le besoin. Il était licencié ès lettres. Épris d'art, il avait fait son éducation artistique à bonne école, sous la direction de son père, M. André Michel, conservateur au Musée du Louvre et professeur à l'École du Louvre, dont l'*Histoire de l'Art* restera l'un des monuments de la science vraiment française au début du xxe siècle. Ce Latin voulut compléter en Italie sa formation intellectuelle. Toutefois, à l'École de Rome, c'est encore la Provence qu'il

1. Entre temps, il avait publié dans la *Revue Historique*, CII, 1909, un court mémoire sur *les chevaliers du château des Arènes de Nîmes aux XIIe et XIIIe siècles;* cf. compte rendu dans les *Annales du Midi*, 1910, p. 133.

étudie. Selon la tradition qu'avait créée Eugène Muntz, il recueille au Vatican des matériaux pour l'histoire monumentale et artistique de la papauté d'Avignon. Ce sera là désormais l'objet de ses travaux. Nommé archiviste aux Archives nationales, il aimait à revenir et à vivre dans ce Comtat Venaissin où le rappelaient ses recherches archéologiques. Fervent admirateur de la cité avignonnaise, du château des Papes, du rocher des Doms et du soleil provençal, il assistait avec un pieux enthousiasme à la lente résurrection du vieux palais apostolique. Nul ne connaissait mieux dans les détails de leur construction, de leur décoration et de leur histoire, la chapelle Saint-Martin et la chapelle Saint-Jean, dont il analysa minutieusement les fresques italiennes, la salle de l'audience et la grande chapelle de Clément VI, les appartements pontificaux, avec leurs scènes de chasse et de pêche dans un frais décor de grands arbres. Nul ne connaissait mieux les monuments de tout le Comtat, en particulier ces fiers châteaux que les papes avaient fait construire pour défendre leur domaine et dont les ruines trop méconnues intéressent au premier chef l'histoire de l'architecture militaire dans notre Midi. Sur Avignon et le Comtat, Robert Michel avait déjà publié les œuvres suivantes :

La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI, Rome, 1910, in-8° de 30 pages (tirage à part des *Mélanges de l'École de Rome,* tome XXX); cf. compte rendu dans les *Annales du Midi,* 1912, p. 473.

Les constructions de Jean XXII à Bompas, Rome, 1911, in-8° (tirage à part des *Mélanges de l'École de Rome,* tome XXXI).

Le tombeau du pape Innocent VI à Villeneuve-les-Avignon, Paris, 1911, in-4° (tirage à part de la *Revue de l'Art chrétien*).

Matteo de Viterbe et les fresques de l'Audience au palais pontifical d'Avignon, Paris, 1913, in-8° (tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

Les fresques de la chapelle Saint-Jean au palais des papes d'Avignon, Paris, 1913, in-8° (tirage à part des *Mélanges Lemonnier*).

« Anglais » bretons et routiers à Carpentras sous Jean-le-Bon et Charles V, Paris, 1913, in-8° (tirage à part des *Mélanges Bémont*).

C'est encore au Midi que Robert Michel consacrait ses deux thèses de doctorat ès lettres, presque achevées. L'une avait pour titre : *Les châteaux du Comtat Venaissin au temps des papes d'Avignon;* l'autre : *L'architecture militaire dans le Midi au XIVe siècle.* Enfin il préparait une monographie du palais des papes d'Avignon et un ouvrage sur *Avignon au temps des premiers Papes,* dont la *Revue Historique* vient

de publier à part un fragment. Il eût été l'historien savant et aimable d'Avignon, comme il en fut le guide exquis pour ceux qui la visitèrent sous sa conduite. Ce qui caractérisait tous ses travaux, en effet, c'était le goût de la vie. « Il avait horreur des analyses qui, dans leur précision desséchante, ne rendent qu'un aspect des choses », m'écrit du front un de ceux qui le connurent le mieux à Rome et dont l'amitié lui était des plus chères. « S'il appliquait son esprit à l'étude d'une institution, il la replaçait dans son milieu géographique, ethnique, archéologique. Se tournait-il vers un château ruiné, si par un effort de méthode chartiste il s'efforçait de le reconstituer à un moment de son histoire, c'était pour le remplir aussitôt et l'animer des mœurs, des pensées et des gestes de ceux qui l'édifièrent. Avec cette vie lointaine il voulait un contact immédiat. Sans rien négliger, il n'aimait pas les documents imprimés; mais je le trouvais bouleversé, à nos déjeuners des Tre Re, quand il venait de sentir dans ses manuscrits le frémissement du passé vivant ».

Survient la guerre. Le voici sergent dans un régiment d'infanterie. Il accomplit son devoir avec entrain et vaillance, avec aussi la conscience très précise de son rôle et de sa mission. « Le patriotisme », écrivait-il la veille même de sa mort, « ce n'est ni le mépris, ni l'ignorance, ni la haine de l'étranger; c'est le désir de voir son pays réaliser tout son destin, épanouir tout son génie ». Le 7 août 1914, il écrivait aux siens : « Nous n'aurons pas vécu en vain, si nous pouvons donner notre vie pour la cause sacrée de la France ». Il lui donna en effet sa vie. Le 13 octobre, il tombait glorieusement au combat de Crouy.

Henri GRAILLOT.



DÉCHELETTE aussi est mort au champ d'honneur.

César, dans ses « communiqués » sur la guerre des Gaules, signale à plusieurs reprises l'amour des Gaulois pour la liberté. *Tanta universae Galliae consensio fuit libertatis vindicandae.* Ce sentiment traditionnel la France de 1914 l'a manifesté avec un incomparable élan. Toutes les sections du pays, les institutions, les groupements divers ont sur leur « livre d'or » la liste déjà bien longue de ceux qui ont donné leur vie pour sauver la Patrie. Dès les premiers combats l'un de nos plus éminents érudits, un grand ami des études méridionales, Joseph Déchelette, se distinguait parmi les volontaires les plus audacieux. Sa mort glorieuse était signalée en ces termes au XIIIe corps d'armée : « Déchelette, capitaine de territoriale au

298e d'infanterie, a été tué le 6 octobre, alors qu'il entraînait sa compagnie sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie, et lui a fait gagner 300 mètres de terrain. Avant de mourir a demandé au lieutenant-colonel si on avait gardé le terrain conquis. Sur sa réponse affirmative, lui a exprimé sa satisfaction, en ajoutant qu'il était heureux que sa mort servît à la France. »

Déchelette avait cinquante-trois ans, sa situation militaire le plaçait dans un régiment territorial; au bout d'un mois il avait assez de ce rôle d'instructeur, en obtenait un autre plus actif, et montrait, jusque dans l'assaut final, la résolution d'un grand cœur. On a des détails précis, on a les lettres de ses compagnons et subordonnés; il avait gagné leur respect, leur affection, leur tendresse.

Que fut sa vie?

Né à Roanne, élève du collège de Saint-Chamond dirigé par les Pères Maristes, Déchelette avait accompli à Saint-Étienne son service militaire et participé ensuite aux affaires industrielles de sa famille. Ses voyages commerciaux complètent son instruction générale; il arrive aisément à connaître les principales langues de l'Europe. En 1892 il est, à Roanne, à la fois grand fabricant, régent de la Banque de France, conservateur du Musée. Ses articles d'érudition commencent à le faire remarquer. L'art moderne l'intéresse d'abord, puis il est attiré vers l'art du Moyen âge; il découvre le charme de l'antiquité. Neveu de Gabriel Bulliot, l'explorateur habile et renommé du mont Beuvray, il devient son disciple, son collaborateur méthodique et clairvoyant, plus tard son digne héritier des explorations fécondes dans Bibracte, la capitale des Eduens. De 1895 à 1904, sept mémoires de lui se rattachaient à cet Oppidum, ou à celui de Stradonic en Bohême, qui était contemporain et non moins important. Il avait en même temps contribué, avec sa bonne volonté constante, aux publications de la *Diana,* estimée Société de la Loire; il avait notamment publié, en collaboration avec E. Brassart, les *Peintures murales du Moyen âge et de la Renaissance en Forez.* Ses notices sur l'archéologie ancienne se multiplient, et de plus en plus il se consacrera aux périodes romaine, gauloise et préhistoriques. Ce sont des chapitres provisoires des grands ouvrages dont il a conçu le plan, mais plus souvent des études distinctes fortement documentées. Sa maîtrise s'affirme et l'on attend avec impatience les œuvres qui, dès leur apparition, justifient la confiance des spécialistes français et étrangers.

Les deux volumes qu'il a écrits sur *Les Vases ornés de la Gaule*

méridionale paraissent en 1904. A eux seuls ils mériteraient le souvenir très reconnaissant de notre Midi. Déchelette avait plusieurs fois séjourné ici et là auprès de nos modestes et laborieux confrères; il a rendu justice à leurs patientes recherches, appréciant avec bienveillance et signalant avec conscience les bons résultats qu'on leur doit; il avait su partout se faire aimer de tous. L'un d'eux, le doyen M. Élie Rossignol, qui a donné à Toulouse, au musée Saint-Raymond, sa riche collection de poteries de Montans, nous écrivait, après avoir vu le parti que Dechelette avait tiré de ses découvertes : « Je n'avais pas rêvé une telle récompense! »

En 1908, 1910, 1913 et, à la veille de la guerre, en 1914, les quatre premiers tomes du *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* se succèdent. Dès le début, il est évident que l'œuvre répond aux espérances, qu'elle est bien supérieure aux synthèses antérieures des auteurs autorisés de l'Europe; elle honore non seulement le savant de Roanne, mais la science française. Les mérites incontestés du tome spécial à l'archéologie préhistorique, à l'âge de la pierre, furent plus sensibles encore dans les suivants qui exposaient avec la même ampleur l'âge du bronze et l'âge du fer. Ils étaient, les derniers surtout, premier et second âge du fer, de solides nouveautés. Ces vues d'ensemble, ressuscitant une civilisation européenne pleine d'intérêt, étaient accompagnées d'inventaires minutieux et méthodiques groupant les milliers de faits et de choses enregistrés dans toutes les littératures de l'Europe. Déchelette avait une superbe bibliothèque, il avait beaucoup voyagé et, comme Montelius, notre savant ami suédois, tous les musées lui étaient familiers. Ses conclusions étaient, dans maints chapitres, originales et sûres. La dernière partie, l'archéologie romaine, devait voir le jour cette année. Il l'avait préparée avec une sollicitude particulière, et la pieuse mission de tirer des manuscrits tout le parti possible a été confiée, par sa veuve, à l'illustre historien de la Gaule, à Camille Jullian.

Nous aurons donc le *Manuel* complet, résumant un siècle d'efforts et de chances heureuses; il sera l'appui, le conseiller indispensable de tous les travailleurs, favorisera partout le progrès des études.

Déchelette avait bénéficié des dons naturels d'une intelligence fortifiée par des circonstances favorables. La fortune lui avait souri. En 1905, il avait choisi une compagne digne de lui, comme lui souriante et bonne; elle fut sa collaboratrice idéale. Il lui a laissé le mandat de l'aider encore à faire du bien. La ville de Roanne fera édifier un musée avec le legs qu'il a fait. La bibliothèque est déjà

classée en deux séries, l'une sera remise à cette ville (ou à défaut, si certaine condition n'est pas remplie, au Musée national de Saint-Germain), l'autre doit passer au Musée d'Autun.

Déchelette est tombé lorsqu'il commençait à nous livrer les gerbes des belles moissons dues à son noble labeur. Nous ne pouvons guère imaginer ce qu'il aurait pu recueillir pour ses contemporains et la postérité si sa vie avait normalement duré. Quand ses émules, ses anciens et ses disciples qui l'aimaient et le pleurent auront disparu, dans les traditions de la Patrie restera le souvenir fortifiant de son chevaleresque dévouement, une pure gloire française de plus.

É. Cartailhac.



M. le duc de la Salle de Rochemaure est décédé le 14 janvier dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans. Le duc de la Salle était félibre majoral. Il avait publié des *Récits Carladéziens*, écrits dans une langue drue et savoureuse. Plus récemment il avait publié (avec la collaboration précieuse de M. R. Lavaud) deux volumes sur les *Troubadours Cantaliens* (Aurillac, imp. Moderne, 1910), où il avait réuni tous les textes des troubadours originaires du Cantal. Le défunt était un homme d'un esprit très libéral et d'une haute courtoisie.

J. A.



Le 28 février dernier, Mgr Douais, évêque de Beauvais, est mort dans sa ville épiscopale après une très courte maladie. L'évêque de Beauvais appartenait au Midi par son origine, sa carrière professorale et par ses travaux.

Mgr Jean-Célestin Douais était né à Boujan, près de Béziers, le 28 mars 1848. Il fit ses études théologiques à Paris, au séminaire Saint-Sulpice, où il obtint la faveur d'aller suivre, à la Sorbonne, le cours du P. Adolphe Perraud — depuis cardinal Perraud. De retour dans son diocèse, il prit ses grades devant la faculté de théologie d'Aix-en-Provence, où une chaire lui fut offerte le jour même qu'il soutint sa thèse pour le doctorat (*Les Albigeois, leurs origines*). Ses supérieurs destinaient l'abbé D. à faire carrière dans l'enseignement supérieur libre. Une école de théologie venait d'être établie (1880) à l'Institut catholique de Toulouse, la chaire d'histoire ecclésiastique fut confiée à l'abbé D.

Le problème des origines du néo-dualisme conduisit M. D. à étudier

le rôle de l'Église dans la répression de l'hérésie albigeoise : les travaux de M. D. sur l'Inquisition se succédèrent de 1880 à 1902 : il les a résumés dans les deux volumes publiés par la Société de l'Histoire de France : *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc au XIIIe et au XIV siècle* (1902). L'histoire de l'ordre des Dominicains est liée à l'histoire de l'Inquisition : M. D., dans les recherches sur l'Inquisition, fut amené à étudier, dans un ms. de la Bibliothèque de Toulouse, les Actes des chapitres provinciaux des Frères-Prêcheurs dans la région méridionale : il publia, outre les deux volumes *Les Frères-Prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle*, le texte même des Actes : *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum prædicatorum : première province de Provence, province romaine, province d'Espagne, 1239-1302* (1894) : documents qui montrent la très grande innovation introduite dans le monde monastique par l'organisation de cet ordre né de quelques années à peine, où l'autorité du général assurait le maintien de l'unité et où une relative et très large autonomie laissée aux provinces prévenait le péril d'hypertrophie qui résulte d'une excessive centralisation. Éditant les *Acta*, M. D. s'enquit du régime scolaire des Dominicains; ce fut la matière du volume : *Essai sur l'organisation des études dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs au XIIIe et au XIVe siècle, 1216-1342* (1884). Ce livre devait être remarqué et ce fut justice. A l'auteur appartient le mérite d'avoir, le premier — avant le P. Denifle qui adopta depuis toutes les conclusions de M. D. — dégagé l'idée-mère de la fondation des Frères-Prêcheurs, dont la règle avait ouvert une époque nouvelle dans l'histoire monastique en introduisant le principe que le travail scientifique doit entrer pour une part essentielle dans la vocation et le but d'un ordre religieux.

Les dépôts privés s'ouvrirent libéralement devant M. D. De ses recherches aux archives du château de Fourquevaux, M. D. rapporta quatre ouvrages : *Les Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur de Charles IX près Philippe II* (publiées par la Société d'Histoire diplomatique); *Les Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux; Les guerres de religion en Languedoc d'après les papiers du Baron de Fourquevaux; Les dernières années d'Élisabeth de Valois* (1896-1904).

Il serait impossible de mentionner les quasi innombrables notes écrites par M. D. au hasard des trouvailles dans les bibliothèques ou dépôts d'archives et qui touchent aux matières les plus diverses, mais on ne saurait se taire des services rendus par M. D. à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Tout en estimant que l'archéologie est

une vraie science, pourvue des méthodes propres, M. D. soutenait que l'histoire est nécessaire à l'archéologie, et dans la pratique il en revenait au principe qu'il proclamait sans cesse : l'excellence du document. De quel secours est à l'archéologie la lecture des textes, il le prouva, par exemple, quand, à l'aide d'un bail à besogne du XV[e] siècle, pour une réparation à la flèche de Saint-Sernin, il établit que Viollet-le-Duc avait deviné juste et était entré, au moins cette fois, dans l'esprit des constructeurs du moyen âge en procédant à une restauration pourtant si amèrement critiquée. Il avait publié en 1887 le *Cartulaire de Saint-Sernin;* dans les derniers temps de son séjour à Toulouse, il se mit en devoir de donner le volume : *Trésor et reliques de Saint-Sernin.* Les archives notariales ayant été ouvertes au public, M. D., guidé par un instinct infaillible, y découvrit d'emblée un ensemble de documents intéressants au premier chef pour l'histoire de l'art : les baux à besogne pour la construction ou achèvement des principaux hôtels toulousains du XVI[e] siècle, y compris l'Hôtel d'Assézat : les légendes s'évanouirent et il fut établi que les belles demeures qui comptent parmi les plus élégantes de la renaissance sont de construction très française et toulousaine. En ceci, M. D. avait ouvert une voie : combien cette voie peut être féconde, la récente et brillante thèse de M. Graillot vient de le démontrer.

M. D. se promettait de continuer aux archives notariales sa riche moisson quand, à la fin des vacances de 1897, il fut rappelé par son évêque qui en fit son vicaire général. Deux ans plus tard (7 décembre 1899), M. D. fut nommé évêque de Beauvais.

C'est à Beauvais que M[gr] D. allait achever de publier ses travaux d'histoire méridionale : œuvre d'une étonnante étendue; œuvre austère où l'auteur ne pouvait avoir d'autre préoccupation que le souci de l'exactitude : des textes éclairés de notes et précédés de substantielles introductions. M[gr] D. ne s'adressait pas aux lecteurs ou lectrices en quête d'un attrayant récit : il entendait présenter aux travailleurs des documents. Dans sa hâte d'exhumer et de classer les matériaux, l'auteur ne pouvait prendre le loisir — comment dire? — de « sculpter ». Ses livres, pour emprunter une comparaison aux choses de l'architecture, s'apparentent non pas avec le transept ajouré de la cathédrale de Beauvais mais avec l'incroulable donjon de Coucy. Son œuvre demeure en effet, et ceux qui écriront sur l'histoire du Languedoc au XIII[e] et au XIV[e] siècle ne pourront pas ignorer les livres de M[gr] D.

A. Auriol.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 20 novembre 1914, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le grand prix Gobert à M. L. Romier pour ses *Origines politiques des guerres de religion.*

Statuant sur le concours des antiquités de la France, elle a attribué une 2e médaille à M. J. Marx, *L'inquisition en Dauphiné, répression de l'hérésie et de la sorcellerie du XIVe siècle au début du règne de François Ier*, et la 4e mention à M. F. Gébelin, *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne.*

***

Les *Annales du Midi* se font un devoir de signaler la belle conduite de leur éditeur-gérant, M. Édouard Privat, lieutenant de réserve au 14e régiment d'infanterie. Voici le texte de la citation à l'ordre du jour de l'armée dont il a été l'objet : « Par son sang-froid et sa belle attitude a puissamment contribué, le 11 décembre, à maintenir sa compagnie sur une position, malgré un feu très violent d'artillerie; a ainsi montré à tous où était le devoir dans des circonstances particulièrement critiques. Enseveli avec plusieurs de ses hommes par l'explosion d'une mine allemande, aussitôt dégagé n'a eu que le souci de sauver ses hommes et de poursuivre l'accomplissement de sa mission. » (*Journal officiel*, 14 janvier 1915, p. 208.)

M. Éd. Privat était peu après nommé chevalier de la Légion d'honneur dans les termes suivants : « Conduit remarquablement sa compagnie depuis le 17 octobre 1914. A été blessé au moment où il lançait sa compagnie à l'assaut des tranchées ennemies le 20 décembre 1914. Commandant de compagnie des plus énergiques et des plus braves. » (*Id.*, 31 janvier 1915, p. 518.)

Il vient enfin tout récemment d'être promu au grade de capitaine dont il remplissait d'ailleurs les fonctions depuis le début des hostilités.



M. Léonard rend compte, dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études*, 1914-1915, d'une mission à Barcelone et dans quelques dépôts d'archives du Midi de la France à l'effet de rechercher les documents nécessaires à l'établissement d'un catalogue d'actes des comtes de Toulouse, 778-1249. On trouvera dans ce rapport quelques indications de références propres à être utilisées en attendant le catalogue annoncé, dont il serait superflu de souligner l'importance.



Édition d'Auzias March. — On sait que l'Institut d'Estudis Catalans, de Barcelone, a entrepris une édition critique des poésies du grand troubadour valencien Auzias March. Cette édition a été confiée à notre compatriote, M. Amédée Pagès, actuellement inspecteur d'Académie de l'Ariège, connu par ses travaux sur la littérature catalane, et en particulier par une thèse remarquable sur Auzias March, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler (Paris, 1912). Le premier volume de cette édition magistrale a paru en 1912 (*Institut d'Estudis Catalans*, Palau de la Diputació, Barcelone). Il comprend une longue introduction, où sont étudiés les manuscrits, les éditions, les traductions du poète valencien, avec quelques notes sur l'orthographe et la versification. Cette introduction occupe les pages 1 à 181 du volume, qui contient en outre le texte des poésies I à LXXIV. Le deuxième volume de l'édition vient de paraître (*Institut d'Estudis Catalans,* Barcelone, 1914). Il contient le texte critique des poésies LXXV à CXXVIII, et se termine par un glossaire des mots qui ne se trouvent pas dans le *Diccionari* de Labernia. Cette édition monumentale fait honneur à l'*Institut d'Estudis Catalans*, qui en a assuré la publication, et à M. A. Pagès qui était le catalaniste le mieux qualifié pour cette rude tâche. Nous souhaitons qu'un troisième volume de notes et de commentaires paraisse bientôt et rende ainsi définitive l'édition de ce grand poète qui, en imitant en partie nos troubabours, a su rester si original. J. Anglade.



M. J. Anglade a mis sous presse une *Onomastique des Troubadours* (liste des noms propres), d'après les papiers de Camille Chabaneau. La publication paraît par fragments dans la *Revue des Langues Romanes;* il sera fait un tirage à part de cent exemplaires. M. An-

glade a terminé une édition du troubadour saintongeois Rigaut de Barbezieux et prépare une édition du troubadour toulousain Peire Raimon. Il va publier, probablement dans la collection des *Classiques français du Moyen âge*, une *Histoire sommaire de la conjugaison française au Moyen âge*, dont le manuscrit a été déposé quelque temps avant la guerre et dont l'impression a été retardée jusqu'ici.

Chronique du Gard.

Je m'excuse de revenir avant mon tour. C'est la guerre qui en est cause, en privant les *Annales du Midi* de collaborateurs qui auraient dû passer d'abord. Qu'il me soit permis de leur adresser le salut d'un de ceux qui restent, et qui leur souhaitent, du fond du cœur, un retour heureux, après de glorieuses fatigues et d'incessants périls.

En avril 1912, date de ma dernière chronique, le Congrès pour l'avancement des sciences allait se tenir à Nîmes, au mois d'août. Il n'a pas eu moins de succès que le Congrès de préhistoire de l'année précédente. Le volume projeté pour être distribué aux congressistes, sur *Nîmes et le Gard*, a dû être divisé en deux, à cause de l'abondance des matières. Il convient d'en dire quelques mots.

L'histoire scientifique et industrielle du pays forme la partie la plus étendue de l'ouvrage. Des spécialistes l'ont traitée de façon remarquable, mais elle ne rentre pas dans notre cadre.

Je signalerai : *Les temps préhistoriques*, de M. Gabriel Carrière, archéologue; *La proto-histoire dans le Gard*, de M. Joseph Bourilly, archéologue; *La civilisation romaine dans le Gard*, de M. Félix Mazauric; *L'archéologie médiévale dans le Gard*, de M. le chanoine François Durand; *Les monuments de la Renaissance et des temps modernes*, de M. Max Raphel, architecte; *L'évolution historique*, de M. Bondurand; *Ethnographie traditionnelle et folk-lore*, de M. le Dr Marignan, archéologue; *Les beaux-arts à Nîmes*, de M. La Haye; *Les musées archéologiques de Nîmes*, de M. F. Mazauric, leur conservateur; *La bibliothèque de Nîmes*, de M. Poussigue, son conservateur.

L'accueil fait aux deux volumes de *Nîmes et le Gard* a été excellent. Le goût des travaux d'histoire locale en a été stimulé, et le souvenir des deux intéressants congrès dus à l'initiative du regretté Dr Vauriot perpétuera parmi nous sa mémoire.

L'archéologie et la philologie ont perdu, en la personne de M. Gas-

ton Marnéjol, un adepte de grande valeur (30 janvier 1912). Vice-président du Conseil général, ancien maire de Nîmes, la politique l'avait beaucoup occupé. Mais il avait le caractère trop droit pour y remporter les succès dus à son vigoureux talent d'orateur. Les sciences historiques, les hautes spéculations de la pensée ont eu la meilleure part de sa vie, la plus intime. Il a été l'un des organisateurs du musée épigraphique de Nîmes, si riche, et son buste en marbre figure aujourd'hui parmi les stèles antiques, source de ses plus pures joies. Il a très peu écrit, mais son enseignement oral reste inoubliable, par le plus captivant mélange de forte érudition et de légère fantaisie.

M. le chanoine Albert Durand s'occupe avec zèle de l'histoire religieuse locale. Ses derniers travaux portent sur l'histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution, et sur l'abbé Bonhomme, doctrinaire et curé de Saint-Charles de Nîmes (1759-1844). Ils paraissent dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien du diocèse de Nîmes* et figurent dans le dépouillement de nos périodiques.

Mme la baronne de Charnisay continue, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, son importante *Étude sur les fugitifs du Languedoc* (*Uzès*), en réponse aux chiffres de M. l'abbé Rouquette. Elle est parvenue à la lettre D de sa liste considérable, établie par de persévérantes et laborieuses recherches.

M. Félix Mazauric, conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments historiques du Gard, tient régulièrement l'Académie de Nîmes au courant des découvertes et acquisitions qu'il provoque avec activité.

L'Académie de Nîmes et la Société scientifique et littéraire d'Alais sont restées en sommeil pendant quelque temps.

L'Académie de Nîmes souffre, depuis la loi de séparation des Églises et de l'État, d'une crise intérieure qui avait ralenti beaucoup son activité, crise amenée par la question du local de ses séances. Il s'agissait de savoir si l'Académie siègerait à l'ancien évêché, rentré dans le domaine départemental, auquel il avait appartenu de l'an X à 1822, vendu par le département à la ville de Nîmes le 1er juillet 1910, et aménagé par la ville en palais des Beaux-Arts, où un beau local était gracieusement réservé à l'Académie. Le 10 mars 1910, le maire et le bureau de l'Académie s'étaient mis d'accord. Aucune protestation ne s'était élevée, au sein de la Compagnie, à ce sujet. Le 14 octobre 1911, elle apprit sans étonnement que le déplacement de

son siège était prochain, et chargea deux de ses membres, architectes, de dresser le plus tôt possible un devis des frais du déménagement et de l'installation nouvelle.

Mais, le 4 novembre, quelques membres dirent leur douloureuse angoisse à la pensée d'aller occuper des salles sanctifiées par la vie et la mort de leurs évêques. Ces plaintes se renouvelèrent. Cependant, le 22 janvier 1912, l'Académie décida le transfert par 16 voix contre 10 et un bulletin blanc.

Le 14 octobre 1912, après ses vacances trimestrielles règlementaires, l'Académie tint séance à son nouveau siège social (Palais des Beaux-Arts). Dès cette séance arriva, par lettre ouverte et publiée dans les journaux, la démission d'un membre ecclésiastique. Elle fut acceptée. Il fut sursis à statuer sur deux autres démissions ecclésiastiques. Dans une séance extraordinaire du 25 octobre. fut communiquée une lettre de démission de l'évêque, membre honoraire, déjà publiée par les journaux, avec commentaires de *La Croix du Gard*. Dans la séance du 28 octobre furent communiquées les démissions de neuf membres ecclésiastiques ou laïques, résidant à Nimes, et de quatre membres non résidants.

Une transaction fut proposée par un membre du Bureau, qui offrit de mettre à la disposition de l'Académie le local de la Société d'agriculture. Les démissions furent retirées et la vie académique se poursuit depuis, dans le malaise d'un provisoire peu confortable, et sous la menace d'une dislocation.

Les amis des monuments historiques n'ont pas eu de moins graves préoccupations que les amis de l'Académie de Nimes.

M. Calderon, propriétaire de la vallée du Gardon à l'endroit où la rivière franchit le pont du Gard, a placé des barrières pour empêcher le public de visiter ce site merveilleux.

La Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique a décidé qu'il y avait lieu, par application de la loi du 21 avril 1906, de créer autour de l'aqueduc romain une zone de protection assez étendue pour qu'il soit possible à tout le monde de le contempler librement sous ses divers aspects. Dans sa visite des lieux, du 7 novembre 1913, elle a fixé les limites du périmètre de la zone de protection, comprenant des terrains appartenant à deux particuliers et à deux communes, avec une superficie totale de plus de 16 hectares. Des difficultés ont été soulevées par M. Calderon, possesseur de plus de 12 hectares sur l'ensemble. Le préfet du Gard a saisi le Conseil général de la question, dans sa deuxième session ordi-

naire de 1914, et cette assemblée a décidé, dans sa séance du 29 septembre, de déléguer à la Commission départementale le soin d'autoriser, le cas échéant, le préfet à traiter avec M. Calderon, moyennant une indemnité qui ne devra pas dépasser 20.000 francs, à faire prononcer la déclaration d'utilité publique du projet de création de la zone, et à poursuivre l'expropriation en cas de désaccord persistant. Les crédits nécessaires seront ultérieurement inscrits au budget départemental pour la part contributive du département. Acte est pris des déclarations aux termes desquelles les communes de Remoulins et de Vers, ainsi que l'autre propriétaire privé, ont consenti à laisser établir, sur les terrains qui leur appartiennent respectivement, la servitude *non ædificandi*, prévue par l'article 3 de la loi du 21 avril 1906.

La sauvegarde du caractère désertique des environs immédiats du Pont du Gard est donc assurée.

Une autre question de même importance, intéressant les admirables remparts d'Aiguesmortes, n'a pu malheureusement recevoir une solution aussi favorable. Ici, les pouvoirs publics se sont émus trop tard, quand le ma était fait.

Le temps n'est plus où l'enceinte orientale surgissait, émouvante de tristesse et de splendeur, dans le désert des sables et des eaux mortes. La culture de la vigne a recouvert les sables, la voie ferrée longe une face de l'enceinte, des usines se groupent autour de la gare.

Le côté le plus impressionnant, celui qui se mire dans l'étang de la ville et que la photographie avait le plus popularisé, ce côté avait été à peu près respecté jusque vers 1911. A ce moment, on commença de construire, à l'angle sud-ouest, non loin du chemin de fer, une affreuse baraque en briques pour un dépôt de pétrole. La limite de 40 mètres à partir du mur de l'enceinte, édictée par le génie militaire, est absolument insuffisante pour la préservation du site. L'année suivante, une cave coopérative, lourd et immense pâté en ciment armé, acheva la dénaturation du site, en masquant la perspective du rempart, de l'un des points où elle était incomparable. Des protestations véhémentes s'élevèrent, avant la construction, mais les pouvoirs publics ne s'en émurent point. Le Ministère de l'Agriculture avait fait indiquer l'emplacement de la cave à 60 mètres du rempart et avait accordé une subvention. Le service des Beaux-Arts ne s'éveilla de sa torpeur que sur la violente campagne de réprobation de la presse parisienne. Alors la Commission des sites fut

convoquée et saisie de la question. Elle se rendit à Aiguesmortes en janvier 1914. La neige tombée dans ce dur hiver environnait encore les remparts. On constata l'horreur de la nouvelle construction et l'on fixa, dans l'étang de la ville, un périmètre de protection suffisamment éloigné, quelques centaines de mètres. Sur la face est, on demanda 100 mètres. Les faces nord et ouest ne peuvent voir leur zone de protection agrandie, enserrées qu'elles sont par le canal ou la voie ferrée.

La cave coopérative demande 225.000 francs d'indemnité pour disparaître. Devant les gros chiffres en jeu, l'affaire n'a pu recevoir encore une solution favorable, comme celle du Pont du Gard.

Ed. Bondurand.

Chronique de la Marche et du Limousin.

Le musée créé en 1845 par la *Société archéologique du Limousin*, elle-même fondée en vue de cette création, devait être, dans la pensée de ses premiers organisateurs, un musée départemental d'*Antiquités limousines*. Sous l'influence des circonstances et par suite de l'impulsion qui lui fut donnée par l'un de ses directeurs, Adrien Dubouché, cet établissement est devenu musée national et presque uniquement musée céramique. Le plan primitif s'était ainsi considérablement amplifié, mais sur un seul point, et ne se trouvait que très imparfaitement réalisé en ce qui concerne l'objet en vue duquel il avait été plus particulièrement élaboré. Il restait toujours à créer un musée-museum qui fût représentatif du Limousin présent et passé, dans lequel se trouveraient rassemblés des spécimens variés des productions de cette province, dans les arts et l'industrie comme dans la nature. Cette idée a pris corps au quatrième Congrès de l'*Arbre et l'eau* tenu à Limoges en juillet 1910. Favorablement accueillie, activement poursuivie, elle est aujourd'hui en voie de réalisation. L'ancien palais de l'évêché, sobre et harmonieux monument du XVIIIe siècle, œuvre de l'architecte Broussaud, a été désigné pour abriter des collections d'histoire naturelle et de minéralogie limousine, ainsi que tous les vestiges ethnographiques et archéologiques qu'il sera possible de recueillir avant qu'ils ne disparaissent définitivement.

Pareille fondation était bien tardive; néanmoins elle est arrivée à temps. Les nécessités de la vie moderne ont tout récemment amené

la municipalité de Limoges à ouvrir de larges percées à travers le centre de la ville, en des quartiers pour la plupart qualifiés de vieux quartiers. Parmi les immeubles qui ont déjà été démolis ou doivent l'être dans un délai plus ou moins proche, figurent deux maisons du XIVe siècle, les plus anciennes et les plus intéressantes que Limoges eût conservées jusqu'à présent[1]. On a d'ailleurs songé à prendre des mesures sans doute suffisantes pour permettre de procéder à la reconstitution des parties caractéristiques de ces monuments. En d'autres maisons, de nombreuses pièces détachées, pierres sculptées, cheminées, boiseries, grilles en fer forgé, etc., pourront être recueillies pour prendre place dans le nouveau musée.

Le Limousin a été doté d'une institution d'un tout autre genre qui peut également nous intéresser quoique assez indirectement : il s'agit de l'école de notariat qui fonctionne à Limoges depuis quelques années déjà. Parmi les élèves qui auront suivi les cours de cette école, plusieurs seront tout naturellement amenés à choisir pour sujet de leur thèse de doctorat quelque question empruntée à l'histoire juridique, économique ou administrative du Limousin. Déjà, on peut signaler plusieurs études plus ou moins directement provoquées par cette nouvelle fondation : *L'ancien chapitre cathédral de Limoges, sa juridiction temporelle et sa juridiction disciplinaire,* par M. R. Laguérenne ; *L'enseignement secondaire dans la Haute-Vienne pendant la Révolution*, par M. M. Berthomé ; *La condition juridique des personnes et des biens dans l'ordre de Grandmont*, par M. R. Farnier ; et il en est d'autres en préparation. Sans doute, on ne saurait demander à ces adeptes occasionnels de l'érudition les connaissances ni même les recherches qu'exigeraient certaines questions pour être traitées convenablement. Mais on peut espérer que plus d'un parmi eux puisera dans ce premier contact avec les documents, si rapide qu'il soit, avec le goût définitif des choses d'érudition le désir de les connaître de façon plus approfondie.

Il reste peu d'ouvrages à signaler qui ne l'aient été déjà dans les précédents fascicules des *Annales*. L'*Histoire de l'abbaye de Grandmont*, par M. le chanoine Lecler[2], est avant tout une histoire chronologique traitée à la façon des anciens annalistes. L'auteur n'a pas tenté de pénétrer très avant dans la vie aussi bien religieuse que matérielle des moines de Grandmont ; c'eût été refaire le tableau

1. M. André Demartial en a donné une description sommaire accompagnée de planches dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, t. LXIII, p. 407.
2. Limoges, imp. Ducourtieux et Gout, 1911, in-8°, 478 p., grav.

jadis brossé de main de maître par M. Guibert dans sa *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*. Il s'est borné à nous présenter des faits à leur date et aussi des documents au fur et à mesure qu'il les a rencontrés. Il a ainsi composé une excellente chronique de l'abbaye de Grandmont, faite de matériaux abondants, patiemment recueillis et soigneusement triés.

La publication de MM. Charbonnet et Dalleinne intitulée : *L'arrondissement de Saint-Yrieix*, étude géographique, économique, historique[1], est formée, comme son titre l'indique, de diverses parties, d'étendue et de valeur inégales. Les deux premières contiennent des renseignements que les auteurs semblent avoir craint, bien à tort, de nous donner trop abondants et trop détaillés. En revanche, dans l'étude qui suit, les chapitres sans originalité consacrés à l'histoire quelque peu factice de la région qui devait plus tard, en 1790, devenir le district de Saint-Yrieix, auraient certainement gagné à être écourtés et condensés en un seul qui aurait servi d'introduction à l'histoire, plus neuve et moins artificielle, celle-là, de l'époque où l'arrondissement a existé et a vécu de sa vie propre. L'ouvrage s'achève par un copieux appendice où l'on trouve pêle-mêle des statistiques, des documents, des notices biographiques et des listes de fonctionnaires.

M. J. Plantadis, en écrivant son *Histoire de Tulle*[2], s'est efforcé, dit-il, de présenter « le résumé de ce qui a paru sur Tulle depuis des années ». C'est là déjà une entreprise considérable en dépit de sa modeste apparence, et seul un érudit aussi laborieux que M. P. était capable de la mener à bonne fin. Pour certaines parties de cette histoire, notamment les époques révolutionnaire et moderne, l'auteur était parfaitement préparé. Pour d'autres, il l'était moins et semble n'avoir pas toujours fait effort suffisant pour combler cette lacune. Par exemple, sous cette rubrique (liv. II, ch. IV), « les serfs et leur affranchissement », après avoir constaté qu'au XVe siècle les sujets quêtables et exploitables à volonté étaient inexistants à Tulle et dans les environs et en nombre infime dans le reste du Bas-Limousin, il ajoute simplement ceci : « Les serfs, n'ayant pas de domaine et ne pouvant disposer ni de leur personne ni de leurs biens, devinrent censitaires, du moment que le domaine utile était séparé du domaine direct. Dès lors, ils devinrent libres. » C'est à la fois peu et bien difficile à saisir. Mais la question qu'il semble avoir étudiée

1. Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1912, in-8°, 567 p. carte.
2. *Tulle*, L. Mazeyrie, 1913, in-8°, XVI-350 p., grav., carte et plan.

avec une prédilection marquée, à laquelle il a donné un développement tout spécial, est celle des origines de Tulle. Il a d'ailleurs émis à ce sujet une hypothèse qui a tout au moins le mérite d'être originale. D'après lui, cette ville remonterait à l'époque gallo-romaine. Chaque cité avait alors son dieu, sa divinité protectrice, sa tutelle. Ces divinités qui ne devaient pas être connues se dissimulaient sous la désignation impersonnelle de *tutela,* à quoi l'on ajoutait, pour chacune d'elles, le nom de la ville qui l'invoquait. Or, non loin de l'emplacement actuel de Tulle, il subsiste quelques vestiges d'un théâtre et d'un temple gallo-romains prouvant qu'il y avait là une ville qui s'était consacrée au culte de la déesse sans nom et qui par conséquent devait s'appeler *Tutela.* Détruite au IVe siècle, elle aurait été transportée en un autre lieu qui aurait continué à être désigné par le même vocable. Bien que l'auteur ait pris soin d'étayer sa théorie d'un certain nombre de faits prouvés ou plausibles, qu'il l'ait entourée d'aperçus ingénieux, qu'il l'ait même placée, dans une certaine mesure il est vrai, sous l'autorité de M. Camille Jullian, malgré tout on ne comprend guère que ce nom générique de *tutela* ait pu devenir un nom propre de ville. Les divinités anonymes qui protégeaient les cités gallo-romaines ne pouvaient leur donner un nom qu'elles-mêmes n'avaient pas. Plus loin (p. 34), M. P. attribue à Sulpice Sévère et à Grégoire de Tours un témoignage de l'existence de Tulle et de son monastère, sur lequel il ne donne aucune référence en dépit de l'intérêt que présenterait semblable mention, nul historien n'ayant pu jusqu'à présent faire remonter les origines de cette ville à pareille époque autrement que par conjecture. Abondamment illustrée, un peu touffue, un peu inégale, au total fort intéressante, l'*Histoire de Tulle* demeure, comme son auteur l'a voulu, une œuvre de bonne vulgarisation, avec en plus maintes parties originales.

A. PETIT.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Chaubot (H.) et Laval (D[r] V.). *Le Consulat seigneurial de L'Isle-en-Venaissin (XII[e]-XIII[e] siècles.* Paris, Champion, 1913 ; in-8° de 42 pages. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1913). — L'Isle-en-Venaissin, — plus connu des historiens, en vérité, sous le nom de l'Isle-sur-Sorgue, — se présente au XIII[e] siècle sous la forme curieuse d'un consulat seigneurial. Les auteurs de ce court et substantiel travail, étudient ce régime à l'aide de quelques pièces tirées des archives municipales et aussi des archives nationales. Il en résulte que le consulat de cette petite ville n'est pas autre chose qu'une variante de la co-seigneurie. Les seigneurs pariers ont donné à l'exploitation seigneuriale la forme d'une institution consulaire. Après avoir établi ce fait, MM. Ch. et L. consacrent un intéressant chapitre aux relations des consuls-seigneurs de l'Isle avec Raymond VII, épisode de la lutte du comte de Toulouse et de l'empereur Frédéric II contre la Papauté. Par là, les pièces justificatives de cette plaquette, déjà précieuses pour l'étude d'une institution curieuse en soi, touchent très directement à l'histoire du Midi et même à l'histoire générale tout court. J. Calmette.

Colombe (D[r]). *Au palais des Papes d'Avignon. X. Où situer la Tour des Étuves?* Paris, Champion, 1914 ; in-8° de 14 pages avec un plan. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1914). — Dans cette nouvelle contribution à ses recherches sur le Palais des Papes, M. C., émet l'opinion que la *tour des Étuves* ne serait autre que la *tour de la Garde-Robe*, tour qui a une paroi commune avec la *tour des Anges*. Le constructeur serait non Benoît XII, mais Clément VI. Sans doute, « les textes ne sont pas très explicites ni les données architectoniques absolument démonstratives ». Les arguments de M. C., très ingénieux comme à son ordinaire, paraissent cependant de nature à emporter la conviction. J. Calmette.

Flors (Las) del Gay Saber, estier dichas las Leys d'Amors. Estratti a cura di E. Monaci. Roma, E. Lœscher, 1913; in-8° de 20 pages [*Testi Romanzi*, n° 31]. — La petite collection de textes romans, publiée sous la direction de M. E. Monaci, vient de s'augmenter d'un nouveau fascicule, contenant des extraits des *Leys d'Amors*. Ces extraits comprennent : le début des *Leys*, la définition du *trobar*, une partie de la métrique (les vers, les repos, les rimes, les strophes) et surtout la définition des genres lyriques. Le texte est celui de Gatien-Arnoult que l'on aurait pu améliorer çà et là ; § 6 : la définition du *trobar* est un distique. P. 4, *mandelas* doit être lu *uiandelas*=*viandelas*, catalan *biaderes*. Même page, l. *enuegz* et non *envegz*. Entre les paragraphes 7 et 8, une ligne a été supprimée : les points de suspension laissent supposer une plus grande coupure. Fin du § 16 : ajouter *si* (*fenish en accen greu*). § 17, l. 2, l. *viij* au lieu de *vij*. P. 8, l. 3, l. *la us* et non *las us*. P. 8-9-10 : il aurait été bon, dans un livre destiné à l'enseignement, de séparer par des paragraphes distincts les définitions des divers *rims*. P. 15, l. 4, l. *daquelas*. Nous aurions désiré aussi que la page de l'édition Gatien-Arnoult soit indiquée entre crochets. Ajoutons que ces extraits sont empruntés exclusivement au tome I.

Dans la même collection ont paru des extraits du *Donat* provençal et des *Razos de trobar* de R. Vidal. Le fascicule nous a paru un peu mince (dix pages). Pourquoi ne pas le réunir aux *Leys d'Amors*?

J. Anglade.

Fueter (Ed.). *Histoire de l'historiographie moderne*, trad. de l'allemand par Émile Jeanmaire. Paris, Alcan, 1914 ; gr. in-8 de VII-785 pages. — L'auteur de cet ouvrage, privat docent à l'Université de Zurich, a entrepris de décrire l'historiographie moderne à partir de l'humanisme, qu'il considère comme le point de départ, jusqu'au milieu du siècle dernier. Son travail n'est pas exempt d'idées générales, mais se présente essentiellement sous forme de notices consacrées à chaque historien et comportant une biographie abrégée, une bibliographie sommaire propre à amorcer des recherches plus détaillées, enfin des appréciations de son œuvre et de ses tendances. L'ordre est net et procède d'une classification qui précise la place de chacun dans le mouvement général. L'ouvrage méritait d'être traduit : il constitue un manuel commode à l'aide duquel il sera désormais facile de retrouver à quelle école se rattache un auteur

même secondaire. Le service rendu ainsi aux historiens en général sera certainement apprécié.

J. Calmette.

Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de J. Hayem, 3e série. Paris, Hachette, 1913; in-8° de 322 pages, avec 9 gravures hors texte. — C'est avec une parfaite régularité que M. H. continue sa publication. Dans ce troisième volume, la part du Midi est la moindre; les principaux articles, en effet, ont trait aux relations entre la France et les États-Unis de 1789 à 1815, aux foires et marchés de Paris. Nous signalerons seulement : 1° des *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en Bas-Limousin à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècles,* communiqués par M. Georges Mathieu, archiviste de la Corrèze. On y trouvera d'abord (p. 47 à 57) des extraits du mémoire sur le département de la Corrèze envoyé aux Ministres de l'Intérieur et des Finances au mois de pluviôse an IX (janvier-février 1801) par le préfet de ce département : terroir, forêts, établissements industriels, richesses minérales, population et objets de commerce y sont passés en revue ; l'auteur de l'article a complété la description par quelques renseignements sur l'état actuel des mines en Corrèze. Vient ensuite, p. 58, un programme des prix proposés par la Société d'agriculture de la Corrèze pour l'an XIV. De la page 59 à la page 62, il est question de la manufacture d'armes de Tulle, d'après un rapport du citoyen Bettinger, propriétaire-gérant, du 29 janvier 1803 : elle ne se soutenait qu'au prix des plus grandes difficultés; se fondant sur les sacrifices accomplis pendant la période révolutionnaire, le propriétaire demande des indemnités. Des notes sur les forges et aciéries (p. 62-72), d'après des rapports de l'an IV, exposent toute la théorie de l'affinage et du raffinage de l'acier, tels qu'on les pratiquait à la forge de Miremont. Suit, p. 74-77, une note d'un ingénieur sur les forges et aciéries en 1912, pour montrer les progrès accomplis dans la métallurgie depuis la Révolution; — 2° des *Contrats d'apprentissage relatifs à différents métiers passés devant notaires dans le Bas-Limousin aux XVIIe et XVIIIe siècles* (p. 79-89). Communiqués aussi par M. Georges Mathieu, ils sont précédés d'une courte introduction de M. Hayem, qui, s'appuyant sur les minutieuses précautions inscrites dans les contrats d'autrefois, demande pour notre époque le rétablissement des contrats d'apprentissage écrits. Le texte des con-

trats, au nombre de 8, est cité ensuite; ils se réfèrent aux métiers de souchier (sabotier), pignier (cardeur de laine), papetier, courtepointier, armurier, chirurgien, menuisier.

Pourquoi ces documents sont-ils publiés, et non d'autres? Sont-ils plus probants? Y a-t-il une raison à leur choix? On n'en aperçoit point.

L. Dutil.

Poncelet, S. J. (P.-A.). *Lettre inédite du P. Henri Samerius, S. J.*, Louvain, bureaux des *Analectes*, 1912, in-8° de 57 pages. (Extr. des *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, 1912, 3e série, t. VIII.) — Dans une lettre datée de Verdun, 20 avril 1569, le P. Henri Samerius, jésuite belge, a raconté les guerres civiles de 1562, 1567, 1569 jusqu'à la bataille de Jarnac. Or M. Hauser, ignorant l'existence de cette lettre manuscrite, donnait en 1911 et 1912, dans la *Revue historique* (t. CVIII et CIX), la traduction d'un morceau considérable, intitulé *Acta tumultuum gallicanorum*. Il se trouve que ce morceau, qui s'étend jusqu'à la paix de Saint-Germain (8 août 1570), n'est, pour la partie antérieure à la bataille de Jarnac, « qu'une reproduction servile du texte de Samerius », avec des corrections de forme, de légères suppressions et aussi des fautes. M. Hauser n'a pas reproduit le texte des *Acta* — imprimé déjà — qu'il suit dans sa traduction; les fautes qui s'y rencontrent l'ont conduit à des erreurs singulières, sans parler d'omissions et de contresens qu'il aurait dû éviter. Ainsi, les *Acta* font mention de nonnes échappées du couvent, qui « *ultro se porcis violandas immiserunt* », et M. Hauser de reprocher à l'auteur des *Acta*, outre l'invraisemblance de cette histoire, un certain « sadisme littéraire ». Par malheur, *porcis* dans les *Acta* est une faute d'impression pour *procis*, amants, que donne le texte de Samerius et qui semble plus raisonnable. Le P. A. Poncelet a donc cru devoir publier ce texte. Dès lors, il devient facile de vérifier que les *Acta* sont l'œuvre d'un plagiaire qui a eu recours à deux sources : 1° la lettre de Samerius; 2° une continuation due peut-être au P. Auger, lequel « suivit l'armée d'Henri de Valois durant la troisième guerre civile ». M. Hauser y voyait un manifeste inspiré par le cardinal de Lorraine, écrit pour les seigneurs allemands, destiné à entraver dans leur pays les racoleurs protestants. Cette hypothèse tombe d'elle-même, ainsi que les conjectures qu'il y échafaudait. Samerius écrit à l'un de ses supérieurs pour l'édification commune, sur des événements dont il est le contemporain, mais dont bon nombre ne lui sont connus que par la relation d'autrui. Pour réu-

nir les éléments de sa lettre, il a fait des recherches et un choix, avec souci de la vérité, ce qui sans doute n'exclut pas toutes les chances d'erreur... Est-il besoin d'ajouter qu'on y trouvera quantité de passages intéressant le Midi, où la Réforme avait jeté de si puissantes racines? P. DOGNON.

PORTAL (E.) *Grammatica provenzale (lingua moderna)*. Milano, Ulrico Hœpli, 1914; petit in-8° de XII-232 pages. — Ce volume est le troisième que M. E. Portal consacre à la littérature provençale moderne. Le livre n'a d'autre prétention que de faire connaître aux Italiens la langue de Mireille et des félibres, car c'est de la langue moderne que s'occupe exclusivement M. E. P., surtout de la langue *provençale* moderne, et non de l'ensemble des dialectes *occitaniques*. Cependant, dans la phonétique, il donne souvent, après les formes provençales, les formes languedociennes, catalanes, limousines, etc.; il y a, dans cette partie, quelques rapprochements intéressants; mais, étant donné le peu d'espace dont disposait l'auteur, ces rapprochements ne portent que sur les faits les plus importants de la phonétique. En morphologie, la comparaison du *provençal* avec les autres dialectes *occitaniques* aurait entraîné M. P. bien loin, en particulier dans le domaine de la conjugaison; aussi a-t-il insisté de préférence, en dehors du rhodanien, sur le niçard et sur le marseillais. Le résumé de la syntaxe nous a paru trop superficiel (p. 133-149). On pourrait, en élaguant certaines observations peu utiles, traiter avec développement quelques points importants où se marque la différence du français et du provençal moderne. — P. 159, il y a une faute de ponctuation dans la première strophe de Mireille : il faut un point après le premier vers. — P. 175-224, se trouve un petit dictionnaire provençal-italien (de 4.000 mots environ) qui rendra des services aux compatriotes de l'auteur. — Le livre est dédié à M. Maurice Faure qui, dans la préface, félicite M. P. d'avoir fait mieux connaître, par ses *manuels*, la Provence à l'Italie. C'est, en effet, de cet effort qu'il faut tenir compte à l'auteur, et nous joignons nos félicitations à celles de son éminent préfacier.

J. ANGLADE.

POUHAËR (Capitaine). *Le baron d'Azémar, second préfet du Var*. Draguignan, imp. du « Var ». 1912; in-8° de 20 pages avec portrait. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, t. XXIX, 1912-1913.) — Préfet de 1806 à 1811, le baron

d'Azémar a largement contribué à l'embellissement de Draguignan. Nombreuses sont ses initiatives en matière d'agriculture : dessèchement des marais, perfectionnement de la culture des oliviers, essai d'introduction de la culture de l'indigo, du tabac, etc. Son administration patriarcale, bienveillante et bienfaisante lui valut le surnom de « bon préfet du Var ». Suivent des détails sur le voyage de la princesse Pauline en Provence, 1807-1808 ; le « bon préfet » la porte sur son dos pour l'aider à terminer une ascension un peu fatigante et demande sans cesse des congés pour « aller lui faire sa cour »! Son nom donné aux allées principales de la ville et son buste au-dessus d'une fontaine rappellent le souvenir de cet homme excellent. Fr. GALABERT.

VIÉ (L.). *Le Faubourg Saint-Étienne et la Place Dupuy à Toulouse.* Toulouse, M. Bonnet, 1914; in-8° de 20 pages. — Dans cette contribution à l'histoire topographique de Toulouse, l'auteur apporte de très utiles précisions aux travaux de ses devanciers, grâce aux délibérations des Capitouls, dépouillées aux archives municipales. Nous assistons à l'amélioration progressive du faubourg. Il se développe à la suite du creusement du canal et à raison de l'activité commerciale que stimule le transit. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'exécution du plan de Mondran et la création des promenades donnent « un caractère nouveau et en quelque sorte bourgeois aux agglomérations qui s'étaient peu à peu formées. » La place Saint-Sauveur, devenue place Dauphine en 1777, à l'occasion du séjour du comte de Provence, puis place Riquet, prend le nom de place Dupuy en 1832, en l'honneur du héros de la 32e demi-brigade. Il était bon que les transformations du quartier au cours du XIXe siècle fussent relevées : l'auteur n'y a pas manqué. Pourtant, M. V. semble annoncer (note 2) de nouvelles recherches sur le même sujet. La méthode rigoureuse avec laquelle celles-ci ont été conduites nous fait d'avance bien augurer de celles qu'on nous promet. J. CALMETTE.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BÉGULE (L.). L'église Saint-Maurice, ancienne cathédrale de Vienne en Dauphiné, son architecture, sa décoration. avec une notice historique de J. BOUVIER. Lyon, Lardanchet, 1914; gr. in-4° de VIII-177 p. avec fig. et planches.

BOUYGUES (Dr M.). Le Puy-d'Issolu est bien Uxellodunum. Limoges, Ducourtieux, 1914; in-8° de 107 p. avec grav.

CHEVALIER (chanoine). Le diocèse de Die en l'année 1644. Procès-verbal d'une visite pastorale avec une étude sur le régime bénéficiaire. Valence, imp. Céas, 1914; in-8° de 224 p.

DÉCHELETTE (J.). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. II. Archéologie celtique ou protohistorique. Troisième partie. Second âge du fer ou époque de la Tène. Paris, Picard, 1914; in-8° de VIII p. 911 à 1692 avec fig. et planches.

GRAILLOT (H.). Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVIe siècle. Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1914; in-8° de XXXII-397 p. *Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. XVII.)

Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Largentière antérieures à 1790 par E. ANDRÉ, avec un index par J. RÉGNÉ. Le Puy, imp. Peyriller, 1914; gr. in-4° à 2 col. de 148 p.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Gironde, série H, t. I, par J.-A. BRUTAILS. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1914; gr. in.4° à 2 col. de XVIII-301 p.

Joies (Les) du gai savoir, recueil de poésies couronnées par le consistoire de la gaie science (1324-1484), publié avec la traduction de J.-B. Noulet revue et corrigée, une introduction, des notes et un glossaire par A. JEANROY. Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1914; petit in-8° de XXIX-321 p. (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. XVI.)

LAMOUZÈLE (E.). Toulouse au XVIIIe siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès. Toulouse, Marqueste, 1914; in-8° de 457 p.

Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle (« Recogniciones feodorum in Aquitania »), p. p. Ch. Bémont. Paris, Leroux, 1914; in-4° de LXXV-481 p. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France.*)

Sabarthès (Chanoine), Bibliographie de l'Aude. Narbonne, imp. Caillard, 1914; gr. in-8° de 611 p. [Extr. du *Bull. de la Commission arch. de Narbonne.*]

Terracher (A.-L.). Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois (1800-1900). Paris, Champion, 1914; in-8° de XIV-700 p. avec atlas in-4° de 50 cartes. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 212.)

Viard (P.). Histoire de la dime ecclésiastique en France au XVIe siècle. Paris. Picard, 1914; in-8° de 178 p.

Le Gérant : Éd. PRIVAT.

Toulouse. — Imp. et Lib. Édouard Privat. — 34.

LES TROUBADOURS EN ESPAGNE

Le livre que Manuel Milà y Fontanals a publié sous ce même titre, il y a cinquante-quatre ans[1], est certainement un des meilleurs que nous ait laissés, sur l'ancienne poésie provençale, la seconde moitié du XIXe siècle. L'éminent professeur de Barcelone a connu tous les textes alors accessibles et il en a tiré un excellent parti; il n'a pas seulement élucidé une foule de petits problèmes de chronologie ou d'histoire, mais tracé d'une manière définitive les grandes lignes du sujet, exposé, enfin, ce sujet, complexe en soi et rendu souvent aride et rebutant par l'imprécision ou la banalité des mentions, sous une forme élégante sans recherche et discrètement colorée. La solidité de son œuvre est éloquemment attestée par le fait que deux récents historiens des littératures espagnole et portugaise, ayant à toucher incidemment au sujet, ont cru pouvoir se borner à lui emprunter, ou à peu près, ses résultats[2].

Mais il n'est pas de livre d'érudition qui, au bout d'un demi-siècle, ne soit vieilli en quelques parties : certains textes, alors inédits, ont été publiés, qui fournissent des mentions nouvelles. De plusieurs autres, nous avons maintenant des éditions meilleures, d'où sort, sensiblement modifié, le sens de passages importants.

Enfin, il faut bien avouer que le titre de l'ouvrage ne corres-

1. *De los trobadores en España*, Barcelone, 1861, in-8°, VI-631 pages. La réédition donnée en 1889 par Menendez y Pelayo (*Obras completas de D. M. Milà y Fontanals*, t. II) reproduit purement et simplement le texte primitif en y ajoutant d'assez nombreuses fautes d'impression. Il est regrettable qu'on n'ait pas reproduit également la pagination de l'édition princeps. Mes renvois sont faits à la seconde, aujourd'hui plus accessible.

2. C. Michaëlis de Vasconcellos, *Geschichte der portugiesischen Literatur*, dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de Grœber, t. II, 2e partie, p. 67 ss. — H.-R. Lang, *Das Liederbuch des Kœnigs Denis von Portugal*, Halle, 1894, introduction, p. XXIV ss.

pond pas exactement à son contenu : il eût dû être intitulé, non « les Troubadours en Espagne », mais « les Troubadours et l'Espagne », car Milà y traite non seulement des poètes originaires d'Espagne ou qui ont été en relations avec les cours espagnoles, mais de ceux qui, pour une raison quelconque, et sans avoir jamais mis les pieds dans le pays, ont exprimé une opinion sur les hommes ou les choses de la Péninsule. Le défaut est au reste fort léger et nul ne songe à reprocher au consciencieux auteur d'avoir donné plus qu'il ne promettait.

Je prendrai, quant à moi, ce titre dans son sens propre et ne m'occuperai que des poètes dont nous savons, par leurs œuvres ou leurs « Biographies », qu'ils ont visité l'Espagne, en m'attachant à déterminer, aussi exactement que possible, l'accueil qu'ils y reçurent.

Je distinguerai, plus exactement que ne l'a fait mon devancier, les renseignements empruntés à ces deux sources, car ils ne peuvent prétendre au même degré de certitude. Comme lui j'adopte, non l'ordre chronologique, qui entraînerait bien des difficultés et des mécomptes, mais l'ordre géographique : je passerai successivement en revue les quatre royaumes entre lesquels était alors partagée la Péninsule, en allant de l'est à l'ouest[1].

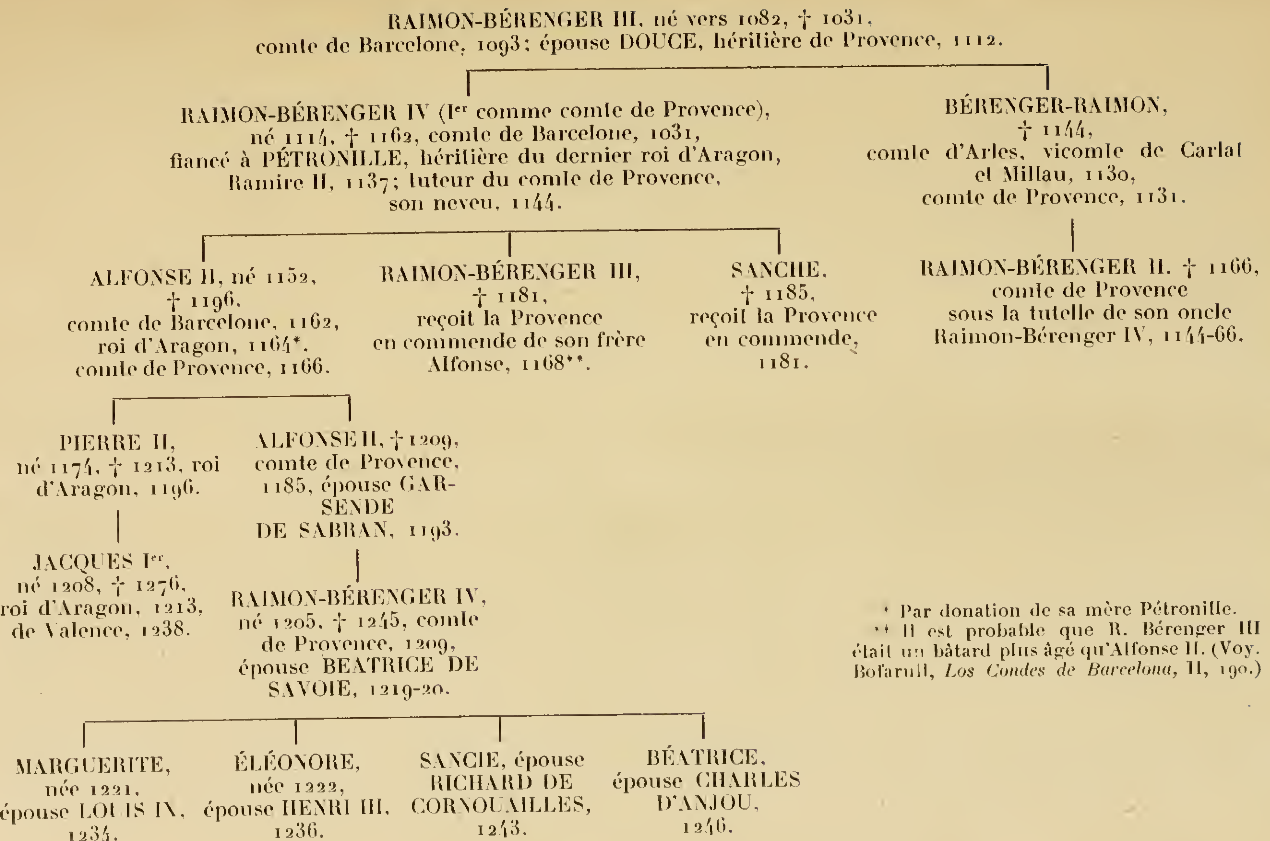
I

COMTÉ DE BARCELONE ET ROYAUME D'ARAGON[2]

Les comtes de Barcelone étaient devenus, par les nécessités de la politique aussi bien que par leur culture et leurs rela-

1. La présente étude est un chapitre détaché d'une histoire de la poésie provençale, que j'espère ne pas trop tarder à mettre sous presse. Je serais reconnaissant aux personnes compétentes qui, y ayant découvert des erreurs ou lacunes graves, voudraient bien me les signaler. — Elle était écrite avant que n'eût commencé à paraître dans la *Revue des langues romanes* (en mai 1915) l'*Onomastique des troubadours*, publiée par M. Anglade d'après les notes de Chabaneau.

2. Pour économiser l'espace, je place sous les yeux du lecteur, sous forme de tableau, la succession chronologique des princes de Barcelone-Aragon du XII[e] siècle à la fin du XIII[e] ; ce tableau a été rédigé d'après l'*Art de vérifier les dates* et l'*Histoire de Languedoc*, dont mon collègue M. J. Calmette a bien voulu préciser ou corriger certaines indications.



* Par donation de sa mère Pétronille.

** Il est probable que R. Bérenger III était un bâtard plus âgé qu'Alfonse II. (Voy. Bofarull, *Los Condes de Barcelona*, II, 190.)

tions de famille, des princes plus français qu'espagnols. Leur action dans la Péninsule était limitée : au sud, par la barrière que lui opposaient les royaumes mauresques; à l'ouest, par la rivalité de la Castille, qui devint, au cours du XIIIe siècle, de plus en plus redoutable. La lutte contre l'Infidèle n'était pas, pour eux comme pour leurs voisins, une question de vie ou de mort, car ils pouvaient étendre leurs domaines au nord des Pyrénées, et c'est à quoi ils s'efforceront pendant deux siècles. Ils possédaient en terre française, directement ou indirectement, d'immenses territoires : comtes de Provence depuis 1112, comtes de Millau et de Carlat depuis 1130, ils étaient suzerains d'une foule de seigneurs méridionaux : les vicomtes de Béziers, bien que vassaux des comtes de Toulouse, tenaient d'eux le Razès (pays de Limoux), et le Carcassès; les comtes de Foix et de Comminges, toutes leurs possessions d'Espagne; en 1170, une vicomtesse de Gascogne et de Béarn leur prêtera hommage; en 1174, ils acquerront en propre le Roussillon et la Cerdagne[1].

La Catalogne et la Septimanie étaient au reste rapprochées par des affinités ethniques et linguistiques qu'avaient resserrées d'actives relations commerciales; les populations du Languedoc n'éprouvèrent jamais pour la domination aragonaise l'aversion qu'elles ressentirent pour celle des Français. Aussi l'ambition constante des rois d'Aragon fut-elle d'asseoir leur empire sur les deux versants des Pyrénées et de l'accroître surtout aux dépens des comtes de Toulouse, dont ils furent, pendant tout le XIIe siècle, les plus redoutables adversaires. Quand Pierre II, en 1213, se décida à secourir Raimon VI, il ne venait pas rétablir la fortune ébranlée de son rival, mais asseoir définitivement sa propre suprématie[2]. Le sort des armes en décida autrement, et la journée de Muret déjoua ces calculs. Jacques Ier se résigna à déplacer l'axe de sa politique : c'est en guerroyant contre les Maures, et non contre les Français, qu'il méritera le titre de « Conquérant » et le traité de Corbeil (1259) consacrera,

1. Je résume ici un intéressant exposé de A. Molinier, dans *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. VI, Introd.
2. *Op. cit.*, p. x.

au grand profit de l'unité française, sa renonciation à un rêve plus que séculaire.

Les plus anciens troubadours étaient de grands voyageurs : Cercamon avait, au dire de son biographe, « couru le monde entier », et Marcabru avait certainement battu les routes d'Espagne, car maints passages de ses œuvres témoignent de l'intérêt qu'il portait aux hommes et aux choses de ce pays[1]. D'autre part, les comtes de Barcelone, du jour surtout où ils étaient devenus comtes de Provence, franchissaient souvent les Pyrénées. Les premières relations des troubadours avec eux doivent donc remonter fort haut. De ces relations, toutefois, nous n'avons, jusque vers la fin du XIIe siècle, que des témoignages rares et vagues ; Marcabru, dans une chanson de croisade[2], adresse à Barcelone un appel contre les ennemis de la foi, mais sans nommer le comte alors régnant, qui était certainement Raimon-Bérenger IV. C'est aussi à ce prince que s'adresse, à deux reprises, Peire d'Auvergne, qui, dans le premier des passages que j'ai en vue, ne nous dissimule pas qu'il attend de lui « un noble don »[3], et, dans le second, l'associe à son neveu (Raimon-Bérenger II), avec lequel il résidait alors en Provence[4].

A partir de la fin du XIIe siècle, les témoignages se multiplient. Ceux qui concernent Alfonse II et Pierre II sont particulièrement abondants et précis ; les troubadours n'avaient pas besoin de passer les ports pour offrir leurs hommages à ces deux princes, qui eurent mille occasions de visiter leurs domaines transpyrénéens et de les parcourir en tous sens, d'Aix à Perpignan[5]. Ils y étaient les hôtes choyés de leurs vassaux du

1. Voy. éd. Dejeanne, Index, aux mots *Amfos, Espaigna, Toleta*, etc.
2. *Ibid.*, IV, 58.
3. *Per que d'aquest comte aten — De Barsalona un don gen.* (éd. Zenker, XI, 13-4).
4. *Als comtes man en Proensa — Lo vers...* (*Ibid.*, IV, 49).
5. Nous trouvons Alphonse II en Provence en 1167 et 1174, en Languedoc en 1179, dans le Carcassès et le Toulousain en 1181, 1186, 1193, à Perpignan (où il mourut) en 1196. — Pierre II, qui se maria à Montpellier en 1204, fit une campagne en Provence en 1206 ; en 1210, il vint à Toulouse et parcourut

Bas-Languedoc, et, comme eux, se précipitaient aveuglément dans cette vie de plaisirs et d'intrigues amoureuses que décrivent certaines « Biographies ». Alfonse II n'a peut-être pas été le héros des scandaleuses aventures que lui prêtent celles de P. Vidal et de R. de Miraval, mais les allusions que font à ses mœurs des gens qui le connaissaient bien nous prouvent qu'il put en courir de toutes pareilles[1]. Quant à Pierre II, nous savons avec quelle légèreté il se conduisait dans les circonstances les plus graves[2].

Ces deux princes, magnifiques et prodigues, vaniteux et débauchés, devaient être, comme le dit fort bien Milá[3], les idoles des troubadours, dans la société desquels ils se plaisaient fort.

Il faut leur rendre cette justice qu'ils ne demandèrent jamais à leurs protégés de services politiques[4], et que leur bienveillance fut en général bien placée. Ils rassemblèrent vraiment autour d'eux tout ce que le Midi comptait alors de vrais poètes; ils

le Carcassès; en 1211-12, pendant les négociations qui précédèrent son entrée dans la lutte, il ne quitta guère le sol de la France (voy. *Hist. de Lang.*, t. VI, à la table).

1. Guilhem de Bergadan fait de lui un Don Juan (*encobitz per las autrui molhers*) et rappelle ses amours avec la comtesse de Burlatz (210, 17; c. 1 et 3; dans Mahn, *Gedichte*, n° 168); Guiraut del Luc lui reproche crûment d'avoir mis à mal des nonnes (*de las monjas qu'empreignetz a Valbona:* 245, 1, c. 7, dans *Studj di filologia romanza*, III, 609).

2. Dans son récit de la bataille de Muret, son propre fils nous raconte, d'après le témoignage d'un chapelain, qu'il était, le matin de ce jour-là, si épuisé par une nuit de débauches qu'il dut s'asseoir pendant la célébration de la messe. (*Hist. Lang.*, VI, 429).

3. *Loc. cit.*, p. 133.

4. Dans toutes les œuvres de leurs clients, il n'y en a pas une seule où apparaisse un souci de propagande; ils eussent pu être tentés cependant de se servir d'eux pour riposter aux attaques dont fut l'objet leur personne ou leur politique : les trois virulents sirventés de Bertran de Born contre Alfonse (éd. Thomas, n°s XI, XII, XV) sont évidemment inspirés par des rancunes personnelles. C'est au contraire la politique conciliante de ce prince envers les Maures de Valence qui est flétrie dans deux pièces d'un certain Guiraut del Luc, client d'Alfonse de Castille (245, 1 et 2; *Studj*, III, 609). Les deux sirventés de Rambaut de Vaqueiras relatifs aux affaires de Provence (392, 11 et 22), dont tant d'allusions attendent encore une explication, sans être particulièrement hostiles à Alfonse, sont surtout inspirés par l'attachement du poète à la famille de Baux. La pièce de Peire de Bergerac relative au conflit survenu entre Pierre et les bourgeois de Montpellier (329, 1) n'a pas non plus le caractère d'une œuvre de parti.

encouragèrent les talents les plus divers; ils accueillirent également en effet le tendre Arnaut de Marueil, le facétieux Prieur de Montaudon, le solennel Giraut de Bornelh, le spirituel Peire Vidal, véritable favori d'Alfonse, qui lui commandait des vers et s'exerçait à les chanter[1].

Plus cultivés, plus artistes que les Plantagenets, qui s'étaient contentés d'encourager la poésie, ils la cultivaient eux-mêmes. La seule chanson qu'Alfonse nous ait laissée est d'une élégance de forme digne d'un professionnel; il en avait composé d'autres, où il se vantait de son talent[2], et nous avons conservé un « partimen » où il répond, non sans esprit, à une question assez désobligeante que lui avait posée Giraut de Bornelh[3]. Quant à Pierre II, c'est lui-même qui avait pris l'initiative d'une semblable lutte : il échangea quelques couplets avec un chevalier inconnu, nommé André, qui devait être un homme du Nord, et dont il emprunta la langue : c'est donc en français, et dans

1. *Per ces dei una chanso — Al cortes rei d'Arago* (éd. Anglade, XXXVI,1-2). Dans ce mot *ces* il est permis de voir une allusion à une redevance régulière, à une sorte de service par abonnement. — *Fatz — Tal chanso viatz — Bos reis, que prec qu'aprendatz* (XXXVI, 3-5). — *Mas pos vei qu'al bon rei platz — Farai tost una chanso* (XXXIII, 4-6). Dans les œuvres de Vidal, qui associait délicatement l'éloge de la reine à celui du roi (VII, 37), il n'y a pas moins d'une dizaine de mentions de la cour d'Aragon. — La liste des protégés des deux princes, dressée par Milá (pp. 83-115 et 133-51) demande à être rectifiée ou précisée sur bien des points. Les poètes dont les relations avec eux sont attestées par leurs vers mêmes sont, outre ceux que j'ai déjà cités, Pons de Capdueil, P. Raimon, Aimeric de Sarlat, Pistoleta, protégés probablement par Alfonse; G. Magret et G. de Calanson, protégés par Pierre. Celui-ci est clairement désigné dans trois passages de Peire Vidal (Milá, p. 134, n. 1), mais il n'est pas nommé une seule fois par G. de Bornelh; les allégations de Milá (p. 134, n. 2) relatives à une brouille entre le prince et le poète et à la « folle passion » de l'un pour les vers de l'autre reposent sur des textes mal lus ou mal interprétés (voy. éd. Kolsen, XXIV, 12 ss; LXX, 85 ss.). Les Biographies nous invitent à compter aussi parmi les clients d'Alfonse P. Rogier, Uc Brunenc et Uc de Saint-Circ; parmi ceux de Pierre, ce dernier, Raimon de Miraval, Azémar le Nègre et Gui d'Ussel. L'envoi d'une chanson de croisade de Pons de Capdueil à Pierre (375, 22; éd. Napolski, XIII) ne prouve pas de relations personnelles.

2. *Mas un senhor flac e gran — Tal ques lauza en chantan* (80, 28, vv. 44-5; éd. Thomas, p. 63); il n'y a rien de pareil dans la chanson conservée.

3. 242, 22 (éd. Kolsen, n° LIX). « Pensez-vous, lui demande Giraut, qu'une dame puisse être honorée par votre amour autant que par celui d'un autre preux chevalier? » C'était en somme l'inviter à reconnaître, ce à quoi il ne se résigne pas, qu'il ne pouvait être aimé pour lui-même.

un français très correct, que sont écrits les seuls vers qui nous restent du vaincu de Muret[1].

A la pratique de l'art, Alfonse en joignait la théorie : il se piquait de juger les œuvres qu'il récompensait et de mettre chacun à son rang. Oublieux de légitimes rancunes, il plaçait très haut les sirventés de Bertran de Born, dont il faisait un piquant éloge en déclarant qu'il voulait les donner pour époux aux chansons de Giraut de Borneth[2]. Il prenait parti dans les querelles littéraires du temps; comme sa cour de Provence, qui ne faisait sans doute que suivre son exemple, il était hostile aux laborieuses puérilités du « trobar clus »[3] et c'est lui peut-être qui réussit à en détourner l'illustre poète d'Excideuil[4].

Les courtisans, comme bien on pense, emboîtaient le pas à leurs maîtres. La Catalogne était donc alors, comme le Languedoc, une terre promise pour les troubadours et jongleurs. Raimon de Miraval le rappelait à Baiona, et lui assurait que pour renouveler son harnachement et sa garde-robe, il lui suffirait de parcourir les vallées de la Cerdagne et du Gironais[5]. C'est parmi les Catalans que s'était réfugié, au dire du Moine de Montaudon, le culte, aboli en tant de lieux, de saint Julien, c'est-à-dire la tradition des plantureuses hospitalités[6]. Le nom de quelques-uns de ces « joyeux », de ces « aimables Catalans » est parvenu jusqu'à nous : ils appartiennent presque tous à cette brillante génération qui finit sur les champs de bataille de Las

1. *Bel jeu vous part, Andreu* (Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français*, n° 1187). Ce texte a été publié par V. Crescini (*Atti del R. Istituto Veneto*, LXXIX, 2e partie, p. 278). Les allusions au récent mariage du roi permettent de lui assigner la date de 1204.

2. Seconde biographie de B. de Born, éd. Thomas, p. LII.

3. *C'aissi teu, si s'era plas*, [*mos chantaretz*] — *Poiri 'entre'ls Chatalas* — *Passar en Proensa*, — *Que chansos teu entendudu* — *Lai val e lai s'esvertuda* (242, 79; éd. Kolsen, XXVIII, 6-10).

4. La seule reine d'Aragon qui ait été nommée par les troubadours, à l'époque qui nous occupe, est Sancha, fille d'Alfonse VII de Castille, femme d'Alfonse II (de 1179 à 1196), que B. de Born affecte de respecter autant qu'il méprise son mari (80, 32, vv. 46-7, éd. Thomas, p. 47), que Bergadan supplie de s'intéresser à son sort de banni (210, 20, str. IV, dans Milá, *op. cit.*, p. 308) et à laquelle P. Vidal adressa un éloge enthousiaste (VII, 37). Cf. Bergert, *Die von den Troubadours genannten oder gefeierten Damen*, p. 22.

5. 406, 11 (éd. Witthœft, p. 50).

6. 305, 11, v. 24-5 (éd. Klein, p. 39).

Navas et de Muret. Peire Vidal cite Guilhem et Blascol Romeu, qui consentent à porter en Catalogne ses messages, et ce Michel de Luzia dont la protection lui semble autrement précieuse que celle de son céleste homonyme[1]. Et un autre Vidal, l'auteur d'une « novelle », qui est surtout une lamentable oraison funèbre de l'âge d'or à jamais évanoui, groupe autour du bon roi Alfonse « qui tant valut et dépensa, et fit tant d'honneur à toutes gens », douze chevaliers catalans ou aragonais, ses dignes émules[2].

C'est évidemment de cette époque que date cette réputation de courtoisie et de libéralité dont les Catalans jouirent longtemps parmi les troubadours, et dont nous avons des témoignages jusqu'à l'extrême fin du XIII[e] siècle[3].

Mais les nobles aragonais, s'ils comblaient de largesses les troubadours, ne daignaient pas rivaliser avec eux : dans cette phalange de Mécènes, nous ne rencontrons qu'un seul poète, au reste fort distingué, Uc de Mataplana, qui adressa à Miraval, à l'occasion de son infortune conjugale, des couplets d'une excellente facture et d'une subtile ironie, auxquels l'adroit poète du Cabardès répondit d'assez piètre façon[4]. Cet habile rimeur

1. Éd. Anglade, XXXIII, 7 et XVI, 73.

2. *Abrils issia*, v. 739 et *passim;* voy. la table de l'édition Bohs et l'identification des personnages dans Cornicelius, *So fo el tems*, pp. 96-8. Le biographe de P. Vidal (éd. Anglade, p. 158), non moins bien informé, énumère onze chevaliers catalans qui, ayant accompagné Alfonse en Provence, auraient uni leurs prières à celles du roi pour décider le poète à renoncer au deuil théâtral qu'il s'était imposé après la mort de Raimon V. Nous trouvons dans les deux listes soit les mêmes noms (Albert de Castelvieil, Raimon Gauceran de Pinos, Garcia Romeu), soit des représentants des mêmes familles; elles sont toutefois trop différentes pour qu'on les croie empruntées à la même source.

3. Les principaux textes ont été recueillis par Stimming (B. de Born, 1[re] éd., p. 265) et par Anglade (*Anuari de l'Institut d'Estudis catalans*, 1909-10, pp. 17-9). Il n'y a pas lieu d'alléguer une célèbre tenson (16, 17) dont les auteurs donnent à la Catalogne une telle extension qu'elle arrive à se confondre avec toute la France méridionale. Sur ce texte, voy. Diez, *Leben and Werke der Troubadours*, 2[e] éd., p. 448.

4. 454, 1 et 406, 30. Mataplana met plaisamment le poète en contradiction avec lui-même en lui démontrant que sa femme, en accueillant favorablement les galants, n'avait fait que pratiquer les théories qu'il ne cessait de prêcher; voy. le texte et une traduction de cette pièce dans Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval*, p. 137.

était un grand seigneur, qui, au dire de Raimon Vidal, son protégé, tenait en son château des cours splendides, où il se plaisait à trancher les délicates questions de droit amoureux qui lui étaient soumises[1].

Quand le Midi eut été ravagé par la fameuse « Croisade », il semblait que ce fût vers l'Aragon que dussent se tourner les troubadours désemparés, et surtout ceux qui s'étaient attachés au parti des vaincus : c'est en Aragon, parmi les sujets de son ancien allié, que Raimon VI, après sa spoliation, était venu recruter la petite armée qui le ramena sous les murs de Toulouse; et le Midi s'obstina longtemps dans l'espoir que le successeur de Pierre II aurait à cœur de venger son père et de poursuivre ses desseins[2]. Qu'il y ait eu des poètes parmi les « faidits » qui vinrent chercher un asile en Aragon après la défaite de Muret, cela est probable, et même presque certain; cependant les textes ne nous permettent pas de l'affirmer catégoriquement. Le plus acharné des ennemis de la domination française, Peire Cardinal, aurait été, selon son biographe, « fort honoré » par le roi Jacques; mais il est permis de douter de ces relations, dont il ne subsiste aucune trace dans les soixante-dix pièces du poète. Ce sont des textes poétiques, en revanche, qui nous attestent le séjour en Aragon de trois troubadours nettement hostiles au vainqueur, Aimeric de Péguilhan, Bernart Sicart de Marvéjols et Peire Basc.

1. C'est le sujet de la novelle *So fo el tems*. La plainte d'une amante lésée est apportée devant le sire de Mataplana par un jongleur, qui le trouve entouré de « maints nobles barons banquetant au milieu des rires et du bruit, jouant aux échecs et aux tables, ou s'entretenant courtoisement avec les dames » (v. 1087-96). — Uc de Mataplana, connu depuis 1177, mourut le 27 nov. 1213, des blessures qu'il avait reçues à Muret (Milà, p. 324). C'est probablement à tort que Milà (et après lui M. Andraud) lui attribuent une participation à deux tensons où apparaît, sans désignation précise, un Uc qui paraît quelque peu postérieur (454, 2 et 458, 1). C'est à dessein que je ne nomme pas ici Guillaume de Bergadan, qui ne fit pas partie de la cour d'Alfonse; ce poète original et puissant était un homme de sac et de corde qui dut fuir son pays et chercher un refuge en Castille et en France (voy. Milà, pp. 284-322; cf. plus loin, p. 164).

2. L'orientation toute différente que Jacques Ier donna à sa politique suscita parmi les partisans des comtes de Toulouse des plaintes et des récriminations infinies, dont il n'y a pas lieu de parler ici.

Le premier, que nous retrouverons bientôt en Castille[1], avait été le client des comtes de Toulouse et de deux autres adversaires de Montfort, Bernart IV de Comminges et Gaston VI de Béarn[2]; il dut faire en Espagne plusieurs séjours, car nous le voyons célébrer successivement Pierre II (mort en 1213) et Jacques Ier (né en 1208); d'autre part, nous le trouvons en Italie dès 1212, et il semble qu'il n'ait plus quitté ce pays après 1220[3]. Sicart de Marvéjols, qui a décrit d'une façon vraiment poignante les humiliations infligées au Midi par les vainqueurs, termine sa complainte, qui est en même temps une violente satire[4], par un appel à un roi d'Aragon qui ne peut être que Jacques Ier, la pièce étant certainement postérieure à 1225, peut-être à 1229. C'est aussi au roi Jacques que Peire Basc adresse une singulière protestation contre une loi somptuaire imposée par l'Église et que le roi d'Aragon n'aurait pas approuvée[5].

Un autre exilé vint, vers 1230, solliciter la générosité du jeune roi : ce fut Sordel, qui lui dédia un amer sirventés, où il le représente, au milieu de la décadence universelle, comme « l'unique soutien de Prix »[6]; quoi qu'en ait dit Pierre Brémon,

1. Il est singulier que Milà ait oublié de le mentionner, bien que Diez eût déjà signalé ses relations avec l'Aragon (*Leben*, p. 342).

2. Le comte de Comminges est mentionné dans 27 (Mahn, *Werke*, II, 160) avec le roi d'Aragon; le comte de Béarn dans 42 et 45 (également avec le roi d'Aragon). La comtesse de Comminges est nommée dans 14; peut-être se confond-elle avec la « comtessa Maria » (de 43), qui est probablement la propre mère de Jacques Ier, Marie de Montpellier, qui fut comtesse de Comminges de 1197 à 1201 (voy. Stronski, *Le Troubadour Folquet de Marseille*, p. 14*).

3. Sept chansons de Péguilhan sont adressées à un roi d'Aragon (14, 20, 27, 38, 42, 43, 45); je rapporte à Jacques Ier les deux (14 et 42) où il rappelle au « fils », à « l'enfant », les vertus de son père. Dans 38 il se dit le sujet du roi d'Aragon. La chronologie des œuvres de Péguilhan n'a jamais été sérieusement étudiée, et mériterait de l'être. — Une pièce de Gausbert de Puycibot (173, 11; ms. A, n° 331) est adressée à la fois à Frédéric II, roi et empereur des Allemands, à une *Eleonor, comtessa presan*, c'est-à-dire Eléonore d'Aragon, femme de Raimon VI, et à un roi d'Aragon, alors tout jeune, qui ne saurait être que Jacques.

4. 67, 1 (Rayn., IV, 191.)

5. 327, 1 (Appel, *Inedita*, 210). Cette interprétation des vers 21-2, dont le texte est mal établi, n'est pas sûre. La pièce est certainement postérieure à celle dont il vient d'être question, car le début en est imité (Appel, *loc. cit.*).

6. Éd. De Lollis, XVI, 39-41.

qui félicita Sordel, sans doute ironiquement, d'avoir reçu en Espagne « maints dons », et d'en être revenu riche[1], il ne dut pas être plus heureux en Aragon qu'en Castille[2], car il se hâta de quitter la Péninsule pour le Poitou, où Savari (de Mauléon) « donnait » encore[3]. Quelques années plus tard, en effet, il ne ménagera pas les sarcasmes au roi d'Aragon, auquel il reprochera de se laisser « honnir » et dépouiller sans protestation[4].

Nous ne savons rien des motifs qui amenèrent Aimeric de Belenoi, dont nous constaterons la présence en Castille sous Ferdinand III, à célébrer le roi Jacques, auquel il se permet d'adresser des conseils en termes assez énigmatiques, mais qui témoignent au moins de relations personnelles[5]. Il nomme également dans ses tornades une « reine » ou une « dame » qui honore l'Aragon, en qui il faut probablement reconnaître Jolande, reine de 1235 à 1251[6].

Le seul troubadour dont la présence à la cour dans les dernières années du règne soit sûrement attestée est Mahieu de Quercy, qui assista à la mort du roi (27 juillet 1276) et la pleura dans un sirventés où l'œil bienveillant de Charles de Tourtoulon a réussi à trouver l'expression d'une « douleur profonde » et d'une « admiration naïve », mais où je ne puis voir, pour ma part, autre chose que l'emploi mécanique de clichés déjà bien pâlis[7].

1. 330, 6, c. 3 (dans *Studj.* III, 649).

2. Voy. plus loin, p. 167.

3. Nous savons que Savari avait cessé de « donner » avant novembre 1231 (*Annales du Midi*, XIII, 530).

4. Éd. De Lollis, IV, c. 2, et V, c. 4.

5. *De nostre rei mi plagra d'Arago — Que per son sen disses d'oc e de no — Aissi com pretz o requier et onransa* (9, 12; Mahn, *Gedichte*, 69 et 889). Le roi d'Aragon, auquel il conseille de prendre les armes (9, 11; Appel, *P. Rogier*, 82), pourrait être à la rigueur Pierre II, car il nomme à côté de lui la comtesse de Sobiratz, c'est-à-dire la femme du dernier comte d'Urgel, Ermengaut VIII, mort en 1208 (Bergert, *op. cit.*, p. 43); cela est toutefois peu probable, car sa seule pièce susceptible d'une datation précise, le « planh » sur la mort de Nuño Sanchez de Roussillon (9, 1), est de 1242. Pour la date exacte de cette pièce, voy. De Tourtoulon, *Jacme Ier*, II, 78.

6. 9, 3 et 15 (M. G., 94 et 897-8).

7. 299, 1 (texte complet dans Appel, *Ined.*, 193; traduction presque complète dans Tourtoulon, *op. cit.*, II, 511). Ce sirventés est la seule pièce qui nous reste de ce troubadour, qui n'est certainement pas identique, comme

Cinq ou six poètes, dont le séjour en Aragon s'échelonne sur une soixantaine d'années, voilà vraiment pour le roi Jacques un assez maigre cortège. A cette courte liste on pourrait tout au plus, si l'on se contentait d'hypothèses plus ou moins plausibles, ajouter les noms de Uc de Saint-Circ, Pons Barba, Serveri de Girone, Paulet de Marseille, G. Montanhagol[1]. Aussi a-t-on le droit de s'étonner que De Tourtoulon ait loué Jacques d'avoir « comblé de faveurs » les poètes provençaux, d'avoir « étendu sa généreuse protection sur ceux-là même qui l'avaient le plus vivement attaqué »[2]. Parmi ceux qu'énumère le savant historien, les uns, détracteurs du roi, censeurs de sa politique, ne se hasardèrent sûrement jamais à sa cour, et les autres, s'ils furent de zélés panégyristes, ne paraissent pas avoir été largement rémunérés de leur encens, car aucun ne s'attarda auprès de lui. Ce prince, évidemment, avait d'autres soucis que celui de protéger les lettres. C'est en vain que Guiraut Riquier vint exprès à Montpellier, en 1265, lui faire ses offres de service[3] et

le croyait Dominicy (cf. *Romania,* XVII, 407), à un certain Caersi attaqué dans une pièce d'attribution incertaine, mais sûrement antérieure à la fin du XIII[e] siècle (447, 1; *Studj,* III, 654).

1. Un jeu parti, où Uc de Saint-Circ apparaît comme interlocuteur, est soumis, d'après un manuscrit seulement, au jugement d'un roi d'Aragon, qui peut être aussi bien Pierre II que Jacques I[er] (éd. Jeanroy et De Grave, p. 140, aux variantes). — Pons Barba annonce simplement l'intention de quitter la Castille pour l'Aragon (cf. plus bas, p. 172). — Serveri a déploré, dans un « planh » récemment publié par J. Massó Torrents (dans les *Estudis universitaris catalans,* III, 253), la mort de Jacques, à laquelle il a fait ailleurs une autre allusion assez froide (434, 12, 2[e] tornade; Milà, 406). — Sur Paulet de Marseille, voy. plus loin, p. 170, n. 2. — Un *G. de Moutaynagol* apparaît en 1239, dans la « Répartition » des terres conquises à Valence, comme bénéficiaire de divers domaines (éd. Coulet, p. 21, n. 2); mais il n'est nullement certain qu'il s'agisse du poète, que nous voyons mêlé aux incidents de la politique méridionale de 1240 à 1250 environ, et qui ne nomme le roi d'Aragon que pour lui adresser des reproches ou des admonestations (III, 33; V, 22). — Guillem d'Autpoul (sur ce nom voy. *Rom.,* XXIV, 128) adressa à un roi d'Aragon, qui ne peut guère être que Jacques I[er], ses plaintes sur l'état présent du monde (122, 2; P. Meyer, *Derniers troubadours,* p. 41); mais il n'y a dans ces vers aucun indice de rapports personnels. — Parmi les clients de Jacques il faut ranger aussi l'auteur inconnu du roman de *Jaufré,* écrit entre 1225 et 1228 (voy. G. Paris dans *Hist. litt.,* XXX, 215, et *Romania,* XVIII, 322).

2. *Op. cit.,* II, 458.

3. 248, 37, (éd. Pfaff, p. 237); cf. Anglade, *Le Troubadour G. Riquier,* p. 49.

que, cinq ans plus tard, au lieu d'aller droit en Castille, il fit un crochet par la Catalogne dans l'espoir de trouver ce *mantenh*, ce *socors* qu'il chercha en vain toute sa vie[1]. A ses pressantes invites, le roi, comme ses courtisans, fit la sourde oreille. Il faut donc, pour transformer le « conquistador » en Mécène, n'avoir pas regardé les textes de bien près.

Il paraît en avoir été tout autrement de ses fils, et surtout de l'aîné, qui lui succéda sous le nom de Pierre III[2]. Bien que celui-ci soit mort à quarante-deux ans, après un règne très court, nous voyons se presser autour de lui une nombreuse phalange de troubadours, dont plusieurs s'attachèrent de très bonne heure à sa personne. Il était encore infant quand Folquet de Lunel déclarait que, s'il en avait les moyens, il ne le céderait à personne en libéralité[3]. Il n'avait guère plus de vingt-cinq ans quand Paulet de Marseille, l'exhortant à faire valoir ses droits sur la Provence, souhaitait de voir passer entre ses mains tous les trésors du pape, persuadé qu'il en ferait un aussi noble usage que le preux Hector lui-même[4]. C'est à lui aussi très probablement que Guilhem Anelier adressa ses hommages, d'abord comme infant, puis comme roi[5].

Il ne faut donc pas s'étonner que Guiraut Riquier, victime de tant de déconvenues, ait fait auprès de lui, à quatorze ans

1. 248, 65, éd. p. 80; cf. Anglade, *op. cit.*, p. 72.

2. L'infant Jacme (né en 1243, roi de Majorque en 1276) est nommé par Paulet de Marseille (319, 2, v. 51; éd. Levy, n° IV, p. 274). — Un « Bort d'Arago » a échangé à la fin du XIII[e] siècle quelques « coblas » avec le Marseillais Rostanh Berenguier (voy. Meyer, *Derniers Troubadours*, pp. 75 et 87-90); ce devait être un bâtard de Jacques I[er], qui en eut beaucoup.

3. 154, 1, coupl. 3 (Milà, 215); sur cette pièce, voy. plus bas, p. 169.

4. 319, 6 (éd. Levy, n° VIII, p. 280). Dans cette même pièce le poète exhorte aussi (v. 99 ss.) le roi Jacques à « considérer son prix et son honneur » (c'est-à-dire à prendre les armes contre Charles d'Anjou), mais cela ne prouve pas qu'il ait vécu à sa cour; il paraît plutôt, d'après l'ensemble de la pièce, être un client de l'infant.

5. *Al jove rei d'Arago que conferma — Merce 'e dreg e malvestat desferma* (204, 4; *Archiv.*, XXXIII, 308). — *Mas us enfans cobra poder — Qu'es a paratge lums e rays...* (204, 1, c. 4; Rayn. IV, 272). Le destinataire de la première pièce est certainement Pierre III, et non Jacques, comme le pensait Milà (p. 182); on sait que G. Anelier a été le témoin de la guerre de Navarre de 1276.

d'intervalle, jusqu'à deux tentatives, qui paraissent n'avoir pas eu plus de succès l'une que l'autre[1].

Certains avaient été plus heureux, qui pourtant ne poussaient pas plus loin que Riquier l'art de délayer en vers plats ou de resserrer en vers durs de prétentieuses banalités : tel Serveri de Girone, qui joua vraiment le rôle de poète officiel, car il se fait un point d'honneur de nommer dans toutes ses chansons, à côté de la dame de ses pensées, le roi d'Aragon, aux exploits duquel il fait parfois d'assez heureuses allusions[2]. Tel encore At de Mons, qui vécut auprès de lui assez longtemps pour lui dédier trois pièces, une chanson où il est aussi obséquieux envers le roi d'Aragon que sévère pour les rois en général[3], et deux de ces dissertations morales, insipides et décousues, auxquelles se complaisait le pédantisme de cette époque de décadence[4].

Cet ami de la poésie était lui-même poète : au printemps de 1285, alors que son beau-frère Philippe le Hardi se disposait à l'attaquer, il adressa à un de ses compagnons d'armes nommé Pere Salvatge, qui lui répondit sur le même ton et les mêmes rimes, deux couplets d'un style sobre et ferme, tout vibrants d'ardeur guerrière, qui valent mieux à eux seuls que les plus savantes élucubrations de ses protégés[5].

1. Il lui adressa une première chanson (248, 23; éd. p. 22) en 1268, avant son avènement, puis, en 1282, une autre (248, 66; éd. p. 52). Voy. Anglade, *op. cit.*, pp. 62 et 185.

2. Milà, pp. 387-407. La seule pièce qui fasse exception est celle, citée plus haut (p. 153, n. 1), où c'est Jacques et non son fils qui est mentionné. Il y a des allusions assez précises à la vaillance ou aux faits d'armes du roi dans les tornades des n°s 2, 7, 12.

3. 357, 1 (texte complet dans l'éd. Bernhardt, p. 127).

4. Éd. Bernhardt, III et IV; une autre pièce du même poète (*ibid.*, II) n'est pas adressée au roi d'Aragon, mais elle contient son éloge, ce qui revient au même. Certains (E. David, Diez, Milà) ont reconnu dans le protecteur du poète Jacques Ier; d'autres (Bartsch notamment) Jacques II. Toutes les probabilités me paraissent, comme à l'éditeur (p. IX), être en faveur de Pierre III. Les éloges et les conseils conviennent mieux à un roi entreprenant et jeune encore qu'à un souverain vieillissant dans la tristesse et l'abandon.

5. 325 et 357 (texte dans *Parnasse occitanien*, 290; texte et traduction dans Milá, 416). Sur ce Pere Salvatge, qui était chevalier et suivit le roi dans cette campagne, M. Miret y Sans a publié, à l'occasion du Congrès d'histoire d'Aragon tenu à Barcelone en 1909, de curieuses « notes biographiques » qui ont

Il avait transmis ses goûts poétiques au dernier de ses fils, ce Frédéric III de Sicile, qui sut, en dépit de mille obstacles, conserver le royaume conquis par son père. En 1297-8, entouré d'ennemis, menacé par son frère lui-même, il envoya à l'un de ses vassaux, comme pour sonder sa fidélité, deux strophes où il affirme fièrement ses droits et sa volonté de les défendre[1]. Dante, alors qu'il reprochait à ce prince son « avarice » et sa « lâcheté »[2], ne se doutait pas sans doute qu'il honnissait en lui, et bien injustement, un des derniers représentants de cette poésie provençale qui lui était si chère. Alors que Frédéric était encore infant, un poète anonyme, probablement catalan, lui avait adressé une exhortation, où l'on sent un peu trop les préoccupations du jongleur, à pratiquer les vertus chevaleresques, et à « poursuivre l'honneur tout entier »; jouant sur son nom, il saluait en lui le guide des nobles : *Que Frederix — Vol aitan dir cum fres de riex*[3].

Mais ces goûts étaient dès lors un anachronisme, et aucun des courtisans de Pierre et de Frédéric III ne les partageait plus; il était décidément bien loin, le temps où la noblesse catalane s'en faisait gloire. Serveri, qui avait trouvé deux dames disposées à accepter ses hommages[4], en était réduit à aller chercher des protecteurs au delà des Pyrénées[5]; et At de Mons,

été résumées par MM. P. Meyer (*Romania,* XXXIX, 418) et Anglade (*Annales du Midi,* XXIII, 278). — Je rappelle encore, pour être complet, une allusion de Folquet de Lunel aux troubles de Sicile (1284) dans le *Roman de mundana vida* (éd. Eichelkraut, vv. 500-5) et une de Lanfranc de Pistoia à l'expédition de 1285 (317, 1; texte dans Milà, 243, et Monaci, *Testi provenzali,* 94); cette dernière allusion n'implique nullement, comme l'a bien vu M. Bertoni (*I Trovatori d'Italia,* 118) des relations personnelles entre le troubadour toscan et le roi d'Aragon.

1. 160 et 180 (texte incomplet et traduction dans Milà; texte complet, malheureusement fort altéré, dans *Archiv,* XXXIII, 311, et Monaci, 104).

2. *Par.*, XIX, 130; cf. *Purg.*, VII, 119, et *Par.*, XX, 63.

3. 461, 219 (publié par A. Tobler dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1900, p. 238 ss.).

4. La comtesse de Cardona et une dame qu'il appelle *Sobrepretz,* nommées ou désignées clairement dans presque toutes ses poésies.

5. 434, 13 (Milà, 403). Dans une strophe de cette pièce, il reproche aux Catalans de ne plus savoir « filer les strophes » et « affiner les rimes »; il ajoute, il est vrai, qu'ils « filent de joyeux ditiés d'autre sorte », ce qui est sans doute une allusion à la frivolité ou au relâchement de leurs mœurs.

constatant tristement qu'il n'y avait plus un seul noble qu'il pût louer, laissait sans dédicace la dernière de ses pesantes mercuriales[1].

II

CASTILLE ET LÉON[2]

Si j'avais adopté l'ordre chronologique, c'est par ce chapitre que j'aurais dû commencer. Quel que fût l'attrait qui poussait les troubadours vers la cour à demi-française de Barcelone, ils n'étaient pas moins vivement attirés, et il semble même qu'ils l'aient été plus tôt, vers les royaumes purement espagnols de Castille et de Léon. Sentinelle avancée de la chrétienté en face de l'Islam toujours menaçant, noyau solide d'une nationalité en voie de formation, la Castille avait depuis longtemps compris la nécessité de s'adosser solidement à la France tout entière, à celle du Nord comme à celle du Midi. A la France elle avait demandé des défenseurs et des éducateurs, des guerriers et des moines, c'est-à-dire tous les éléments de sa jeune civilisation. Ce sont des moines français qui gouvernaient les évêchés et les abbayes; c'est un moine de Cluny, Bernart, qui était monté le premier (1091) sur le siège archiépiscopal de Tolède; c'est lui qui avait introduit en Castille le rite gallican et l'écriture française[3]. Entre les familles princières des deux pays il y avait des échanges et des alliances continuelles : Alfonse VI avait successivement épousé Agnès, fille de Guillaume VIII d'Aquitaine, et Constance, fille de Robert de Bourgogne; l'une de ses filles, Éléonore, fut mariée (1074) à Raimon IV de Toulouse. Sous son règne, les relations entre les deux pays étaient déjà fort étroites. « Au siège de Tolède (1085), il y avait un grand nombre de chevaliers allemands, italiens et surtout français, et on les désignait tous sous le nom de

1. Ed., n° V. Cette pièce est la dernière dans le manuscrit, où les œuvres de At, comme celle de Riquier, paraissent disposées dans l'ordre chronologique.

2. Voy. le tableau de la page suivante.

3. Lang, *Das Liederbuch*, etc., p. XXIII.

CASTILLE ET LÉON

ALFONSE VI, † 1109, roi de Léon 1065, de Castille, 1072.

URRAQUE, reine 1109-26, épouse :
1° RAYMOND DE BOURGOGNE, dont elle a ALFONSE, qui suit;
2° ALFONSE Ier, roi d'Aragon (1109) qui règne sous son nom.

ALFONSE VII (II comme roi de Castille), né 1106, † 1157, roi 1126, empereur 1135.

CASTILLE

SANCHE III, 1157-1158,

ALFONSE VIII, né 1155 † 1214, roi 1158.

FERDINAND, † 1211.

HENRI Ier, né 1204, † 1217, roi 1214.

BÉRENGÈRE (voyez ci-contre), abdique en faveur de son fils Ferdinand.

LÉON

FERDINAND II, né vers 1130, † 1188, roi 1157.

ALFONSE IX, né 1166, † 1230, roi 1187, épouse Bérengère, fille d'Alfonse VIII de Castille.

FERDINAND III, né 1200, † 1252, roi de Castille 1217, de Léon 1230.

CASTILLE ET LÉON

ALFONSE X, né 1221, † 1284, roi 1252.

SANCHE IV, né 1258 † 1295, roi 1284.

FERDINAND IV, né 1285, † 1312, roi 1295.

francos parce que les derniers y dominaient. Parmi eux se trouvaient Raimon de Bourgogne et Henri de Besançon, qui, par leur mariage avec deux filles d'Alfonse, devinrent la souche des dynasties de Castille et de Portugal[1]. Les étrangers, appelés au partage des terres et des honneurs, formaient une bonne partie de la population dans les régions reconquises sur les Maures; Illescas était uniquement habitée par des Gascons, et il n'y avait pas de ville qui n'eût son *barrio de los francos*[2] ».

L'afflux des étrangers fut plus considérable encore autour d'Alfonse VII, fils d'un prince bourguignon, cousin d'Alfonse-Jourdain de Toulouse, époux d'une fille d'un comte de Barcelone, et dont l'ambition, manifestée par le titre somptueux d'empereur d'Occident, qu'il s'arrogea en 1135, n'allait à rien moins qu'à grouper autour de lui toutes les forces chrétiennes de la Méditerranée. Après avoir dompté des vassaux turbulents, guerroyé heureusement contre l'Aragon, la Navarre et le Portugal, obtenu l'hommage d'un grand nombre de seigneurs de l'autre versant des Pyrénées, il réussit à former, en vue de la prise d'Alméria, une ligue où entrèrent, sous l'impulsion du comte de Barcelone, nombre de seigneurs méridionaux, comme Guillaume de Baux, Guillaume de Montpellier, Ermengarde de Narbonne, ainsi que les républiques marchandes de Gênes et Pise[3].

Les chevaliers méridionaux, qui passaient les Pyrénées pour faire en bloc « les affaires de Dieu[4] » et les leurs, emmenaient avec eux des poètes, et parfois ils étaient eux-mêmes poètes, car les deux professions, à cette époque, se confondaient souvent. Les premiers chants provençaux qui retentirent sur la terre espagnole furent des chants de croisade, destinés à recruter des soldats aux armées chrétiennes : tel le plus ancien de tous, et un des plus beaux, ce « chant du Lavoir », Marseillaise religieuse, où le vieux Marcabru, étrange et brusque à son ordi-

1. M. Menendez Pidal a réuni dans une note instructive tout ce que l'histoire nous apprend sur ces deux personnages (*Cantar de mio Cid*, II, 466).

2. Milá, p. 68. M. Menendez y Pelayo (*Antologia de poetas liricos castellanos*, II, p. XV) a pu parler de l'*afrancesamiento* de la cour d'Alfonse VI.

3. Milá, *op. cit.*, pp. 70-3.

4. L'expression est de Marcabru (voy. la citation qui suit).

naire et plus solennel que de coutume, enchevêtre les exhortations, les promesses et les sarcasmes :

« *Pax in nomine Domini!* Marcabru a fait les paroles et la musique. Écoutez-le! Tout près de nous le Seigneur du ciel a fait, dans sa bonté, un lavoir : jamais outre-mer il n'y en eut de tel... Nous laver soir et matin, nous le devons, selon raison, et je vous le dis, chacun en a ici une belle occasion : courons au lavoir avant que la mort nous ait clos la bouche et les yeux... Ces débauchés, entonne-vin, presse-dîner, souffle-tison, accroupis dans le chemin, resteront dans leur honteux abri. Dieu ne veut à son lavoir que les hardis et les preux... Ils ont bien changé de nature, les Français, si, lorsqu'il s'agit des affaires de Dieu, ils disent non[1]. »

Et d'autres troubadours venaient aussi, simplement attirés par le renom de magnificence d'une cour qui ne prétendait à rien moins qu'à éclipser toutes celles de l'Occident. Cette supériorité aurait été solennellement reconnue, selon un chroniqueur officiel, par le meilleur juge en la matière, le roi de France lui-même, qu'aurait ébloui et subjugué la splendeur de la cour castillane[2]. C'est de ceux-là que se faisait l'interprète le même Marcabru, avouant avec candeur qu'il était venu pour voir de ses yeux si la réalité était au niveau de la renommée : « Empereur, je sais par moi-même comment s'accroît votre prouesse; je n'ai donc pas retardé ma venue... Je suis venu,

1. Ed. Dejeanne, n° XXXV. M. P. Meyer (*Romania*, VI, 120) a montré que la pièce ne se rapportait pas à l'expédition d'Alméria (1147), mais qu'elle était antérieure à cette date de quelques années. Il est singulier qu'Alfonse, le principal champion de la chrétienté, n'y soit pas nommé. Il occupe au contraire le premier plan dans une autre pièce où Marcabru s'élève, avec plus de violence encore, contre « les riches d'au delà des ports », qui préfèrent à la gloire et au salut *lo sojorn e l'abric — mol jazer e suau dormir* » (XXII, coup. 4-6).

2. Rodrigue de Tolède, après avoir décrit le pèlerinage accompli par Louis VII, en 1154, à Saint-Jacques (sur ce voyage, voy. un article de M. Mirel y Sans dans le *Moyen âge*, 1912, p. 289 ss.), relate la réception faite à Tolède au roi de France et ajoute : « Cumque rex Franciæ tam nobilem curiam inspexisset, admiratus omnia, dixit coram omnibus potestatibus similem apparatum in orbis ambitu nusquam esse, nec tantam supellectilem se vidisse. (*Hist. des Gaules*, XII, 383 D.) Le rédacteur de la *Primera Cronica general,* traducteur de Rodrigue, renchérit et développe avec une complaisance évidente (éd. Menendez Pidal, p. 657, B).

et ne dois pas m'en repentir, car je ferai savoir loin et près la joie que l'avenir vous réserve »[1].

Il ne semble pas que le pauvre jongleur, en dépit de ces promesses enveloppées de menaces et d'un recours à la reine elle-même, ait remporté de Castille, comme il l'espérait, « son poil plus luisant », car la fin de cette même pièce est d'un ton plutôt découragé[2].

Alfonse dut être plus généreux envers un autre jongleur, gascon lui aussi, dont la satisfaction s'épancha en louanges hyperboliques, — à moins encore qu'il n'y ait dans cette emphase qu'une façon plus adroite de demander :

« Parmi tous les rois de la terre, également chiches et secs[3], un seul se distingue, exempt de toute tache, et c'est l'empereur à qui appartient l'Occident. Il n'a pas, comme les autres, le cœur flasque et sec : sur lui s'appuie, à lui s'attache Prouesse ; sur des ailes s'envole son mérité, parmi les vaillants, au-dessus de tous les autres »[4].

A la mort d'Alfonse VII (1157) les royaumes de Castille et de Léon furent séparés pour n'être réunis, définitivement cette fois, que soixante-treize ans après (1230). Bien que ce soit précisément l'époque où les troubadours se sont le plus abondamment répandus en Espagne, il semble qu'ils aient été assez peu attirés par la cour lointaine de Léon. Au moins les mentions qui concernent celle-ci sont-elles très peu nombreuses : Ferdinand II (1157-88) n'est pas connu comme protecteur des troubadours[5],

1. Ed. Ed. Dejeanne, XXII, 1-4 ; XXIII, 3-8.

2. *S'eu no faill al vostre donar* — *Jamais a gorc qu'auza lauzar* — *Non ira Marcabru pescar* (*ibid.*, 21-4).

3. Le mot *sec*, comme on va le voir, joue le rôle de refrain.

4. Alegret, 17, 2, str. 5-6 (éd. Dejeanne, *Annales du Midi*, XIX, 228). Selon Dejeanne (*loc. cit.*, et éd. Marcabru, p. 223), ce sont ces éloges que Marcabru aurait entendu reprocher à Alegret en lui rappelant que « c'est une folie que de vouloir faire de gonelle chemise » (XI, 65) ; mais rien n'est moins assuré que cette ingénieuse interprétation. — Selon M. Bertoni (*Revue des langues romanes*, XLV, 352), c'est aussi Alfonse que célébrerait Cercamon dans son « planh » sur la mort de Guillaume X de Poitiers (éd. Dejeanne, VII, 36) ; mais l'allusion s'applique tout aussi bien, et peut-être mieux, à Alfonse Jourdain de Toulouse.

5. A moins que ce ne soit lui qu'ait mentionné Giraut de Bornelh, avec

et le nom de son fils Alfonse IX (1187-1230)[1] apparaît uniquement dans les œuvres de Peire Vidal, qui avait certainement fréquenté sa cour[2] et d'Elias Cairel, qui le compare à une fontaine toujours jaillissante[3].

Quant aux Biographies, elles n'enrichissent que fort peu cette courte liste[4].

Les mentions concernant la Castille sont au contraire extrêmement nombreuses, et prouvent que ce pays ne cessa d'être, sous les successeurs d'Alfonse VII, et jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, le rendez-vous préféré des troubadours. Après le règne éphé-

un roi Alphonse : *Be voil quel reis Ferrans — Aujon mon chan e'l reis N'Amfos* (XXXIX, 66-7). On peut reconnaître dans ces deux princes Ferdinand II de Léon et Alfonse III de Castille, aussi bien que Ferdinand III (roi de Castille en 1217) et Alfonse IX de Léon. Comme l'a remarqué M. Stronski (éd. Barjols, p. 99), l'existence simultanée de trois Alfonse, en Aragon, Castille et Léon, de 1166 à 1204, rend les identifications extrêmement difficiles.

1. On a jadis attribué à Alfonse IX dix-neuf *cantigas* (ms. du Vatican 4803, n[os] 61 à à 79) précédées de la rubrique *El rey Dom Affonso de Castella he de Leom*. Mais M. de Lollis a démontré (*Studj. di fil. rom.*, II, 31-66) que ces pièces sont d'Alfonse X de Castille.

2. Éd. Anglade, XLII, 65, et XLIII, 72 : allusions très claires à la générosité d'un roi de Léon, qui ne peut être qu'Alfonse, ces deux pièces étant de 1202-5 environ. Mention plus vague, *ibid.*, XL, 70. Cf. de Lollis, éd. Sordel, p. 26, n. 2.

3. Envoi de 133, 12; l'envoi de 133, 1 (M. G., 186) est aussi adressé à un « *rei prezan de Leon* » (texte dans Milà, p. 153, n. 3); ce roi ne peut être Ferdinand III, comme l'a pensé M. Schultz-Gora (*Zeitschr. für rom. Phil.*, VII, 210), l'activité de Cairel étant limitée aux années 1208-20 (De Bartholomæis, dans *Annales du Midi*, XVI, 490-3). Les formules employées supposant des relations personnelles, je ne crois pas devoir douter, avec M. de Bartholomæis, du séjour de Cairel en Espagne; au reste il annonce lui-même de la façon la plus nette son intention de se rendre dans ce pays (133, 4, envoi); sur la leçon *en Espanha*, voy. *Romania*, XLII, 593.

4. Uc de Saint-Circ aurait aussi fréquenté « longtemps » (éd. Chabaneau, p. 51) la cour de Léon au temps du roi Alfonse, ainsi que les autres cours d'Espagne, mais ses poésies ne renferment qu'une seule allusion à la cour d'Aragon (XLIII, tornade, voy. plus haut, p. 153, n. 1). A ces noms il faudrait ajouter aussi celui de Sordel, selon une opinion généralement admise, à laquelle je ne me rattache pas (voy. plus bas, p. 167, n. 5). Milà (p. 152, n. 2) y ajoute celui de Guilhem Adhémar, par suite de la fausse interprétation d'un passage (202, 9; *M. G.*, 1315) qui ne contient qu'une allusion aux croisades d'un roi Alphonse contre les Sarrasins d'Espagne; M[me] Michaëlis (*Grundriss*, p. 174, n. 5) celui d'Aimeric de Péguilhan, sans doute par confusion entre Alfonse de Léon et Alfonse de Castille, nommé dans la biographie de ce troubadour (Chabaneau, p. 75).

mère de Sanche III (1157-8)[1] et les troubles qui affligèrent la minorité d'Alfonse VIII, la Castille reprit sa prépondérance et son prestige sous le gouvernement de ce prince, l'un des plus remarquables qui aient présidé à ses destinées. Vaillant guerrier et habile politique, il sut tour à tour diviser ses rivaux, les battre et les dépouiller en détail, puis réunir toutes leurs forces contre l'ennemi commun, dont la retentissante défaite (à Las Navas) profita surtout à la Castille. Champion de la chrétienté, il appelait à lui des soudoyers de toutes les nations, parmi lesquels se trouvaient naturellement des jongleurs, comme ce Gavaudan, qui, du milieu même de son armée, entonna, à l'heure où se préparait la grande bataille, un des plus vibrants appels à la guerre sainte qui aient jamais retenti[2]. Aspirant, comme son père, à l'hégémonie sur tous les princes voisins, il prétendait l'emporter sur eux par le luxe comme par la puissance[3]. Son mariage avec une fille de Henri II avait pu aussi attirer vers lui, comme l'a pensé Milà, une partie de la clientèle poétique des Plantagenets. Toujours est-il que les troubadours pullulèrent autour de lui et que peu de princes reçurent d'eux de plus abondants, de plus magnifiques éloges. Cette reconnaissance était vraiment justifiée, s'il faut en croire Raimon Vidal, qui nous le montre accueillant aimablement un jongleur, faisant faire silence autour de lui, écoutant patiemment ses vers et prenant plaisir à voir ses courtisans les apprendre par cœur[4].

Un autre Vidal, plus célèbre, avait certainement eu à se louer de son hospitalité, car dans l'hymne plein d'émotion qu'il en-

1. Une pièce où Peire d'Auvergne déplore la mort d'un empereur et exhorte un roi « plein d'espérances » à marcher contre les infidèles (éd. Zenker, n° X) se rapporte assez bien aux événements de son règne (voy. Milá, p. 81, et Zenker, p. 24).

2. 174, 10 (texte critique dans *Romania*, XXXIV), 534; sur la date, voyez *loc. cit.*, p. 498. Au lendemain de la défaite d'Alarcos (1195), Folquet de Marseille avait sonné le rappel des forces chrétiennes autour d'Alfonse (155, 15; éd. Stronski, n° XIX); mais tout montre que la pièce ne fut pas écrite en Espagne. Sur sa date précise, voy. Stronski, *op. cit.*, p. 183.

3. Voy. une pompeuse description de sa magnificence et de ses bons procédés à l'égard des étrangers rassemblés en vue de l'expédition dans la *Primera Cronica general*, éd. Menendez Pidal, § 1013.

4. *Unas novas vos vuelh contar (Castia-gilos)*, dans Mahn, *Werke*, III, 226-36.

tonne à la louange de toute l'Espagne et de tous ses princes, il fait une place d'honneur à l'*imperial regio* et à son roi :

« L'Espagne est un bon pays, et les rois qui y règnent sont obligeants et aimables, sincères et bons et de courtoise-compagnie; il n'y manque pas d'autres barons, très accueillants et très vaillants, hommes de sens et de savoir, en apparence et en réalité.

« Aussi me plaît-il de rester au milieu d'eux, dans la région impériale, car sans aucune difficulté je me sens aimablement retenu et gagné par le roi-empereur Alfonse, par qui Jeunesse est joyeuse et dont la valeur surpasse toute autre valeur qui soit au monde[1]. »

Avec moins de gracieuse bonhomie, mais autant d'enthousiasme, s'expriment d'autres rimeurs venus des quatre coins de l'horizon : « Ses actions vraiment impériales accroissent sans cesse son mérite », dit assez platement le jongleur cévenol Perdigon[2]. « Ce que d'autres étament, vous le dorez », affirme avec une ingénieuse concision le chevalier catalan Guilhem de Bergadan, généralement assez chiche d'éloges[3]. Le toulousain Péguilhan, qui, au dire de son biographe, aurait été présenté à Alfonse par le même Bergadan, insiste et paraphrase : « Quand les autres empirent, il s'améliore... Pour gagner et retenir Mérite, il est sans pareil. Comment peut être contenu en sa personne tout celui qu'il enlève, arrache, achète, sans jamais en revendre, c'est ce que je ne comprendrai jamais[4]. » Plus

1. Éd. Anglade, n° V, coupl.. 1, 2. Autre mention du « roi Alfonse », XXXVII, 30,; XXXIX, 59; XL, 71; de la Castille, VI, 45. Les séjours de P. Vidal à sa cour furent donc nombreux ou prolongés; M. Anglade, p. V, les place entre 1195 et 1201.

2. 370, 5, v. 54 ss. (éd. Chaytor dans *Annales du Midi*, XXI, 316).

3. 210, 10, coupl. 5 (*M. G.*, 592, et Milà, p. 307). Bergadan, brouillé alors avec son seigneur, c'est-à-dire le roi d'Aragon, cherchait un autre patron; il s'adresse en même temps à l'*emperairitz*, c'est-à-dire à la reine Éléonore, dont il est intéressant de constater ici les goûts littéraires. Milà (p. 293, n. 10) place cette pièce vers 1180.

4. 10, 21, coupl. 5 (M. *G.*, 52). Péguilhan célèbre en même temps la petite-fille d'Alfonse, Éléonore (fille d'Alfonse d'Aragon et de Sancie de Castille), qu'il appelle, comme beaucoup d'autres troubadours, *reina de Tolosa*. La pièce est donc postérieure à 1200; la chaleur de l'éloge semble indiquer qu'elle a été écrite non à Toulouse, mais en Castille, entre les fiançailles et

ampoulé encore est le bordelais Giraut de Calanson, qui, mis à la gêne par un rythme trop savant, s'embourbe dans sa métaphore : « De même que la mer efface le nom des fleuves, ainsi se perdent, effacés, tous les autres mérites, dès qu'apparaît quelque chose du sien[1]. »

Parmi les clients d'Alfonse, les Biographies comptent encore l'auvergnat Peire Rogier et le quercinol Uc de Saint-Circ[2].

A cette troupe de poètes, le fils aîné d'Alfonse, l'infant don Ferdinand, avait aussi donné les plus belles espérances : neveu par sa mère des trois grands Plantagenets tant regrettés, il leur ressemblait « de cœur, de corps, de façon » ; il promettait de les égaler, de les dépasser même, et de s'élever au niveau du légendaire Artus, « près de qui trouvaient appui tous les besogneux ». Ces espérances furent déçues : le jeune héros, « fontaine de dons, muraille contre les Arabes, miroir du monde », mourut le 14 octobre 1211, des fatigues subies au cours d'une rude campagne contre les Infidèles. Et ce fut Giraut de Calanson qui se fit l'interprète de la commune douleur, dans le « planh » emphatique dont je viens de traduire quelques vers[3].

Bien différent de son grand'père et de son aïeul, dont la légèreté de mœurs fut attestée par le grand nombre de leurs bâtards, était Ferdinand III, qui réunit à la couronne de Castille celle de Léon (1230) : respectueux de sa mère, la célèbre

le mariage de la très jeune princesse. Autre envoi du même poète au « noble et vaillant roi Alfonse », dans 10, 24 (*M. G.*, 1003).

1. 243, 8, coupl. 5 (éd. Jeanroy, dans *Annales du Midi*, XVII, 464). Autre éloge, plus banal, à la fin de 243, 5 (dans Diez, *Poesie*, p. 350). Alfonse est mentionné encore dans un sirventés où Bertran de Born annonce et semble espérer l'arrivée prochaine, dans le Midi de la France, du roi de Castille (80, 25); mais les historiens n'ont pas réussi à retrouver les événements auxquels cette pièce se rapporte (voy. éd. Thomas, p. 95).

2. Milà (p. 132) voudrait y ajouter en outre Rambaut de Vaqueiras, sur la foi de la strophe castillane de son descort en cinq langues (392, 4); mais cette strophe, dont l'existence à une époque aussi ancienne est, au reste, fort intéressante, est en galicien (Michaëlis, dans *Grundriss*, p. 173, n. 1) et ne suppose naturellement un séjour du poète ni en Castille, ni en Galice.

3. 243, 6 (Milà, 124, et Rayn., IV, p. 65). C'est sans doute aussi ce prince qui est célébré par Aimeric de Péguilhan (10, 46, str. 7; *M. G.*, 91) avec la *reina de Tolosa*. — Son frère cadet Henri mourut à l'âge de quatorze ans, après avoir régné nominalement de 1214 à 1217.

doña Berenguela, dont l'énergie égalait la dévotion, soucieux de tous ses devoirs, comme son cousin Louis IX, il fut, comme lui, canonisé par l'opinion publique longtemps avant de l'être par l'Église.

Il est rare que les « saints » soient de zélés protecteurs de la poésie de cour. Ferdinand s'y intéressait néanmoins, comme tous les hommes bien nés de son temps : son fils nous assure même qu'il « se plaisait dans la société des ménestrels sachant trouver et chanter, et des jongleurs habiles à toucher des instruments, et qu'il appréciait parfaitement le mérite de chacun[1] ».

Il ne semble pas toutefois que les troubadours aient grandement bénéficié de ces goûts; au moins ne lui ont-ils payé qu'un assez maigre tribut d'éloges, dont plusieurs remontent aux premières années de son règne, c'est-à-dire à une époque où il leur était permis d'espérer de lui plus qu'il ne donna.

Azémar le Nègre, jongleur d'Albi, qui avait été protégé d'abord par Pierre II et Raimon VI, adresse une chanson à l' « infant de Castille » et à une « Na Felipa », qui est sûrement la reine, en déclarant qu'ils surpassent, l'un tous les hommes, l'autre toutes les femmes de leur âge[2]. Aimeric de Belenoi mêle à ses éloges des exhortations qui ne sont compréhensibles que si elles s'adressent à un jeune prince : que le roi « se garde d'écouter des conseils qui abaisseraient son Prix, qu'il prenne en gré, comme son aïeul, les belles actions[3] ». Arnaut Plaguès, qui associe, lui aussi, le nom de « Na Felipa » à celui du roi[4],

1. *Pagabase de omes de corte que sabian bien de trobar et de cantar, et de joglares que sopiesen bien tocar estrumentos, ca de esto se pagaba el mucho et entendia quien lo facia bien et quien non* (Fragments du *Septenario* d'Alfonse X dans Michaëlis, *op. cit.*, p. 174, n. 2).

2. 3, 2 (*Studj*, III, 518). Les érudits se sont donné beaucoup de peine pour identifier « Na Felipa », que les uns ont cherchée en Languedoc, les autres en Dauphiné (voy. Bergert, *op. cit.*, p. 54). La solution paraîtra fort claire si l'on se rappelle que la jeune épouse de Ferdinand était fille de Philippe, empereur d'Allemagne; Guiraut d'Espagne appelait de même Bérengère la fille du comte Raimon Béranger de Provence. La pièce étant postérieure au mariage (1219), Ferdinand portait déjà la couronne; le mot *enfan* fait donc uniquement allusion à son jeune âge (il était né en 1200).

3. 9, 6, str. 5 (Appel, *Inedita*, p. 11).

4. 32, 1, tornade (éd. critique dans Appel, *P. Rogier*, p. 85).

et Guilhem Azémar[1], ne lui accordent que des éloges assez vagues. Peire Brémon, qui avait vainement cherché fortune auprès des comtes de Provence et de Toulouse, montre plus d'enthousiasme : dans la pièce ridicule où il partage le corps de Blacatz entre les pays dignes de posséder cette relique et en confie la garde aux meilleurs princes de son temps, il déclare que Ferdinand est digne de veiller sur un de ces précieux « quartiers », car pour la générosité il vaut son aïeul[2].

Tel n'était point l'avis de Sordel, qui, dans des vers auxquels ceux-ci forment une évidente réplique[3], insulte grossièrement Ferdinand. Dans le fameux partage qu'il fait du cœur de Blacatz entre les princes *descoratz*, il lui réserve une double part : « Il est juste que le roi castillan en mange autant que deux, car il tient deux royaumes, et il n'a pas de valeur pour un seul ; mais s'il en veut manger, qu'il le fasse en cachette, car si la mère le savait, elle le battrait d'un bâton[4]. »

La cause de cette brutale attaque, Brémon s'est chargé de nous la révéler : « Du seigneur de Léon, Sordel dit tout le mal possible, tant il enrage quand on lui refuse quelque chose. » Il nous apprend même que le cadeau refusé à Sordel par le « seigneur de Léon » était une pauvre mule, sollicitée avec trop de désinvolture[5].

1. 202, 12, tornade (Rayn., III, 193 ; la tornade, dans Milà, p. 155, n. 9).

2. 330, 14, v. 21-4 (Rayn., IV, 70 ; texte critique dans Springer, *Klagelied*, p. 100).

3. Toute la pièce de Brémon est, au reste, une riposte à celle de Sordel, comme le prouve l'identité de la forme strophique.

4. 437, 24, v. 21-4 (édit De Lollis, p. 155). C'est presque dans les mêmes termes qu'il avait, quelques vers plus haut, reproché à Louis IX son enfantine docilité envers sa mère.

5. Du rapprochement de ces passages (fait ici pour la première fois) il me semble résulter avec évidence que le « roi de Léon » auquel Sordel adressa en vain ses requêtes, fut Ferdinand et non Alfonse IX, comme on l'a toujours admis (De Lollis, p. 26). Ferdinand était aussi, il est vrai, roi de Castille ; mais il n'est pas sans exemple que l'on ait donné aux rois des deux pays un seul de leurs titres (de même Alfonse X est appelé « roi de Léon » par Bonifaci Calvo ; éd. Pelaez, XIV, 30). Le séjour de Sordel en Espagne, dont son biographe ne fait aucune mention, est attesté en outre par le sirventés qu'il adressa à Jacques d'Aragon (XVI, 40) et par une tenson entre deux poètes galiciens (ms. du Vatican, n° 1021) ; celle-ci nous apprend que Sordel était réputé, dans la Péninsule, pour ses « bonnes tensons » et ses « bonnes mélo-

Bien différent de ce monarque austère était son fils, qui lui succéda en 1252, à l'âge de trente et un ans : Alfonse X, à qui nous donnons le titre de « sage », par un contresens qui ne choque pas moins l'histoire que le bon usage grammatical, était passionné pour les sciences et les arts : poète, musicien, astronome, juriste, il s'entourait volontiers de gens partageant ou flattant ses goûts : « Une peinture du temps, nous dit M. Monaci, nous le représente assis au milieu de sa cour, en train de dicter, entouré d'une foule de savants et de trouveurs, de clercs, de jongleurs et de jongleresses, tous suspendus à ses lèvres, celui-ci écoutant avec admiration, celui-là écrivant ses vers, cet autre enfin y adaptant une mélodie sur la viole ou le luth[1]. » Et parmi les poètes ou savants qu'il accueillit en effet, M. Monaci cite des Provençaux, des Espagnols, des Portugais, des Arabes, des Juifs. « Là, ajoute-t-il, les sciences physiques et la philosophie, le droit et l'histoire, la musique et la poésie étaient également honorées : c'est dans ces premières fêtes de l'intelligence, encore embellies par une sincère tolérance religieuse, qu'Alfonse passait ses heures de repos et de délassement. »

Mais ce savant, ce lettré était aussi, et peut-être davantage encore, homme de parade ; il voulait que sa cour l'emportât en magnificence sur toutes les autres, et c'est ce qui, plus que tout le reste, attirait à lui les troubadours. On savait, des Pyrénées aux Alpes, et au delà, que « Joie, Chant et Divertissement », exilés du reste du monde, trouvaient auprès de lui un dernier et sûr asile[2]. Voilà ce qui se répétait, dès le début de son règne, en Languedoc et en Provence : « Le roi Alfonse, disait Bernart de Rovenac en 1254, a laissé aux autres Convoitise, et pris pour lui Largesse. Et on ne saurait lui reprocher de s'être, en partageant, adjugé le meilleur lot, car il a pris ce dont personne ne

dies », et qu'il les faisait exécuter par un jongleur, ce qui prouve qu'il n'était pas aussi misérable que l'insinue Brémon (cf. De Lollis, p. 28, et Michaëlis, p. 199, n. 5).

1. *Le « Cantigas » di Alfonso el Sabio* dans *Rendiconti della R. Acc. dei Lincei*, série V, vol. 1, fasc. 1 (cité par Pelaez, éd. *B. Calvo*, p. 8).

2. Bertran d'Alamanon, éd. de Grave, VI, 53. Même éloge, à peu près dans les mêmes termes, dans B. Calvo, éd. Pelaez, VIII, 1 ss.

voulait[1]. » — « J'entends dire grand bien de vous, lui écrivait de Marseille Bertran Carbonel, et voilà pourquoi je vous présente ma chanson », Et le bon négociant ne pouvait se consoler d'être attaché à son comptoir : « Si ce n'était quelque fou qui m'en tiendrait pour jongleur, j'irais vous voir[2]. »

Mais ce sont là des éloges bien pâles à côté du panégyrique entonné par Folquet de Lunel : « Au roi de Castille et de Léon, roi de l'accueil honorable et gracieux, roi de Valeur, roi de Courtoisie, à qui, d'un bout à l'autre de l'année, plaisent Joie et Soulas, à ce roi doit aller quiconque veut contempler de belles actions, car en aucun lieu du monde il ne pourra également s'instruire là-dessus. Ce roi, en effet, tient cour où jamais don ne fut refusé,... cour sans orgueil et sans vilenie, où il y a cent donneurs, qui donnent, sans en être priés, autant que tels rois que je sais, quand on les supplie[3]. »

Dans cette cour féerique, les alouettes tombaient du ciel toutes rôties : des cadeaux, il y en avait pour tout le monde : « Les gens les plus dénués de talent en reviennent la bourse bien garnie », affirmait Guiraut Riquier[4]; quant aux autres, jugez de leur sort ! Chacun s'imaginait naturellement être de ces autres, et l'on accourait de toutes parts, Guiraut Riquier de Narbonne, Boniface Calvo de Gênes[5], et bien d'autres de cent autres lieux.

Il n'est donc pas douteux que la miniature décrite par Monaci ne soit une image à peine embellie de la réalité, et qu'Alfonse ait été réellement entouré de poètes. Dénombrer et désigner par leurs noms ceux qui lui étaient venus du Midi de la France est une tâche assez futile et fort décevante, qui pourtant a été tentée plusieurs fois. Milà fixe leur nombre à douze[6], et Mme Michaëlis l'élève jusqu'à dix-neuf[7]; mais ces listes, comme l'a

1. 66, 2; éd. Bosdorff, III, 41 ss.; pour la date, voyez *ibid.*, p. 24.
2. 82, 4, vv. 45-8 (dans Appel, *Inedita*, p. 64).
3. 154, 1 (Rayn., IV, 239); sur la date (1265 env.), voy. Salverda de Grave, éd. Alamanon, p. 58.
4. 248, 80, vv. 16-8 (éd., p. 24); la pièce est de 1269.
5. Calvo était en Castille dès 1253, date de la pièce 101, 7 (éd. n° XIV); cf. Pelaez, *loc. cit.*, p. 11.
6. *De los Trovadores*, pp. 194-246.
7. *Grundriss*, II, p. 173, n. 3.

remarqué M. Anglade[1], doivent être soigneusement revisées : il ne faut pas compter parmi les clients d'Alfonse tous ceux qui ont exprimé une opinion sur sa politique, et, d'autre part, beaucoup ont pu l'être sans que nous en sachions rien[2]. Il nous suffit de savoir qu'ils furent nombreux, et qu'ils s'étaient recrutés dans des mondes fort divers. Il y avait là des gens de rang assez élevé, que leur attachement à une cause vaincue éloignait de leur pays, comme Guilhem Montanhagol; de simples jongleurs, comme Pons Barba; des « maîtres », comme G. Riquier et At de Mons, venus les uns et les autres pour exercer leurs talents variés et se faire une place proportionnée à leur condition.

Ce nombre était tel que la concurrence était entre eux très âpre. Quel que fût le débit de la « fontaine de dons », il ne suffisait pas pour étancher tant de soifs. Chacun se plaignait que le partage fût inégal, inique, scandaleux : ces hautains *ricos omes* voyaient du même œil un vil baladin, simple faiseur de cabrioles, et un grave docteur, capable de leur enseigner l'astronomie et, au besoin, la morale[3]. C'étaient les quéman-

1. *Guiraut Riquier,* p. 107.

2. De la liste de Mme Michaëlis il faut sûrement retrancher, non seulement Peire Vidal et Bertran de Born le jeune, pour des raisons chronologiques, mais Aimeric de Belenoi et Arnaut Plaguès (voy. plus haut, p. 166), et probablement aussi les troubadours suivants, comme on s'en rendra compte si l'on se reporte aux textes que j'indique : B. Zorzi (éd. Levy, XVIII, 58-9 : exhortation à délivrer de sa prison Henri de Castille), Bernart de Rovenac (éd. Bosdorf, I et III : il paraît n'exalter Alfonse que pour rabaisser les rois d'Aragon et d'Angleterre), B. Carbonel (voy. plus haut), Gauceran de Saint-Leidier (234, 10, str. 5; Rayn., IV, 138 : éloge très vague), Raimon de Tors (éd. Parducci, II, 49; III, 13; VI, 37 : la versatilité d'Alfonse est ridiculisée, et son frère mis au-dessus de lui), enfin Guilhem Adhémar et Raimon de Castelnou, dont les vers ne contiennent aucune allusion à la cour d'Alfonse. Les poètes dont le séjour en Castille me paraît seulement probable sont Bertran d'Alamanon (éd. de Grave, VI, 53-7; VIII, 51-5 : il annonce l'intention de se rendre auprès du roi qui l'y avait invité, entre 1252-62; il l'exhorte à faire valoir ses droits à l'Empire entre 1260-5), Folquet de Lunel (voy. plus haut), G. Montanhagol (éd. Coulet, II, 51; X, 55; XII, 41; XIII, 49), Uc de l'Escura (*Annales du Midi*, XVII, 477). Ceux dont la présence auprès d'Alfonse est assurée sont, comme on va le voir, At de Mons, B. Calvo, G. Riquier, Pons Barba et Paulet de Marseille (si le troubadour connu se confond bien avec le personnage de même nom qui échange une tenson avec Riquier et dit avoir vu Alphonse; Riquier, éd. Pfaff, n° 85, v. 33; cf. Paulet de Marseille, éd. Levy, n° VII).

3. C'est ce que fait notamment G. Riquier dans sa requête bien connue à propos du nom de jongleur.

deurs les plus effrontés qui obtenaient tout, au grand dommage des gens discrets et modestes, qui, en dépit de leur talent, restaient les mains vides[1]. Il est remarquable que trois des meilleurs poètes de la cour aient jugé nécessaire d'enseigner à Alfonse l'art de donner, c'est-à-dire, en d'autres termes, de critiquer la façon dont il donnait.

« Celui qui veut donner de façon à être loué par les sages, dit Calvo, commentant, après bien d'autres, et peut-être sans s'en douter, Aristote et Sénèque, doit considérer trois choses : qui il est, qui est celui à qui il donne et quel est le don lui-même[2]. » Et Montanhagol insiste, non moins précis et plus amer : « Ce n'est pas libéralité, mais folie, que de donner de façon à ne s'attirer aucune louange. Ce n'est pas un mérite, mais une faute et une sottise, que de donner aux gens plus qu'ils ne méritent, et il est bien plus condamnable encore de leur donner moins[3]. »

Ces bons confrères se jalousaient évidemment entre eux, et ils étaient jalousés par les courtisans, fort mal disposés envers ces étrangers, venus on ne sait d'où pour rogner leur pitance. Calvo supplie le roi de se défier de ses *privatz*, dont les conseils pervers ne tendent qu'à rabaisser sa valeur[4]; et Riquier de même le met en garde contre ces « flatteurs à la langue affilée, qui tous les jours vont semant la perfidie et qui, par leur traîtrise, font souvent tomber en faute leur maître[5]. » Ce qu'étaient ces détestables propos, il ne nous le laisse pas ignorer : « Ils vont vous disant : Un tel vous vole, un tel vous veut du mal; celui-ci se soucie peu de vos intérêts, cet autre est au mieux avec vos ennemis, hostile à vos amis[6]. »

Les épîtres morales de Riquier sont pleines de traits satiri-

1. Je résume en quelques mots la chanson XXV de G. Riquier (éd. p. 132); voy. une analyse plus développée dans Anglade, *op. cit.*, p. 117.

2. Ed. Pelaez, III, 1-8. Cf. Sénèque : *De Benef.*, II, 16-7 : *æstimanda est ejus persona cui damus... refert quid, cui, quando, quare, ubi*, etc. Mêmes expressions à peu près dans Uc de Saint-Circ, XXVI. Sur ce thème chez les troubadours, voy. Zingarelli, *Documentum liberalitatis*, Nozze Zingarelli-Janotti, 1903.

3. Ed. Coulet, XIII, str. 4.

4. Ed. Pelaez, III, 25.

5. Ed. Pfaff, n° 77, v. 299 ss.

6. *Ibid.*, v. 328 ss.

ques à leur adresse. Le poète s'en donne à cœur joie contre les vices dont il est le témoin : la mollesse, l'intempérance, la prodigalité, la fourberie. Ces attaques ne s'adressent point au roi, il nous l'affirme, et cela n'était vraiment pas nécessaire; mais il nous avertit qu'il a en vue des gens très haut placés, indignes du rang qu'ils occupent[1] : c'est donc bien des courtisans qu'il s'agit. C'est leur conduite aussi qu'entend flétrir Peire Guilhem en disant que « Merci, Pudeur et Loyauté ont déserté la cour de ce prince », que pourtant il n'hésite pas à reconnaître pour le plus vertueux de tous[2].

En somme, cet Éden tant célébré n'était qu'une pétaudière; c'est ce que nous dit sans barguigner Pons Barba, avec sa rude franchise d'homme du peuple : « Tout est sens dessus dessous, car à la cour du roi Alfonse, qui devait être à notre profit une fontaine de dons, nous voyons que nous sommes venus en vain : on y fait à des goujats des cadeaux et des rentes avec ce qu'on aurait dû nous donner à nous[3]. » Et il part en faisant claquer les portes, et en déclarant qu'il va chercher fortune ailleurs. Déjà ses confrères l'avaient imité ou n'allaient pas tarder à le faire.

Toutefois, parmi tant de récriminations, on chercherait en vain un mot désobligeant pour Alfonse lui-même; il serait au reste étrange qu'il en fût autrement, car jamais souverain n'avait traité cette gent indiscrète et quémandeuse avec plus de mansuétude, n'avait eu pour elle plus d'égards : Alfonse admettait les poètes en sa présence, écoutait avec patience leurs dissertations, encore que mortellement ennuyeuses, leurs doléances, leurs requêtes; il donnait à At de Mons une consultation sur le libre arbitre et l'influence des astres; il établissait, pour être agréable à Guiraut Riquier, des catégories parmi les jongleurs et fixait les noms qui devaient servir à les désigner[4].

1. N[os] 77 et 78; analyse dans Anglade, p. 113-21.

2. Texte dans *Lexique roman*, I, 405-17, sous le nom de Peire Vidal; analyse et extraits dans Milà (p. 197), qui date la pièce de la première année du règne; de même M. P. Meyer, *Les derniers Troubadours*, p. 34.

3. 374, 2, c. 5 (dans *Annales du Midi*, XVII, 474).

4. Je fais allusion à deux « supplications dont chacune est suivie d'une réponse du roi, en vers. On s'accorde à penser que si le roi en a fourni la

On aimerait à penser que ces favoris tant choyés lui restèrent fidèles dans les mauvais jours et qu'ils essayèrent d'adoucir l'affreuse amertume de ses dernières années. Mais il semble bien qu'il en fut tout autrement : avec « Joie, Chant et Soulas », et surtout avec la richesse qui rendait possible la libéralité, les troubadours s'étaient éclipsés l'un après l'autre[1].

C'est dans la même atmosphère de discordes civiles, de querelles familiales et de difficultés financières que se déroula le règne de Sanche IV (1284-95) et le début du suivant. C'est sans doute une des causes, — mais ce n'est certainement pas la seule, — qui éloigna désormais les troubadours de la Castille. Le fait est que nous n'en connaissons aucun qui, après 1280, en ait pris le chemin.

III

NAVARRE

Dans les deux autres royaumes de la Péninsule, ceux de Navarre et de Portugal, nous ne constatons l'existence d'aucun centre poétique.

Cette constatation est vraiment surprenante. La Navarre, qui s'étendait sur les deux versants des Pyrénées, dont certaines vallées s'enfonçaient comme un coin entre la Castille et l'Aragon, était l'une des grandes voies de communication entre ces deux pays; elle était de plus traversée par les deux routes qui, descendant du port de Cize et de Somport, conduisirent à Compostelle tant de pèlerins français; ces deux routes se rejoignaient un peu au sud de Pampelune, où passait la première[2]. Si donc les troubadours ne s'arrêtèrent pas dans cette ville, c'est que les rois qui y régnaient ne s'appliquaient guère à les y retenir. En fait, deux rois de Navarre seulement sont cités

matière, les vers sont de la façon des demandeurs (voyez Anglade, pp. 122-53 et 276).

1. Calvo vécut à la cour de 1253 à 1260, Riquier de 1271 à 1280 environ; la « supplication » de At de Mons est antérieure à 1275 (éd. Bernhardt, p. VIII).

2. Voy. les cartes dressées par M. Bédier (*Légendes épiques*, III, 125).

par eux : le premier est à peu près sûrement Sanche VII le Fort (1194-1234), à l'approbation duquel Giraut de Bornelh paraît attacher un grand prix[1]; mais ce prince était gendre de Raimond VI, beau-frère de Richard Cœur de Lion, et la politique le rapprocha maintes fois des rois d'Aragon et de Castille; il n'est donc pas certain que ce soit dans ses États mêmes que le nomade troubadour d'Excideuil l'ait rencontré. Le prince français qui lui succéda, et qui pendant vingt ans (1234-53) régna sur ce pays, qu'au reste il n'habita guère, était lui-même un des plus adroits émules des troubadours. Il n'est pas probable néanmoins qu'il ait témoigné une grande bienveillance à ses confrères méridionaux, car il ne recueillit d'eux que des sarcasmes ou des épigrammes. Sordel déclare crûment qu'il valait mieux comte que roi, car l'élévation d'un lâche ne fait que mettre en relief son « manque de cœur[2]. » Un inconnu, appelé par son interlocuteur Englès, décrit à grand renfort de faciles jeux de mots la cour où régnait Thibaut, « courte de courtoisie, courte de Prix, courte de dons, cour plus courte qu'on ne saurait le dire[3] »; et Peire Guilhem, dans une nouvelle déjà citée, raille le trouvère vieilli de ne plus songer à la dame pour laquelle il faisait jadis tant de prouesses, et de ne savoir désormais chanter que les psaumes de la pénitence[4].

IV

PORTUGAL

Le royaume de Portugal, fondé et gouverné par des princes français, qui ne cessaient de faire appel, pour le défendre, le civiliser, le peupler, à leurs compatriotes, chevaliers, moines

1. *E sil bos reis dels Navars — M'o lauza, de mans blasmars — Gaire no·t daria* (éd. Kolsen, v. 57 ss).
2. Ed. de Lollis, V, 30 ss.
3. 138, 1 (Meyer, *Les derniers troubadours*, p. 31); la pièce est, selon M. Meyer, de 1253.
4. *Manh tornei e manhta envaïda... E fag manh do e manh covit — Cant el era per lies joyos, — Mas era canta de pechatz* (*Lexique roman*, I, 414). Pour la date, voy. Meyer, *loc. cit.*

et colons, terre nouvelle où il y avait tant d'aventures à courir, et de gains à réaliser, semblait devoir exercer une puissante attraction sur les poètes aussi bien que sur les hommes de guerre[1]. Et c'est au reste un fait bien connu que la plus ancienne poésie galicienne a profondément subi dans ses formes et son esprit l'influence française et provençale. Et pourtant la vérité est celle-ci : « L'on ne constate aucune trace de relations personnelles entre les rois de Portugal et tel troubadour ou trouvère; pas une poésie provençale n'est adressée à un roi de Portugal ou ne parle de lui; pas un nom portugais de personne ou de lieu n'apparaît dans la littérature provençale; aucun exploit accompli en Portugal n'y est rappelé, pas plus qu'aucune rémunération ou bienfait; dans aucune Biographie il ne nous est dit qu'un troubadour ait mis les pieds sur le sol portugais[2]. » La façon dont le contact s'est établi entre les deux poésies reste donc une question fort difficile, qui n'a pas encore été sérieusement traitée.

C'en est une autre, non moins ardue, que celle qui consisterait à déterminer dans quelle mesure la poésie provençale a influé sur la poésie catalane et castillane, et pourquoi cette influence n'a pas été plus profonde. Je réserve pour une autre occasion l'étude de ces deux importants problèmes d'histoire littéraire.

1. Sur les relations entre la France et le Portugal aux XIIe et XIIIe siècles, voy. notamment H.-R. Lang, *Das Liederbuch*, etc., p. XX ss.

2. Michaëlis dans *Grundriss*, II, 171. Dans quelques chansons de croisade seulement, il est fait allusion au Portugal (*ibid.*, p. 172, n. 3). La mention de jongleurs, à défaut de poètes connus, est au reste fréquente dans les textes relatifs aux XIIe et XIIIe siècles (*ibid.*, p. 171-2).

A. JEANROY.

LETTRES CLOSES DE CHARLES VI ET DE CHARLES VII

ADRESSÉES A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Les documents inédits sont toujours les bienvenus, et longtemps encore ils feront prime dans le domaine de l'histoire. Mais tous ceux qui ont été publiés n'ont pas attiré l'attention; c'est ce dont je vais donner, dans les pages qui suivent, un assez notable exemple.

On a beaucoup écrit sur les règnes de Charles VI et de Charles VII. L'histoire des rapports de l'Église et de l'État, en particulier, a été minutieusement fouillée par des érudits de marque, pour qui les sources d'information semblent au premier abord n'avoir pas gardé de secret. Aucun pourtant n'a soupçonné que dans une brochure publiée à Paris en 1615 se trouvent plusieurs lettres royaux destinées à jeter une nouvelle lumière sur quelques épisodes de cette période agitée. Ces documents attendent encore la main qui doit les mettre en œuvre. L'auteur de cette brochure est loin d'être un inconnu. S'il n'a pas inscrit son nom sur le titre, il a signé l'adresse *Au Roy* sans mystère : « G. Maran, Doyen ès Facultez de Droict en l'Université de Tholose. »

Guillaume Maran[1], ou Guilielmus Maranus, est un jurisconsulte notoire, dont le buste a pris place depuis longtemps dans la salle des Illustres au Capitole de Toulouse. Ligueur zélé, Maran fut chargé en 1592 d'aller trouver le pape pour obtenir que le P. Ange fût relevé de ses vœux et pût jeter le froc de Capucin aux orties, rentrer dans le monde aux lieux et place

1. Il ne faut pas l'appeler *Guillaume de Maran,* comme on le fait souvent.

de son frère, Antoine-Scipion de Joyeuse, noyé dans le Tarn, et se mettre à la tête de son parti. Capturé par les pirates barbaresques avant d'avoir rempli sa mission, il finit par être remis en liberté et obtint des États ligueurs réunis à Lavaur, en novembre 1594, une indemnité de 1.450 écus[1]. Élève de Cujas, il enseigna l'un et l'autre droit à l'Université de Toulouse pendant trente-huit ans, et mourut le 31 décembre 1621, dans sa soixante-treizième année. Ses œuvres latines ont été réunies dans deux gros volumes in-folio publiés à Toulouse en 1667-1672[2]; en tête, on trouve, avec son portrait, une biographie due à la plume élégante de B. Medon, que Buder a réimprimée à Iéna, en 1722, dans ses *Vitæ clarissimorum jurisconsultorum*.

Tous les grands recueils biographiques consacrent un article à Guillaume Maran[3]. Tous aussi semblent s'être donné le mot pour passer sous silence la brochure qui nous intéresse, et dont voici le titre complet : « *Remonstrance de la necessité de restablir les Universitez, pour le restablissement de l'Estat, et des moyens de ce faire. Au Roy. Sur la tenuë de ses Estats generaux à Paris. — A Paris, chez Gilles Blaisot, pres la porte S. Marcel en la court de Baviere. M.DCXV*[4]. » Il y a une préface de 8 pages, numérotées à part, et à la fin (pp. 91-112), des pièces justificatives précédées de ce titre : « Extraict des Archifs de l'Université de Tholose, pour monstrer que les Universitez sont au nombre des Conseils du Roy, et doivent estre appelees aux Estats generaux, comme aux Conciles[5]. »

Les originaux des documents publiés par Maran ont disparu depuis longtemps, et sa publication constitue la seule source

1. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, pp. 829, 834, 843.

2. Le *Manuel du libraire* de Brunet enregistre une réimpression parue à Utrecht en 1741, avec préface de C.-H. Trotz.

3. *Dict. hist.* de Moréri, *Biographie Michaud, Biographie Toulousaine, Biographie Didot, La Grande Encyclopédie*, etc.

4. Par une singulière distraction, M. René Gadave, dans son livre intitulé : *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (voir *Ann. du Midi*, XXIV, 146) a lu : *1595*, au lieu de : *1615*.

5. La brochure de Maran n'est pas mentionnée dans la *Bibl. hist. de la France* du P. Lelong, qui ne cite de lui (sous le n° 10198) qu'une consultation en faveur de l'archevêque de Toulouse, Louis de La Valette, contre son chapitre (1620).

qui nous en ait conservé le texte. Ces documents sont au nombre de sept : deux émanent de Charles VI ; un, de Charles VII dauphin ; un, de Charles VII roi ; trois, du pape Eugène IV. Tous sont adressés à l'Université de Toulouse. Les lettres du pape sont rigoureusement datées : il suffit d'en rappeler les dates et l'objet, car elles ne soulèvent aucune difficulté et n'apportent aucune contribution nouvelle à l'histoire générale.

1433, février 16, Rome[1]. — Convocation de l'Université de Toulouse au concile de Bâle[2] (Maran, *Remonstrance*, pp. 107-108).

1437, septembre 20, Bologne[3]. — Convocation de l'Université de Toulouse au concile de Ferrare (*Ibid.*, pp. 108-110).

1438, avril 9, Ferrare[4]. — Notification du décret d'union de l'Église latine et de l'Église grecque, et convocation réitérée au concile de Ferrare (*Ibid.*, pp. 110-112).

Si les bulles papales sont rigoureusement datées, il n'en est pas de même des lettres closes des rois de France, dont le texte n'est accompagné que de l'indication du lieu et du jour, sans mention de l'année. Maran ne s'est pas soucié de fixer la date exacte de chacune d'elles. M. René Gadave s'y est essayé, mais sans succès. C'est la tâche qui nous revient, et elle n'est pas sans difficulté. Nous allons mettre ces quatre documents sous les yeux du lecteur[5], dans leur ordre chronologique, en faisant

1. Le 14 des calendes de mars de la deuxième année du pontificat, ce que M. René Gadave (*op. cit.*, p. 110, n° 169), avec une étonnante inexpérience en diplomatique, a traduit par « 14 mars 1432 ». Rappelons qu'Eugène IV a été élu le 3 et couronné le 11 mars 1431 ; la bulle en question porte comme indication d'année 1432, d'après le style florentin.

2. Cf. Noël Valois, *La crise religieuse du XVe siècle : le Pape et le concile (1418-1450)*, t. I (Paris, 1909), p. 215.

3. Cf. Noël Valois, *op. cit.*, t. II, p. 113, note 2. M. René Gadave (*op. cit.*, p. 111, n° 117) date cette bulle du 12 octobre 1437.

4. Cf. Noël Valois, *op. cit.*, II, 173 ; Rinaldi, *Ann. eccles.*, t. IX, pp. 271-272. M. René Gadave (*op. cit.*, p. 111, n° 178) date cette bulle du 15 avril 1438.

5. Il va sans dire que mon texte reproduit celui de Maran, sauf les fautes de lecture manifestes, que j'ai corrigées, mais que le lecteur trouvera en note pour qu'il puisse contrôler le bien fondé de mes corrections. D'autre part, je ne me suis pas cru tenu de suivre aveuglément Maran pour les détails de ponctuation, qui laissent beaucoup à désirer et faussent parfois

précéder chacun d'eux du commentaire historique indispensable.

I

L'AFFAIRE DE JEAN DE MORAVIE (1396)

Par lettre datée de Paris, le 15 janvier, Charles VI informe l'Université de Toulouse des faits et gestes d'un clerc nommé Jean de Moravie : ce clerc, suppôt de l'Université de Paris, et d'abord partisan, comme elle, de la « voye de cession », qui a été finalement adoptée par le gouvernement royal comme la plus propre à amener la fin du schisme qui trouble l'Église, a brusquement changé d'attitude; il a pris le parti du pape d'Avignon, s'est rendu dans cette ville, s'est fait conférer des bénéfices, et est en train de solliciter sa nomination à l'Université de Toulouse comme professeur de théologie, au détriment de maître Fors Sans de Pardiac[1], chargé depuis longtemps de cet enseignement, et qui s'en est toujours louablement acquitté. Le roi insiste très énergiquement auprès de l'Université pour qu'elle ferme ses portes à Jean de Moravie et qu'elle soutienne Fors Sans contre son compétiteur.

On sait que c'est au mois de février 1395 que le gouvernement français, appuyé sur les résolutions d'un concile national réuni à Paris, se prononça décidément en faveur de la « voye de cession » et commença à négocier avec les deux principaux intéressés, Boniface IX, de Rome, et Benoît XIII, d'Avignon, pour les décider à descendre volontairement de la chaire de saint Pierre[2]. La lettre de Charles VI ne peut donc être antérieure au 15 janvier 1396. Si le *terminus a quo* ne fait pas question, nous avons à fixer un *terminus ad quem*, ce qui est plus

l'intelligence du texte; j'ai aussi fait usage d'apostrophes, d'accents et de trémas, distingué les *u* des *v*, les *i* des *j*, réservé les majuscules aux noms propres et aux assimilés, résolu toutes les abréviations, etc.

1. *Fors Sans* (en latin *Fortius Sancii*) appartenait à l'Ordre des Franciscains; cf. Denifle, *Les Universités françaises au Moyen âge* (Paris, 1892), p. 38.

2. Noël Valois, *La France et le grand schisme*, t. III, p. 37.

délicat. Jean de Moravie, originaire du diocèse d'Olmutz[1], est souvent mentionné dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanæ*[2] de l'Université de Paris : il prit sa « déterminance » au baccalauréat à la Faculté des arts en 1382[3]; il fut désigné pour lire les *Ethiques* d'Aristote dans les écoles de la rue du Fouarre en 1392[4]; il fut élu procureur de sa nation le 10 février 1394 et prorogé à trois reprises dans ces fonctions[5]. D'autre part, nous savons qu'il se tourna du côté de Benoît XIII au lendemain de son élection (26 septembre 1394), lui présenta une supplique dès le 13 octobre et en obtint, à une date indéterminée, des canonicats dans les églises de Bayeux et de Paris[6]. Il était encore à Paris le 5 novembre 1395; mais traité comme suspect, il se vit refuser le grade de licencié en théologie, préface de la maîtrise, « quia ipse suspectus erat ab Universitate in facto unionis Ecclesie, et eciam quod laborasset contra intencionem Universitatis in eodem facto, scilicet contra viam cessionis utriusque parcium contendencium[7] ». C'est alors qu'il dut chercher un refuge à Avignon et tâcher de se faire créer par Benoît XIII une situation à l'Université de Toulouse, où le pape d'Avignon était mieux vu qu'à Paris. Je n'hésite pas à proposer la date du 15 janvier 1396 pour le document qu'on va lire.

Jean de Moravie vint-il à Toulouse et réussit-il, malgré la volonté du roi, à supplanter maître Fors Sans? On l'ignore. Toujours est-il que ce dernier était effectivement à la tête des écoles de théologie en octobre 1403[8], et que Benoît XIII lui-même le confirma dans ces fonctions le 21 février de l'année

1. Les savants auteurs du *Chartularium Universitatis Parisiensis* l'avaient d'abord pris pour un Écossais du comté de Murray (qui se dit aussi en latin *Moravia*), mais ils se sont corrigés eux-mêmes (*op. cit.*, t. IV, p. 2, en haut).

2. Les Allemands faisaient alors partie de la « nation anglaise » à l'Université de Paris.

3. Denifle et Chatelain, *Auctarium Chartularii...*, t. I, col. 616.

4. *Ibid.*, col. 668.

5. *Ibid.*, col. 687, 689, 690, 691.

6. *Ibid.*, Addenda, p. 1033, 2e col.; cf. *Chartularium Univ. Paris.*, t. IV, p. 2, en haut.

7. *Auctarium* cité, t. I, col. 712-713.

8. Denifle, *Les Universités françaises*, p. 67.

suivante[1]. Quant à Jean de Moravie, nous savons qu'il mourut peu de temps avant le 16 février 1407[2].

[1396], *janvier 15, Paris. — Le roi enjoint à l'Université de Toulouse de soutenir maître Fors Sans de Pardiac, professeur de théologie, contre Jean de Moravie qui, avec l'appui du pape Benoît XIII, cherche à le supplanter dans ses fonctions* (G. Maran. *Remonstrance*, pp. 94-97[3]).

De par le Roy.

Chiers et bien-amez.

Nous avons entendu qu'un clerc nommé Jean de Moravie[4], lequel a esté longuement supost et du serment de nostre fille l'Université de Paris, et qui par long temps a soustenu avec nostredicte fille la voye de cession, laquelle a esté par nous, après tres grande et meüre deliberation qu'eüe avons avec plusieurs de nostre sang et lignage, de nostre grand Conseil, et la plus grande et plus saine partie des prelats de nostre royaume, avisee la meilleure et plus expediente voye de toutes les autres pour plus tost mettre paix et union en saincte Église, depuis certain temps s'est traict en Avignon devers nostre Sainct Pere le Pape, qui l'a pourveü d'aucuns benefices, et pour occasion de ce ledit de Moravie a changé son propos et se tient avec nostredict Sainct Pere, et s'est departy et separé, comme mauvais fils, de sa mere nostredicte fille l'Université de Paris; et car se sent estre en la male grace de nostredite fille et se doute que, s'il demeuroit par deça, que le temps advenir, ou pourchas[5] de nostredite fille, aucun dommage et destourbier[6] ne luy advenist[7], il a pourchassé ou pourchasse que nostre dit Sainct Pere le pourvoye du regiment et gouvernement des escoles de nostre fille l'Université de nostre bonne ville de Tholose, en deschargeant sans aucune cause raisonnable nostre bien amé maistre Fors Senç de Pardiac, maistre

1. Denifle, *loc. cit.*, p. 38.
2. *Auctarium* cité, t. I, Addenda, p. 1033, 2e col.
3. René Gadave a oublié (*op. cit.*) de mentionner ces lettres closes de Charles VI.
4. Maran : *Moraine*. Peut-être disait-on à cette époque *Moraive*, plutôt que *Moravie*.
5. Maran : *prouchas*.
6. Maran : *descombrier*.
7. Maran : *aduint*.

en [theologie[1]], qui par long temps a leü esdites escoles et icelles gouverné, et gouverne encores tous les jours, grandement et moult notablement et bien, comme de ce avons par plusieurs dignes de foy eü tres grande, tres bonne et commendable relation. Et pour ce que nous voulons que ledit maistre Fors Sens soit et demeure au gouvernement desdictes escolles, en continuant sa lecture, nous vous requerons et neantmoins mandons, sur quanque vous avez chier à nous faire plaisir ne service, que par toutes les voyes et manieres que vous pourrez vous soustenez le fait dudit maistre Fors, et ne souffrez que de par ledit Moravie ne autre quelconque luy soit faict ne donné aucun empeschement ne destourbier[2], car il nous en desplairoit. Donné à Paris, le quinziesme jour de janvier.

CHARLES.

BARRAU.

Et en la queuë : A nos chiers et bien amez les recteur[3], maistres et suposts de nostre fille l'Université de l'estude de nostre bonne ville de Tholoze.

II

LA DISGRACE DU DUC DE BERRY (1411).

La seconde lettre close de Charles VI est datée de Paris, le 20 novembre. C'est une lettre de créance au profit des trois commissaires que le roi envoie au pays de Languedoc dont il a retiré le gouvernement à son oncle le duc de Berry. L'année où se produisit cet événement est bien connue[4] : la lettre en question est sûrement du 20 novembre 1411[5]. Il est intéressant de

1. Mot laissé en blanc par Maran. Cf. le *Rotulus* de l'Université de Toulouse, d'octobre 1403, publié par le P. Denifle, *Les Univ. franç. au Moyen âge*, p. 67 : « Item Fortio Sancii, magistro in sacra pagina, regenti Sancti Stephani Tolosani. »

2. Maran : *descombrier*.

3. Maran : *Recteurs*.

4. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, pp. 1012-1013 et t. X, Preuves, n° 795; cf. P. Dognon, dans *Ann. du Midi*, I, 436.

5. René Gadave (*op. cit.*, p. 98, n° 115) l'attribue dubitativement à l'année 1389.

voir le roi faire appel au concours de l'Université de Toulouse comme à une des forces vives de la province, d'autant plus intéressant que jamais, il me semble, cette Université prise en corps n'avait été officiellement associée au gouvernement politique, comme le fut parfois celle de Paris, ni convoquée, quoi qu'en pense Maran, aux États généraux ou provinciaux. Nous ne savons rien du rôle qu'elle a pu jouer en 1411; tout semble indiquer que les commissaires n'eurent pas l'occasion de mettre son concours à l'épreuve. Ce n'est pas elle, vraisemblablement, qui pouvait empêcher le duc de Berry de prendre sa revanche, comme il le fit moins de deux ans après, quand les Cabochiens eurent perdu leur pouvoir éphémère (octobre 1413).

[1411], *novembre 20, Paris. — Le roi ordonne à l'Université de Toulouse de faire créance aux trois commissaires qu'il a nommés pour gouverner le pays de Languedoc et de faciliter en tout leur tâche* (G. Maran, *Remonstrance*, pp. 91-94).

De par le Roy.

Chiers et bien amez,

Pour ce que nagueres, par tres grand et meüre deliberation de Conseil avec plusieurs de nostre sang et lignage et autres sages et preudhommes de nostre grand Conseil, pour certaines justes causes qui à ce nous ont meü, et mesmement pour le bien et profit evident de nous et de nostre pays de Languedoc, qui ou temps passé a esté griefvement opprimé et a eü à soustenir moult de charges et oppressions, dont nous le desirons relever de tout le cuer[1], nous avons reprins et remis à nous et à nostre main le gouvernement et administration de nostredict pays, lequel a derrainement eü et exercé, par nostre volenté et ottroy, nostre oncle de Berry, et avons deliberé d'envoyer, et envoyons presentement par dela noz amez et feaux conseillers le Sire de Sainct-George[2], le Gouverneur du Dauphiné[3] et maistre Pierre de Marigny et autres de nos gens et officiers en leur compagnie, instruicts à plain d'aucunes choses, par nous à eux commises et enchargees, touchans grande-

1. Maran : *cœur*.
2. Guillaume de Vienne.
3. Regnier Pot, seigneur de la Prugne-au-Pot.

ment le bien de nous et de tout ledict pays, et lesquelles avons forment à cuer[1], ainsi que plus à plain vous pourront dire et exposer de par nous les dessus nommez, si vous prions et requerons tres acertes, et neantmoins mandons, sur la foy et loyauté que vous nous devez, et quanque doutez mesprendre envers nous, que aux choses que sur ce vous diront et exposeront, et feront dire et exposer, nos dicts conseillers ou aucun d'eux par eux, nos dicts autres gens estans en leur compagnie, ou qu'ils vous signifieront par leurs lettres ou messages, vous adjoustez plaine foy et creance comme vous feriez à nous mesmes, et leur faictes donnez en ce tout l'aide, conseil, confort et faveur que vous pourrez, et dont ilz avront mestier, et par eux en serez requis, tellement qu'ils ayent plaine obeïssance et puissent faire et accomplir les dictes choses par nous à eux chargees pour le bien, profit et utilité de nous et de nostre dict païs. Et en ce nous ferez singulier plaisir; si n'y vueillez faire aucune faute. Donné à Paris, le xx[e] jour de novembre.

BARRAU.

Et en la queuë, qui tient à la lettre, escrite en parchemin, et servoit de fermeure : A nos chers et bien amez les recteur[2], docteurs, maistres et suposts de l'Université de Tholose.

III

L'ASSEMBLÉE DES GENS D'ÉGLISE A CLERMONT (1419)

La lettre close adressée par Charles VII régent à l'Université de Toulouse, datée de Mehun-sur-Yèvre, le 7 juin, est la perle des documents sauvés par Maran de l'oubli et de la destruction. Elle convoque l'Université à une assemblée des gens d'église et Universités du royaume qui doit se tenir à Clermont, en Auvergne, le 7 juillet suivant, pour délibérer sur la réponse à donner au pape au sujet des libertés de l'Église de France. M. René Gadave rapporte le document à l'année 1420,

1. Maran : *crier*.
2. Maran : *Recteurs*.

sans donner ses raisons[1]. Aucune assemblée de ce genre ne s'est tenue en 1420; mais j'ai eu récemment l'occasion de montrer qu'il s'en était tenu une à Clermont au mois de juillet 1419[2]. Le parlement de Poitiers y fut convoqué, et, le 3 juillet, il prit en Conseil la délibération suivante :

Après que la Cour a veü certaines lettres à elle escrites de par Monsieur le Regent, à ce qu'elle ordonnast et envoiast deux des conseillers d'icelle Cour à l'assemblée et conseil des prélatz et gens d'eglise ordonnée estre faicte en la ville de Clermont, la dicte Cour a ordonné et deputé messire Jehan Jouvenel, chevalier, seigneur de Trainel, et M[e] Jehan Tudert, conseillers du roy nostre sire, à aller à lad. assemblée et conseil pour les causes plus à plain contenues es dictes lettres[3].

La lettre adressée par le Régent à l'Université de Toulouse est certainement du 7 juin 1419. Il est très heureux que Maran nous en ait conservé le texte, car ce texte jette un jour nouveau sur les premières relations du futur roi Charles VII avec le pape Martin V.

Le dernier auteur qui ait traité cette question est M. Noël Valois, dans son livre intitulé : *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII,* et publié en 1906. D'après lui, il n'y aurait pas trace de négociations entre le Régent et Martin V avant l'automne de 1419, et c'est le Régent qui aurait pris l'initiative de négocier en envoyant une ambassade au Pape à Florence[4]. Il en va autrement. L'évêque de Léon mentionné dans notre texte est Alain de La Rue, que le Pape avait nommé légat en France « pour le fait de l'union et de la paix du royaume[5] », et qui, effectivement, s'employa à ménager un

1. *Op. cit.*, p. 107, n° 158.
2. *Le parlement de Poitiers et l'Église de France,* dans *Journal des Savants,* année 1914, pp. 315-321 ; article réimprimé dans la *Bibl. de l'École des Chartes,* t. LXXV, pp. 463-469.
3. *Journal des Savants,* 1914, pp. 320-321, d'après la copie prise par Lenain d'un registre perdu.
4. *Op. cit*, p. XI.
5. Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII,* t. I, p. 146.

rapprochement entre le Régent et le duc de Bourgogne et contribua à faire signer le traité de Pouilly (11 juillet 1419). Mais on ignorait que le Pape l'eût chargé en même temps de pressentir le Régent pour obtenir de son gouvernement un *modus vivendi* analogue à celui qu'avait accepté le gouvernement de Paris; on ignorait que le Régent eût convoqué, à l'effet de donner une réponse au légat du Saint-Siège, une assemblée de gens d'église à Tours dès le 20 mai 1419. A la suite de l'assemblée tenue à Clermont, le 8 juillet suivant, le Conseil du Régent, réuni à Bourges, prit une résolution ferme, et se décida à envoyer, à la fin de l'année 1419, une ambassade à Martin V. Les négociations furent longues, on le sait; mais il est bon qu'il soit établi définitivement que c'est le Pape, et non le Régent, qui demanda le premier à négocier une manière de concordat.

[*1419*], *juin 7, Mehun-sur-Yèvre. — Le régent Charles convoque l'Université de Toulouse à l'assemblée des gens d'église et universités du royaume qui doit se réunir à Clermont, en Auvergne, le 8 juillet suivant* (G. Maran, *Remontrance*, pp. 97-100).

De par le Regent, dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et conte de Poiton.

Tres chiers et bien amez,

L'evesque de Leon[1] et autres sont venus de par Nostre Saint Pere le Pape par devers nous, et nous ont faict aucunes requestes touchans et regardans les libertez de l'Eglise de France; et pour avoir bon et grand advis sur ce, avions ja pieça mandé assembler grand nombre de prelats, de gens d'eglise et Universitez de ce royaume au vingtiesme jour de may dernier passé en nostre ville de Tours; et il soit[2] ainsi que, pour les ⌜perils⌝ des chemins et autres empeschemens qui à plusieurs sont survenus, ils n'ont peü assembler [en] aussi grand nombre comme nous desirons et que la matiere le requiert, pour quoy n'ont peü prendre conclu-

1. Alain de La Rue, légat du Saint-Siège en France, nommé peu de temps après, le 18 septembre 1419, évêque de Saint-Brieuc (Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 151).

2. Maran : *ils sont.*

sion sur les choses dessusdites, ains ont advisé de prendre un autre lieu et jour plus convenable où puissent[1] estre assemblez à plus grand nombre, en nous suppliant[2] que voulsissions plus largement mander des prelats, Universitez et gens d'eglise audit lieu et jour. Et pour ce que nous sommes pressez des gens de nostredict Sainct Pere de leur faire briefvement responce, et que la ville de Clermont en Auvergne est le lieu de pardeça où vous et autres, mesmement du païs de Languedoc, pourrez venir plus seürement, avons ordonné que ladicte assemblee se face audit lieu de Clermont au huictiesme jour de juillet prochain venant. Si vous prions, requerons et neantmoins mandons, sur toute la loyauté que vous avez à Monseigneur et à nous, que, toutes excusations cessans, envoyez aucuns de vous audict lieu et jour ; et en ce ne vueillez defaillir, sur tout quant[3] que vous aimez le bien de l'Eglise, et que vous nous desirez faire plaisir. Tres chers et bien amez, Nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. Escrit à Mehun sur Yevre, le VIIe jour de juin.

GROSSET.

Et au dernier (sic) *est escrit : A nos tres chers et bien amez les recteur*[4], *docteurs et supposts de l'Université de Tholose.*

IV

LE PROJET D'ASSEMBLÉE DES GENS D'ÉGLISE A BOURGES (1439)

La dernière des lettres closes publiée par Maran est le plus long des documents que nous lui devons. Il contient un exposé des efforts diplomatiques faits par le gouvernement de Charles VII, depuis la Pragmatique Sanction de Bourges (7 juin 1438) jusqu'au 8 août 1439, pour amener une entente entre les Pères du Concile de Bâle et le pape Eugène IV. Les détails précis que contient cet exposé ne sont pas nouveaux en eux-mêmes, mais ils acquièrent une valeur particulière par la source d'où ils

1. Maran : *puissiez.*
2. Maran : *supplions.*
3. Maran : *quantes.*
4. Maran : *Recteurs.*

émanent. On peut juger bien ou mal la politique dont s'inspira l'entourage du roi dans ces conjonctures difficiles, selon l'idée que l'on a des rapports de la papauté et du pouvoir royal, mais il faut rendre hommage à la parfaite loyauté avec laquelle la marche de cette politique est exposée dans le document. C'est un éloge que l'on ne peut pas souvent accorder aux pièces de chancellerie. Il n'y a pas lieu d'insister autrement sur ce sujet. Les notes mises au bas du texte suffisent à orienter le lecteur, que je renvoie une fois pour toutes au livre de M. Noël Valois déjà cité ci-dessus.

[*1439*], *août 8, Tours*[1]. — *Le roi convoque l'Université de Toulouse à une assemblée des seigneurs du sang, des gens d'église et des Universités du royaume et du Dauphiné, qui doit se réunir à Bourges le 15 octobre suivant* (G. Maran, *Remonstrance*, pp. 100-106).

De par le Roy.

Tres chiers et bien amez,

Vous pouvez estre recors qu'à l'assemblee dernierement par nous tenue en nostre ville de Bourges[2], des prelats, chapitres, Universitez et autres gens d'eglise de nos royaume et Dauphiné en nostre presence, et de plusieurs des seigneurs de nostre sang et lignage, fut entre autres choses[3] deliberé et conclu que, pour trouver aucun bon appaisement sur plusieurs differens et discors estans et de long temps meüz entre nostre Sainct Pere le Pape et le sainct Concile de Basle, nous, comme mediateurs, travaillerions et essayerions[4] par tous bons moyens à appaiser les differences (*sic*) et debats dessusdicts. Et pour ceste cause, en ensuyvant la conclusion devant dicte, envoyasmes assez tost après ladicte assemblee nos solennels ambaxeurs, c'est à sçavoir l'archevesque de Tours[5], les evesques de Troyes[6] et de Verdun[7], et autres notables clercs

1. M. René Gadave (*op. cit.*, p. 112, n° 179) date ce document de 1438.
2. Du 5 au 7 juin 1438; c'est l'assemblée d'où sortit la fameuse Pragmatique Sanction de Bourges.
3. Maran : *autre chose.*
4. Maran : *travaillerons et essayerons.*
5. Philippe de Coetquis.
6. Jean Léguisé.
7. Guillaume Fillastre.

et docteurs[1], audict sainct Concile de Basle, et d'illec leur ordonnasmes aller devers nostre dit Sainct Pere pour traicter et appointer de la pacification et bon appoinctement des choses dessus dites; lesquels nos ambaxeurs, sachans que pour semblable cause les roys des Romains[2] et de Castelle[3], et autres roys et princes avoient envoyé leurs notables ambaxeurs en la cité de Maience[4], se tirerent audit lieu, et illec tous ensemble d'un commun accord firent certains grands avisemens tendans au bien de paix[5], et delibererent iceux avisemenz signifier à nostre dit Sainct Pere et audit saint Concile, et leur faire plusieurs[6] requestes et sommations, esperans par ces moyens, moyennant la grace de Nostre Seigneur, parvenir à bon appaisement des differens dessusdits, et si non, et que par iceux moyens ne se trouvast bon appointement entre les parties, delibererent en ce cas lesdits ambaxeurs que par lesdits roys et princes se tiendroit autre notable assemblee et journee en certain lieu, à la feste de Toussaints prochainement venant, pour pourvoir plus à plain aux choses dessusdites et à ce que cependant pourroit survenir, afin d'obvier de tout pouvoir que schisme n'avenist[7] en saincte Eglise; et outre que, durant le temps dessusdit, aucune chose ne deüst estre faicte ny innovee par aucune desdites parties ou prejudice d'icelles ny desdits roys et princes, et, se faicte estoit aucunement, et specialement par ledit Concile estoit procedé a privation ou deposition de nostre dit S. Pere ou autrement à l'encontre de luy, que neantmoins seroit tenue ladite journee de Toussaints, et que cependant toutes nouvelletez seroient tenues en suspens[8], sans ce que en aucuns des royaumes, terres et seigneuries desdits roys et princes en fust aucune chose receü ne executé jusques autrement y fust pourveü et advisé, à ladicte journee de Toussaincts, à laquelle les roys et princes dessusdits envoyeroient[9], par leurs ambaxeurs notables, leurs con-

1. Voir la liste complète des ambassadeurs de Charles VII dans Noël Valois, *op. cit.*, II, 143, note 5.
2. Albert d'Autriche, élu depuis peu (18 mars 1438).
3. Jean II.
4. La diète de Mayence se tint en mars 1439.
5. Voir les « avisemens » en question dans l'*Historia gestorum generalis synodi Basiliensis* de Jean de Ségovie, édition Birk et Beer, *Monumenta conciliorum generalium sæculi decimi quinti*, t. III (Vienne, 1886-1896), p. 295.
6. Maran : *plusiurs.*
7. Maran : *auinst.*
8. Maran : *supens.*
9. Maran : *enuoyerent.*

seils et advis sur les choses dessusdites et toutes autres touchans[1] le bien de l'Eglise universelle, en quoy seroient ensemble unis et conjoints sans eux desjoindre ne separer, tellement que, par la grace de Nostre Seigneur, peüst[2] estre obvié et pourveü audit schisme, comme dit est, ainsi qu'il est plus à plain contenu esdits avisemens, lesquels par tous les ambaxeurs ont esté remonstrez audict sainct Concile[3], et à nous rapportez par nos dits ambaxeurs, et iceux veüz et visitez à grande et meüre deliberation de Conseil, ont semblé estre tres convenables et profitables à la paix et appointemens dessusdits[4]. Et pour ce, incontinent et en toute diligence, avons fait retourner et partir nosdits ambaxeurs pour aller avec les ambaxeurs desdits roys et princes devers nostre dit Saint Pere pour l'entretenement et conduite des dessusdites matieres[5]. Et ce neantmoins avons sceü que nonobstant et pendant les choses dessusdictes, par le moyen desquelles ceste[6] matiere estoit en voye et toute esperance de parvenir à paix et toute bonne fin, par ledit sainct Concile a esté donnee certaine sentence de privation et deposition à l'encontre d'iceluy nostre Sainct Pere[7], laquelle chose semble estre bien perilleuse et merveilleuse, veü mesmement et bien consideré les choses dessusdites. Et pour ce que c'est[8] matiere qui est si grande et qui tant touche le bien et estat de l'universelle Eglise et de toute Chrestienté, et en laquelle nous entendons, avant que prendre autre determination, sur ce avoir grand advis et meüre deliberation avec les seigneurs de nostre sang, prelats, chapitres[9] et Universitez et autres dessusdits, avons ordonné et conclu les mander et faire venir pour ceste cause devers nous en nostre ville de Bourges, au xv[e] jour d'octobre prochainement venant[10]. Si vous prions et neantmoins mandons,

1. Maran : *touchant.*

2. Maran : *peut.*

3. A la date du 16 avril 1439 (*Mon. conciliorum*, III, 295).

4. Maran : *dessudits.*

5. Le 8 juillet 1439, Martin Berruyer et Robert Ciboule, ambassadeurs de Charles VII, passaient à Lyon, en route pour l'Italie; ils se rendirent d'abord à Bologne, où ils attendirent en vain les représentants de l'empereur et des princes de l'Empire; ils arrivèrent à Florence, où résidait le pape, le 7 août (Noël Valois, *op cit.*, II, 219).

6. Maran : *céte.*

7. La déposition d'Eugène IV fut prononcée par le Concile de Bâle le 25 juin 1439.

8. Maran : *ceste matiere.*

9. Maran : *Chapites.*

10. Par suite des événements politiques, en particulier de la Praguerie,

sur la loyauté et obeyssance que nous devez, et si chier que avez[1] le bien de l'Eglise, que envoyez à ladicte journee personnes notables, à tout plain pouvoir de traicter, conclure et consentir, ou non de vous, en tout ce que en ladicte journee sera advisé, conclu et ordonné pour le bien des matieres dessusdictes. Et gardez, comment que soit, que en ce ne faictes faute. Donné à Tours, le VIII[e] jour d'aoust.

CHARLES.

SAVARI.

Et à la queüe : A noz tres chers et bien amez les recteur[2], maistres et regens de l'Université de Tholose.

Antoine THOMAS.

l'assemblée ne se tint qu'à la fin du mois d'août 1440 (Noël Valois, *op. cit.*, II, 230). Nous ignorons si l'Université de Toulouse y fut effectivement représentée.

1. Maran : *auiez.*
2. Maran : *Recteurs.*

LES TRIBULATIONS D'UN ÉVÊQUE

SOUS LE MINISTÈRE DE MAZARIN (1656-1657)

(*Suite et fin.*)

VI

Examinons maintenant si les délibérations des États apporteront plus de lumière sur le cas de Choiseul.

A l'ouverture de la session, dès le 8 octobre 1657, il est fait mention par l'archevêque de Narbonne, président, d'une lettre « de Messieurs les députés en cour dressant à l'assemblée, par laquelle ils lui donnent connaissance que, n'ayant pu présenter ni répondre le cahier des doléances à cause que le Roi n'a pas voulu que Monseigneur l'évêque de Comminges fût à la tête de la députation, ils auraient jugé à propos de partir pour venir rendre compte à l'assemblée de leur voyage. Sur quoi les États ayant considéré que ladite lettre ne pouvait pas être lue à cause que l'assemblée n'est pas encore réglée, et que d'ailleurs le courrier était pressé de partir dans le jour, ont unanimement prié Monseigneur le Président de vouloir bien écrire auxdits sieurs les députés d'arrêter ce projet jusqu'à ce que l'Assemblée ait pu prendre quelque résolution sur cette affaire[1] ».

Voici le passage essentiel de la lettre des envoyés en cour :

« ... Quelque temps après cette députation[2], ceux qui avaient

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 5 v°.

2. C'est-à-dire la délégation donnée par les États pour faire partie de la députation. Ceci n'est pas tout à fait exact : l'exclusion avait été donnée *par anticipation*, avant la décision des États, et comprenait les deux évêques de Comminges et d'Alet [Nicolas Pavillon]. (Arch. de la Haute-Garonne,

du déplaisir de la grâce qu'il (Choiseul) avait reçue de la province s'avisèrent de lui rendre de mauvais offices à la cour et de décrier la conduite qu'il avait tenue dans les États[1], en sorte que leur faux rapport lui attirait une lettre de cachet par laquelle le Roi lui ordonnait de se départir de sa commission, laissant néanmoins à la liberté de l'assemblée de désigner tel autre prélat qu'elle jugerait à propos pour porter le cahier de Sa Majesté[2]. »

Les États insistent pour que l'interdiction lancée contre leur délégué soit levée. Ils ont de nouveau recours aux bons offices du baron de Lanta, qui n'obtient aucun résultat. Ils demandent l'intervention de S. A. R. le duc d'Orléans, des commissaires royaux, de M. le Président qui écrira à Son Éminence[3].

La lettre du baron de Lanta indique le diapason atteint par la colère royale et ministérielle. Parti de Paris le 18 juillet 1657, il a, dit-il, suivi la Cour à Stenay, puis à Sedan[4], où il a obtenu audience du Cardinal. Il a subi la bourrasque avec son dévouement ordinaire. « J'employai tout mon art et toute ma rhétorique pour obtenir les choses que vous m'aviez chargé de demander; mais inutilement. Je ne pus, par mes instances, par mes très humbles supplications et remontrances, apaiser la

C 2309, f° 173.) Vraisemblablement, dès cette époque, les commissaires du roi et, par eux, le ministère étaient pressentis sur cette désignation. Mais comment les États avaient-ils passé outre? Sur la forme de ces députations, voyez, entre autres documents : *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XIV, col. 2058; P. Gachon, ouv. cité, p. 40 et suiv.)

1. C'est un autre point de vue : l'envie aurait fait son œuvre. N'oublions pas qu'à part son caractère honorifique, et le relief qu'elle donnait à ses titulaires, la « délégation en cour » était rétribuée.

2. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, fol. 10, au mardi 16 octobre 1657.

3. *Ibid.*, C 2310, f° 25 v°. Les commissaires royaux sont, cette fois, Louis, duc d'Arpajon, pair de France, ministre d'État, lieutenant général en Languedoc; Bezin de Bezons, intendant; d'Olivier et de Mirmand, trésoriers généraux et grands voyers de France ès généralités de Toulouse et de Montpellier. Le président est l'archevêque de Narbonne.

4. Le roi venait d'arriver dans cette ville après la prise de Montmédy. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 11 v°.) Sur les déplacements royaux à cette époque et l'influence qu'ils pouvaient avoir sur les affaires, voyez Baluze, collection citée, t. CXIII, pp. 238 et 239 : *Mémoire* [*de l'évêque de Séez*] *sur lequel on pourrait former une lettre de cachet pour répondre à l'agent du clergé* (18 août 1656).

colère de Son Éminence, laquelle me parut assez forte contre notre assemblée de n'avoir pas déféré à la lettre de cachet; mais elle fut infinie contre moi de m'être voulu charger d'une telle commission, comme si les particuliers qui la composent (qui composent notre assemblée) pouvaient s'empêcher d'obéir à ses ordres. Sur la fin de cette audience, le Roi étant entré seul dans la chambre où nous étions, je me retirai à la garde-robe, et M. le Cardinal arrêta (retint) M. de La Vrillière, lequel un peu de temps après me vint dire que Sa Majesté m'ordonnait de m'en retourner et de vous faire savoir qu'absolument il voulait être obéi, que désirant néanmoins témoigner son affection aux États, il ferait donner des commissions[1] dans Paris à nos députés, lesquels à cause du danger des chemins et du long trajet qu'ils auraient à faire à nos dépens, il dispensait de se rendre près de sa personne. Je me résolus, nonobstant tout ce, de revoir M. le Cardinal et de faire une nouvelle tentative, à quoi je parvins le lendemain[2]... »

Un dernier écho de cette querelle se retrouve dans le discours de Bezons demandant un don gratuit de 2.500.000 livres, — définitivement réduit à 1.800.000 livres après maintes négociations. — « Moyennant ce, vous demeurerez exempts de toute sorte de logements de quartier d'hiver, ne souffrirez aucunes troupes dans la province que celles qui marcheront par la ligne des étapes. Vous devez considérer que vous serez soulagés de plus de la moitié du passage, et ainsi la dépense de vos étapes diminuera considérablement... Les pensers du Conseil du Roi ne vont qu'à votre soulagement; c'est ce qui a obligé Sa Ma-

1. Des logements ou leur valeur représentative. Sur ce sens d'« évaluation », de rendement des subsides, voyez P. Gachon, ouv. cité, p. 23, note 2.

2. *Inutilement* s'entend. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f[os] 11 et suiv.) Cette communication est lue aux États le lundi 25 octobre 1657, et l'assemblée ne se tenant pas pour battue nomme une commission composée des évêques d'Alet et de Saint-Pons, des barons de Cauvisson, de Ganges, et des sieurs capitouls de Toulouse pour solliciter l'intervention de MM. les commissaires du Roi (*ibid.*, f° 12). La cour étant encore à Stenay le 6 août 1657, il faut placer les audiences accordées au baron de Lanta dans la première quinzaine d'août 1657. (Voir lettre de M. le cardinal de Mazarin à MM. les agents généraux du clergé de France, Baluze, collection citée, t. CXIII, p. 350.)

jesté de faire expédier l'arrêt du Conseil dont la lecture vous sera faite, qui contient les remèdes assurés contre vos maux, un soulagement véritable pour le peuple et le *rétablissement de l'autorité qui se trouve blessée*[1]. »

Un suprême appel sera vainement fait au duc d'Orléans et au cardinal Mazarin en faveur de l'évêque de Comminges; néanmoins des relations normales se rétabliront. On discutera sur un ton moins acerbe les conditions du don gratuit. La belle confiance de l'intendant renaîtra, ses périodes oratoires et ses citations reparaîtront : « Le salut des peuples est entre vos mains. Vous pouvez détourner les orages dont ils sont menacés : *Perditio tua ex te, Israël,* pour parler aux termes des Écritures[2]. »

En dernière analyse, battus sur la question de la députation[3], les États semblent conserver une belle attitude sur le fond de leur opposition. Choiseul est sacrifié[4] — et avec lui quelque chose des droits honorifiques de l'assemblée — mais l'arrêt du Conseil du 24 septembre 1657, apporté par les commissaires du roi et « enregistré au registre des États, sans préjudice des privilèges et des libertés de la province », cet arrêt conciliatoire défend « de rien imposer sur la province, villes et communautés, outre les sommes contenues dans les commissions,

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 18 v° (au 22 octobre 1657). C'est nous qui soulignons le dernier membre de phrase.

2. *Ibid.*, C 2310, f° 43 v° (au 26 novembre 1657).

3. Les États avaient conscience de l'importance de cette affaire : « La Province, est-il dit, serait bien malheureuse, si elle était privée de ce qui lui reste de plus entier de cette ancienne et précieuse liberté avec laquelle le Languedoc a été uni à la couronne, et dans laquelle la bonté et la justice de tous les rois l'ont conservée jusqu'à présent... » (Arch. de la Haute-Garonne, C 2309, f° 173.)

4. La disgrâce paraît d'ailleurs avoir été momentanée et tout à fait spéciale au cas de la délégation des États. La correspondance entre le cardinal et l'évêque ne tarde pas à reprendre, confiante et même cordiale (*Lettres de Mazarin,* t. IX, pp. 711, 881, 904, 929 : les dates extrêmes de cette correspondance sont le 26 avril 1658 et le 10 mars 1660). Sur la suite de la vie de Mgr de Choiseul, notamment sur sa nomination à l'évêché de Tournai, poste de confiance et d'avant-garde, voyez, outre les ouvrages cités, Lestrade, Espénan, surtout le Dr Desmons, dont la biographie n'a rien omis. Sur les affaires de 1682, consulter Léon Mention : *Documents relatifs aux rapports du clergé et de la Royauté de 1682 à 1705.* Paris, Picard, 1893, p. 25.

sans expresse permission du Roi, faisant la même défense en ce qui concerne le capital et les intérêts des dettes à vérifier, lesquelles ne pourront être imposées qu'après vérification, et, en outre, des lettres patentes de Sa Majesté » ; ordonne enfin « pour empêcher que, sous prétexte des étapes, on n'impose d'autres deniers que ceux demandés par le Roi, que les comptes des étapes seront rendus aux États et non aux diocèses ; et que le bail de fournissement des dites étapes se fera en l'Assemblée des États et pendant la tenue d'iceux[1]. »

La plupart de ces dispositions avaient pour objet, on le conçoit, de délivrer la province de cette multiplicité de « levées », de « foules » que la faiblesse des pouvoirs locaux tolérait, toutes les fois qu'ils ne pouvaient les détourner sur les voisins. En ce moment même, l'assemblée interdisait pour toujours l'entrée aux États au vicaire général de l'évêché de Viviers[2] « pour avoir signé, contre l'ordre des dits États, le département des impositions faites par l'assemblée particulière du pays de Vivarais pendant le quartier d'hiver[3] ». La question des dettes des communautés prenait alors toute son acuité[4]. L'archevêque de Narbonne exprime sans doute l'exacte vérité lorsqu'il manifeste le désir que Sa Majesté soit informée « que la Province gémit sous le poids des dettes qu'elle a contractées pour le bien de son État, desquelles elle ne saurait être délivrée de longtemps puisque, par le bon marché des denrées qu'elle ne saurait débiter par l'interruption du commerce, les peuples doivent la moitié

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 35. Voyez sur ces concessions à la « souveraineté » des États, accentuées et étendues dans la session de 1659, Ernest Lavisse, *Hist. de France*, VII, 1, p. 162 et suiv. L'auteur conclut : « La province de Languedoc entendait donc avoir son régime particulier dans le « général du royaume », et le Roi, à cette date, admettait ou faisait semblant d'admettre cette prétention. »

2. Il se nommait Simian (Faut-il lire Simiane?) Cette décision fut d'ailleurs révoquée en 1666. (*Inventaire*, série C, t. II, p. 365.)

3. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 16 v° (au 19 octobre 1657).

4. Selon M. P. Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, t. II, p. 33, Mazarin aggrava ces dettes en confisquant les droits d'octroi et autres perçus par les communautés et en autorisant celles-ci, du même coup, à doubler ces droits pour les besoins locaux. (Cf. notre étude sur le *Diocèse de Rieux... Dettes...* déjà citée, p. 31.)

des dernières impositions [et] qu'ils ont raison d'espérer que le roi considèrera leur misère... »[1]

Ces observations d'un prélat dont nul n'était autorisé à contester le dévouement au Pouvoir[2] nous livrent le secret de l'apparente capitulation de la Cour : il ne fallait point, par des mesures inconsidérées, épuiser les facultés contributives d'un pays qui avait fait ses preuves de fidélité et de solvabilité. Le moment était venu de revenir à cette modération séculaire, à ce jeu serré de l'offre et de la demande dont on ne s'était départi que sous la pression des circonstances. Une détente s'imposait pour le bien commun, surtout pour le bien du Trésor royal, épuisé par la guerre. Nulle considération d'amour-propre ne pouvait tenir devant une pareille nécessité : Mazarin connaissait la méthode pour l'avoir appliquée dans bien des cas, et son opportunisme pouvait s'accommoder de concessions dont l'ultime profit revenait à l'État.

Toutes ces tractations, on le sent, avaient néanmoins pour résultat d'user les résistances : la pression du Pouvoir devait être, toutes choses égales, en raison directe de l'autorité qu'il s'était acquise dans l'ensemble du pays. A cette décomposition graduelle, latente, de l'indépendance provinciale, au titre collectif, se joignait l'action individuelle de la Cour, du ministère sur les personnages qui dirigeaient les États ou y exerçaient quelque influence[3].

1. Arch. de la Haute-Garonne, C 2310, f° 43 v° (au 26 décembre 1657). Et cette situation devait avoir une longue répercussion sur les finances de la province. En 1666, en pleine paix, nous voyons les États établir une commission « pour ouïr, clore et arrêter les comptes du Trésorier de la Bourse et des autres officiers de la Province, ensemble les comptes des villes et lieux qui ont souffert des logements de troupes depuis les derniers États ». (*Ibid.*, C 2315, f° 155, session de 1665-1666.) Cf. Lavisse, *Hist. de France*, VII, 1, p. 382.

2. Tout indique que M. de Rebé avait retrouvé chez Mazarin la confiance autrefois obtenue de Richelieu, dont il fut vraiment l'homme-lige. A ce point de vue notre pièce justificative n° I est très concluante. (Voyez ci-après, p. 199.)

3. Nous avons essayé de rechercher cette influence, à un autre point de vue, à l'aide de documents inédits, dans notre étude sur la « préparation » des séances des États de Languedoc. (Voyez *Annales du Midi*, t. XXV, 4e trim. 1913, pp. 453-471). D'ailleurs les documents abondent qui permettent de mesurer cette influence, dans les lettres de Mazarin, le recueil de Baluze,

Est-il nécessaire de conclure, et tout en se défendant de ce jeu un peu puéril qui consiste à refaire l'histoire « telle qu'elle aurait pu être », ne peut-on se demander si le terme de cette évolution n'était pas d'avance indiqué? L'histoire détaillée des États de Languedoc, avec les garanties qu'exige la critique moderne, n'est sans doute pas près d'être faite. Quoi qu'il advienne, le jour où l'on l'entreprendra, on sera amené à examiner cette question : « Les événements auraient-ils pu être autrement préparés, et y aurait-il eu jour au sein de la vie provinciale pour une politique plus représentative, moins oligarchique? » Aucune expérience, aucune légitime induction ne nous permettent de l'affirmer, quant à présent. Lorsque, à la veille de la Révolution, la tentative en sera faite, la vie locale sera presque totalement absorbée par la vie nationale[1] : le ressort sera brisé, et le ferment de liberté que pouvait encore comporter, dans une décentralisation modérée, une société où s'affirmèrent, avec de hautes personnalités, une indépendance relative de la patrie languedocienne, — ce ferment ne pouvait que disparaître, entraîné par le courant, plus large et plus profond, qui allait, non sans tumulte et sans douleur, produire un monde nouveau.

J. ADHER.

déjà cités, la plupart des publications de ou sur l'époque, par exemple Lavisse, *Hist. de France*, VII, 1, p. 284 (l'évêque de Viviers aux États de 1662). (Voyez aux pièces justificatives). Cf. l'opinion de M. P. Gachon, *loc. cit.*, p. 14 : « Pour ces raisons : absence ordinaire de quelques nobles ; chez d'autres, égoïsme ou dépendance avouée ; chez la plupart, esprit d'indiscipline, la noblesse n'est pas, dans l'organisme des États, un élément vital. »

1. C'est, sous une forme différente, la conclusion de M. Lavisse qui, assez sévère pour le particularisme des États, reconnaît qu'il y eut là une force vive dont la royauté eut le tort grave de ne pas faire cas, quand il était encore temps. (*Hist. de France*, VII, 1, pp. 287-288). Ce n'est d'ailleurs pas le lieu de discuter si ce particularisme était compatible avec la notion d'un État moderne, où l'organisation collective, portée au plus haut degré en vue de la défense nationale, prime toute décentralisation un peu étendue. (Voyez là-dessus les curieuses observations de A. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, 8ᵉ édit., 1877, pp. 318 et suiv., et le commentaire qu'en fait M. Émile Faguet, *Politiques et moralistes du XIXᵉ siècle*, troisième série, 8ᵉ édition, p. 102.) Quant au rôle administratif de la Province et de ses organes, survivant à leur rôle politique, tout a été dit par M. L. Dutil dans son livre : *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime*, Paris, 1911, surtout p. 53.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre de M. le Cardinal à M. de Rebé, archevesque de Narbonne.

Monsieur,

Il est bien juste que vous preniez soin de vostre santé, et je ne souhaite pas moins que vous qu'elle soit bientost restablie parfaitement. Ce motif s'adjoustant avec l'interest du service du Roy, qui demande que l'assemblée du clergé se finisse promptement, je ne doute point que vous n'y contribuiez tout ce qui pourra dépendre de vostre adresse et de vostre autorité. Car vous trouvant présider à ladite assemblée, et vostre presence y estant si utile aux affaires de Sa Majesté, elle auroit sujet de croire que vous vous seriez relasché du zèle que vous avez témoigné jusqu'à présent, si vous les abandonniez dans le temps qu'elles sont plus nécessaires. Je m'asseure donc que vous trouverez bon de suspendre vostre devotion pour un peu de temps. Cependant je vous prie de me croire toujours solidement,

Monsieur,

Vostre.

La Fère, le 4 aoust 1656.

(Bibliothèque nationale, armoires de Baluze, t. CXIII, p. 236.)

II

Lettre de M. l'Evesque de Couserans à M. le cardinal Mazarin.

Monseigneur,

Je suis bien malheureux d'estre obligé de retourner une seconde fois à Votre Éminence avec des paroles de justification sur ma conduite dans l'Assemblée[1].

1. Dans l'assemblée du clergé, dont il était l'un des promoteurs.

J'ay appris qu'elle se plaignoit de ce que j'avois rendu une lettre de M. le cardinal de Retz à l'Assemblée. L'interest de la passion que j'ay de ne luy desplaire jamais en rien du monde m'oblige à la supplier tres humblement d'avoir agréable que je luy conte par le détail la nécessité de mon action.

On me rendit un pacquet entrant dans le cloistre des Augustins. J'y trouvay dedans deux lettres, l'une s'adressant à moy et l'autre à l'assemblée. La première m'advertissoit que celle-ci estoit de M. le cardinal de Retz pour elle, où il ne se parloit que des interests de son diocèse, et que M. de Narbonne, président, avec M. l'abbé Poncet, promoteur comme moy, en avaient reçu autant.

J'en communiquoy avec le dernier, et selon l'obligation de nostre commune charge, en l'absence de M. de Narbonne, qui depuis a rendu sa lettre à la compagnie, nous en communiquasmes avec M. de Bourdeaux, qui presidoit ce jour-là, pour scavoir ce que nous aurions à faire là-dessus. Il nous dit de rendre la lettre et de faire nostre charge. Je representay donc la lettre à la compagnie une heure après. Et la chose estant déjà cogneüe devant que j'entrasse à l'assemblée, je ne pouvois en nulle manière me dispenser de cette représentation sans me déshonorer et trahir publiquement ma charge.

Voilà, Monseigneur, la vérité sur ma conduite, sur laquelle, si on ajoute un mot, c'est par mensonge et pure malignité. Où je suis encore obligé à vous dire que j'ay gardé de telles précautions et un tel tempérament que j'ose asseurer à Vostre Éminence, avec beaucoup de gens de l'assemblée qui luy rendront ce tesmoignage, que je pensois m'estre fait quelque mérite auprès d'elle par la maniere de cette action, bien loin de la fascher, ayant outre tout cela ouvert à la compagnie, par les conclusions que je pris, la résolution de laquelle j'ay sceu que V. E. estoit demeurée très satisfaite. Et dans la nécessité où je me trouve par ma conscience, veu la longueur extraordinaire de l'assemblée, de me faire sacrer bientost, je souhaiterois de tout mon cœur de laisser en ma place une personne animée d'une aussi grande affection pour le service de V. E., et même qui la servît aussi utilement que je pense l'avoir fait. C'est un éclaircissement que je ne puis luy faire tout entier dans une lettre, mais qu'elle me permettra, s'il luy plaist, de luy faire en cette ville avec sa bonté ordinaire et l'amour que j'ay toujours recogneu si sensiblement en elle pour la justice, puisque nous devons avoir l'honneur de l'y voir bientost. Elle recognoistra que je suis véritablement

à elle et que personne ne peut estre avec plus de sincérité ny une passion plus respectueuse,

Monseigneur,

De Vostre Éminence,

Le tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur.

L'abbé de Marmiesse, nommé Évesque de Couserans.

A Paris, ce 7 octobre 1656.

(Bibl. nat., armoires de Baluze, t. CXIII, p. 284.)

III

Lettre de M. le cardinal Mazarin à M. Bosquet, evesque de Montpellier.

De Montreuil, le 27 may 1657.

Comme on ne scauroit presentement obliger M. l'abbé de Cesy de donner une de ses abbayes, j'en demeure à ce que je vous promis avant mon despart de Paris, que je vous tiendray ponctuellement. Cependant je ne manqueray pas, quand je verray ledit s[r] Abbé. de le porter à s'accommoder avec vous des biens que vous avez à Lodève. C'est tout ce que je vous puis dire, si ce n'est que je seray toujours autant que vous le pourrez desirer vostre, etc.

(Bibl. nat. : armoires de Baluze, t. CXIII, p. 341.)

IV

24 octobre 1658.

Censure d'un livre anonyme intitulé : *Apologie pour les Casuistes* imprimé à Paris, 1657, faite par Messeigneurs les Evesques d'Alet, de Pamiers, de Comenge, de Bazas et de Couserans.

A Tolose, par Jean Boude, Imprimeur du Roy et des Estats de la province de Languedoc à l'Enseigne S[t] Jean, près le collège de Foix, M.DC.LVIII,

petit in-4° de 14 pages.

Signé : Nicolas, evesque d'Alet (Pavillon);
François, evesque de Pamiers (de Caulet);
Gillebert, evesque de Comenge (Choiseul);
Samuel, evesque de Bazas (Martineau);
Bernard, evesque de Couserans (de Marmiesse).

Du mandement de Messeigneurs : Rageot.

Fait et arrêté à Alet le 24 d'octobre 1658.

(Baluze, t. CXIV, p. 43-46.)

V

9 décembre 1658. — Lettre de M. l'Archevesque de Narbonne à M. le Cardinal Mazarin. (C'est la plainte contre l'Évêque d'Alet que nous rappelons pour mémoire.)

(*Ibid.*, p. 73.)

VI

Response d'un ecclésiastique à un de ses amis de la province de Languedoc, sur une censure publiée depuis deux mois, contre la Probabilité des opinions dans la morale, et contre les directions d'intention, 15 p.

A Paris (correction manuscrite : à Toulouse), le 29 décembre 1658.

F. E. A. C.

(Jean Ferrier, de la Compagnie de Jésus).

Extrait (p. 13).

« Les auteurs de cette censure se coupent si visiblement qu'ils suivent la moins probable des opinions; lors même qu'ils condamnent l'apologiste, qui enseigne qu'*on n'est pas obligé de suivre le plus probable*, car tous les théologiens, après leur maître saint Thomas, soutiennent l'opinion de l'anonyme et les censeurs, qui la déclarent fausse, ne sauraient alléguer un docteur qui ait enseigné la leur : Je ne trouve pour eux que celui qui a composé ces détestables *Lettres à un Provincial,* et qui est le premier qui a fait la guerre aux opinions probables. Ils suivent donc l'opinion d'un seul auteur, contre celle de tous les autres : d'un bouffon, contre tous les sages de quatre siècles; d'un Janséniste hérétique, contre des Docteurs catholiques; et d'un seul, qui confesse luy meme qu'il n'est ny Philosophe, ny Theologien; contre un millier de scavans hommes, qui ont honoré leurs siecles de leurs ouvrages. Enfin ils dressent leur censure sur les memoires que leur ont fourny dix-huit lettres scandaleuses, qui ont fait horreur a tous les gens de bien; et qui ont paru si remplies d'impostures et de calomnies contre un ordre religieux recommandable pour les grands services qu'il a rendus et qu'il rend tous les jours à l'Eglise, qu'elles ont esté condamnées par le sainct siege, et par les arrests des magistrats souverains[1]. »

1. Rappelons que la publication des *Lettres provinciales* va du 23 janvier 1656 au mois de mars 1657. Bien que l'ouvrage du P. Ferrier ne soit pas inconnu, nous ne croyons pas que les recueils de bibliographie aient cité cette curieuse réfutation des *Petites Lettres*, si voisine de la 1re édition.

VII

23 juin 1659. — *Response à la lettre apologétique d'un ecclésiastique à un abbé sur le sujet de la censure de Messeigneurs d'Alet, de Pamiers, de Comenge, de Bazas et de Conserans* (sic). — Première partie, 23 pages.

A Paris, ce 23 juin 1659.

P. 3, mention de deux lettres pastorales de Sens et de Comminges que le pape a censurées[1].

(Baluze, t. CXIV, p. 48.)

1. L'ordonnance de Rebé contre les cinq évêques est du 15 février 1659. Il meurt le 16 mars de la même année. (Baluze, 114, p. 68).

L'opinion du pouvoir sur le fond du débat, révélant une certaine lassitude, nous est donnée par ce fragment de lettre du chancelier Séguier à Le Tellier, du 1er novembre 1659 :

« ... Et en cette assemblée [des curés de Paris], le curé de Saint-Paul a présenté un livre d'un père Jésuite nommé Tamburini, qui a été imprimé depuis peu, et a demandé que l'on procédât à la censure. Ainsi, si ces messieurs veulent proposer d'examiner et censurer tous les livres des Jésuites qui traitent des cas de conscience, il y en a pour cinquante ans, en sorte que ce procédé entretiendra l'aigreur entre les Jésuites et les curés, outre que dans le public cela donnera une mauvaise opinion de leur doctrine, et que les Jansénistes en prendront grand avantage. Cette société (les Jésuites) est bien résolue à demeurer dans la retenue et de ne rien faire qui puisse donner sujet d'écrire contre eux. C'est la parole qu'ils m'ont donnée. »

(*Ibid.*, p. 137 v°.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

A PROPOS DES « TROVATORI D'ITALIA » DE M. G. BERTONI.

Le livre que M. Bertoni vient de publier sur les troubadours italiens[1], est une des plus importantes contributions qui aient été apportées depuis un demi-siècle à l'histoire de la littérature provençale. Il forme assez exactement le pendant de celui que Milà y Fontanals consacrait, en 1861, aux « Troubadours en Espagne »; mais il est mieux composé et apporte beaucoup plus de nouveau[2]. En inscrivant mon nom à la première page de ce monument de fine critique et de patiente érudition, notre éminent collaborateur m'a fait un honneur dont je sens tout le prix et rémunéré, et au delà, le peu de services que j'ai pu rendre à ces études où il est un maître. J'ai déjà eu l'occasion d'analyser ce livre ailleurs[3] et de dire en quelle estime je le tiens. Je voudrais achever de témoigner ma reconnaissance au savant auteur en ajoutant quelques conjectures à celles que j'ai présentées, à ce propos, sur quelques passages du texte et en discutant le sens de quelques autres, que je comprends autrement que lui.

IV, 37[4] : *envejos* (traduit par « desideroso ») est souvent,

1. *I trovatori d'Italia (Biografie, testi, traduzioni, note) con 14 illustrazioni e 2 tavole fuori testo.* Modena, editore cav. U. Orlandini, 1915; grand in-8° carré de xvi-608 pages.

2. Sur le livre de Milà, voy. plus haut, p. 141 ss.

3. Dans un article qui paraîtra dans le cahier de mars (1916) du *Journal des Savants.*

4. Les pièces IV-X sont de Rambertino Buvalelli, dont M. B. avait déjà publié, comme on sait, une édition; voyez-en le compte rendu dans *Annales*, XXI, 368.

dans la langue courtoise, un pur synonyme de *amoros* : *eus am e·n sui envejos* (Barjols, éd. Stronski, VIII, 19); de même *envejar* signifie « aimer » : *leis cui am de cor e envei* (Daudé de Pradas, *Ab lo*, c. 1; ms. A, n° 348); *ni negun' autra non envei* (J. de Cofolen, *Anc mais*, c. 1; M. G. 211); c'est le même sens ici, comme le prouve le v. 38 : *anz es ben dreitz qu'eu l'am;* il est assuré encore pour VI, 9.

V, 24 : *mos fis cors* désigne ici la dame; c'est une sorte de *senhal;* de même IX, 7. — 32 : *per qu'eu partis mon bon esper* : *partir* est traduit inexactement par « dividere »; il faut corriger *qu'en* et entendre : pour que j'en éloignasse (de ma dame) mon espoir; cf. 34 : *pos da lei no ·m part ni ·m partrai.*

VII :

Perdre non dei lo gent servir
Qu'ai fait a cella qi·m guerreia
De cent sospirs, si Dieus mi veia,
Aitan corals, que del morir
Me desfida toz le premers
E si mi fai trop ben entendre...

La traduction « colei che mi guerreggia di cento sospiri tanto corali che già presso a morire mi crede il primo ch'io incontri » ne donne pas un sens général satisfaisant et fausse celui de *desfidar; de cent sospirs* dépend, non de *guerreia*, mais de *servir* : ces soupirs sont la forme que revêt l'hommage, le « service » du poète; le premier de ces soupirs était déjà pour lui une menace de mort; au v. 14, le sujet de *fai entendre* n'est pas *le premers*, mais la dame (*cella*, etc., v. 10). — 16 : le vers est trop court : corr. *no* en *non*. — 25-8 : le dialogue est mal coupé : la réplique du poète (v. 27) s'arrête à *dan* : « Et si Amour, riposte son cœur, plaide pour toi, ne crois-tu pas réussir? »

IX, 30 : *non voill al dir, mas mal estai*. Effacer la virgule, *mas* ayant le sens de « sinon que ». — 39 : *cels*] corr. *cel;* il faut un sujet singulier. — 58 : il faut supprimer le point-virgule à la fin de ce vers et rejoindre la proposition qui suit à celle qui précède : « Il me plaît que tu sois bien accueilli par les preux, haï par les méchants. » — 62 : *non* est

une faute d'impression (pour *on*), comme le montre la traduction.

XII (Peire de la Mula), 16 : *non voill ja lor patz* signifie, non « je ne veux pas les laisser en paix », mais « je ne veux pas la paix qui me viendrait d'eux, être en paix avec eux » ; sur cet emploi, qu'on peut appeler « réfléchi » du possessif, voy. l'article connu de Tobler, *Vermischte Beitræge*, II, 70 ss.

XIII (*id.*), 1 : *de razon no·m cal metre en pantais,* non « secondo ragione, non debbo lasciarmi sopraffare dall' angoscia », mais « je ne dois pas m'inquiéter [de trouver] un sujet » (pour mon sirventés); ce sens est nettement précisé par les v. 3-4 : « ce sujet m'est fourni par les jeunes nobles qui... »; même sens dans Peire d'Auvergne : *Chantars m'a tengut en pantais — Consi chantes d'aital guisa* (Ed. Zenker, n° V, v. 3-4). — 12-3 : *Q'u non i a q'a la fi tot non lais — Ni que ia'n port mas una sarpeillieira.* M. B. comprend : « chacun de vos visiteurs (à vous, mauvais riches) finit par laisser tout chez vous et vous quitte, le sac vide », sens inacceptable, car ce qui est reproché à ces avares, c'est de ne pas donner et non de dépouiller leurs hôtes ; le poète les avertit simplement qu'à la mort, ils n'emporteront, de toutes leurs richesses, qu'une misérable toile, c'est-à-dire leur linceul. La même idée est exprimée, à peu près dans les mêmes termes, par un auteur anonyme (461, 48, v. 4-5; éd. Kolsen dans *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 287) et par Uc de l'Escura (452, 1, v. 40; éd. Jeanroy dans *Annales du Midi*, XVII, 477). — 16 : *argentieira* paraît bien signifier ici « bourse »; ce serait le même emploi du suffixe *-aria* que dans *aiguière, salière*, etc., où il désigne le lieu où est contenu un objet (Cf. Nyrop, *Gramm. histor.*, III, 126). — 18-20 : *per tener perdet Daires lo Ros — La batailla que teners li sostrais ; — sa gen li fetz laissar e sos baros.* Daire le Roux est un personnage du *Roman de Thèbes*, dont rien de pareil ne nous est raconté (Cf. éd. Constans, II, p. XLI); l'auteur du *Roman d'Alexandre*, en revanche, nous apprend que Darius, roi de Perse, fut abandonné par ses sujets « qu'avaient irrités les exactions des serfs élevés par lui au rang de baillis et tué par ses serfs mêmes (voy. P. Meyer, *Alexandre*

le Grand, etc., II, 163) : c'est à cette aventure que fait allusion Peire Vidal (éd. Anglade, XXIV, 15-6), dans un passage qu'a rappelé M. Bertoni (p. 511); les v. 19-20 pourraient donc signifier, non « son avarice lui fit abandonner ses gens », mais « elle fut cause que ses gens l'abandonnèrent ». La confusion entre les deux Darius est du reste surprenante.

XVI (id.), 22 : *buffa* doit certainement être corrigé en *buffava*, tous les autres verbes étant à l'imparfait.— 25 : il me paraît évident, comme à M. Levy (cf. aux notes, p. 514) que *aigla* doit être corrigé en *aura* : il est dit très clairement, dans les vers qui précèdent (22) et suivent (29), que le vent est le trésor de l'empereur et que le feu attisé par ce vent est son armée (animée par l'appât des richesses); au v. 26 je corrigerais : *es lo tesaurs*.

XVII (comte de Blandrate et Falquet de Romans). M. B. me paraît avoir bien compris le sujet, variation sur un thème connu : le comte signifie à Falquet qu'il ne tirera rien de lui et le jongleur évincé riposte par une bordée d'injures. V. 1 : corr. *qu'el* en *que*; *Falkez* (v. 2) n'est pas un vocatif, mais un nominatif; au v. 4 *poira* doit donc rester. — Le sens des v. 9-11, littéralement clairs, est embarrassant; peut-être : « personne ne consentirait à lui prêter 500 marcs, même contre un bon gage » ; mais le trait serait plus plaisant si la somme indiquée était moins forte. — Les v. 7-8 des deux coblas n'étant pas de même dimension, des corrections s'imposent; celles de M. B. ramènent ces deux vers à 6 syllabes, tandis que celles de M. Zenker, également acceptables (éd. de Falquet de Romans, nº XII), donnaient au premier 5 syllabes et 7 au second; c'est M. Zenker qui a raison, comme le prouve le modèle de la pièce, déjà reconnu par M. Zenker et qui n'est autre que la célèbre chanson de Peire Raimon *Atressi cum la candela*, dont le premier couplet est sur les mêmes rimes. — 22 : au lieu de *en qer*, lire *enquer*, « celui qui en demande des nouvelles. »

XVIII (G. de la Tor et Imbert), 29 : *de leu joi conquistat* ne donne pas de sens; il faut (avec *C E*) transposer *joi* et *leu*, ce dernier mot étant adverbe et modifiant *conquistat*; c'est au reste en ce sens que traduit l'éditeur.

XXIV (P. Guilhem), 24 : *semondre*, non « disporre », mais « inviter » : cf. *somosta*, « invitation ».

XXV (id.), 25-7 : *car caritaz es via e sendiers — C'adui home a Dieu, qu'es fruz pleniers, — E nos conqer, menz de ferma creçenza*. M. B. traduit les deux derniers vers : « ... Dio, il quale è frutto perfetto e riesce a conquistarci, quando la nostra fede non è ferma » ; mais il est clair que c'est, au contraire, une foi solide qui nous amène à Dieu : il faut simplement lire *no·s* et entendre *menz de*, comme l'a fait l'éditeur au v. 19, au sans de « sans » : « ce fruit (la possession de Dieu, ne se conquiert pas sans la foi ».

XXVI (Sordel), 16 : *ben par a son pretz*, « il paraît bien à sa valeur », c'est-à-dire à son peu de valeur ; la traduction « con suo merito » ne m'est pas claire.

XXVII (id.), 8 : *pus als* (c'est-à-dire *lo joi*) *no·m ten a vida*. Le sens est, non « rien d'autre ne me rattache à la vie » (il faudrait *en v.*), mais « sans la joie, la vie ne me paraît pas digne d'être vécue » ; *tener a* = « considérer comme » (cf. Levy, *Petit Dict.*, à *tener*) ; la même idée est déjà exprimée aux v. 1-2. — 10 : lire *falh'* (au subjonctif). — 31-2 : ... *per qe·l mortz m'es asida — Car il non es tot eissamen ferida*. Le commentaire (p. 536) : « la morte non subisce la ferita d'amore » fausse le sens, qui avait été bien rendu dans la traduction : « la mort m'est agréable, puisqu'elle (ma dame) n'a pas été frappée, comme moi, du trait d'amour ».

XXIX (Paves), 7-8 : *q'estop'e sal et ou, aital mesclanza — L'i mes hom destenprad' ab orgoill*. Il est clair que *orgoill* est fautif (il s'agit d'un emplâtre à appliquer sur un œil endommagé) ; le vers est au reste trop court d'une syllabe. Je propose *d. en un orzoil*, « dans un vase de terre » ; *orzoil* serait une licence, provoquée par la rime, pour *orzol, orjol* (*urceolum*).

XXX (Aicart del Fossat et Cavallazzi), 38 : *pleu* est rendu par « tabernacoli » ; le mot, dérivé de *plebem*, signifie « église paroissiale », comme l'it. *pieve* (l'*e* ouvert du provençal reste à expliquer) ; cf. le nom de lieu *Pleaux* (Cantal) et, à Toulouse, la rue de la *Pleau*. Il s'agit évidemment ici des scènes représentées en fresques ou sur les vitraux ; ces vers rappellent curieu-

sement le passage bien connu de Villon : *Femme je suis povrette et anciënne* (éd. Longnon, p. 40).

XXXIV, 20 [1] : *del mais ai fiansa* est rendu insuffisamment par « ho, per di più, ancora fiducia » ; le poète attend une autre joie que celle qui lui vient de son chant ; cette discrète litote, qui n'est pas propre à notre poète, a été fort bien expliquée par M. Appel, *Bernart von Ventadorn*, p. LXXIV. — 26 : *es ad amic adoncs amors esglai* ; lire *e s'ad* ... *es glai* (pour *esglai*) ; c'est au reste cette lecture que suppose la traduction.

XXXV, 18 *ai·l*] corr. *ai lo*, pour la mesure. — 19 *e qui de for a guerrer dinz l'ostal :* M. Bertoni lui-même me suggère la correction *guerr'e*, qui me paraît sûre.

Qu'eu er' aitals com selva de poder
Anz que meu oill m'aguesson falsamen
Traït per leis qe·m conquistet rizen,
24 Qu'esfors d'amors no·m calia temer
Qe la selva lo fer non doptaria
Si doncs lo fust[z] socors no li en fazia :

Il y a là, comme on le voit, une allusion à la fable « La Forêt et le Bûcheron » (*Phædri Appendix*, n° 5). L'éditeur fait évidemment dépendre *de poder* de *selva*, puisqu'il traduit par « spessa selva » ; ces mots dépendent de *era :* « J'étais tel, en fait de puissance, comme la forêt... » ; *de* a ici son sens latin, si fréquent en provençal.

XXXVI, 26-33 : les guillemets, placés à la fin du v. 29, doivent être reportés à la fin du couplet : les v. 30-3 font encore partie du discours du cœur.

XL, 40 : *no·s deu adur de plorar estenenza.* Lire *nos* et entendre : « Le fait (qu'elle règne au ciel) doit nous empêcher de la pleurer (malgré le dommage subi) ».

XLII. Dans ce sirventés destiné à prêcher la croisade, Cigala se plaint que les chrétiens d'Europe ne songent guère à venger leurs frères de Terre Sainte :

26 Ai, cavallier, aves de mort paor !
Eu crei si·l Turc fugisson de la 'nsegna,

1. Les pièces XXXIII-XLIX sont de Lanfranc Cigala.

O fosson tan com li corp de Sardegna,
Q'il troberan a pro de cassadors;
Mas qui no·s mou a pauc d'envazidors.

Traduction : « Ah, cavalieri, avete paura di morte? (la phrase est en effet interrogative, non exclamative.) Se i Turchi fuggissero l'insegna di Cristo, fossero pur tanti quanti i corvi in Sardegna, allora credo che troverebbero molti inseguitori ; ma, invece, non si muovono, e bisogna convenire che chi non si muove mostra di avere nel proprio paese ben pochi invasori. » On voit que pour arriver à ce sens M. B. est obligé de prêter à l'auteur une foule d'ellipses fort peu naturelles. J'adopte au v. 28 son excellente correction *corp* (*cerp* dans *IK*, *corf* dans *a*) et corrige *tan* en *tal*. Je comprends : « Si les Turcs désertaient le drapeau (le leur), s'ils étaient pareils aux corbeaux (qui fuient en croassant, font plus de bruit que de mal), ils trouveraient beaucoup de chasseurs; mais l'ennemi inébranlable trouve peu d'assaillants. »

Ni·ls Espaignols ges non escusaria
Si tot an pretz ves Sarrazis malvatz,
Qar per aquels non fon ges derrocatz
Lo sepulchres...

« Non scuserei punto i Spagnuoli, sebbene essi abbiano, in confronto coi malvagi Saraceni, il pregio di non aver punto diroccato il sepolcro... » L'idée exprimée dans cette dernière phrase est trop évidente pour avoir eu besoin d'être énoncée. Entendez : les Espagnols viennent de se couvrir de gloire en vainquant les Sarrasins (allusion aux victoires de Jacques Ier dans le royaume de Valence); mais ce ne sont pas ceux-là (ceux d'Espagne) qui ont ruiné Jérusalem ; les Espagnols doivent donc, eux aussi, se joindre aux croisés.

L. 50 : *que·us venzes en jasen* est traduit par « vi vincerei dormendo », ce qui est en contradiction avec le contexte. Je corrige *que·us* en *que·ns* et comprends : « Je n'ai aucune hardiesse contre vous, puisque vous (les femmes) nous vainquez *en jazen*. On sait que les plaisanteries un peu risquées ne sont pas rares dans les tensons.

LXV (Luquet Gatelus) :

Donc derenan mostr' al mon [sa] auteza....
27 E non ublit perdon per nult' ofeza,
Pos merceian en son poder er ques...

« E non dimentichi il perdono per nessuna offesa, poichè col perdonare sarà tranquillo nella sua forza... » Mais *ques* ne peut évidemment avoir le sens de « ferme, assuré » ; je suppose une ellipse et comprends : « qu'il accorde la grâce quand elle lui sera demandée humblement [par un ennemi tombé] en son pouvoir ». — 31 : *prenda la votz* ne donne aucun sens ; corr. *prenda' l' en patz* (?).

LXX (Raimon Guillem et Ferrarino[1]) : 48-50 : *Rest — Doncs e pui a mon — Mos sens sus el test.* « Il mio intelletto si elevi dunque ora e resti all' altezza del vostro testo [della vostra poesia]. » *Test* n'est pas, à mon avis, *textus*, mais la forme masculine de *testa*. « Que ma sagesse s'affermisse donc et qu'elle s'élève à mon cerveau. » Un peu plus loin, Ferrarino, après avoir loué la puissance et le savoir du marquis d'Este, ajoute (v. 67-9) : *Pics — No·il tol sos avers ; — Qar gen dona...* » Nessun ladro potrebbe togliergli le sue ricchezze », traduit M. B., proposant de voir là une allusion au dicton « voleur comme une pie », mais sans trop y croire lui-même et reconnaissant qu'il faudrait *piga*. Le passage deviendra des plus clairs si l'on se souvient du propos tenu par Frédéric II sur Guillem Malespina et gracieusement rapporté à celui-ci par Falquet de Romans (éd. Zenker, III, 35-6) : « Pas n'est besoin d'un pic pour lui arracher son argent. »

Les six dernières pièces, d'attribution incertaine, sont publiées sans traduction ni notes et le glossaire est muet sur leur compte. Dans l'incertitude où nous laisse l'éditeur sur le sens qu'il attache aux passages obscurs, il n'est pas indiqué de les discuter à fond. Je me borne aux corrections ou interprétations qui me paraissent le plus assurées.

1. J'ai proposé, dans l'article déjà cité, un certain nombre de corrections à ce texte très altéré et présenté quelques observations sur la traduction.

LXXII, 6 : *salvatz*]. Corr. *salvatj(a)*; c'est une femme qui parle d'elle-même; corr. aussi *sui* en *fui*, puisqu'il s'agit du passé.

LXXIII, 9 : *jutjar*, qui n'offre pas de sens, doit être corrigé en *jurar* (sur ce sens de « blasphémer », voy. Levy, n° 2). — 21 : *estays*, mot inconnu, à corriger en *escays*, « raillerie » (voy. Levy, III, 139). — 24 : *qe'l*] corr. *qu'eu*. — 27 : *ris ab ir* est corrigé, sans explication, en *ir ab rir;* corr. *ris* en *vis* : « Je vous vois toujours un visage courroucé »; l'*a* final de *ira* s'élide sur la voyelle initiale du vers suivant. — 32 : *m'ai*] corr. *mou* (de *mover;* cf. *mover guerra*, *contesa*, etc., dans Rayn., IV, 297).

LXXIV, 7 : *o·l*] lue *o le* (avec *a*), pour la mesure. — 46 : *a*] corr, *an*.

A. Jeanroy.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Camille Jullian. **Histoire de la Gaule.** IV. *Le gouvernement de Rome.* Paris, Hachette, 1914 ; gr. in-8° de 622 pages.

M. J. continue avec une régularité merveilleuse la publication de son œuvre. Ce volume est consacré à l'histoire de la Gaule depuis la fin de la conquête et aux trois premiers siècles de l'Empire jusqu'à Dioclétien. Le chapitre I, intitulé *L'Empire de Rome et de César*, montre les traits particuliers de la conquête et de la nouvelle monarchie romaines qui maintiennent les traditions nationales de la Gaule, favorisent le mélange entre les vainqueurs et les vaincus et la fidélité de la Gaule à César ; le rôle des Gaulois dans son armée, ses fondations de colonies dans le Midi de la Gaule, ses desseins généraux. Dans le chapitre II, *Les Romains à Lyon; Auguste et Agrippa,* nous avons : la fondation des colonies de Lyon et d'Augst ; le proconsulat de Munatius Plancus ; les événements militaires de cette époque ; le portrait d'Auguste, son rôle et celui d'Agrippa dans la Gaule ; les guerres de police générale, conquête et organisation des Alpes et des Pyrénées espagnoles, des Morins et des Trevires ; les premières transformations politiques et matérielles, division en quatre provinces, Narbonaise, Aquitaine, Celtique, Belgique, organisation des cités, construction de nouvelles capitales, nouvelle colonisation de la Narbonaise, recensement, impôts, réseau de routes d'Agrippa, établissement de la flotte de Fréjus et de la cohorte urbaine de Lyon, régime monétaire ; enfin l'introduction de la nouvelle religion impériale, la fondation à Lyon en 12 av. J. C. de l'autel de Rome et d'Auguste. Sous le titre *Drusus, Germanicus, Arminius*, le chapitre III, un des plus importants, consacré aux rapports de Rome et de la Germanie, expose d'abord sommairement la situation stratégique de la Gaule dans l'Empire et la conquête des pays danubiens ; puis, avec plus de détails et de discussions, l'organisation de la défensive sur le Rhin au temps d'Agrippa, avec les

trois centres principaux de Mayence, de Bonn et de Vetera castra ; les conquêtes de Drusus et la création de la marche germanique ; la grande campagne de Tibère jusqu'à l'Elbe ; les erreurs de la politique d'Auguste et leurs conséquences ; le désastre de Varus ; les campagnes de revanche avec Germanicus ; l'organisation des provinces romaines de Germanie sous Tibère ; la formation, le rôle, les travaux des armées romaines du Rhin ; la dislocation de la Germanie indépendante et l'impuissance de l'action romaine affaiblie, d'une Rome timorée sur la Germanie anarchique ; les conséquences funestes et pour Rome et pour la Germanie de la politique de recul et d'abstention imposée par Auguste et Tibère. Dans le chapitre IV, *De Tibère à Néron : réveil de la province*, nous lisons la révolte de Florus et de Sacrovir, due probablement surtout à l'augmentation des impôts ; les folies de Caligula à Lyon, sur le Rhin, à Boulogne ; les causes et le début de la conquête de la Bretagne sous Claude ; les mesures et les bienfaits de cet empereur à l'égard de la Gaule ; les progrès de l'esprit provincial et l'insurrection de Vindex. *L'Empire des Gaules* est le titre du chapitre V qui décrit le rôle de notre pays dans les guerres civiles entre Galba, Othon et Vitellius ; la constitution d'un empire gaulois en face de l'empire germain de Civilis et les causes du triomphe de l'empire romain. Comme l'indique son titre *L'État romain*, le chapitre VI montre l'application particulière à la Gaule de l'autorité, de la religion impériales ; l'introduction des cadres du peuple romain, tribus et *gentes*, du droit latin, du droit italique ; les différents statuts des cités, tributaires, libres, fédérées et leur unification graduelle ; les modes d'acquisition du droit de cité, la concession du *jus honorum*, et de différents privilèges ; les classes sociales, affranchis, chevaliers, sénateurs. Sous le titre *Droits et charges*, le chapitre VII montre dans quelle mesure les cités gardent leurs relations les unes avec les autres, leurs remparts, l'usage du droit, de l'idiome, des poids et mesures, des calendriers, des monnaies indigènes, leur police municipale ; puis il étudie le mode d'application du service militaire à la Gaule, l'emploi des Gaulois dans les légions et les auxiliaires, la vie et le rôle des vétérans ; le système, la levée, le poids des impôts. Le chapitre VIII expose la vie intérieure de la *Cité*, en mettant en relief les traits particuliers à la Gaule, surtout d'abord l'étendue territoriale des principales cités et ce dualisme des noms de peuples et de villes qui constitue une des principales différences entre la Narbonaise et la Gaule chevelue ; il décrit les organes et les rouages de la cité, assemblée du peuple,

sénat des décurions, magistrats, *seviri augustales*, confréries religieuses, prêtres de noms soit romains soit celtiques, *munera ;* l'administration particulière des *pagi* et des *vici ;* les finances ; le gouvernement de l'aristocratie, le développement et le rôle de l'esprit municipal. Le chapitre IX, *La famille et le domaine*, montre surtout la continuation de l'ancienne clientèle dans l'esclavage et l'affranchissement ; la formation, l'étendue, le nom, les principales catégories des grands domaines ; le rôle et la puissance des grands propriétaires ; les contrepoids que leur opposent encore la petite propriété, la fortune mobilière, les professions libérales, le prolétariat libre et les divers collèges. C'est à ces derniers qu'est consacré le chapitre X qui en décrit les variétés, l'importance, la place dans l'État et la cité. Le chapitre XI, *La province*, étudie la division en provinces ; les attributions des gouverneurs et des procurateurs ; et surtout les deux grandes assemblées provinciales de la Narbonaise à Narbonne et des Trois Gaules, au *Confluent*, en montrant le lien qui rattache cette dernière à l'assemblée des druides et comment elle contribue à maintenir le sentiment de l'unité nationale, de la patrie gauloise. Nous revenons maintenant à l'exposition chronologique.

Les morceaux essentiels du chapitre XII, *Le siècle de la paix romaine* racontent l'occupation de la Souabe de Vespasien à Domitien ; les voyages et l'œuvre d'Hadrien en Germanie, en Gaule et en Bretagne ; les symptômes de décadence visibles depuis cette époque ; l'invasion en Gaule des divinités orientales, surtout d'Isis, de Mithra, de la *Magna Mater* ; l'établissement du christianisme ; les causes et l'histoire de la persécution sous Marc-Aurèle. Le chapitre XIII, *Les Sévères*, étudie, entre autres faits, les désordres de l'Empire et surtout de la Gaule sous Commode ; la vie, le rôle et l'influence de saint Irénée ; la lutte entre Clodius Albinus et Septime Sévère ; la restauration militaire et la persécution contre les chrétiens sous Septime Sévère ; les conséquences de l'édit de Caracalla par rapport aux cités de la Gaule chevelue, surtout l'élimination graduelle de la plupart des noms des chefs-lieux par ceux des peuples. Les chapitres XIV et XV, *L'Empire en danger*, *Les empereurs gallo-romains*, sont consacrés à l'anarchie du troisième siècle. Ils exposent d'abord les transformations du monde germanique, l'apparition de nouveaux peuples, Saxons, Francs, Alamans, poussés non plus seulement par l'amour de l'argent et de la terre, mais aussi par l'ambition, l'amour de la gloire ; les victoires de Maximin en Germanie ; la restauration de l'autorité sénatoriale depuis son règne jusqu'à Décius ; la trans-

formation de plus en plus complète de l'armée romaine en armée barbare; les progrès de l'aristocratie foncière; l'arrivée des sept missionnaires dans la Gaule et la critique de cette tradition; les persécutions de Décius et de Valérien; la dislocation de l'Empire sous Valérien et Gallien. M. J. soumet ensuite à une critique sagace et minutieuse l'histoire si importante et malheureusement si obscure de ces empereurs gallo-romains qui tout en défendant la Gaule contre les barbares veulent maintenir l'unité romaine. Après avoir raconté la chute de Tétricus, les mesures d'Aurélien dans la Gaule, surtout la fortification de nombreuses villes, les désastres produits par la grande invasion de 276, les misères matérielles, les jacqueries, les Bagaudes, tous faits qui favorisent encore les progrès de l'aristocratie foncière, le chapitre XVI et dernier, *La Restauration*, expose la délivrance et la renaissance de la Gaule grâce aux victoires et aux mesures de Probus et les causes générales du salut de l'Empire, à savoir cette série de bons empereurs, Claude, Aurélien et Probus, la vaillance des armées illyriennes et aussi la cohésion et le patriotisme romain de l'aristocratie foncière.

Cette analyse sommaire ne donne qu'une idée très incomplète de cette œuvre magistrale dont il est presque superflu de louer les qualités : l'art de la composition; la sobriété, l'élégance et la pureté de la forme; l'érudition impeccable; la fermeté du jugement; la nouveauté et la variété des aperçus, des idées; la critique sûre, indépendante et pénétrante; le sens de la continuité historique et de l'évolution, en particulier pour le rôle de l'aristocratie foncière et l'unité de la Gaule, la mise en relief des forces morales à côté des forces matérielles; le souci de retrouver et le talent de dépeindre l'âme des foules et des individus. Cette construction sobre et harmonieuse dissimule ou laisse seulement entrevoir dans les citations la recherche, la mise en œuvre d'une masse énorme de textes littéraires, historiques, épigraphiques, de documents archéologiques, numismatiques. Que d'idées, de discussions, de dissertations condensées dans des notes, touchant, pour ne prendre que quelques exemples, le rôle de Lyon, les soixante cités de la Gaule, les listes des gouverneurs, les domaines impériaux, le droit latin, la police de sûreté générale, l'œuvre de Trajan en Germanie, les églises primitives de la Gaule, la bataille de Lyon, les persécutions contre les chrétiens sous Septime Sévère, Valérien et Aurélien, l'origine des Francs, la chronologie des empereurs gaulois, la fortification des villes et le morcellement des cités à la fin du quatrième siècle! A l'égard des

textes littéraires, la critique de M. J. est sagement conservatrice, peut-être à l'excès en ce qui touche l'*Histoire Auguste*. Ce volume, consacré principalement à l'histoire de la Gaule dans ses rapports avec Rome, exigeait la connaissance, rarement réunie chez un seul historien, de l'histoire générale et de l'histoire locale ; la profonde originalité de M. J. se déploiera encore plus à l'aise dans le volume suivant sur *la civilisation gallo-romaine*. Ch. Lécrivain.

A. Jeanroy. **Les chansons de Jaufré Rudel.** Paris, Champion, 1915; in-8° pet. de XIII-37 pages. (*Les classiques français du Moyen âge*, publiés sous la direction de M. Roques, n° 15).

La collection des « classiques français » vient de s'enrichir d'une petite et précieuse édition des poésies de Jaufré Rudel. M. A. Jeanroy, dans une sobre introduction où les vues personnelles ne manquent pas, réduit la légende de Jaufré à ses justes proportions et il ne se laisse entraîner par aucune théorie émise sur ce sujet. En quoi, il a, d'après moi, certainement raison. J. Rudel en sort, peut-être, un peu diminué; mais, en revanche, sa physionomie correspond beaucoup plus à la réalité. Voici quelques remarques sur les textes.

I, 8-11. *D'un' amistat suy enveyos, — Quar no sai joya plus valen, — C'or e dezir, que bona·m fos, — Si·m fazia d'amor presen*, etc. Traduction : « Je suis désireux d'une amitié, — je ne connais pas de joyau « plus précieux, — que je souhaite et désire; elle me serait bonne « si elle me faisait présent d'amour[1] ». Il vaudrait mieux, peut-être, rattacher le v. 10 au v. 9 et traduire : « Je suis désireux d'une « [p.-ê. d'une seule] amitié [la sienne, celle de ma dame], car je ne « connais pas un joyau plus précieux qui me plaîrait (*que bona·m* « *fos*), parmi ceux que je souhaite et désire, si elle [la dame] me « faisait présent d'amour ». Jaufré veut dire, selon moi, que tout joyau, même le plus précieux, perdrait sa valeur, si le cas se présentait où sa dame lui fît « d'amor presen », car ce présent, ce don,

1. M. Stimming (p. 60) avait compris le passage, à peu près, comme M. J. Seulement, il avait traduit *joya* par « Freude » et il avait fait dépendre *que bona·m fos* de *C'or et dezir*. Voici sa traduction : « Nach einer Freundschaft « bin ich begierig, denn nicht weiss ich eine trefflichere Freude; denn ich « bitte und wünsche, dass sie mir gut väre, wenn sie mir ein Geschenk der « Liebe macht ». On remarquera aisément que cette traduction (*wünsche, dass sie... wenn sie...*) n'est pas très claire.

serait un joyau supérieur à tout autre. Le sens de *esser bo*(*s*) (Cf. Appel, *Chrest*[4], 86, 45 « Pos en Sordel n'a ben camjadas cen, — Ben puesc camjar una si no m'*es bona.* » Levy, *S.-Wb.*, I, 154) est justement celui de « plaire ». Le sujet de *fazia* est certainement, ainsi que St. et J. l'ont bien vu, la « dame », bien qu'elle ne soit pas nommée (construction *ad sensum*). Le poète continue en effet : *Que·l cors a gras, delgat e gen*, etc. Si mon interprétation est juste, il faut une virgule après *fos* (v. 10).

I, 20 *nulhs amicx no m'essenha*, c'est-à-dire personne ne pourrait m'enseigner [du moment que même un ami ne me l'enseigne pas].

I, 33 *la merce de mon bon guiren*. Il se peut que *Mon-bon-guiren* soit un « senhal ». Stimming (p. 61) : « Schutzpatron ». G. Paris, *Rev. hist.*, *LIII*, p. 239, croyait que *mon bon guiren* était Dieu, ce qui expliquerait l'allusion du poète, dans la strophe suivante (*E qui sai rema*, etc.), à un voyage en Terre Sainte. La traduction « grâce à mon bon garant » nous laisse dans la même indécision que le texte de Jaufré.

I, 40-41 : *mon escien* n'a pas été traduit. Ne vaut-il pas mieux imprimer *cui Jhesus ensenha*, au lieu de *qui Jhesus ensenha*?

II, 23-24 : *E cre que volers m'enguana — Si cobezeza la·m tol.* Vers obscurs, dont le sens ne peut être que celui-ci : « ma volonté me trahirait si la convoitise m'enlevait ma dame [de mon cœur] ». Le poète continue : *pus es ponhens qu'espina — La dolors que ab joi sana*, c'est-à-dire « la douleur qui guérit par la joie d'amour [dans le cas spécial, par la joie d'un amour autre que celui de *terra lonhdana*] est plus poignante qu'épine »; mais Jaufré ne veut pas cette joie et il n'aura pas à souffrir cette douleur si poignante : *Ja non vuelh qu'om m'en planha*, dit-il : « Je ne veux pas qu'on me plaigne pour cette douleur [qui vient d'un autre amour]. » Sa volonté ne fléchira donc pas, ne le trahira donc pas. Les présents de l'indicatif *m'enguana* e *tol* ont ici presque le sens d'un conditionnel. C'est ce que Tobler appellerait : « unlogischer Indikatif ». La même construction se présente aux vv. 10-11 de la même pièce : *E non puesc trobar mezina. — Si non au votre reclam*, à savoir : la seule médecine serait de me trouver avec elle *dinz vergier o sotz cortina*. Mais malheureusement le pouvoir lui en est refusé (*totz jorns m'en falh aizina*, v. 15). C'est, si je ne me trompe, la seule interprétation possible de ces vers.

III, 10 *Las pimpas ... als enfans* est une leçon qui ne me satisfait pas. Le ms. C a *bordeitz* (au lieu de *burdens*) et il faudra se résigner à y voir un subst. signifiant « jouet ». Cp. prov. mod. *bourdet* (Mistral. I, 334).

III, 19-23. Je crois qu'il faut lire : *Et si per bos cosselladors — Cosselhan no suy enantitz — (Q'autre cossethz petit m'en vau) — Aitant n'ay fin talan corau — Alres noy a mais del murir.* Le v. 23 dépend du précédent : « je la désire tellement en mon cœur [que] je n'ai plus qu'à mourir ». La parenthèse se ferme à la fin du v. 21.

III, 26 *sos joys.* Locution qui remplit, à peu près, la même fonction que *mos cors, sos cors* « moi; lui, elle » (Tobler, *Verm. Beitræge*, I, 32). Peut-être, faut-il en dire autant de *mon afar* IV, 16 (*et de tot mon afar marritz*) « ne sachant que penser de moi-même[1] ».

III, 30 *qu'ins el cor m'enclau.* Si *m'* est, ainsi que je le pense, une sorte de pléonasme. il vaudrait mieux traduire : « que j'enferme en « mon cœur » (non « elle enferme »).

IV, 26 *Qu'er an* [tous ceux dont j'ai suivi les conseils] *lur grat e lur prezen.* M. J. traduit : « qui ont maintenant ce qu'ils désiraient « — car je le leur offre — ». Je préfère : « qui ont maintenant leur « désir accompli et leur récompense [la récompense de me voir *a « mon joi revertit*, v. 24] ». Stimming (p. 64) : « Jene, welche jetzt « [dafür von meiner Seite] ihren Dank und ihr Geschenk haben ».

IV, 31-32 :

Qu'anc no fui tan lunhatz d'amor
Qu'er no·n sia sals e gueritz.

Ces deux vers sont obscurs. On s'attendrait, dans le second vers, à une idée opposée à celle du premier (cp. dans la même pièce vv. 17-18 : *Qu'anc no fuy tant fort endurmitz — Que no·m rissides de paor*). M. J. traduit : « car jamais je n'ai été si éloigné d'amour [cou- « pable], si bien que maintenant(?)[2] j'en suis sauf et guéri ». Et M. Stimming (p. 64) : « denn nie war ich von Liebe so entfernt, « dass ich jetzt nicht gesund und geheilt wäre ». Franchement, ces versions ne sont pas moins obscures que le texte lui-même. La pièce se trouve dans deux seuls manuscrits (C *e*) strictement apparentés. Une correction, selon moi, s'impose, mais laquelle? Je crois que dans l'original il y avait (au lieu de *lunhatz*) *banhatz* et je lis :

Qu'anc no fui tan *banhatz* d'amor
Qu'er no·n sia sals e gueritz

1. Anc. fr. G. de Coincy 446, 118 : *Veez vous rien en mon affaire — Qui vous messie ne desplaise?* Ici, *mon affaire* paraît avoir presque le sens de « maintien, aspect. » Cp. Marcabru *A la fontana*, v. 14 : *Tost li fo sos afars camjatz (Dels huelhs ploret*, etc.) Dejeanne, p. 5 : « elle changea bientôt d'attitude (de contenance) ».

2. Le point d'interrogation est de M. Jeanroy.

« Quelque amoureux que j'aie été jadis, maintenant j'en suis sauf « et guéri » (p. Lanfranc Cigala, ed. Bertoni, *Trovatori d'Italia*, XXXVI, 41 : *e·m baing de solatz*) et ma note sur *banhar* (*Ibid.*, p. 551).

V, 8 *lo senhor*. Il faudrait imprimer *Senhor*, pour que le lecteur comprenne immédiatement que ce « seigneur » est Dieu. C'est l'opinion de Stimming, Appel (*Chrest*[4]. n° 15) et, peut-être, de M. J. lui-même. J'interprète : « je crois en Dieu parce qu'il me donne la possi-« bilité de voir l'*amor de lonh* », mot à mot : « je tiens le Seigneur pour véridique, par lequel je verrai », etc.

V, 13 *tapis* doit remonter à une forme en *-inus* (changement de suffixe), car l'émil. *tapéin* « tappeto » postule aussi une base * *tappinu*.

V, 18 *si be·m sui de lonh* n'est pas traduit. Peut-être, M. J. n'a-t-il pas cru nécessaire de traduire cette phrase, l'ayant jugée inutile et claire; mais plusieurs de mes élèves, pendant un cours pratique sur cette pièce, se sont heurtés à cette cheville, qui paraît être en contradiction avec ce qui précède :

E, s'a lieys platz, alberguarai
Pres de lieys, si be·m sui *de lonh*.

Pour enlever toute apparence de contradiction, il faut, p.-ê., traduire : « et, s'il lui plaît, je serai hébergé près d'elle (le moment « viendra de demeurer auprès d'elle), quoique [maintenant] j'en « sois éloigné ».

V, 27 *per aisso* « pour cela » se rapportant au temps où il la verra. C'est à propos de *quoras la veyrai*, selon moi, que Jaufré dit : *No·n sui devis* « Je ne peux rien prédire ».

V, 34-35. Le poète, pour sa dame, est prêt à tout, même à être *clamatz chaitius el renc dels Sarrazis*. Ces deux vers, mal compris, doivent avoir beaucoup contribué à la légende de Jaufré.

V, 47 (et 50) *Mas so qu' ieu vuelh m'es atahis*, « mais ce que je veux m'est dénié ». Les manuscrits ont : (*m' es*) *tant ais* A (*m'es*) *tant ahis* BC, (*m'es*) *tot tais* e; le mot manque dans R. Nous avions, sur *ais*, quelques hypothèses résumées par Levy, *Suppl.-Wb.*, I, s. v. La première ne peut pas être prise au sérieux, car l'*aïs* = *aïtz* qui a été proposé présenterait un exemple d'un phénomène certainement postérieur à l'époque de Jaufré. Ni Jaufré, ni Bernard de Ventadorn (cp. Appel, *Bern. v. Vent.* Halle, 1915, p. CXXXVI) ni les meilleurs troubadours de la bonne époque ne se seraient permis de faire rimer *-is* avec *-itz*. La réduction de *-tz* a eu lieu plus tard, vers le commence-

ment du XIII[e] siècle et ne s'est pas produite en même temps dans tout le Midi. Une autre conjecture a été présentée par Chabaneau. Celui-ci voyait dans *ais* l'adjectif provençal mod. *aisse*, « fâcheux, désagréable », dont l'ancienne prononciation aurait été *aïs(e)* (cp. *ráiz* = *razítz* et dans des dialectes lombards : *cáis caís* « agnello d'un anno », *fáis faís* « fagitium », etc.) Mais *aisse* vient de lat. « acidus » et il ne peut pas avoir été prononcé *aïs(se)*. On a cité aussi un prov. mod. *ais* subst. masc. « douleur, chagrin, etc. » pour lequel quelques savants (*Zeitschr.* I, 469) ont pensé à une base germ. goth. *aiviski* (ags. *æwisc*) « dégoût » et à une prononciation *aïs*. Seulement, l' *-i-* de ce mot est bref et cette étymologie est contestable au plus haut degré. C'est à *aiviski* que Diez *Wb.*, 426 rattachait, à tort, toute une famille de mots signifiant : « douleur, tristesse, dégoût » (ital. *aschero*, esp. *asca*, sarde *ascu*. emil, *scaréz*, a. lomb. *ascaroso*, etc.) L'étymon *ascra* de Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 700 pour tous ces mots romans est certainement meilleur que *aiviski;* mais le prov. *ais* s'y soustrait par sa forme et reste encore inexpliqué. D'ailleurs, une ancienne prononciation *aïs* serait tout à fait inadmissible, même si la base *aiviski* était juste. C'est à une troisième hypothèse que j'ai fini par me rallier. Je crois, somme toute, qu'on peut voir dans *ais* un adjectif remontant à **hat-inus* (*hat-jan*, *azir*, *aïr*). On sait que Tobler (cp. Klein, *Montaudon*, p. 33) admettait qu'un adj. *ahin* et même un verbe *ahinar* (nullement attesté) auraient pu exister en anc. provençal. C'est par **ahinar* qu'il expliquait la forme verb. *aïs* dans une pièce du Moine de Montaudon (mais cf. les justes remarques de M. Lavaud, *Troub. Cantaliens*, notes compl., p. 28). Cet adj. **hatinus* est conjecture un peu hardie au point de vue morphologique car *-inus* s'attache surtout à des thèmes nominaux, mais, grâce à elle, on peut s'abstenir de toucher au texte des manuscrits. La correction de M. J. est très ingénieuse (un *atahi* aurait pu exister à côté de *atahina*, tout aussi bien que *aizi* à côté de *aizina*), mais, peut-être, n'est-elle pas absolument nécessaire.

VI, 9-12 :

> Que·l cor joi d'autr' amor non ha
> Mas de cela qu'ieu anc no vi,
> Ni per nuill joi aitan no ri,
> E no sai quals bes m'en verra.

Il est certain que *cor* (sujet), chez Jaufré, est naturellement bien admissible. Toutefois, je lirais : *Qu'et cor joi* etc., « il n'y a, dans

mon cœur, joie d'aucun amour, sinon, etc., » et j'interprèterais *ri* comme 1[e] pers. sing. du prés. (cp. *sai* dans le vers suivant).

VI, 21-22. Je voudrais lire : *Ni tan d'ira non ac de sa — Mos cors, ades no fos aqui.* Le sujet de *fos* est, d'après moi, *esperitz* (v. 20). Jaufré veut dire que lorsqu'il est endormi, son esprit est auprès de sa dame, et lorsqu'il est triste [pendant le jour] son esprit est bien chez lui.

VII. Je constate, avec grand plaisir, que M. J. a accepté presque toutes les corrections que j'ai proposées autrefois (*Zeitschr.*, XXXV, 535) à cette pièce difficile. M. J. en a ajouté quelques-unes d'heureuses. Par ci, par là, il a modifié avantageusement mon explication. Au v. 8, *blan* (au lieu de *lan*) me paraît excellent. Je ne peux pas renoncer à *lo vivier* (ms. *louuer*) v. 3, que M. J. remplace par *los vergiers.* Cp. Marcabru, éd. Dejeanne, III, 5 : *la rana chant' el vivier.* M. J. croit cette pièce apocryphe (et il l'a imprimée comme telle à la fin de son édition) ; toutefois il ne donne pas d'arguments probants et le doute subsiste[1]. Giulio BERTONI.

Henri GRAILLOT, **Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVI[e] siècle.** Toulouse, Privat, Paris, Picard, 1914; in-8° de XXXII-398 pages. (*Bibliothèque méridionale,* 2[e] série, t. XVII).

On sait que lorsqu'un homme est connu, il se fait autour de son nom un travail qui tend à lui attribuer des actions ou des œuvres auxquelles il est, en réalité, étranger : dès qu'une sculpture du XVI[e] siècle appelle l'attention, une légende se forme qui en fait une œuvre de Michel-Ange. Nicolas Bachelier a bénéficié d'une tendance analogue; il a longtemps passé pour être l'auteur de toutes les sculptures toulousaines de la Renaissance. On ne s'en est pas tenu là : des érudits lui ont fait honneur de sculptures à Auch, à Saint-Bertrand-de-Comminges, à Castelnau-de-Brétenoux, à Montal, au

1. Les leçons des manuscrits sont données avec grand soin, bien que M. J. n'ait pas cru devoir reproduire les variantes graphiques. Je n'ai à enregistrer que quelques inexactitudes insignifiantes pour D : I, 27 *lateingna;* II 24 *quel,* 26 *poingnes;* V, 2 *iauzirai,* 31 *genser,* 34 *de.* — [Je profite de l'occasion pour donner plus exactement les variantes du manuscrit de Barcelone (S[a]), d'après une photographie, pour les pièces I et II. — I, 7 *joy,* non *joys;* 33 *bel quiten;* 34 *quin vos;* couplet IV *bis* (p. 23) : 5 *cantra ja;* 7 *daus non llaus(non* est aussi dans les autres manuscrits. — II, 20 *pagutz*] *pascut;* 31 *en plazent lenga r.* — 32 *mon filhol;* 33 *e sapca gen crestiana;* 34 *peiteus e viana :* 35 même leçon que D I K a. — A. JEANROY.]

château et à l'église d'Assier, à la cathédrale de Rodez, à Lonzac en Saintonge, à Rome même, et on le fit mourir en Espagne, où il avait été, dit-on, appelé pour exécuter des travaux. Naturellement on raconta qu'il était un disciple de Michel-Ange. Naturellement aussi, on ne manqua pas, vers 1675, de placer son buste dans la galerie des Illustres. Ce qui est plus inattendu, c'est que les Toulousains de la Révolution, gens imaginatifs, lui trouvant une ressemblance avec Guillaume Tell (!), portèrent ce buste en triomphe. Et, comme les erreurs ont la vie dure, une partie de celles-là ont passé jusque dans des ouvrages tout récents. M. Graillot a cité impitoyablement des extraits qui rendent rêveur.

La première réaction est due à ce merveilleux archéologue qu'était Félix de Verneilh. D'autres ont continué : Joseph de Malafosse, Marius Vachon, etc. Il restait non pas à écrire sur Nicolas Bachelier un livre définitif, — la documentation incomplète ne le permet pas, — mais à réunir les précisions qui sont dès à présent acquises. C'est à quoi M. Graillot s'est employé.

Son premier chapitre, qui est une étude nourrie sur *La Renaissance à Toulouse,* débute par quelques mots de Scaliger : « Tholose est une plaisante ville. C'est la plus belle ville de France. Ce sont des palais que les maisons. » Cette floraison architecturale avait des causes que l'auteur passe en revue.

Toulouse entretenait des traditions d'art très anciennes; dès l'Empire romain peut-être, dès le XIIe siècle au moins, M. Graillot note chez les sculpteurs toulousains, « avec une invention déjà libre », « un naturalisme de race ». J'ai relu le passage : « un naturalisme *de race* ». Est-ce que le concept de race reprendrait, dans l'explication des faits, la valeur qu'il n'aurait jamais dû perdre?

Toujours est-il que la cité Palladienne devint, au Moyen âge, « la capitale des pays de langue romane » et, au XVIe siècle, « l'une des capitales artistiques de la France ». L'activité scolaire, le succès de l'humanisme, puis la richesse de la ville, de ses magistrats et de ses marchands préparèrent les voies à ce classicisme, que Nicolas Bachelier représenta brillamment.

Notre artiste apparaît en 1533, dans les préparatifs d'une entrée royale. D'où venait-il? Comment s'était-il formé? On l'ignore. Il était tailleur de pierre, tailleur d'images, maître maçon; en 1545 seulement, il est qualifié « architecteur ». Vers la fin, il dressa des projets que d'autres exécutaient. Peu à peu, il se laissait envahir par les mœurs nouvelles dont on trouve l'écho dans les pages où

Philibert de l'Orme oppose orgueilleusement l'architecte au maître maçon; peu à peu, il abandonnait les traditions de ces maîtres maçons du Moyen âge qui avaient conçu et réalisé de si admirables œuvres. Le tailleur de pierre de 1533 était, d'ailleurs, un artiste singulièrement complet : il fit des statues, s'occupa de fortifications, construisit des ponts, éleva les hôtels les plus remarquables dont Toulouse se soit orné de son temps; il étudia même un projet de canal entre Océan et Méditerranée, en sorte que son historien peut à bon droit le ranger « parmi les précurseurs de Riquet ».

Bachelier s'affirma d'abord comme imagier, en des œuvres religieuses, très vantées aux XVIIe et XVIIIe siècles, qui sont malheureusement perdues. Il entreprit, en 1553, à Notre-Dame du Taur, trois statues, dont une sainte Anne, « avec Nostre-Dame et son petit Enfant », comme on en faisait surtout, je crois, en Espagne.

Mais les tailleurs d'images de cette époque pratiquaient volontiers l'architecture : « L'humanisme leur enseigne que l'architecture est le grand art par excellence. » Sur ce point, je demande à M. Graillot la permission de ne pas le suivre sans réserve. Ce que le XVIe siècle professait en théorie sur la prééminence de l'architecture, je ne le sais pas bien exactement; dans la pratique, ce siècle soumit, beaucoup plus que ne l'avait fait le Moyen âge, l'architecture à la sculpture, la construction à la décoration. C'est même l'une des différences fondamentales entre les deux périodes : dans l'église romane, par exemple, la décoration suit la construction; dans les hôtels Renaissance, les grandes lignes de la façade s'inspirent d'un souci décoratif. Bien loin que l'humanisme ait fait prévaloir le principe dont il s'agit, il l'a plutôt abandonné : c'est l'un des points où s'affirme nettement la supériorité du Moyen âge et de son bon sens sur le classicisme et ses réminiscences.

Il est impossible de recueillir dans le livre que j'ai l'honneur de présenter tous les faits attachants, toutes les considérations dignes d'être retenues. Que de réflexions suggèrent les épisodes de la construction du pont de Toulouse! Quand la première pile fut montée au-dessus de l'eau, on s'avisa qu'elle était plantée à plus de 7 mètres de l'axe prévu; en outre, les projets et devis ne fixaient pas le niveau du tablier. Il fallut compléter et modifier les plans et devis et changer le nombre des piles. L'œuvre dut subir bien des à-coups de ce genre pendant près d'un demi-siècle qu'il fallut pour la conduire à bonne fin. Les ingénieurs du XVIe siècle n'avaient pas, on le voit, la précision mathématique des ingénieurs du XXe.

Ce par quoi Bachelier mérite le mieux de survivre, c'est la série des habitations qu'il restaura ou qu'il édifia pour les parlementaires et pour les bourgeois opulents, par exemple le château de Lasserre, lequel — *habent sua fata* — « appartient aujourd'hui au général de Castelnau », et surtout l'hôtel d'Assézat. Cette noble demeure, qui longtemps passa pour être du Primatice, paraît devoir être restituée à Bachelier : il ne la construisit point, mais il en fournit les projets.

L'hôtel d'Assézat fut entrepris en 1555; Bachelier mourut pendant l'hiver de 1556-1557. On ne sait pas au juste quelle était sa situation de fortune; il se plaignit parfois d'être démuni d'argent et de ne pouvoir pas acheter les matériaux ou payer les ouvriers. M. Graillot estime que c'était une simple formule épistolaire : « Sa situation matérielle est supérieure à celle de tous ou presque tous ses confrères. » Il n'en est pas moins vrai qu'il arriva à des ouvriers de le quitter parce qu'il ne leur donnait « argent pour vivre ».

Quel était le style de Bachelier? Ce style n'était pas uniforme; il variait suivant les préférences de la clientèle ; à l'hôtel de Pins, Bachelier fit des voûtes sur croisées d'ogives à clefs pendantes; ailleurs, il tourna des berceaux à caissons sur corniche à l'antique. « En matière de sculpture et d'architecture, Bachelier fut à Toulouse un initiateur. Il y fut le promoteur de la Renaissance classique. » Comme sculpteur, il « introduisit à Toulouse ce style énergique, sobre et souple, qui contraste avec la manière plutôt sèche et minutieuse de la première Renaissance et où l'on crut plus tard retrouver l'influence immédiate de Michel-Ange. Comme architecte..., sa propre orientation est nettement classique. Son tempérament personnel est celui d'un classique cherchant d'abord sa voie, de plus en plus conscient de ses tendances, raisonnant de plus en plus son imitation de l'antiquité, sachant néanmoins faire d'heureuses concessions aux traditions françaises et ne renonçant pas à certaine fantaisie, qui ajoute un charme pittoresque à la noblesse de son classicisme. » Dès 1538-1540, les ordres se combinent autour des fenêtres de ses façades en des encadrements isolés; puis, les lignes s'équilibrent. « La volonté de classicisme s'accentue. Elle aboutit à la magnificence de l'hôtel d'Assézat, dont les ordonnances régulières et majestueuses font penser au Louvre de Pierre Lescot. »

On peut considérer le livre de M. Graillot sous deux aspects : il analyse l'œuvre d'un architecte, il en retrace l'historique. De ces deux tâches, la seconde est la plus importante : il s'agit surtout d'écarter des légendes, de déterminer ce qu'était Bachelier et ce qu'il

a fait. C'est dire que le souci de la vérité documentaire est ici la première des qualités requises. On avait toute confiance dans le sens esthétique de l'artiste qu'est M. Graillot; son livre, qui justifie pleinement cette confiance, est en même temps la démonstration historique la plus scrupuleuse. Non seulement les 160 pages de texte sont accompagnées de notes abondantes, elles sont encore suivies de 200 pages de pièces justificatives, après lesquelles vient un petit glossaire languedocien fort utile pour interpréter ces textes.

Sur un petit nombre de points, je ne vois pas absolument comme M. Graillot. J'admire moins que lui les Apôtres de la chapelle de Rieux. M. André Michel a dit le mot vrai sur ces sculptures : elles sont une *curiosité*. Je me risque à trouver qu'avec leur maniérisme outré, elles ont une curiosité quelque peu agaçante : ce n'est pas un art sain et vigoureux.

Au surplus, c'est peut être moi qui ai tort. Ce sur quoi je ne me trompe sûrement pas, c'est la valeur de cette étude sur Nicolas Bachelier, l'excellence de sa méthode et de ses résultats. Il était bon de dresser en face des grands bâtisseurs de la Renaissance cet architecte provincial, qui dépensa un beau talent à enrichir de chefs-d'œuvre la cité toulousaine. Bachelier méritait la biographie, élégante et solide comme ses propres œuvres, qui vient de lui être consacrée.

On peut regretter que les autorités locales n'aient pas pris à leur charge d'illustrer le volume et qu'elles n'aient pas, dans cette mesure, aidé M. Graillot à payer la dette d'honneur de Toulouse envers l'un des artistes qui ont le plus contribué à faire cette ville plus belle. J.-A. BRUTAILS.

Abbé Jacques MOULARD, docteur ès lettres. **Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde, 1815-1822.** Ouvrage orné d'un portrait, d'un plan et d'une carte en phototypie. Paris, Champion, 1914; gr. in-8° de XXXIX-580 pages.

Le sujet n'est point de ceux que traitent d'ordinaire MM. les ecclésiastiques. L'explication nous est donnée de cette anomalie par ce fait que M. l'abbé M. a eu communication d'archives particulières fort nombreuses, qui l'ont conduit à interroger les archives publiques pour compléter le tableau qu'il a entrepris. Car c'est bien d'un tableau d'ensemble qu'il s'agit sous le nom de M. de Tournon, bien

plus que d'une biographie; d'un tableau des premières années de la seconde restauration dans l'un des principaux départements de la France nouvelle. Et il n'est point indifférent de savoir ce que l'auteur pourra nous en montrer, car si sa documentation et sa bibliographie sont extrêmement abondantes, sa méthode est impeccable, son plan sensé puisqu'il s'inspire des faits plus que d'un *a priori* toujours contestable. Son style est franc et probe; l'intelligence qu'il a prise de la vie civile et administrative est indéniable. Quant à l'esprit qui l'anime, il est partout large et modéré dans son expression.

Les difficultés de la politique intérieure avec lesquelles M. de Tournon se trouva aux prises dès son arrivée dans la Gironde avaient une réelle gravité si l'on se représente à quels remous l'opinion publique était alors sujette, à quelle effervescence les esprits s'abandonnaient à toute occasion depuis le second retour des Bourbons. Irritabilité des partis politiques (ultra, modéré ou libéral), indiscipline ou opposition des fonctionnaires, anarchie de la police, inconsistance de la presse, variations du ministère, défiances confessionnelles, résistances de Clauzel, Faucher et Randon, élections de 1816, 1819 et 1820, famines de 1816, 1817 et 1818 : il y avait de quoi, dans une ville de 95.000 âmes, comme était alors Bordeaux, faire capituler les meilleurs chefs. Par sa fermeté, son libéralisme et son esprit de justice, son zèle pour le bien commun, sa claire aperception des choses, M. de Tournon se tira de ces difficultés à son honneur. L'impression que laisse le premier « livre » de M. M., par le simple exposé des faits, c'est que le préfet était en tout point digne de son poste.

Le second « livre » (p. 227 à 551) n'est pas moins instructif. Il est tout entier consacré au grand administrateur, qui, dans les finances, les questions militaires, les travaux publics, la réforme des hospices, des hôpitaux et des prisons, l'hygiène publique, l'agriculture, le commerce et l'industrie[1], la surveillance des cultes et de l'enseignement, les encouragements donnés aux beaux-arts, fit véritablement merveilles durant les sept années de sa « préfecture ». Il mérite sans conteste le nom de « grand préfet de Louis XVIII » que lui

1. Je ne puis comprendre qu'au chapitre III de la quatrième partie un auteur aussi soucieux de son plan que M. M. nous parle du commerce avant de parler de l'industrie, comme si les produits industriels n'étaient pas, comme les produits agricoles, destinés au commerce.

a déjà décerné M. C. Jullian, et celui d'émule de Tourny que les Bordelais reconnaissants aimaient à lui donner[1].

Ceci reconnu, je ne puis me tenir de ne point reprocher à M. M. la conception un peu vieillotte de son œuvre. Le lecteur superficiel croira trop facilement que M. de Tournon a été à lui seul toute l'administration et que le livre de son biographe renferme toute l'histoire de la Gironde, de 1815 à 1821. Combien il eût été plus rationnel, plus juste et plus instructif d'écrire une *Histoire du département de la Gironde sous la préfecture de M. de Tournon!* Il est vrai qu'à cette entreprise il eût fallu pour le moins trois volumes. Mais M. l'abbé Moutard était de taille à nous les donner. Mes regrets n'en sont que plus grands de constater qu'il n'a pas voulu se hausser jusqu'à cet effort. Alfred LEROUX.

Pierre DE JOINVILLE, docteur ès lettres et en droit. **Le Réveil économique de Bordeaux sous la Révolution. L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre.** Paris, Champion, 1914; gr. in-8° de XXIII-485 pages (t. IV, 2e série, de la *Bibliothèque de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration*).

Tous les mérites du livre de M. Moutard se retrouvent, parfois même amplifiés, dans le livre de M. P. de Joinville, — et s'y retrouve aussi le tort que nous avons noté de mettre en vedette un nom qui absorbe tous les autres. Les deux ouvrages se complètent d'ailleurs l'un l'autre, puisque le second se meut tout entier entre les années 1814 et 1825.

Balguerie-Stuttenberg a été, nous dit l'auteur, « le modèle accompli du grand négociant » d'alors. Il eut effectivement l'intelligence de quelques-uns des besoins de son temps; il sut les diriger et les soutenir; il réussit même, chose plus aisée alors qu'elle ne le serait aujourd'hui, à faire accepter son autorité et à inspirer confiance à ses contemporains. Quand on sait que l'exportation des vins du

1. J'éprouve quelque embarras à relever les vétilles d'un livre remarquable à tant d'égards. — P. 9, ligne 10 et ailleurs, au lieu de *Ekmühl*, corr. *Eckmühl*. — P. 36, ligne 5, au lieu de *M. de Lastour*, corr. *M. de Lastours* (*de Turribus*), — P. 58, ligne 12, au lieu de *conseillers généraux de préfecture*, corr. *secrétaires généraux de préfecture*. — P. 525, note 1, au lieu de *à l'est de Bordeaux*, corr. *au sud de Bordeaux*. — P. 542, note 3, au lieu de *1.000 fr. chaque*, corr. *1.000 fr. chacune*.

Bordelais dans le nord de l'Europe, qui était de 100.000 tonneaux en l'année 1789, était descendue en 1822 à 40.000 tonneaux, on mesure la déchéance qu'avaient amenée dans la prospérité de Bordeaux les luttes de la Révolution, la perte de nos colonies et les guerres de l'Empire. L'œuvre de relèvement à accomplir était donc considérable. Un homme ordinaire s'y fût employé dans les limites de sa spécialité professionnelle. B.-S. sut voir large et grand. Il comprit que tous les intérêts économiques étaient solidaires, et c'est pourquoi, s'appuyant sur l'esprit d'association que la Constituante avait si fâcheusement détruit, mais qui demeurait en Angleterre depuis longtemps « une source de richesse et de crédit », il se donna tout entier dès 1814 « à l'exécution d'un programme destiné à renouveler la fortune de Bordeaux : perfectionnement des voies de communication, achèvement du pont sur la Garonne, recherche des débouchés commerciaux, érection d'établissements financiers » (p. 46). De ce programme, dont les divers articles étaient nés avant la Révolution, s'il ne fut pas l'initiateur, il fut, ce qui est parfois plus difficile, l'homme qui réussit à le faire aboutir. Il avança 2.000.000 de francs pour le pont de Bordeaux, 1.500.000 francs pour celui de Libourne, non moins nécessaire, fonda la *Société des cinq ponts* et, appuyé sur le préfet M. de Tournon, eut raison de toutes les difficultés administratives que purent susciter les bureaux des ministères.

Le sol arable du département de la Gironde a été conquis en grande partie sur trois adversaires : les marais, les landes et les dunes. Les marais avaient été sérieusement attaqués dès la fin du XVIe siècle. B.-S. s'occupa des landes et des dunes et, comme précédemment, paya de son influence, de sa volonté et de ses deniers.

On trouve encore sa main et même son initiative dans la fondation de la Banque de Bordeaux (1818), de la Caisse d'épargne (1819) et de l'Entrepôt réel (1822). Voilà qui pourrait suffire, semble-t-il, à assurer la réputation d'un homme.

Mais B.-S. se rendait compte que, si la prospérité du département de la Gironde dépend de la culture de son vignoble, elle dépend aussi de la vente du produit annuel de ce vignoble. Devenu président de la Chambre de commerce et député de Bordeaux au Conseil du commerce, il étudia le régime des colonies françaises, ce qu'elles pouvaient donner à la métropole et en recevoir, quels obstacles la législation opposait aux relations normales et les risques excessifs qui incombaient aux armateurs assez audacieux pour se lancer dans

cette carrière. Riche de l'instruction acquise, B.-S. voulut aider par son exemple à la reprise des relations de Bordeaux avec les colonies françaises des Antilles, d'Afrique et d'Asie, et il arma des navires pour son propre compte. Il fit plus : il envoya ces navires à la recherche de nouveaux débouchés aux États-Unis, à Cuba, au Brésil dans les mers du Sud, jusqu'en Extrême-Orient, et obtint quelques résultats notables.

Ce résumé ne serait point complet si nous n'ajoutions que B.-S. soutint de son crédit la première Société bordelaise de bateaux à vapeur et consentit quelques armements pour le compte de l'Espagne. L'exemple de cette activité féconde est bon à rappeler en un temps où l'esprit de défiance et d'hostilité, qui s'est introduit jusque dans notre législation, contre les individualités et les capitalistes, a mis si bas la flotte marchande de Bordeaux. B.-S. possédait à lui seul une quarantaine de navires. Tous les armateurs de Bordeaux réunis ne possèdent pas aujourd'hui en propre le quart de ce chiffre.

Pour nous tenir sur le terrain historique, nous regrettons que le présent ouvrage ne retrace point toute l'activité commerciale des Bordelais de ce temps et ne rappelle point tous les résultats qu'ils obtinrent. Ainsi, il n'est pas même question de la reprise des relations de notre port avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui allaient cependant devenir rapidement les principaux débouchés des vins de la Gironde. D'autre part, le nom de Balguerie relègue, dans bien des cas, au second plan des noms qui, tout bien considéré, mériteraient de passer au premier. Les historiens à venir sauront réparer ces petites injustices et établir les plans successifs. Ils n'en resteront pas moins reconnaissants à M. de J. de leur avoir tracé la voie et montré l'intérêt et le profit que présente l'histoire économique des grandes villes de la Province, quand elle est traitée selon les bonnes méthodes.

Alfred Leroux.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, t. XIII, 1914.

P. XXXI-XLV. Dons faits au Musée de Narbonne. [En particulier deux stèles funéraires romaines avec deux inscriptions.] — P. 1-36. Armorial des évêques de Saint-Papoul. — P. 37-144; 185-278. A. SABARTHÉS. Bibliographie de l'Aude. [Suite et fin de ce travail qui rendra les plus grands services.] — P. 145-64. G. AMARDEL. Questions controversées de numismatique narbonnaise. — P. 165-78. H. ROUZAUD. Petites notes sur de vieilles choses et d'anciens noms de pays. [En particulier sur les mots *Gayeta* et l'industrie du jayet, *Empriu*, *Chalabre*, *Bougna*, *Pradinas*, *Mandirac*.] — P. 179-85. L. BERTHOMIEU. La Maison des Trois Nourrices à Narbonne (avec trois planches). [Excellente étude sur ce monument du XVIe siècle.] — P. 279-300. H. ROUZAUD. Note sur les ports antiques de Narbonne (à suivre). [Étude très nouvelle et très documentée sur le port maritime de Cauquène, dans l'île Sainte-Lucie, sur le port des allèges, à Narbonne, où n'arrivaient probablement que des barques, et sur un port secondaire à Capelles, en face de Bages.] — P. 300-310. G. AMARDEL. Encore les monnaies coupées. — P. 311-26. J. CAMPARDON. Recherches archéologiques sur quelques étangs desséchés du département de l'Aude. (A suivre.) Ch. L.

Charente-Inférieure.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, t. XXXV, 1913.

P. 24-30. P. LEMONNIER. Les Rochefortais à bord du vaisseau « le Vengeur » le 11 prairial an II. [Liste des marins de l'équipage et des soldats de la garnison originaires de Rochefort.] — P. 30-1. F.-A. Muron souterrain.

[Découverte de tombes.] — P. 61-76, 125-35. J. SILVESTRE. Napoléon à Rochefort en 1808. [Réception; organisation de la garde d'honneur; améliorations du port dues à l'empereur.] — P. 77-91. L. JOURDAN. Journal d'un matelot de l'an II (1792). [D'après un manuscrit des archives de Brest; récit pittoresque des événements auxquels prend part l'*Entreprenant* dans la Méditerranée, à Villefranche, Oneglia, Gênes, Naples.] — P. 91-3. Dr A. THÈZE. La garnison de Rochefort en 1738. — P. 93-6. P. LEMONNIER. L'amiral de Rosily, commandant de la marine à Rochefort (1793). [Lettres qui montrent la valeur stratégique de la ville.] — P. 136-50. D. L. L'espion anglais. [Reproduction d'un pamphlet de 1778 dont un passage montre l'opinion que l'on avait à cette époque sur la valeur de Rochefort comme port marchand.] — P. 150-8. P. LEMONNIER. Les commandants des armes du port de Rochefort (1792-1800). [M. de Vaudreuil, en 1792, ne voulant pas rester en rapports avec le clergé assermenté, demande à quitter ses fonctions et est remplacé par Le Dall de Tromelin; celui-ci joue un rôle assez effacé; indiscipline des troupes; désorganisation; ses successeurs sont annihilés par les représentants du peuple.] — P. 189-91. F. ARNAUD. Découverte d'une cachette de médailles romaines, commune de Landrais (Charente-Inférieure). — P. 191-215. Recherches faites sur le port de Rochefort et les différents établissements qui en dépendent. [Publication d'une partie d'un manuscrit de S.-B. Constantin, sous-directeur des mouvements du port en 1836 ou 1837.] Fr. G.

Gironde.

I. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XLVIII, 1913.

P. 1-139. Documents statistiques sur la généralité de Bordeaux au XVIIIe siècle, par l'abbé Bellet, p. p. P. CARAMAN. [Par élections et subdélégations : population, ressources agricoles, industrielles, consommation, commerce, etc. État du commerce des villes maritimes : Bordeaux, Libourne, Blaye, Bourg. Mémoire sur le commerce et les denrées.] — P. 140-464. Documents relatifs à la formation de la place Royale. [Au nombre de 158, compris entre les années 1688 et 1758, transcrits par P. CARAMAN, P. et H. COURTEAULT. Il s'agissait d'établir la place au voisinage immédiat de la Garonne et d'y ériger la statue équestre du roi. Le projet prit corps en 1728. Favorisé par l'intendant Boucher, contrarié par le Parlement, il fut remis aux mains de l'architecte Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi, et exécuté sur ses plans et devis. La statue eut force mésaventures : commandée à Coustou, concédée ensuite, en 1731, aux sieurs

Lemoyne, elle fut manquée à la fonte et mise en place seulement en 1743. L'ouvrage fut complété durant l'intendance célèbre de M. de Tourny. Trois planches.] — P. 465-588. Documents divers. [19 pièces, dont la première, de 1477, est le testament, en gascon, de Jean de Lauzac, bourgeois de Bordeaux. Plusieurs, de 1559, 1611, 1774, se rapportent à l'église Saint-Michel de Bordeaux : orgues, statuts, usages; d'autres au couvent de l'Annonciade; une, de 1539, à celui de Sainte-Eulalie : inventaire de reliques, livres, etc. (n° CLXXV). A noter les privilèges de l'abbaye de la Seauve, donnés en 1156 par Henry d'Angleterre (n° CLXXIV) et un rôle des Juifs allemands de Bordeaux, avec observations sur leur manière de vivre, 1762 (n° CLXXVIII) : visiblement on se défie d'eux]. P. D.

II. *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXIII. *Mémoires*, 2e partie, 1911.

P. 77-83. G. Lalanne. Découverte d'un niveau magdalénien moyen à Laussel. [En Dordogne. Fig.] — P. 83-103. Th. Ricaud. La place Dauphine à Bordeaux. Sa dédicace. Pose de la première pierre d'un monument commémoratif. Une des causes de l'interruption des travaux. [Projet de réservoir d'eau en 1770.] — P. 104-13. Augier. L'église de Commensacq et ses peintures murales. [XVe siècle? Pl.] — P. 113-23. P.-A. Conil. Vervelles. [Deux trouvées à Montcaret (Dordogne), une autre en Gironde. Pl.] — P. 124-6. M. Charrol. Trois autres vervelles. [Deux trouvées en Gironde. Pl.] — P. 127-31. M. Charrol. Vestiges et bas-relief gallo-romains. [Trouvés à Bordeaux. Pl.]

Tome XXXIV, 1912.

P. XXX-XXXI. A. Bardié. Boiseries du XVIIIe siècle, rue des Menuts, 57; note préliminaire. [A Bordeaux.] — P. XXXI-XXXIII. G. Bouchon. Sceau de la section n° 20 de Bordeaux en 1794. — P. 19-21. H. Boubée. Le pavillon de chasse dit « de Richelieu » à Bordeaux. [Description de ce pavillon Louis XVI. Pl.] — P. 22-28. J.-L. Béchade et Dr A. Imbert. Le pavillon dit « de Richelieu » à Bordeaux. [Historique.] — P. 28-80. Th. Ricaud. Un coin du vieux Bordeaux. *Lou Mercat*. [Monographie du Vieux-Marché. Pl.] — P. 81-6. C. de Mensignac. Mosaïque gallo-romaine de Podensac. [Découverte en 1898. Pl.] — P. 86-104. F. Daleau. Cachette de fondeur de Moulin-Neuf, commune de Braud (Gironde). [Lingots, haches, fragments d'épées, poignard, bracelets, plaques estampées, vases, le tout de bronze. Pl. et fig.] — P. 116-32. E. Piganeau. Un point peu connu de notre histoire locale (note posthume). [Tentative des Anglais pour reprendre la Guienne après 1453.] — P. 132-46. Th. Ricaud. A travers la

rue de la Vieille-Corderie. [Monographie d'une rue du vieux Bordeaux.] — P. 146-52. M. Charrol. Haches en bronze de Saint-Laurent (Médoc). — P. 153-75. C. de Mensignac. Confrérie bordelaise de Monseigneur saint Sébastien, saint Roch, saint Martin, saint Hilaire et sainte Barbe, à l'église Saint-Michel de Bordeaux. [Notice historique; description du registre de cette confrérie.] P. C.

Hérault.

I. *Bulletin de la Société archéologique... de Béziers*, 3e sér., t. XI (vol. XLII de la collection), 1913.

P. 5-116. P. Cassan. Églises de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Saturnin. Étude topographique de Béziers au XIIIe siècle. [L'une et l'autre ont disparu et leur emplacement a été mal identifié. Saint-Pierre était dans la Cité, près de l'enceinte gallo-romaine et de la maison du roi qui est devenue l'hôtel Fabregat; elle paraît avoir duré jusqu'à la fin du XVe siècle. Saint-Saturnin, qui dépendait de l'église cathédrale, était hors les murs, en face de la porte et dans le bourg de même nom. On ignore la date de sa fondation. Détruite en 1355, à l'approche du prince de Galles, réédifiée ensuite par les Hospitaliers sous le vocable de Saint-Jean, elle périt enfin durant les guerres de religion. Étude sur les portes des remparts : 12 sur 14 appartenaient à l'évêque, les deux autres au roi, héritier des vicomtes. Suivent d'importantes pièces justificatives et une note sur la destruction des couvents de Béziers en 1355 et 1421.] — P. 117-224. Chanoine M. Granier. Le dernier évêque de Béziers, Mgr Aymar-Claude de Nicolay en exil (1791-1815), d'après des documents inédits. [Puisés aux Archives du Vatican, à celles du cardinal de Cabrières, ou empruntés à la peu connue *Histoire de la maison de Nicolay*. Évêque réfractaire, Mgr de Nicolay s'enfuit à Erfurth, puis à Bologne, peut-être en Suisse après l'invasion des Français en Italie. A la fin de 1798 il réside à Florence sous le pseudonyme de Strakini. Le Concordat le trouve récalcitrant. Il refuse sa démission, que cet accord exigeait, ou plutôt il l'adresse... à Louis XVIII, qui la lui rendit. C'est seulement en 1805 qu'évêque d'un évêché supprimé, il démissionne sans conditions. Rentré à Paris en juillet 1814, il y mourut six mois après. Des pièces sont insérées dans l'article.] — P. 225-30. Aug. Capdeville. Testament de damoyselle Jaquette de Bachelier. [Fille de Jacques de Bachelier, de Béziers, licencié en droit, avocat, 15 septembre 1589.]

P. D.

II. *Ephemeris campanographica*, t. III, fasc. 11-13, 1913.

P. 33-7. Les anciennes cloches classées des divers départements de France. [Dans l'Hérault, dix-huit cloches du XIVe au XVIIIe siècle; Isère, une cloche de 1507 à Ville-sous-Anjou; Tarn, cloche de 1605 à Montcabrier.] — P. 38-99. Quelques anciens textes campanaires de divers départements du Midi. [Textes du XVe au XIXe siècle relatifs à diverses localités de l'Ardèche, du Tarn, de l'Aveyron, des Pyrénées-Orientales, de la Drôme, du Gard, du Var, du Lot, de l'Ariège, des Landes, du Tarn-et-Garonne; paiements ou conventions pour fontes de cloches, sonneries; travaux de Guillaume et Jean Palhaud à Albi et dans le Tarn, 1557; restitution à Alais en 1623 de cloches dérobées en 1621 par ceux de la R. P. R.] — P. 232-5, 243-4, 250-1, 254. Chronique campanographique. [Relevé des travaux et renseignements divers avec gravures sur des cloches de la Charente, Dordogne, Limousin, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Hérault.] — P. 260, 262, 272-8, 280, 285-6. Petits dossiers campanaires. [Salvergues (Hérault), Orpierre (Hautes-Alpes), Roudoulous (Lot-et-Garonne), Saint-Martin-du-Canigou (Pyrénées-Orientales), Valcabrère (Haute-Garonne), Ayen (Corrèze), Albi, Alpes-Maritimes.] Fr. G.

Loire.

Bulletin de la Diana, t. XVIII, 1912.

P. 33-130. Ch. GUILHAUME. Un forézien digne de mémoire. Le chanoine Benoît Mivière, curé de Juré, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul, principal du collège de la Trinité à Lyon, en 1598. [Sa figure agenouillée se trouve, sculptée sur bois, à l'église de Crémeaux, en Roannais, sa patrie (planche). C'est un véritable portrait. Généalogie de la famille. Historique du collège à partir de 1527; dès 1565, les Jésuites s'y insinuaient; deux ans après ils en étaient maîtres, non sans soulever par leur esprit de domination les colères des Lyonnais. Leur expulsion, en 1595, après l'attentat de Jean Châtel, conduisit enfin les consuls de Lyon à recourir à Mivière. Celui-ci a d'ailleurs gardé peu de temps la gestion d'un collège qui périclitait. Nombreux textes. Intéressant.] — P. 131-79. A. D'ALVERNY. Les comptes des forestiers de Cervière (1391-1408). [Une partie de ces documents est en patois. Essences d'arbres, leur prix. Suit un vocabulaire des objets, des prénoms et noms de personnes et de villages, au nombre de 500 environ. Extraits.] — P. 179-83. M. DE BOISSIEU. Cession d'une chapelle en l'église de Saint-Galmier. [Actes de 1680 et 1702, analysés.] — P. 241-94. Répertoire général des publications de la Diana pendant 50 ans. — P. 295-328. J. JACQUES. Excursion archéologique de la

Diana à Charlieu, les Cordeliers, Saint-Hilaire, Montrenard. [Compte rendu accompagné de nombreux dessins et planches.] — P. 337-9. A. Granger. Prix fait de la chaire de Notre-Dame à Saint-Étienne et le sculpteur Claude Désiré. [Le prix fut fait entre la fabrique d'une part, et de l'autre le sculpteur et son gendre. Texte du 10 octobre 1693.] — P. 340-53. Chanoine Relave. Un artiste bourguignon en Forez au xviie siècle. Le sculpteur Claude Désiré. [C'est à lui qu'est due la décoration en bois sculpté du château de Sury; de même la chaire admirable de Notre-Dame de Saint-Étienne. Planches.] — P. 354-8. J. Déchelette. Buste antique en bronze découvert à Matel, près Roanne. [Tête d'homme; planche.] — P. 358-64. R. Palluat de Besset. Une mission du dernier marquis d'Urfé (avril-juin 1701). [Lieutenant général en Limousin, le roi le chargea d'accompagner Leurs Majestés britanniques (déchues) aux eaux de Bourbon, qui ne guérirent point Jacques II.] P. D.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, t. XIII, 1913.

P. 1-42. Dr Laval et H. Chobaut. Le consulat seigneurial de l'Isle-en-Venaissin (xiie-xiiie siècles). [Étude d'une institution seigneuriale née un peu avant 1200. Il s'agit d'un consulat de coseigneurs devenus trop nombreux. Fonctionnement et historique. Fut supprimé vers 1236 par Raymond VII qui cependant, en 1240, rendit aux coseigneurs la domination sur l'Isle. Fastes consulaires de 1200 à 1242; 8 pièces justificatives. Excellente étude.] — P. 43-61. Dr Colombe. La Tour soi-disant effondrée. [Démontre que cette tour qu'on supposait avoir été bâtie contre la façade méridionale de l'Audience et de la Grande Chapelle ne fut jamais édifiée. Donne les raisons d'être de la Tour de la Gâche; plan.] — P. 61-8. Ad. Reinach. Deux statuettes du musée Calvet. [Reconnaît dans une applique en bronze un Gaulois mourant et dans un marbre, faussement indiqué comme venant d'Athènes, une divinité gauloise, la Déesse au chien. Planche.] — P. 69-74. Mis de Ripert-Monclar. Notes vauclusiennes. I. Contribution à l'histoire de l'ébénisterie à Avignon. [Décrit une table datée de 1703 et une série de meubles marquetés à compartiments carrés ou rectangulaires avec motifs consistant en entrelacs de fleurs ou en lions rampants. Ces meubles se retrouvent en Suisse (Oberland bernois). Dans le Comtat, ils seraient l'œuvre de Isaac Piqueret, ébéniste de Paris. Mais l'auteur ne démontre nullement l'origine suisse de l'artiste.] — P. 111-35. Dr Colombe. Le Grand Promenoir et la terrasse dite de la Grande Chapelle au Palais des Papes. [Établit la destination de la salle occupant le dernier

étage du bâtiment situé au N. de l'aile méridionale du palais de Clément VI (c'est-à-dire au N. de la Grande Chapelle). C'est un promenoir. Quant à la terrasse dite de la Grande Chapelle, elle était située à côté de cette chapelle et au-dessus du promenoir. Étude très consciencieuse avec plan.] — P. 136-83. Dr Laval. Velorgues au comté Venaissin. Étude historique et archéologique (suite). [Étude topographique du village : rues, habitations, remparts, fossés. Son histoire : les origines de la villa. Des longueurs. A propos de ce modeste fief, l'auteur donne un vrai cours d'institutions féodales et se livre à des considérations générales sur la féodalité. Gagnerait à être réduit au quart. P. 147 : *Vallis Orgia* n'a pu donner Velorgues qui vient sans conteste de *Avellonicus*.] — P. 207-33. Bon Marc de Vissac. Un holocauste à Avignon au temps des guerres religieuses. [Sous ce titre bizarre, il s'agit de la tentative faite par le parti des Politiques, sous la conduite du maréchal Roger de Bellegarde, de s'emparer d'Avignon en 1578. Répression du complot par le commissaire du pape Diedo.] — P. 234-63. Eug. Duprat. Nouvelle Étude des confluents de la Durance aux temps historiques. [L'auteur revient sur la thèse qu'il avait jadis soutenue et dans laquelle il établissait, à l'aide de textes, l'existence d'un bras de la Durance passant, à l'époque romane et dans le haut moyen âge par Châteaurenard, Laurade et Saint-Gabriel. Démontre que l'erreur provient du sens attribué au mot *Durentia*. Ce terme — comme celui de *Sorgia* — s'applique tantôt à la grande rivière, tantôt à un canal artificiel creusé de main d'homme. C'est dans ce dernier sens qu'il faut prendre le terme *Durentia* dans les textes cités pour prouver à l'époque médiévale l'existence d'une Durance à Saint-Gabriel.] — P. 263-85. Dr Colombe. Le bâtiment sur la porte de la rue Peyrolerie au Palais des Papes. [Grâce à un plan découvert dans les archives de la Chefferie du génie, l'auteur prouve que la porte de la Peyrolerie était pourvue d'un corps de garde, d'une salle pour la manœuvre de la herse et de deux loges pour le service des machicoulis. Le bâtiment qui était au-dessus servait aux communications entre la sacristie pontificale et les appartements du pape et permettait de monter au Grand Promenoir et à la terrasse de la Grande Chapelle. Plan.] — Pag. séparée. [J. Girard] Bibliographie vauclusienne, année 1912. [Répertoire des travaux ayant pour objet le Vaucluse, n° 2821 à 3105.]

Tome XIV, 1914.

P. 25-36. Dr Colombe. Au Palais des Papes. Où situer la tour des Étuves. [Contrairement à l'opinion reçue, la petite tour contiguë à la tour des Anges, face nord, ne doit pas être appelée Tour des Étuves. Il est probable

que la tour de la Garde-Robe et celle des Étuves ne font qu'un. Les étuves auraient été construites par Benoît XII, dans l'angle du rempart au midi de la Tour des Anges, et Clément VI aurait élevé au-dessus de ces étuves la tour de la Garde-Robe. Plan.] — P. 37-50. Capitaine A. Reboulet. Construction du canal Crillon. [Œuvre commencée en 1763 par le duc de Crillon et poursuivie par son fils, le duc de Crillon-Mahon.] — P. 69-71. M. Gambin. Un brave Avignonais, Barthélemy Mizerin (1791-1810). [Célébrité locale : onze campagnes, onze blessures, nombre incalculable de sauvetages et d'actes de dévouement.] — P. 73-135. Dr Laval. Velorgues au Comté Venaissin. Étude historique et archéologique. [Étudie la haute seigneurie des Géraud Amic et des Albert de Boulbon aux XIIIe et XIVe siècles. La communauté, la paroisse, les hauts seigneurs du XVe siècle. Nombreux documents; mais dès le milieu du XIVe siècle, Vellorgues n'est plus rien; p. 80. Tritis = Trelo.] — P. 137-50. Bon Marc de Vissac. Les fantaisies du Président de Brosses. [Relève les erreurs contenues dans la lettre de ce magistrat, parue en juin 1739 sous le titre de : Mémoire sur Avignon.] — 151-72. Dr Colombe. Au palais des Papes. La « Libraria magna » dans la tour des Anges. [Elle n'était pas dans le *Studium* ou *Camera Cervi* de la Tour de la Garde-Robe où se trouvaient des livres. Elle était placée dans la Tour des Anges, à l'étage dit du Trésor haut dont elle occupait une des deux pièces. Cet étage était au-dessus de la chambre à coucher du Pape. Plan.] E. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

7. — *Journal des Savants*, 1913.

P. 193-205; 260-70. M. Dieulafoy. L'architecture catalane. [Analyse critique du travail de J. Puig y Cadafalch, Antoni de Falguera y Sivilla et J. Goday y Casals, *L'Arquitectura románica a Catalunya*, Barcelone, Institut d'Estudis catalans, 1909-1911.] — P. 221-3. M. Collignon. L'inauguration de l'Institut français de Madrid. — P. 481-96. Morel Fatio. Une réhabilitation de Philippe II. [Analyse critique du livre de Charles Bratli, *Philippe II, roi d'Espagne; étude sur sa vie et son caractère*, Paris, 1912; avec des réserves sur la thèse de l'auteur.]

1914.

P. 5-14. E. Berger. Guy de Vigevano et Philippe de Valois. [Analyse critique du travail de Wickersheimer, *L' « Anatomie » de Guido de Vigevano, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne* (1345). [Extrait de l'*Archiv für Geschichte der*

Medizin, Leipzig, 1913; nombreux renseignements sur Philippe de Valois et le Midi.] — P. 154-63. A. Blanchet. Les fouilles de Périgueux et les enceintes romaines des villes de la Gaule. [Analyse critique du travail de Charles Durand, *Fouilles de Vésone* (comptes rendus de 1906 à 1911), Périgueux, 1906-1912; notes sur les résultats d'autres fouilles faites à Sens, Nantes, Paris, Beauvais et Toulouse.] — P. 289-303. G. Radet. La Gaule et la Germanie. [Analyse du livre de Camille Jullian, *Histoire de la Gaule. IV. Le gouvernement de Rome*, Paris, 1914.] — P. 342-51. H. Dehérain. Fernand Colomb et sa bibliothèque. [Analyse critique du livre de Jean Babelon, *La Bibliothèque française de Fernand Colomb*, Paris, 1913.]. — P. 485-92. Ant. Thomas. La formation des mots en provençal. [Analyse critique, avec d'importantes additions, du livre d'Edward. L. Adams. *Word-Formation in Provençal*, New-York, 1913.] Ch. L.

8. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXXII, 1912. Néant. — T. XXXIII, 1913.

P. 245-60. P. de Cénival. Un récit inédit de la troisième guerre de religion; l'auteur, Jules Gassot. [Analyse de ce récit, sommaire, mais original et précis, qu'il faut attribuer à Jules Gassot; biographie de ce personnage.] Ch. L.

9. — *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XXXIV, 1910.

P. 683-90. L. Caillet. Coutumes de Laborel (12 octobre 1260). [Laborel, départ. de la Drôme, arr. de Nyons. Sorte de sentence arbitrale en 18 articles, fixant dans cette seigneurie les droits des chevaliers et damoiseaux pariers, et notamment ceux de Gauburge, dame de Mison et de Serres, qui y possédait la haute juridiction.] — P. 691-701. Id. Règlement du 19 janvier 1308 concernant les bois de Najac-en-Rouergue, accompagné d'un mandement de Philippe-le-Bel du 7 septembre 1307. [Acte important, permettant à tout propriétaire de constituer, dans le territoire de Najac, sur sa propriété, une devèze ou terrain réservé et interdit. Texte roman.]

Tome XXXV, 1911.

P. 35-65. V. Morelli. Les coutumes de Tarascon (année 1344-1345). [La ville était placée alors sous la domination angevine. Les coutumes ont été codifiées et promulguées par Jeanne I de Naples. Texte latin de 145 articles, fort important.] — P. 369-432. Ch. Lefebvre. Le droit des gens mariés aux pays de droit écrit. [1° Les coutumes matrimoniales dans le Midi avant la renaissance du droit de Justinien (fin du XII[e] siècle); 2° ce qu'est

devenue, du XIIIe siècle au Code civil, la jurisprudence, à cet égard, des pays de droit écrit.] — P. 555-64. L. CAILLET. Contrat dit de « facherie » conclu au nom de Jean-Baptiste de Pontevès, seigneur de Cotignac, avec Pierre Garsin, tisserand à Moustiers-Sainte-Marie (22 novembre 1475), contenu dans un acte notarié du 22 mars 1490. [Contrat de métayage concernant un terrain inculte.] — P. 565-8. ID. Contrat d'apprentissage passé avec P. Gobert, drapier de Romans, le 8 juin 1535, par Simon de Despit. [D'une durée de trois ans.] — P. 649-78. Ed. LÉVY. L'application de l'édit de 1787. [Cet édit de tolérance à l'égard des protestants marque aussi une étape dans l'organisation de l' « état civil ». L'auteur l'étudie à ce point de vue, ainsi que les registres de la grande Chancellerie de 1788, 1789 et 1790, qui contiennent, sur la portée de l'édit, de nombreuses consultations ; la plupart se rapportent au Midi : notamment sur les mariages. A suivre.] — P. 679-91. P. LAPORTE. Coutumes de Montbrun. Ancien Comminges (XIIIe siècle). [Charte du 28 janvier 1280 et acte additionnel de 1283. Texte roman. Montbrun est sur la limite même du gascon et du languedocien. En tout 41 articles.]

Tome XXXVI, 1912.

P. 291-308. Ch. DE LUPPÉ. Coutumes de Saint-Jean de Poutge (Gers), 1306, 3 février. [Texte, d'après la copie informe d'une traduction française parfois obscure et défectueuse. Il semble que ces coutumes fussent des emprunts à celles de Vic-Fezensac, 1285, d'ailleurs inconnues. 64 articles.]

Tome XXXVII, 1913.

P. 544-7. G. PÉROUSE. La mise aux enchères des enfants mineurs en Savoie au XVIIe siècle. [Acte du 27 mars 1667. Il s'agit d'une jeune orpheline et de ses biens : l'adjudicataire se charge de l'une à condition de jouir du revenu des autres. Curieux détails.] — P. 805-21. ID. Les causes matrimoniales devant une officialité diocésaine au XVIIIe siècle. [Officialité de l'archevêché de Tarentaise, siégeant à Moutiers. Le nombre des habitants du diocèse en 1776 est de 48.681. De 1778 à 1787, ils donnent lieu à beaucoup de procès de parenté entre les époux. Les autres cas sont plus rares parmi eux.]

P. D.

10. — *Revue archéologique*, 4e série, t. XIX, 1912, I.

P. 1-59. JOULIN. Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France. [Toulouse : la ville, nécropoles de Saint-Roch et de Saint-Aubin ; la banlieue, Vieille-Toulouse, Saint-Michel du Touch, Fenouillet, Auterive ; — le Tarn : Albi, nécropole de Lavène, sépulture de Las Graisses,

Montans, Lisle d'Albi, Castres et les nécropoles de Sainte-Foy et de Lacam, Saint-Sulpice-la-Pointe et la nécropole de Gabor; — les Pyrénées centrales : Saint-Girons, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon et les nécropoles d'Espiaup et de Garin, vallée de la Neste de Louron, vallée de la Barousse, Val d'Aran ; — bassin de l'Adour : plateau de Lannemezan, nécropole de Ger; — l'Agenais et le Quercy : plateau de Bellevue à Agen, le Mas d'Agenais, Saint-Pé-Saint-Simon, oppida du Lot; — le Cantal : la Planèze, Neussargues; Corrèze, Dordogne.] — P. 193-234. Abbé Breuil. L'âge des cavernes et roches ornées de France et d'Espagne. [Un art original, né au début du Paléolithique supérieur, contemporain de la faune dite glaciaire au nord des Pyrénées et des Alpes, d'une faune tempérée au delà de ces barrières ou le long des Cantabres, s'est développé sur place dans tout le Sud-Ouest de la France et dans le Nord-Ouest de l'Espagne, pendant une période considérable, durant laquelle le climat, la faune, la végétation se sont plusieurs fois modifiés, tandis que les migrations humaines de peuples également chasseurs se produisaient en divers sens. L'art animalier, réaliste, des Aurignaciens s'est poursuivi à travers le Solutréen jusqu'à la fin des temps magdaléniens. Des influences de l'art schématique du Sud-Ouest se sont fait sentir dans l'art magdalénien cantabrique et même pyrénéen; on trouve également dans une grotte de l'Ariège l'influence des procédés picturaux de la province artistique de l'Espagne de l'Est et du Nord-Est.] — P. 235-54. Joulin. Les sépultures des âges protohistoriques, etc. [suite : les sépultures des différentes époques.] — P. 337-42. S. Reinach. Les frises de l'arc d'Orange. [Élevé par ordre de César pour célébrer sa victoire dans la guerre de Marseille].

Tome XX, 1912, II.

P. 197-210. E. Guimet. Les Isiaques de la Gaule. [Trois Osiris en terre cuite, trouvées à Villeneuve-lez-Avignon; un Horus de Vaison; un Oushabti trouvé près de la route d'Entrepierres à Sisteron.] — P. 216-35. Ad. Reinach. Le pilier d'Antremont. [Au musée d'Aix en Provence; cavaliers et têtes coupées; en rapprocher la portion de frise trouvée à Nages, dans le Gard, et un relief de Bagnères-de-Bigorre; à dater environ d'un siècle avant les trophées d'Orange; cf. les monnaies des Véliocasses et des Lémoviques, montrant une tête coupée au-dessus ou au-dessous d'un cheval bondissant.] — P. 334-40. S. Reinach et G. Millet. Les obsèques de la Vierge; peinture catalane de la collection Sulzbach. — P. 341-49. A. Foucher. Le couple tutélaire dans la Gaule et dans l'Inde. — P. 381-84. S. Reinach. Le groupe d'enfants autrefois à la bibliothèque de Vienne (Isère).

Tome XXI, 1913, I.

P. 77-9 et pl. I-II. S. Reinach. Le lampadaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. [Au musée de Saint-Germain-en-Laye; Ier siècle de notre ère.] — P. 109. E. D. Le théâtre antique de Vaison. — P. 232-3. J. Déchelette. Observations sur le *torques*. [Analogies entre un torques trouvé en Hongrie et des bijoux trouvés à Lasgraïsses et dans le Cantal; les prototypes venaient-ils de l'Aquitaine ou de l'Europe centrale? Le style appartient incontestablement à celui de l'orfévrerie rhéno-danubienne de l'époque de la Tène II. Les Celtes, fixés à l'ouest de la mer Noire, ont dû porter tout d'abord quelques torques d'origine gréco-scythe, offerts en cadeaux ou enlevés comme butin; puis ces bijoux ont été fabriqués selon le style de la Tène dans les districts les plus riches en or du grand empire celtique, notamment chez les Tectosages de Toulouse.] — P. 426-7. R. Lizop. Découverte d'un cimetière du Bas-Empire à Saint-Bertrand-de-Comminges.

Tome XXII, 1913, II.

P. 335-52. Deonna. A propos de quelques articles récents. [P. 344, croiser les jambes; cf. l'attitude de nombreuses statues romanes à Toulouse et dans le Midi de la France; cette attitude « a, dès le XIIe siècle, mais surtout à partir du XIIIe siècle, une valeur symbolique, et caractérise le souverain dans l'exercice de ses fonctions et de sa puissance ».] H. Gr.

11. — *Revue des Bibliothèques*, t. XXIII, 1913.

P. 122-33. Rapport sur les services de la Bibliothèque nationale pendant l'année 1912. — P. 358-66. Rapports sur les bibliothèques universitaires. [Situation, accroissements, statistiques; p. 360, Aix-Marseille; p. 361, Clermont-Ferrand; p. 362, Grenoble; p. 365, Montpellier; p. 366, Toulouse.]

F. P.

NÉCROLOGIE

Le représentant d'une des plus anciennes et illustres familles du Languedoc et même de France, M. le duc de Lévis-Mirepoix, est mort à l'âge de soixante-cinq ans, le 10 mai 1915. C'était un homme de bien, à qui sa courtoisie, sa générosité, son abord facile avaient attiré de vives sympathies. Cherchant à se tenir en dehors de la politique, il s'était cependant occupé d'affaires publiques pour rendre service aux habitants de Léran qui, pendant trente ans, n'ont cessé de le maintenir comme maire. De sincères hommages de reconnaissance ont été rendus de divers côtés à la mémoire du défunt. Au milieu des deuils qui se produisent de toutes parts, malgré les événements qui dispersent l'attention, la nouvelle de cette mort n'est pas passée inaperçue et a provoqué de vifs et légitimes regrets.

En s'associant à cette manifestation, les *Annales du Midi* tiennent, en outre, à saluer dans M. le duc de Lévis-Mirepoix un ami éclairé des travaux scientifiques.

Au château de Léran, antique résidence de sa famille dans l'Ariège, dont il avait achevé la restauration commencée par son père, il possédait, légués par ses ancêtres, augmentés par ses soins, des collections artistiques et archéologiques, une belle bibliothèque, un vaste dépôt d'archives. Là encore sa libéralité se donnait libre cours : il se plaisait à mettre objets d'art, livres et documents à la disposition des chercheurs. Il accueillait les visiteurs avec une bonne grâce, dont gardent bon souvenir ceux qui ont reçu l'hospitalité de Léran.

Suivant l'appréciation de juges compétents, le chartrier de Léran est un des dépôts privés auquel son importance et sa variété assurent une des premières places en France. On y trouve des fonds qui s'étendent de la fin du XI[e] siècle à la chute de l'Ancien Régime; d'autres séries ont trait à l'époque révolutionnaire. La plupart des documents concernent la région de Mirepoix, siège de la famille de Lévis depuis sept siècles, ou sont relatifs à la période féodale dans le bas Languedoc. A cause d'alliances contractées en diverses pro-

vinces et même à l'étranger, par suite de hautes situations occupées par plusieurs membres de la famille à différentes époques, les collections offrent un attrait varié.

L'Ile-de-France, le Lyonnais, le Forez, le Bourbonnais, la Bourgogne sont honorablement représentés au chartrier de Léran. Pendant deux siècles, de Louis XII à la fin de Louis XIV, les Lévis de la branche Mirepoix ont fourni des sénéchaux à Carcassonne; aux XVIe et XVIIe siècles, ceux de la branche Ventadour ont été gouverneurs généraux de la province de Languedoc. Aussi des dossiers relatifs à l'administration provinciale, aux guerres de religion, sont-ils remplis de documents inédits et nombreux. Toute une série est réservée à l'administration française en Roussillon sous le règne de Louis XI. On est surpris de découvrir, dans un château Pyrénéen, des correspondances et des registres qui, provenant de l'amiral Latouche-Tréville, ont trait à l'expédition de Saint-Domingue et au camp de Boulogne.

Sous ses auspices et à ses frais, M. de Mirepoix, fidèle exécuteur des projets de son père, a fait classer les collections de ses riches archives et préparer les éléments d'intéressantes publications dont l'édition a été suspendue par la guerre. Six volumes ont déjà paru [1]; tout en montrant ce qu'ont été les différentes branches de la famille de Lévis pendant sept siècles, ils apportent d'importantes contributions à l'histoire provinciale et aussi à l'histoire nationale.

Depuis quelques années, d'anciennes familles, dont le nom est inscrit glorieusement, quelquefois avec leur sang, sur les pages de nos annales, ont ouvert leurs chartriers et, comme les Grammont, les Galard, les La Trémoille, les Chabannes, les Polignac, en ont tiré la matière de curieux ouvrages. Les volumes du chartrier de Léran occupent une place d'honneur dans cette galerie formée par les livres d'or de la noblesse française.

Il est à propos de remarquer que les travaux, encouragés par les représentants de familles historiques, indiquent un retour aux tra-

1. *Archives du château de Léran, Inventaire historique et généalogique.* Toulouse, Privat, 4 volumes in-4°, 1903-1912. I-II : Branche Lévis-Léran; III : Branche Lévis-Mirepoix; IV : Branches latérales.

Le fonds Thésan aux archives du château de Léran : documents concernant diverses localités du département de l'Hérault. Montpellier, 1913, 1 vol. in-8°.

Cartulaire de Mirepoix (sous presse). 1 vol. in-4° de plus de 500 pages.

Cette nomenclature, ne comprenant que les principales publications, pourrait être complétée par l'énumération de brochures et de mémoires, d'articles et d'ouvrages, dont les éléments ont été fournis par les archives de Léran.

ditions; à notre époque paraissent des volumes analogues à ceux dont, au XVIIe siècle, les Chatillon, les Montmorency, les Latour-d'Auvergne confiaient la composition à des érudits comme Duchesne et Baluze. C'est une conséquence du mouvement de curiosité pour les recherches historiques, mouvement qui se manifeste depuis un certain nombre d'années, trop accentué pour être un simple engouement et pour ne pas répondre à un véritable besoin. On dirait que nos contemporains, au milieu des événements dont ils sont témoins et victimes, veulent connaître la vérité et désirent mieux apprécier le passé de notre pays pour que les leçons de l'expérience acquise par les pères soient profitables aux fils.

La crise terrible que nous traversons n'a pas arrêté la tendance à laquelle nous faisons allusion, elle l'a simplement ralentie. Aussi peut-on espérer que, lors du retour à la vie normale, les investigations reprendront avec autant d'ardeur que jadis. L'attention se portera vers les collections privées où l'on tentera de pénétrer pour compléter les résultats obtenus dans l'exploration des dépôts publics. Les dépôts ne vont pas les uns sans les autres et se prêtent un mutuel appui. Les chartriers sont exposés à des causes de dispersion; ils ne peuvent être consultés d'une façon permanente; aussi des publications sont-elles nécessaires pour en utiliser les ressources. Les familles, en élevant un monument à la mémoire des aïeux, servent les intérêts de l'histoire nationale. C'est ce qu'a compris M. le duc de Mirepoix, quand il a entrepris l'œuvre dont nous venons de donner un aperçu sommaire; en perpétuant son souvenir, elle en assurera la reconnaissance de ceux qui s'intéressent aux progrès de l'Histoire. X.

*
* *

Don Salvador Sanpere y Miquel, que nous appelions familièrement *En Sampere* tout court, est mort à Barcelone le 25 octobre 1915. Il était né en 1840. La Catalogne perd en lui un de ses meilleurs écrivains et de ses plus illustres citoyens; la France, un de ses plus solides et de ses plus enthousiastes admirateurs. Sanpere est mort en souhaitant la victoire des Alliés, dont il ne doutait pas d'ailleurs: *Visca França! guaniam la batalla!* furent ses dernières paroles. Le deuil a été général en Catalogne. Les *Annales du Midi*, que tant de liens rattachent à ce noble pays, s'associent aux regrets unanimes que la mort de Sanpere y a causés.

Sanpere avait étudié pour être architecte, mais à peine venait-il de gagner son diplôme qu'il se tourna vers les sciences politiques et

sociales. En 1867 il fonda le journal républicain-fédéral *La Independencia.* Il prit une part très active à la « Révolution de Septembre » de l'année suivante, et fit partie des Cortès qui proclamèrent la République. Deux fois les électeurs d'Igualada l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés (1870 et 1873). Il était lié d'amitié avec Pi y Margall, Salmeron et Castelar. Ces deux derniers ont préfacé deux ouvrages philosophiques de Sanpere : Castelar, une *Histoire du Christianisme;* Nicolas Salmeron, *L'Émancipation de l'homme.* Son journal *La Independencia*, où il s'était révélé polémiste aussi brillant qu'audacieux, fut suspendu par la Restauration. Sa carrière politique était terminée ; mais il resta toute sa vie fidèlement attaché aux idées libérales qu'il avait professées dans ses livres, dans ses discours et dans les différents journaux auxquels il avait collaboré.

Sanpere était, avant tout, un « catalaniste » dans toute l'acception du mot, et l'on sait que la caractéristique du « catalanisme » est une profonde aversion pour l'esprit castillan et pour toutes ses manifestations. Les « Catalanistes » dignes de ce nom sont les Catalans qui se sentent mal adaptés et incapables de s'adapter à l'organisation et à la manière d'être de l'État castillan, et ils sont la grande majorité en Catalogne. De là cet esprit « révolutionnaire » qu'on leur reproche à Madrid et dont Sanpere a été un des représentants les plus désintéressés et les plus convaincus.

Non pas qu'il se soit mêlé précisément au « mouvement catalaniste » de ces derniers temps, mais, par ses études historiques auxquelles il s'était voué, il a fouillé avec une rare patience le passé de la Catalogne, montré aux Catalans les gloires et les misères de la « Nation catalane », son esprit d'indépendance et ses aptitudes à se gouverner elle-même. C'était continuer par l'histoire ce qu'il avait commencé par la politique.

J'ai connu personnellement Sanpere, et je me souviens avec plaisir des soirées que nous passâmes ensemble à Perpignan, il y a quelques années. Tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher étaient gagnés par sa vaste érudition, sa parole nourrie et facile, et aussi par sa grande modestie, car lui, qui savait tant, ne pensait qu'à s'instruire en questionnant les autres. Les temps primitifs de l'histoire de Catalogne l'avaient beaucoup occupé et intrigué. Comme nous avions dit, Calmette et moi, dans notre *Roussillon* publié par la *Revue de Synthèse historique*, que les objets et les restes humains trouvés dans la grotte d'Estagel, qualifiée de « préhistorique », provenaient d'une peuplade ligure, Sanpere me pressa vivement de lui

donner les raisons de notre affirmation, attendu, disait-il, *que aixo es cosa nova y trascendental y que dingus no havia dit may*. Et c'est dans la courtoise discussion qui s'éleva entre nous deux que je pus juger de l'immense étendue des connaissances de Sanpere et de sa probité scientifique.

L'un de ses premiers travaux traitait précisément de la protohistoire de la Catalogne[1]. On peut, on doit même ne pas accepter certaines de ses théories, mais il faut admirer l'étonnante érudition et l'immense travail qu'il a fournis pour les soutenir. J'en dirais autant de son *Estudi de toponomastica catalana*[2], sujet épineux s'il en fut jamais : l'étude des noms de lieu intéresse à égal titre le linguiste, l'historien et le géographe. Ce livre prêtait beaucoup à la critique, mais il faut noter qu'à l'époque où Sanpere l'écrivit, la géographie historique n'était représentée en Catalogne par aucun travail spécial, et les principes de la saine philologie n'y étaient pas appliqués, si l'on excepte les remarquables *Estudios de lengua catalana* publiés par Milá y Fontanals. L' « Etude » de Sanpere n'en était pas moins intéressante, car elle ouvrait une voie nouvelle à l'érudition catalane.

Vers la même époque Sanpere publia deux excellentes contributions à l'histoire de la Couronne d'Aragon : *Les Coutumes catalanes au temps de Jean Ier*[3] et *Les Dames d'Aragon*[4]. Son principal ouvrage d'histoire, *La fin de la Nation catalane* parut en 1905[5]. C'est une œuvre monumentale, comprenant les fameux événements de l'année 1714, à la suite desquels Barcelone et la Catalogne passèrent sous le joug de la Castille. La documentation de ce beau livre atteste la sagacité, l'activité et la patience de cet infatigable fouilleur d'archives, en même temps que son patriotisme de Catalan irréductible. Nous retrouvons ces qualités dans un mémoire sur la minorité de Jacques Ier qu'il présenta au Congrès d'histoire de la Couronne d'Aragon, célébré à Barcelone en 1908[6]. C'est une justification de la con-

1. *Origens y fonts de la Nació catalana*, Barcelona, La Renaixença, 1878, in-8°. — Cette même année Sanpere publiait, à la même librairie, une monographie de Barcelone considérée au point de vue historique, philosophique et social : *Barcelona, son passat, present y porvenir. Memoria histórica, filosófica y social*, 1 vol. in-8°.

2. Barcelona, 1880, in-8°.

3. *Las Costumbres catalanes en tiempo de Juan I*, Gerona, 1878, 1 vol. in-4°.

4. *Las Damas d'Arago*, Barcelona, 1879, in-8°.

5. *Fin de la Nación catalana*, Barcelona, L'Avenç, 1905, 1 vol. gr. in-8°, avec plans et vues.

6. *Minoría de Jaime I. Vindicación del Procurador Conde Sancho, años 1213-*

duite du comte Sanche pendant la minorité de l'illustre fils du roi Pierre II, mort à la bataille de Muret.

Dans l'histoire de l'Art Sanpere fut incomparable; c'est ici que l'on peut dire avec vérité qu'il laisse un vide qu'il sera difficile de combler. L'histoire de l'Art catalan n'existait pas : il l'a faite, il l'a créée. C'est à lui que la Catalogne devra de connaître ses écoles de peinture, qui furent remarquables. Il a ramené à la lumière des noms d'artistes à peu près ou totalement inconnus; il a identifié des œuvres anonymes jusqu'à ce jour, et il a montré combien la peinture catalane peut faire bonne figure à côté des grandes écoles de l'Europe du Moyen âge. Avec un sens pratique rare et un flair admirable, il a, en quelque sorte reconstitué l'Art catalan dans ses *Cuatrocentistas*, histoire de la peinture catalane durant le xve siècle[1], et dans la *Pintura Mig-Eval*, qui embrasse tout le Moyen âge[2].

Ce dernier ouvrage paraissait en fascicules, et la publication n'en était pas terminée au moment où la mort de l'auteur est survenue; mais son savant éditeur, notre collaborateur D. Jaume Massó i Torrents, me fait savoir que Sanpere a laissé tout ce qu'il faut pour terminer la publication.

La *Pintura Mig-Eval*, comme l'indique son titre, est écrite en catalan, tandis que les *Cuatrocentistas* le sont en castillan. C'est là une contradiction qui se comprend assez difficilement chez Sanpere; on la rencontre d'ailleurs chez d'autres écrivains catalans non moins « catalanistes » que lui.

Sanpere écrivit aussi en castillan ses études sur les premiers ateliers d'imprimerie établis dans les royaumes d'Aragon et de Castille et sur les incunables qui en sont sortis, particulièrement les incunables catalans[3]. L'ouvrage est divisé en deux parties, qui constituent une véritable histoire de l'imprimerie dans les royaumes d'Aragon et de Castille au xve siècle, tout à fait neuve, complétant et souvent corrigeant les livres célèbres de Haebler, la *Tipografia*

1219, dans *Memorias del Congreso de Historia de la Corona de Aragon celebrado en honor de Jaime I*. Tirage à part, in-8°. Barcelona, Francisco Altés, 1910.

1. *Los Cuatrocentistas catalanes. Historia de la Pintura en Cataluña en el siglo XV*. Barcelona, L'Avenç, 1906, 2 vol. in-4°, avec 180 phototypies.

2. *La Pintura Mig-eval catalana*. Barcelona, L'Avenç. Ont paru : fascicules I et II du t. I : fascicules I-VII, du t. II.

3. *De la introducción y establecimiento de la imprenta en las Coronas de Aragón y Castilla y de los impresores de los incunables catalanes*. L'ouvrage a paru dans la *Revista de bibliografia catalana*, fondée et dirigée par M. J. Massó i Torrents, N°s VII et VIII.

Iberica et la *Bibliografia Iberica*. On sait les obscurités qui couvrent un peu partout l'origine des premiers ateliers d'imprimerie et les difficultés que présente l'examen de leurs productions. Sanpere s'est tiré avec honneur de la lourde tâche qu'il avait entreprise, donnant la preuve d'une grande sagacité et d'une profonde connaissance de la bibliographie espagnole du xv[e] siècle.

Sanpere eut, à un haut degré, le zèle de la science, et ceux même qui l'ont quelquefois combattu ont toujours reconnu ce que ses efforts avaient de noble et de sérieux; ses convictions, de sincère; ses idées, d'original et d'ingénieux. L'homme, chez Sanpere, ne valait pas moins que le savant. A une grande fermeté de caractère il alliait une grande franchise et un grand amour de la justice et de la vérité. Si Sanpere écrivain a enseigné à ses compatriotes l'histoire de la Catalogne sous ses divers aspects, il leur a donné aussi l'exemple des vertus qui caractérisent l'honnête homme et le parfait citoyen.

Pierre VIDAL.

*
* *

M. Léon GAUDIN, conservateur de la Bibliothèque municipale et président d'honneur de la Société archéologique de Montpellier[1], s'est éteint doucement le 26 novembre 1915, dans sa quatre-vingt-neuvième année[2], ayant conservé jusqu'à ses derniers jours toute la vivacité de sa belle intelligence, toute la précision de sa mémoire, toute la ferveur de son culte pour le livre et pour l'histoire locale.

« Nommé bibliothécaire-adjoint le 23 avril 1863, Léon Gaudin avait été promu bibliothécaire en chef de la ville le 16 avril 1876, et, depuis cette date, il avait exercé sans arrêt ces importantes fonctions, se refusant à prendre un repos si dignement gagné[3]. »

1. Voir, dans le journal *L'Éclair* (de Montpellier, n° du 27 novembre 1915) le très bel article, inspiré par une reconnaissante affection, que M[lle] Louise Guiraud a publié sur M. Gaudin, le lendemain de sa mort.

Aux obsèques, qui ont eu lieu le 28 novembre, M. le D[r] Pezet, maire, a dit, « au nom de la ville de Montpellier », un « reconnaissant adieu » au « fonctionnaire dévoué et désintéressé, qui a rendu à la Bibliothèque de la ville, et par là, à la cité, d'inappréciables services ».

L'éloge de M. Gaudin a été prononcé, d'autre part, à la Société archéologique, par M. Cazalis de Fondouce, président, dans la séance du 11 décembre, et à l'Académie des Sciences et Lettres, par M. Racanié-Laurens, président, dans la séance du 20 du même mois.

2. Il était né à Montpellier, ou plus exactement à Celleneuve (commune de Montpellier), le 6 février 1827.

3. Discours de M. Pezet, maire.

Pendant plus d'un demi-siècle, il s'est consacré tout entier à l'accroissement et au catalogue du dépôt qui lui avait été confié. Son œuvre, à ce double point de vue, a été des plus méritoires et des plus marquantes.

Grâce à lui, la Bibliothèque de Montpellier est devenue une des plus riches de province, et en même temps un musée bibliographique de premier ordre. Il avait su encourager plusieurs de ses amis à former des collections de livres précieux, se rapportant à diverses spécialités, et il les avait décidés à léguer ces collections à notre ville.

Ainsi que l'écrivait naguère le professeur Antonin Glaize, les enrichissements de la Bibliothèque de Montpellier, « depuis quarante-cinq ans, proviennent surtout d'une série de legs considérables faits par MM. Bruyas, Fages, Reynaud, Charles de Vallat, Léon Vallet, Sabatier, Cavalier, Paul Lacroix, Cauvet et Mlle Pellechet, legs accompagnés, pour la plupart, d'une donation de sommes destinées à la publication des catalogues ou à l'accroissement des fonds légués ». « Sur ces dix legs considérables, huit des plus importants ont été provoqués » par M. Gaudin et obtenus par lui de ses amis personnels, dont plusieurs le choisirent pour leur exécuteur testamentaire [1].

Dans cette galerie de la bibliophilie montpelliéraine, deux fonds occupent, sans conteste, le premier rang, en raison de leur richesse et de leur originalité : 1° le legs fait en 1883 par M. Charles DE VALLAT, ancien ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur ; 2° le legs fait en 1887 par le Dr Calixte CAVALIER, ancien professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, ancien médecin en chef de l'asile des aliénés. Ces deux précieuses collections remplissent, à la Bibliothèque de Montpellier, deux salles spéciales, soigneusement défendues contre les indiscrets.

Le fonds de Vallat se compose d'environ 20.000 volumes ou plaquettes rares, d'une valeur de près de 200.000 francs [2]. Il y a là une collection, réellement unique, de littérature populaire espagnole, et en outre, une série de choix pour les sciences sociales, l'histoire diplomatique contemporaine, etc.

Le legs du Dr Cavalier comprend, d'une part, environ 4.000 volu-

1. *Hommage à M. Léon Gaudin* (avril 1913), discours de M. le professeur Glaize, p. 8.

2. Les reliures, toutes de luxe et toutes exécutées à Paris, ont coûté, à elles seules, exactement 37.000 francs.

mes : beaux livres illustrés du xviii[e] siècle et de la première moitié du xix[e], éditions de grand luxe d'ouvrages littéraires célèbres, livres anciens très rares, tout un ensemble concernant Rabelais, etc.; d'autre part, une collection d'objets d'art et de curiosité, tableaux, dessins, miniatures, monnaies, médailles, jetons, sceaux, etc. [1], le tout d'une valeur de près de 150.000 francs.

Après les legs de Vallat et Cavalier, se place le legs fait en 1874 par le D[r] C.-A. Fages, ancien professeur à l'École de médecine de Montpellier : environ 12.000 volumes (sciences naturelles, histoire, etc.).

Viennent ensuite : le legs de M. Saint-Albin REYNAUD, ancien avocat à la Cour d'appel de Montpellier : environ 3.000 volumes (jurisprudence, littérature, etc.) ; le legs Paul LACROIX : collection complète des œuvres du *Bibliophile Jacob* (la plupart sur papier de luxe); le legs de M. Léon VALLET, ancien avoué à Montpellier : environ 4.000 volumes (livres illustrés, collections de bibliophiles, etc.) ; enfin, le legs de la célèbre bibliographe M[lle] PELLECHET, qui devait doter Montpellier d'une série hors de pair sur l'histoire de l'imprimerie [2].

D'autres dons, pas assez abondants pour mériter les honneurs d'un classement à part et d'un volume spécial de catalogue (legs Sabatier, Cauvet, etc.) ont été répartis dans les séries générales.

Ce ne sont pas là les seuls enrichissements dont la Bibliothèque de Montpellier soit redevable à M. Gaudin. Et si le bibliothécaire eût été moins modeste, le dépôt municipal aurait pu compter officiellement un fonds de plus : le *fonds Gaudin*, composé exclusivement des dons du bibliothécaire.

M. Gaudin a doté, à ses frais personnels, la Bibliothèque de Montpellier d'une très grande quantité de publications locales ou régionales, de tous genres, et en même temps, « de nombreux ouvrages [d'intérêt général], pour combler des lacunes constatées au fur et à mesure de la rédaction des catalogues, spécialement en ce qui concerne l'histoire littéraire des xvii[e] et xviii[e] siècles et l'histoire de la

1. Cf. les deux fascicules : *Bibliothèque de la ville de Montpellier; Catalogue raisonné des objets d'art et de curiosité, des tableaux, dessins et miniatures, légués par le D[r]* C. CAVALIER, par M. Georges d'Albenas (1896, in-8° de viii-75 p.); *Monnaies, médailles, jetons et sceaux, légués par le D[r]* C. CAVALIER ; *catalogue* rédigé par M. Émile Bonnet (1898, in-8° de 315 p.).

2. Voir F. Fabrège, *Les Bibliothèques publiques de Montpellier,* premier article, dans le journal *L'Éclair*, n° du 3 février 1902, et A.-M.-P. Ingold, *Notice sur la vie et les ouvrages de Marie Pellechet* (Paris, Alph. Picard, 1902), p. 180.

Révolution »[1]. « M. Gaudin (a dit M. le doyen Vigié) recherchait de tous côtés les ouvrages qui avaient leur place marquée dans quelques-uns des fonds de la Bibliothèque, et quand il les avait découverts, ces livres entraient toujours à la Bibliothèque. *Les crédits n'étaient jamais épuisés!* »[2].

M. Gaudin a également « opéré de multiples transcriptions de manuscrits concernant notre histoire locale, conservés à la Bibliothèque nationale ou dans d'autres dépôts de Paris ou de la Province », ou dans des bibliothèques particulières. Il a pu ainsi « éviter aux chercheurs des déplacements coûteux, et leur fournir sur place des documents d'un haut intérêt »[3].

A défaut d'un *fonds Gaudin* en titre, la Bibliothèque de Montpellier peut montrer avec fierté un fonds spécial, auquel le souvenir de M. Gaudin restera toujours attaché, car il a été l'objet des constantes préoccupations de sa carrière et véritablement son œuvre de prédilection. Je veux parler du *fonds de Languedoc*, « assemblage unique de publications et manuscrits sur la province et particulièrement Montpellier »[4], collection « incomparable, plus riche que les fonds analogues des autres cités de la région »[5], — dont le catalogue « est un véritable *corpus* de la Bibliographie languedocienne et constitue, pour les chercheurs, un instrument unique d'érudition provinciale »[6].

Ce catalogue du Fonds de Languedoc, qui contient exactement 4.760 numéros, a été le « couronnement » des travaux bibliographiques de son auteur.

Le *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier* représente, à l'heure actuelle, un total de vingt-deux fascicules distincts, d'ampleur inégale, groupés en dix-huit volumes[7], savoir : — pour le *catalogue général*, douze fascicules publiés de 1875 à 1894, formant dix volumes ; — pour les *fonds particuliers* constitués par divers legs, neuf fascicules, publiés de 1866 à 1898, formant sept volumes ; — plus, pour le *fonds de Languedoc*, le volume très important, dont nous venons de parler, publié en 1902. — Sur les douze fascicules

1. *Hommage à M. Léon Gaudin* (1913), discours de M. Glaize, p. 9.
2. *Ibid.*, discours de M. le doyen Vigié, président de la Société archéologique, p. 16-17.
3. Glaize, p. 9.
4. L. Guiraud, article cité.
5. Vigié, p. 17.
6. Glaize, p. 10. — Cf. *Annales du Midi*, t. XV, 1903, p. 564-565.
7. Sans tomaison d'ensemble.

du catalogue général, onze ont été signés par M. Gaudin[1]. Le catalogue du fonds de Languedoc porte également sa signature[2].

Quant aux six volumes, parus de 1880 à 1898, qui contiennent les catalogues de cinq des fonds légués par divers bibliophiles montpelliérains : — les fonds *Fages*, *Reynaud*, *de Vallat*, *Vallet* et *Cavalier*[3], — ils ont tous été édités sans le nom du bibliothécaire qui les a rédigés. Mais nous savons qu'ils ont été entièrement l'œuvre de M. Gaudin.

Nous savons, en outre, que, dès 1865-1866, il avait pris part à la rédaction du catalogue du fonds *Flottes*[4]. De plus, il y a tout lieu de penser qu'il a aussi collaboré au fascicule du catalogue général, qui a été publié en 1875, sans nom d'auteur[5]. — Nous arrivons ainsi à compter, à l'actif de M. Gaudin, tout près d'une vingtaine de volumes ou fascicules de catalogue, signés ou anonymes.

Il a également donné, en 1904, — dans le *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, publié par Ulysse Robert, pour le Ministère de l'Instruction publique[6], — un supplément notable à la liste dressée, en 1849, par Libri et Paulin Blanc.

Il laisse en manuscrit, prêts pour l'impression, deux autres catalo-

1. *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier (dite du Musée Fabre)*: — *Théologie* (1875, XIV-550 p.); — *Belles-Lettres* (1875-1876, XIII-676 p.); — *Histoire littéraire et Bibliographie* (1878, XV-190 p.); — *Polygraphie* (1878, 113 p.); — *Histoire* (première partie, 1880, IX-400 p.; deuxième partie, 1884, VIII-p. 401 à 864; troisième partie, 1885, VII-p. 865 à 1200); — *Sciences et Arts* (première partie, 1888, X-542 p.; deuxième partie, 1891, XIII-p. 543 à 1164; troisième partie, 1892, p. 1165 à 1338); — *Supplément* (1894, 435 p.); — le tout, de format in-8° raisin. — Dans la signature de ces onze fascicules, M. L. Gaudin ajoutait à sa qualité de bibliothécaire, son titre de *docteur en droit*.

2. Un vol. in-8° raisin de XV-798 p.

3. *Bibliothèque de la ville de Montpellier* : — *Catalogue des ouvrages légués par M. le Dr C.-A.* Fages (1880, 455 p.); — *Catalogue des ouvrages légués par M. Saint-Albin* Reynaud, *avocat* (1881, 167 p.); — *Catalogue des ouvrages légués par M. Charles* de Vallat, *ancien ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, etc.* (2 vol., 1891, 486 p. et 1892, p. 487 à 1038); — *Catalogue des ouvrages légués par M. Léon* Vallet, *ancien avoué*, (1894, 207 p.); — *Catalogue des ouvrages légués par le Dr C.* Cavalier... (1898, 193 p.); — le tout, de format in-8° raisin.

4. *Catalogue des livres légués à la Bibliothèque de la ville de Montpellier par l'abbé J.-B.-M.* Flottes, *ancien vicaire général, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres* (1886, un vol. gr. in-8° de XV-617 p.); — cf. p. VIII, note.

5. *Jurisprudence* (1875, VI-93 p.)

6. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Départements, tome XLII, supplément, tome III, p. 304 à 352 (mss. 65 à 117).

gues : celui du *fonds Paul Lacroix* et celui du *fonds Pellechet*; plus, les fiches de supplément du *fonds de Languedoc*, se rapportant aux augmentations de ces treize ou quatorze dernières années.

Ce bel ensemble de catalogues et les enrichissements si précieux, apportés grâce à lui à la Bibliothèque de Montpellier, ne constituent cependant pas *toute* l'œuvre de ce *bibliothécaire modèle* (comme le qualifiait Léopold Delisle), et nous ne devons pas négliger de rappeler l'obligeance inépuisable avec laquelle il faisait profiter de son érudition, véritablement étonnante, non seulement les travailleurs, mais encore les simples curieux, qui s'adressaient à lui, encouragés par la simplicité de son allure et la bonne grâce de son accueil.

M. Léon Gaudin a eu, sur les études locales à Montpellier, une action bienfaisante, que l'on peut dire universelle. Tous ceux qui se sont occupé de l'histoire de notre ville ont bénéficié de sa science, et de la générosité avec laquelle il mettait à leur disposition les informations les plus précises et les plus variées.

« S'étant voué tout entier à la Bibliothèque, M. Gaudin ne se décida jamais à aborder les publications personnelles de longue haleine, exigeant de longs loisirs et surtout une mise en œuvre, dont les responsabilités effarouchaient sa défiance de soi. Et ce fut là pour Montpellier un inappréciable dommage. Du moins il apporta à l'érudition des matériaux, en éditant[1] » un certain nombre de textes, les uns d'ordre historique, les autres d'ordre littéraire.

Comme directeur des publications de la *Société des Bibliophiles de Montpellier,* il a fait paraître, avec des introductions et des notes : — *l'Entrée de Madame de Montmorency à Montpellier*, réimpression de l'édition de 1617 (un vol., 1873); — *les Gouverneurs anciens et modernes du Languedoc*, par P. Gariel, réimpression de l'édition de 1669 (un vol., 1874); — les *Mémoires inédits d'André Delort* sur ce qui s'est passé de plus remarquable dans Montpellier depuis 1622 jusqu'en 1692 (deux vol., 1876-1878); — l'*Histoire de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier*, par Pierre Serres, publiée d'après le manuscrit original de Montpellier (un vol., 1878); — les *Mémoires de Jean Philippi,* touchant les choses advenues pour le faict de la religion à Montpellier et dans le bas Languedoc (1560-1600), publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (un vol., 1880); — *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1552-1559, 1595-1599), notes de voyage de deux étudiants bâlois, publiées d'après les manuscrits

1. L. Guiraud, article cité.

originaux appartenant à la bibliothèque de l'Université de Bâle (un vol., 1892).

Dans la *Revue des Langues romanes*, il a donné : — *Œuvres choisies de Roudil* (tome I, 1870) ; — *Épîtres farcies inédites de la Saint-Étienne* (tome II, 1871) ; — *l'Opéra de Frontignan*, suivi d'autres poésies patoises de la fin du XVII[e] siècle (ibid.) ; — *Poésies patoises de Nicolas Fizes* (tome III, 1872) ; — *Lettres inédites de l'abbé Favre* (tome IV, 1873) ; — *Traduction du deuxième chant de l'Énéide*, par Jourdan (tome V et VI, 1874).

On doit encore à M. Léon Gaudin l'achèvement de la *Bibliographie du Languedoc en général, du département de l'Hérault et de la ville de Montpellier en particulier*, qui avait été commencée par Junius Castelnau, et qui a été insérée dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* (série in-4°, tome IV, p. 553 à 668).

A diverses reprises, M. Gaudin avait été proposé, par les inspecteurs généraux des Bibliothèques, pour la croix de la Légion d'honneur. La session du Congrès des Sociétés savantes à Montpellier, au commencement d'avril 1907, parut à ses amis une excellente occasion pour essayer de lui obtenir cette distinction si méritée. Leurs sollicitations ne furent pas écoutées. L'administration témoigna de sa bonne volonté, mais déclara qu'il n'y avait pas de croix disponible.

Comme compensation, la Société archéologique de Montpellier, dans sa séance du 13 avril 1907, décerna à l'unanimité à M. Gaudin le titre de président d'honneur.

Six ans plus tard, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque, ses amis, de concert avec la municipalité, lui offrirent un haut-relief, le représentant dans l'attitude de la lecture[1]. Ce remarquable morceau de sculpture, dû au talent de M. Prosper Jouneau, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts de Montpellier, a été placé à la bibliothèque, où il conservera les traits d'un des Montpelliérains, qui ont le plus aimé, et le mieux servi, leur ville natale.

JOS. BERTHELÉ.

1. Voir la plaquette intitulée : *Hommage à M. Léon Gaudin, Bibliothécaire de la ville de Montpellier. 24 avril 1913.* (Montpellier, imp. Firmin et Montane, 1914, grand in-8° de 30 p., avec une héliogravure représentant le haut-relief exécuté par M. Prosper Jouneau.)

Cette plaquette comprend : 1° le compte rendu de la cérémonie du 24 avril ; — 2° le *Discours de M. le professeur Glaize* (p. 7 à 13) ; — 3° le *Discours de M. le Doyen Vigié, président de la Société archéologique* (p. 15 à 19) ; — 4° le *Discours de M. le Docteur Pezet, maire de Montpellier* (p. 21 à 25) ; — 5° la *Réponse de M. Léon Gaudin* (p. 27-28) ; — 6° la *Liste des souscripteurs*.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 16 avril 1915, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, statuant sur le concours des antiquités nationales, a décerné la 1re médaille à M. Clerc, *Aquæ Sextiæ, Aix à l'époque romaine,* une 2e médaille à M. Bémont, pour ses *Actes relatifs à l'administration de la Guyenne* et une 2e mention à M. Pasquier pour son ouvrage sur *Un favori de Louis XI.* (Cf. ci-dessus, p. 92, un compte rendu de ce dernier ouvrage.)

Dans sa séance du 25 juin elle a attribué sur le prix Honoré Chavée (linguistique) : 1.000 francs à M. A. Dauzat pour l'ensemble de ses travaux sur les patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme) et de la basse Auvergne ; 2° 400 francs à M. J. Ronjat pour son *Essai sur la Syntaxe des parlers provençaux modernes* (in-8° de 306 pages).

* * *

Ce même ouvrage de M. Ronjat avait déjà reçu en 1914, de la Société des Langues Romanes le prix Anatole Boucherie et avait fait l'objet d'un rapport élogieux de M. Grammont, dont un extrait, qui vaut compte rendu, a été publié par la *Revue des Langues Romanes* (VIe série, t. VIII, 1915, p. 159 et suiv.).

* * *

Le 2 juillet 1915 la Commission de l'Institut a décerné sur le prix Volney (linguistique) un prix de 1.800 francs à M. A.-L. Terracher pour son ouvrage intitulé : *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois.*

* * *

Dans sa séance du 5 juin, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné sur le prix Michel Perret 1.000 francs à M. l'abbé Moulard pour son ouvrage sur *Le Comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde (1815-1822).*

***

Le 9 mai dernier a eu lieu une réunion à Barcelone en vue de la création d'une Académie catalane (Academia de la llengua catalana). Cette Académie, reconnue par l'autorité légale de l'Espagne, aura pour objet « la conservation, la pureté et l'élévation de la langue ». La Commission qui doit présider à l'élaboration des statuts définitifs de la nouvelle institution comprend d'éminents écrivains : D. Jaume Collell, président; D. Joseph Franquesa y Gomis, vice-président; D. Ernesto Moliné y Brasés, archiviste; D. Francesch Matheu, trésorier; enfin D. Francesch Carreras y Candi, secrétaire. Le nombre des membres de l'Académie catalane est dores et déjà fixé à trente.

***

Chronique du Vivarais.

La *Revue du Vivarais* reste le principal recueil historique de l'Ardèche. La *Voix du Terroir*, dont tous les fascicules n'étaient pas négligeables, a arrêté sa publication avec le numéro de novembre-décembre 1912; cette petite revue, qui s'imprimait à Viviers, avait sept ans d'existence.

Depuis notre dernière chronique ont paru des travaux plus importants que ceux qu'il nous arrive de signaler d'ordinaire.

En première ligne, nous placerons le tome Ier des cinq volumes de l'*Histoire du Vivarais*, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche, par M. Jean Régné, archiviste départemental. C'est le début d'un ouvrage considérable qui constituera l'histoire définitive du pays. Ce tome Ier comprend une réédition de la remarquable *Histoire du Vivarais* (des origines à 1039) publiée chez Didot, il y a environ cinquante ans, par le chanoine J. Rouchier. M. J. Régné a supprimé la belle introduction de Rouchier (peut-être faut-il le regretter, car ce livre est devenu rare) et l'a remplacée par une longue et intéressante préface dans laquelle il apprécie et met justement en valeur les travaux de ses principaux devanciers, le chanoine Rouchier et M. Albin Mazon. Il a ajouté des notes, des dissertations et des tables qui rajeunissent heureusement l'œuvre de Rouchier et en rendent la consultation facile. Il s'est assuré de plus la collaboration de M. Elie Reynier et de M. le Dr Jullien, qui lui ont fourni deux chapitres importants sur la géographie et la préhistoire du

Vivarais. Si les gravures ajoutées par M. Régné n'ont peut-être pas tout l'intérêt et toute la nouveauté que l'on pourrait souhaiter, l'exécution typographique de ce premier volume est en revanche extrêmement soignée. Au total, l'apparition du tome Ier de l'*Histoire du Vivarais* est pour l'érudition locale un événement capital et il convient de féliciter hautement l'auteur en souhaitant la prompte publication du volume suivant, qui abordera une période pour laquelle nous n'avons encore aucun travail d'ensemble.

Le capitaine, depuis commandant, V. Chareton, qui vient de trouver une mort glorieuse sur le champ de bataille, a publié en 1913 un travail intitulé : *La Réforme et les guerres civiles en Vivarais, particulièrement dans la région de Privas (Valentinois) 1544-1632.* (Paris, P. Catin, in-8°, XII-430 pages, illustré). Le mot Valentinois pourrait prêter à confusion, mais à part cette réserve, il n'y a que des éloges à faire de cet ouvrage. Si les guerres civiles du Vivarais n'avaient certes pas, jusqu'ici, manqué d'historiens, M. Chareton a traité ce sujet d'un point de vue nouveau, en examinant principalement les opérations militaires dans la région du Vivarais où elles ont pu avoir les plus grandes conséquences. L'auteur connaissait parfaitement la topographie du pays ; et, sans négliger les sources manuscrites, il a utilisé les sources imprimées contemporaines (que d'autres chercheurs sont parfois tentés d'oublier) et a fait véritablement œuvre d'historien. Son livre est un des plus importants qui aient été publiés depuis de longues années sur l'histoire du Vivarais.

Nous devons signaler aussi, bien qu'ils donnent relativement peu de détails pour le Vivarais, les deux volumes de M. Charles Bost sur *les Prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc, 1684-1700.* (Paris, Champion, 1912, 2 vol. in-8°, illustrés).

Dans le même ordre d'idées, donnons une mention à une petite brochure (extraite de la *Revue chrétienne*, Paris, 1911, in-8°, 47 p.) de M. H. Chapon, dont le titre : *Origines des guerres de Religion dans le Vivarais, 1618*, nous semble assez impropre. Le sous-titre : *Vals et la famille de Justet*, indique mieux le sujet traité. Le principal mérite de cet article est de fixer la personnalité d'un notable Camisard, Abraham Justet.

M. Jean Régné nous a donné dans le *Bulletin philologique et historique* du Ministère de l'Instruction publique une substantielle étude : *La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais ; la fondation de Villeneuve-de-Berg et la mise en pariage de son territoire* (novem-

bre 1284), que nous retrouverons dans son second volume de l'*Histoire du Vivarais* et qui nous fait bien augurer de la suite de ce grand ouvrage.

Les monographies locales n'ont pas été nombreuses. Une d'elles, en revanche, se distingue des productions de ce genre par ses proportions et aussi par la conscience des recherches qu'elle a coûtées à l'auteur. C'est le volume de M. l'abbé Auguste Roche, intitulé : *Beauchastel, histoire civile et religieuse* (Aubenas, 1914, in-8°, XIII-514 pages, illustré; avec une préface de M. J. Régné). Beauchastel est un village, presque un petit village, des bords du Rhône, et peut se féliciter d'avoir trouvé un historien aussi averti et aussi patient, alors que les principales villes du Vivarais sont encore, à ce point de vue, moins heureuses.

Nous signalerons aussi un ouvrage, intéressant et précis, intitulé: *Paroisse de Privas. Essai d'histoire religieuse contemporaine* (Largentière, Jay, 1914, in-8°) signé : N. C. (M. l'abbé Chabannes, vicaire à Privas); un travail de M. Pierre Viellescases, *Privas et ses municipalités* (*1789-1794*), et, bien qu'il ne s'agisse pas d'une étude historique, *la Région privadoise* (*Ouvèze et Payre*) par M. Elie Reynier (Grenoble, Allier, 1914, in-8°, 57 pages), petit traité géographique et économique qui constituera un document précis sur l'état du pays au début du vingtième siècle.

Une seule biographie nous paraît à noter, c'est celle de *Dom Martin, deuxième abbé de Notre-Dame des Neiges*, par l'abbé Gilles (Paris, Gabalda, 1912). Ce petit volume, soigneusement édité, contient un certain nombre de gravures représentant la trappe de Notre-Dame des Neiges, illustrations qui sont devenues précieuses depuis qu'un incendie a détruit le monastère.

Les ouvrages généalogiques ont été plus nombreux. Le tome deuxième du livre de M. le marquis de Vogüé, *Une famille vivaroise*, a paru en 1912. Il ne traite plus uniquement de l'histoire du Vivarais; on y trouve cependant, sur la vie provinciale au XVIIIe siècle, des notes curieuses et agréables. Une seconde édition de ce bel ouvrage a été mise dans le commerce (Paris, Champion); elle comprend trois volumes petit in-8°.

La Maison de Lestrange, par le comte Henri de Lestrange (Paris, Lemerre, 1912, in-4°, IV-649 pages, illustré), est un luxueux ouvrage, utile pour l'histoire générale du Vivarais, étant donné l'importance que les Lestrange ont eue dans le pays et le rôle de premier rang qu'ils y ont parfois joué. Ce travail, qui contient notamment une

étude archéologique sur le château de Boulogne, est complété par de copieuses tables.

Signalons aussi *La Généalogie de la famille des Micheaux en Vivarais, Dauphiné et Lyonnais*, par M. André Vellot (Paris, Picard, 1911, in-4°), travail consciencieux, intéressant, et d'une belle exécution typographique.

Les Châteaux historiques du Vivarais ont fourni à MM. Fl. Benoit d'Entrevaux (pour le texte) et G. de Jourda de Vaux (pour les dessins) la matière d'un fort volume, agréable à parcourir. La partie historique y est sommaire et les dessins plus artistiques que précis; mais les auteurs n'ont pas eu la prétention de faire œuvre d'érudition; ils ont voulu seulement dresser, pour les promeneurs, un guide où ils ont énuméré les demeures intactes ou ruinées, antiques ou modernes, que l'on rencontre dans les montagnes du Vivarais.

Les archives et bibliothèques publiques ont bénéficié, pendant le même temps, d'acquisitions et d'améliorations notables.

Commençons par les Archives départementales; elles ont reçu en 1912, pour la série D, un versement du lycée de Tournon, et pour la série E un don de Me Magnard, notaire à Largentière. Cette série s'est surtout enrichie par le dépôt de plus de mille registres provenant de l'étude de Me Niboyet, notaire à Aubenas, registres dont les plus anciens datent du xive siècle. La série F a reçu quelques liasses de documents sur les familles et les localités du Vivarais, don de M. Henri Vaschalde, de Vals.

Les Archives départementales possédaient une *bibliothèque historique* que M. Jean Régné, l'actif archiviste de l'Ardèche, a reconstituée en 1911. Elle ne possédait alors que 1.300 volumes, elle en comptait près de 6.000 à la fin de 1914. MM. Paul et André Mazon, fils de feu M. Albin Mazon, ont fait don à cette bibliothèque d'un fonds comprenant un grand nombre d'imprimés, et surtout une centaine de volumes manuscrits qui contiennent les notes prises par leur père et des documents originaux. Le « Fonds Mazon » constitue certainement la partie la plus précieuse de cette bibliothèque; il est conservé dans le cabinet de l'Archiviste. Ajoutons que M. Régné a dressé un double catalogue sur fiches de la bibliothèque historique: l'un par noms d'auteurs, l'autre par matières, localités et personnages.

Enfin l'*Inventaire sommaire des Archives communales de Largentière antérieures à 1790*, par Ed. André, avec un *Index*, par J. Régné

(Le Puy, 1914, in-4°, 140 p.), vient de paraître. Et c'est un événement, car le dernier — le seul — volume d'inventaire imprimé pour le département avait été publié en 1878. Les archives de Largentière ne sont ni considérables (deux cent quarante-trois articles en tout) ni anciennes (quatre pièces des XIIIe-XVe siècles, le reste commençant à 1542), mais elles sont loin, et l'inventaire le montre assez, de manquer d'intérêt. M. Édouard André a eu le mérite de retrouver en des mains privées les délibérations municipales et les registres paroissiaux les plus anciens. Ces documents n'ont pu être inventoriés à leur place et ont fait l'objet d'additions. L'index rédigé par M. J. Régné est considérable et facile à consulter.

Les Archives du Bourg-Saint-Andéol (qui possèdent un inventaire manuscrit) sont les plus riches archives communales du département. La conservation des archives anciennes de cette ville a été confiée à un érudit bourguésan, M. Robert Labrély, qui s'acquitte de cette charge avec la plus grande compétence et le plus louable dévouement. Nous avons visité ce dépôt : il est maintenu dans un ordre parfait, et nous souhaitons qu'Aubenas, Viviers et les autres localités importantes du département soient également dotées d'un archiviste municipal.

Nous avons déjà parlé de la Bibliothèque historique annexée aux Archives départementales. La bibliothèque publique la mieux entretenue du Vivarais est sans contredit celle d'Annonay. Avant de dire quelques mots de ses nouvelles acquisitions, nous devons malheureusement signaler la disparition d'une autre bibliothèque, la plus considérable peut-être du département, celle de l'ancien Séminaire de Viviers (en exécution de la loi de séparation). Cette bibliothèque ne comprenait pas moins de 40.000 volumes. 3.000 ont été versés à la bibliothèque historique des Archives départementales, un millier a été réparti entre les bibliothèques municipales d'Annonay, Aubenas et Privas. Nous ignorons le sort du reste.

La Bibliothèque d'Annonay possède un catalogue imprimé; le dernier supplément à ce catalogue contient les nos 16392 à 16724. Les nos 16684 à 16702 sont des manuscrits donnés par M. Léon Rostaing et provenant de la *Société de Statistique* d'Annonay. Ce sont des Mémoires présentés à cette Société entre 1832 et 1839 par divers auteurs et dont quelques-uns seulement se rapportent au pays et à son histoire.

Le goût de l'histoire locale s'est manifesté dans le département par des projets intéressants qui n'ont pas tous abouti, mais qui n'en

sont pas moins comme un symptôme et l'heureux présage d'une activité croissante.

Il a été fondé à La Voulte, dans la grande salle du château des ducs de Ventadour, prêtée par M. de Lagrevol, propriétaire de ce bel édifice, un *Musée* local où sont recueillis les documents, gravures et objets divers ayant quelque rapport avec le passé de cette petite ville. Cette fondation est due à l'initiative de deux Voultains, M. Louis Fuzier, bibliophile distingué, et M. l'abbé Auguste Roche, archiviste diocésain.

A Tournon, s'est formée une *Société des Amis des Arts* qui se propose de réunir en musée tout ce qui peut contribuer à l'étude de l'histoire de Tournon : tableaux, estampes des artistes tournonnais anciens et modernes.

On nous a signalé une initiative analogue à Annonay.

Ce n'est plus un musée local, mais un *Musée vivarois* que M. le Dr Jullien, de Joyeuse, voudrait créer à Aubenas, en recueillant notamment des spécimens de toutes les anciennes industries locales. M. Jullien a exposé ses projets dans un intéressant article, illustré, de la *Revue du Vivarais*.

On sait que la conservation des antiquités et objets d'art vient d'être organisée dans la plupart des départements. M. Gabriel Faure, de Tournon, est l'un des inspecteurs généraux; M. Jean Régné a été nommé conservateur pour l'Ardèche, le 5 juin 1914.

Une *Société d'Études locales* a été fondée à Privas, en 1914, par MM. Molitor, inspecteur d'Académie; Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, et Elie Reynier, professeur à l'École Normale. Elle se propose de vulgariser dans l'enseignement primaire et le grand public les résultats de l'érudition locale au moyen de conférences ou de brochures d'un prix très modéré. La première publication de cette Société est une plaquette (extraite de la *Revue du Vivarais*) intitulée : *Ce que doit être une monographie d'histoire communale*. Elle est l'œuvre de M. Jean Régné et nous paraît un modèle de clarté et de méthode.

Mentionnons enfin des conférences faites aux élèves de l'École Normale d'institutrices par M. E. Reynier (sur l'histoire de Privas) et par M. Girard (sur les écrivains ardéchois), et des promenades archéologiques dans les environs de Privas et à Aubenas, La Voulte, Cruas et Viviers, sous la direction de M. Jean Régné.

Ce rapide aperçu nous permet de constater, à la veille de la guerre, des progrès notables dans les études d'histoire vivaroise; espérons qu'après la victoire nous pourrons signaler à ce point de vue une activité renouvelée.

Auguste Le Sourd.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Calmette (J.). — I. *La politique espagnole dans la crise de l'indépendance bretonne* (1488-1492). Paris, 1914; in-8° de 15 pages. (Extr. de la *Revue historique*, t. CXVII.) — II. *Contribution à l'histoire de l'empirisme médical.* Toulouse, impr. Douladoure-Privat, 1914, in-8°. (Extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 11e série, t. II, p. 99-116.) — Poursuivant ses ingénieuses recherches sur l'histoire diplomatique de la fin du xve siècle, M. Calmette étudie, dans la première brochure, la part qu'a prise l'Espagne dans l'affaire de la succession de Bretagne. L'objet de la politique des souverains espagnols, à ce moment, était la restitution par la France des comtés de Roussillon et de Cerdagne, promise par Louis XI mourant et non exécutée par son successeur. Afin d'en assurer la réalisation sans trop de frais, l'Espagne s'allie à l'Angleterre et à l'Autriche pour la guerre en Bretagne contre la France; elle envoie des troupes qui débarquent à Vannes et ne se laisse désarmer que par la signature du traité de Barcelone, qui lui rend les comtés. M. Calmette démêle et éclaire les finesses du jeu de la politique espagnole dans ses relations avec ses alliés et avec ses adversaires.

Dans la seconde brochure, M. C., d'après les archives de la Faculté de médecine de Montpellier, donne d'intéressants détails, tirés de documents des xiiie, xive et xvie siècles, sur les mesures prises contre ceux qui se mêlaient de soigner des malades sans avoir été reçus licenciés ou docteurs par une Faculté de médecine. Il publie aussi un mémoire et des lettres, de 1773, d'un docteur de l'Université de Montpellier établi à Oloron, qui font connaître de quelle façon les empiriques s'établissaient après un apprentissage en Espagne et exerçaient, en grand nombre, en Béarn, au mépris de l'édit de 1707 et comment l'un d'eux, à l'aide de lettres de graduation d'une validité douteuse, délivrées par l'Université de Toulouse, cherchait à se faire reconnaître comme médecin par les autorités locales.

E. Martin-Chabot.

Chalande (J.). — I. *Pierre Goudelin. Les variations de l'orthographe de son nom languedocien « Pierre Goudouly ».* — II. *Les représentations de Molière à Toulouse.* Toulouse, imp. Nauze, 1914; in-8° de 7 et 20 pages (Extraits de la *Revue historique de Toulouse*, 1914). — Les réparations effectuées naguère à la statue du poète toulousain du XVII[e] siècle et l'inscription qui en même temps a été placée sur le socle ont fait surgir à propos de l'orthographe de son nom une grande querelle. Faut-il écrire *Goudouli, Goudouly, Goudoly, Godoly*, etc.? M. Ch. réclame « l'y de la Renaissance » qui figure dans de nombreux actes de l'époque dont il donne la liste. Les félibres sont partisans de l'*i* final qui est l'orthographe romane habituelle. Enfin, une troisième école met les deux camps d'accord en proposant d'appeler le poète du nom sous lequel ses œuvres ont paru de son vivant et dont il se servait lui-même comme signature: *Goudelin.* On complètera l'article de M. Ch. en se reportant aux notes de MM. de Gélis et Desazars de Montgailhard parues dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Midi de la France* (n° 43, p. 271-278).

La seconde brochure traite la fameuse question du passage de Molière à Toulouse. M. Ch., à l'aide des documents locaux, précise quelques détails relatifs au séjour de 1649 et croit trouver trace d'un autre passage en 1645 dans une délibération du Conseil des Seize du 9 mai autorisant (non sans de nombreuses difficultés dues au conflit qui existait alors entre les capitouls et le Parlement) « une troupe de comédiens » munie « d'une lettre ou provision du roi qui leur permet de jouer par tout le royaume » à jouer dans la salle du logis de l'Écu. M. Ch., s'appuyant sur cette lettre « que n'auraient pas eue de simples baladins et que Molière avait pu obtenir grâce à sa charge de tapissier et de valet de chambre du roi », affirme qu'il s'agit de la troupe de Molière. On peut d'abord objecter que si la troupe, comme le rappelle M. Ch., avait en outre obtenu de Gaston d'Orléans, en 1644, le droit de se dire « entretenue par son altesse royale », il est curieux qu'elle ne soit pas caractérisée dans le document par cette mention[1]. Mais surtout Molière en 1644 n'a que vingt-deux ans, est complètement inconnu; sa troupe est bien une troupe de « simples baladins », et toute autre que la sienne pouvait obtenir du roi des lettres semblables. Il est donc possible que le document en question se rapporte à la troupe de Molière, mais il peut aussi fort bien con-

1. La mention relative à Albi en 1647 précise « la troupe des comédiens de M[gr] le duc d'Épernon ».

cerner une autre troupe. En l'absence de document plus précis, il est peut-être prématuré de conclure au passage de Molière à Toulouse en 1645. Fr. GALABERT.

Darrera paraula sóbre les normes ortografiques del Institut d'Estudis catalans per un català zelos de la llenga. Barcelona, imprenta Catalonia, 1915 ; in-16 de 15 pages. — Cette brochure se rapporte aux discussions soulevées par les règles d'orthographe dont l'Institut d'Études catalanes a publié l'énoncé. L'effort de l'Institut, tendant à l'unification de la graphie catalane, et les critiques que soulèvent ses décisions procèdent d'un zèle égal pour la langue catalane. Sans doute n'en est-on pas encore arrivé au point où un accord — à supposer qu'il soit désirable — s'établira pour donner aux textes catalans cette rigoureuse discipline sans laquelle d'autres langues — et le catalan du XV[e] siècle en est lui-même l'exemple — ont produit d'admirables œuvres. Se rapprocher le plus possible de la graphie de ces œuvres, de celle des documents de l'âge d'or (antérieure à l'invasion des castillanismes), tel paraît être, s'il en faut un, le critère seul capable de s'imposer, parce qu'il n'est point arbitraire.

J. CALMETTE.

DUMÉRIL (H.). *La Minerve de Toulouse.* Toulouse, imp. Douladoure, 1915 ; in-8° de 28 pages. (Extr. des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, XI[e] série, t. III). — La « *Minerve de Toulouse*, revue de la décentralisation scientifique et politique », fut annoncée à la fin de 1868 et s'imprima en 1869-70 à Toulouse, chez Caillol et Baylac, 34, rue de la Pomme. Fondée par Gatien-Arnoult, elle compta parmi ses rédacteurs Anot, Astre, Bladé, du Bourg, Compayré, Guibal, Roschach. Un provincialisme hardi inspire les tendances de la *Minerve*. Il y est question, notamment, d'organiser les Sociétés savantes de Toulouse « en Institut de province ». Les préoccupations professionnelles des universitaires qui avaient créé et qui alimentaient la revue tiennent une place considérable dans les pages qu'ils lui consacrent et la polémique même n'en est pas absente : la *Minerve* apparaît, par là, comme une source pour l'histoire de l'opinion à la fin de l'Empire.

J. CALMETTE.

Labande (L.-H.), *Un complot de chanoines d'Avignon contre leur évêque en 1305.* Carpentras, 1913; in-8° de 16 pages. (Extr. des *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin.*) — Cet évêque, Bertrand Aimini, était lui-même Avignonais et ancien prévôt du chapitre de Notre-Dame-des-Doms. Un jour d'été de l'année 1305, se trouvant dans son château épiscopal de Noves, il apprit que sa vie était en grand danger. Des chanoines de ce même chapitre avaient comploté de le faire mourir. Le recteur de l'église de Noves faisait partie des conjurés. Son propre cuisinier, moyennant un salaire de 100 livres, s'était chargé de préparer un plat de figues empoisonnées; le bouteiller du château devait présenter ce plat à l'évêque. La torture, appliquée au recteur de Noves, à un chanoine, au bouteiller, détermina les aveux. Bertrand Aimini sut en même temps qu'il ne s'agissait pas d'une vengeance; on voulait le supprimer, ainsi que le prévôt, tout simplement parce que l'on convoitait leurs places. Mais les principaux complices appartenaient à de nobles et puissantes familles d'Avignon et de Provence. L'évêque n'osa pas y toucher. Quant au cuisinier, il avait sans doute jugé prudent de prendre la fuite. C'est d'après un manuscrit des Archives du Vatican que M. Labande nous raconte ce complot, avec tous les détails de la procédure. L'auteur publie in extenso les procès-verbaux des divers interrogatoires. Voilà un document qui jette une lumière d'une singulière crudité sur les mœurs du clergé avignonais, peu d'années avant que la papauté vienne s'établir sur le rocher des Doms. H. Graillot.

Ripert-Monclar (Mis de). *Bullaire des indulgences concédées avant 1431 à l'œuvre du Pont d'Avignon par les Souverains Pontifes.* Monaco-Paris, A. Picard, 1912; in-8° de 15 pages. (*Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence*, publiée sous les auspices de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco). — L'éditeur et propriétaire de ce bullaire en imprime le texte in extenso en le faisant précéder d'une introduction propre à nous renseigner sur le manuscrit et sur les données historiques qu'il renferme. Le petit bullaire dont il s'agit avait fait partie du bien de la famille de Montjoye, ancienne maison féodale d'Alsace fixée en Bavière depuis la Révolution, mais possessionnée au xive et au xve siècle dans le Comtat. Les documents compris dans le bullaire sont au nombre de neuf et s'échelonnent entre le 28 mars 1281 et le 11 mars 1431. J. Calmette.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Aragon (Henry). Le bilan des fouilles de Ruscino (Castel-Roussillon). Étude archéologique des fouilles. Perpignan, imp. catalane de J. Comet, 1914 ; gr. in-8° de 246 p. avec 46 photogravures et 3 phototypies en couleurs (hors texte).

Archives départementales de la Creuse antérieures à 1790. Répertoire numérique : séries A, actes du pouvoir souverain et domaine royal, et B, cours et juridictions, p. p. F. Autorde et A. Aubaile. Guéret, imp. Centrale, 1914 ; in-4° à 2 col., col. 1-87.

Cadéot (N.). La Société montagnarde de Fleurance pendant la période révolutionnaire. Auch, imp. Capin, 1914 ; petit in-8° de 35 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. LVIII : Gaulthier de Rumilly-Genthe. T. LIX : Genthial-Gicquel des Touches. T. LX : Gidaud de la Clape-Giry. T. LXI : Gisaide-Gonchon. Paris, imp. Nat., 1914 et 1915 ; in-8° à 2 col., 1218, 1254, 1246 et 1216 col.

Documents sur le commerce des draps à Lavaur au xvi[e] siècle, p. p. Ch. Portal. Albi, imp. Nouguiès, 1915 ; in-8° de xxiv-122 p. et fac. sim. (*Archives historiques de l'Albigeois*, fasc. XI.)

Hubschmied (J. U.). Die Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen. Die v-losen Formen mit Untersuchgn. über die Entwickelung der Verbalformen. Halle, Niemeyer, 1914 ; gr. in-8° de x-160 p. (Zeitschrift für romanische Philologie. Beihefte. 58 Heft.)

Inventaire sommaire des archives communales et des archives hospitalières de la ville de Valence antérieures à la Révolution et Inventaire sommaire des archives communales de Dié et Montélimar et

hospitalières de Dié, par A. Lacroix. Valence, imp. Legrand et Granger, 1914; gr. in-4° à 2 col. de xv-419-xl p.

Maignien (E.). Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble, t. IV. Grenoble, imp. Allier, 1914; in-8° de ix-674 p.

Malzac (Dr L.). Les Pourtalès. Histoire d'une famille huguenote des Cévennes (1500-1860). Paris, Hachette, 1914; in-8° de x-235 p. avec carte et tableau généalogique.

Meyer-Lübke (W). Romanisches etymologisches Wörterbuch. Heidelberg, Winter, 1914; in-8° p. 481-640 (Sammlung romanischer Elementer-und Handbücher. III. Reihe: Wörterbücher. 3. Bd. 7-8 Lfg.)

Sottas (J.). État militaire de l'Angoumois, Saintonge et Brouage entre les années 1599 et 1623 d'après les registres des trésoriers généraux de la guerre et un inventaire du garde général de l'artillerie en 1611 et 1612. La Rochelle. imp. Texier, 1914; in-8° de 58 p. avec figures (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

Le Gérant : Éd. PRIVAT.

Toulouse. — Imp. et Lib. Édouard Privat. — 105.

UN DUEL POÉTIQUE AU XIIIe SIÈCLE

LES SIRVENTÉS ÉCHANGÉS ENTRE SORDEL ET PEIRE BREMON RICAS NOVAS

Quelles furent les raisons qui déterminèrent Sordel à déclarer la guerre à Peire Brémon et à lui envoyer le cartel qu'on lira plus loin (nº I)? La clef de l'énigme paraît être donnée par un vers (33) de cette pièce même :

> Serventes, vai dir al fals ufanier
> qe mal vic mi e mon corren destrier
> *e lieis per qe m'a faich enic e brau.*

Naturellement, il est permis de croire aussi à l'existence d'autres motifs d'inimitié entre les deux troubadours, comme la jalousie ou l'ambition de briller dans le monde intellectuel du Midi de la France ; mais il est certain que l'allusion de Sordel à cette dame inconnue (*lieis per qe m'a faich enic e brau*) ne paraît pas être, dans la dispute, un détail insignifiant. Ce n'est pas uniquement, peut-être, à cause d'une rivalité en amour, mais c'est surtout à cause de cela[1] que Sordel décoche ses flèches les plus acérées à Ricas Novas, ce fourbe, ce lâche, ce vaniteux, qui aime à s'astiquer et à s'admirer et qui a peur de ces armes mêmes qu'il porte si maladroitement. Un poltron pareil suffit pour déshonorer une cour. Il va sans dire que Peire Brémon ne répond pas par des compliments à des sarcasmes aussi cruels. Aussi voyons-nous les deux poètes rivaux passer vaillamment d'une insulte à l'autre jusqu'à tomber au dernier degré de la grossièreté.

La première question qui se pose concerne l'ordre des sirventés, dont cinq nous ont été conservés par les manuscrits *A*

1. Voyez aussi la strophe V du nº I.

et *D* (un de ces cinq aussi par *I* et *K* et un autre par *M* et *R*[1]), et un sixième par *C* et *R*[2]. Un coup d'œil sur notre édition critique suffira à renseigner, dès maintenant, le lecteur sur les conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Nous respectons, en somme, l'ordre que les pièces ont dans le manuscrit *D* (et *A*), car nous ne voyons aucune raison sérieuse pour arranger différemment la série des sirventés. Le texte conservé uniquement dans *C* et *R* prend place avant le dernier sirventés de Peire Brémon, grâce à sa forme rythmique et grâce aussi, ainsi que nous allons le voir, à son contenu.

M. Schultz-Gora, qui, dans un article consacré à la dispute de Sordel et Brémon[3], a montré les points faibles d'un autre classement proposé par Diez[4], s'est rendu compte de la nécessité de reconnaître dans les textes de Brémon *Lo bels terminis* — *Tan fort m'agrat* — *En la mar maior* — les réponses respectives aux pièces suivantes de Sordel : *Quan qu'ieu chantes* —

1. Voici l'ordre des pièces dans les mss. *A* et *D*. Le lecteur remarquera que les sirventés ont été arrangés, dans *A*, par groupes, mais l'ordre, en somme, en est le même :

	D, f. 140[a]		*A*, f. 209[b]
SORDEL :	Qan qeu chantes	SORDEL :	Qan qieu chantes
P. BRÉMON :	*Lo bels terminis*	»	Lo reprouiers
SORDEL :	Lo reprocier	P. BRÉMON :	*Lo bels terminis*
P. BRÉMON :	*Tant fort m'agrat*	»	*Tant fort magrat*
»	*En la mar maior*	»	*En la mar maior*

Le sirventés de Sordel *Lo reproviers* est conservé, en outre, dans *I* et *K*; le dernier poème (*En la mar maior*) aussi dans *M* et *R*. Nous avons utilisé, pour le texte de Brémon renfermé dans ces deux derniers manuscrits, une excellente copie faite en 1896 par M. J. Coulet, que nous remercions vivement. Nous avons collationné nous-même les autres manuscrits, sauf *I K*. Ces deux manuscrits n'étant pas en ce moment à Paris, nous nous en sommes tenus, en ce qui les concerne, aux variantes donnée par De Lollis, *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, 1896, p. 158. Nous avons donné aussi, sauf pour *I K*, les variantes graphiques des manuscrits, bien que cela, à la rigueur, ne fût pas nécessaire. Mais comme les manuscrits ne sont pas nombreux, ces variantes ne pourront causer au lecteur que bien peu d'embarras.

2. C'est le texte de Sordel *Sol que m'afi* (n° V de notre édition).

3. *Ueber den Liederstreit zwischen Sordel und Peire Bremon*, dans l'*Archiv f. d. Stud. d. neuer. Sprachen und Literaturen*, t. XCIII (1894), pp. 124 ss.

4. Diez n'avait pas eu à sa disposition tous les éléments nécessaires pour la solution du problème. Nous renvoyons, pour la réfutation du classement de Diez (*Leben u. Werke*[2], 385-87), à l'article de M. Schultz-Gora.

Lo reproviers — Sol que m'afi[1]; mais il s'est mépris, croyons-nous, quant à l'ordre des trois couples. Nous allons montrer : 1) que l'arrangement de M. Sch.-G. est juste en ce qui concerne chaque couple ; 2) que la disposition des couples proposée par lui (*loc. cit.*, p. 131) n'est pas la bonne. M. Sch.-G. a mis les deux sirventés *Sol que m'afi* (Sordel) et *En la mar maior* (P. Brémon) en tête de la série et il a déplacé, jusqu'à les rejeter à la fin, les deux premières pièces de *D* (Sordel : *Quan qu'eu chantes* — Brémon : *Lo bels terminis*). Selon nous, la disposition des couples doit, sans aucune hésitation, être renversée[2].

Il nous paraît certain que la pièce de Brémon *Lo bels terminis* est la riposte à celle de Sordel *Quan qu'ieu chantes*[3]. Dans ce sirventés, nous lisons (n° I de notre édition, vv. 22-23) :

> e *s'ieu·l cossec*, l'outracuidat parlier,
> ia no·l garra totz l'aurs de Monpeslier...

Et dans la pièce de Brémon (II, 30-32) :

> que, *si·m conseguia*,
> per aitan cum val Argenssa
> viu no·m laissaria.

D'autre part, le sirventés de Brémon *Tant fort m'agrat* répond sûrement à celui de Sordel *Lo reproviers vai averan*. Le troubadour de Mantoue avait écrit (III, 17) :

> Ben a gran tort car *m'apella ioglar*

1. Voici donc l'ordre proposé par M. Sch.-G. : Sordel, *Sol que m'afi* : Brémon, *En la mar*; — Sordel, *Lo reproviers* : Brémon, *Tan fort*; — Sordel, *Quan q'ieu chantes* : Brémon, *Lo bels terminis*.

2. La démonstration que nous faisons ici avait déjà été fournie par M. De Lollis, en quelques lignes concises et si lumineuses (*Sordello*, pp. 45-7) que M. Schultz-Gora (*Zeitschr.*, XXI, 242) s'est déclaré convaincu. Dans le système de M. Schultz-Gora, dit fort bien son contradicteur, les deux sirventés considérés comme les premiers sont précisément ceux où les attaques sont le plus violentes et le plus outrageusement personnelles; enfin, c'est aussi dans une de ces pièces (notre n° VI) que Brémon fait allusion aux sirventés « amoncelés » par son adversaire (*loc. cit.*, p. 47, note). Nous allons voir qu'on peut ajouter facilement d'autres arguments à ceux de M. De Lollis.

3. Schultz-Gora. p. 130.

et avait fait une allusion à ses propres « rentes » (III, 21-22) :

... eu non pren ren don anta m'eschaia,
anz *met ma renta* e non vuoill guizerdon.

Et Peire Brémon de répondre (IV, 15-16) :

qez anc nuills hom non ac *tan longa renda,*
ni non enten *qe anc ioglars fosses*[1].

C'est à dessein, en outre (à savoir, pour marquer le caractère de riposte), que Brémon a construit son sirventés sur le modèle à peine modifié du précédent (*abab cbcb* au lieu de *abab cdcd*).

Le sirventés de Brémon *En la mar maior* répond, à son tour, à la pièce de Sordel *Sol que m'afi*[2]. Sordel (V, 5-7) :

..... per qu'ieu sospir e pes
on tenra lo mesquis ni contra cal paes
pus en Barral[s] li falh.....

Peire Brémon (VI, 17-19) :

En Sordel vuoill pregar, car ditz q'es mos amics,
que *si·m faill en Barrals* ni·m ven tant grans destrics,
que m'enseing *on tenrai*, car sap totz los abrics.

Les deux pièces ont la même structure rythmique et sont écrites en alexandrins, à savoir dans une forme assez rare dans la lyrique provençale[3].

Nous avons donc trois couples de sirventés, et la nécessité s'impose d'accoupler *Quan q'ieu chantes* (Sordel) avec *Lo bels terminis* (Brémon) ; *Lo reproviers vai averan* (Sordel) avec *Tan fort m'agrat* (Brémon) et *Sol que m'afi* (Sordel) avec *En la mar maior* (Brémon). Jusqu'ici, M. Schultz-Gora a raison. Et il a raison aussi lorsqu'il place au centre de la dispute le couple *Lo reproviers* (Sordel) — *Tan fort m'agrat* (Brémon). En effet, Brémon déclare, à la fin de son second sirventés (IV, 43-44) :

non fes nuill temps — mas non qu'ie·us en reprenda —
tant bos ioglars *dos* tant crois *sirventes.*

1. Schultz-Gora, p. 128.
2. *Ibid.*, p. 125.
3. Voyez, sur ce point, Schultz-Gora, pp. 125-126.

Sordel a donc écrit deux sirventés avant la réponse de Brémon : un est naturellement le n° III (*Lo reproviers*), auquel Brémon riposte, l'autre doit être ou *Quant q'ieu chantes*, ou *Sol que m'afi*[1].

C'est ici que nous nous éloignons de l'opinion exprimée par M. Sch.-G. pour nous rallier à celle de M. De Lollis. Nous ne comprenons pas comment il a pu, avec Diez, placer en tête de la série le sirventés *Sol que m'afi*. Il s'est appuyé sur les vers 3-5 de la pièce de Sordel *Lo reproviers* (notre n° III) :

> c'us fals volpills qe·is fai a det mostrar,
> tant fort se feing, *a pres de sobre se*
> *mon sirventes*, de cui qez eu faich l'aia,

et a remarqué que le ton du sirventés *Quan q'ieu chantes* est beaucoup plus violent que celui de *Sol que m'afi*[2]. D'abord, il n'est pas difficile d'objecter qu'il n'y a aucune raison péremptoire pour ne pas admettre que le sirventés où le *fals volpills* a vu des allusions à sa personne soit justement *Quan q'ieu chantes;* et puis est-il vrai que la violence de *Sol que m'afi* soit dépassée par celle de *Quan q'ieu chantes?* Les insultes, tout au moins, se valent (p. ex. dans un sirventés, v. 14 : *flac e volpil avol et ufanier*, et dans l'autre, v. 18 : *veirem parer lo volpilh*

1. Il serait oiseux de supposer un sirventés perdu, d'autant plus que nous venons justement de mettre en évidence l'enchaînement parfait des six pièces.

2. Voici les propres mots de M. Schultz-Gora, p. 124 : « Richtig ist, dass die Feindschaft, zu der eine Dame den Anlass gegeben zu haben scheint, ihren ersten Ausdruck durch Sordel findet mit Gr. 437, 34 [*Sol que m'afi*]. Dies geht unter anderem daraus hervor, dass Sordel, der hier seinen Gegner nicht namhaft macht, in Gr. 437, 20 str. I sagt [*Lo reproviers*] : « Ein falscher Feigling... hat mein Sirventes, gegen wen ich es auch immer gerichtet haben mag, auf sich bezogen », und ferner daraus, dass, wenn man 437, 28 [*Quan q'ieu chantes*] voranstellen wollte, jede Steigerung im Tone der drei Sirventese Sordels fehlen würde, wæhrend diese durchaus vorhanden ist, wenn man das heftigste von den dreien, Gr. 437, 28 [*Quan q'ieu chantes*] an das Ende setzt. » Il est vrai que M. Sch.-G. dit : « unter anderem », mais il ne donne que ces deux raisons et maintenant il n'en donnerait certainement pas d'autres, car, dans son compte rendu du livre sur Sordel de M. De Lollis (*Zeitschr.*, XXI, 241), il s'est rallié à l'opinion de celui-ci, et il a avoué que « trotz Obigem die Ansicht von De L. die grœssere Wahrscheinlichkeit für sich hat ». Nous emprunterons à M. Sch.-G. lui-même un argument en faveur du nouveau classement des six pièces.

fenhedor — mescrezen enves Dieu etc.[1]), et les attaques sont certainement moins vagues et plus personnelles dans *Sol que m'afi* que dans l'autre pièce (cf. les vers 7, 9, 10, 13 de notre n° V). Aux arguments de ceux qui voudraient encore défendre le premier classement de M. Sch.-G., nous opposons ceux-ci[2] : 1) dans son sirventés *Lo reproviers*, Sordel dit avoir été appelé *ioglar* par son rival (v. 17) :

Ben a gran tort car m'*apella ioglar*...

et avoir été, en outre, accusé par lui de « bausia » (v. 9 : *de bausia reptar*).

Or, la pièce où Brémon a appelé Sordel « ioglar » par trois, quatre et cinq fois (vv. 17, 25, 37, 59, 64) et l'a accusé de « bausia » (v. 40), est *Lo bels terminis*[3]. Il s'ensuit que celle-ci doit être placée immédiatement avant *Lo reproviers ;* mais comme nous venons de démontrer que *Lo bels terminis* est la riposte à *Quan q' ieu chantes*, une conclusion s'impose : c'est que le couple *Quan q' ieu chantes — Lo bels terminis* doit bien ouvrir la série. 2) Dans la pièce *En la mar maior*, Brémon parle avec un grand dédain des vers de Sordel (vv. 10-11 : *los sieus sirventes dont fai tan gran aclap — ben par c' ab broc los vers*, etc.). Il nous paraît vraisemblable que l'allusion vise surtout les sirventés de la dispute[4], bien qu'elle puisse s'éten-

1. Dans un sirventés, v. 40 : *descortes lausengier;* mais dans l'autre (v. 32) : *tant es desvergonhatz lo fals repres d'enian*. Et toujours dans le sirv. *Sol que m'afi* (vv. 36-37) : *e re no tem mentir, — Ihesu Crist descreire, ni sagrament mentir*, etc.

2. Quelques-uns de ces arguments sont tirés de De Lollis, *Sord.*, 45; de Naetebus, *Archiv f. d. st. d. n. Spr.*, XCVIII, 203, et de Schultz-G., *Zeitschr.*, XXI, 241. Schultz-G., lui-même, a fait l'importante remarque que nous enregistrons sous le n° 4 et qui suffirait, à elle seule, (M. Sch.-G. l'a bien vu, p. 242), à renverser son premier classement. La remarque n° 3 n'a été faite, que nous sachions, par personne.

3. Dans le sirventés *En la mar maior* (v. 25), Brémon se borne à dire : *Anc En Sordel non fo, que ten hom per rainart — Cavalliers per ma fe* et dans le sirventés *Tant m' agrat* il fait semblant (vv. 16, 42) de retirer son insulte *(non entend qe anc ioglars fosses; non es ioglars)*. Dans la pièce *Lo bels terminis*, au contraire, Brémon ne fait que parler de la « joglaria » de Sordel. Celui-ci y est accusé d'être un jongleur perfide et vicieux, de vivre seulement de son métier de jongleur, de vagabonder comme un jongleur, etc. C'est bien dans cette pièce que Brémon *apella ioglar* le troubadour de Mantoue.

4. C'est aussi l'opinion de De Lollis, *Sord.*, p. 47, note.

dre, à la rigueur, à d'autres poésies de Sordel. Or, si nous placions, comme le voulait d'abord M. Sch.-G., le sirventés *En la mar maior* dans le premier couple, l'allusion perdrait beaucoup de sa force, car elle ne pourrait plus se rapporter à la dispute, du moment que Sordel n'aurait écrit, à ce moment-là, qu'un seul sirventés et non *los sieus sirventes* (leçon de *A*, qui paraît être la bonne). 3) Le texte *Sol que m'afi ab armas tos temps del sirventes* renferme probablement une allusion (assez obscure) à la fin de la pièce de Brémon *Tant fort m'agrat*, où il est question des *dos crois sirventes*. Il faut donc le placer après celle-ci. 4) Dans la pièce *Tant fort m'agrat*, Brémon s'adresse ainsi à Sordel (v. 12) : *eu non fi ges de vos lo sirventes*. Il faut donc que le *sirventes*, auquel Brémon fait allusion, ne renferme pas le nom de Sordel. Or, la seule pièce de Ricas Novas où le nom de Sordel ne se trouve pas, est celle qui commence par *Lo bels terminis*, c'est-à-dire la réponse à *Quan q'ieu chantes*. Ces quatre arguments n'ont pas la même valeur : le deuxième et le troisième nous paraissent plutôt des indices significatifs; le premier et le quatrième nous semblent probants, même décisifs. Nous opposons donc au premier classement de M. Sch.-G. une autre disposition qui nous a paru être imposée par l'ordre des pièces dans *A* et *D* et, plus évidemment encore, par l'examen du contenu.

Sordel et Peire Brémon, quand ils se livraient à cet assaut d'injures, n'appartenaient pas à la même cour[1]. Dans une pièce (II, 3-5), Brémon parle de ses amis de « Proenssa », à savoir des amis de la cour d'Aix, celle de Raimon-Bérenger IV, où vivait Sordel. Lui-même se trouvait alors à la cour de Barral de Baux, à Marseille[2]. C'est là, en effet, que nous le voyons dans le sirventés n° V, où Sordel exprime son étonnement de ce que Barral puisse « retener » une canaille telle que Ricas Novas (v. 14 : *Be'm meravelh co'l pot retener en Barrals*). Sordel ne laisse pas échapper l'occasion de souligner la cause réelle ou imaginaire du séjour de son rival auprès de Barral :

1. Voyez par ex. II, 61 : « *Lai* man al trobador », etc.

2. Barral de Baux figure dans les documents à partir de 1217. Il mourut en 1268. Cf. Springer, *Altprovenz. Klagelied*, Berlin, 1895, pp. 78-79.

c'est que ni le comte de Provence ni celui de Toulouse ne veulent plus accorder l'hospitalité à un « volpill », à un « deslial », à un homme, enfin, *qu' ad obs de bo senhor non es en re cabals* (V. 15). Nous ne sommes pas bien renseignés sur l'époque du séjour de Peire Brémon à Marseille. Il paraît avoir séjourné, avant de se rendre à la cour de Barral[1], à celle de Raimon-Bérenger, où il aurait pu faire la connaissance de Bertran d'Alamanon et de Sordel lui-même et où il aurait laissé quelques amis (cf. notre texte n° II, v. 5). Reforzat, dans son petit poème *Dui cavalier ioglar* (écrit sûrement après l'échange de nos six sirventés)[2], se moque de Brémon et affirme l'avoir vu *a Marseill' asaillir*[3]. Or, Reforzat de Tres est un poète de la première moitié du XIIIe siècle. Il doit avoir été surpris par la mort vers 1250 au plus tard[4]. Son nom figure déjà dans des documents de 1213, "14, "17, "25, "28, "30. Le dernier acte où il est question de lui est de l'année 1231. D'autre part, il est célébré dans une tenson de Guionet et Pomairol avec Azalais de Porcellet, qui quitta son mari en 1191 et fit son testament en 1205.

1. Il existe dans le ms. *P* (*Archiv*, L, 280) une pièce anonyme où un poète se rendant chez Barral prend congé de Bertran [d'Alamanon] et de Sordel et leur reproche de ne pas avoir pris parti contre le comte (de Provence). Cette pièce est attribuée généralement à Brémon (Schultz-G., p. 132, De Lollis, p. 47, n.). Si cette attribution était exacte (et elle a bien des chances de l'être), elle pourrait nous servir à expliquer le passage des sirventés de Sordel (V, 10), où celui-ci dit que le comte de Provence *a partit de si* Ricas Novas. D'après Schultz-Gora, la pièce ne pourrait pas être antérieure au sirventés célèbre de Sordel sur la mort de Blacatz. C'est une conjecture que De Lollis (p. 48) n'a pas acceptée. Il ne nous paraît pas possible de fixer la date de cette pièce. Avant d'aller à Marseille, Brémon était allé aussi à Toulouse (cp. notre n° III, vv. 41-42).

2. Voyez les preuves de cette affirmation dans un article qu'un de nous a consacré à Sordel et Reforzat, dans les *Studj romanzi*, XII (1914), extr. pp. 10-11. Par exemple, Sordel avait écrit (*Lo reproviers*, v. 10) : *q' ieu sui leials et el tant fals*, et Reforzat (v. 17) : *Sordel ten hom per cavalier leial ;* Sordel, *Sol que m' afi*, v. 32 : *lo fals repres d'enian* et Reforzat : *lo reprenentz repres*. En outre, Reforzat déclare avoir vu Ricas Novas à Marseille.

3. « *Ricas Novas tenc per home cabal — Segon qe·l vi a Marseill' asaillir* ». Ed. Bertoni, p. 15. Toute la pièce de Reforzat est pleine d'ironie et de moqueries.

4. Cf. sur Reforzat, Schultz-Gora, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IX, 127, Springer, *Altprov. Klag.*, p. 76 ; Soltau, *Blacatz*, dans la *Zeitschr.* XXIV, 48, et, surtout, Stronski, *Elias de Barjols*, Toulouse, 1906, p. XLII.

La fille d'Azalais était déjà mariée en 1201[1]. Ces dates nous portent assez loin[2], et nous sommes obligés de nous demander s'il est vraiment nécessaire d'accepter la date de Schultz-Gora et De Lollis pour l'échange des six sirventés, c'est-à-dire 1240-1[3]. Ni Sch.-G. ni De Lollis n'ont fixé leur attention sur un passage, qui nous paraît important, de la pièce n° VI (20-29); Brémon y dit :

Mas no·m mand ad aquel que fo sos enemics
que la mula no·il det dond el fo tant enics;
mout la·il ques francamen, mas no·il en vale prezics,
mas dels autres dos ac qan venc d'Espaigna rics,
et apres en Peitau cum dav' En Savarics.

L'aventure de la « mule » eut lieu en Espagne et le personnage désigné ici pourrait bien se confondre avec celui dont il est question au v. 41 de la même pièce, c'est-à-dire le roi de Léon. Mais cela n'a pas, pour le moment, une grande valeur pour nous. Ce qui est important, c'est que ce voyage en Espagne ne fut pas de longue durée, puisqu'il ne commença pas avant 1230[4] et que le poète eut le temps d'éprouver la générosité de Savaric de Mauléon (v. 24), mort, comme l'a montré M. Torraca, avant le 27 novembre 1231[5]. MM. Sch.-G. et De Lollis parlent de longs voyages de Sordel et sont portés à chercher, pour

1. Stronski, *Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, pp. 167-168.

2. Avant la découverte du ms. Càmpori, on ne savait pas que Reforzat avait été mêlé indirectement aux querelles de Sordel et Brémon. Si notre conjecture sur le v. 25 de la pièce n° IV est juste, Reforzat aurait écrit aussi une pièce (perdue) sur une aventure de Sordel dans le « macel » d'Aix. V. la note à ce vers.

3. De Lollis (p. 37) croit les sirventés postérieurs au célèbre *planh* de Sordel (c'est-à-dire postérieurs à 1236 ou 1237, date de la mort de Blacatz, cf. Stronski, *Notes sur quelques troubadours*, dans la *Rev. de lang. rom.*, 1907, p. 35; Bertoni, *Trovat. d'Italia*, p. 528), mais il ne donne aucune raison décisive. « Dopo il *compianto* — écrit-il, p. 43 — parrebbero venire, per ragion cronologica, i tre sirventesi che Sordello lanciò contro Peire Bremon Ricas Novas. » Il fait une courte critique des arguments de M. Sch.-G. qu'il repousse, tout en acceptant la date 1240 (environ).

4. Sordel avait quitté son pays en 1229 ou, peut-être, un peu avant (Diez, Schultz-Gora, De Lollis). Cf. Bertoni, dans le *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXXVIII, 277, n. 1 et De Bartholomaeis, *Il sirventese di Aimeric de Peguilhan « Li fol eil put eil filol »* extr. des *Studj romanzi*, 1911, p. 15.

5. *Ann. du Midi*, XIII, 530.

la composition de nos sirventés, une date s'éloignant beaucoup des années 1228-1229 (départ de Sordel d'Italie), sans dépasser 1245 (mort de Raimon-Bérenger), que Sch.-G. considère raisonnablement comme *terminus ad quem*. Or, il ne faut pas prendre trop à la lettre un vers de Brémon où il dit que Sordel *sap totz los abrics* (VI, 19). Certainement, Sordel avait visité plusieurs cours, il avait été, en Italie, à la cour d'Este et à celle d'Ezzelino Da Romano, il avait passé les Alpes et les Pyrénées, il connaissait donc *los abrics* ou les cours où pouvaient trouver bon accueil les troubadours ; mais il ne s'était pas arrêté longtemps en route. C'est auprès de Raimon-Bérenger qu'il s'installa et c'est bien la cour de Provence qu'il préféra à toutes les autres.

Dans le sirventés *Sol que m'afi*, Sordel fait allusion à une paix qui eut lieu au printemps. Il dit que Brémon devrait se montrer *ab garlanda de flor, car huey mais ... ven la patz e·l gai*[*s*] *temps de pascor* (V, 19-20). Or, cette paix ne peut être qu'une de ces trois : ou celle du commencement de 1234, ou celle de 1237, ou, au plus tard, celle de 1240-1. Il n'y eut pas d'autre paix conclue au *temps de pascor*, entre le comte de Provence et le comte de Toulouse, avant 1241[1]. Nous ne pouvons pas accepter sans réserve cette dernière date pour nos sirventés. Le rôle indirect joué par Reforzat nous reporte en arrière le plus possible. D'autre part, si le seigneur qui refusa, en Espagne, la mule à Sordel, est bien le roi de Léon, ainsi que nous le disions tout à l'heure, si ce roi de Léon est, comme nous le croyons[2], Ferdinand III, insulté dans le célèbre *planh* de Sordel (vv. 21-24), et, finalement, si le v. 41 de la pièce *En la mar* (n° VI) fait allusion (*Del seignor de Leon dis aquel mal que poc — En Sordel*) aux injures du *planh*, nos sirventés ne pourraient pas avoir été écrits avant 1237 (date de la composition du *planh*). Mais le seigneur de la mule peut ne pas être le roi de Léon et le v. 41 de la pièce VI peut se rapporter à des discours (et non à des vers) de Sordel ou à d'autres vers perdus. Et alors? En outre, les hostilités cessèrent en 1237, en mai, au plus tôt, paraît-il,

1. De Lollis, *Sord.*, pp. 42-44.
2. Voyez notre note à VI, 20-21.

par les efforts de Grégoire IX et du roi Louis, tandis que le poète affirme que *ven* ... [*lo*] *gai*[*s*] *temps de pascor*. Somme toute, il nous paraît impossible de prendre une décision quelconque sur la date des sirventés et nous hésitons entre 1234, 1237, 1240-1.

Les allusions, contenues dans nos pièces, sont nombreuses. Il y en a quelques-unes, heureusement, qui se laissent saisir ; mais d'autres nous échappent et échapperont probablement, croyons-nous, à beaucoup de monde. Nous enregistrons nos remarques et nos conjectures dans les « notes » auxquelles nous nous permettons de renvoyer le lecteur.

I

SORDEL

(A, f. 209^a, *Archiv*, XXXIV, 197, Mahn, *Ged.* 1054, *Studj di filol. rom.*, III, 645
D, f. 140^a. De Lollis, *Sord.*, p. 157. Graphie de A).

I. Qan q'ieu chantes d'amor ni d'alegrier
ni de dompnei, er vei que m'a mestier
q'ieu chant de gerra e per gerra m'esgau,
q'en totz bons faitz dei tener dreich sentier,
car tuich bon aip taignon a cavallier
q'es ab mi donz, qe ten de pretz la clau.

II. Si tot son mal e fer nostre gerrier,
eu los tem meins, pois sui e mon destrier,
qand eu los vei, que s'om los me mentau ;
e si·n trob un, descortes lausengier,
sa moillers sai que se vistra de nier,
per que l'es ops qe·is gart de mon esclau.

III. Cel qe·l conois lo ten per messongier,
flac e volpil, avol et ufanier,

1 *qeu* D. — 2 *ne de domnei* D, *qe* D. — 3 *qeu chan* D, *mesiau* D. — 4 *toz bos faiz d. t. dreit* D. — 5 *tuit* D, *tangnon a cauaillier* D. — 6 *qui teu* A ; *prez* D.
7 *guerrier* D. — 8 *menz* D, *puois* D, *en* D. — 9 *qant hom los uei qe* D. — 10 *sen* D ; *delscortes* D, *enoios* A. — 11 *moiller* A, *mulliers* D ; *qe se nestra* D. — 12 *lles o. qes* D.
13 *mens.* D. — 14 *uffanier* D.

c'ab croi semblan, fals avinen, soau,
se feing cortes e non val un denier,
qe·il dich son gros e·il faich son menudier,
per q'entre·ls pros non es prezatz un clau.

IV. Ia no·m tenga negus per sobrancier
de so q'ai dich, si ben fauc gab sobrier,
qu'eu no·l menatz mas segon que m'en lau,
e s'ieu·l cossec, l'outracuidat parlier,
ia no·l garra totz l'aurs de Monpeslier
ab tans de marcs cum ha codols en Crau.

V. Laich se dechai dompna ab pretz vertadier,
si·l fai d'amor nuill semblan plazenlier
ni·s pliu en lui, ges non ve be ni au;
car negus hom non [l'] am ab cor entier
pois en amor de tal fai destorbier!
Ar n'ai dig pro, per que mas denz enclau.

VI. Serventes, vai dir al fals ufanier
qe mal vic mi e mon corren destrier
e lieis per qe m'a faich enic e brau.

I. Si j'ai chanté longtemps l'amour, l'allégresse et le service des dames, maintenant je vois qu'il me faut chanter la guerre, et la guerre me réjouit. De toute noblesse (noble action) je dois suivre le droit sentier, car toutes bonnes qualités conviennent à un chevalier qui est auprès de ma dame, laquelle tient la clef de la distinction.

II. Bien que nos ennemis soient redoutables et farouches, je les crains moins, quand je suis sur mon destrier, lorsque je les vois, que lorsqu'on me parle d'eux; et si j'en trouve un, discourtois et médisant, je sais que sa femme devra prendre le deuil. C'est pourquoi il fera bien d'éviter mon chemin.

15 *croi semblanz fals auinenz* D. — 16 *nouu.* D. — 17 *quill dit* D, *eill fat* D. — 18 *prezaz* D.

19 *neguns* D. — 20 *cai d.* D, *faz* D. — 21 *menaz* D, *sgon qe* D. — 22 *eseu consec lottra cuiat p.* D. — 23 ia no·l g.] *nol garria* D, *toz* D. — 24 *ab tan* D, *com* D.

25 *laiz s. deschai domna prez u.* D. — 26 *sill* D, *plas.* D. — 27 *ne au* D. — 28 *ama* A, *am* D; *neguns* D; entier] *uerai* A. — 29 *puois* D. — 30 *dich* D, *qe* D.

31 *uffanier* D. — 32 *ui,* D, *coren* D. — 33 *leis* D, *per cui* A.

III. Celui qui le connaît le tient pour menteur, mou et lâche, mauvais et fanfaron ; avec sa vilaine mine, faussement gracieuse et douce, il se donne l'air courtois, tandis qu'il ne vaut pas un denier ; ses mots sont gros et ses actions menues, de sorte que les preux ne l'estiment pas un clou.

IV. Que personne ne me juge fanfaron pour ce que je viens de dire, bien que je me vante beaucoup, car mes menaces ne dépassent pas les forces dont je me loue, et si je l'atteins, ce bavard outrecuidant, tout l'or de Montpellier, avec autant de marcs qu'il y a de cailloux dans la Crau, ne suffira pas à le sauver.

V. Une femme vraiment distinguée se diminue misérablement en lui faisant un gracieux accueil et en lui accordant sa confiance. [Si elle agit ainsi,] elle est sourde et aveugle (privée de toute intelligence). Puisse nul homme ne l'aimer sincèrement, du moment qu'elle se déshonore (?) en aimant un homme tel que lui. Maintenant j'en ai dit assez, et c'est pourquoi je ferme les dents.

VI. Sirventés, va dire à cet homme faux et présomptueux qu'il nous a rencontrés pour son malheur, moi, mon destrier rapide, et celle à l'occasion de qui il a excité mon farouche courroux.

II

PEIRE BREMON RICAS NOVAS

(A, f. 209^{d}, *Archiv*, XXXIV, 198, *Studj*, III, p. 647 ; D, f. 140^{b}. Les deux premières strophes dans Rayn., *Choix*, V, 299. Graphie de A).

I. Lo bels terminis m'agenssa
et ai ioi qec dia,
car ades ai sovinenssa
— on qez eu m'estia —
de mos amics de Proenssa ;
pero si·ls vezia,
car ab lor ai conoissenssa,
plus m'alegraria ;
e s'ieu lor dic lauzor,
dreitz es, q'ill ant valor
e de pretz onrat la flor
e de cortesia.

1 m'agen.] *comenssa* A. — 2 *qecs* D. — 6 *sill* D. — 9 *seu* D, *lausor* D. — 10 *dreiz* D, *qn* D. — 11 *edonrat pr. laflor* AD.

II. Us qe·m porta malvolenssa
fugic Lombardia
per desleial captenenssa.
Qui·l conoisseria,
ioglars es, a ma parvensa,
fals ab lecharia,
e viu sai, per ma crezensa,
per sa ioglaria.
Conoissetz lo, seignor?
que de mi fai clamor
et anc no·ill fi desonor,
mas ben la·ill diria.

III. Ioglars garnitz ai temenssa
que mala res sia
et ab pauc de retenenssa
pois qe is enrabia.
C'un sai n'a de part Plazenssa
que, si·m conseguia,
per aitan cum val Argenssa
viu no·m laissaria.
E car m'en don paor,
fatz prec al Creator
que me fassa tant d'onor
qe·m gart de sa via.

IV. Ioglars vai per penedenssa
ades tota via
garnitz de desconoissenssa,
pois fetz la bausia.
Iniquitatz par que·l venssa;
e qui la·il trazia,
eu me don gran pessamenssa
cum puois parlaria.

13 *Uns* D. — 14 *fugi de lombardia* D. — 15 *chapt.* D. — 17 *iugl.* D. — 18 *f. ab leuiaria* D. — 19-20 manquent dans D. — 21 *seingnor* D. — 24 *M. ben leu* D, *loill d.* A.

25 *Iugl. garniz* D. — 27 *Et a pauc* D. — 28 *puois qez* D. — 29 *Cuns* D, *plas.* D. — 30 *sem consegia* D. — 31 *com* D. — 34 *faz* D, *criator* D. — 35 *qem f. tan donor* D.

37 *va* D. — 39 *garniz* D. — 40 *puois fez* D. — 41 *Enequitaz* D. — 42 *trasia* D. — 44 *com* D.

E s'ieu·l dic desonor,
reprenden sa follor,
ges non o dic per s'amor,
c'aitant m'i perdria.

V. Car non a reconoissenssa
de sa vilania,
dic que per sa recrezenssa
iazer non poiria
ab sa moiller c'ades genssa;
pero si·l muria,
a totz o dic a presenssa
qu'il no·l ploraria,
anz cre ben qu'il ador
e prec nostre Seignor
que don al ioglar dolor
tal que tost l'aucia.

VI. Lai man al trobador
d'aver, non ges d'onor,
que ren non val ad amor
hom que ioglars sia.

I. Le printemps me plaît et je suis tout le temps joyeux. Où que je sois, je me rappelle toujours mes amis de Provence; toutefois, si je pouvais les voir, je serais plus content, à cause de l'intimité qui me lie à eux; et si je fais leur éloge ce n'est que justice, car ils sont preux et ils ont la fleur des bonnes qualités et de la courtoisie.

II. Un homme plein de malveillance envers moi a dû s'enfuir de Lombardie à cause de sa conduite déloyale. Quiconque le connaîtrait verrait qu'il n'est autre chose qu'un jongleur, perfide et vicieux. Il vit ici, à mon avis, de son métier de jongleur. Le reconnaissez-vous, messeigneurs? Il se plaint de moi sans que j'aie jamais attenté à son honneur; mais je lui dirais bien volontiers son fait.

III. Ce doit être, je le crains, une redoutable chose qu'un jongleur garni (équipé de toutes pièces) et il ne faut attendre de lui aucune

45 *seull* D. — 46 *reprenda* D. — 47 *per amor* D. — 48 *caiant ne p.* D. 52 *jasser noi porria* D. — 53 *muiller* D. — 56 *quill* D. — 57 *qill* D. — 58 *e pr. deu n. seingnor* D. — 59 *iuglar* D. — 60 *ausia* D. — 64 *om que iugl.* D.

retenue, une fois qu'il s'est mis en rage. J'en sais un, venu des alentours de Plaisance, qui, s'il pouvait m'atteindre, ne me laisserait pas la vie pour tout l'or de l'Argence; et, comme il me cause une grande frayeur, je prie le Créateur qu'il me fasse la grâce de me détourner de son chemin.

IV. Comme un vrai jongleur garni... de déraison, il va sans cesse errant, comme pénitence de sa trahison. Le vice s'est emparé de lui, et si on le lui arrachait, j'ai bien de la peine à voir ce qui lui resterait à dire. Si je l'insulte en blâmant sa folie, je ne le fais pas pour lui être utile (le corriger), car j'y perdrais ma peine.

V. Comme il ne se rend pas compte de sa vilenie, je puis bien dire que sa lâcheté le rend indigne de coucher avec sa femme, qui brille toujours davantage. Aussi je dis bien haut, en face de tous, que, s'il mourait, elle ne le pleurerait pas; au contraire, je crois qu'elle prie et supplie Dieu d'infliger à ce jongleur des tourments qui l'envoient vite dans l'autre monde.

VI. Je fais savoir là-bas à ce trouveur, — trouveur de richesses et non d'honneur, — qu'un homme qui n'est qu'un jongleur ne vaut rien en amour.

III

SORDEL

(A, f. 209[b], *Studj*, III, 646; D, f. 140[d]; I, f. 188, Mahn, *Ged.*, 641; K, f. 174. De Lollis, *Sord.*, 158. Graphie de A).

I. Lo reproviers vai averan, so·m par,
d'ome escaudat qui tem tebe ancse;
c'us fals volpills qe·is fai a det mostrar,
tant fort se feing, a pres de sobre se
mon sirventes, de cui qez eu faich l'aia,
car en son cor sap totz los mals qe·i son;
e pois per sieu lo pren, qui qe·l retraia,
far l'ai l'onor q'a lui l'autrei e·l don.

1 *reprocier* D, *ueran* D, *son* K. — 2 *om* D, qui] *quem* IK. — 3 *euns* D, c'us] *lo* IK; *fal* IK; *uolpils* D, *uolpill* K; *ques* IK *qes* D; *ab* A; *demonstrar* IK. — 4 feing] *peing* DIK; *capres* IK. — 5 cui qez] *auquez* I, *auqez* K; *faz* D. — 6 *Qar* D; *cors* IK; *tot lo mal* D. — 7 *puois* D; *qel* D. — 8 *li faz honor car li autrei eill d.* D, *li fatz honor car sol lautrei eil d.* IK.

II. Ges no·m degra de bausia reptar,
q'ieu sui leials, et el tant fals, q'en re
non ausaria ad un gal tornas far,
ni·s faria el del dreich c'auria be;
c'om que anc iorn non fetz colp ni pres plaia
no m'es semblan pogues far nuill faich bon,
car aitant tost cum el s'arma, s'esglaia,
c'anc hom d'aital fantonia non fon.

III. Ben a gran tort car m'apella ioglar
c'ab autre vai et autre ven ab me,
e don ses penre et el pren ses donar,
q'en son cors met tot qant pren per merce;
mas eu non pren ren don anta m'eschaia,
anz met ma renda e non vuoill guizerdon
mas sol d'amor; per qe·m par q'el dechaia
et eu poje, qui nos iutga a razon.

IV. Car sol si sap peigner et afaitar,
e car se feing tot iorn non sap de que,
e car se sap torser e remirar,
cre qe·is n'azaut tota dompna de se;
mas eu non crei que pros dompna s'atraia
vas tant vil cors per tant vil ochaison;
mas car als crois si taing dompna savaia,
trobar la pot sus el castel Babon.

V. En luoc d'ausberc fai camis' aredar,
e per caval vol amblan palafre,
et en luoc d'elm fai capiron fresar,
e per escut pren mantel e·l rete;

10 *qeu* D; *e t. fals que en* IK. — 11 *aussaria* D. — 12 *nois* A; *fari* D; *dreiz* D; *bo* A. — 13 anc iorn] *nuill temps* A; *fez* D. — 14 *semblanz* D; *faiz* D. — 15 *aitan* D; *sesmaia* AD. — 16 c'anc hom] *car anc* AD; *fautonia* A, *fatonia* D, *faitona* I, *faitonia* K; *fo* A.

17 *ac* D, *iaglar* D. — 18 vai] *uau* ADIK; *a me* D. — 19 el] *ill* AD. — 20 q'en] *qe* I; *merse* D. — 21 *re* D; *mesiaia* D. — 22 *uoill* D, *guiardon* D. — 23 *qem* D; q'el] *qem* K. — 24 *eu* manque dans IK; *pogui* D, *pozi* IK; *qe n. iuiab rasson* D.

25 *se s.* D, *peingner* D, *affachar* D. — 26 *no* D, *qe* D. — 27 *quant* I, *cant* K; sap] *pot* IK; torser] *coser* IK. — 28 *qes* DIK; *totas domnas* D, *desse* A. — 29 *cre* D. — 30 *tan* D. — 31 *se t.* D, *domna* D. — 32 *chastel* D.

34 *ablan* I. — 35 *capairon* IK; *frissar* D. — 36 el] *e* A. — 37 *esi per so ai damor* A, *s' per aisso donamors* D, *e sel per soill dona amors* IK; *qeill* D. —

e si per so·ill don' Amors ren qe·il plaia,
reptar pot hom Amor de tracion;
mas non o fai mas per semblanssa gaia
lo fals feignens, car alres no·il ten pron.

VI. Gen l'a saubut lo valens coms onrar
de Tolosa si co·is taing ni·s cove,
c'a Marseilla l'a faich azaut tornar
per que laisset son seignor e sa fe;
mas el no tem vergogna ni s'esmaia
don degr'estar marritz tota sazon
lo fals volpills q'a nom, car pauc s'essaia,
« cor de conill ab semblan de leon ».

I. Il me semble qu'il se justifie, le proverbe qui dit qu'un homme qui s'est échaudé une fois craint [même] l'eau tiède. En effet, un lâche coquin qui se fait montrer au doigt, tellement il est prétentieux, a pris pour lui mon sirventés (je ne dis pas pour qui je l'ai fait), car il connaît bien, dans son cœur, tous les vices qui y ont élu domicile; et puisqu'il le prend pour lui (quel que soit celui qui le récite), je lui ferai l'honneur de le lui donner et offrir.

II. Il ne devrait pas m'accuser de tromperie, car je suis loyal, et lui, au contraire, est si faux [et si lâche] qu'il n'oserait même pas se défendre contre un chat ou tirer profit de son bon droit [s'il l'avait]: or je ne crois pas qu'un homme qui n'a jamais échangé un coup ni reçu une blessure puisse faire une bonne action. Aussitôt qu'il revêt ses armes, il se déconcerte, car il n'y eut jamais au monde homme d'une telle pusillanimité (?).

III. Il a grand tort de m'appeler jongleur, car c'est lui qui suit les autres, tandis que les autres viennent à moi; je donne, moi, sans rien prendre, et lui prend, par contre, sans rien donner; il met sur son corps tout ce qu'il doit à la pitié d'autrui. Moi, je ne prends rien qui puisse me déshonorer; au contraire, je dépense mes rentes et je ne veux d'autres récompenses que celles qui me viennent

38 *tracio* A, *traison* IK. — 39 mas] *car* IK; *lo fai* D. — 40 *feingnens* D; *al re* D, *al reis* IK; *noill* D; *pro* AD.

41 *ualenz* D. — 42 co·is] *com* D, *coill* IK. — 43 *faig* D, *adaut* D. — 44 *seingnor* D. — 45 mas el] *car qi* D, *car qui* IK; *uergoingna* D. — 46 don] *en* D, *ben* IK; *degra* DIK; *star* D, *marriz* D, *sason* D. — 47 fals] *fils* I; *uolpils* D, *uolpiz* I, *uolpitz* K; *sesaïa* D. — 48 *conil* D; *lion* D.

d'Amour : c'est pourquoi il me paraît qu'il se diminue et que, moi, je m'élève (dans l'estime du monde), si l'on nous juge selon justice.

IV. Uniquement parce qu'il sait se teindre et s'attifer et parce qu'il pose toujours, sans même savoir pourquoi, et parce qu'il sait se contourner et s'admirer, il croit que toutes les femmes sont férues de lui ; mais je ne pense pas que jamais une femme distinguée puisse éprouver le moindre attrait envers un si vil personnage pour un motif si futile. Du moment qu'à un coquin convient une coquine, c'est là-haut, vers le castel Babon, qu'il pourra trouver la dame qui lui sied.

V. Au lieu d'un haubert, il fait préparer une chemise; au lieu d'un destrier, il veut un palefroi qui aille l'amble; au lieu d'un heaume, c'est un chaperon qu'il fait orner; en guise de bouclier, il prend et garde un manteau. Si pour cela Amour le favorisa, on peut bien accuser celui-ci de trahison; mais ce ne sont là que des attitudes que prend pour la galerie ce pleutre, cet hypocrite, car il n'est rien autre dont il puisse tirer profit (c'est-à-dire il n'a pas d'autres satisfactions).

VI. Le vaillant comte de Toulouse a su l'honorer comme il convenait, car il l'a renvoyé tout gentiment à Marseille, parce qu'il avait laissé son seigneur et sa foi; mais il ne craint pas la honte et il ne s'émeut nullement de ce qui devrait le couvrir de confusion, ce perfide, ce lâche, cet ennemi du danger, qui a nom : « cœur de lapin sous apparence de lion ».

IX

PEIRE BREMON RICAS NOVAS

(A, f. 210a, *Archiv*, XXXIV, 199, *Studj*, III, 648; D, f, 240d. La 3e strophe dans Rayn., *Choix*, V, 300. Graphie de A).

I. Tant fort m'agrat del termini novel
per lo dolz ioi en que Amors m'a mes,
que tot qant fatz ni dic m'es bon e bel,
e vuoil cantar a guisa de cortes,
car no m'es bel c'ab lausengier contenda.
E vos digatz, En Sordel, que volres,
pero qui fai assatz es qui aprenda
et eu apren voluntiers totas ves.

1 del] *el* A. — 2 *qe* D. — 3 *qe toz q. faz* D. — 4 *euoill* D. — 5 car] *e* A. — 6 *digaz* D. — 7 *qi f. assa es qi a.* D.

II. Fe q'ieu vos dei, bels amics En Sordel,
(et er me greu si ia no m'en creires)
ia per laich crim non portetz croi capel,
qu'eu non fi ges de vos lo sirventes,
ni no m'es bel q'ieu de re vos mesprenda;
anz dic a totz, car sai c'onors vos es,
qez anc nuills hom non ac tan longa renda,
ni non enten qe anc ioglars fosses!

III. Soven feretz d'espaza e de coutel;
pois garnitz es, ben a gauch qui·us vezes.
Dels cavalliers semblatz del bagastel
quand el caval etz poiats ab l'arnes,
e no·us cuidetz q'ieu en luoc vos atenda
pois q'ieu veirai c'ab armas seretz pres;
e pos vas vos non ai cor que·m defenda,
si Dieus vos sal, miser, vailla·m merces!

IV. Si 'n Reforsaz dis c'ad Ais al macel
maniassetz ren don vos sobrepreses,
anc non compretz ni ventre ni budel,
ni caps ni pes ni fetges ni bescles,
ni nuilla ren don hom vos sobreprenda;
mas car dissetz c' Amors vos reten pres,
seign' En Sordel, sobre mi pren l'esmenda
d'aquel pechat que per amor fares.

V. Pois q'ieu vinc sai, non aflibiei anc pel
don sembles lop ni semblar no·l voil ges.
Be·m saup gardar, a l'issir, del clavel
que sobre·l pe non remasses mespres,

9 q'ieu] *qe* D. — 10 *creu* D, *creres* D. — 11 laich] *mal* D, *portez* D. — 12 *no manque* D, *fich* A. — 13 de re] *ren uas* A. — 14 *toz* D. — 15 *nuillz* D. — 16 *qez anc* D.

17 *ferez despoda e de cortel* D. — 18 *puois garniz* D; qui·us vezes] *qui uos uei* A, *qui uos ues* D. — 19 *cauailliers semblaz* D, *del bauastel* D *dels bagastels* A. — 20 *qant* D, *poiaz* D. — 21 *cuidaz* D, *qeu* D. — 22 *puois qe uerai* D, *serez* D. — 23 *e puois* D, *qem* D. — 24 *messers* D.

25 *Sim reforsaz dis cadais al macel* D, *Sin ren forfis qan dissi qal macel* A. — 26 *manaissaz re* D, *sobre prezes* D. — 27 *compres* D, *ne* D, *ne* D. — 28 *ne cap ne p. ne f. ne b.* D, ni fetges] *ni uentres* A. — 29 *ne nuilla re* D. — 30 *disez camors uos so r. p.* D. — 31 *seingner s.* D, *me* D. — 32 *daqel* D.

33 *aflibei* D. — 34 *no uoill* D. — 35 *ben s.* A, *ben sap* D; *al eissir* D. —

ni mos seigner no·m cuich que m'en reprenda,
que conseil n'ac de lui anz sai vengues ;
mas pregem Dieu, En Sordel, que car venda
las trachios que fant fraigner las fes.

VI, Si tot avetz, En Sordel, longa renda,
non es ioglars, e si ioglars fosses,
non fes nuill temps — mas non q'ie·us en reprenda —
tant bos ioglars dos tant crois sirventes.

I. Je me réjouis tellement de la nouvelle saison, grâce à l'allégresse que m'a procurée Amour, que tout ce que je fais et dis m'est agréable et je veux chanter comme il sied aux hommes courtois, car il ne me plaît pas de me quereller avec un médisant. Vous, Sordel, dites en ce que vous voudrez. [Quant à moi, je pense que] celui-là fait assez qui peut s'instruire; et. moi, je m'instruis toujours volontiers.

II. Non, par ma foi, bel ami Sordel, vous n'avez pas la réputation d'avoir commis une vilaine action (et je serais fâché si vous ne me croyiez pas!); aussi ne vous ai-je pas visé dans mon sirventés, car il me déplairait de manquer envers vous en quoi que ce fût. Au contraire, je dis à tous, car je sais que cela est à votre honneur, que personne n'a jamais eu de si splendides revenus et je ne m'imagine pas que vous ayez jamais été jongleur!

III. Vous jouez souvent de l'épée et du couteau, et quand vous êtes armé de toutes pièces, c'est une joie que de vous voir. Lorsque, bien harnaché, vous êtes sur votre cheval, vous ressemblez à l'un des chevaliers du « bagastel » ; ne pensez pas que lorsque je vous verrai ainsi équipé, j'ose vous attendre de pied ferme; et comme je n'ai pas le courage de me défendre contre vous, par Dieu, « messer », il ne me reste qu'à vous demander grâce.

IV. Si Reforzat a dit qu'à Aix, à la boucherie, il vous surprit mangeant ce que vous ne deviez point manger (?) [je déclare, moi, que] vous n'avez acheté ni ventre, ni boyau, ni tête, ni pieds, ni foie, ni

36 *no* D ; *remassetz* A. — 37 *seingner* D ; *no cuich qe* D. — 38 *qe* D. — 40 *trachions* D, *fan* D, *fraingner* D.

41 *auez* D. — 42 *non es ioglar* A. — 43 *no fez nuillz t.* D, *mas no qeus r.* D. — 44 *tan b.* D, *tan cr.* D.

rate, ni autre chose au sujet de laquelle on puisse vous blâmer (?). Mais, puisque vous avouez qu'Amour vous tient dans ses lacs, messire Sordel, je veux bien prendre pour moi la pénitence de tous les péchés qu'Amour vous fera commettre.

V. Depuis mon arrivée ici [à la cour de Barral], je n'ai jamais endossé une peau de loup pour contrefaire cet animal, auquel je ne veux pas ressembler ; de sorte que j'ai pu, à la sortie, éviter le clou et préserver mon pied de toute blessure (ne pas mettre mon pied sur le clou, comme l'a fait le loup). Et je crois que mon seigneur n'a aucune raison de me blâmer (de ne pas avoir imité le loup), car j'ai pris conseil de lui avant de me rendre ici. Prions donc Dieu, messire Sordel, qu'il fasse payer cher les trahisons qui font enfreindre la foi jurée.

VI. Bien que vous ayez, messire Sordel, de magnifiques revenus, vous n'êtes pas jongleur ; et si vous étiez jongleur, je pourrais bien dire — mais je ne vous fais pas de reproches [puisque vous ne l'êtes pas], — qu'un si bon jongleur n'a jamais fait deux sirventés aussi mauvais.

V

SORDEL

(C, f. 264 ; R, f. 23, Mahn, *Ged.* 1278, 1279. De Lollis, *Sord.*, 160. Graphie de C).

I. Sol que m'afi ab armas tos temps del sirventes,
sobrarai lo perfieg qu'om ten per ben apres,
franc et humil en cocha, folh e guai e cortes
ab donas, quan las troba tan folhas cum elh es,
tan l'amon de bon cor, per qu'ieu sospir e pes
on tenra lo mesquis ni contra cal paes,
pus en Barral[s] li falh, e l'aten, quan que·l pes ;
e nostra cort huey mai no pes del tornar ges.

II. Mout se fenh prims e savis ; pero sos sens es tals
qu'a son tort l'a partit de si·l coms proensals,
e l'autre coms no·l vol, quar sap qui es ni quals,
e dizon que·lh soana lo Templ' e l'Espitals,
quar entr' els no cap hom volpils ni deslials.

3 *falh* C, *fal* R. — 4 cum] *cant* R. — 6 *pais* C, *pays* R.
12 Dans C, il y avait d'abord : *ospitals*. — 13 *home* C (De Lollis). —

Be·m meravelh quo·l pot retener en Barrals,
qu'ad ops de bo senhor non es en re cabals;
que·l cors a gran e lonc, e·l cor petit e fals.

III. Aras veirem parer lo volpilh fenhedor,
mescrezen enves Dieu e fals ves son senhor;
huey mais, pus ven la patz e·l gai[s] temps de pascor,
si deuria mostrar ab garlanda de flor;
mas tant co fon la guerra, tan li fai gran paor
non lo viron ab armas siey enemic maior;
e domna qu'ad aital cavayer do s'amor,
atretan val de pretz cum elh fai de valor.

IV. Ara·l veyrem parer, penhen et afachan
anar d'artelh a pe e puiar estruban,
e, son gran cors malvatz cenhen e remiran,
portar camiz' ab aur que·l molher cos tot l'an,
don reman sofrachoza, si qu'en ploron l'enfan.
Ar l'ai locat al viu, car sap qu'ieu dic cantan
ver de sos caitiviers, que vergonha non blan,
tant es desvergonhatz lo fals repres d'enian.

V. Semblan sai qu'el fara, com que·l fassa marrir,
que ren non presara lo mal que m'auzis dir :
non fara elh, so cre, segon lo mieu albir;
e quar es d'aital pens qu'e re non tem falhir,
ni Ihesu Crist descreire, ni sagrament mentir,
ni donas dechazer, ni en luy envelir...
. . . .
Ar vos ai dig cum renha ni de que·s sap formir.

I. Il me suffit d'avoir confiance dans l'arme du sirventés (ou : de manier habilement cette arme) pour terrasser ce parfait galant homme, qu'on tient pour un modèle de distinction, doux et humble dans la détresse, fou, badin, courtois avec les femmes, quand il en

14 *barral* R. — 15 *que ad* C; *bo* manque dans C; *en re non es cabal* R. — 16 *grant e aut* R.

21 la guerra] *largueza* C.

25 *Aras* CR; penhen] *fenhen* CR (De Lollis). — 27 *maluat* C; cenhen] *fenhen* C (de Lollis). — 28 *cotz* C. — 30 *uieu* R; *sap* manque dans C.

33 sai] *fai* CR; *marrit* R. — 34 non] *nol* C; que m'] *quen* CR; *auzes* R. — 36 *res* R. — 39 Le vers manque dans CR et rien ne marque cette lacune dans les deux manuscrits.

trouve d'aussi folles que lui.... avec les femmes, dont il est adoré ! Mais ce qui cause mon souci, c'est de savoir où il ira, le pauvre diable, dans quel pays il cherchera asile, si jamais le seigneur Barral lui fait défaut. Et il s'y attend, à son grand désespoir... Qu'il ne songe du moins jamais à reparaître dans notre Cour !

II. Il se croit habile et sage; toutefois sa sagesse est telle que le comte de Provence (il a eu bien tort, en vérité !) s'est débarrassé de lui et que le comte de Toulouse ne le veut pas non plus, tellement il le connaît ! On dit que les Templiers et les Hospitaliers le repoussent [tout autant], car il n'y a pas place chez eux pour un lâche et un déloyal. Je m'étonne que messire Barral le garde chez lui, car il ne peut être à un vaillant seigneur d'aucune utilité; il a le corps grand et long, mais le cœur petit et faux.

III. Nous allons donc le voir paraître, ce pleutre, ce présomptueux, ce mécréant, ce traître à son seigneur. Maintenant que voici la paix et le joyeux printemps, il devrait se montrer avec une couronne de fleurs. Mais tant qu'a duré la guerre, ses pires ennemis ne l'ont jamais vu en armes, tellement elle lui fait peur. Vraiment une femme qui donne son amour à un pareil chevalier vaut par la distinction juste autant que lui par la vaillance.

IV. Oui, nous allons le voir paraître, fardé, attifé, marchant sur la pointe des pieds, s'appuyant sur sa canne pour s'exhausser (?), serrant sa taille, admirant son vilain grand corps, avec ces chemises brodées d'or que sa femme coud toute l'année, cette pauvre femme qu'il réduit à la misère [par ses dépenses], ainsi que ses enfants, qui pleurent de détresse. Maintenant je l'ai touché au point sensible, car il sait bien que, tout en chantant, j'ai dit vrai au sujet de ses tares, ce misérable, qui ne redoute même pas la honte, tellement il a perdu toute pudeur, ce perfide, convaincu de trahison !

V. Quoique [en réalité] je le mette aux abois, il fera semblant, je le sais, de ne se soucier nullement du mal qu'il m'entend dire de lui... Non, en vérité, il ne s'en souciera pas (je le crois, du moins), car il est si orgueilleux, qu'il ne pense pas pouvoir jamais faillir, même quand il renie Jésus-Christ, enfreint ses serments, déshonore les femmes et se coule lui-même à fond... Maintenant je vous ai décrit ses mœurs et énuméré ses talents.

VI

PEIRE BREMON RICAS NOVAS

(A, f. 210 b; D, f. 140 c; M, f. 234 v; R, f. 28 v; *Parn. Occ.*, p. 210. Graphie de A.)

I. En la mar maior sui e d'estiu e d'invern
e sai tant de la mar per c'adreich me govern,
e ia guerriers q'ieu aia non cuich qe·m descazern
de la mar que doutz m'es e no·m part de l'estern,
e lausengadors ren als diables d'enfern,
q'ieu no·ls tem ni no·ls blan una rusca de vern,
q'eu·n sai un qe·is nafret tant laich, qan fetz l'esqern,
no l'en gerrion tuich li metge de Salern.

II. Mas ar vei q'al Sordel es poiat sus el cap
ab los sieus sirventes dont fai tan gran aclap,
ben par c'ab broc los vers e qe·ls mesca en enap;
pero tuit semblan motz siei dit aprop en cap.
E pos tant arditz es. Dieus don q'el no m'arrap,
q'el fetz tal ardimen q'entre·ls Lombartz non cap,

I. 1 *son* R. Dans M, manquent les premiers mots (*En la mar m. s.*); *edestiu* DM, *edestieu* R; *diuern* MR. — 2 tant] *pron* M; *qadreit* D, *cadreg* M, *que dreg* R; *me* D. — 3 *gerrier* A, *guerers* D; *e enemic qieu a.* M, *si quenemic quieu a.* R; *no tem* M, *non pes* R; *quem* R; *descuern* M, *desesquern* A, *deserqern* (sic) D. — 4 *qe dolz mes* D, *tan mes douz* M, *on domney; parc* R. — 5 Ce vers est, dans A, le 3^e; *lauseniador* D, *lausengiers* M; *rent* D, *coman* M; *als deables* D, *als deabols* M; *e fals lauseniadors rent ad aquels difern* R. — 6 Ce vers manque dans D; *qes eu* M, *que* R; *non pretz ni non blan* A, *nols tem ni blan ges* M; *la rusca dun uern* M. — 7 *queu* A; *qes* D; *qus ni a qis* M, *e say nun ques nauret* D; *tan laiz* D, *tan lag* R, *tan mal* M; *fez* D, *fes* MR. — 8 *no leu garion* D, *no lo garirair* (sic) M, *que nol guerrian* R; *tuit* DM, *tug* R; *mege* DM, *metie* R.

II (= M 4, R 3), *cal* D; *poiaz* D; *E qar uei qan sordell es puiatz* M, *Aras uei can sordel es puiat* R. — 10 *ab lo seu seruentes* D, *qes am son seruentes* M, *que ab son siruentesc* R; *que fai tant nols aclap* A, *qe* (un petit *a* sur *e*) *fai tant nom aclap* D, *don fa t. gr. a.* R, *qo el fai ten a clap* M. — 11 *bem* D, *que* R; *los uerz* A; *qe par qanbroc los uers* M; *oques mescab henap* D; *ab enap* A; *o qel mesclab en.* M; *els mesca en en ap* R. — 12 motz] *mot* AD; *sei dich* D; *e par que tuig sie dig son mot a prop e. c.* M; *pero siey dig par sian ses coa e ses cap* R. — 13 *e puois tan ardiz* D, *acap* D; *e car es tan a.* MR, *dieu d. qe nomarap* M; *prec dieus que nom atrap* R. — 14 *quel* R; *fez* D, *fes* MR; *lombarz* D, *lombars* M.

e·ls baros conois totz de Trevis tro a Gap,
e pois d'aqels d'Espaigna trop conois e trop sap.

III. En Sordel vuoill pregar, car ditz q'es mos amics,
que si·m faill En Barrals ni·m ven tant grans destrics,
que m'enseing on tenrai, car sap totz los abrics;
mas no·m mand ad aquel que fo sos enemics
que la mula no·il det, dond el fo tant enics;
mout la·il ques francamen, mas no·il en valc prezics,
mas dels autres dos ac qan venc d'Espaigna rics
et apres en Peitau cum dav' En Savarics.

IV. Anc En Sordels non fo, que ten hom per rainart,
cavalliers, per ma fe (so·m dis ad una part
Ioanetz d'Albusson — s'el ditz ver, el s'o gart —);
mas si d'entre·ls Lombartz fos el issitz plus tart,
ia mais a Cananillas non feira far issart;
e si ben si feing drutz, fols es qui l'en regart,

— 15 *e los barons conos de tr. tro a cap* D; *da treuis tro a cap* A; *e conois los rics homes* M; *els ricz homes conoys de treuistra g.* R. — 16 *Epuois daqill despaingna* D; *el plus daqels despainha* M, *el pus dasels despanha* R; *conoys* R; *tro sap* M.

III (= MR 2), 17 *E mandi an sordell* M, *An sordelh man e prec; uoill* D; *diz* D; *qar sai qes mos a.* M, *car se fenh mos amicx* R. — 18 *qe sem f. embarals* D; *fail* M; *que sim b. me falh* R; *tan* DMR; *gran destricx* R. — 19 *qe* D; *menseinh* M; *quel messenh* R; *tenray* R; *toz* D; *abricx* R. — 20 *mant* D; *aqel qe fon* D; *mas nom tramet a cel de cui sui enemics* M, *mas no menui a selh de cuy es enemicx* R. — 21 fo] *fon* D; *qar nol donet la mula don el fon fort enics* M, *car la mula nol det de que fon tan enicx* (ce dernier mot a été ajouté au-dessus de la ligne) R. — 22 *quis* AD; *franchamen* D; *no len u.* D; *mō lail qes francha men m. non llen ual presics* M; *mot lay ques francamens mas anc nol u. prezicx* R. — 23 dos ac] *ac dons* D; *pres don* MR; qan] *qen* A; *qanc uenc despaingna* D; *e dels a.* M; *despainha* M; *e dautres pres lur dos can despanha nen* (sic) *ricx.* — 24 *peytau* R, *peito* M; *com* D; *dana en* AD; *car dauen s.* M; *co dauon sauaricx.*

IV (= M3, R4), 25 *A. no fon en s.* R; *fon* D; *qe* D; *hom ten* R, *bō* (sic) *ten* M; *raynart* R. — 26 *cauailliers* D, *caualiers* M, *cauayers* R; *çom* M; *a una* MR. — 27 *Ioanez dalbuison sil dis u. o se g.* D; *iohanetz dal bison* M; *ioanet dalb. si dis u.* R; *el si g.* A. — 28 *dantres lombraz* (sic) *fosel issiz* D; *e si dentr. lombardz se partissæ* M; *e si lay dels l. partis un pauc pus t.* R. — 29 *can a lignas* A, *calanaligna* (le premier *l* exponctué) D, *carnarillas* M; *ia may a cananilhas* R; *non uengra far eissart* M, *no uengra far o* (o exponctué) *yssart* R; *eissart* D. — 30 *se f. druz* D; *e si bes feinh dr. pecs es qi na regart* (vers ajouté au bas du feuillet) M; *e si tot si f. dr. pecx es qui na regart* R. — 31 *qe saissi s. tuit*

que s'aisi son tuit freich cum el l'autre Lombart,
non son bon ad amor, que mos Rainiers m'en part!

V. Anc mais nuill temps, so cre, tant non nivet ni ploc,
pois q'ieu fui entaulatz, del ioc d'amor no·m moc;
anz sai ab cavallier gen iogar et ab roc,
et anc nuills hom sa dompna genseis gardar non poc.
Mas En Sordels ioguet a guisa de badoc,
qan si mezeis aduis e la fersa el deroc;
adoncs fon del ioc matz, qe·is vestic de laich floc,
e puois del ioc d'amor non saup mais tener toc.

VI. Del seignor de Leon dis aquel mal que poc
En Sordels, tant l'es greu, qand qer, c'om no·l ditz d'oc.

I. Toujours, hiver comme été, je suis en haute mer; mais j'en ai assez la pratique pour bien mener mon esquif. Je ne me connais aucun ennemi qui puisse me faire perdre le nord sur cette mer [d'amour] qui m'est douce, et [en dépit d'eux] je ne me détourne pas de ma route. J'envoie au grand diable d'enfer les médisants, et je n'en fais pas plus de cas que d'une écorce d'aune. J'en sais un qui, en voulant me railler, se blessa si cruellement que tous les médecins de Salerne ne sauraient le guérir.

II. Les sirventés de Sordel lui sont, je le vois bien, montés à la tête, ces sirventés qu'il amoncelle devant nous (?) [de sorte que]

freit D, *e si tuit son tan freit* (ou *freid*) M, *car si tug son tan freg* R; *com el lla.* D, *con el lla.* M; *com elh la.* R. — 32 *no s. b. a samor* M; *per mon rainier* A, *per mon ramand* (ou *ramant*) M, *per sa molher* R.

V, 33 *nuillz* D; *Anc mos cors nos partic* (*parti* R) MR; *neuet* MR. — 34 *puois qeu f. entaulaz* D; *pos fui gen entau latz d. i. dam. ni m.* M; *pos sui ben ent. el ioc dam. nis m.* R. — 35 *canailier* D; gen iogar] *gazaignar* A; *e sai mon gen iugar am cauailhier e roc* M; *mot sai ab eauayer iogar gen et ab roc* R. — 36 *nuillz* D, *nulls* M, *nuls* R; *domna* D, *donna* M, *dona* R; *genseitz* A, *genser* D, *gencer* (mot ajouté au-dessus de la ligne) M; *pus gen cubrir non poc* R. — 37 *sordel* R; *ioget* D; *mas en s. na fach un juec am lo badoc* M; *adoncx ab lo badoc* R. — 38 *qant si m. a. e la fersa desroc* D; fersa] *forsa* A; *del roc* A; *qan la fersa* (ou, à la rigueur, *forsa*) *nadus pres de si el deroc* M; *don si meteys aduys e la fer ien de roc* R. — 39 *a. ioguet tant* (*tan* D) *mal* AD; *a. fon del tot matz* M; *per que f. d. i. m.* R; *qes uesti* D, *per qe uesti* M; *don uesti* R; *lait* D; *laig* M; *trop lag* R. — 40 e puois] *qe anc* M, *car anc* R; *iuec* M; *sap* D; *pueys no saup* R, *pueis non sap* M.

VI. Manque dans M. — 41 *seingnor* D, *senher* R; *lion* D, *leo* R; *aqel mal qel poc* D, *tot lo mal que poc* R. — 42 *en* manque R, *tan lles* D, *tan li es*; *qan* D; *can quier* R; no·l] *non* AD; *diz* D; *qui nol dis doc* R.

il semble verser les strophes dans des brocs et de là dans des coupes (?); mais, en fin de compte, toutes ses paroles n'ont ni queue ni tête et ses traits sont fort émoussés (?). Puisqu'il est si redoutable, que Dieu me fasse cette grâce qu'il ne m'attrape point. Il a déjà fait une telle prouesse qu'il n'y a plus de place pour lui parmi les Lombards; de Trévise à Gap il connaît tous les barons; il ne connaît même que trop ceux d'Espagne aussi.

III. Puisque Sordel se dit mon ami, je le prierai, s'il m'arrive le grand malheur que le seigneur Barral me manque, de me dire de quel coté je dois me tourner, car il connaît tous les lieux de refuge. Mais qu'il ne m'envoie pas à celui qui devint son ennemi et à qui il en voulut tant quand il lui eut refusé la mule. Il (Sordel) mit à la demander beaucoup de sans-gène, mais ce fut en vain qu'il prêcha. Il est vrai que d'autres l'écoutèrent mieux : il revint riche d'Espagne et il poussa jusqu'en Poitou, au temps où « donnait » le seigneur Savaric.

IV. Jamais ce Sordel, qu'on tient pour un fin renard, n'a été chevalier (c'est Joannet d'Albusson qui m'a dit cela entre quatre yeux, et c'est à lui de voir s'il a dit vrai); s'il était parti de Lombardie plus tard, il ne pourrait exploiter ses domaines (?) à Chénerilles. Bien qu'il se donne l'air d'un conquérant en amour, bien fou qui l'en croirait, car si les autres Lombards sont aussi froids que lui, ils ne valent rien en cette affaire : puisse « mon Rainier » me protéger contre eux (?)!

V. Si longtemps que je fusse attablé au jeu d'amour, jamais je ne bougeai, qu'il neigât ou qu'il plût. Je sais joliment gagner avec le « cavalier » et avec la « tour », et jamais nul n'a su mieux défendre sa « reine ». Quant à messire Sordel, il a joué comme un imbécile, car il a conduit sa reine, avec lui-même, à la ruine, et finalement il a perdu la partie. Il endossa alors un vilain froc et depuis lors, il ne sut plus, au jeu d'amour, frapper au but.

VI. Sordel a dit tout le mal qu'il a pu du seigneur de Léon, tant il s'irrite quand on oppose un refus à ses prières.

NOTES

I

Comme l'a remarqué M. De Lollis (*Sord.*, p. 264), cette pièce est calquée sur celle de Peire Vidal *Drogoman senher* (Anglade, p. 40). Elle n'est, comme son modèle, qu'un « vanto », une « gatéjade » ; les truculentes hyperboles dont elle est pleine en montrent assez le véritable caractère (cf., p. ex., vv. 8, 10, 12, 22-23, 32). Cf. aussi le v. 20 (*si ben fauc gab sobrier*).

11. *De nier*. Levy (*Petit dict. prov. fr.*, 258) donne *nier* à côté de *ner*. Mais il croit à tort que *ner* a un *e* fermé : la prononciation ouverte est attestée par maintes rimes (*Suppl.-W.*, V, 382) et sa conservation dans divers patois (Mistral a *negre*).

12. *Esclau*. Cf. Peire Vidal, *Drogoman*, v. 12 : *tan me dopton can senton mon esclau* (De Lollis, p. 264).

21. La traduction de De Lollis (p. 265 : « la serietà delle mie minacce è proporzionale alla sonorità delle mie parole ») dépasse le sens, qui est plutôt : « mes menaces ne vont pas au delà des forces dont je me vante (c.-à-d. je me sens capable de les exécuter toutes) ».

24. C'est le ms. D. (non A) qui a *tan*. Il faut donc corriger la variante donnée par De Lollis (p. 57, au v. 21 D a *sgoñ* et au v. 23 *garria*). Cf. l'édition diplomatique de A (*Studj di fil. rom.*, 645). Sur *tant* (*de*) décliné comme un adjectif, cf. Bertoni, *Trovat. d'Italia*, p. 497. Cette contamination de deux constructions également logiques (*tans m.* et *tant de m.*) devient surtout fré quente au XIV[e] siècle (voy. Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits*, p. 172). Toutefois, on en trouve déjà un exemple dans P. Vidal (éd. Anglade, I, 14 : *tanta d'onor*).

Crau, vaste lande caillouteuse près d'Arles. Sur l'origine que la légende attribue à ces cailloux, voy. Mistral, *Mireille*, ch. VIII, et 25 ss.

28. De Lollis, auquel est due l'addition de *l'*, dit simplement sur ces vers que le présent *am* a ici la valeur d'un futur; nous ne savons donc comment il interprète le second hémistiche de 27. M. Appel (*Liter. bl.*, 1878, col. 229) repousse l'addition de *l'* comme « contraire au sens », mais ne nous dit pas non plus quel est pour lui ce sens. Celui que nous adoptons se heurte à une difficulté qui consiste à donner à *destorbier* l'acception, non attestée, de « faute, désordre ». On pourrait entendre aussi, ce qui permettrait de laisser à *destorbier* son sens ordinaire (en lisant *fa i*) : « elle ne peut plus être aimée, car par sa complaisance pour un indigne, elle fait obstacle à cet amour (possible) ». On pourrait proposer enfin de faire retomber par une construction ἀπο κοινοῦ, *ges non ve* (corr. *vei*), etc., sur le v. 28 : « Je ne me figure pas que jamais aucun homme, » etc. Levy (*Zeitschr.*, XXII, 254) écarte l'addition de *l'* et propose de prendre *hom* au sens général de « personne »; mais il serait vraiment singulier que ce mot désignât une femme; cette interprétation suppose aussi pour *destorbier* le sens dérivé que nous proposons de lui attribuer.

II

Cette pièce est sur le « compas » de la chanson de Bernart de Ventadorn : *Tant ai mo cor ple de joya* (Appel, *Bern. de Vent.*, Halle, 1915, p. 257) qui a servi aussi de modèle à un sirventés de Peire Cardenal (Mahn, *Werke*, II, 192). Dans les deux pièces, les rimes diffèrent de celles de l'original, mais celle de Brémon est sur les rimes de la dernière strophe de Cardinal, qui lui a peut-être servi de modèle direct.

5. *De Proensa*, c'est-à-dire de la cour de Provence, celle de Raimon-Bérenger IV. Brémon se trouve à Marseille chez Barral. Cf. III, 43; V, 7; VI, 18.

11. Ce vers, tel qu'il est donné par les mss., est trop court. Une correction s'impose : *de pretz onrat* ou *d[e] onrat pretz*.

16. « Celui qui le connaîtrait bien [verrait que] », etc. *Qui* a ici le sens bien connu du lat. *si quis*.

23-4. *Far, dire desonor*, expression calquée sur *far, dire plazer*, « faire, dire des choses agréables ». L'opposition, impossible à rendre exactement, est au reste purement formelle : on ne voit pas comment Sordel pouvait déshonorer Brémon, sinon en parlant mal de lui. Le ms. A porte *lo·ill*, mais D a *la·ill* (en effet, *desonor* est du fém.). Il est curieux, toutefois, que dans une autre pièce de Brémon on trouve *mon dolor;* mais cette dernière pièce est renfermée uniquement dans le ms. T (Appel, *Prov. Inedita*, p. 212), qui a été copié dans le Nord de la Vénétie. Il s'agit donc d'un italianisme du copiste.

25. *Joglars garnitz*. De Lollis interprète « giullare in armi ». Sch.-G. (*Zeitschr.*, XXI, 242) « ausgestatter joglar ». La première interprétation, plus précise, s'accorde mieux avec le sens général de la strophe et met mieux en relief l'allusion à I, 8 : *eu los tem meins pois sui e mon destrier*.

29. *de part Plazenssa*, c'est-à-dire « lombard ». Il n'y a donc aucune raison de chercher en France ce nom de lieu, comme l'a fait De Lollis (p. 49, n. 1), supposant que ce nom était celui de la ville où aurait alors séjourné Sordel.

31. *Argenssa*. Sur les mentions de ce pays dans la poésie des troubadours, voy. Schultz-Gora, *Archiv*, p. 130, n. 2; De Lollis, p. 253. Allusion ironique à la menace contenue dans I, 22-4.

40. *bausia*. Allusion probable aux exploits de Sordel à la cour du comte de San Bonifazio.

61-62. Jeu de mots bien compris par Sch-G. (*Archiv*, p. 131) : « trouveur de richesses, non d'honneur ». Brémon paraît être jaloux du bon accueil fait par le comte de Provence à Sordel.

III

La forme strophique de cette pièce est assez fréquente. Cependant, nous ne voyons aucune des pièces signalées par Maus (n° 383) qui ait pu servir de modèle à celle-ci, si ce n'est, peut-être, celle de B. de Born, 33, où on trouve la même disposition de rimes masculines et féminines.

1. Nous ne croyons pas avec De Lollis (p. 266) que, dans *reproviers*, l's de flexion ait absorbé le pronom enclitique; *avrar* peut être pris, sans pronom, au sens réfléchi, comme tant d'autres verbes. Cf. Schultz-G., *Zeitschr.*, XXI, 249.

2. Sur ce proverbe, cf. Cnyrim, *Sprichwörter*, p. 39; De Lollis, p. 266.

4. *tant fort se feing* « il se vante tellement ». *Fenher se* se rencontre avec des sens variés dont plusieurs ne peuvent s'expliquer que par l'ellipse très hardie d'adjectifs attributs très divers. Voici les plus fréquents : *a*) suivi d'un adj. ou subst. attribut ou d'un subst. précédé de *de*, *fenher se* signifie « se donner pour, se piquer, se faire fort de ». Ex. dans Stimming, *B. de Born*[1], p. 229, Levy, *S.-W.*, s. *fenher*, n° 2. Il serait facile de multiplier les exemples. Cf. plus loin V, 9. — *b*) Pris absolument, *fenher se* signifie « hésiter à, renoncer à, reculer » et il est à peu près synonyme de *recrezer* (ellipse d'un attribut signifiant « las, épuisé, incapable d'agir »). Ex. dans Levy, n° 4. De même dans G. de Saint-Leidier *Domna, ieu vos* (ms. A, n° 378, 8) : [e blasmes] *d'amic quan si fenh — ni s'esdui — vas cellui que l'es fis verais*). De là *fenhen* « lâche, paresseux » (cp. le v. 40). En a. français *se feindre* (Godefroy) et dans la langue populaire *feignant* (Littré) ont le même sens. — *c*) Par l'ellipse d'une épithète (de sens élogieux) *fenher se* signifie « se vanter, se donner de grands airs ». Il peut alors s'employer absolument ou avec *que*. Levy, n° 6. C'est bien le sens qu'a *fenher se* dans notre passage (où *fort* est adverbe et non adjectif, comme le croit De Lollis, p. 266) et dans le v. 26 de cette même pièce. Cf. aussi *fenhedor* (V, 17) « présomptueux ». — *d*) Dans le style amoureux, *fenher se* (sous-entendu, évidemment, *cossiros, enamoratz*) *d'una domna* signifie « se donner comme amoureux d'une femme, lui faire la cour ». Miraval, *Cel que* (A, n° 112, 7) : *mas d'una chan e d'una·m fenh;* Albertet (Mahn, *Ged.*, 779, 4) : *que d'autra no·m fenha;* Faidit, *Ab cossirier* (A, n° 199, 4) : *que ja d'autra no·m feigna*. Le sens plus général de « s'occuper de, s'adonner à » que Levy (n° 3) rattache à celui-ci, paraît en être dérivé.

7. *qui qe·l retraia*. Cet hémistiche n'est pas clair. Si le sens est bien « quel que soit celui qui le récite », c'est une simple cheville.

11. *tornas far*. *Torna* est le subst. verbal de *tornar* (trans.) « rendre [l'acte] », ou de *tornar* (intrans.), « se retourner contre l'adversaire ». Le sens de « résistance » (Rayn., V, 377) en est dérivé. Voy. un exemple de *tornar (se)* au sens de « résister » dans A. Daniel (éd. Lavaud, VII, 4; *Annales*, XXII, 50).

12. Nous avons construit : *ni·s faria el be del dreich c' auria*, c.-à-d. « il n'oserait tirer avantage [même] de son bon droit (se faire rendre justice, par exemple) ».

15. *s'esglaia*. Les deux manuscrits AD ont *s'esmaia*, mais IK *s'esglaia*, qu'il faut accepter (car *s'esmaia* se trouve au v. 45). Correction à De L. proposée déjà par Sch.-Gora, *Zeitschr.*, XXI, 249.

16. Les mss. ont *fautonia* A, *fatonia* D, *faitona* I, *faitonia* K. Il faut probablement lire *fantonia* (apparenté à l'ital. *fandonia*, dont l'origine est inconnue; cf. *Zeitschr.*, III, 474; IV, 183; XVIII, 143, 735; XXX, 675). Ce subst., dont nous avons ici l'unique exemple, est obscur comme l'adj. *fa*[*n*]*tonier*. Pour ce dernier, le sens le plus probable est celui de « chiche »; voy. Levy, III, 419.

18. Tous les mss. ont *uau* (au lieu de *vai*). Mussafia, *Sitzungsberichte d. k. k. Akad. d. Wiss. Wien*, CXXXIV, 9, 1-2, a proposé *vai* que nous adoptons sans hésitation. M. Sch.-G., au contraire, juge cette correction « ansprechend, aber kaum zwingend ».

26. La correction de *sap* en *sai* (proposée par Levy, III, 441 *b*) est inutile; « il se vante, il pose, lui-même ne sait pas pourquoi, pour quelle qualité ». Voyez la note au v. 4.

28. La leçon *de se* est préférable à *desse*. Mussafia, *Sitzungsber.*, p. 2; Schultz-G., *Zeitschr.*, XXI, 250.

32. Le *Castel Babon* construit au IX[e] siècle (démoli avant 1302) était, à Mar-

seille, sur l'éminence de la place de la Tourrette. Il est probable que c'était alors, comme encore aujourd'hui, le quartier mal famé de la ville. Cp. Aug. Fabre, *Les rues de Marseille*, I, 30.

33. De Lollis a lu *camisa redar*.

35. A remarquer la forme *capiron;* cf. Schultz-G., *Zeitschr.*, XXI, 250.

36. Sordel semble jouer sur les deux sens de *prendre :* Brémon « prend » un manteau, c.-à.-d. s'en sert; il le « prend », c.-à-d. l'accepte, et le garde.

37. De Lollis : *e si per so a d'amor*, en corrigeant AD; mais la leçon de IK est bonne, à notre avis.

39-40. Mussafia, p. 2 : « Er hat aber nichts von Amor als den leeren Schein, den er, sich freudig stellend, hervorzubringen sich bestrebt; denn etwas anderes hat er nicht davon. » La loc. *non o fai* est très vague; nous comprenons : « il ne prend ces airs de satisfaction (que rien ne justifie), que pour jeter de la poudre aux yeux » et il n'a pas d'autres satisfactions.

44. *Per que*, « parce que »; sur ce sens, voy. Schultz-G., *Archiv*, p. 138, n. 1, et *Zeitschr.*, XXI, p. 250.

46. *Don*, pour *de so don*, par ellipse.

47. La leçon proposée par Sch.-G. (*Zeitschr.*, XXI, 250) : *qu'a nom car* : « *Pauc s'essaja; cors de conill* », etc., ne nous paraît ni nécessaire ni admissible.

IV

Nous avons déjà remarqué que Brémon a construit ce sirventés sur le modèle, à peine modifié, du précédent.

6. *volres*. Autres exemples de cette réduction de *-tz* à *-s*, dès lors accomplie en Provence, aux vv. 8, 10, 16, 32, 38, 42.

7. Sens : « celui qui fait assez est celui qui peut (= *is qui*) apprendre », c.-à-d. en renversant l'ordre : « celui qui peut apprendre fait assez. » Toutefois, le subj. (*aprenda*) ne paraît pas ici tout à fait à sa place.

10. *creires*. Le futur peut s'employer après *si* quand le verbe de la proposition principale est lui-même au futur.

11. *portetz croi capel*. Allusion à l'usage de faire porter un chapeau ou guirlande d'une certaine nature à certains condamnés. On disait « avoir acquis un mauvais chapeau » (Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, II, 160) pour « avoir une mauvaise réputation ». (Cf. P. Meyer, *Crois. Alb.*, II, 227, n. 2).

18. Pour *garnitz*, v. la note à II, 25. Les mss., au lieu de *qui·us vezes*, ont *qui vos vei* A et *qui vos ves* D. Comme il nous paraît difficile d'admettre, chez Brémon, *ves* pour *ve* (3e p. sing. ind. prés.) par analogie à quelques verbes en *-s* (cf. toutefois *tras*, 3e p. ind. prés. de *traire*, dans Bertoni, *Trov. d'Italia*, p. 549), nous corrigeons : *qui·us vezes*.

19. Vers très difficile dont le texte est, peut-être, altéré. Le texte de D paraît signifier : « vous ressemblez à l'un des chevaliers du *bagastel*, c.-à-d. à un mannequin grotesque. Le *bagastel*, ou *bavastel*, était un jeu de marionnettes qui « pouvait représenter des chevaliers que l'on faisait combattre les uns contre les autres » (Meyer, *Flamenca*[2], *Gloss.* à « bavastel »). Ce sens est bien précisé par l'ex. de *Guillaume de la Barre* (vv. 3170-1, p. 93 et non 40, comme le dit Levy à *babastel*) : *Enaissi s'aucizon certan — Cum [fan] aquilh del babastel*. Sur d'autres explications possibles, cp. Sch.-G., *Archiv*, p. 129, n. L'étymon doit être le même que celui de l'ancien français *basteler*, « jouer des *basteaux*, instrument d'escamoteur, dont l'origine est inconnue (*Dict. gén.*, I, 209). A remarquer que l'ancienne forme était *baastel*. franc. mod.

bateleur, « celui qui fait des tours d'adresse dans les places publiques ». Dans le jeu de tarots, une carte représentant une espèce de prestidigitateur est appelée la carte du *bateleur*.

24. *miser* (D : *messers*), emploi ironique du mot italien « messere ».

25-29. Passage presque inintelligible, qui ferait allusion, d'après MM. P. Meyer et De Lollis (*Sord.*, p. 47), à d'anciennes accusations portées par Brémon contre Sordel dans des vers perdus. Mais si notre correction est juste (nous changeons seulement *sim* du texte de D en *sin*), les vers auraient été écrits par Reforzat et non par Brémon. Le texte de D, qui renferme le nom d'une ville, paraît plus séduisant que celui de A, où la leçon *sin re forfis* a plutôt l'air d'une correction de copiste. Une autre correction du v. 25 (texte de D) serait celte-ci : *si 'n re·m forsaz, dic c'ad Ais*, « si vous me pressez, je dis qu'à Aix, etc. » ; mais nous préférons celle que nous avons adoptée dans notre reconstitution critique. En acceptant le texte de A, on pourrait traduire ainsi : « si j'ai péché en disant que vous auriez mangé, etc., maintenant je [me rétracte et] déclare que, etc. » Au v. 26, on serait tenté de corriger *sobrepreses* en *sobrepeses* (de *pesar*) « dont vous auriez l'estomac chargé », mais on ne peut pas séparer ce vers du v. 29, où *sobreprendre* paraît bien à sa place. Le verbe semble avoir, dans les deux cas, le sens de « prendre en flagrant délit, convaincre d'un crime ». Il est impossible de savoir, d'une manière certaine, si tous les termes des vv. 28-29 (et 26) sont métaphoriques ou si Sordel avait vraiment eu, avec des bouchers ou des charcutiers, une aventure déshonorante. Nous supposons, grâce surtout au v. 30 (*amors vos reten pres*), que Sordel avait eu une aventure amoureuse avec la femme d'un boucher et qu'il s'était fait surprendre avec elle. De Lollis (p. 47) traduit « macel » par « pubblico mercato delle carni ». Mais cette traduction ne paraît pas exacte; cf. Du Cange, IV, 167 (*macel*, *masel*, *mazel* pro *boucherie*); Godefroy, V, 93; Mistral, s. *masèu;* Levy, V, 150. Y avait-il, peut-être, une boucherie à Aix appelée, par excellence, *lo mazel?* A Valenciennes, *maizeau*, *mazeau* désignait autrefois une boucherie spéciale. A Metz et à Verdun, il y a la rue *Mazel*. Sordel n'achetait ni ne mangeait, il est vrai, *ventre*, *budel*, *fetges*, etc. Il cherchait autre chose, c.-à-dire la femme du boucher. Il faudrait naturellement prendre *maniassetz* en un sens métaphorique. Ce n'est qu'une hypothèse que nous nous décidons à présenter aux lecteurs sans y attacher grande importance.

28. *bescles*. Rayn. (II, 214) traduit ce mot trop vaguement par « fressures » ; le sens propre est « rate » (cf. Mistral, s. *bescle*) et Zauner, *Rom. Forsch.*, XIV, 512. Le mot est traité, à tort, comme oxyton, pour la rime. Cp. *jovés* pour *jóves* dans Tomier et Palazi (Appel, *Chrest.*[4], 70, 29).

33-36. Vers aussi fort obscurs. Il y a peut-être là une allusion à un conte répandu dans le Tarn, raconté jadis à l'un de nous, où un loup s'enfonce un clou dans la patte en pénétrant (notre texte a toutefois *a l'issir*) dans un poulailler. Ricas Novas veut dire, peut-être, se rapportant aux événements dont il a parlé dans la strophe précédente, qu'il n'a pas fait, comme Sordel, de mauvaises actions. Il n'a pas pénétré dans le poulailler (la maison, la chambre) d'autrui et, par là, il ne s'est pas fait surprendre. Il a évité le clou à propos duquel le loup a été *mespres*. Il n'a pas été *mespres*, lui, Ricas Novas, *sobre·l pe* (quant au pied). Ce *sobre* est certainement obscur et il aurait ici un emploi étrange. Peut-être, *remaner mespres sobre·l pe* pourrait aussi s'interpréter par « rester confondu, dans une attitude ridicule, sur un pied [parce que l'autre est malade] ». En somme, il y a là un vers (36) qui paraît inintelligible.

40. *las trachios.* C'est une trahison toute spéciale que veut sans doute rappeler Brémon à Sordel, à savoir celle que celui-ci aurait commise envers le comte de San Bonifazio : cf. De Lollis, p. 10. Reforzat, dans son sirventés *Dui cavalier ioglar* la raconte ainsi (vv. 17-20) :

« Sordel ten hom per cavalier leial,
qar leialmen saup la dona enantir
q' el fes de nueg de son albere fugir
per qe·n meiret antre nos son hostal. »

[v. 19, ms. *qer fos de nuegz*; v. 20, *qem meire*]. Après la célèbre aventure de Cunizza, Sordel (dit Reforzat) *meiret antre nos son hostal.* Sch.-G., *Zeitschr.*, XXVI, 368, a déjà fait observer que « da *meirar* als trans. nur in der Bedeutung « wechseln belegt ist, so müsste der Vers heissen : weswegen er unter uns « seinen Wohnsitz wechselte; der Zusammenhang verlangt jedoch den Sinn « weshalb er seinen Wohnsitz unter uns aufschlug ». Nous pensons que *meirar* a bien ici son sens transitif et que le poète veut dire que Sordel a non seulement porté son domicile *antre nos*, mais s'y est installé de façon à ne plus avoir de domicile en Italie. Peut-être, *meirar son ostal* a-t-il pu avoir le sens de « acquérir le droit de bourgeoisie », cf. en lat. méd. *super alterum migrare* « prendre la place d'un autre ». Sur la signification de *migrare* au moyen âge, v. Staebler, dans le *Neues Archiv f. ältere deutsche Geschichtskunde*, XCIII, 749.

41 *longa renda.* Nous croyons que le poète joue ici (et au v. 15) sur les significations différentes que peut avoir l'adjectif *lonc*. Cp. notre traduction.

42-44. Phrase elliptique, dont notre traduction rend, croyons-nous, passablement la véritable signification.

V

Sur le vers alexandrin dans la lyrique provençale, v. Sch.-Gora, *Archiv* cit., pp. 125-126.

1. Répond probablement à la fin de la pièce précédente. Le sens n'est pas, au reste, des plus clairs : on peut hésiter entre *afinar* et *afiar;* la première hypothèse nous paraît plus vraisemblable, les dérivés de *fizar (fiar)* se construisant avec *a* ou *en*.

3. *en cocha*, « dans le besoin, la détresse ».

7. De Lollis (p. 267) traduit *e l' aten* par « e se l'aspetti », ce qui est impossible. Sch.-G. (p. 250) proposerait, à peu près, en lisant *el aten* : « lui manque et le laisse dans l'attente » ; mais *aten* comme subst. verbal de *atendre* ne nous satisfait point. Il suffit de modifier légèrement le sens proposé par De L. : « et il (Brémon) s'y attend, quoiqu'il doive lui en coûter »[1].

10. *a son tort.* Nous croyons que *tort* se rapporte à Brémon. Sch.-G., *Zeitschr.* XXI, 250) écrit, par contre : « es kommt doch darauf an, zu wissen, ob das « Fürwort auf Bremon oder auf den Grafen geht : mir scheint das letztere « der Fall zu sein, indem Sordel ironisch meint, der Graf habe einen hervorragenden Mann (*sos sens es tals*, v. 9) verloren ». Mais comment se fait-il, alors, que l'ironie ne se trouverait plus au vers suivant?

1. A entendre Gui [de Cavaillon], il paraît que Brémon n'avait nullement l'intention de quitter Barral (192; 1 : « el ja no·s partra tro al iorn de la fi »). Sur cette pièce, conservée uniquement par H, n° 217, v. Sch.-G., *Zeitschr.*, IX, 129, et *Archiv* cit., p. 138, n. 2.

13. De Lollis a imprimé *home* (C). Lire, avec R, *hom* (Mussafia, p. 2 ; Sch.-G., p. 250).

25. *penhen*. Les mss. ont *fenhen* accepté par De Lollis. Sch.-G. (p. 251) corrige en *penhen*, qui complète bien l'idée exprimée par *afachan*.

26. Vers très obscur que n'ont réussi à expliquer ni De L. ni Sch.-G. Le premier rattache *estrubar* (qui manque à Levy) au mod. *estrepa* « piétiner, gratter la terre avec les pieds, trépigner » (de la même racine que ce dernier mot), qui ne convient guère au sens. Nous préférerions rattacher le mot à *estreup* « étrier », c'est-à-dire « en s'appuyant [sur un bâton] comme sur un étrier ». Ce sens est attesté pour l'esp. *estribar*, qui est aussi un dérivé de *estribo* (« étrier » et par extension « soutien »). La locution *anar d'artelh a pe* signifie, d'après nous, « marcher sur la pointe des pieds [en cambrant la taille] », ainsi que le faisait le vaniteux Brémon.

27 Le ms. C donne encore ici *fenhen* (voir au v. 25). L'erreur s'explique par la fréquence, dans les pièces précédentes, du verbe *fenher* et de ses dérivés. Sch.-G. (p. 251) a raison de lire, avec R, *cenhen*, mais il a tort d'interpréter par « putzend. » Brémon se « sangle » pour se faire une taille plus avantageuse.

31 *que vergonha non blan*, « car il ne redoute pas la honte ». C'est une simple extension du sens de « faire cas de », largement attesté dans la langue ancienne (p. ex. Bern. de Ventadorn *Can l' erba*, éd. Appel, p. 221 : *tan la dopt' e la reblan* ; cp. aussi notre texte n° VI, 6) et la moderne (Mistral, s. *blandi*).

34, *non*. De Lollis : *nol;* mais la leçon de R est la bonne (Mussafia, p. 2).

35. *non fara*. On peut se demander si ce vers est ironique ou non.

36. Nous n'acceptons pas la lecture de Sch.-G. (p. 251) : *e*[*n*]*quar*. Le sens de la phrase nous échappe, parce que (ce que personne n'a fait remarquer) il manque un vers, probablement après 38, contenant la proposition principale.

VI

1-4. Le poète joue sur les mots *l'amar* (l'amour) et *la mar* (la mer) ; sur ce jeu de mots, dont il est impossible de rien conserver dans la traduction, voy. Bertoni, *Trovatori d'Italia*, p. 535. — *Mar maior* : c'est encore aujourd'hui un des noms de l'océan. Cf. Mistral, s. *mar*.

3. *descazern*. Au lieu de *desesquern* (A, *desergern* [sic] D) qui ne donne pas de sens, il faut lire, comme Rayn. (*Lex.*, II, 349) et Rochegude (*Parn. Occ.*, p. 210), avec R, *descazern* (M *descaern*). Raynouard traduit le verbe par « chasser, déposséder » parce qu'il le rattache, évidemment à tort, à *casa*. Levy fait de même dans le *Petit Dict.*, p. 114. Le mot ne peut se rattacher qu'à *cazern* « cahier » et aussi, comme terme de marine, « livre de loch » (Mistral, s. *casernet*). Dans les deux exemples, où il apparaît[1], le verbe se relie à la même métaphore maritime et signifie « faire perdre la direction ».

4. *estern*. Ce mot a ici son sens ordinaire de « chemin ». C'est sans doute

1. L'autre exemple, cité par Raynouard, est tiré de la pièce 293, 24 (sous le nom de E. Fonsalada ; leçon de C dans Dejeanne, *Marcabru*, p. 118, str. VIII). C'est de cette pièce même que paraît imité le passage de Brémon : « En la mar sai anar e d'estiu e d'ivern — E sai laul navegar per que dreg me govern — E non cre que de re negus me *descazern*. »

d'après ce passage que Rochegude le traduit aussi par « gouvernail », sens que n'exige nullement le contexte.

9. *poiat sus el cap.* La locution *pojar el cap* signifie bien « monter à la tête » (cf. la tenson de Rainol et Magret publiée par Naudieth, *Magret*, p. 136, v. 1); mais le verbe est ici employé impersonnellement, ce qui donne quelque embarras à la tournure : « cela lui est monté à la tête avec ses sirventés » c'est-à-dire : « ses sirventés lui sont montés à la tête ».

10. On pourrait songer à quelques corrections, car la leçon *dont fai tan gran aclap* est suspecte, parce que trop claire; peut-être *que fai tans, no m'aclap* « qu'il fait si nombreux ; puisse-t-il ne pas m'accabler sous leur nombre », ou : *que fai, tem no m'aclap. Aclapar* signifie, en tous cas, non « amasser, entasser » (Rayn., IV, 21), mais « couvrir de pierre, enfouir ». (Levy, *Petit Dict.*, p. 4). Sur la racine *clap*, cf. Jeanroy, *Ann. du Midi*, XVI, 319.

11. Ray., *Lex.*, II, 161, lit, avec Rochegude, *par qu'anbroc* (sic) *los vers* (texte de M) et traduit : « il paraît qu'il met en broc les vers ». *Embrocar* (non *ambrocar*) pourrait signifier en effet « mettre en brocs » ou « mettre en perce » (*abrouca* en Gascogne a ce sens); mais le texte de AD donne un sens excellent (*vers* est le subj. prés. de *versar* : « il semble qu'il les verse au broc », très abondamment). Le sens le plus ordinaire de *embrocar* est : « laver à grande eau » Cf. Rayn., II, 261 ; Mistral, s. *embrouca*; Levy, s. *embroca*. Rayn. (et Roch.) lit : *mescl' en enap* (M a *mesclab)*; mais il faut conserver *mesca* « qu'il verse les sirventés du broc dans la coupe ».

12. Ici encore Rochegude a suivi R avec une faute de lecture (il a lu *pars con* au lieu de *par sian.* Rayn. II, 310 accepte, en la corrigeant, la leçon de Roch.; mais le texte de AD paraît bien être le bon. Ce texte est confirmé par M et *mot* est, par là, assuré. Mais comment l'interpréter? Nous proposons *motz* (cf. ital. *mozzo*, fr. *mousse* « mutilé »), attesté uniquement chez Bertr. de Born (édition Thomas, XIV, 13; Stimming[1] 28, 23) et, peut-être, chez Peire Vidal (éd. Anglade, XLV, 63 var. p. 177 : *mutz* [à corriger en *motz*?] cf. Torraca, *P. Vidal in Italia*, p. 39). Levy, *Petit Dict.*, p. 253 a *mos* « émoussé », c'est-à-dire une variante de *motz*, *moz*, trouvée par Rochegude dans les manuscrits CR de la pièce indiquée de Bertr. de Born (Stimming[1], p. 311, var. au v. 13) et passée de Rochegude à Mistral et à Levy. Le mot *motz*, *moz*, *mos* est conservé dans les patois modernes du Midi de la France, sous les formes *mous*, *mos* (Mistral, s. v.).

15. *de Trevis tro a Gap.* L'itinéraire de Sordel paraît être tracé dans une *danseta* de Uc de Saint-Circ (*Una danseta voill far).* Celui-ci appellerait Sordel « ma vida ». Cf. Jeanroy-Salverda de Grave, *Uc de S.-Circ*, pp. 100 et 202; Bertoni, *Romania*, XLII, p. 110.

20-21. L'aventure dont il est question eut lieu, selon toute vraisemblance, en Espagne (v. 23) et la personne désignée ici peut bien s'identifier, à notre avis, avec celle du v. 41 (*seignor de Leon*). Ce serait donc un roi de Léon qui aurait refusé à Sordel la mule demandée avec trop de sans-gêne. De Lollis (p. 26) admet que le seigneur de Léon du v. 41 est Alfonse IX (mort en 1230); mais il ne l'identifie pas, évidemment, avec le personnage qui refusa la mule (v. 21), car il n'aurait pas pu proposer, en ce cas, la date 1240-1 pour nos sirventés, du moment que Brémon parle de ce seigneur comme vivant (*mas no·m mand ad aquel*, etc.). Nous croyons qu'il s'agit de Ferdinand III (roi de Castille depuis 1217 et de Castille et Léon depuis 1230) grossièrement injurié par Sordel dans son célèbre *planh* (vv. 21-24). Si le v. 41 (*Del seignor de Leon dis aquel mal que poc — En Sordels*) fait allusion aux

insultes du *planh* de Sordel[1], nos sirventés, comme nous l'avons dit, n'auraient pas été écrits avant 1237 ; mais tout cela est douteux. C'est pourquoi nous hésitons à fixer une date exacte pour la composition de nos pièces et nous ne nous décidons pas entre 1234, 1237, 1240-1.

27. On sait que Joanet d'Albusson échangea, probablement à la cour d'Este, une tenson avec Sordel. Bertoni, *Nuove rime di Sordello di Goito,* dans le *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXXVIII, 285 et *Trov. d'Italia*, p. 175. La leçon *so* (*s'o*) de MR (au lieu de *si)* est certainement la bonne.

28-29. Allusion obscure. *Cananillas* serait, d'après De Lollis, p. 25, Chénerilles, près de Digne; *far issart* désignerait, par métonymie, l'exercice des droits seigneuriaux. Tout cela est extrêmement vague et douteux ; mais nous n'avons rien de mieux à proposer.

32. Les mss. ont *per mon r*. On s'attendrait à : « j'en jure par ma dame » (car *Rainier* paraît bien être un « senhal »). Notre correction est, peut-être, trop hardie, car *per mon* semble assuré par les manuscrits.

33-40. La comparaison du jeu d'amour au jeu d'échecs se trouve déjà dans Guillaume IX, éd. Jeanroy, n° II (notamment vv. 46-47, où il y a le même mot [*e*]*ntaulat*[*z*]).

38. *fersa* (et non *forsa*) est naturellement la bonne leçon. La « reine » ici pourrait être Cunizza.

39. *floc* pour *froc*, comme dans Montanhagol (Coulet, IV, 39) et Magret (Naudieth, VIII, 41).

40. *tener toc* = *tocar*, « frapper au but ».

41. *seignor de Leon*. Cf. la note aux vv. 20-21.

G. Bertoni. — A. Jeanroy.

1. Sordel parle, il est vrai, du « roi de Castille » et Brémon du « seigneur de Léon » ; mais on désignait parfois le possesseur des deux royaumes par l'un de ses titres seulement. B. Calvo appelle « roi de Léon » Alfonse X de Castille (XIV, 30, éd. Pelaez).

LES PORTAILS COMMÉMORATIFS
DE BORDEAUX
ESSAI D'INTERPRÉTATION PAR L'HISTOIRE LOCALE

Nous entendons coordonner dans le présent travail, en un ensemble cohérent et logique, les cinq études que nous avons publiées, depuis le commencement de 1913, sur trois portails sculptés de Bordeaux[1].

Nous sommes profondément reconnaissant à la *Revue historique* de cette ville de ce qu'elle voulut bien les accueillir sous la forme imparfaite où nous les avons d'abord présentées. Sans cet accueil, fait de confiance et d'estime, les objections toujours courtoises qui se sont produites de la part d'archéologues autorisés, les redressements qui se sont imposés à notre esprit après un plus mûr examen des faits et des documents, la vue nette du sujet dans son ensemble et de ses difficultés, qui n'apparaissent jamais mieux que quand le texte manuscrit de l'auteur a été moulé par l'imprimeur, en un mot le long débat d'où ces études sortent aujourd'hui améliorées et même consacrées en leurs points essentiels, rien de tout cela n'eût été possible.

Quelques personnes se sont peut-être étonnées des tâtonnements que nous avons montrés depuis trois ans dans l'interprétation de ces œuvres de la plastique bordelaise du Moyen âge. C'est ignorer que le langage des attitudes, des gestes, même des attributs, ne se laisse pas pénétrer à la première

1. Dans la *Revue historique de Bordeaux : Les trois énigmes du Portail septentrional de Saint-André de Bordeaux*, janv. 1913; — *La procession expiatoire au Portail royal de Saint-André de Bordeaux*, mars 1913; — *A propos des portails de Saint-André et de Sainte-Croix de Bordeaux*, mai 1914, septembre 1914 et mars 1915.

interrogation, et que là où les preuves manquent, où les indices sont peu nombreux, les arguments ne suffisent qu'à la condition de concorder avec les faits bien constatés. A notre décharge, nous rappellerons que l'énigme des cavaliers qui se voient sur la façade d'un grand nombre d'églises de l'Ouest n'est pas encore résolue par les archéologues après soixante-dix années d'études et de polémiques.

DE LA MÉTHODE A SUIVRE DANS L'INTERPRÉTATION DES TROIS PORTAILS EN QUESTION

La méthode suivie jusqu'à ce jour par les rares archéologues qui ont entrepris de déchiffrer les trois portails symboliques de Bordeaux n'a produit aucun résultat acceptable. C'est qu'en effet l'analyse iconographique ne conduit pas très loin. Si elle permet de distinguer un roi d'un évêque, un apôtre d'un pape, elle fournit plus rarement le moyen de se prononcer sur leur personnalité, plus rarement encore le moyen de discerner la « scène » traitée par l'artiste, quand scène il y a. Bornée à ses seules ressources, l'analyse iconographique est, au fond, une méthode stérile, à tout le moins insuffisante. Strictement positive, elle ne fournit qu'une série de constatations, une collection de faits, dont la signification propre reste à déterminer par d'autres voies. Elle donne le point de départ indispensable, la base première de toute connaissance, la ligne régulatrice de tout raisonnement; elle n'aboutit point, elle ne peut guère aboutir à traduire l'idée ni à révéler l'intention de l'artiste. Pour atteindre jusque-là, l'archéologue, quand il n'étudie point le monument pour le monument, mais pour l'esprit qu'il contient, est contraint de regarder ailleurs et de rechercher à tâtons les récits soit légendaires, soit historiques, où a pu puiser l'artiste. C'est seulement à la lumière de ceux-ci que naît enfin la pleine intelligence des éléments plastiques.

Nous n'acceptons donc pas le reproche qui nous a été adressé de n'avoir point su tirer de la seule étude iconographique l'explication des sujets traités sur nos deux portails. Autant

vaudrait demander au philologue d'interpréter une charte de commune, un texte poétique ou juridique par eux-mêmes, sans tenir compte des circonstances de temps et de lieu qui leur ont donné naissance.

La méthode que nous avons suivie a ses dangers, nous le savons, car presque toujours on croit découvrir les circonstances dont on a besoin. « Nous créons la vérité et nous sommes *auteurs* sans le savoir, puisque notre esprit ne reçoit pas tant l'empreinte des choses que les choses celle de notre esprit, qui les complète, les façonne, les arrange et les dérange à son gré. » (*Paul Stapfer.*)

Elle est délicate, car les chances d'erreur sont multiples. Elle s'impose cependant, inconsciemment ou non, à quiconque entreprend de déchiffrer les portails d'églises. Quelle est, en effet, l'interprétation, aujourd'hui admise, d'une œuvre d'art qui n'ait été d'abord une hypothèse, c'est-à-dire une intuition de son auteur, inspirée par quelques faits reconnus et ensuite vérifiée par tous les faits constatés? Un exemple servira à le prouver.

Il y a sur l'un des tympans de la cathédrale de Reims une scène sculptée, représentant le baptême d'un personnage adulte en présence d'une douzaine d'assistants. L'étude iconographique ne permet point de dire quel est ce personnage, encore moins de dater et de situer l'événement. Les archéologues ont commencé par soupçonner le baptême d'un des nombreux princes que le clergé des Gaules gagna de l'arianisme au catholicisme pendant les siècles du haut Moyen âge. Pure hypothèse. Mais Grégoire de Tours leur a fourni un exemple de ce genre en la personne de Clovis, et les archéologues ont fini par s'accorder sur ce nom en remarquant quelle place prépondérante le baptême de ce roi des Francs a tenue dans l'histoire ecclésiastique, en constatant qu'il eut lieu justement à Reims, et qu'en somme aucun autre récit hagiographique ne correspond aussi bien que celui-là aux éléments plastiques en présence. Et c'est ainsi qu'ils sont passés du subjectif à l'objectif. D'inscription ou de preuve quelconque à l'appui de leur interprétation, nul critique n'a songé à en réclamer.

Nous n'avons point suivi d'autre marche en étudiant les deux portails de la cathédrale de Bordeaux. Une fois en possession des premières données iconographiques, nous avons tablé sur un double fait déjà connu : d'une part, que les déportements d'Aliénor d'Aquitaine furent aussi fameux dans la France du Sud-Ouest que plus tard ceux d'Isabeau de Bavière dans la France du Nord ; — d'autre part, que le couronnement de Bertrand de Goth comme pape dans l'église métropolitaine de Saint-André eut un retentissement considérable sur le monde contemporain.

Cercle vicieux au point de vue de la logique formelle, mais inhérent à la nature de l'esprit humain et qui se trouve, par conséquent, à la base de la plupart de nos connaissances.

En tout cas, autre chose est l'étude de la construction d'un édifice, autre chose l'étude de sa décoration et de son symbolisme. Si la première réclame à un haut degré « l'esprit de géométrie », la seconde l'exclut comme inadéquat à la liberté d'action de l'artiste, et elle procède plus modestement de « l'esprit de finesse » dont parle Pascal. Simple affaire de méthode, pensera-t-on. Assurément, mais la méthode est la moitié de la science. Par elle, le raisonnement conserve ses droits et la dialectique[1] son rôle en matière d'investigation archéologique, et d'autant plus légitimement que les faits positifs ont été mieux constatés. En pareille matière nous ne pouvons avoir de la vérité que ce que M. Pierre Duhem appelle si bien une connaissance discursive[2].

Donc, au Portail royal nous avons été conduit, par voie d'analogie, de l'histoire amoureuse de David et de Bethsabée (avec Urie comme comparse) à celle d'Henri II et d'Aliénor (avec Louis VII comme comparse), puisque aussi bien la présence d'évêques dans le cortège suggérait une allégorie, c'est-à-dire

1. Nous prenons le mot *dialectique* non seulement dans son sens habituel, de méthode par laquelle on enchaîne des raisonnements servant à démontrer et à réfuter, mais surtout dans le sens que lui donne Platon, de méthode par laquelle on s'élève progressivement des faits à l'idée pour redescendre de l'idée aux faits.

2. *La Science allemande*, 1915, p. 6.

la possibilité d'une scène moderne. Nous avons ensuite interrogé les annales locales pour retrouver les circonstances de temps et de lieu qui pouvaient aider à dater approximativement la conception du scénario et expliquaient le mieux les conditions dans lesquelles il fut exécuté. En d'autres termes, nous avons interprété l'œuvre par le milieu d'où elle sort. Nous laissons à notre lecteur le soin de juger si, en nous arrêtant au voyage des souverains anglais à Bordeaux, en 1156 (où figurait Thomas Becket), et si, en replaçant le roi et la reine dans le milieu ecclésiastique et religieux où ils se trouvèrent, le jour de Noël, nous avons émis des conjectures sans valeur, ou si plutôt nous n'avons point fait preuve d'une intelligence réelle des rapports logiques que les hommes et les événements soutiennent nécessairement entre eux en certaines circonstances.

Au Portail septentrional, la présence de Clément V une fois admise pour des raisons de costume, de temps et de lieu, nous avons, par une induction fort naturelle, soupçonné que les six prélats qui l'entourent étaient ceux de la « province » ecclésiastique de Bordeaux, au moment où Bertrand de Goth fut proclamé pape. La possibilité de ce cortège ayant été minutieusement vérifiée, nous nous sommes dit que nous étions peut-être en présence d'une scène historique, et nous avons recherché quelle phase de la solennité dont la cathédrale de Bordeaux fut alors le théâtre, pouvait expliquer et le geste de bénédiction du pontife, et le costume liturgique des six prélats, et leur position respective. Ici encore nous nous en remettons à notre lecteur de dire si, des récits de la proclamation pontificale tels que nous les trouvons dans les biographes du temps, nous avons su dégager le vrai moment de la scène qu'a voulu représenter l'artiste, ou si vraiment on en peut déterminer un autre qui réponde plus rigoureusement aux conditions du problème.

Quant au groupe équestre de Sainte-Croix, c'est par un procédé analogue, où l'histoire et l'archéologie se contrôlent sans cesse, que nous avons réussi à déchiffrer l'énigme singulière qu'il présente.

S'il pouvait, dans l'un ou l'autre cas, subsister un doute général, les pages qui suivent suffiront à le dissiper.

Notre méthode — qu'il faut bien appeler intuitive, quoique le qualificatif sonne fort mal aux oreilles de quelques archéologues[1] — se sauve par son point de départ tout pragmatique, par les adjuvants que lui apportent les circonstances historiques les mieux établies de temps et de lieu, et par la place qu'elle laisse aux retouches successives que peut exiger la connaissance progressivement plus exacte des faits du sujet. Cependant, elle n'a point dissipé toutes les difficultés de notre tâche, tant s'en faut. Les lecteurs qui voudront bien prendre la peine de lire attentivement nos trois études et d'en soupeser les termes reconnaîtront cependant qu'à chacune des difficultés rencontrées nous avons donné une solution plausible, et que notre exposé est d'une cohésion parfaite, du commencement à la fin, puisque le dessin s'achève suivant la donnée de l'ébauche.

A défaut des preuves directes que ne fournissent ni les documents écrits, ni le costume des personnages, nous avons réuni une série d'indices concurrents, dont l'ensemble paraîtra « impressionnant » à tout esprit non prévenu. Les archéologues voués à l'étude de l'Antiquité n'en demandent pas plus pour établir leurs thèses, tant est incomplète la documentation dont ils disposent. Exiger davantage en matière d'archéologie médiévale serait peut-être excessif. Il faut, en tout cas, appréhender que la méthode dite scientifique ne rétrécisse l'histoire à la mesure des documents subsistants.

Malgré tout, c'est une thèse, pourrait-on dire ; donc une étude subjective, tendancieuse. — Nullement. Notre étude est objective dès l'instant où, ayant discerné son objet, en l'espèce le fait historique dont s'est inspiré l'artiste, elle se développe conformément à cet objet, sans éprouver la contradiction des documents subsistants. Mais qui prouve que nous avons discerné l' « objet » comme il convient ? — La vraisemblance de la double scène que nous traçons, en nous appuyant sur les

1. M. le professeur Pierre Duhem (de Bordeaux), qui est mieux qu'un archéologue, l'a réhabilitée récemment en ces termes : « L'intuition découvre les vérités ; la démonstration vient après, qui les assure. » (*Quelques réflexions sur la science allemande* dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1915, p. 686).

textes contemporains qui nous disent qu'Henri II et Aliénor se trouvaient à Bordeaux lors des fêtes de Noël de l'année 1156, et que Bertrand de Goth fut proclamé pape à Bordeaux en juillet 1305, — vraisemblance que nous n'avons pu obtenir autrement et de laquelle nous sommes en droit de dire, avec M. Dimier, qu'elle procède de la conformité de notre thèse avec la réalité historique.

En somme, pour entrer pleinement dans nos vues, il faut tenir compte à la fois des éléments iconographiques, symboliques, historiques, politiques, ecclésiastiques et psychologiques que nous avons dégagés, établir leur concomitance, leur synchronisme, comme nous l'avons fait, considérer l'ensemble des choses au lieu de s'arrêter à des détails sans portée, et admettre la légitimité d'expliquer, par un *a priori* qui a le plus haut degré de vraisemblance et se justifie ensuite de tant de manières, trois portails devant lesquels jusqu'ici les archéologues, réduits à leurs seules ressources, sont restés impuissants et muets.

A partir du moment où l'étude iconographique, complétée par la connaissance générale et du temps et du lieu, nous a permis de discerner le sujet qu'a voulu traiter l'artiste — la repentance d'Henri II d'Angleterre en 1156, sur le Portail royal; la première bénédiction donnée par le pape Clément V en 1305, sur le Portail septentrional; la rencontre d'Henri II et d'Aliénor en 1152, sur le Portail de Sainte-Croix — le problème s'est donc transformé. D'archéologique qu'il était tout d'abord, il est devenu historique; nous entendons par là qu'il ne s'est plus agi seulement de comprendre tel ou tel détail décoratif, mais de nous rendre compte dans quelles circonstances particulières et moyennant quelles conditions spéciales l'artiste a traduit sa pensée. Arrière donc les spécialistes qui voudraient réduire le problème aux seules données de leur spécialité propre, au lieu de l'élargir jusqu'aux données totales de l'archéologie, de l'histoire et de la psychologie, aussi indispensables les unes que les autres pour atteindre la pleine et droite intelligence des choses.

Examen iconographique, choix d'une conjecture conforme,

recherche d'un texte applicable, étude des événements du temps et du lieu pour leur demander confirmation ou redressement des premières démarches de l'esprit : on ne retrouvera point d'autres procédés dans l'interprétation des trois portails qui vont nous occuper.

Ce qui fera sans doute, aux yeux de beaucoup d'archéologues, la nouveauté, mais aussi la faiblesse des interprétations qui suivent, c'est qu'elles rompent en visière avec une opinion trop accréditée, qui veut que les statuaires et les peintres du Moyen âge n'aient jamais tiré du milieu local ni du monde contemporain ni des événements profanes les sujets qu'ils ont traités aux portails des cathédrales. L'Ancien et le Nouveau Testament, la Légende dorée, les Bestiaires, les Recueils symboliques suffisaient, affirme-t-on, à leur curiosité et répondaient mieux à leur mentalité.

On cite pourtant, à titre exceptionnel, le baptême de Clovis figuré sur un tympan de Notre-Dame de Reims[1], les exploits de Charlemagne sur une verrière de Chartres, le départ des premiers croisés sur une verrière de Saint-Denis, les « gisants » des tombeaux, et enfin les statues de « bienfaiteurs », — clercs et laïques, hommes et femmes pour peu qu'ils fussent de rang élevé, — que l'on a sculptés aux murs des églises pour perpétuer le souvenir de leurs libéralités. Ces traductions plastiques sont déjà du XIIIe siècle.

Mais il y en a d'autres, que l'on oublie trop aisément. Quand aux XIe et XIIe siècles les orfèvres d'Auvergne et du Limousin s'avisèrent de revenir à la représentation de la figure humaine, après de longs siècles d'interruption, ils commencèrent par marteler l'effigie des saints de leurs provinces respectives (saint

1. Bas-relief faisant partie d'une suite de sujets empruntés à la vie de saint Remi. Il représente un homme nu et debout dans une cuve baptismale. A sa gauche, un archevêque en habits sacerdotaux et six clercs; à sa droite, cinq personnages laïques, dont une reine. Chacun des personnages a environ 60 centimètres de hauteur. Notre confrère M. Louis Demaison, archiviste honoraire de la ville de Reims, qui a bien voulu nous fournir ces renseignements, ajoute que ces sculptures ont dû être exécutées vers l'année 1240 (lettre du 29 déc. 1913). On en retrouve la reproduction dans les ouvrages de Gailhebaud, Taylor et dans celui de l'abbé Tourneur, *Description de la Cathédrale de Reims*, 7e édit., p. 59.

Calmine, sainte Valérie, etc.), morts depuis quelques cents ans à peine, et les livrèrent sous leurs noms propres à la vénération publique, encore que ces saints ne fussent point pour la plupart régulièrement reconnus comme tels. Et que sont, après tout, ces milliers de statues qui se dressaient dès le Moyen âge sur les autels des églises paroissiales sinon des personnages souvent fort modernes que vénérait la dévotion populaire, sans que l'autorité ecclésiastique y eut toujours donné son approbation? Rappelons-nous enfin que Thomas Becket fut canonisé deux ans seulement après sa mort et eut, à titre régulier, sa statue dans un grand nombre de sanctuaires.

Sur le portail de l'église abbatiale Saint-Paul de Narbonne on a sculpté, dans la seconde moitié du XIIe siècle, un archevêque flanqué de huit personnages portant la mitre et tenant la crosse. Que représentent-ils? Les archéologues compétents sont enclins aujourd'hui, après s'y être longtemps refusés, à voir dans ce groupe l'archevêque de Narbonne et les huit suffragants qu'il avait alors (Toulouse, Béziers, Nimes, Lodève, Uzès, Maguelonne, Carcassonne et Perpignan[1]). Et en effet le « sujet » résiste à toute autre interprétation. Remarquons qu'il ne peut s'agir ici de saint Paul apôtre des Gentils, mais de ce Paul qui, au milieu du IIIe siècle, vint de Rome évangéliser la Narbonnaise, en même temps que ses compagnons évangélisaient d'autres parties de la Gaule (Denis les *Parisii*, Martial les *Lemovices*, Austremoine les *Averni*, etc.) Nous entrevoyons ainsi que la dédicace de Saint-Paul de Narbonne, en un temps où les origines historiques des églises préoccupaient le clergé, fut l'objet d'une grande solennité à laquelle on convia tous les évêques de la « province ». Et c'est le souvenir de cette dédicace que perpétuent les neuf statues en question. L'innovation est hardie,

1. M. Eug. Lefèvre-Pontalis, qui a publié sur Saint-Paul de Narbonne une étude très fouillée (*Congrès archéol. de France*, session de Carcassonne, 1906, p. 345 et ss.), a d'abord écrit : « C'est une erreur de croire que l'artiste a voulu représenter à ses côtés [de l'archevêque] les suffragants de l'archevêché de Narbonne. » Mais il s'est ravisé depuis lors et, dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser à la date du 4 juillet 1915, il nous signale lui-même sur le portail de l'église en question « une représentation probable de l'archevêque et de ses suffragants au XIIe siècle. »

nous en convenons ; mais elle s'atténue beaucoup si nous considérons qu'aux yeux des hommes du XIIe siècle, Paul de Narbonne était un contemporain du Christ, et donc aussi les titulaires des huit sièges suffragants.

Les fameux cavaliers sculptés à partir du XIIe siècle sur la façade de beaucoup d'églises de l'Ouest, ne sont pas tous, comme on l'a cru jusqu'ici, des représentations de Constantin, mais le plus souvent des personnages modernes, comme nous le démontrerons en son lieu[1].

Tout au commencement du XIIIe siècle, on rencontre à Châteauneuf en Angoumois, sur la façade de l'église, un groupe monumental de trois personnages (un chevalier, une châtelaine, un guerrier) qui sûrement sont des personnages très modernes[2].

Du même siècle, au trumeau de l'un des portails de la cathédrale d'Amiens se voit la statue d'un roi qui, au dire de gens compétents, pourrait bien être Dagobert ou Philippe-Auguste[3].

Vers la fin du XIVe apparaît sur la galerie supérieure de la façade occidentale de la cathédrale de Reims[4] une seconde figuration (grandeur naturelle, un peu exagérée) du baptême de Clovis[5], et — vers le même temps, que plus que moins, — sur diverses églises de France, la représentation de Charlemagne, d'Artus, de Godefroy de Bouillon, quelquefois même de Roland dans la série des neuf preux[6].

1. Voy. plus loin, Appendice III.
2. Voy. plus loin, au début de notre troisième étude.
3. Voy. plus loin, vers la fin de notre première étude, p. 341.
4. « Le baptême de Clovis est aussi figuré dans la galerie supérieure de la façade occidentale de notre cathédrale par sept statues, de dimensions énormes, abritées dans des niches surmontées de gables aigus. Clovis est au milieu, plongé à mi-corps dans la cuve baptismale. Ces statues sont de la fin du XIVe siècle ». (Lettre de M. Louis Demaison, citée ci-dessus).
5. Nous ne saurions dire encore ce qui subsiste de cette figuration et de celle que nous avons précédemment mentionnée, après l'abominable bombardement de la cathédrale par les troupes allemandes, les 19 et 20 sept. 1914.
6. Cités par Mgr Barbier de Montault, *Traité d'iconogr. chrét.*, I (1890), pp. 268 et 270.

Sur la prédilection des évêques français de la fin du XIIe siècle pour des peintures représentant les combats des Troyens et des Grecs, voir un passage du *De claustro animæ*, de Hugues de Fouilloi (mort peu après 1173), que je

A Avignon, le pape Clément VI († 1352) voulut que les statues de ses parents et de ses familiers entourassent son tombeau, comme preuve de l'attachement que le pontife portait aux siens[1].

Nous pourrions multiplier ces exemples. Contentons-nous de rappeler les galeries des rois de France[2] qui se voient aux portails des cathédrales de Reims, de Paris, d'Amiens et de Chartres.

Ces diverses figurations de sujets modernes et même laïques ne font que préparer une autre série, beaucoup plus abondante, qui prend naissance dans la seconde moitié du xv[e] siècle, après la réhabilitation de Jeanne d'Arc. On connait de ce temps trois miniatures, une peinture, une gravure et une statue faisant partie du monument expiatoire d'Orléans, qui toutes reproduisent la figure de la Pucelle. M. Wallon, qui rappelle ces faits, ajoute[3] : « Le procès de Rouen constate que l'on portait des médailles à l'effigie de la Pucelle, qu'on plaçait son image dans les églises et qu'on la mentionnait dans les prières de la messe. » — Ce sont là, nous répondra-t-on, des manifestations d'art le plus souvent laïques et sensiblement postérieures au Portail septentrional de Bordeaux. Nous en convenons. Mais serait-il d'une saine critique d'admettre que ces multiples représentations de Jeanne d'Arc au xv[e] siècle se sont produites tout à coup, par une innovation hardie, qui n'aurait point eu de nombreux antécédents dans ce passé?

Une seule règle semble s'être imposée aux artistes du Moyen

trouve cité par M. Ant. Thomas dans la *Romania*, 1913, p. 84; cf. 584. Il ne s'agit, il est vrai, que de peintures décorant les demeures épiscopales.

Se rappeler aussi que les personnages du *Roman de Renard* sont quelquefois représentés sur les églises du Moyen âge. Voir à ce sujet W. Wackernagel, *Kleinere Schriften*, I, 321; II, 310; B. Hauréau, *Not. et extr. de qq. mss.*, IV, 51; L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, 206, cités par la *Romania*, 1913, p. 586.

1. Voy. sur ce tombeau une bonne étude publiée par le *Journal des Débats*, 20 mai 1914.

2. Et non des rois de Juda, comme l'ont cru longtemps beaucoup d'archéologues.

3. *Hist. de Jeanne d'Arc*, Paris, 1876. — Nous ne faisons point état ici d'une tapisserie allemande (signalée p. 48), exécutée au temps de la Pucelle et où celle-ci se trouve représentée.

âge : il fallait que les personnages à représenter fussent décédés et que les actions commémorées eussent un intérêt ecclésiastique, sinon religieux[1]. Or, cette double condition se retrouve au Portail royal (fin du XIII[e] s.), comme au Portail septentrional (milieu du XIV[e] s.) de Saint-André de Bordeaux, si d'ailleurs elle manque au groupe de Sainte-Croix. La thèse que nous soutenons, à savoir que nous sommes en présence de scènes historiques et modernes[2], n'a donc pas *a priori* le caractère d'invraisemblance qu'on nous a obstinément opposé. La lecture des pages qui suivent dissipera, nous l'espérons, cette prévention.

I. — La Procession expiatoire au Portail royal de Saint-André.

(FIN DU XIII[e] SIÈCLE.)

Des trois portails que nous aurons à déchiffrer, le Portail royal de la cathédrale Saint-André n'est pas celui qui offre le moins de difficultés, tant sont nombreux et dispersés les élé-

1. « Les œuvres d'art d'un caractère purement historique sont rares dans nos cathédrales. Les grands événements n'y sont pas représentés pour eux-mêmes. On n'a admis que ceux qui symbolisent quelque grande victoire chrétienne. Clovis, Charlemagne, Roland, Godefroy de Bouillon ne sont représentés dans l'église qu'à titre de champions de Jésus-Christ. » (M. Mâle, *L'art religieux du XIII[e] siècle*, 2[e] éd., 1902, p. 398.) — Si le groupe équestre de Sainte-Croix infirme légèrement cette appréciation, les scènes représentées aux deux portails de Saint-André la confirment pleinement. Et peut-être les archéologues ajouteront-ils de nouveaux exemples à ceux que l'on connaît déjà, s'ils veulent bien chercher dans l'histoire l'explication de maint portail encore indéchiffré.

2. A la séance de l'Académie des inscriptions du 26 mars 1915, à propos d'une étude de M. L. Bréhier sur « la façade de la cathédrale de Reims et les prières liturgiques », M. Schlumberger, résumant la thèse de l'auteur, constate que la « façade de Reims offrait donc une glorification de la cérémonie du sacre ».

Sur le fameux labyrinthe de cette cathédrale, comme sur celui de la cathédrale d'Amiens, on avait tracé non seulement les noms, mais même les portraits des maîtres de l'œuvre. « Ce détail, remarque M. G. Enlart, montre combien il est exagéré de prétendre que nos églises ne renferment pas des représentations historiques étrangères à l'illustration des textes sacrés. » (*La cathédrale de Reims*, numéro spécial de *L'Art et les Artistes*. Paris, 1915, p. 29.)

ments qu'il faut prendre en considération, si complexe est le sujet qu'il faut discerner et si anormale la manière dont il a été traité.

L'ordre dans lequel nous avons résolu ces multiples difficultés a été, on peut le deviner, fort tumultuaire. Notre exposé ne saurait le reproduire. Il suivra l'ordre dans lequel la constatation des faits et leur interprétation s'enchaînent logiquement, suivant les divers modes de raisonnement usités : analogie, déduction, induction.

C'est l'ordre démonstratif et discursif, qui nous est permis maintenant que nous avons conscience d'avoir enfin réduit l'enseignement que nous présentons à l'empire de tous les faits saisissables.

Pour faciliter au lecteur l'intelligence de cette laborieuse démonstration, nous en résumerons dès maintenant les parties successives. Leur étroite dépendance dialectique apparaîtra ainsi plus clairement :

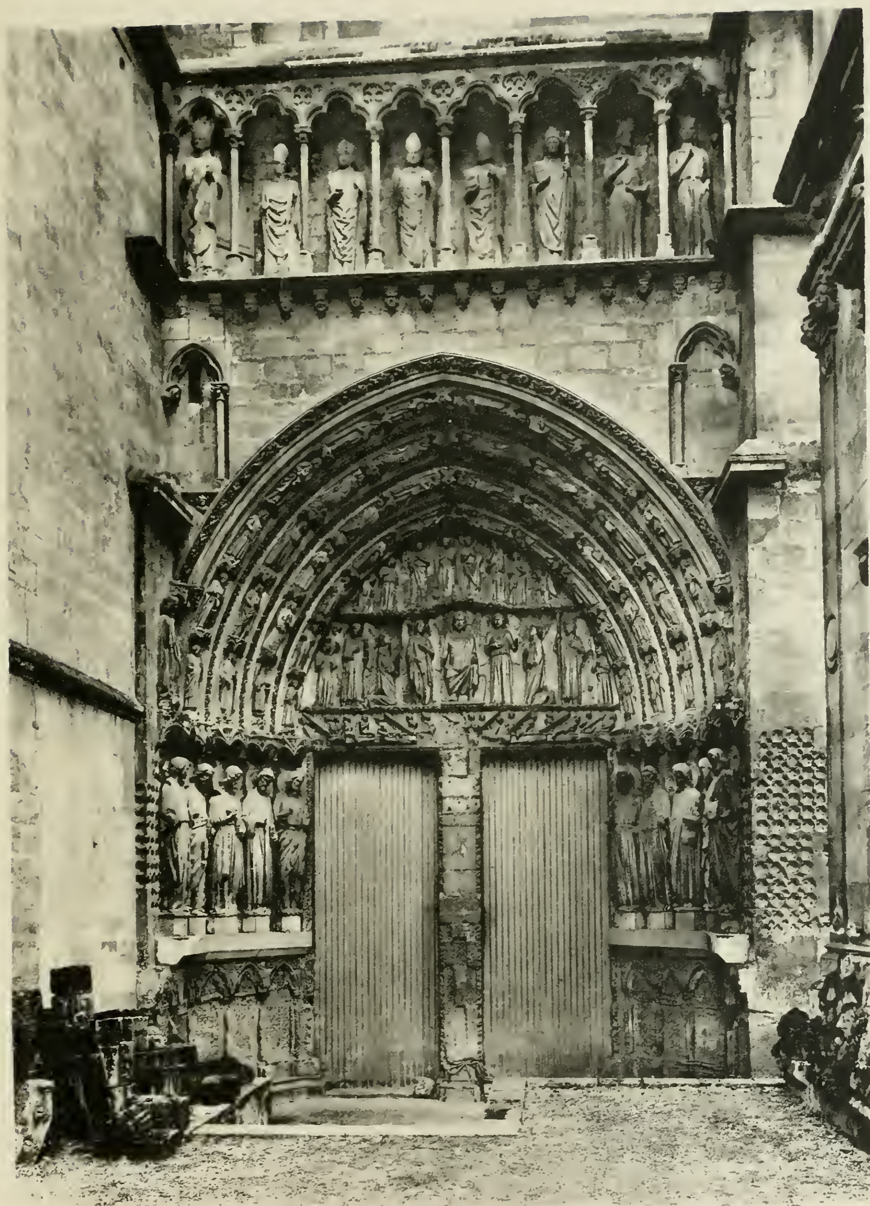
1. Description iconographique des personnages de la galerie supérieure du Portail royal.

2. Détermination de leur identité par leurs attributs : les six premiers sont les évêques des six diocèses de la « province » de Bordeaux; le roi est David; la reine est Bethsabée.

3. La présence de David et de Bethsabée à la suite des évêques est un anachronisme qui vraisemblablement cache une allégorie. Rappel de leur histoire, confirmée par la présence de la statue du soldat Urie au Portail royal. Cette histoire se retrouve dans celle des amours d'Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine aux dépens de Louis VII. L'allégorie paraît donc momentanément fixée.

4. Cette histoire a eu sa face édifiante, puisqu'elle fut suivie de la repentance de David et Bethsabée, que raconte le second livre de Samuel. Devons-nous donc supposer qu'Henri II et Aliénor, eux aussi, ont fait preuve en public de repentance? Aucun document écrit ne le raconte. Pour pouvoir en admettre provisoirement l'historicité, devons-nous au moins en démontrer la possibilité. Elle résulte pour nous de la présence d'Henri II et d'Aliénor à Bordeaux aux fêtes de Noël 1156, où

318



Cliché Th. Amtmann.

LE PORTAIL ROYAL DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX
(XIIIe siècle).

l'archevêque de cette ville aurait joué le rôle que joua le prophète Nathan à l'égard de David et Bethsabée.

5. Description de la statue de Nathan. Elle a passé du trumeau de la cathédrale au Musée des Antiques probablement après la Révolution. Pourquoi elle allégorise non point l'archevêque de Bordeaux, mais l'archevêque de Cantorbéry, qui avait assisté comme chancelier d'Angleterre aux fêtes de Noël 1156. Il y a donc eu déformation dans le clergé bordelais du souvenir qu'avaient laissé et les fêtes de 1156 et la repentance publique auxquelles elles donnèrent lieu.

6. Comment l'artiste a conçu et traité son sujet.

7. Examen de quelques difficultés historiques et archéologiques.

8. Date où fut exécutée la procession de la galerie.

I

A 11 mètres environ au-dessus du sol, entre le sommet des voussures du Portail royal et la fenêtre supérieure de la nef, les Bordelais peuvent revoir, depuis une trentaine d'années seulement[1], une galerie extérieure, qui mesure au moins 2 mètres de hauteur sur environ 8 mètres de longueur. A la droite du spectateur, elle s'appuie au deuxième contrefort de la nef; à la gauche, au premier contrefort, qui se confond avec le mur latéral d'une haute et vaste construction carrée s'étendant jusqu'au transept. Elle est soutenue par seize figurines (faisant office de « corbeaux »), entre lesquelles on discerne aisément deux têtes de femme et treize ou quatorze têtes d'ecclésiastiques qui semblent continuer la série de celles qui se voient aux consoles postérieures de la galerie.

Cette galerie extérieure repose sur neuf colonnettes grêles, qui forment une arcature à huit travées et sont réunies entre elles par des arcs trilobés. Chaque travée est surmontée d'une

1. Sur l'état ancien de cette galerie, consulter *L'Indicateur* de Bordeaux, 1826, n. 4168, p. 3; le *Rapport* de Rabanis à la Commission des monuments historiques de la Gironde, 1852, et surtout l'article de Ch. Marionneau dans sa *Description des œuvres d'art...*, 1861, pp. 23-26.

petite voûte reposant sur un croisement d'ogives, avec clef centrale. Par-devant, les nervures de la voûte retombent sur les chapiteaux des colonnettes; par derrière, sur des consoles à figurines, engagées dans la muraille. Dans son ensemble, cette galerie semble fort exactement le bas-côté d'une église, dans le style du XIIIe siècle finissant.

Sous chacun des huit entre-colonnements de la galerie se dressent autant de personnages[1] sculptés dans l'espace et dont quelques-uns, au nombre de quatre seulement (nos 2, 3, 4, 5[2]), après en voir été descendus en 1793, y ont été réinstallés vers 1883, au petit bonheur, sans grand souci de l'ordre primitif[3].

Une étude même superficielle des costumes permet d'affirmer que les six premiers personnages, de gauche à droite, sont des évêques; le septième est un roi, le huitième, une reine[4].

1. Marionneau se trompe probablement quand il affirme (*ouv. cité*, p. 18, note 2) que « dix statues existaient anciennement dans la galerie : huit dans l'intérieur *et deux en saillie.* » En réalité, il y a au-dessous de la galerie deux petites niches qui ont pu contenir des statues, mais qui semblent plutôt des niches « aveugles », construites dans un dessein purement esthétique, pour relier la galerie au portail.

2. Marionneau qui a visité cette galerie en 1860 ou 1861, avant qu'elle fût débarrassée des toitures qui en obstruaient la vue, dit expressément (*ouv. cité*, p. 23) : « Il ne reste plus aujourd'hui dans cette galerie que *cinq* statues. » M. le chanoine J. Callen dit *quatre*, dans sa réédition de l'*Hist. de l'église Saint-André* par Hiérosme Lopès, (1882, I, p. 162).

3. Si nous admettons le chiffre de Marionneau, les trois statues descendues seraient celles que nous avons numérotées 2, 3 et 4, la statue n° 1 restant hors de cause puisque, au témoignage de notre auteur, elle était à sa place en 1861.

Si nous admettons le chiffre de M. Callen, les quatre statues descendues seraient 2, 3, 4 et 5, les statues 1, 6, 7 et 8 restant toujours hors de cause.

Or, le n° 4 c'est un archevêque, reconnaissable à son pallium. Dans la donnée Marionneau, son emplacement actuel serait son emplacement primitif, ce qui ne s'explique guère. Dans la donnée Callen, son emplacement actuel proviendrait d'une interversion opérée par les ouvriers qui vers 1883 remontèrent les quatre statues descendues. Nous aurons à choisir plus tard entre ces deux données.

4. Sur ces statues de la galerie et du portail lui-même, voir un article très précis de Leo Drouyn dans la *Revue cathol. de Bordeaux*, 1883, pp. 631-634. — Dans son *Hist. de l'église Saint-André* (édit. Callen, I, p. 151) Lopès écrit :

Les évêques portent des mitres basses, d'ailleurs inégales, et des chasubles à la mode du Moyen âge. De la main gauche ils tiennent une crosse[1] ; de la main droite, un livre[2]. Sauf le n° 4, dont le bras droit esquisse un geste que nous devrons expliquer, et dont la chasuble est ornée d'une large bande médiane dans le sens de la longueur, nos six prélats se ressemblent les uns aux autres, par leurs costumes et leur attitude générale, exactement. Cependant les n°s 1 et 4 regardent droit devant eux, tandis que les n°s 2, 3 et 5 tournent la tête légèrement vers leur droite.

Malheureusement, les injures du temps et la main des hommes se sont acharnées sur quelques-unes de ces statues pour augmenter leurs dissemblances actuelles. Si les n°s 1, 4 et 5 sont dans un bel état de conservation, et le n° 6 à peu près intact, par contre le n° 2 est très mutilé puisque ses deux bras sont cassés, son visage et sa mitre endommagés ; le n° 3 plus encore, puisque sa tête est complètement déformée ; seul le n° 6 conserve la crosse entière[3].

A considérer les têtes et les mitres, ces six personnages paraissent issus de deux ou trois ciseaux différents et sont peut-être de dates diverses. On peut soupçonner, en effet, que les différences qui se voient dans la forme des mitres proviennent de ce que les têtes ont été « rapportées » à des dates que nous ne saurions fixer. La mitre normale du XIII[e] siècle est la mitre basse des n°s 1, 6 et peut-être 3 si endommagée. Les mitres

« Il y a plusieurs statues des roys et des princesses sur une galerie, au-dessus de cette porte [royale], qui ont été ou les fondateurs ou les bienfaiteurs de cette église. » Cette mention, qui ne parle pas des six évêques, est donc à la fois inexacte et incomplète.

1. Nous admettons le fait même pour le n° 2 dont les deux bras sont cassés.

2. Excepté le n° 4, sur lequel nous reviendrons plus loin.

3. Il n'existe point de photographies des personnages de cette galerie (sauf dans la collection particulière de M. T. Amtmann), tant il est malaisé de les bien « prendre » à la hauteur et dans l'enfoncement où ils se trouvent. La représentation au trait qu'en a donnée Jules Roberty (*Bull. de la comm. des mon. hist de la Gironde,* 1852-52) est une restitution arbitraire qu'il vaut mieux ne point connaître. L'auteur s'est inspiré, vaille que vaille, du texte de Lopès que nous avons rappelé tout à l'heure.

hautes des n°s 2, 4 et 5 seraient donc plus récentes, comme les têtes qui les surmontent. La vérification par le contact de la main est malaisée en raison de l'emplacement qu'occupent ces statues et de l'extrême danger qu'il y a à circuler sur cette galerie.

Restent les deux personnages laïques, à la droite du spectateur. Le roi (n° 7) est reconnaissable à sa couronne. Portant les cheveux bouclés, il est vêtu d'une tunique longue, serrée aux reins par une ceinture, et est recouvert d'un manteau d'apparat agrafé par le haut et rejeté en arrière. La main droite paraît suspendue à l'agrafe de ce manteau. La gauche soutient un objet brisé par le haut, où Rabanis et Marionneau ont voulu voir une escarcelle de pèlerin, et Didron une harpe. Un examen attentif justifie pleinement la conjecture de Didron. C'est bien le pied d'une harpe, avec besant central, soit que la partie supérieure ait été brisée, soit plutôt que l'artiste ait reculé devant l'extrême difficulté de sculpter dans son entier un instrument à cordes se détachant du personnage qui le soutient... Et cette détermination est, comme on le verra bientôt, un point de très grande importance pour notre sujet.

Quant à la reine (n° 8), reconnaissable elle aussi à sa couronne, elle est vêtue à peu près de la même manière que le roi : manteau d'apparat rejeté en arrière; tunique longue, serrée aux hanches par une ceinture. Le bras gauche tombant ramène les plis du manteau, tandis que la main du bras droit affermit l'agrafe sous le menton. Seuls les cheveux pendants sur le dos et l'expression du visage dénotent une femme.

Dernier détail à noter : le roi a la tête très sensiblement tournée vers sa gauche et légèrement baissée. La reine regarde plutôt vers sa droite, et porte haut la tête.

Nos huit sujets sont rangés sur une seule ligne[1] et tournés vers le public, autrement dit adossés à la muraille. L'ensemble

1. Sauf le n° 1 qui est en saillie, parce que son arceau est rempli par la cage de l'escalier auquel aboutit la galerie. Cette anomalie a été constatée par Marionneau (*ouv. cité*, p. 24) en 1861, c'est-à-dire avant que les évêques voisins fussent réinstallés sur la galerie.

manque d'allure, au sens étymologique du mot. Ce n'est point une procession en marche qu'on a voulu représenter, mais plutôt un cortège au repos. Toute cette statuaire de la galerie, qui trahit par ses caractères externes la fin du XIIIe siècle, est d'une facture peu remarquable si on la compare à celle du portail inférieur.

2

On dispute encore à Bordeaux, sans passion d'ailleurs, sur la question de savoir quels sont ces huit personnages et quelle est la scène représentée. Très sagement, MM. C. Jullian et A. Brutails se sont tus parce qu'ils ne savaient rien de sûr. D'autres archéologues ont été moins circonspects et ont affirmé que les deux statues royales étaient celles de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, mariés à Bordeaux en 1137, — ou encore celles d'Édouard I et d'Éléonore de Castille, bienfaiteurs de la cathédrale. De preuves d'identité, ils ne nous en ont point donné. Quant à la scène représentée, ils ne l'ont même point soupçonnée. — A nous donc le périlleux honneur de combler cette double lacune.

La première idée qui se présente à l'esprit, c'est que nos six prélats peuvent fort bien rappeler un archevêque et ses suffragants. Et, en effet, la statue n° 4 porte sur sa chasuble, avons-nous dit déjà, en signe distinctif, une bande verticale qui, dans la sculpture du Moyen âge, figure par simplification le pallium. Cette bande qui se divise en deux par le haut, en forme d'Y, n'était en réalité que l'accessoire du manteau circulaire que Rome envoyait à ses métropolitains.

Nous voilà donc orientés à croire provisoirement que le métropolite de notre galerie est un archevêque escorté de ses suffragants.

Une objection se présente cependant. Le *Pontifical romain* interdit absolument aux prélats de porter cet insigne de juridiction en dehors des églises, donc au cours d'une procession extérieure à la cathédrale, comme celle qui semble se présenter à nos yeux[1]. Nous pourrions répondre que cette interdiction

1. ...tantum in ecclesiis, in missarum solemniis, in festis præcipuis, non

n'était guère respectée puisqu'elle fut renouvelée par plusieurs papes au cours du Moyen âge[1]. Il nous semble plus raisonnable d'admettre que le statuaire, sans s'attacher servilement à la convenance liturgique (la prescription pontificale n'étant pas édictée pour les prélats de pierre), s'est surtout préoccupé de distinguer par le seul moyen en son pouvoir l'archevêque de ses suffragants, en lui attribuant l'attribut incontestable de la juridiction métropolitaine.

Une seconde particularité de ce n° 4, c'est que la main esquisse un geste qui ne se retrouve point chez les cinq autres prélats. Cette main est aujourd'hui mutilée, mais l'avant-bras qui subsiste intégralement est beaucoup trop élevé, comparativement à l'avant-bras des autres statues, pour que le n° 4 ait pu comme les autres tenir un livre. Vraisemblablement, nous dit M. l'abbé Beauvois, sa main bénissait. Et ce serait là encore un indice de la préséance de ce personnage sur les autres, suivant la règle que le *Rituel* tire de l'Épître aux Hébreux (VII, 7) : *Quod minus est a meliore benedicitur.*

Cependant le geste de la bénédiction n'est point prouvé en l'état actuel de la main. Peut-être n'était-ce qu'un geste d'exhortation, d'avertissement. Nous ne pourrons nous prononcer à cet égard qu'après avoir discerné la scène que l'artiste a voulu traduire.

Une autre difficulté subsiste. La place qu'occupe cette statue n° 4 ne se justifie en aucune façon au point de vue du cérémonial. L'archevêque devrait venir en dernier lieu, ou tout au plus en avant-dernier lieu. Tout s'explique si nous nous souvenons que les statues 2, 3, 4 et 5, descendues à la Révolution, n'ont été replacées que vers 1883, sans la moindre idée de leur ordre primitif[2].

in processionibus (*Pontificale romanum,* Paris, 1859, pp. 88-89, écho en cette occurrence des coutumes antiques et particulièrement d'un décret d'Innocent III rendu en 1202). Nous devons cet utile renseignement à M. l'abbé Beauvois, alors vicaire de Saint-Laurent-du-Médoc, aujourd'hui curé de Saint-Caprais, à Blaye (Gironde).

1. Honorius I, Jean VIII par le canal d'un synode romain, Clément III à à la fin du XII[e] siècle, d'après M. l'abbé Beauvois.

2. Voyez ci-dessus, p. 320.

Mais quel est cet archevêque métropolitain et quels sont ces suffragants? Les deux questions sont connexes et s'éclairent l'une par l'autre. Or, si nous remarquons que, dans l'état synoptique des diocèses de France au XIIIe siècle, la « province » d'Aquitaine II est seule entre Loire et Pyrénées à compter six diocèses (y compris l'archidiocèse), nous sommes amené à supposer, toujours à titre provisoire, que notre galerie expose un archevêque de Bordeaux et ses suffragants d'Agen, Angoulême, Périgueux, Poitiers et Saintes. Nous les énumérons selon l'ordre alphabétique, car leur iconographie, toute semblable, ne permet point de supposer que l'artiste ait eu l'idée de leur assigner un rang quelconque. Chacun d'eux symbolise un des diocèses de la « province ». Il suffit.

Nos six prélats une fois identifiés dans la mesure où ils peuvent l'être, nous nous trouvons en présence de deux figures royales. Qui sont-elles?

La première supposition qui vient à l'esprit, c'est que le roi (n° 7) représente David, puisqu'il porte la harpe, attribut ordinaire de ce personnage biblique. Dès lors, par voie de conséquence logique et de convenance morale, le n° 8 représente sa femme Bethsabée, comme on l'a d'ailleurs quelquefois soupçonné avant nous, sans pousser plus loin la déduction. Mais, vraiment, qu'est-ce que ces deux personnages, qui vivaient au Xe siècle avant notre ère, viennent faire ici, à la suite d'une procession de prélats du XIIIe siècle? Pourquoi cet anachronisme? N'y a-t-il pas là-dessous quelque allégorie de cachée? Voyons donc leur histoire.

3

L'Ancien Testament rapporte (II, *Samuel*, XI) que le roi David, du haut de ses terrasses, aperçut un jour au bain une femme qu'il trouva belle et voulut posséder. C'était Bethsabée, épouse d'Urie, soldat de l'armée royale, issu de cette peuplade des Héthiens qui, comme les Amalécites, les Amorrhéens, les Moabites, les Ammonites, etc., occupaient la terre de Chanaan avant que les Hébreux n'en eussent pris possession. Pour se débarrasser d'Urie, le gêneur, David donna ordre à Joab,

l'un de ses généraux, de l'exposer à l'endroit le plus périlleux de la bataille prochaine, où le malheureux fut effectivement tué.

Est-ce bien là pourtant, dans toute l'histoire du roi David, l'épisode qu'a choisi l'artiste anonyme qui a sculpté les statues de notre galerie? La preuve ne pouvant se tirer de la considération des statues elles-mêmes, nous serions retenu sur place par cette première objection et fort gêné aux entournures si nous ne trouvions au voisinage de David et de Bethsabée un autre personnage que les archéologues ont négligé jusqu'ici et qui s'identifie aisément avec le soldat Urie.

A cinq mètres environ au-dessus du sol, à la naissance des voussures du portail, mais s'adossant au mur en retour[1], se voit une assez petite statue mesurant 1 m. 20 au plus. Portant barbe pleine, coiffée d'un casque en forme de bonnet phrygien, d'où s'échappent des flots de cheveux bouclés, elle est vêtue d'une longue tunique serrée à la taille par une cordelière, et recouverte d'un manteau que soutient le bras droit[2]. Elle tient de la main gauche une courte banderole où nous croyons reconnaître la missive dont David avait chargé Urie pour Joab[3]. Elle est accompagnée d'un petit cochon sauvage[4], debout aux pieds de son maître, comme il se rencontre fréquemment dans

1. Cette statue n'a point de soubassement propre. Elle a été posée sur le dais de la statue d'apôtre qui se trouve au-dessous, ce qui trahit une adjonction non prévue par l'architecte du monument. Elle tient à la muraille par quelque crampon invisible.

2. Ce bras droit est malheureusement brisé au ras de l'épaule.

3. Cette banderole, dont la signification prête à discussion (voyez plus loin, p. 346), nous paraît inspirée par ce passage du second livre de Samuel, XI, 14-25 : « Le lendemain matin, David écrivit une missive à Joab et l'envoya par la main d'Urie. Il écrivit dans cette missive : « Placez Urie au plus « fort du combat et retirez-vous de lui afin qu'il soit frappé et qu'il meure. » Ce serait donc une banderole de papyrus ou de parchemin que notre statue est censée porter.

4. Je dis *sauvage* parce qu'il est pourvu de courtes défenses. — De la présence du cochon à conclure que le personnage est saint Antoine, il n'y avait qu'un pas, qui a été vite franchi par quelques archéologues. Marionneau s'élève déjà contre cette interprétation simpliste (*ouv. cité*, p. 21), sans d'ailleurs proposer un autre nom.

les représentations de l'ermite saint Antoine[1]. Cet animal impur (*Lévit.*, xi, 7) symbolise peut-être la peuplade des Héthiens que le prophète Esdras (x, 1) accusait de toutes sortes d'abominations. Par rapport aux statues de la galerie et aux apôtres du portail, cette statue est tout à fait hors cadre, pour ainsi dire en surnuméraire, comme s'il eût été de toute inconvenance de placer ce personnage au milieu des anges, des martyrs, des docteurs qui décorent les voussures, ou au voisinage des personnages qui remplissent la galerie. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est permis de reconnaître dans cette statue Urie le Héthien, premier mari de Bethsabée.

Cette identification acquise sans le moindre effort, ce nous semble, est pour nous un encouragement à suivre la direction que nous avons prise provisoirement. Certes, nous reconnaissons qu'il y aurait véritablement pétition de principe à identifier Urie par David et Bethsabée, et inversement ceux-ci par celui-là, si l'un et l'autre ne portaient des attributs suffisamment qualificatifs. Mais le moyen de procéder autrement? Les statues de ces trois personnages n'étant pas « articles courants » dans la sculpture du Moyen âge, tant s'en faut, elles sont reconnaissables moins par les attributs dont elle sont dotées ici que par leur rapprochement en un même lieu, comme comparses d'une histoire en dehors de laquelle elles ne symbolisent rien.

Il ne suffit point toutefois d'avoir soupçonné l'allégorie derrière l'anachronisme. Il faut encore prouver que cette allégorie pouvait à Bordeaux s'appliquer à des personnages connus. En persévérant dans cette voie, peut-être trouverons-nous tout au bout la porte de sortie que nous cherchons à tâtons.

Il n'est point bien difficile de retrouver au Moyen âge, et

1. Mgr Barbier de Montault ne revendique que pour saint Antoine et saint Arnou l'attribut du pourceau (*Traité d'iconogr. sacrée*, I, 1890, p. 133). — Dans le *Calendrier du Berger* de Guyot Marchais (xve s.), le pourceau est l'attribut de l'homme mélancolique, « qui est de la nature du pourceau et de la nature de la terre. » (Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen âge*, p. 313). Cela ne change guère notre identification du personnage, qui avait de fortes raisons pour être mélancolique.

justement en Aquitaine, une autre histoire qui a plus d'une analogie avec celle d'Urie, David et Bethsabée. Qui ne connaît Aliénor d'Aquitaine et son double mariage : l'un avec le futur roi Louis VII de France, célébré en 1137 dans notre cathédrale Saint-André par l'archevêque Geoffroi de Lorroux ; l'autre avec le futur roi Henri II d'Angleterre, célébré à Poitiers en mai 1152, non sans que les contemporains aient accusé le Plantagenet d'avoir été préalablement l'amant de cœur et de fait d'Aliénor[1], qui du reste passait pour en avoir eu d'autres avant sa séparation d'avec Louis VII.

Qu'il y eût à cet égard une tradition populaire à Bordeaux et même ailleurs, le fait résulte de l'existence, dans l'ancienne église abbatiale Sainte-Croix, de quatre figurines faisant office de chapiteaux encastrés dans le mur pour supporter la retombée des ogives du bas-côté méridional[2]. On distingue nettement, sans aucun doute possible, sur la colonne du milieu, une tête de femme reconnaissable à ses longs cheveux pendants ; ne serait-ce point Aliénor (✝ 1204)? Sur la même colonne, une autre

1. Dicitur etiam quod in ipso regis Francorum conjugio (eadem Alienora) ad ducis Normannici nuptias, suis magis moribus congruas, aspiraverit; atque ideo præoptaverit procuraveritque dissidium. Itaque causis ingravescentibus, et illa (Alienora) quidem (ut dicitur) multum instante, per ecclesiasticæ legis vigorem solutum est inter eos (sc. Ludovicum et Alienoram) vinculum copulæ conjugalis. Porro illa soluta a lege viri et habens potestatem cui vellet nubendi... (Guillaume de Neuborough dans *Hist. de Fr.*, XIII, p. 102). — L'*Hist. littér. de la France* (XXI, 784 et 785) rappelle quelques autres témoignages, non moins défavorables, postérieurs de quelques années à la mort d'Aliénor : « La ducoise Elienor qui fut male fame » (*Chron.* du XIIIe s.); — *una erat de fatuis mulieribus... tori conjugalis fidem oblita* (Guillaume, arch. de Tyr); — *non ut reginam se habebat, sed fere se communem exhibebat* (le moine Hélinand).

2. Voy. les quatre chapiteaux de l'église de la commanderie de Villemartin, près Castillon (Gironde), du XIIIe siècle : une tête de reine, une tête de roi barbu, une tête d'évêque et enfin une autre tête couronnée, pourvue non de cornes, mais de longues oreilles, de grandes dents et d'une large bouche ricanante (dans *Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, par le baron H. de Marquessac; Bordeaux, 1866, p. 77, publication que nous a obligeamment signalée M. G. Ducaunnès-Duval). L'auteur voit dans le quatrième personnage une représentation du diable, « riant du mariage qu'il vient d'arranger entre Henri II et Eléonore ». J'y verrais plus volontiers une représentation de Louis VII, riant de la révolte des fils d'Henri II contre leur père, révolte qui fut, comme on sait, fomentée par leur mère. — Pour les chapiteaux de l'église de Marcilhac en Blayais, voy. la fin de notre *Appendice* I.

32



Cliché Th. AMTMANN

STATUE D'URIE LE HÉTHEEN

AU PORTAIL ROYAL DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

(Fin du XIIIe siècle).

tête accotée à la précédente; les traits sont rudes et grossiers; ne serait-ce point Henri II? Mais il y a plus encore. A l'extrémité du même bas-côté, vers l'abside, une tête à cheveux bouclés, d'aspect ecclésiastique, représente vraisemblablement l'archevêque Geoffroi de Lorroux. Enfin, à l'autre extrémité du même bas-côté, dans l'encoignure formée par le mur latéral et le mur du clocher, on voit une tête d'homme fort petite, mais pourvue de longues cornes de bélier. Si ce n'est point Louis VII, l'époux trompé et ridiculisé, qu'on me dise donc qui c'est[1]. Pour des raisons à la fois archéologiques et historiques, ces figurines me semblent du milieu du XIII[e] siècle[2]. Considérées isolément, elles prêtent à discussion; rapprochées l'une de l'autre, elles s'expliquent mutuellement. L'identité de l'une aide encore une fois à fixer celle des autres[3]. Nous sommes en présence d'allusions historiques d'autant moins contestables qu'elles se rencontrent dans l'église de Bordeaux que les rois d'Angleterre préféraient entre toutes et comblaient de leurs bienfaits[4].

1. Je n'ignore pas que les cornes de bélier et les *vannosæ aures* se rencontrent dans d'autres églises de France, particulièrement à Vézelay et à Sens. Mais les personnages qui en sont pourvus ont-ils pour voisins trois autres personnages sur lesquels on puisse, comme à Sainte-Croix de Bordeaux, placer sans effort des noms qui rappellent exactement ceux d'une légende locale? Toute la question est là. Ce qui est une fantaisie d'artiste à Sens et à Vézelay ne peut-il être à Bordeaux et en Guyenne une intention satirique?

2. Probablement sous le règne d'Henri III d'Angleterre, après ses défaites de Taillebourg et Saintes (1242) et la seconde confirmation par lui faite des privilèges de l'abbaye de Sainte-Croix (1243). « Dans le courant du XIII[e] siècle, nous dit M. Brutails, on refit les bas-côtés de l'église Sainte-Croix. » (*Les Vieilles Églises de la Gironde*, p. 11.) — M. Chauliac signale (dans son *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, p. 308) les têtes d'Henri II et d'Aliénor, mais non les deux autres, qui lui paraissent sans doute sujettes à caution. Il est indubitable cependant que, dès le Moyen âge, les cornes étaient l'attribut ordinaire des maris trompés. A preuve ces deux vers du *Roman de la Rose* (XIII[e] s.), cités par Lacurne de Sainte-Palaye (*Dict. hist. de l'anc. langue franç.*, édit. Favre, IV, 274) :

« S'est plus cornars qu'un cers ramés
Riches hons qui cuide estre amés. »

3. Voy. plus loin p. 351, note 1 comment nous identifions trois figurines de la cathédrale Saint-André représentant Aliénor, Louis VII et l'archevêque de Bordeaux Geoffroi de Lorroux (premier tiers du XIII[e] s.).

4. Voy. plus loin notre seconde étude sur le groupe équestre de Sainte-Croix.

— Nous rencontrerons leur contre-partie, édifiante et française, au Portail royal de Saint-André.

L'allégorie ainsi reconnue et David identifié avec Henri II, Bethsabée avec Aliénor[1], au moins momentanément, nous ne sommes pas encore complètement sorti d'embarras. Une aventure amoureuse, qu'on la prenne en Palestine ou en France, n'était pas un sujet que la sculpture religieuse du XIIIe siècle pouvait se croire permis d'étaler sur un portail de cathédrale. Il fallait en trouver le côté édifiant. Or, ce côté nous est fourni par la repentance de David et Bethsabée, telle que la rapporte le second livre de Samuel.

Le prophète Nathan, nous dit-il en substance, eut vent de la double infamie de David à l'égard d'Urie. Pour la lui reprocher il lui conta l'apologue du riche qui a volé la brebis du pauvre et il osa ajouter : « *Tu es cet homme-là* ». Le roi se repentit alors amèrement et exhala son repentir en termes émouvants dans le psaume qu'il composa « lorsque Nathan le prophète vint à lui après que lui David fut allé vers Bethsabée[2]. »

O Dieu! aie pitié de moi dans ta bonté;
Selon ta grande miséricorde efface mes transgressions.
Lave-moi complètement de mon iniquité
Et purifie-moi de mon péché.
Car je reconnais mes transgressions
Et mon péché est constamment devant moi.
. . . .
O Dieu, Dieu de mon salut, délivre-moi du sang versé,
Et ma langue célébrera ta miséricorde.

Oui, mais cette repentance de David et Bethsabée, nous ne voyons pas qu'elle ait été le fait d'Henri II et d'Aliénor. Aucun document du temps ne l'établit. Si nous avons pu retrouver

1. On nous dit que la statue d'Aliénor, gisante sur son tombeau en l'abbaye de Fontevrault, ressemble beaucoup (mais de quelle manière?) à la statue du Portail royal où nous avons cru reconnaître la duchesse d'Aquitaine. Une photographie de la gisante de Fontevrault, que nous trouvons dans le *Congrès arch. de France : session d'Angers et Saumur* (1911, t. I, p. 54), ne confirme guère cette assertion. C'est une Aliénor vieillie, au visage encadré d'un bandeau monastique qui modifie l'aspect total de la physionomie et lui enlève l'attitude hautaine que nous constatons au Portail royal.

2. Titre du psaume LI, traduit par Segond (Oxford, 1887).

dans les chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle la première moitié de l'aventure allégorisée, nous n'avons pu y découvrir la seconde. Faut-il donc reprocher à l'artiste d'avoir arbitrairement tiré de l'histoire biblique plus que ne comportait l'histoire moderne qu'il avait en vue? Ce serait fort grave et nous ne pouvons évidemment pas nous arrêter à cette supposition.

Pour sortir d'embarras, nous considérerons *momentanément* que la procession de la galerie du Portail royal témoigne d'une repentance publique d'Henri II aussi vraisemblablement que telle médaille anépigraphique témoigne du couronnement d'un roi, aux yeux d'un numismate, en l'absence même de toute preuve écrite. Mais notre conjecture n'est qu'un procédé de raisonnement; elle reste sans valeur si nous ne démontrons pas, par les textes du temps, la possibilité d'une cérémonie où cette repentance se serait exprimée. Nous voici au cœur de notre sujet.

Si nous interrogeons les annales locales elles nous apprennent qu'en décembre 1156, Henri II, alors âgé de vingt-quatre ans environ, et Aliénor, de trente-cinq, firent un séjour prolongé dans notre ville pour y rétablir la paix compromise et y raffermir leur autorité[1]. A cette occasion, on convoqua les évêques de la « province » et les hauts barons du duché qui se rencontrèrent à Bordeaux avec la Cour royale, où figuraient déjà les suivantes de la reine, sept ou huit barons féodaux, des évêques normands et le chancelier Thomas Becket[2]. C'est peut-être ce

1. Anno 1156. Interea rex Henricus... adiit Burdegalam, ibique Natalis Domini festivitate celebrata, baronibus Vasconiæ et aliis populis pacem indixit. (*Chron. anon.*, dans *Hist. de Fr.*, XII, 121.) — Cf. *ibid.*, p. 147, la *Chronique* de Richard le Poitevin, qui rapporte le même fait, dans les mêmes termes, — et W. Eyton, *Itinerary of Henry II* (Londres, 1878).

2. Anno gratiæ MCLVI, rex Henricus transfretavit et Thomæ cancellarii sui magno fretus auxilio, castra Gaufridi fratris sui, qui rebellare tentabat, valide obtinuit; hominia et obsides de tota Aquitania et Gasconia exegit et accepit. Quo facto reditum in Angliam paravit. (*Ex Gervasii Dorobernensis monachi chronico de regibus Angliæ* dans *Hist. de France*, XIII, p. 126.) — Petrus II de Didonia, gente aquitanica ortus..., ex monacho factus est abbas anno saltem 1155 (*en réalité* 1156) quo Henricum II, Angliæ regem Aquitaniæque ducem, cum ipsius conjuge Eleonora seu Alienorde, excepit in suo monasterio. Hi vero precibus abbatis tam bona quam privilegia eidem cœnobio ab antecessoribus aliisve proceribus concessa firmaverunt litteris suis 13

cortège que représentent les vingt figurines que nous avons précédemment signalées à la corniche et à la voûte de notre galerie. Il y eut de grandes réjouissances, destinées sans doute à faire oublier celles de l'année 1137, où avait paru la même Aliénor, plus jeune alors de vingt ans.

Les fêtes de Noël approchant, le couple royal manifesta certainement l'intention d'y prendre part dans la cathédrale même, et sans doute aussi d'y communier. Tout cela est trop conforme aux habitudes du temps pour qu'on nous demande d'appuyer notre conjecture sur un document précis. De document il n'y en a point. Mais une conjecture contraire à la nôtre serait fortement entachée d'invraisemblance.

C'est à ce moment que nous entrevoyons l'intervention du haut personnage ecclésiastique qui va jouer à l'égard d'Henri II le rôle du prophète Nathan vis-à-vis de David. Pénétré du sentiment de sa responsabilité, il se dressera au seuil du portail pour reprocher au roi et à la reine[1] leur faute passée, en recevoir l'aveu et leur imposer l'obligation d'une pénitence avant d'être admis à la table de communion.

Ce haut personnage ce ne put être que Geoffroi de Lorroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158, qui, après avoir marié

et 21 decembris ejusdem anni; quibus S. Thomas Cantuariensis eorumdem tum cancellarius signum apposuit (*Gallia Christ.*, II, 870 A, à propos de l'abbaye de La Sauve-Majeure).

Cirot de la Ville (*Hist. de N.-D. de la Grande-Sauve*, II (1845), pp. 84-85, qui cite et analyse même ce privilège, ne le reproduit pas. Heureusement un vidimus de 1281, à défaut de l'original, subsiste aux Archives départementales de la Gironde (fonds de l'abb. de La Sauve, H. 12). *Thomas cancellarius* y figure parmi les témoins présents. L'acte est daté *anno ab incarnacione Domini M° C° L^mo VI° mense decembri in festo die sancte Lucie* = 13 déc. Nous l'avons publié intégralement dans le tome XLVIII des *Archives hist. de la Gironde*, p. 569, parce qu'il donne les noms des évêques, des hauts barons et des hauts fonctionnaires qui accompagnaient le roi d'Angleterre et son frère. Ces évêques n'étant qu'au nombre de cinq et n'appartenant pas tous à la « province » de Bordeaux, nous n'avons pu songer à identifier avec eux les six prélats de notre portail.

1. Dans le second livre de Samuel, les reproches de Nathan s'adressent au roi David, jamais à Bethsabée (xi, 9 et 10). — C'est à tort qu'on nous a reproché d'avoir supposé que les deux souverains « vinrent à la cathédrale... pour faire amende de leur mauvaise conduite ». Ce serait leur attribuer l'initiative de la procession expiatoire. Rien ne serait moins vraisemblable.

Louis VII et Aliénor en 1137, avait présidé le concile de Beaugency[1] où fut prononcée la nullité de ce mariage[2] pour cause de consanguinité tardivement reconnue. Lui seul était qualifié en 1156 pour demander compte au second couple royal de l'adultère qui, au dire de la voix publique, avait précédé leur union. Lui seul se trouvait hiérarchiquement placé au dessus des prélats à nous connus qui se rencontrèrent alors à Bordeaux.

L'historicité d'une repentance publique d'Henri II et d'Aliénor nous paraît donc rendue vraisemblable autant qu'elle peut l'être en pareil cas[3]. Seule cette repentance pouvait servir de prétexte à la procession sculpturale du Portail royal. Si les documents contemporains n'en soufflent mot, c'est qu'il s'agissait d'un acte relevant avant tout du for intérieur et qui, très probablement, fut accompli *coram clero* plutôt que *coram populo*. Notre assertion n'en reste pas moins sujette à caution ; elle est surtout intuitive, insuffisamment légitimée par la présence des souverains anglais à Bordeaux aux fêtes de Noël 1156, mais pourtant plausible. On ne saurait donc exiger que nous la rejetions complètement et que nous arrêtions là notre étude. Il reste à savoir si, poursuivant notre marche en ce sens, nous allons rencontrer quelques faits nouveaux, assez décisifs pour faire admettre que toute l'histoire de David s'est reproduite historiquement dans celle d'Henri II de façon à faire d'une aventure très profane un événement édifiant ; assez caractérisés pour emporter la conviction du lecteur comme ils ont emporté la nôtre.

Erreur, nous crie l'archéologie régnante. Jamais, sauf de très rares exceptions, on ne constate aux portails des cathédrales la

1. Sur ce point quelquefois contesté voir une note de M. le chanoine J. Callen dans sa réédition de l'*Hist. de l'église Saint-André*, II (1884), p. 205.

2. Les Bénédictins auteurs de l'*Art de vérifier les dates* parlent à trois reprises de *divorce* (3ᵉ édit., I, p. 576, lignes 40 et 54 ; II, p. 361). On nous a averti que cette expression n'est point canonique.

3. A cela près que la procession historique du 25 décembre 1156 se fit selon les formes usitées ; que l'archevêque de Bordeaux se contenta sans doute, au moment d'entrer dans la cathédrale, de se retourner et de recevoir des deux souverains une marque convenue de repentir, et qu'enfin il n'y eut personne pour jouer le personnage du pauvre Louis VII. Le clergé ne songeait pas encore, à cette date, à rappeler l'histoire de David repentant.

moindre scène d'histoire moderne. *Non amplius ibis.* — Nous avons dans notre introduction (p. 313) répondu d'avance à ce cri d'alarme. Ne nous laissons donc pas davantage émouvoir.

5

Des quatre personnages essentiels dans la scène de repentance que raconte le second livre de Samuel, nous en avons retrouvé trois sur le Portail royal : David, Bethsabée et Urie. Mais où donc est le prophète Nathan? Oui, où donc est-il? S'il est déficient, notre démonstration reste en suspens, notre thèse est frappée de nullité. A tout le moins, elle nous conduit à une impasse. Il ne peut être question d'inventer sa statue, ni même seulement de la supposer. Il importe de la retrouver.

Le chanoine Hiérosme Lopès, qui composa au XVII[e] siècle une bonne histoire de l'église Saint-André (publiée en 1668), nous dit qu'on voyait alors au trumeau de la Porte royale la statue d'un archevêque[1]. La mention est brève, insuffisante, mais à coup sûr précieuse pour nous, puisqu'elle situe cet archevêque à l'endroit précis où dut se tenir l'archevêque de Bordeaux pour recevoir le repentir du roi et de la reine avant de les laisser entrer dans la cathédrale[2]. Voilà un premier fait, d'ordre positif.

Le second fait, d'ordre négatif, c'est que cette statue n'existe plus depuis longtemps au trumeau en question. Qu'est-elle donc devenue? Nul n'a pu nous le dire. Nous croyons l'avoir rencontrée au Musée des Antiques de Bordeaux, dans certaine statue dont on ignore la provenance certaine, mais qu'on sait être entrée au dit Musée « depuis plus de cinquante ans »[3]. Décrivons-là avec tout le soin qu'elle mérite.

Cette statue coloriée mesure seulement 1 m. 15 de hauteur. Le corps est debout, légèrement penché en avant. Autant qu'on en peut encore juger, le bras droit, aujourd'hui brisé, était

1. « Sur la porte [royale de la cathédrale] est une pareille image d'un archevesque » (*Ouv. cité*, édit. Callen, I, 1882, p. 151).

2. « Il est d'usage, nous écrit M. l'abbé Beauvois, que le prélat reçoive les souverains à la porte de sa cathédrale. »

3. Lettre de M. C. de Mensignac, conservateur du Musée, 25 fév. 1913.

tendu en avant, esquissant, suivant toute vraisemblance, un geste rituel, de bénédiction ou d'absolution, nous ne savons encore, car les fragments de la main, déposés aujourd'hui sur le socle de la statue, sont informes; la question se résoudra plus loin. La main gauche soutient les entrailles qui sortent d'une blessure faite au-dessus du nombril.

La moitié droite du visage est fort endommagée, mais la moitié gauche subsiste, sans présenter aucun indice particulier. Sur la tête, une mitre épiscopale fort haute, toute chargée de cabochons et d'ornements en relief. Sur le dos, une chape somptueuse, retenue par une énorme agrafe quadrilobée [1].

Le dos a été « sacrifié » par l'artiste; il est sans modelé ni plissures. Ce n'est donc point le dos d'un personnage destiné à prendre place sur une colonne isolée ou sur un tabernacle, mais plutôt à s'appuyer contre un mur, dans une niche quelconque [2].

On a objecté que la mitre de notre personnage est d'un abbé plutôt que d'un archevêque. Cependant, ni J.-J. Bourassé [3], ni Jules Quicherat [4] ne font de différence entre une mitre abbatiale et une mitre archiépiscopale. En tout cas, on peut voir dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* [5] une mitre épiscopale du milieu du XVe siècle, et dans l'*Histoire du costume en France* de Quicherat [6] une autre mitre de 1498, tout à fait semblables à celle qui nous intéresse.

1. A part les mutilations modernes de la main droite et de la tête, le coloris de cette statue est dans un tel état de conservation qu'on éprouve quelque hésitation à le faire remonter (comme nous le faisons plus loin) jusqu'à la quatrième décade du XVIe siècle. Cependant cette conservation du coloris se peut expliquer : pendant deux siècles notre statue se trouva à demi protégée contre les fâcheux effets de la pluie par les voussures surplombantes du portail. Par contre, elle ne l'était pas contre les atteintes de la poussière; mais celle-ci ne put qu'être bienfaisante en protégeant la peinture contre l'action de l'air et de l'humidité.

2. Le tailloir et la console sur lesquels elle repose présentement ne peuvent provenir de la cathédrale. Ce sont des supports de fortune que lui a donnés l'Administration du Musée.

3. *Dictionn. d'archéol. sacrée*, au mot.

4. *Hist. du costume en France*, 2e édit., 1877, p. 319.

5. Tome XVI (1886), pl. x et p. 176.

6. Page 320.

Nous n'osons nous prononcer de notre seul chef sur l'âge de cette statue. Nous constatons seulement qu'elle n'a rien de gothique. M. A. Brutails, que nous avons interrogé, l'attribue au XVIe siècle; M. Paul Courteault partage cet avis.

Si cette statue est bien celle qui figurait jadis au trumeau du Portail royal, on doit se demander comment il se fait que Lopés n'ait point signalé les entrailles sortantes qui en sont comme l'attribut. Par suite sans doute de cette incapacité à bien voir les choses dont il a donné la preuve dans sa description des personnages de la galerie supérieure. Son œil était inapte à absorber les réalités de ce genre, et la plupart de ses contemporains étaient d'ailleurs dans le même cas. Peut-être aussi par suite de ce fait plus concret, que la statue, placée à 30 centimètres environ au-dessus du sol, comme nous le prouverons plus loin, était couverte d'une couche de poussière qui rendait les détails moins visibles.

Pour nous, cette statue représente, jusqu'à meilleur informé, le prophète Nathan. Mais qui Nathan préfigure-t-il dans le scénario de 1156?

Assurément aucun archevêque de Bordeaux, et moins que tout autre ce Geoffroi de Lorroux à qui nous avons attribué précédemment le rôle principal dans la scène de réconciliation que nous avons supposée à la date du 25 décembre 1156. Elle ne le préfigure pas puisque la statue de cet archevêque se trouvait à la galerie supérieure, parmi les six prélats de la « province ».

D'autre part, parmi les bienheureux ou saints qui, ayant été assassinés ou martyrisés, sont représentés d'ordinaire avec leurs entrailles pendantes — l'évêque Érasme; l'abbé Ernest; Frédéric, évêque d'Utrecht; Mammès de Césarée; Sérapion; Thiémon, évêque de Salzbourg et sainte Tryphène[1]; — saint Adrien et saint Memor, deux saints de la Basse-Bretagne[2], — aucun n'intéresse directement l'histoire du Bordelais.

S'agirait-il d'Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, qui fut tué à

1. Voyez Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, II, *passim*.
2. Ces deux derniers noms nous ont été obligeamment signalés par notre confrère M. Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

La Réole (Gironde), en 1004, au cours d'une sédition, d'un coup de lance dans le ventre, par un satellite des moines du lieu[1] ? Mais rien absolument ne prouve que les moines de La Réole aient au XVIe siècle fait dresser dans leur église une statue à saint Abbon[2] sous l'aspect particulier que présente celle du Musée des Antiques[3]; aucune mention de ce genre parmi les objets de tout genre (autel, boiseries du chœur, grillage, jeu d'orgue) qui, en 1803, furent transférés de La Réole à la cathédrale de Bordeaux[4].

Abbon écarté pour les raisons que nous venons de dire, nous ne voyons plus qu'un nom à placer sur cette énigmatique statue du Musée des Antiques : celui de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, assassiné au pied de l'autel par les chevaliers d'Henri II en 1170. Et ce nom, nous n'allons pas le chercher à Cantorbéry pour les besoins de notre thèse; nous le trouvons à Bordeaux même parmi ceux des hauts personnages qui accompagnèrent le roi et la reine d'Angleterre lors du voyage qu'ils y firent en décembre 1156[5].

A la vérité, on peut et on doit même nous objecter que la mort violente de Thomas Becket, rappelée par ses entrailles pendantes, est de beaucoup postérieure au voyage de Bordeaux en 1156. Incontestablement, mais les entrailles pen-

1. Deux chroniqueurs du temps, Aimoin et Raoul Glaber, s'accordent sur ce point.

2. Tout au plus peut-on supposer, mais sans base positive, que les moines auraient fait remplacer vers la fin du XVIe siècle, par une statue moderne une statue plus ancienne qui aurait été détruite en 1577 par les Huguenots, en même temps que les reliques du saint étaient dérobées.

3. Il y avait bien dans l'église abbatiale, du côté du transept septentrional, une chapelle dédiée depuis le XIIe siècle, semble-t-il (lettre de M. l'abbé Beauvois, 23 décembre 1913, s'appuyant d'ailleurs sur un témoignage d'Aimoin) à saint Abbon, martyr, et donc une statue de ce personnage qu'on ne peut confondre avec celle qui se voit aujourd'hui au voisinage du maître-autel, du côté de l'Épître. Celle-ci est toute moderne, comme nous nous en sommes convaincu par une visite faite en juillet 1913. Qu'est devenue la précédente ? Quels attributs offrait-elle ? Nul n'a pu nous le dire, et la preuve n'a pas encore été fournie que, contre toute vraisemblance, les Réolais l'aient laissée émigrer à Bordeaux, à quelque date que ce soit. — M. L. Dupin, (*Notice sur La Réole*, 1839, p. 84), est également muet à cet égard.

4. Archiv. dép. de la Gironde, série V, sans numéro : édifices diocésains, cathédrale ; travaux et entretien, 1803-24.

5. Voyez ci-dessus, p. 331, note 2.

dantes sont ici à titre d'attribut de personne et non de circonstance[1].

On peut et on doit même aussi nous demander pourquoi cette statue date du XVIe siècle, alors que celles de la galerie du Portail royal sont de la fin du XIIIe? — La réponse est incertaine. Ou bien notre statue reproduit (nous ne disons pas copie) une statue plus ancienne, détruite nous ne savons quand ni comment, ou bien elle fut commandée pour achever et compléter un scénario imaginé au XIIIe siècle, resté en suspens pour des raisons d'inopportunité — comme celle de rappeler aux Anglais de Bordeaux le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry[2] — mais dont la tradition s'était conservée d'une manière ou d'une autre dans le clergé bordelais.

Les deux hypothèses sont également plausibles. Nous penchons toutefois pour la seconde, soupçonnant que cette statue de Thomas Becket fut commandée par l'archevêque Charles

1. D'après le *Traité d'iconogr. chrét.* de Mgr Barbier de Montault (1890, II, p. 427), les attributs ordinaires de saint Thomas Becket sont : l'*autel* et la *chasuble*, parce qu'on le suppose célébrant au moment de sa mort, ce qui n'est pas exact historiquement; la *main divine* qui le bénit; l'*épée* qui le transperça; les *chevaliers* qui l'assassinèrent. Cf. *ibid.*, la pl. XXXVIII, fig. 389. C'est tout un tableau, tel qu'on le trouve, en effet, sur un vitrail de la cathédrale d'Angers et sur un coffret émaillé de Limoges, tous deux du XIIIe siècle. Mais une statue sculptée ne pouvait comporter tant d'accessoires.

2. Le meurtre de Thomas Becket était resté dans la tradition ecclésiastique comme une sorte d'argument *ad hominem*, dont le clergé se servait volontiers contre les Anglais. Au lendemain de l'effroyable sac de la cité épiscopale de Limoges par le prince Noir (sept. 1370), dont le retentissement fut si grand dans l'Europe occidentale, le pape Grégoire XI (propre cousin de l'évêque de Limoges Jean de Cros, réfugié à Avignon) fit rédiger et répandre un abrégé de la première vie de l'archevêque de Cantorbéry composée par Jean de Salisbury (*Hist. litt. de la France,* XIV, 118, et XXXIII, 440). C'est de notre chef que nous attribuons la rédaction de cet abrégé aux derniers mois de l'année 1370 ou aux premiers de l'année suivante, comme un trait nouveau, inaperçu jusqu'ici, dans la série de ceux qui caractérisent la conduite de Grégoire XI après le grand forfait du prince Noir et que nous avons rappelés dans une étude sur *Le sac de la cité de Limoges et son relèvement*, publiée par le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, LVI (1906), pp. 194-195).

Par ce rapprochement fortuit entre la ruine de Limoges et la *Vie abrégée de Thomas Becket*, nous ne nous éloignons pas de notre sujet autant que pourrait le croire un lecteur bordelais, puisque nous montrons le contre-coup possible d'un événement politique et militaire du XIVe siècle dans l'histoire littéraire, à l'instar des contre-coups que nous avons cru constater dans l'histoire artistique de Bordeaux.

de Grammont, celui-là même qui, vers 1535, s'avisa de faire construire, tout au voisinage du Portail royal, le superbe contrefort d'arc-boutant, dans le style de la Renaissance, que nous voyons encore aujourd'hui.

Le rôle liturgique qu'on prête ici à Thomas Becket ne saurait être taxé d'usurpation. On admettait qu'il s'était exercé avec le plein consentement de l'archevêque de Bordeaux, conformément au principe qui règle, de très vieille date, ces sortes de rencontres et que le concile de Trente a renouvelé en ces termes : *nulli episcopo liceat... pontificalia in alterius diocesi exercere nisi de ordinarii loci expressa licentia*[1].

Ces difficultés résolues, trois autres non moins graves se dressent devant nous.

Lorsque Thomas Becket vint à Bordeaux en décembre 1156, il n'était encore ecclésiastiquement qu'archidiacre de Cantorbéry, et ne fut promu archevêque que cinq ou six ans plus tard. L'artiste (ou son inspirateur) a donc commis un anachronisme. Il ne faut point néanmoins buter contre cette particularité. A la fin du XIIIe siècle (date de la construction de notre galerie), on savait encore à Bordeaux, par tradition, que le célèbre Becket avait accompagné Henri et Aliénor dans leur voyage, mais on ne savait plus bien au juste à quel titre, de chancelier ou d'archevêque. — Qu'on lui ait donné sur notre portail, en toute conscience, celui sous lequel il est le plus connu dans l'Église et qui répondait le mieux au scénario projeté, rien de moins surprenant : les écrits du Moyen âge abondent en bévues de ce genre. C'est donc en tirant de cette opinion erronée la conséquence logiquement incluse qu'on a attribué au primat d'Angleterre, de la meilleure foi du monde, la préséance sur le primat d'Aquitaine dans la scène représentée, en dépit de la vérité historique.

La deuxième difficulté qu'offre l'identification que nous proposons de la statue de notre Musée avec Thomas Becket, c'est qu'elle ne porte point le pallium, attribut de juridiction auquel

1. *Conc. Trident., sessio VI, ch. V*, d'après une note obligeamment fournie par M. l'abbé Beauvois.

l'archevêque de Cantorbéry avait essentiellement droit dans le rôle qu'on lui faisait jouer. Le statuaire s'est contenté de lui mettre sur le bras gauche un manipule et sur le dos une chape assez largement ouverte par le devant pour laisser voir pleinement l'aube de dessous, qui tombe droit jusqu'aux pieds. C'est bien là, en effet, au total, le costume que revêtent les prélats pendant les saints offices quand ils ne pontifient point personnellement à l'autel. Or, depuis bien des siècles déjà, nous avons déjà eu occasion de le rappeler, le pallium n'est plus un vêtement distinct, mais un accessoire, un simple insigne en forme d'Y, qui se brodait sur la chasuble. La chasuble ne se conservant point sous la chape, il est donc très normal que notre statue ne laisse point voir l'insigne que nous y avons cherché. Le rang suréminent du personnage est rappelé par d'autres détails de costume que nous avons déjà indiqués.

La troisième difficulté est d'ordre architectonique. Le trumeau du Portail royal était destiné à recevoir une statue du Christ, seule statue possible au centre du cénacle des douze apôtres qui décorent les pieds-droits latéraux. Que cette statue ait réellement existé ou que l'exécution en ait été indéfiniment ajournée, comme le croient quelques archéologues, peu importe[1]. Son emplacement existait à la hauteur des douze apôtres, clairement désigné par un dais dont on distingue encore les arrachements au sommet du trumeau. Dès lors soit par le fait que cette statue était déjà dressée, soit par le fait qu'elle était attendue et que nulle autre qu'elle ne pouvait être attendue à cet endroit, on se demande à quelle hauteur du trumeau l'artiste de la fin du XIIIe siècle a bien pu vouloir placer son Thomas Becket, personnage central de la scène à représenter. — Cette scène s'étant passée sur le parvis et ayant été conçue comme telle, nous le montrerons tout à l'heure, la statue en question n'a pu être placée qu'au bas du trumeau, sur un socle d'ailleurs encore existant, à un demi-mètre environ au-dessus du sol, au-dessous

1. Dans l'art. précédemment cité de la *Rev. cathol. de Bordeaux*, Leo Drouyn déclare que « le Christ qui ornait le trumeau n'existe plus ». Mais c'est de sa part pure supposition de croire qu'il a existé.

de celle du Christ, dont le socle servait de dais à l'autre. — Conjecture invraisemblable, disposition anormale, dira-t-on peut-être. — Tout au plus disposition rare, répondrons-nous. Elle se rencontre en tout cas sur le portail principal de la cathédrale d'Amiens où, immédiatement au-dessous d'une statue du Christ, se voit la statue d'un roi, de petite taille, sur l'identité duquel les archéologues sont partagés : David, Salomon, Dagobert ou Philippe-Auguste[1]. Notre conjecture s'inspire d'ailleurs de cet autre fait que la statue du Musée des Antiques, mesurant tout au plus 1m 15 de hauteur est à l'échelle de la niche, d'environ 1m 20, que nous avons en vue sur le Portail royal.

Ce n'est point d'ailleurs seulement pour s'adapter à sa niche que la statue en question est de si petite dimension. M. Mâle, qui a observé ailleurs cette particularité[2], prétend que l'artiste entendait traduire par là un sentiment d'humilité, qui s'expliquerait également fort bien dans notre cas par rapport à la statue du Christ qui occupait la partie supérieure du trumeau.

Le nom de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, que nous plaçons désormais résolument sur la statue du Musée des Antiques se trouve, ce nous semble, justifié de plusieurs manières :

Par la présence certaine de ce personnage à Bordeaux en décembre 1156, quoique ce fut au simple titre de chancelier;

Par l'attribut caractéristique, de personne sinon de circonstance, que lui donne le statuaire en nous montrant ses entrailles pendantes;

Par le costume liturgique dont il est revêtu, conforme au rôle prééminent que l'archevêque du trumeau jouait, dans l'esprit de l'artiste, par opposition à l'archevêque de la galerie;

Par l'impossibilité de voir dans l'archevêque du trumeau, que signale Lopès, un archevêque de Bordeaux.

Pour conclure nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que, s'il est jamais démontré que la statue du Musée des Antiques ne représente point l'archevêque de Cantorbéry, enlevé à

1. Voy. G. Durand, *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, I (1901), pp. 315-317, fig. 107 et 108. Cf. les pl. III et IV.

2. *L'art religieux du XIII[e] siècle*, p. 388.

son emplacement primitif, nous serons fort empêché de dire qui elle est et de déterminer quel était le prélat dont nous parle Lopès. — Nous nous bornons à demander aux archéologues locaux des lumières nouvelles à cet égard.

6

L'étude de la statue du Musée des Antiques nous a longuement retenu pour des raisons que le lecteur peut maintenant comprendre. Si nous nous trompons dans notre identification, le désastre est grand pour notre thèse. Si au contraire nous voyons juste, si cette statue représente Nathan et subsidiairement Th. Becket, tous les figurants de la réconciliation de Henri et Aliénor avec l'Église aux fêtes de Noël 1156 se retrouvent au complet et l'allégorie conçue par l'artiste en reçoit une plus forte démonstration.

Le rôle attribué à Th. Becket par l'artiste de la fin du XIIIe siècle, ou plutôt par son inspirateur, ne répond pas, nous l'avons dit, à la vérité historique. Il prouve qu'il y avait déjà déformation dans le clergé bordelais du souvenir qu'avaient laissé et les fêtes de 1156 et la réconciliation à laquelle elles donnèrent lieu.

Cette déformation admise, à titre provisoire, voyons si nous en trouvons la justification dans la manière dont l'artiste a conçu et traité le sujet dans son ensemble.

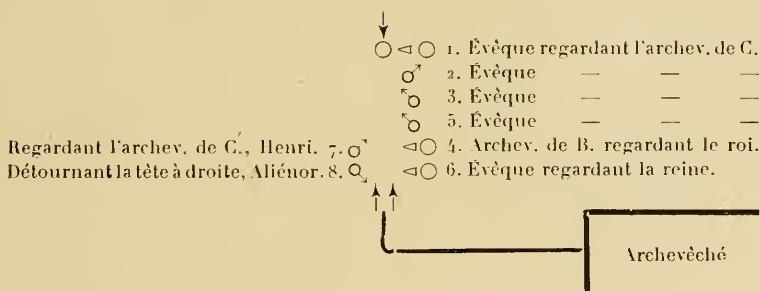
Il a choisi, dans la cérémonie en question, le moment précis où le cortège, sorti de l'archevêché *de plano*, s'arrête sur le parvis du Portail royal, en présence de l'archevêque debout au pied du trumeau. L'évêque n° 1, qui ouvre la marche, s'est placé à la gauche du prélat qu'il regarde perpendiculairement; les évêques 2, 3 et 5 prennent place à la suite du n° 1, sur la même file, obligés conséquemment de tourner légèrement la tête à droite pour regarder le prélat. L'évêque n° 4 (c'est-à-dire l'archevêque de Bordeaux, qui se trouvait primitivement sous l'arceau n° 5)[1] continue la file, que termine l'évêque n° 6.

1. Voy. ci-dessus, p. 320.

Comme 4 et 6 font face au roi et à la reine, ils regardent droit devant eux.

Le roi et la reine se sont placés normalement sur une ligne opposée, aussi loin que possible de la porte d'entrée qui leur est interdite : Henri II, prêt à entonner sur sa harpe le psaume de la pénitence, baisse la tête et la détourne à gauche, du côté de l'archevêque dont il attend l'absolution ; Aliénor, dans un sentiment de confusion féminine fort explicable, détourne la tête à droite, pour ne rien voir, retenant maintenant l'agrafe d'un manteau qu'elle n'avait que trop souvent laissé choir.

Ce très ingénieux dispositif, nous ne l'inventons pas, nous le retrouvons en étudiant attentivement les attitudes diverses de nos huit personnages de pierre. Il se schématise de la manière que voici :



Si cette ordonnance, qui explique l'immobilité des personnages et leur position de face dans la procession de la galerie ; qui par surcroît répond à la fois aux règles du cérémonial ecclésiastique et aux besoins du scénario, conformément au thème historique que nous avons admis, ne se manifeste point au premier coup d'œil jeté sur la procession, c'est que les huit personnages étant alignés sur un seul et même plan, il en est résulté plusieurs anomalies qui ne s'expliquent pas d'elles-mêmes :

1° Les têtes 2, 3 et 5 sont sensiblement tournées vers le contrefort voisin, sans qu'on en voie bien le motif ;

2° L'archevêque de Bordeaux est au quatrième rang (ou plu-

tôt au cinquième comme nous l'avons montré tout à l'heure), alors qu'il devrait se trouver au sixième pour fermer le cortège des prélats ;

3° Le roi et la reine se regardent et paraissent comme étrangers aux prélats voisins, alors que, sur la scène du parvis, ils regardent dans des directions différentes, qui toutes deux s'expliquent ;

4° La reine est à la gauche du roi, alors qu'on s'attend à la voir à sa droite.

Pris à la rigueur, le dispositif de la galerie, tant des rangs que des têtes, est injustifiable. Il a subi une double fusion par le fait que la scène, conçue par l'artiste sur deux plans parallèles, se présente à nous sur un seul. Et c'est ce bouleversement de la conception première que nous avons fini par admettre pour arriver à un schéma rationnel dans lequel les anomalies de la galerie s'expliquent sans effort et par conséquent se légitiment entièrement.

Pas à pas nous parvenons à pénétrer toutes les intentions du statuaire, à retrouver toute sa pensée, à restituer dans son ensemble et ses détails la scène qu'il a voulu traduire. Dès lors nous pouvons résoudre en toute sûreté deux problèmes que nous avons laissés en suspens : quel est le geste qu'esquissait la main droite de l'archevêque de Bordeaux, et semblablement la main droite de l'archevêque de Cantorbéry, toutes deux brisées aujourd'hui? Par induction légitime, nous devons admettre que le geste de l'une et de l'autre était conforme aux exigences du moment précis qu'a choisi l'artiste. Donc la main de l'archevêque de Bordeaux esquissait, à l'adresse d'Henri II, un geste d'exhortation à la repentance, et celle de l'archevêque de Cantorbéry préparait un geste d'absolution à l'adresse des coupables. Après quoi le cortège se reformait sur deux rangs et entrait processionnellement dans la cathédrale.

7

Pour ne point empêtrer notre démonstration, nous avons réservé jusqu'ici l'examen et la solution de quelques difficultés secondaires.

A. Pourquoi l'artiste a-t-il juché au premier étage du Portail royal une scène qu'il a conçue sur le parvis, c'est-à-dire là même où elle s'est produite historiquement?

Est-il suffisant de répondre que ses statues ne sont pas à l'échelle des arceaux existant de chaque côté du soubassement du Portail royal ; ou encore qu'il n'y avait plus place pour ses personnages sur les pieds-droits latéraux occupés, depuis un demi-siècle au moins, par les statues des douze apôtres? En ce cas notre artiste aurait fait preuve moins d'imagination, comme nous l'avons cru d'abord, que de soumission aux dispositions préexistantes de la travée qui encadre le Portail royal.

Nous ne trouvons pas de meilleure explication, sans nous dissimuler qu'elle peut paraître insuffisante. Cette soumission a eu, en effet, des conséquences bien capables de soulever une révolte préalable. Elle dissimule aux yeux de la foule — et elle a dissimulé pendant six siècles aux yeux des archéologues plus attentifs — la conception générale à laquelle s'était arrêté notre artiste. Bien plus, elle a introduit entre ses personnages des interdépendances apparentes qui ne correspondent nullement à celles qu'il a voulu exprimer. Nous les avons signalées et rectifiées précédemment.

B. Un critique exigeant, un strict commentateur du cérémonial ecclésiastique ne manquerait pas de faire observer que l'absolution religieuse, dans les cas solennels, se recevait toujours à genoux (à moins d'impossibilité physique) et se donnait au grand portail de l'église, non à un portail latéral.

Nous ne contesterons pas qu'Henri II et Aliénor se soient agenouillés devant le prélat chargé de les absoudre; nous constatons seulement que l'artiste a entendu représenter un autre moment de la scène expiatoire, un moment antérieur de quelques minutes seulement, mais enfin différent de celui où, passant devant l'archevêque de Cantorbéry, les duc et duchesse d'Aquitaine s'agenouillèrent sans doute devant lui.

Quant au choix du portail, il ne pouvait se discuter dans le cas qui nous occupe. Tout Bordelais sait que l'extrémité longitudinale de la nef, étant alors masquée par le rempart de la ville, n'avait point d'issue, en sorte que le portail latéral (non

celui du transept encore inachevé, mais son voisin le Portail royal), était en réalité celui qui s'imposait pour la scène en question.

C. La statue identifiée avec Urie le Héthien soutient de la main gauche une banderole où nous avons cru reconnaître la missive que David avait chargé le dit Urie de porter à son chef. — C'est un phylactère, nous a-t-on dit, rien de plus. — Qu'est-ce donc qu'un phylactère?

Un parchemin où étaient inscrits des chapitres de la Loi et que les Juifs s'attachaient, en guise de talisman, au front et au bras pendant la prière du matin. Or, Urie le Héthien étant païen et non pas juif, nous ne pouvons légitimement lui attribuer cette sorte d'insigne.

Nous n'ignorons pas que, pour les archéologues, le même terme a encore un autre sens et désigne toute banderole portant une inscription à l'aide de laquelle l'artiste fait parler son œuvre. Serait-ce le cas pour le personnage qui nous occupe? Le statuaire l'aurait-il dénommé par le tracé, aujourd'hui illisible, de quelques mots sur la banderole en question? Cela est fort possible, et d'autant mieux que le récit biblique offre un texte explicite quand il raconte que David envoya à Joab, par la main d'Urie, une missive portant ces mots : « Placez Urie au plus fort du combat[1]... » Il est donc assez indifférent de dénommer la banderole « phylactère » ou « missive », puisque l'un revient à l'autre. Dans la première supposition, nous aurions affaire à un procédé habituel aux artistes du Moyen âge ; dans la seconde, à la figuration d'un détail historique fourni par le second livre de Samuel.

L'inscription étant aujourd'hui indéchiffrable, on peut contester notre interprétation. Il nous suffit de savoir que l'identification proposée par nous repose heureusement sur des attributs plus expressifs encore ; le costume militaire du personnage et le petit cochon sauvage qu'il a sous les pieds, sans parler de l'emplacement qu'occupe cette statue et du fait que la tête est tournée vers le parvis où se passait la scène que nous avons racontée.

1. II *Samuel*, XI, 15.

D. En ce qui touche la statue du Musée des Antiques, un fait d'une certaine gravité subsiste à l'encontre de notre opinion. Tous les biographes anglais de la fin du XII[e] siècle rapportent que Thomas Becket mourut d'une fracture au crâne[1]. Or le statuaire de Bordeaux le fait mourir d'une blessure au ventre. Il y a là de quoi nous embarrasser si nous devions admettre que l'artiste s'est astreint en tout à la vérité historique. Tel n'était point sûrement son point de vue. N'ayant pas à représenter le martyre de Thomas Becket, il n'avait pas à tenir compte de la blessure que celui-ci reçut à la tête, pas plus qu'à lui donner un vêtement d'officiant à l'autel ou un geste de protestation contre ses assassins. Voulant seulement nous montrer l'archevêque de Cantorbéry dans l'exercice d'un rôle particulier, l'artiste l'a très logiquement revêtu des vêtements de circonstance, lui a donné le geste qu'exigeait la liturgie et ne l'a doté d'un attribut personnel que pour le bien différencier de l'archevêque de Bordeaux. Et cet attribut, pour anachronique qu'il soit, a le grand mérite de ne pas défigurer le visage du prélat. Le point de vue esthétique, très digne d'un artiste de la Renaissance, l'a emporté, de propos délibéré, sur le souci historique qui prévandrait peut-être aujourd'hui.

E. Nous n'avons point apporté, nous a-t-on dit, la preuve directe, irréfutable, de notre interprétation : le texte ancien qui la justifierait en faisant mention d'une repentance d'Henri II et d'Aliénor.

Ce texte n'existe probablement point. S'il existait et que nous l'eussions rencontré, nous n'aurions pas eu à faire la longue et laborieuse démonstration à laquelle nous avons été contraint. Il eût suffi d'examiner l'authenticité et la portée du document exhibé et de présenter au lecteur les conclusions de notre examen.

A défaut de cette preuve écrite, nous nous sommes naturel-

1. Miles... vulneravit [Thomam] in capite, eodem ictu praeciso brachio haec referentis... At tertius miles... coronam... a capite separavit... Quintus vero non miles, sed clericus... cerebrum cum sanguine per pavimentum spargens, caeteris exclamavit (*Première Vie de saint Thomas*... dans la *Patrol. latine* de Migne, t. CXC, p. 47.)

lement posé cette interrogation : Est-il admissible, en fait, que le roi Henri II, alors âgé de vingt-quatre ans, ait consenti, quatre années environ après son mariage avec Aliénor, à se courber devant le clergé provincial en reconnaissant publiquement les torts de sa conduite passée? La question est de celles qui peuvent se débattre indéfiniment, selon le point de vue que l'on prend. On peut dire que l'orgueil royal ne se laisse point d'ordinaire si facilement abaisser. On peut remarquer que le Plantagenet n'a point laissé dans l'histoire le souvenir d'un prince d'une conscience morale et religieuse particulièrement affinée. On peut rappeler, enfin, que le principal coupable, c'était Aliénor bien plus qu'Henri II. Ce sont là des arguments d'ordre purement psychologique, insuffisants pour emporter la conviction dans un sens ou dans l'autre. Par contre voici qui est plus décisif. Seize ans plus tard, le 21 mai 1172, peu après le meurtre de Thomas Becket, Henri II jura sur les Évangiles, dans la cathédrale d'Avranches, en présence de deux légats envoyés pour examiner sa conduite, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque de Cantorbéry. Reconnaissant cependant que ce meurtre avait été exécuté *pour lui*, il s'offrit en victime expiatoire, en promettant d'accomplir les diverses pénitences qu'il plairait aux légats de lui infliger. Ces pénitences une fois déterminées, les unes d'ordre politique, les autres d'ordre canonique, Henri II reçut l'absolution des envoyés du pape. Le 27 septembre suivant, devant un concile assemblé à Avranches, le roi renouvela sur les reliques des saints son serment d'innocence et ses promesses de pénitence. Un procès-verbal du tout fut aussitôt dressé par le chapelain royal Roger de Hoveden, sous le nom de *Charta absolutionis*, puis scellé du sceau du roi et de celui des légats[1]. — Cette

1. Sur cette question, vivement débattue par les érudits de la région intéressée, voy. Le Héricher dans le journal *L'Avranchin* du 8 juin 1873; la réponse de C. Lebreton, *ibid.*, 13 juill. 1873; G. Bouvattier, *Henri II, roi d'Angleterre, à Avranches* (dans les *Mém. de la Soc. d'arch. d'Avranches,* VI (1884), pp. 281-301); C. Lebreton, *La pénitence de Henri II, roi d'Angleterre, et le Concile d'Avranches en 1172* (Saint-Brieuc, 1885), reproduction de l'article de 1873, avec la critique de Le Héricher et l'approbation de A. Laisné. — La grande obligeance de mes confrères MM. Lecacheux, archiviste de la Man-

double scène nous semble caractéristique; elle jette un jour instructif pour nous sur la mentalité du roi Henri II, sur sa soumission au pouvoir ecclésiastique, et répond en quelque mesure à l'objection qui nous a été faite à propos des événements de 1156, que « la pénitence publique n'est signalée au XIIe siècle qu'à l'état d'exception »[1].

8

Rien dans tout ce qui précède ne nous éclaire encore sur la date approximative où fut exécuté dans les formes plastiques le scénario religieux que nous avons retrouvé après des siècles d'oubli. Il nous faut donc encore une fois interroger l'histoire locale, la grande auxiliaire de l'archéologie en pareil cas.

Le Portail royal est d'une date indécise, mais pourtant du second tiers du XIIIe siècle. Telle est l'opinion de M. Brutails[2], et nous ne saurions la passer sous silence. De chaque côté du trumeau se dressent cinq (jadis six) statues d'apôtres[3] d'une exécution superbe. Déplacées en 1830, elles ont été réinstallées sur leurs socles il y a une trentaine d'années[4], sauf deux qu'on

che, et Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, m'a seule rendu possible la consultation de ces brochures, devenues fort rares.

1. M. Beauvois nous écrit qu'il lui semblerait plus conforme à la pratique de l'Église de placer la cérémonie expiatoire qui nous a occupé, « avant le second mariage d'Aliénor, c'est-à-dire entre le 18 mars 1152 et le 18 mai suivant ». Oui, mais, entre ces deux dates, ni Aliénor ni Henri Plantagenet ne se rencontrèrent à Bordeaux avec Geoffroi de Lorroux. — A cette autre remarque de notre correspondant que, d'après le *Pénitential* de Théodore (VIIe siècle), la pénitence publique était inconnue en Angleterre, nous répliquerons : 1° qu'un document du VIIe siècle ne peut rien préjuger quant au XIIe siècle; 2° que la pénitence dont nous nous occupons eut lieu en France; 3° qu'Henri Plantagenet était, en tant que duc d'Aquitaine issu de la maison d'Anjou, un prince français.

2. *Les vieilles églises de la Gironde*, p. 6.

3. « Cette porte (royale de la cathédrale) est fort ancienne et bien travaillée, ornée, des deux costés, des images des douze apôtres en relief. » (A. Lopès, *Hist. de l'église Saint-André*, 1668; édit. Callen, I, 151.) J. Roberty ne fait figurer que huit statues, quatre de chaque côté, dans la restitution arbitraire que nous avons citée plus haut, et il place au trumeau un Christ qui n'y était point de son temps.

4. Viollet-le-Duc en a fait exécuter vers 1847 une reproduction pour servir de modèle à celles qui ornent présentement la cathédrale de Paris. — On en trouve une belle représentation héliographique dans C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, pl. XIII, et A. Brutails, *Les vieilles églises...*, pl. I.

n'a pu retrouver[1]. Dans son ensemble ce portail est extrêmement remarquable et exigea à coup sûr beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les travaux se soient arrêtés après l'achèvement des voussures. Il y paraît clairement, d'ailleurs, quand on remarque que la pierre jaunâtre de la partie inférieure de la travée ne se retrouve pas dans la partie supérieure. Lorsqu'on reprit la construction, on y employa une pierre grisâtre, qui est celle de la galerie que nous avons étudiée. Au bout de combien d'années, c'est ce que nous ne savons pas exactement, mais ce que nous allons entrevoir.

En effet, malgré l'évidence de la démonstration que nous avons faite, qu'il s'agit bien d'Henri II et de sa femme Aliénor dans les deux derniers personnages de la procession, il y a quelque chose d'inattendu à constater que le clergé bordelais, en possession par voie orale d'un souvenir tel que la repentance semi-publique du roi d'Angleterre et de sa femme en 1156, ait cru devoir l'énoncer un jour, même par la méthode allégorique. Quel grand intérêt le poussait donc à cette révélation ?

J'avoue que je n'en découvre aucun, de caractère pressant ou de sollicitation opportune ; mais je crois apercevoir l'occasion qui s'offrit lorsque le chapitre cathédral (ou peut-être l'archevêque) résolut de faire terminer le haut du Portail royal, interrompu, nous l'avons dit déjà, vers la fin du règne de saint Louis. La question se posa tout naturellement de savoir quel couronnement architectural on lui donnerait, et la réponse fut inspirée non moins naturellement par trois figurines de l'intérieur du même portail, que nous n'avons pas encore étudiées : l'archevêque Geoffroi de Lorroux, le jeune Louis VII et sa femme

1. Il faudrait, s'ils ont vraiment existé, les rechercher soit à Mérignac, soit à La Sauve, d'après Léo Drouyn, art. de la *Rev. cathol.*, déjà cité. — A première vue, il semble aujourd'hui qu'il n'y ait place sur chaque moitié de ce portail que pour cinq statues. De l'examen approfondi que nous en avons fait, le 10 mars dernier, avec M. Meaudre de Lapouyade, il résulte clairement qu'il y a eu jadis de chaque côté une sixième niche, que des travaux maladroitement opérés au XIX[e] siècle ont fait disparaître, non sans qu'il en subsiste quelques traces.

Aliénor (premier tiers du XIIIe siècle)[1]. Seulement, comme il n'y avait point lieu de rappeler de nouveau le premier mariage de la duchesse et encore moins le second, le chapitre en vint facilement à l'idée de commémorer sa pénitence, telle que le souvenir s'en était conservé dans le clergé bordelais qui, au fond de toute cette histoire scandaleuse, voyait à bon droit moins les torts d'Henri II que ceux d'Aliénor : elle coupable d'adultère, lui seulement complice.

Si le clergé poursuivait un simple but d'édification, il se trompait fort. Derrière le couple repentant, le peuple voyait surtout le couple amoureux et s'en gaudissait à sa façon[2]. Les Anglais, eux, pouvaient y voir les deux faces du sujet : la faute commise, l'humiliation imposée à leurs souverains[3]. Pour oser leur rappeler ces souvenirs, il fallait vraiment que le clergé local fût bien assuré de l'opinion du plus grand nombre des habitants et même de la complicité d'un pouvoir puissant. D'induction en induction nous en arriverions à croire que cette

1. Elles se trouvent sous une corniche romane, dans la nef même, mais à moitié dissimulées aujourd'hui par le baldaquin de la chaire qu'on a malencontreusement transportée à cet endroit après la Révolution. La première figurine, formant modillon, à la droite du spectateur, est coiffée d'un diadème à fleurons; c'est une tête de femme, donc très probablement Aliénor d'Aquitaine; — la seconde, à la face joviale, est coiffée d'un casque dont on ne voit d'ailleurs que le rebord; c'est l'un des deux maris d'Aliénor; — la troisième, à la gauche du spectateur, est d'un homme coiffé d'une mitre très basse dont les fanons retombent de chaque côté des oreilles; c'est donc l'archevêque Geoffroi de Lorroux. Les yeux sont toujours clos pour bien marquer qu'il s'agit de défunts. Le modelé est d'une grande perfection. — Selon que l'on reconnaît dans le personnage du milieu Louis VII ou Henri II, cette corniche du XIIIe siècle rappelle le mariage du premier, célébré par Geoffroi de Lorroux dans cette même cathédrale en 1137, où l'entrée solennelle qu'y fit le second avec Aliénor sous la conduite du même archevêque en 1156. Mais il nous faut sûrement opiner en faveur de Louis VII qui, lors de son mariage avec Aliénor, en 1137, ne portait point encore la couronne royale, tandis que Henri II en portait une lors de son entrée solennelle dans la cathédrale en 1156. Le fait que ces figurines sont disposées sans symétrie |o o|o | indique qu'on a voulu intentionnellement marquer, mais sans la remplir, la place qui revenait au second époux d'Aliénor.

2. Sur les bruits qui coururent à Bordeaux quant à la légitimité de la naissance de Richard II en 1367, voyez ce que raconte Froissart (à la date).

3. Nous ne parlons pas de la statue de Thomas Becket, parce que nous avons admis précédemment comme vraisemblable qu'elle ne fut mise en place qu'après le départ des Anglais de Bordeaux.

galerie est postérieure à l'année 1277, où l'archevêque de Bordeaux et le chapitre de Saint-Seurin s'étaient adressés à Philippe le Bel pour le règlement d'un conflit avec les représentants d'Édouard Ier; — plus vraisemblablement même, postérieure à l'année 1294, où ce même Philippe, désireux de réinstaller sa souveraineté en Guienne, tout en respectant la suzeraineté féodale du duc anglais, avait mis Bordeaux sous séquestre et envoyé son connétable Raoul de Presles pour y prendre le serment de fidélité des jurats[1].

C'est par des considérations du même genre, de prudence politique et de circonspection ecclésiastique, qu'on ajourna l'exécution de la statue de Thomas Becket. Il ne faudra pas moins que le départ des Anglais et l'avènement d'un prélat soucieux de terminer la cathédrale, pour que les Bordelais puissent voir enfin terminer sur le Portail royal la décoration conçue et commencée vers les dernières années du XIIIe siècle.

Nous pourrions, dans cette voie des inductions logiques, aller plus loin encore et montrer quelles vues nous ouvre sur l'histoire du temps le rappel de la procession expiatoire de 1156. Mais induction n'est point preuve, et peut-être n'avons-nous, en ces dernières pages, que trop donné au raisonnement pour suppléer au silence des textes.

Nous avons reconnu au début de cette étude que les huit statues de notre procession trahissaient trois ou quatre ciseaux différents. Cependant, pour la commodité de notre exposition, nous n'avons jamais parlé que d'un statuaire. Mais le véritable *deus ex machina* de cette construction d'art, ce dut être quelque chanoine instruit des événements du temps, aussi versé dans la connaissance des Livres saints que dans la chronique ancienne de la « province ». C'est lui qui aura imaginé, afin d'endormir les susceptibilités des Anglais de Bordeaux, de recourir au procédé allégorique pour sculpter au fronton du Portail royal la cérémonie expiatoire à laquelle Henri II et Aliénor s'étaient soumis. A la vérité, nous ne sau-

1. Voyez dans l'*Histoire de Bordeaux* (pp. 151-152) de M. Camille Jullian, l'exposé de ces faits.

rions citer le moindre texte à l'appui de notre assertion, qui garde ainsi le caractère d'une simple conjecture. Qu'avons-nous dit toutefois que ne disent chaque jour, avec plus d'autorité que nous, les érudits occupés du Moyen âge et de ses œuvres? « Toute légende à base historique, écrit M. J. Bédier, suppose la participation des clercs et est, par essence, d'origine savante. Elle ne dure que si elle est fortement localisée[1]. » S'il en est ainsi, n'avons-nous pas été justifié à dire que l'initiative de la seconde décoration du Portail royal[2] appartenait au clergé, qui seul pouvait avoir conservé, en le déformant sur quelques points, le souvenir de la cérémonie dont la cathédrale de Bordeaux avait été le théâtre à la date du 25 décembre 1156?

(*A suivre.*) Alfred LEROUX.

1. *Les légendes épiques* (1913, IV, p. 474).

2. La première décoration, celle des douze apôtres, restant ici hors de cause.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

TROIS DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES DE L'HÔPITAL DU PUY-EN-VELAY, ÉCRITS EN LANGUE D'OC

I. — *Ordonnance de la cour du roi Martin d'Aragon, concernant les quêtes pour Notre-Dame du Puy, Saint-Blaize de Perpignan et Sainte-Barbe de Prunères dans le diocèse de Girone (1407).* — Texte catalan.

La charte que je désire faire connaître surtout aux provençalistes, sans oublier les historiens, est écrite sur un parchemin de 47 centimètres sur 34. Le texte, suivi des « signa » de trois notaires, en occupe tout le recto; il est écrit dans le sens de la longueur en caractères très nets du XVe siècle; trois marges de 3 à 4 centimètres l'encadrent au sommet, à gauche et à droite, et le bas est blanc sur une largeur de 7 centimètres.

Le copiste, très soigneux, avait donné un titre au document et l'avait inscrit vers le milieu du verso, à droite, par les mots :

TRANSLAT AUTIRTICS[1] D'UNA LETRA

Mais le parchemin devint, avec le temps, une pièce sans valeur et eut dès lors une destinée très modeste. En 1584, il fut transformé en couverture, replié sur les bords, cousu aux quatre coins avec un fil assez épais, et un nouveau titre indiqua son nouvel usage ou plutôt ce qu'il enveloppa. Sur le recto de

1. Le mot *autirtics* est très lisible. Faut-il lui substituer *autentics* que nous trouverons, sous la forme *autentiq*, dans une seconde pièce? C'est probable. En tous cas, la réminiscence du cas sujet marqué par l'*s* finale est à signaler. On la retrouve fréquemment dans les écrits du temps, notamment dans un *compes* écrit au Puy en 1408. On sait, d'autre part, qu'en langue d'oïl le cas sujet est encore employé par Froissart (✝ 1410) et a laissé des traces jusque dans Villon.

la couverture, vers le haut, sont écrits, en effet, en grosse bâtarde, les mots :

« Canolle[1] pour l'année mil cinq cents quatre-vingtz et quatre. »

Le dernier mot a été ensuite barré.

Mais, la Canolle, dont les feuilles avaient été cousues à la couverture même, par le milieu, afin de former un cahier assez épais, fut bientôt accompagnée de quittances d'un format plus petit, et le cahier fut replié en quatre. Sur l'une des deux petites cases qui formèrent ainsi définitivement la couverture extérieure, on lit ce qui suit :

« Canolle et quictances de l'an 1587*, Estantz m^as[2] Messieurs Ylaire de Grolhat Doyen et Zulhie Bonyol, et ministre m^a[3] Claude Nolhac*. 1588 et 1589. »

C'est dans cet état que le parchemin a été conservé jusqu'à nos jours dans les archives de l'hôpital du Puy. Il n'a jamais été classé comme pièce séparée, et il a fallu la curiosité de M. René Jouanne, l'érudit archiviste de l'établissement, pour le remarquer. M. Jouanne, après avoir dépouillé le contenu du petit livre, vit que la couverture portait elle-même, à l'intérieur, le *translat* indiqué par le premier titre et que ce *translat* était très bien conservé.

Comme la pièce était écrite surtout en catalan, il eut l'amabilité de songer à moi et de me la communiquer, pensant qu'un texte inédit en langue vulgaire du xve siècle était susceptible de figurer dans le recueil que nous constituons au Puy pour contribuer à la résurrection de la vieille langue du Midi. Qu'il veuille bien agréer l'expression de mes meilleurs remerciements.

Par le fait même que le parchemin a servi de couverture, il a été préservé de tout dommage à l'intérieur; les divers plis et replis qu'il a subis ont bien produit quelques taches et quel-

1. On appelait *Canolle*, à l'Hôpital du Puy, la liste des pensions fournies aux curés, dames, *donats, donades* et autres officiers ou employés de l'Hôtel-Dieu.

2. Cette abréviation signifie : Maistres [de l'Hôpital].

3. Cette abréviation signifie : Mage.

ques trous; mais deux mots seulement sont devenus tout à fait illisibles. En général, le texte s'étale en belle écriture sur une grande page restée très blanche.

TEXTE[1]

1 Hoc est translatum fideliter scriptum ad quadam patenti papirii littera, in ejus dorso, cum quodam sigillo parvo, in cera vermilia impresso, sigillata, que est seriei sequentis :

De nos, frare Johan Exmeno, maestre en sacra pagina del
2 orde dels frares menors, e FFranc[es]ch Martorell, cano[n]ge de la Seu de Barch[elo]na, prom[ot]or d[e] la Cort d[e]l Senyor Rey,

Al honrat En Joha[n] March, d[e] la Tresoreria del Senyor Rey e Ciutada de Barch[elo]n[a], sal[u]t e honor.

3 Com lo Senyor Rey, ab letra sua pate[n]t, en paper scrita, d[e] la sua p[ro]p[ri]a ma signada, e, ab lo segell secret seu, en cera vermella, en lo dors empremptat, segellada, e, p[er] lo
4 p[rocur]ador fiscal del dit senyor a nosaltres p[re]sentada, la tenor et contine[n]tia de la qual es segons se segueix :

Martinus, Dei gracia, Rex Aragonensis, Valentinensis, Majoricensis, Sardinie et Corsice, Comesque Barchinone, Rossilionis et Ceritane, venerabili, religiosis et dilectis fratri Bartholo-
5 meo, magistro ordinis Beate Marie de Mercede Captivorum, fratri Johanni Exmyni, in sacra pagina professori, et FFrancisco Martorelli, Canonico Barchinone, Consiliario et negociorum nostre Curie promotori, salutem et dilectionem.

6 Sicuti plurimorum relacione veridica nostris auribus est deductum plurimi et diversi questores, petitores, alieque per-

1. Ce texte, on le pense bien, n'a pas été relevé par moi seul. MM. René Jouanne, archiviste paléographe, Boudon-Lashermes, docteur en droit et auteur de nombreux travaux d'érudition très estimés sur le vieux Puy, m'ont tour à tour aidé à lire les passages douteux et à résoudre la question si importante des abréviations. M. l'abbé Mercier, qui est considéré, à juste titre, comme un lecteur impeccable des documents du Moyen âge, a relevé spécialement la partie latine de la charte. En résumé, je présente un travail qui est le fruit d'une collaboration aussi précieuse que bienveillante.

Dans la partie latine, les abréviations n'ont pas été indiquées, parce qu'elles sont connues. Par contre, j'ai tenu à marquer minutieusement toutes celles du texte catalan, afin de bien montrer comment nos pères écrivaient en langue vulgaire.

Les chiffres écrits en marge (*2) numérotent les lignes du parchemin.

sone, elemosinarios questus intra nostrum dominium facientes,
nostre prehabile [*corr.* : nostra prehabita] licencia et permissu,
7 questus elemosinarios quos Christi fideles, pia compassione
inducti, eis conferunt, atque donant, non in actus et usus pro
quibus, a nobis, eisdem licencia est tributa, sed in alios usus
et actus indebitos, et, quod molestius referimus, inhonestos,
8 convertunt et distribuunt impudenter; alii eciam, sunt ques-
tores, seu, ut verius loquamur, raptores, qui, nullam inde li-
cenciam obtinentes a nobis, seu alia persona inde potestatem
habente, colorata occasione per eos captata, discurrunt hinc
9 ind[e] per nostrum dominium, a nostris fidelibus et subditis
questus et elemosinas deposcentes, cum quibus ducunt mise-
rabiliter vitam suam, in eorum animarum periculum, et totius
rei publice regnorum et terrarum nostrarum, dannum et jactu-
10 ram permaximam, nostreque correctionis vilipendum manifes-
tum; cumque nos, volentes super predictis debite, pro interesse
nostro, ut convenit, providere, die presenti, habito inde consi-
lio, universas et singulas licentias, per nos de predictis factas
11 quibuscumque personis revocaverimus, sicuti ad uberiorem
cautelam cum presenti eciam revocamus, vobis et vestrum sin-
gulis dicimus, comictimus et mandamus quathinus revocatio-
nem nostram facientes, per universas civitates, villas, castra notri
12 dominii, voce preconia [publicari]; ne quis inde ignoranciam
valeat pretendere, ullomodo inhibeatis, nostri nomine atque
vice, universis et singulis questoribus, petitoribus memoratis,
certa et grandi sub pena, ne de cetero, absque nostri licencia et
13 permissu, seu vestri, nostri nomine, eis danda, non audeant,
seu presumant querere, sive petere elemosinas, seu alios ques-
tus facere qualescumque, compellentes remediis quibus decet
14 prenominatos petitores eciam, seu questores universis [*corr.* :
universos] et singulos ad dandum et exigendum coram vobis
compotum et racionem de receptis p[e]ccuniis per eosdem, a
questiis et elemosinis memoratis, et illos, quos p[e]ccunias que
15 pervenerunt eorum ad manus, racione predicta, reperitis con-
vertisse in alios usus et actus preter illos quos habent licencie
eis date a nobis, rigide, prout de jure et racione faciendum
16 inveneritis, puniatis et justitia media castigetis, taliter quod
eis cedat ad penam et aliis transeat in exemplum, et talia de
cetero formident attentare; nos enim, vobis et vestrum cuili-
bet in et super predictis, cum omnibus et singulis dependen-

17 tibus, incidentibus, emergentibus et annexis, comictimus, vices nostras, plenarie, cum presenti, per quam mandamus expresse universis et singulis officialibus nostris, et subditis in eorum officiis locatenentibus, quathinus, super predictis, assis-
18 tant vobis auxilio, consilio et favore, quociens inde fuerint requisiti.

Datum Valentie, sub nostro sigillo secreto, secunda die mensis augusti, anno a Nativitate Domini m°cccc° septimo. Rex Martinus.

19 Haja comes a nosaltres e qualsevol de nos, ab la dessus ins[er]ta sua letra, lo feyt de tots los acaptiriis[1] que·s fan en tota la sua t[er]ra e senyoria, com ni en quina man[er]a se
20 convertexen en aquelles coses, lochs e pies demandes p[er] los quals son exigides, segons en la dita n[os]tra comissio es largame[n]t conte[n]gut.

E a audiencia del dit senyor Rey sta novellame[n]t p[er]vengut
21 que vos, dit En Johan March, tenits arrendats tots los acaptiris que·s fan en la sua senyoria p[er] N[ost]ra Dona del Puig de FFrança, p[er] sent Blay d[e] P[er]penya e p[er] s[an]ta Bar-
22 bera de Pruneres, del Bisbat de G[er]ona, e p[er] aq[ue]lls dits tres acaptiris sots tengut e obligat donar, cascun any, als capitol, p[ri]or, o p[rocu]radors de les dites tres demandes o
23 acaptiris o a p[rocu]radors d'aq[ue]lls, certes qua[n]titats de monedes, segons en les obligations p[er] vos da que·n fetes[2] es largame[n]t conte[n]gut.

1. Le mot *acaptiriis* paraît sept fois dans le document et toujours avec sa physionomie latine. C'est donc un mot dont se servait l'Église pour les besoins des quêtes. Ducange ne l'a pas mentionné, et je ne le trouve nulle part sous la forme *acaptura*, qui serait normale. Le verbe *acaptar* (composé de *captar*) est fréquent, en effet, dans les textes du Midi. Raynouard lui a consacré un article assez soigné dans son *Lexique Roman*, II, 275. Il remarque qu'il ne signifie pas seulement *acheter*, comme en langue d'oïl, puisque *acheter* se disait surtout *comprar* en langue d'oc. *Acaptar* était particulièrement employé dans le sens de *quêter*, *amasser*, *mendier*, *solliciter*, *obtenir*. Il n'a que ce sens en castillan. Dès lors, il devait produire un dérivé de sens analogue et *acaptiriis* est ce dérivé même latinisé.

Le mot existait en langue d'oïl, et Lacurne de Sainte-Palaye l'a trouvé dans un vers du Roman de la Rose :

Si que tout perd son *achapture*.

2. *da que·n fetes* est très lisible et signifie évidemment : « Pour ce que vous en devez faire. » Mais la construction par *da*, qui serait excellente en italien, me paraît être un exemple rare en catalan.

E jacsia [1] lo dit senyor Rey, ni nosaltres en loch e veu de aq[ue]ll,
24 no haja tolt, ni nosaltres no tollem ni vedam los dits acapti-
riis, ans, ab la p[re]sent, admetem e permetem aq[ue]lls;
emp[er]o, p[er] ço com lo dit Senyor Rey no es ben informat
*25 si les qua[n]titats dels dits acap*tiris ixen e·s cullen, se
conv[er]texen en aq[ue]lles pies causes p[er] les quals son de-
mandades e de les gents e sotsmeses sens [esser] exigides;
26 jacsia la cosa s[u]p[rad]ita piadosa e caritativa, si e en cas que
aço que s'acapta o replega vaja entregame[n]t en aq[ue]lls
lochs p[er] los quals es exigit e demanat, e del dit senyor Rey
27 e d[e] nosaltres qui som comissaris, se·n se pert, tanga sobre
les dites coses..... [2] de part del dit senyor Rey dehim e manam
exp[re]ssame[n]t e de certa s[cien]tia que tingats emp[er]ades
28 totes e qualsevol qua[n]titats de monedes que vos tingats o
haurets, o siats tengut donar e liurar als dits Capitol, p[ri]ors
o p[rocu]radors de N[ost]ra Dona del Puig, de sent Blay de
*29 P[er]pe[n]ya e de Santa Barbara de Pruneres e a qualsevol
d'a[que]lls, p[er] vigor de qualsevol arrendame[n]ts que vos
d'aq[ue]lls hajats fets, e aq[ue]lles no liurets a aq[ue]lls, ni
30 alcuna p[er]sona p[er] aq[uells]; ans, les dites qua[n]titats e
qualsevol d'aq[ue]lles, deposets e metats, al te[m]ps que obli-
gat sots a pagar aq[ue]lles, o qualsevol d'aq[ue]lles, ço es : la
31 meytat en la ciutat de Vale[n]cia, en la taula de cambi d[e]l
ho[n]rat En Simon Ceseres, cambiador d[e] la dita ciutat, e
l'alt[ra] meytat en la ciutat de Barch[elo]na, en la taula asse-
32 gurada p[er] la dita ciutat, les quals taules, lo dit senyor Rey
ha assignades a deposar e metre totes e qualsevol qua[n]titats
que d[e]ls dits acaptiris, e de quals se vol d'aq[ue]lls exiran. Et
33 aço p[er] res no mudets o dilatets.

En al[tr]a man[er]a, certificam vos que, si p[er] vos lo
cont[ra]ri era o s[er]a feyt o temptat fer, ço que no creem, nos
34 manariam fer execucio contra vos e bens v[ost]res, p[er] les
dites qua[n]titats, o qualsevol d'aq[ue]lles, et olt[re] vos puni-

1. *Jacsia* est très net dans la charte et le mot était d'un usage fréquent chez les troubadours et dans tout le Midi. Néanmoins, les Catalans employaient la forme *Jatsia*. (V. Raynouard, *Lexique roman*, III, 578.)

2. Un pli rongé du parchemin a fait disparaître au moins deux mots. Heureusement, cette disparition ne nuit pas au sens général du document. Il semble, par quelques lettres qui restent, qu'on devrait lire : *p[ro]vehir; per tant, nosaltres.*

rem axi com a transgressor dels maname[n]ts del dit senyor Rey, segons p[er] justicia tro*barem esser faedor.

Dada en Valenc[ia], a VIII. dies de Noemb[e]r d[e]l any d[e] la Nat[ivitat] de N[ost]re Senyor M CCCC set.

Mag[iste]r Johan. FF. Martorell.

Signum[1] Johannis Roqueta, auctoritate Regia not[arii] publici Barch[i]n[one], testis.

Signum Bartholomei Guanyr, auctoritate Regia not[arii] publici Barch[i]n[one], testis.

Signum mei Raymundi Guayters, scriptoris scribanie serenissimi Domini Regis Aragonensis, et, auctoritate Regia, notarii publici per totam terram et dominacionem ejusdem, civisque Barchinone, qui presens transcriptum a suo originali sumptum, et cum eodem fideliter comprobatum, ut rogatus, in hanc publicam formam redigens, scripsi et clausi in civitate Barchinone, quinta decima die decembris, anno a Nativitate Domini M° CCCC° septimo.

Constat autem de raso et rescripto in linea XVIII, ubi legitur : Senyoria com in en quina man[er]a se convertexen en aquelles coses, lochs, e[2].

REMARQUES HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES

Le document me paraît instructif à plus d'un titre. Il règlemente des quêtes religieuses et il est daté du moment où le roi Martin d'Aragon (19 mai 1395-30 mai 1410) a pris la part la plus active aux événements provoqués par le grand schisme d'Occident. Le monarque s'y donne les titres de roi de Sardaigne et de Corse. Or, il devait ces îles au pape Benoît XIII, qui l'en avait investi à Avignon le 30 mars 1397. Benoît (*alias* Pierre de Luna) était parent de la première femme de Martin, Marie Lopez de Luna. Le roi d'Aragon l'avait soutenu fidèlement contre son compétiteur de Rome, Boniface IX (1389-1404) et même contre les Français, qui, ayant prononcé la *soustraction d'obé-*

1. Comme d'usage, le mot *signum* est divisé en deux parties (*sig....num*). Au milieu se trouve le *signum* lui-même, c'est-à-dire un dessin à la plume assez ingénieux. Les *signa* de Roqueta et de Guanyr ne diffèrent guère l'un de l'autre. Celui de Guayters est plus artistique et plus original.

2. Ces mots catalans certifiés par R. Guayters, sont écrits sur une partie grattée à la ligne 19.

dience contre lui, étaient venus l'assiéger dans son palais d'Avignon. Il l'avait délivré avec le concours du duc d'Orléans, par les soins du chevalier Braquement, en mars 1403, et l'on verra, dans un instant, comment il l'appela en 1407 dans ses propres États à Perpignan. Mistral a consacré dans son poème de *Nerto*, une relation poétique émouvante à cette délivrance.

Remarquons, en passant, que les historiens de Gênes et de la Corse n'ont guère connu la domination de Martin en Corse. Cependant, l'occupation de l'île fut effective, au moins en partie. Martin s'y était rendu en personne en 1397 et y avait récompensé les Rosas et les Istria de leur fidélité. Ce voyage avait été l'origine d'une politique active de l'Aragon contre les Gênois et les Français. Ceux-ci occupaient justement l'état de Gênes avec le maréchal de Boucicault. Cette politique conduira Alphonse IV, le second successeur de Martin, à faire le siège de Bonifacio, où existe encore *l'escalier* bien connu *du roi d'Aragon*. Aigues-Mortes et même Marseille eurent à souffrir des expéditions maritimes des Catalans, et les généraux de Martin remportèrent des succès sérieux sur Brancaléon Doria, l'amiral gênois qui défendait la Sardaigne et la Corse.

En réalité, grâce à la Sicile, que possédait son fils, Martin-le-Jeune, et à la Corse et à la Sardaigne, qu'il conquit en partie lui-même, Martin domina toute la Méditerranée occidentale, et cette souveraineté maritime est un des faits les plus dignes d'attention quand on étudie l'histoire restée jusqu'ici assez obscure du début du xv[e] siècle. Le fils de Martin, Martin-le-Jeune, mourra à Cagliari le 25 juillet 1409.

Quant aux mobiles qui ont provoqué l'ordonnance du roi contre les *questores*, ou plutôt *raptores*, qui amassaient de l'argent sans autorisation de sa part ni d'aucun de ses mandataires, ils sont aussi dus au grand schisme, comme la conquête de la Sardaigne et de la Corse. Le roi voulait empêcher les quêtes en faveur du pape de Rome et réserver les aumônes ou contributions des fidèles à son parent et ami Benoît XIII.

Dans la deuxième partie de la charte, cette préoccupation apparaît visiblement. Notre-Dame du Puy était en France et dirigeait, on le verra, l'église de Girone. Or, la France, après

avoir reconnu un moment Benoît XIII en 1403, grâce aux instances du duc d'Orléans, était revenue au système de la soustraction d'obédience au commencement de 1407. Benoît, alors à Porto-Venere, dans l'État de Gênes, n'avait pas hésité à excommunier l'université de Paris et tout le clergé qui avait été nommé sans son concours. Il avait même écrit à Charles VI une lettre sévère qui fut considérée comme offensante à Paris et exposa les gentilshommes qui l'avaient portée au roi à des périls réels. Ils furent traduits en justice et condamnés à un emprisonnement qui fut précédé d'une exposition au pilori. Grégoire XII, le nouveau compétiteur de Benoît, se disqualifia, il est vrai, en ne se rendant point à un concile convoqué à Savone, bien qu'il eût promis solennellement, et par écrit, de tout tenter, et même de renoncer à la tiare pour rétablir l'unité de l'Église. Mais la France ne renonça point à son attitude hostile, et Benoît, après l'échec du concile, fut contraint de remonter sur les galères qui l'avaient conduit à Porto-Venere. Il erra deux mois en mer, puis prit terre à Collioure et gagna Perpignan. Martin lui donna comme résidence le château royal qu'il avait dans cette ville, et le pape, dès l'année suivante (1er novembre 1408), convoqua à Perpignan un concile qui tint ses assises dans l'église de la Réal, tandis qu'un autre concile se réunissait à Pise, sans le concours des deux papes en querelle.

Il est donc visible que le roi Martin concentre, en décembre 1407, dans des maisons sûres à Valence et à Barcelone, le produit des quêtes pieuses, afin de pourvoir à l'entretien de la cour de son parent et ami.

Quant aux quêtes que l'on faisait pour Notre-Dame du Puy dans les domaines du roi d'Aragon, elles ne sauraient étonner personne. On en faisait dans toute l'Espagne chrétienne et les documents qui en ont conservé la trace sont nombreux encore dans les archives de l'hôpital du Puy. Mais elles étaient particulièrement fructueuses dans l'évêché de Girone. Le chapitre de cette ville était uni de temps immémorial à celui de Notre-Dame d'Anis par des traditions communes et des liens d'amitié remontant à la fondation même de l'évêché de Girone par Charlemagne.

Ces liens et ces traditions ont été mis en lumière, dès 1872, par Ch. Rocher, dans une étude un peu confuse, mais soigneusement documentée, qui valut à son auteur une appréciation flatteuse de Gaston Paris[1]. Or, cette étude s'occupe un instant des quêtes en faveur de Notre-Dame du Puy. On y lit, en effet (p. 263), dans un document du 23 mars 1502, qu'un mandataire de l'Église d'Anis sera envoyé à Girone pour y recueillir les *census* et *redditus* de l'Église du Velay. En 1479, Francisco Martinez était venu exprès de Girone au Puy, pour obtenir du chapitre anicien « d'être son quêteur en titre à Girone. »

La *Semaine religieuse de Perpignan*, ayant eu connaissance d'un résumé que j'avais fait de là charte dans une communication à la Société scientifique du Puy, écrit dans son numéro du 24 janvier 1914 :

« Par ce document, nous pouvons voir combien ancienne est dans notre diocèse la dévotion à Notre-Dame du Puy : *Nostra Senyora del Puig de França*. Cette dévotion est toujours vivace dans nos campagnes. Elle se manifeste par des promesses faites à la Vierge du Puy, des messes que l'on fait célébrer en son honneur, des prières. »

La même publication pieuse écrit sur Saint-Blaise de Perpignan la notice suivante :

« L'autel de Saint-Blaise se trouvait dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux. Il était célèbre par la grande dévotion des Perpignannais, par les reliques considérables que l'on y vénérait et par les nombreux miracles qui s'y opéraient fréquemment. L'évêque d'Elne, Bérenger Battle, fonda une confrérie de Saint-Blaise rattachée à cet autel. A cette confrérie il unit l'œuvre charitable de l'Hôpital de Saint-Jean et l'œuvre projetée de la construction de l'actuelle cathédrale Saint-Jean... Le roi Sanche de Majorque put poser la première pierre de l'église de Saint-Jean le 5 des kalendes de mai 1324. »

Malgré toute leur bonne volonté, mes correspondants de Perpignan n'ont pas pu identifier Sainte-Barbe-de-Prunères,

1. Ch. Rocher. — *Rapports de l'Église du Puy avec la ville de Girone en Espagne*. (*Tablettes historiques du Velay*; t. III, 1872-73, pp. 233-335; t. IV, 1873-1874, pp. 71-95. Le Puy).

dans l'évêché de Girone. Il s'agit vraisemblablement de Santa-Barbara, hameau dépendant de Oix, *province de Gérone*, partido judicial d'Olot.

Mais c'est surtout par son importance linguistique que le document de 1407 m'a frappé. Le texte catalan est très pur et il est bon de le joindre à ceux qu'on a publiés depuis dix ans.

Pour discerner ce qu'il nous apprend, il suffit de le rapprocher des textes qu'ont si abondamment laissés les XV[e] et XVI[e] siècles. Le frère Jean Exmeno et le chanoine Martorell n'emploient plus la langue bien comme de Jaime I[er] le Conquistador, mort en 1276. Le cas sujet a disparu du document et les pluriels en *es* des mots en *a* fourmillent déjà. *Taulas* est devenu TAULES, *cosas* COSES, *demandas* DEMANDES, *las ditas* LES DITES, *certas* CERTES, *monedas* MONEDES, *pias* PIES, *aquelas* AQUELLES, *totas* TOTES, *assignadas* ASSIGNADES. *Far* est devenu FER, *fayt* FEYT ; la forme catalane SENYOR pour *senhor* ou *segnor* apparaît à côté de PERPENYA et de ANY. Le pur catalan se retrouve dans les formes IXEN, AÇO, devenu depuis AXO, AXI, CONVERTEXEN, SCRITA (pour *escriuta*), SEGUEIX, LOCHS, SOM, SOTS.

Mais le castillan n'a pas encore pénétré à Valence et à Barcelone. C'est à peine si le mot *haja* pourrait le faire soupçonner ; mais cette forme, qu'on retrouve en Gascogne, semble bien avoir été toujours commune aux deux langues. En tout cas, ce verbe mis à part, le texte est pur de tout alliage. *Y* pour *e* est encore inconnu au document ; il en est de même des deux *ll* au commencement des mots : nous n'avons ni *lloch*, ni *llà*, et *segell*, *segellar*, *cullir*, *aquell*, *vermella*, *novellament* sont dus exclusivement à la prononciation de la Catalogne.

Quelle différence avec « l'art de trobar », de Francesch de Oleza[1], qui écrit pourtant seulement cent trente ans après ! Quelle différence même avec la langue d'Ausias March, qui est presque contemporaine, March étant mort avant 1462 et ayant surtout écrit avant 1440 ! La charte est un document public et

1. Voir édition de B. Schädel dans *Mélanges Chabaneau*, 1907. Erlangen, Junge, pp. 712-735.

a été écrite, par conséquent, dans le langage courant généralement employé dans les affaires et l'administration.

Il n'est donc point téméraire d'affirmer que nous nous trouvons en présence d'un texte précieux pour l'histoire du dialecte catalan. Ce texte est un des spécimens les plus purs du dialecte même, au moment où, dégagé de l'influence toute-puissante du parler des troubadours, il n'a pas encore subi l'infiltration de la langue de la Castille.

II. — *Lettre de Pere Pauques de Bule aux chanoines du Puy concernant les quêtes du Roussillon (1575).* — Texte catalan.

L'antipape Benoît XIII mourut en 1424, et il est probable que les prescriptions du roi Martin cessèrent alors d'être en vigueur. En tout cas, cent cinquante ans après, un document concernant les quêtes faites en Roussillon pour Notre-Dame du Puy n'y fait aucune allusion et les *arrendaments* semblent être l'œuvre exclusive de l'église d'Anis, sans que l'autorité royale espagnole ait à intervenir.

Ce second document est aussi écrit en catalan, mais il émane d'un simple particulier inconnu, qui écrit au Chapitre d'Anis une lettre d'affaires. Le texte est en écriture moderne, sur un simple feuillet de papier. Ce feuillet est, d'ailleurs, très bien conservé, et se trouve, comme le parchemin de 1407, dans les archives de l'hôpital du Puy où il n'est pas encore inventorié. J'en dois la connaissance à l'amabilité de M. René Jouanne.

TEXTE

Molt Reverents Senyors del Capitol de la Sglesia de nostra Senyora del Puig de Fransa.

Yo he receue la vostra letra, per un mon servidor, responent a la letra que yo vous havia tramesa, ab laquela tinc[1], ent es lou que diuhen que si yo he continuat de levar despuis que Joan Fabria de Barcelona, llur render, es mort, que lous done avis del que he levat y quant es lo que puc tenir en mon poder de les dites rentes, e que

1. Le mot *tinc*, écrit en abrégé (*tin.*), n'est pas sûr. Je le donne parce qu'il me semble exigé par le sens de la phrase.

los fassa a saber si voli arrendar, que els me faran arrendament davant tot altre, e tambe disen que de Joan Fabrie no los ha continuats de pagar ningun arrentament ny ly han feta ninguna procuration.

Quant al fet de dit gendre de Fabrie vous doni advis que ell, per un procuror sieu, me ha feta requesta que jo no me curas de levar ninguna renda de Rossello, estant a nostra Senyora del Pui de Fransa, y sa muller te assi procurador que mi demana dites rentes. Jo no ly he volgut pagar ninguna cosa que no vejes procura de messieurs de Chepitre dedite Nostre Dame du Puy e estant en procès.

E quant a mon fet, dic que despuis que Jehan Fabrie es mort jo he levat e continuat de levar les rendes y questes de Rossello y Bule[1] com abans. Jo vous pagare lo que deure; e, per les persones dels dits Liques o Filere[2], donne mos avisos, per que ells son coneguts en PP^an (Perpinyan) de tots los merchants; y, ab medi dels merchants, los messieurs de Chapitre seran pagats e de totes coses avisats.

Les rendes de assi se perdran si no se done orde de fer capbrevar e fer un capbreu[3] autentiq; e jo se qui fa les rendes y en poder de quins notaris son les clericies. Dementre que jo teni vida, volria que se adressassen [a me] per lo esdevenidor; e, per so, jo voldria les messieurs de Chapitre me fassan un arrendament de les rendes y questes de Rossello y Boila, y una procuration larga y bastant para capbrevar les rentes; per que sera gran profit per la Sglesia de Nostra Senyora del Puy, a laquala jo volria anar visitar, si Deu nos fesia merce que los camis fossen segurs[4].

1. *Bule*, écrit un peu plus loin *Boila*, puis *Bula*, désigne très vraisemblablement la terre de *Boule*, que l'administration moderne a divisée en deux communes, Boule-d'Amont et Boule-Ternère, canton de Vinça, arrondissement de Prades. C'était un terroir des plus pittoresques du Roussillon. Il était formé par la vallée du *Boulès*, qui descend du Canigou dans la Tet. Pendant 10 kilomètres, le Boulès parcourt une gorge solitaire où s'élevait l'abbaye augustine *de Serrabone*. L'église romane de l'abbaye est un des monuments historiques du Roussillon. A Boule-Ternère se dressent encore les ruines d'un château dont le mandement était fort étendu.

2. *Liques* et *Filère* sont des noms du Velay qu'on trouve de bonne heure dans les chartes de l'Hôtel-Dieu du Puy. Au XVIe siècle, les foires du Puy fournissaient des chevaux et des mulets à bien des localités du Midi et de la Catalogne. C'est probablement ce qui explique que Liques et Filère fussent connus à Perpignan *de tots los merchants*.

3. Un *capbreu* est un terrier. (Calmette.)

4. Quand on remarque que l'année 1575 est celle où les guerres de religion sont des plus violentes en France, cette réflexion a son éloquence. Le

E sera la fin de la present, comanant me a tots los senyors canonges de dita Sglesia, y besantlos les mans per mil vegades.

De Perpinya, a 29 de janvier 1575.

Es de aquest, vostre servidor prest
per fer tot lo que manaran.

Pere Pauques de Bula.

Admodum Reverendis dominis canonicis ecclesie Beate Marie de Podio, in Francia.

III. — *Lettre de Pepleix d'Albi à son compère Jacques Maury, chanoine du Puy, recteur de la paroisse de Saliès, près d'Albi* (*1506*). — Texte languedocien.

La lettre suivante est postérieure de près de cent ans à la charte de 1407. Néanmoins, l'écriture est encore celle du quinzième siècle. Elle est très nette et assez grosse, et les abréviations mêmes sont encore celles de 1407. Le texte est écrit sur un feuillet double de papier et en remplit presque trois pages. La ponctuation est formée exclusivement par de longues virgules, d'ailleurs assez rares, et qui ne déterminent guère la physionomie et le mouvement de la phrase. Je dois la communication du document à M. R. Jouanne. Il se trouve aux archives de l'Hôtel-Dieu du Puy et n'a pas encore été définitivement inventorié.

TEXTE

Mon tresque hon[orab]le se[nho]r et amic et compayre, de tre bon cuer a la vostra gratia me recoman. Lo premier es per vos fayre assaber que ieu vos trameti, mon compayre, que serem a Salies, en manjan la tessona[1], am lo noble G[uilhe]m de Gavre, en la mayso

Puy était fougueusement catholique et les protestants le menaçaient sérieusement. Il n'était guère prudent de s'y rendre par le Vémozès et les Gévennes.

1. *Tessona*. Fête ou repas célébré quand on tuait un cochon dans les campagnes. — La diffusion du français dans le pays d'Oc a surtout pour effet de causer la disparition progressive des mots qui étaient d'un usage exclusivement méridional, et qui n'existent pas dans la langue française. Le mot *tessou*, *tessoun*, *teissoun* a subi cette loi. Il ne désigne plus guère que le *blaireau* dans bien des dialectes du Midi. Quant aux dérivés *tessona* et *tessonar*, ils ont déjà

de mose[nho]r Johan Seras, vostre viccari. El es veray que vos et ieu avem parlat, per dos vegadas, tan per lo cami de Tholoza que a Salies[1], que ieu volia comprar lo heretatge que avian los Jelebertz de Castelnou[2], am losquals ieu playdeiava; talamen que, tracti tractan la *prodomie*[3] deldit loc, ieu soi estat constrenh de comprar lor dreht. Et ieu, que hi avia bona voluntat, ainssi que vos et ieu avem d'autras vegadas comunicat et partat, la prodomie me a fort pregat que ieu me transportes de far si fort bastimen la ont vos

disparu et ne se trouvent pas dans les lexiques. Le R. P. Xavier de Fourvière indique *tessouno*, mais pour le rapprocher de *poucelo*. Ils étaient, comme on le voit par notre texte, très familiers à nos pères, et Goudouli les emploie encore fréquemment au XVII[e] siècle. Il fait même sur *tessonar* un affreux jeu de mots :

« Se cantos brabomen, se dansos per coumpas,
Coumpayre Tocosson, non m'en estouni pas,
Car uno lebadou que l'apapayssounao
Dits que quand tu nayssios ta mayre *tessounao*. »

(*Le Broutonet noubelet. Epigrammos*, p. 87
de l'édition de 1693. Toulouse, Pech).

« Gripis, la gauto de boudouflo,
Drom plus segur que tres *tessous*,
Tabe drom de quatre fayssous :
El poulso, bufo, fiulo, rouflo.

Se la Fourtuno m'es amigo,
Yeu pensi fa bonno boutigo,
E proufita de soul aglan
Tant que *tessous* auren tout l'an. »

(*Recoumandacius del Poul al Faycie del Mouli.*
Même édition, 221).

1. Saliès (Tarn), commune de 154 habitants, canton d'Albi.

2. Castelnau-de-Lévis, commune de 1.029 habitants, canton d'Albi. Ruines d'un château des XIII[e] et XV[e] siècles. Castelnau, qui, avant d'appartenir à la famille de Lévis (XIV[e] siècle), s'appelait Castelnau-de-Bonafous, est une bastide fondée en 1256 par Sicard Alaman, alors lieutenant-général d'Alphonse de Poitiers. Le même personnage avait déjà fait construire le château en 1234.

3. *Prodomie.* Le mot est écrit plus loin *prodomia*. Il a un sens qu'on ne lui a jamais donné, à ma connaissance, ni en langue d'oïl, ni en langue d'oc, et il désigne visiblement un tribunal local, composé des personnes les plus respectables de Castelnou (prudhomes). — La remarque est précieuse pour l'histoire : les encyclopédies les plus complètes font remonter, pour la province, l'institution des tribunaux de Prudhommes à Louis XI et signalent celui de Lyon institué par ce monarque. Elles voient exclusivement dans les prudhommes des magistrats chargés de régler les conflits professionnels entre patrons et ouvriers.

Quant au mot *prudhomie*, il aurait désigné seulement les qualités morales des hommes d'honneur.

aviatz vist lo comensamen del bastimen, loqual es tot a la primieyra statga reservada l'abit, que es tota talhada, et tota l'autra es a pe de muralha, dont lo present porteur vos enformara del tot. Veray es que ieu et la prodomia vos hem reavisatz apres ma compra que hay facha dels ditz Gilabertz, laquala me es ben cara et me costa tres cens lieuras et un parelh de raubas de drap de Fransa, que ieu volia fayre deforas lo loc forta mayso, que ieu la bastigues dins lo dit loc, laqual cosa ieu ay speransa de fayre, Dieu ajudan, et sera causa que lo loc se complira de hostals; et que ieu prengues vostre patu[1], se vos play et que ieu vo'n bayles autan aqui meteys apres lo vostre, car ieu n'y ay dos pat[u]s, ho, se ne voletz en autra part, que ne prengatz autan tenen am l'ostal de moss[enho]r Johan Seras, et, per so concludendo, vos preguy que vos placia de me fayre aquel plazer. Au regard del bastimen que es en vostre patu, ieu n'estaray a vostra conoguda, car aussi faudra lodit bastimen metre a la terra, per so que ieu ay deliberad de fayre, Dieu ajudan, una mayso de plasenza et forta, en laquala vos et vostres amix auran retreyta coma persona. Au regard de vostra Rictoria, vos et ieu ne farem qualque causa bona quant seretz part de sa, car hom me a diht que vos seretz a Pascas al present pays et ay ententa en Dieu que farem bona chera. Ma fama, vostra comayre, vos tramet una lieura de safra per so que es del fruht excressen en vostra Rectoria et que vos placia de la perdonar que lo presen es petit. Au regard del patu que ieu vos ay confrontat et limitat en lo instrumen de ma procura, en laquala es constituit Johan Seras, vostre compayre, et vos trameti grossada in forma debita, que vos siatz liberal de prene autre patu que se te am lo patu de la caminada en ayssi coma vos playra. Ieu ay baylat al presen pou[r]teur argen per recobrar lo instrumen que fares de las permutations al notari. Moss[enho]r mon compayre, ieu vos pregui que vos placia de me comandar a fayre, part de sa, so que

1. *Patu*. Le mot est inconnu aux lexiques de la langue d'oc. Mais Godefroy l'a signalé en langue d'oïl dans le sens qu'il a ici (cour, basse-cour, préau), et, chose curieuse, il l'a relevé seulement dans deux documents concernant Toulouse en 1562 et 1610. Il est donc probable que le mot est passé dans le français par le languedocien, et que c'est d'abord dans le Midi qu'il a été employé. Mais le mot semble être devenu *pati*, même à Toulouse, dès le XVII[e] siècle. Goudouli l'emploie déjà avec cette forme; il est vrai que je ne l'ai trouvé qu'une fois dans toute son œuvre. — Raynouard (Lexique roman, IV, 452) donne à *pati* le sens de *pays*, mais dans un exemple sujet à caution.

Le mot *patu* doit être le *patuum* auquel Ducange, dans un long article, donne, non seulement la signification de *pâturage*, mais même celle de *latrines*.

bon vos semblara, car, volentiers l'acomplirai, Dieu ajudan, que vos done bona vida et longa. Scriht Alby, lo xv de octobre, l'an mial cinq cens et sieys, per lo vostre

Amic

Pepleix (?)

Al venerable home, moss[enho]r Jaques Maury, cononge del Puey, Rictor de Salies.

En suscription : « Letra de mon compaire d'Alby. »

C. Fabre.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Henry Aragon. **Le bilan des fouilles de Ruscino (Castel-Roussillon).** Étude archéologique des fouilles. Perpignan, J. Comet, 1914; gr. in-8° de 246 pages, 46 photogravures et 3 phototypies en couleur hors texte.

Ruscino, qui a valu son nom au Roussillon, n'avait pas été, jusqu'à ces dernières années, l'objet de fouilles méthodiques. Certes, l'emplacement de cette cité romaine, devenu au Moyen âge simple château féodal, puis, à l'époque moderne, simple résidence rurale, avait déjà donné à l'archéologie quelques pièces de musées, — sans parler des monnaies diverses, — mais tous ceux qui avaient étudié le passé lointain de ce coin de terre pressentaient mieux. Deux hommes partagent le mérite d'avoir entrepris l'exhumation de ce trésor soupçonné : l'auteur du beau volume dont nous rendons compte aujourd'hui et qui est le propriétaire même du sol fouillé; M. Thiers, l'archéologue bien connu qui a dirigé les travaux et présidé aux trouvailles.

Ces trouvailles ont été exposées scientifiquement par M. Thiers dans des rapports successifs publiés par le Comité des travaux historiques et archéologiques, et il conviendra sans doute d'en présenter les résultats d'ensemble lorsqu'ils auront un caractère plus définitif. Le livre de M. A., par contre, est destiné au grand public, et son auteur en définit l'objet en ces termes : « Faire connaître à tous les Roussillonnais l'histoire jusqu'ici inconnue de ce coin retiré du pays. »

Il faut louer tout d'abord la présentation du volume, dont la séduction attirera et retiendra le lecteur. L'exécution typographique en est luxueuse, l'illustration très soignée : ce sont des vues, des restitutions, des reproductions d'objets. Les principales pièces livrées jusqu'ici par les fouilles sont montrées sous des aspects variés qui permettent de s'en faire une idée précise : nous citerons l'élégant hermaphrodite, en bronze, que les critiques ont étudié déjà longue-

ment et que M. Collignon rattache au « cycle praxitélien »; une plaquette de bouclier ornée d'un foudre ailé, bronze doré, qui faisait partie, peut-être, de quelque statue impériale; une belle série d'armes, fibules, doliums, patères, monnaies diverses; enfin un « objet énigmatique », dit, provisoirement du moins, « hochet arverne », qui fut découvert lors de la campagne de 1910 et qui a beaucoup intrigué les spécialistes.

D'importants fragments d'inscriptions tiennent dans l'illustration et dans le texte du livre de M. A. une place considérable. M. Thiers a surtout attiré l'attention sur les inscriptions de Ruscino qui se rapportent à la famille de Germanicus. Il a émis l'hypothèse, fort plausible, que les débris dont il s'agit devaient former un monument d'ensemble où les enfants de Germanicus auraient été tous réunis autour de leur père : cette œuvre architecturale aurait été érigée entre les années 25 et 29, époque de la rivalité d'Agrippine et de Livie, femme de Drusus. Les marbres dont il subsiste de beaux fragments sont d'excellente facture, et le plus remarquable est celui de marbre rose qui, sur les deux faces, mentionne Agrippine. « Le travail de ce marbre, écrit M. Thiers, est extrêmement soigné et fait songer à un ouvrage d'ébénisterie. » Divers autres marbres, décrits et reproduits par M. A., portent des inscriptions relatives à des dignitaires de Ruscino.

Le sol de Ruscino, — simple colonie *latine* ou colonie *romaine?* — a donc déjà amplement récompensé ceux qui se sont donné la peine de le sonder, et la récolte n'est pas assurément encore épuisée. D'heureuses surprises, — comme plusieurs déjà, dont la meilleure est la découverte de l'hermaphrodite, — sont encore réservées, sans doute, aux campagnes futures. En particulier, la topographie de la cité, qui s'ébauche, sera précisée et complétée. L'archéologie enrichira de la sorte les connaissances et les prévisions de l'histoire, sans les démentir. On ne doit pas espérer, en effet, que Ruscino apparaisse jamais comme une grande cité romaine comparable à Narbonne ou à Arles, car la réalité attestée par les textes met la capitale du Roussillon romain, par rapport à ces cités de premier rang, aussi loin que Perpignan peut l'être, aujourd'hui, de Marseille ou de Lyon. Mais la connaissance intime de cette moyenne sous-préfecture d'autrefois, — outre qu'elle intéresse vivement l'histoire locale, — peut apporter des éléments précieux à l'histoire générale de cette antiquité que l'érudition moderne rénove surtout par le détail, par l'analyse minutieuse et concrète des conditions de vie.

M. A. annonce la publication de deux nouveaux volumes : *La colonie antique de Ruscino* et *La céramique de Ruscino*. Nous avons tout lieu d'espérer que nous pourrons dire de ces deux ouvrages attendus tout le bien que nous avons pensé et dit du volume déjà paru.

J. Calmette.

Labande (L.-H.) et Arnaud d'Agnel. **Notre-Dame de Salagon (Basses-Alpes).** Paris, Imprimerie Nationale, 1913; in-8° de 27 pages et 10 planches (pl. LXIV-LXXIII). (Extr. du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1912.)

Le prieuré de Notre-Dame de Salagon faisait autrefois partie du diocèse de Sisteron. Il est cité pour la première fois sur un document de 1015. Au cours du XIe siècle, il passait à l'abbaye bénédictine de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon. Aucun prieuré, dans le diocèse, n'avait l'importance de Salagon. Sa richesse explique la beauté des constructions qu'y firent élever les Bénédictins, du XIIe au XVIe siècles. Mais les bâtiments du XVe siècle servent actuellement de ferme; et l'église, encore en bon état, est laissée à l'abandon. MM. Lalande et Arnaud d'Agnel ne pouvaient mieux faire, pour la sauver, que d'en montrer avec photographies à l'appui tout l'intérêt archéologique.

Cette église se compose d'une nef avec abside et d'un collatéral unique. Il est fort rare de ne rencontrer qu'un seul bas côté; celui-ci a vraiment fait partie du plan primitif. Nef et collatéral comprennent chacun deux grandes et une petite travée. La partie centrale du mur de façade, les piédroits qui le flanquent à l'intérieur, l'une des deux grosses piles qui séparent la nef du bas côté, toute une moitié de l'autre, les deux grandes arcades qu'elles supportent, la paroi opposée au bas côté, avec ses deux arcades aveugles en plein cintre, enfin les murs de l'abside supportant la voûte, avec les anciens piédroits de ses arcs d'ouverture, tout cela remonte à l'époque romane et, pour préciser, au dernier tiers du XIIe siècle. La troisième travée du bas côté et peut-être la travée correspondante de la nef ont été rebâties au XIVe siècle; les moulures qui tiennent lieu de chapiteau rappellent d'une façon évidente celles du gothique avignonais, ce qui n'a rien de surprenant dans une église des Bénédictins de Saint-André. Quant à la voûte des deux premières travées,

aussi bien dans la nef que dans le collatéral, elle fut refaite au xvie siècle; de la même époque date la réparation de la façade et la réfection des parements extérieurs.

L'ornementation présente des particularités assez rares. Un chapiteau historié, un des très rares chapiteaux historiés que nous connaissions à l'intérieur d'une église romane en Provence, montre le baptême du Christ. Au-dessus du Sauveur, dont le buste émerge des ondes enflées en forme de petit monticule, vole la colombe de l'Esprit-Saint; à sa droite, saint Jean-Baptiste barbu; à sa gauche, un ange tenant un linge; derrière saint Jean, un arbre tordu; derrière l'ange, une rose. Les archivoltes des grandes arcades de la nef ont reçu, du côté nord, une décoration qui est tout à fait anormale dans les monuments romans de la Provence; toutefois les bâtons brisés qui s'y trouvent, et dont le type est si commun en Normandie et en Bourgogne, reparaissent aussi à Saint-Honorat-des-Aliscamps d'Arles, à Simiane, à Ganagobie, à Saint-Paul de-Mausolée et au cloître de Saint-Sauveur d'Aix. Des pierres, généralement sculptées en creux, et encastrées dans la muraille, décorent par endroits l'intérieur de l'église : homme en robe longue, les mains croisées sur la poitrine, masque de femme surmontant une tête de lion, personnage poursuivant un quadrupède qui mange les feuilles d'un arbuste, ange et agneaux paissant, etc. On ne saurait attribuer ces sculptures grossières aux artistes qui exécutèrent les chapiteaux; MM. L. et A. d'A. ne croient pas cependant qu'elles soient antérieures au xiie siècle. A l'extérieur, les six colonettes du portail s'ornent de cannelures droites, en torsade ou en bâton brisé. On n'en trouve guère ainsi que dans les monuments provençaux de la seconde moitié du xiie siècle, par exemple aux absides de Saint-Quenin de Vaison et de Saint-Ruf d'Avignon, à Saint-Sauveur d'Aix et au portail de Ganagobie. Ce qui constitue l'originalité du portail de Salagon, c'est l'archivolte qui l'encadre et dont les moulures, faisant retour à la hauteur des impostes, se continuent sur une partie de la muraille. Le biseau en est chargé de billettes, motif assez rare dans le Midi de la France, où elles furent sans doute importées par des artistes bourguignons. Au-dessous se développent, d'un côté, des rinceaux avec palmettes, de l'autre, un entrelacs formant six cercles qui encadrent des roses. Une rangée de sculptures analogues surmonte le portail, immédiatement au-dessus de l'archivolte. Sur le tympan, une fresque du xive siècle, à peu près effacée aujourd'hui, reproduisait le Christ de Majesté trônant entre

deux anges. Tels sont les restes, magnifiques encore, d'un monument bas-alpin que les Bénédictins de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon firent édifier avant la fin du XIIe siècle, firent réparer et décorer de peintures au XIVe siècle, et restaurèrent une seconde fois au siècle de la Renaissance en s'efforçant pieusement de lui conserver son caractère archaïque. Henri GRAILLOT.

P. BOISSONNADE. **Histoire de Poitou.** Paris, Boivin, 1915; in-8° de 312 pages, 16 planches hors texte (*Les vieilles provinces de France*).

La collection fondée et dirigée par M. A. Albert-Petit sous ce titre : *Les vieilles provinces de France*, consacre un volume à chacune des provinces françaises. Quatre volumes avaient déjà paru : *La Normandie*, par M. Albert-Petit; *La Franche-Comté*, par M. Lucien Febvre; *L'Alsace*, par M. Rod. Reuss; *La Savoie*, par M. Ch. Dufayard. Le volume de M. B. est consacré à une province qui touche historiquement à la France méridionale, et son apparition nous donne l'occasion de dire, tout d'abord, l'intérêt extrême que présente cette tentative d'une bibliothèque complète d'histoires provinciales de la France. Le cadre même qui a été adopté montre quel est le programme : il s'agit de donner en quelques trois cents pages au plus un compendium de l'histoire d'une de nos « vieilles provinces ». Œuvre de vulgarisation, certes, mais telle que peut la signer un spécialiste compétent. C'est dire que, dépouillé de l'appareil des références et des textes, l'exposé n'en est pas moins fermement appuyé sur les résultats de la plus minutieuse élaboration scientifique, au courant des travaux anciens et récents, adéquat aux connaissances acquises.

L'*Histoire du Poitou* donne, à un degré remarquable, cette sensation de solidité. A parcourir ses chapitres successifs, on a l'impression de s'avancer en terrain toujours ferme. Construite avec une méthode sûre, faite de matériaux abondants et sains, l'œuvre repose sur un sol que l'auteur a dès longtemps reconnu et éprouvé.

Dans une *Introduction* substantielle, M. B. décrit le Poitou et fait ressortir les caractères essentiels de son passé. C'est une « véritable *marche* entre le Nord et le Midi, entre l'Ouest et le Centre ». Sur cette « terre de passage » se sont heurtés bien des fois « les flots humains ». Le Poitou, dit encore M. B., « est *la bataille*, le champ clos où s'est décidé à cinq reprises le sort même de la France;

d'abord à l'époque franque, puis au moment de l'invasion arabe, ensuite pendant le conflit anglo-francais, et enfin, après l'âpre mêlée calviniste et catholique, aux temps révolutionnaires, qui déchaînèrent la guerre de géants de la Vendée ». Les onze chapitres de M. B. mettent en lumière ces heurts et décrivent la vie de la province à chacune des périodes qui se trouvent ainsi découpées. C'est d'abord les origines de la civilisation en Poitou, la domination gauloise et la culture romaine; le rôle du Poitou pendant le haut Moyen âge, sous la domination wisigothique et franque; la civilisation féodale, sa formation, son apogée sous le gouvernement des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine; puis, la chute de l'indépendance de l'Etat poitevin-aquitain et le conflit entre Capétiens et Plantagenets pour la possession du Poitou. C'est ensuite l'administration française après la conquête et l'apogée de ta civilisation médiévale en Poitou avant la guerre de Cent ans. Le Poitou, pendant la guerre de Cent ans, occupe comme il convient l'un des chapitres les plus étendus. La civilisation en Poitou au temps de la Renaissance, le Poitou pendant les guerres de Religion, le Poitou à l'époque de la monarchie absolue, le Poitou depuis les débuts de la Révolution jusqu'au Consulat conduisent le lecteur au seuil du XIX[e] siècle. L'essai de la vie politique, économique, sociale et intellectuelle en Poitou au XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle fournit à l'auteur un dernier chapitre, que suit une conclusion destinée à définir le tempérament de la province : « parfois comme assoupie dans l'apathie; elle est toujours parvenue à se ressaisir par un effort vigoureux et à reprendre sa place dans le travail commun de la nation. » En sorte que M. B. montre finalement dans le Poitou « un organisme vigoureux, rajeuni même, capable d'apporter à l'unité nationale des éléments féconds et puissants de force et de durée. » Les chapitres dont nous venons de définir l'économie sont substantiels et proportionnés. Seules les époques préhistoriques sont un peu trop sacrifiées. Le Poitou présente, à cet égard, un intérêt plus grand que M. B. ne le laisse soupçonner ou entendre.

Nous regrettons que ce volume ne contienne ni table des noms propres, ni cartes. La première critique s'adresse à la collection, puisque les volumes précédents offrent la même lacune; la seconde s'adresse à l'*Histoire du Poitou*, puisque d'autres volumes ont ménagé au lecteur l'avantage dont il s'agit. Quant à la table des noms propres, elle n'alourdirait pas sensiblement les volumes et rendrait de si grands services ! La multiplicité des éditions dont ils bénéficient,

— et c'est justice, — permettrait d'adopter dorénavant cet appréciable perfectionnement.

Signalons plus particulièrement ici, dans le livre de M. B., les pages qu'il consacre, dans son chapitre III, à la lutte de la maison féodale du Poitou et de la maison comtale de Toulouse. La dynastie des Guilhem dispute à la dynastie des Raymond la dignité ducale et surtout la haute main sur l'Aquitaine. Peut-être faudrait-il dire que ce dualisme des deux maisons aquitaniques a été la cause la plus efficace parmi celles qui ont déterminé l'avortement, au Moyen âge, de cette possibilité historique : la formation d'une France du Midi, compacte et unifiée au sud de la Loire, par conséquent la constitution d'un État demeuré latent et à la vie duquel tant de forces historiques paraissaient conspirer.

Pour finir, nous ne voyons aucune rectification de détail à proposer à l'auteur de ce livre si plein d'idées et de faits, si ce n'est un *lapsus* évident, — distraction ou coquille ? — qui a fait imprimer, page 46, que Louis le Pieux céda le Poitou « à son frère Pépin Ier » ; c'est « à son second fils » qu'il faut lire.

J. Calmette.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. XXII, 1914.

P. 1-14, 49-68. Marquis de VOGÜÉ. Note sur la maison de Montlaur. [Les sires de Montlaur apparaissent dans l'histoire avec Pons et Bernard, qui se croisent en 1095. Ils sont les auxiliaires de la politique des rois Capétiens. Le titre de Montlaur, porté successivement par plusieurs branches différentes (Maubec, Maudène), donnait entrée aux États généraux de Languedoc. Publication avec notes des testaments de Guyot de Montlaur, 6 avril 1345, et de Hugues de Maubec, 6 janvier 1454.] — P. 15-22, 247-50. C. FABRE. Le troubadour Perdigon de Lespéron en Vivarais. [Fin de cette importante étude. Mélodies du poète avec airs notés, transcrites par M[lle] Vadot. professeur au Puy. Fac-simile et planche.] — P. 23-38, 126-8. UN CHERCHEUR. Documents vivarois. Cahier des doléances de la communauté du Pouzin. [Suite et fin. Les habitants réclament, entre autres choses, la suppression des douanes intérieures et des péages, royaux ou seigneuriaux ; ils demandent l'établissement d'un impôt sur les célibataires, la substitution d'une taxe à la levée des milices, l'assujétissement à la taille des fonds prétendus nobles, le dégrèvement de la côte du Rhône, la suppression de l'immunité de taille dont jouissent Villeneuve-de-Berg, La Voulte et Boucieu-le-Roi, l'abolition des banalités et des leudes, le rachat des censives et des pensions foncières. Ils proclament l'inutilité des chanoines et bénéficiers, l'immoralité du casuel des curés et vicaires; tout en reconnaissant la légitimité de la noblesse, ils demandent l'accès des roturiers aux premiers emplois militaires ou judiciaires; ils représentent le Tiers-État comme la classe la plus utile au royaume et préconisent la répartition égale de l'impôt entre tous, sans distinction.] — P. 39-45. J. RÉGNÉ. Situation économique et hospitalière du Bas-Vivarais à la veille de la Révolution. Mémoire du subdélégué d'Aubenas (10 décembre 1786). [Fin. Chapitres consacrés à la consommation des grains et du bois, aux manufactures qui emploient le charbon de pierre, aux curiosités pittores-

ques, etc.] — P. 69-75. J. Régné. Ce que doit être une monographie de commune ou de paroisse. [Cf. ci-dessous, p. 410, un compte rendu sommaire.] — P. 97-106. Dr J. Jullien. Ethnographie du Vivarais. Récolte et classement des documents. Musée vivarois. [L'auteur ébauche un plan de musée local, dans lequel il voudrait voir figurer ce qui se rapporte à l'habitation, le mobilier, les costumes, le travail, la vie sociale, les arts. Le Dr Jullien a dessiné lui-même pour son étude : une maison, à terrasse couverte, du Bas-Vivarais; une maison, presque tout entière en toiture, des hauts plateaux, un mortier de bois sculpté, un verrou de fer forgé, une terre cuite ancienne de Salavas, etc. Intéressant.] — P. 107-25. H. Dugon. Pierre d'Avity intime. [Né à Tournon en 1573, mort en 1635. Sa correspondance avec sa femme est fort curieuse : presque toutes les lettres contiennent des protestations d'attachement en même temps que d'incessantes demandes d'argent. Ses querelles interminables avec les gens de Moras lui causèrent pas mal d'ennuis. Pierre d'Avity appartient à cette race d'esprits universels, qui savent aussi bien manier la plume que l'épée.] — P. 129-32, 228-32, 280-1, 317-27, 378-84, 522-8, 561-6. P. d'Albigny. Notes généalogiques sur la maison de Boulieu d'Annonay. [Fin de cette publication annalistique, qui a exigé une vingtaine de numéros de la revue et une longue patience de la part des lecteurs.] — P. 145-55. Le général de Chalendar. Les grades dans l'ancienne armée. [Notes sur les nominations militaires et les variations de drapeaux sous l'ancien régime, le premier Empire et la troisième République, surtout d'après des papiers de famille.] — P. 156-8. A. R[oche]. Marques de confréries à La Voulte. [Ce sont deux marques en bois, destinées à être imprimées sur les gâteaux ou les pains bénits, qui étaient offerts par les confréries du Saint-Sacrement et des Pénitents-Blancs du Confalon. Dessins de M. J. Molière du Bourg.] — P. 159-69, 217-26. [L'abbé Chabannes]. Quelques fêtes et cérémonies civiques à Privas pendant la Révolution. [Fête des 36 décades, décadis, cérémonies civiques, fêtes de l'Être suprême et de la Raison; elles produisirent peu d'impression sur le peuple.] — P. 170-83. J. Régné. Situation économique et hospitalière du Haut-Vivarais à la veille de la Révolution (1788). [Extrait des Mémoires sur le Languedoc, rapport de M. de Ballainvilliers, intendant de cette province. Renseignements sur le chiffre de la population, les industries d'Annonay, les défrichements, les bois, l'hôpital de Tournon et celui d'Annonay.] — P. 184-5. A. Bozzini. Une importante découverte. [Fouilles du Dr Bonnard, qui ont révélé l'existence près de Tournon, d'un port bien aménagé et d'une ville incendiée.] — P. 193-6. Note sur le commencement de l'année en Vivarais, par A. L[e] S[ourd].

Le style de l'Annonciation a été généralement employé dans le Bas-Vivarais aux XIVe, XVe et XVIe siècles; les rares exceptions que l'on peut relever sont en faveur du style de Noël.] — P. 197-216, 236-79. J. RÉGNÉ. Rapport confidentiel sur les notabilités et les paroisses du Haut-Vivarais dans le dernier quart du XVIIe siècle (entre 1674 et 1679). [Le mémoire fut envoyé à l'intendant du Languedoc, Henri d'Aguesseau, probablement par le subdélégué de Tournon. Renseignements sur le mécanisme des États particuliers du Vivarais, sur les productions, le commerce, l'industrie, les poids et mesures et sur les principaux personnages, notamment sur les pasteurs.] — P. 227. M. O[LLIER DE] M[ARICHARD]. Le poète Cubières Vivarois. [Simon-Louis-Pierre de Cubières, né à Vallon, le 2 octobre 1747]. — P. 239-6. E. N[ICOD]. Vivariana. Au Sénégal (1743-4). [Lettres de dom Barthélemy Fourel, sous-prieur de Saint-Germain-des-Prés.] — P. 241-6. J. RÉGNÉ. L'invasion de Crocus, roi des Alamans et les origines de l'église de Viviers. [Note extraite du tome I de l'*Histoire du Vivarais*. Voir plus haut le compte rendu de M. Bondurand, p. 88-90.] — P. 282-3. Vivariana. Une lettre du général Rampon. [Plaisance, 15 frimaire an VI]. — P. 289-302. E. NICOD. Sur le pont de Tournon. [Commencé le 12 mai 1824 par Seguin, ce pont suspendu fut mis à l'épreuve le 21 août 1825 et inauguré le 25. Beau portrait de Marc Seguin (1786-1875) et vue ancienne du pont.] — P. 303-7. A. L[E] S[OURD]. Note sur Clotilde de Surville (Marguerite Chalin) et son premier mari. [La forme Chalis doit être abandonnée; les registres de notaire écrivent Chalin. Clotilde de Surville fut d'abord mariée à Raymond du Bois, qualifié châtelain de Baix en août 1419 et décédé entre 1425 et 1428. Fac-simile de la signature du premier mari de Clotilde.] — P. 308-16, 360-77, 460-72. J. RÉGNÉ. La contrebande en Vivarais au XVIIIe siècle. [Cf. ci-dessous, p. 410, un compte rendu sommaire.] — P. 338-46. M. de la CROIX LAVAL. Petite chronique du temps de Louis XV [Lettres écrites par dom Fourel à Mme de Montivers, de 1743 à 1749.] — P. 347-57. Aug. ROCHE. Notre-Dame de délivrance à Chapias. [Un tableau y commémore l'intervention de la Vierge en faveur de deux prêtres, les abbés Sévenier, oncle et neveu, poursuivis en 1793 par les révolutionnaires; reproduction de la gravure qui rappelle cet événement; le sanctuaire fut construit en 1814, et à la suite d'une guérison miraculeuse, un pèlerinage y prit naissance.] — P. 358-9. Prise du château de Cracovie en 1771. [Lettre écrite le 6 février 1771, par un jeune officier de l'armée de Vioménil, né en 1749 dans un petit village du Bas-Vivarais.] — P. 385-408, 473-6, 505-21, 549-60. [Aug. ROCHE]. Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du gouvernement dans l'Ardèche (8 messidor an VII-12 prairial an VIII). [Né à La Voulte, le

5 novembre 1758, Jacques-Jean-Louis-Barnabé Robert étudia la médecine à Montpellier en 1778-9; à la fin d'avril 1788, il partit pour Port-Louis, Ile de France, où il exerça sa profession; rentré en France au commencement de 1794, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital de Brest, puis inspecteur des contributions directes à Privas (2 février 1798), enfin commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de l'Ardèche (15 juin 1799). Quand les commissariats cédèrent la place aux préfectures et sous-préfectures, Robert fut nommé sous-préfet de Largentière, le 4 avril 1800. Là, il fut en butte à l'hostilité du premier préfet de l'Ardèche, le baron de Caffarelli, qui ne tarda pas à demander sa révocation. Robert fut transféré, en septembre 1800, au 4e arrondissement de l'Escaut. Ennemi de la politique d'apaisement que Caffarelli avait inaugurée dans l'Ardèche, le jacobin Robert persista dans son attitude. Le 15 novembre 1806, il alla se fixer à Bordeaux comme médecin. Il finit ses jours à l'île Maurice, le 11 avril 1821, dans sa propriété *La Solitude*.] — P. 409-12. J. Régné. Une maison féodale du Vivarais au service de l'unité française. La famille de Vogüé. [Les seigneurs de Vogüé favorisèrent la pénétration pacifique des rois Capétiens en Vivarais; gentilhommes campagnards, orthodoxes sans exagération, ils demeurèrent en dehors de l'hérésie albigeoise, de la Réforme et de la Ligue; ils furent du parti des politiques qui amena l'avènement de Henri IV; ils ne se laissèrent entrainer ni dans la révolte de Montmorency (1632), ni dans celle de Roure (1670). Au début de la Révolution, Cérice de Vogüé s'efforça de trouver un terrain d'entente entre les trois ordres; il n'émigra que lorsqu'il vit la cause du trône irrémédiablement perdue.] — P. 428-32. J. R. Don fait aux archives de l'Ardèche par MM. André et Paul Mazon. [Notes et documents sur les localités et les familles du Vivarais; copies d'œuvres de chroniqueurs et d'annalistes locaux.] — P. 433-59, 481-504, 531-48. Ch. Aurenche. Mémoires d'Isaac Meissonnier, ci-devant ministre à Saint-Sauveur-en-Vivarais (1630-1709), suivis d'extraits de son *Livre de raison* (1661-74). [A suivre. Publication, très intéressante, d'un manuscrit demeuré jusqu'ici inédit et qui fournit nombre de renseignements curieux sur la révolte des Camisards et les troubles de la fin du règne de Louis XIV. A côté de cela, Meissonnier nous fait revivre un intérieur de province demi-bourgeois, demi-noble, aisé et cultivé, des mœurs violentes, des vendettas familiales toujours renouvelées, ce qui nous rappelle que nous sommes en Vivarais, pays des guerres civiles et des coups d'escopette. L'auteur montre un grand sens de la tradition. Il écrit pour laisser des exemples pratiques à ses descendants et les mettre en garde contre certains dangers. Un orage renverse-t-il un de ses murs de clôture, Meissonnier consigne le fait par écrit,

moins pour en commémorer le souvenir que pour recommander à ses successeurs de prendre en pareil cas telle ou telle précaution. C'est un bon chef de famille. Converti au catholicisme, le ci-devant ministre conserve une certaine bienveillance à l'égard de ses anciens amis.] — P. 417-80. J. Régné. Les sources de l'histoire du Vivarais aux archives du Vatican. [Le nombre des « Schedae » ou fiches de Garampi relatives aux diocèses de Viviers, de Valence et de Vienne est de 3393. L'auteur souhaite qu'un Ardéchois ayant sa résidence à Rome entreprenne d'analyser ou de transcrire les documents visés par celles de ces fiches qui se rapportent au Vivarais. Publication de quelques-unes de ces « Schedae », relatives la plupart à des prieurés du Bas-Vivarais.] J. R.

Ariège.

Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Études du Couserans, t. XIII, 1912-1913.

P. 1-22. Abbé Gardes. Un épisode de la Révolution à Mirepoix (Ariège), 1791-1798. — P. 23-7. Capitaine J. de l'Estoile. A propos du choix du chef-lieu du département de l'Ariège. [Rivalité entre Pamiers et Foix pour le choix. Sujet incomplètement traité.] — P. 28-36. Harot. Petit armorial du Couserans, fin du xviiie s. [Nomenclature, relevée d'après l'*Armorial général de France*, t. XIV-XV, à la Bibliothèque nationale au nom du déclarant, avec description du blason, sans reproduction.] — P. 37-40. Teulié. La Noël dans nos traditions populaires. [La bûche de Noël... *La neit de l'affart;* la place de l'aïeul. Croyances superstitieuses : la lettre du défunt.] — P. 43. Bégouen. Découverte d'une sculpture en boisde renne dans la grotte d'Enlène. [Vœu émis pour que des mesures soient prises contre les déprédations dont les grottes sont l'objet en général, et en particulier dans la région, de la part d'un Allemand.] — P. 45-6. Abbé Samiac. Rectifications concernant : 1° la famille de Montégut en Couserans aux xiiie et xive siècles; 2° les lettres de Froidour, le réformateur des forêts en 1670, publiées par M. de Castéras en 1899. — P. 42, 44-5. Renouvellement du vœu pour obtenir le classement des remparts gallo-romains de Saint-Lizier comme monument historique. — P. 49-64. V. Cénac. Épisodes de la vie militaire à Tarascon sous le gouvernement du comte de Tréville, de 1645 à la paix des Pyrénées (1659). [Détails intéressants sur la situation du pays.] — P. 65-81, 98-104. Rumeau. Notes relatives à la baronnie d'Alzen, près La Bastide-de-Sérou. [Il est surtout question des affaires forestières.]

— P. 84-5, 138-39. Vœu concernant le dégagement des abords du château de Foix et surtout de la tour ronde. — P. 85-6. Vœu demandant le classement de plusieurs églises comme monuments historiques. — P. 88-97. Ph. Morère. Notes sur l'Ariège avant le régime démocratique : Le Paysan. [Étude concernant surtout la situation des populations rurales depuis la Révolution jusqu'à 1848.] — P. 101-6. Abbé Robert. Refus par les consuls de Mazères de participer à la location des biens de l'abbaye de Boulbonne en 1586. — P. 110-33, 156-77. Capitaines Dessat et de l'Estoile. Quelques notes sur les bataillons de volontaires de l'Ariège d'après les archives révolutionnaires du département. [Intéressante étude sur la levée, l'organisation, les effectifs, l'administration, les états de services, les pertes des corps formés par les volontaires. Le récit aurait gagné à ne pas être fractionné en autant de chapitres.] — P. 135. Barrière-Flavy. Notes relatives à Jean de Roquefort, juge mage du comté de Foix au xve siècle. — P. 137-8. Notes relatives à Soulan, Bahard et autres seigneuries du Couserans d'après des documents inédits. — P. 145-55. Abbé Ferran. L'église, le couvent et la communauté des Cordeliers de Pamiers. — P. 178-88. Nomenclature officielle des antiquités et objets d'art de l'Ariège, avec date du classement. [Il s'agit seulement des objets appartenant aux communes, églises et établissements publics.] — P. 193. Bégouen. Découverte d'une caverne ornée paléolithique au Tuc d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège) — P. 197-219. Rumeau. Charte des coutumes communales d'Alzen (canton de La Bastide-de-Sérou, Ariège), 1309; texte latin avec traduction en regard et préface par F. Pasquier. [Charte concédée par Raymond de Durfort, seigneur d'Alzen, aux habitants : réminiscence d'usages surannés, tels que l'épreuve judiciaire soit par le duel, soit par l'eau chaude ou froide.] — P. 219. F. Pasquier. Notes relatives à la nomination du successeur de Bernard de Montégut, évêque de Couserans (1309-1316). — P. 240-4. Ph. Morère. Un épisode de la vie politique à Foix en 1848 : *La resurretion des Berdets.* [Souvenirs d'un club à Foix en 1848, où, dans une séance, fut déclamée une chanson patoise contre les Verdets, c'est-à-dire contre les ultra-royalistes.] — P. 244-6. Bégouen. Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, dans la séance du 30 octobre 1912, concernant la découverte qu'il a faite, dans la grotte du Tuc d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège), de deux statues préhistoriques d'argile représentant des bisons. [Importante constatation, qui compte parmi les plus curieuses trouvailles de ce genre faites jusqu'à présent.] — P. 247. G. Doublet. Objets d'art et tableaux chez des émigrés ariégeois. [Notamment dans la famille de Lévis.] — P. 248-9. Abbé Robert. Commande d'un canon par la municipalité de Mazères en 1592. [Contrat passé par-devant

notaire avec le fondeur.] — P. 251. Note sur la fête des costumes locaux à Saint-Girons en septembre 1912. — P. 251-2. Observations relatives à l'omission du classement pour divers monuments et objets d'art. — P. 252-3. Renseignements nouveaux sur la découverte de modelages fossiles trouvés au Tuc d'Audoubert par M. Bégouen. [Réputation du département de l'Ariège au point de vue des gisements préhistoriques.] — P. 254-5. Notes sur des questions concernant l'orthographe de la langue d'oc, suivant le programme discuté au congrès de Béziers en novembre 1912. — P. 261-79. PÉLISSIER. Le temporel de l'abbaye de Saint-Volusien à la Révolution. [Exposé d'après les actes de vente consentis par la Nation.] — P. 284-94, 320-42. Ph. MORÈRE. Un officier ariégeois à Sébastopol (portrait). [Correspondance du commandant Lamarque adressée à sa famille et envoyée de Crimée pendant le siège de Sébastopol, où il fut tué le jour de l'assaut; détails intéressants sur la vie au camp.] — P. 258 et 295. Classement, comme monument historique, des remparts gallo-romains de Saint-Lizier. — P. 299-301. Liste préparatoire des monuments de l'Ariège classés ou à classer. — P. 305-19. DECAP. Les maîtres d'école à Saint-Ybars (Ariège) au XVIIIe siècle. [Liste des maîtres de 1698 à 1788.] — P. 345-7. DOUBLET. Bullaire de l'inquisition française, au XIVe siècle, et jusqu'au grand schisme, formé par l'abbé Vidal. [Citations de bulles concernant les diocèses de Pamiers, Mirepoix et Couserans.] — P. 353-75. Ph. MORÈRE. L'Ariège avant le régime démocratique. L'ouvrier : *Les mineurs de Rancié à Vicdessos*. [Étude sur la situation de cette mine possédée et gérée par les habitants de la commune.] — P. 376-7. Baron DE BARDIES. Trois lettres inédites de Chateaubriand à une Couseranaise, 1820-1821 (fac-similé). [Elles sont adressées à Mme la marquise de Castéras-Seignan, dame d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans; elles ont trait à des relations de société.] — P. 379-84. ROGER. Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon (Ariège), XIVe siècle. (Planches.) — P. 195, 258-60, 393. Château de Foix. Situation, entretien : vœu pour la réparation. — P. 392. Ph. MORÈRE. Communication concernant la vente ou loge de carbonari existant à Pamiers sous la Restauration. — P. 392. Tableaux classés dans l'église de Vicdessos. — P. 395-6. Notice sur M. Rumeau et sur ses travaux concernant l'Ariège et la Haute-Garonne.

F. P.

Pyrénées (Hautes-).

Revue des Hautes-Pyrénées, t. VIII, 1913.

P. 7-9. N. ROSAPELLY. Miettes d'histoire locale. [Document relatif aux Huguenots en Bigorre vers 1580. — P. 9-24. J. PAMBRUN. Folklore bigourdan.

Quelques usages disparus à Saint-Lézer (xviii°-xix° siècles). [Don de souliers par la commune aux consuls de Saint-Lézer (1775-an IV), aux défenseurs de la patrie (1793-1813); usage de faire boire et manger les chantres, etc., après les Rogations (1792-1793).] — P. 25-9. Fr. Marsan. Notes sur quelques épizooties dans la vallée d'Aure aux xvii° et xviii° siècles. [Archives communales d'Aulon.] — P. 33-44. L. Dantin. Milon de Mesne et Jahan. Deux préfets pour un département. [Milon, préfet disgracié, continue de résider dans le département où son successeur Jahan le surveille étroitement, 1819.] — P. 59-60. H. Louchet. Recensement de la ville de Tarbes en 1765. [5.294 habitants.] — P. 60-1. G. Balencie. Un ondoiement singulier [« au pied seulement qui estoit la seule partie qui se montroit », (1761).] — P. 65-7. H. Louchet. Un jardin botanique à Tarbes au xviii° siècle. — P. 67-8. Fr. Marsan. Désintéressement d'un intendant de Gascogne et Béarn. [Leclerc de Lesseville refuse des présents de la vallée d'Aure (1725).] — P. 69-82, 265-85. E. Lacassin. Annales de Vic-Bigorre. [Suite et fin. Création des offices de maire, assesseurs, etc. (1692). Travaux. Recrutement militaire. Hommages et dénombrements. Différends avec l'évêque au xviii° siècle; rapports avec l'intendant.] — P. 98-229. F. de Cardaillac. Un témoin du coup d'État (1848-1852). Bernard Lacaze. [Représentant du peuple en 1848 et 1849; républicain, il finit par déclarer le Président « seul expédient possible ». Importante étude éditée à part avec luxe; très nombreuses gravures, fac-similés.] — P. 230. N. Rosapelly. Une rosière à Vic-Bigorre (1809). — P. 233-8. H. Louchet. Les boucheries municipales de Tarbes au xviii° siècle. [Texte des délibérations municipales.] — P. 239-61, 302-25. L. Caddau. Les statues, les boiseries et les peintures de Garaison à Monléon-Magnoac et à Bazordan. [Suite et fin. Baux à besogne d'après les archives notariales de Toulouse. Description archéologique de ces œuvres de Pierre Affre et Bernard Gaston. Gravures.] — P. 262. Fr. Marsan. Acte de décès de Bernard de Sariac, évêque d'Aire (15 octobre 1672). — Enquête sur nos vieilles cloches. [Suite. P. 288-93, 517-22. Fr. Marsan : Adervielle (1693), Aranvielle (1672), Camors (1776), Cazaux-Fréchet (1557, 1776), Genos (1765), Germ (1730), Mont (1521), Pouchergues (1740), Bordères (1675), Gèdre (1778), Pouy (1709), Ardengost (1782), Aulon (1295?), Barrancoueu (1535), Jumet (1699), Lanson (1804), Pailhac (1580). P. 300-1. N. Rosapelly : Tarbes (1675-1724), Gensac (1753). P. 523. G. Balencie : Lahitte-Toupière (1754).] — P. 294-5. H. Louchet. Pour la garde des récoltes. Création de messiers à Tarbes [1765]. — P. 297-300. E. Duviau. Enfants de Lourdes morts pour la patrie [Espagne (1809-1813), Algérie (1835-1875), Crimée (1855-56).] — P. 325-6. Fr. Marsan. Attroupements séditieux à Vignec (vallée d'Aure) dans la nuit du 25 au 26 juil-

let 1790. — P. 326-7. H. Loucнет. L'enseignement primaire à Tarbes au XVIII[e] siècle. [Contrat avec le s[r] Campet, 1765.] — P. 329-41. F. de Cardaillac. Un document de l'époque révolutionnaire (1796). [Lettre des députés des Hautes-Pyrénées qui se plaignent au Directoire exécutif d'être calomniés par les anciens terroristes et le parti de Barère.] — P. 341-3. N. Rosapelly. Miettes d'histoire locale. Deux marquis mélomanes. [Henri de Pujo, marquis de Lafitole, loue des musiciens pour faire danser (1776); son petit-fils, représentant la Société des gens de lettres, poursuit des musiciens qui ont fait danser (1913).] — P. 343-54. E. Duviau. M. François de Bardou, gouverneur de la ville et du château de Lourdes (1723-1748). [Après six ans d'entente parfaite avec les habitants, un conflit s'élève à propos d'une demande de bois de chauffage et provoque de la part du gouverneur de nombreuses vexations.] — P. 354-7. Fr. Marsan. Conflit entre la ville d'Arreau et son archiprêtre à propos d'un régent (23 juin 1737). — P. 437-54, 469-90. N. Rosapelly. Contribution au folklore du pays de Bigorre. [Les différents événements de la vie. Naissances, mariages charivaris, polygamie, pèlerinages, testaments. Étude détaillée, avec nombreux renseignements historiques sur les usages des XVII[e] et XVIII[e] siècles. A suivre.] — P. 455. G. Balencie Abjurations d'hérésie faites dans l'église de Lahitte-Toupière (1678-1681). — P. 456-7. J. Pambrun. Quatre centenaires à Bernadets-Dessus (1762-1771). — P. 457-61. Fr. Marsan. État des demandes que le sieur Belloc, receveur des tailles de l'élection de Commenge, fait aux consuls et scindics de la communauté de Bordères, par ordre de Monseigneur le Contrôleur général en 1729. [Enquête avec réponse des consuls sur la situation économique, quantité et qualité des récoltes, terres incultes, commerce des bestiaux, du bois.] — P. 461-3. H. Loucнет. Placet présenté par les Révérends Pères Carmes contenant qu'ils rendent annuellement hommage à la ville [de Tarbes] le jour de la fête des Rois (1753). — P. 494-7. Fr. Marsan. Documents sur la période révolutionnaire. Procès-verbal d'une assemblée communale tenue à Cadéac le 10 août 1789. — P. 497-8. H. Loucнет. Usages suivis à Tarbes pour publier la paix (1763). — P. 501-15. F. de Cardaillac. Les trois manifestations du sous-officier Gigoux. [Biographie de cet ardent républicain qui meurt en exil en 1867. — P. 524-5. N. Rosapelly. Documents sur la période révolutionnaire. Papier-monnaie à Vic-Bigorre [1792]. — P. 525-6. H. Loucнет. Défense sous peine d'une amende de 50 livres de jeter des boules de neige à Tarbes (1753).

Tome IX, 1914.

P. 6-18, 51-62, 90-95, 97-109. L. Canet. Les origines municipales du collège de Tarbes (1566-1670.) [Étude très documentée de la période antérieure à

l'arrivée des Doctrinaires en 1670 ; rôle de la ville dans la création du collège ; le clergé, puis les États de Bigorre consentent à partager la dépense de 300 l. par an, mais en profitent pour réclamer leur part dans l'administration du collège, la nomination du principal, ce qui provoque des conflits. Difficultés que cause la question des locaux jusqu'en 1633, date de l'achat des locaux actuels. De 1649 à 1669, difficultés financières. Pour mettre un terme à la décadence du collège, on fait appel aux Doctrinaires par l'intermédiaire de l'évêque ; lettres patentes de 1670. De 1670 à 1789 les Doctrinaires font prospérer le collège qui compte de 7 à 800 élèves. Rôle essentiel de la ville dans l'histoire du collège. En appendice, liste des principaux et recteurs, avec notes biographiques.] — P. 19-27, 76-90. L. Dantin. Les apparitions de Lourdes en 1858. Lettres du préfet des Hautes-Pyrénées au ministre de l'Intérieur. — P. 33-7. L. Dantin. M. le chanoine Ricaud. Son œuvre historique. — P. 109. G. Balencie. Enfants trouvés [1759.] — P. 110-7. J. Pambrun. Inventaire sommaire des fonds de documents relatifs à l'histoire économique et sociale de la Révolution conservés dans les archives communales de Vic-Bigorre. — P. 129-39, 165-73, 211-20. H. Louchet. La vie municipale au XVIIIe siècle. Un des anciens hôtels de ville de Tarbes. [Acquisition d'un immeuble pour remplacer l'hôtel de ville qui tombe en ruines, 1756-1760. A suivre.] — P. 140-4. N. Rosapelly. Règlement municipal de police de la commune de Beaudéan, près Bagnères, en 1689. — P. 146-9. J. Pambrun. Un phénomène météorologique à Tarbes (10 septembre 1580). [« Au siel une grande esplendeur roge comme de feu ».] — P. 149-54. Fr. Marsan. Ordonnances pour la traite des bois de la mâture et des marbres des Pyrénées (1670-1685). [Documents relatifs à la coupe des bois de mâture et à leur transport jusqu'aux rivières ; exploitation des marbres de Sarrancolin et de Campan pour le Louvre ; ordre de réparer les chemins en vue de leur transport.] — P. 155-8. R. Cazeneuve. Vieux papiers, vieux sacs à procédure. Du 21 mars 1749. Consultation au sujet des dîmes novales et des droits honorifiques des seigneurs dans les églises. [Contestations à propos de haricots.] — P. 163-4. L. Caddau. Gaye-Mariole, premier sapeur de France. [1767-1818.] — P. 173-7. Fr. Marsan. Lettre adressée aux consuls, syndics et communauté de Bordères-Louron, par le comte Louis-Hector de Ségur, commandant de Péronne, le 25 octobre 1788. [« A propos d'une affaire dont l'objet ne nous est malheureusement pas connu » ; il y est question des États généraux, répartition des impôts, etc.] — P. 177-90, 225-33, 263-79, 326-43, 361-75. N. Rosapelly. Contribution au folklore du pays de Bigorre. [Suite de cette étude très documentée au point de vue historique. Matriarcat. Pain bénit. Tirage au sort. Constructions. Dons de

soutiers par les communes. Rôles d'impôts consignés sur des bâtons. Prise de possession d'un champ. Bornes. Fête locale. Rixes entre jeunes gens de villages rivaux. Réjouissances gastronomiques. Formules de politesse. Jeux. Funérailles. Culte des fontaines, des pierres. Signe de la croix. Sonnerie des cloches. Les abeilles. Sorcières. Devins. Médecine populaire. A suivre.] — P. 193-208, 234-53, 280-4. L. Caddau. Les monuments de la Bigorre. L'ancien pont de l'Adour à Tarbes et le berceau du Roi de Rome. Epigraphie pyrénéenne. [Plaque de la pose de la première pierre en 1735. Compte des recettes et dépenses relatives à la construction du pont. Le berceau du Roi de Rome érigé sur le pont en 1811 fut peu après précipité dans le fleuve par une main inconnue; repêché, il a été placé ultérieurement au musée. Le pont lui-même a été emporté en 1875. Gravures.] — P. 210. Fr. Marsan. Rôle de capitation. [Nobles des vallées d'Aure, Neste, Barrousse, 1780.] — P. 222-3. N. Rosapelly. Célébration de la fête de Louis-Philippe à Vic-Bigorre (29 avril 1831). — P. 262, 343-5. N. Rosapelly, abbé Lafforgue, Mondon. Le blé « tersat ». [1683, 1702; signifie, selon les uns, blé nettoyé (de *tersum*, supin de *tergere*); selon les autres, blé venu sur une pièce à assolement triennal.] — P. 291-5. L. Batcave. Description de Bagnères et de Barèges par Le Kain. [Lettres de cet acteur obligé d'aller soigner ses rhumatismes et une obstruction rénale dans les Pyrénées en 1769 et 1772.] — P. 295-303. Fr. Marsan. Enquête sur nos vieilles cloches. [Suite. Azet (1740), Camparan (1519), Ens (XVIe siècle), Tramesaïgues (1549), Vieille-Aure (1567 et 1599).] — P. 305-7. E. Duviau. Célébration à Lourdes de l'avènement de Napoléon Ier au trône d'Italie. — P. 308-12. Cyr-Anglade. Règlement local établi par la municipalité d'Estensan en 1793. [Relatif surtout à la conduite des troupeaux.] — P. 313-4. A. Sarreméjean. Commission donnée au seigneur de Laloubère pour mettre garnison en l'abbaye de Saint-Savin. [1594.] — P. 314-5. R. Cazeneuve. Les problèmes de la vie chère au XVIIIe siècle. [En Chine (1744) et en Bigorre (1780).] — P. 316. N. Rosapelly. Changement des noms de rues de Tarbes jusqu'en 1904. — P. 323-5. Fr. Marsan. Estat de la répartition faite sur les communautés des vallées d'Aure, Nestes et Barousse, des sommes imposées par les délibérations des vallées pour l'année 1704. — P. 345-6. H. Louchet. Comblement des fossés du Bourg vieux et du Bourg neuf (1769). [A Tarbes.] — P. 356-60. Fr. Marsan. Règlements consulaires de Guchen (vallée d'Aure, 3 février 1605). [Conservation de certaines essences d'arbres, répression des blasphèmes, mesures de police diverses.]

Fr. G.

CORRESPONDANCE

I. Lettre de M. Furgeot, conservateur adjoint aux Archives nationales.

A Monsieur le Président du Comité de rédaction des Annales du Midi.

Paris, 28 janvier 1916.

Monsieur,

Ayant été l'objet d'une attaque dans le dernier numéro des *Annales du Midi*, j'ai jugé nécessaire d'y répondre et j'ai l'honneur de vous prier d'insérer dans votre prochain numéro les observations ci-jointes :

« M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, eut un jour l'idée de consulter mon travail sur les *Actes du Parlement;* mis en appétit par les analyses imprimées, il vint même me prier de lui communiquer mes analyses encore manuscrites, ce que je lui octroyai libéralement. Deux de ces actes attirèrent son attention sur un certain Bernard de Panassac, dont les prouesses lui fournirent la matière d'un article; mais il se hâta de déclarer que mes analyses « laissaient beaucoup à désirer ». M. Thomas restait d'ailleurs dans le vague, ce qui me contraignit à comparer son article à mes deux analyses, pour découvrir ce en quoi nous étions en désaccord. Nous le sommes, en effet, sur un certain nombre de points que je vais examiner :

« 1° Je reconnais tout d'abord que M. Thomas a raison de traduire *Bonus Locus* par Bouloc et *terra de Manhaco* par Magnoac. Mais est-il surprenant que je n'aie pu identifier quelques noms, lorsque M. Thomas s'avoue impuissant, même avec le concours de M. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers, à traduire *Basardanum*, *Lentinhanum, Ansolium* ou *Ausolium,* Assen, *Stilhanum*, cités dans les mêmes analyses?

« 2° M. Thomas traduit *Roeda* par Arrouède, tandis que je le traduis par Rouède. Lorsque, au xviiie siècle, Cassini parcourut cette région, il adopta Rouède, qui était et qui est, très probablement

encore, la forme en usage dans le pays. Arrouède, il est vrai, est adopté par le *Dictionnaire des Postes,* mais M. Thomas veut-il endosser toutes les erreurs de ce répertoire, dont les diverses éditions ne sont même pas d'accord entre elles? D'ailleurs, en dehors de ce Rouède de l'Astarac, on trouve dans la même région deux autres Rouède, qui, je ne sais trop pourquoi, ont trouvé grâce devant le *Dictionnaire des Postes.*

« 3° L'une des filles de B. de Panassac est appelée Mascarosa par M. Thomas. Il paraît que c'est la forme véritable; mais les quatre textes du Parlement qui parlent de cette « donzelle » l'appelant Masterosa, je ne puis être blâmé d'avoir accepté cette forme.

« 4° Pourquoi M. Thomas veut-il faire de Guillaume de Villiers un Toulousain, en l'appelant Guilhem de Vilars? Juge-t-il étonnant que le Roi ait amené avec lui, de Paris, un ou plusieurs de ses clercs et conseillers, pour recevoir les requêtes et préparer les réponses?

« Pour justifier sa traduction, M. Thomas cite des preuves tirées de l'*Histoire de Languedoc* et qui, à proprement parler, ne prouvent rien. Elles établissent seulement qu'en 1330, Me Guillaume *de Villaribus* était juge des appels de Toulouse; qu'en 1337, Guillaume *de Villaribus* et *Jolanus* Guénaud étaient délégués par le Roi comme maîtres et enquêteurs sur le fait des eaux et forêts; qu'en 1339, Guillaume *de Villaribus,* maître des requêtes de l'Hôtel, était, avec Guillaume Balbet, chargé par le roi de Bohême, lieutenant du Roi en Languedoc, d'une mission financière en cette contrée; qu'en 1344, Guillaume *de Villaribus,* maître des requêtes, était chargé par le duc de Normandie d'offrir sa médiation au roi d'Aragon. J'ajoute qu'en 1336 il était clerc et conseiller du Roi et que Philippe VI ne s'entourait guère de méridionaux.

« Le fait que Me Guillaume fut pendant quelques années juge des appels de Toulouse n'est pas un argument probant. Cette charge était la plus élevée après celle de sénéchal, et il entrait dans le système des rois de France d'envoyer dans les hauts postes des hommes étrangers au pays, n'y ayant aucune attache, et qu'on déplaçait fréquemment : c'était une garantie d'impartialité et aussi une manière de prévenir toute envie de se rendre indépendant. Je crois donc, jusqu'à preuve du contraire, devoir maintenir Villiers. Je dis Villiers avec un *i,* bien qu'on ait imprimé Villers.

« 5° M. Thomas dit que Panassac laissait une veuve « et deux filles, « Albria et Mascarosa, dont la première était fiancée à un clerc et « conseiller du Roi, Me Guilhem de Vilars » et que « le voyage de Phi-

« lippe VI dans le Midi offrit à la famille du défunt une occasion « favorable pour implorer la clémence royale ».

« D'après M. Thomas, quand Panassac mourut, sa fille aînée était fiancée à Me Guillaume. Je ne crois pas que les choses se soient passées ainsi.

« Nous savons que le Roi fut à Toulouse, au moins du 17 au 25 janvier 1336; et voici comment la scène peut être reconstituée : La mère et les deux filles se présentent à la résidence du Roi. Elles sont reçues par un de ses secrétaires, qui n'est autre que Me Guillaume. Celui-ci accueille d'autant mieux les suppliantes que les filles sont jolies ; des pourparlers s'engagent; Guillaume ne tarde pas à confesser à la mère que l'une d'elles ferait bien son affaire et que, sous la condition d'un bon mariage, il appuiera sa requête qui, grâce à son crédit, sera exaucée. C'était d'ailleurs un mariage avantageux pour Guillaume, qui, tout secrétaire du Roi qu'il fût, n'était après tout qu'un simple bourgeois. Aussi cet homme d'expérience et d'un âge déjà mûr, ne voulant pas courir le risque d'être la dupe d'une mijaurée, fait insérer dans les lettres royales une clause de garantie : la succession de Panassac sera sauvée, mais à condition qu'Aubric sera réellement sa femme; et quand le mariage a été célébré, le Roi fait, en outre, remise de la destruction de la forteresse de Rouède.

« 6° M. Thomas dit qu'après les deux lettres de rémission de 1336 « le Parlement n'en continua pas moins à instruire la cause d'appel ». C'est une erreur : il se contenta de supprimer dans son arrêt la clause de condamnation de B. de Panassac.

« 7° Cette erreur découle d'une autre, beaucoup plus grave. M. Thomas date du 23 décembre 1338 un arrêt qui est du 23 décembre 1335. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au registre VIII, fos 15 et 27.

« Après l'obtention des lettres de rémission du 23 janvier 1336 et de février 1336, Aubric et Mascarosa demandèrent la modification de l'arrêt en ce qui concernait la condamnation de leur père. Le Parlement y consentit, et annonça cette retouche par cette mention : *omissâ pronunciatione super dicta appellatione quantum tangit factum dicti Bernardi seu heredum suorum.* Ce ne fut pas un nouvel arrêt, comme le pense M. Thomas, mais l'arrêt du 23 décembre 1335, où l'on inséra les deux lettres de rémission et où l'on supprima les deux lignes contenant la condamnation de Bernard de Panassac. Il n'est donc pas surprenant que ce nouveau texte soit, comme l'ancien, daté du 23 décembre, sans désignation d'année, ce qui signifie

23 décembre 1335. Le fait que cet arrêt rectifié du 23 décembre 1335 ait été enregistré à la fin des arrêts de janvier 1339 ne prouve rien; l'arrêt cancellé est lui-même enregistré à la suite des arrêts du 23 décembre 1338, et cependant il ne peut être postérieur au 23 décembre 1335, puisqu'il est visé par les lettres de rémission du 23 janvier 1336 et de février 1336. En parcourant mon inventaire, M. Thomas trouvera des arrêts qui ont été placés dans les registres au milieu d'arrêts rendus plusieurs années après. L'ordre des enregistrements était loin d'être rigoureux : c'est moi qui ai reclassé mes analyses dans l'ordre chronologique, pour faciliter les recherches.

« 8° M. Thomas qualifie cet arrêt de *sentence*, ce qui est un terme impropre pour désigner une décision du Parlement. Il devrait dire arrêt, jugement ou jugé.

« 9° De même, M. Thomas annonce qu'il va approfondir la question au point de vue juridique. Or sa dissertation ne contient rien de juridique; il aurait dû dire *judiciaire*.

« 10° Enfin M. Thomas écrit, p. 39 des *Annales* : « Les deux lettres « royaux de Philippe VI... disent que Bernard de Panassac fut condamné « à une amende de 4.000 livres, 2.000 en monnaie forte et 2.000 en « monnaie tournois ayant cours au moment où les lettres furent « expédiées. »

« C'est une erreur complète. Ces lettres disent, au contraire, que B. de Panassac fut condamné à 2.000 livres tournois de faible monnaie et à 2.000 livres tournois de forte monnaie courante. Les lettres du 23 janvier portent : *in duabus mille libris monete debilis et in duabus mille libris turonensibus monete nunc currentis* ; et les lettres de février 1336 : *in duobus millibus libris turonensibus debilis monete et in aliis duobus millibus libris turonensibus fortis monete*.

« Ces deux textes se complètent l'un l'autre. Ils prouvent que ce fut la monnaie faible qui, à cette époque, précéda la monnaie forte, et que c'était la monnaie forte qui avait cours en janvier et février 1336, tandis que M. Thomas a compris, au contraire, que c'était la monnaie faible qui avait cours à cette date. Ce détail a son importance pour l'histoire des variations du poids des monnaies. Mon analyse du n° 1431 aurait dû mettre M. Thomas en garde contre cette erreur. Il a beau être un philologue distingué, il ne peut tout savoir; et il agira sagement en s'abstenant de porter des jugements aussi dédaigneux que sommaires en des matières où il n'est pas compétent. »

Henri FURGEOT.

II. Réponse de M. Antoine Thomas.

Nous avons communiqué à M. Antoine Thomas, avant le bon à tirer, la lettre de M. Furgeot. Voici la réponse que M. Antoine Thomas nous a adressée à son tour :

J'ai dit que les analyses de M. Furgeot, relatives au procès de Bernard de Panassac, laissaient beaucoup à désirer. Sans parler des peccadilles qu'il avoue lui-même, je fonde mon appréciation sur des faits plus graves.

1° Le jugé du 23 décembre nous est parvenu dans le registre VIII sous deux formes, correspondant à deux minutes successives : la première est radiée et doit être tenue pour nulle (la table qui est en tête l'omet, et pour cause). Or, non seulement M. Furgeot ne dit rien de la radiation, mais il fonde son analyse sur le texte radié.

2° Dans les deux formes du jugé se trouvent deux lettres de grâce, placées en appendice dans le texte radié, incorporées au jugé dans le texte définitif. M. Furgeot ne mentionne pas ces lettres, se bornant à leur consacrer, à leur date respective, des analyses qu'aucun renvoi ne met en rapport avec le texte du jugé.

3° L'erreur capitale de M. Furgeot est d'avoir daté le jugé du 23 décembre 1335, bien qu'il fasse partie des jugés prononcés dans la session de 1338-1339 du Parlement. D'après lui, le jugé serait visé dans les lettres de grâce accordées par Philippe VI (janvier et février 1336). Il n'en est rien : ce qui est visé dans ces lettres c'est, manifestement, la sentence du sénéchal de Toulouse dont il a été appelé, sentence dont nous ignorons la date précise, mais qui, bien entendu, est antérieure à janvier 1336.

4° A défaut d'autres raisons pour repousser la date de 1335, il y a celle-ci, qu'un homme familier avec l'histoire du Parlement, comme devrait l'être M. Furgeot, ne peut pas ignorer : le conseiller rapporteur du jugé, J. Bescoti, c'est-à-dire Jean le Bescot, n'a fait partie de la Chambre des Enquêtes qu'à partir du 16 novembre 1336, date précise de sa nomination par Philippe VI.

Il appartient au lecteur de décider si mon appréciation est trop sévère. Dans un prochain article je compte revenir sur le procès de Bernard de Panassac : je ferai connaître au moins deux documents nouveaux sur l'affaire, et je m'expliquerai sur la personnalité de Guillaume *de Villaribus*. La lettre de M. Furgeot aura donc servi à quelque chose. La rédaction des *Annales du Midi* a bien fait de la publier, à tout hasard.

Antoine Thomas.

NÉCROLOGIE

Pierre-Gaëtan Harlé est glorieusement tombé dans la Woëvre, le 8 avril 1915, à l'âge de vingt-neuf ans, dans l'accomplissement de ses devoirs de lieutenant. A Bordeaux où il était né sa mort a été ressentie par surcroît comme une perte pour l'érudition locale. Docteur en droit avec une thèse sur *Les padouens du Bordelais*, il était devenu membre actif de la Société des archives historiques de la Gironde où il avait publié fort correctement, malgré les difficultés de la graphie, le *Registre du clerc de ville* au XVIe siècle. A la *Revue historique* il avait donné sur *le Bourreau de Bordeaux avant la Révolution* une étude très neuve. Son esprit juridique et le sens qu'il avait des méthodes historiques faisaient de lui un collaborateur précieux pour toutes les tâches dévolues aux travailleurs de franche volonté. A. L.

***

M. J.-B. Champeval dit de Vyers, « paléographe et publiciste », est décédé dans sa propriété de Corrèze (département de la Corrèze), le 12 septembre 1915, à l'âge de soixante-huit ans. Grand fureteur d'archives, il a exploré à sa manière la plupart des dépôts publics et privés de la France méridionale, voire quelques-uns de la France septentrionale. Les nombreuses publications qu'il a signées, sans en excepter les deux cartulaires de Tulle et Uzerche, témoignent de plus de passion que de sens historique et littéraire.

A. L.

CHRONIQUE

A la séance du 14 février de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, M. Omont a donné, au nom de M. Georges Guigue, archiviste en chef du Rhône, quelques détails sur une récente découverte de documents historiques qui sont venus enrichir le dépôt des archives départementales.

Au cours de réparations à la toiture de l'une des chapelles de la cathédrale de Lyon, des ouvriers ont mis fortuitement au jour, cachées sous des débris de toute sorte, quatre caisses de bois renfermant de très nombreuses liasses de parchemins et papiers provenant des archives de l'ancien chapitre métropolitain. Parmi les documents les plus importants, il faut signaler le *Grand cartulaire* de 1350, que l'on considérait comme perdu, de nombreux registres d'actes capitulaires de 1447 à 1734, et plus de 700 pièces originales du IXe au XVIIIe siècle, bulles de papes, diplômes d'empereurs et de rois de France, etc., en faveur de l'Église de Lyon. Le plus ancien de ces documents est un diplôme original, le seul connu, avec un sceau admirablement conservé du roi de Provence, Charles, fils de l'empereur Lothaire Ier (861).

***

Nous avons annoncé la mort héroïque de Robert-André Michel, et une notice nécrologique a rappelé aux lecteurs des *Annales* les beaux travaux qu'il avait déjà publiés[1].

M. André Michel, conservateur aux Musées nationaux, voulant perpétuer la mémoire de son fils, vient de fonder à l'École des chartes une bourse annuelle de voyage destinée à permettre à un élève sortant d'étudier les monuments de nos provinces et de faire des re-

1. Cf. ci-dessus, p. 115 et suiv.

cherches dans les archives, bibliothèques et musées des départements et même de l'étranger.

Cette bourse, d'une valeur de 500 francs, portera le titre de *Bourse Robert-André Michel*. Elle sera attribuée, chaque année, par le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes réuni aux professeurs et chargés de cours de la dite École.

Chronique universitaire.

L'INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1914-1915.

L'Institut d'études méridionales de l'Université de Toulouse a été créé par l'arrêté ministériel du 17 mars 1914, portant en même temps création d'un certificat et d'un diplôme supérieur d'études méridionales.

L'enseignement de cet Institut a donc été ouvert à la rentrée de novembre 1914 et le personnel a été ainsi composé : *Directeur de l'Institut*, M. DUMAS, doyen de la Faculté des lettres. *Cours professés :* lettres et philologie, M. J. ANGLADE ; histoire, M. J. CALMETTE ; archéologie, M. CARTAILHAC ; histoire de l'art, M. GRAILLOT ; droit méridional, M. THOMAS ; paléographie, M. Fr. GALABERT.

Grâce à de libérales subventions du Conseil de l'Université, il avait été possible de procéder à une bonne installation matérielle de l'Institut dans les locaux situés 56, rue du Taur, au premier étage, sur le palier qui fait face à l'entrée de la salle de lecture de la Bibliothèque universitaire. Six salles avaient été installées et meublées. Le bâtiment offre d'ailleurs des possibilités d'extension intéressantes au cas où des besoins nouveaux se feraient sentir.

Toutefois, les salles qui avaient été aménagées pour l'Institut n'ont pu lui être exclusivement réservées en 1914-1915, à cause des nécessités militaires. La Faculté ayant dû céder temporairement au Lycée de Jeunes filles (transformé lui-même en hôpital) la majeure part de ses bâtiments propres, il a fallu transporter rue du Taur la presque totalité des cours de la Faculté.

Malgré la gêne qui résultait de ce cas de force majeure, malgré la diminution du nombre des étudiants causée par la mobilisation et les appels successifs de nouvelles classes sous les drapeaux, l'Institut

a témoigné d'une activité de bon augure pour l'avenir, ainsi que le montrent les comptes rendus présentés par chacun des maîtres qui y ont enseigné. F. DUMAS.

I. Section lettres-philologie.

La vie de l'INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES s'est confondue avec celle de la Faculté des lettres, cette dernière ayant reçu l'hospitalité dans les locaux de l'Institut. Le professeur de langue et littérature méridionales a traité le sujet du cours annoncé avant la guerre : l'analyse critique des *Leys d'Amors* et de leurs sources. L'étude de ce monument considérable de la civilisation *romane* a montré à plusieurs de nos auditeurs, peu familiers avec notre passé, que nous n'avions pas attendu une « culture » étrangère pour enseigner au monde latin les lois de la poésie.

Une autre conférence a été consacrée à l'étude d'extraits des grammairiens provençaux : *Razos de trobar*, de Raimon Vidal de Besalu, *Donatz proensals* et extraits des *Leys d'Amors*. Enfin pendant le semestre d'été le professeur a expliqué quelques-unes des plus belles poésies lyriques des premiers troubadours : Comte de Poitiers, Marcabrun, Jaufre Rudel.

***

Le diplôme d'*Études supérieures méridionales* (section lettres-philologie) a été décerné à un des meilleurs étudiants de l'Institut naissant, M. Félix NOUBEL. Son examen écrit, en ce qui concerne la partie littéraire et philologique, a consisté en une traduction d'un passage de la *Chanson de la Croisade* (concile de Latran). (Pour les épreuves d'histoire et de paléographie, voir ci-dessous.)

A l'oral, le candidat a été interrogé sur l'histoire littéraire des troubadours, et il a expliqué un sonnet de Goudouli.

Les épreuves ont été bonnes dans leur ensemble; mais les connaissances en histoire littéraire ont paru bien superficielles. Quoiqu'il n'existe pas encore de manuel d'histoire littéraire du Midi de la France, les candidats qui veulent s'instruire ne sont pas sans ressources. A l'avenir, le jury se montrera plus exigeant sur ce point.

***

Plusieurs dons ont été déjà faits à l'Institut. Le signataire de ces lignes a fait don d'une belle gravure représentant FRÉDÉRIC MISTRAL

et signée FERNAND DESMOULIN, le grand peintre-graveur qui était le neveu de CHABANEAU. Nous avons donné également plusieurs volumes : *Peire Vidal*, *Le Troubadour Guiraut-Riquier*, *Le Patois de Lézignan*, etc. M. E. CARTAILHAC nous a fait aussi plusieurs dons importants et il se propose de nous en faire de plus abondants quand nous serons en état de les recevoir. M. JULES RONJAT nous a donné sa thèse principale de doctorat (*Essai de syntaxe des parlers provençaux*) et plusieurs années de *Vivo Prouvènço* et de l'*Armana Prouvençau*. Enfin, Mlle DE PONDEAU, directrice du collège de jeunes filles de Revel, nous a fait don de plusieurs brochures. Nous adressons à ces amis de la première heure nos chaleureux remerciements.

M. LE COMTE ALBERT DE PUYBUSQUE a bien voulu donner à l'*Institut d'Études méridionales* un premier manuscrit en langue méridionale; il s'agit d'un obituaire d'Albi (Ariège) qui va de 1537 à 1541, intitulé : « Libre terrier de l'obituaire d'Albi tiré de son propre originel ainsin que cy apres est contenu. » Nous adressons à notre généreux donateur, héritier d'un nom qui apparaît bien souvent dans notre histoire méridionale[1], nos meilleurs remerciements.

Le signataire de ces lignes a fait don d'un livre de notaire de Toyrac, rédigé en langue vulgaire; il contient des textes romans de 1515 à 1520 environ.

Ces textes sont surtout précieux pour les études linguistiques parce qu'ils sont localisés et datés.

Plusieurs anciens étudiants nous ont exprimé le désir de préparer par correspondance le diplôme d'études méridionales; nous espérons qu'après la guerre des règlements libéraux nous permettront de satisfaire à ces désirs. Un de nos anciens étudiants prépare une thèse sur le grand poète catalan Jacinto Verdaguer et une thèse secondaire de philologie catalane; on nous a aussi proposé un sujet de thèse sur l'histoire de la renaissance méridionale. Comme on le voit, si nos études ont été gênées par la guerre, la fondation de l'INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES correspondait à un besoin ; nul doute qu'après la tempête il ne se développe normalement.

J. ANGLADE.

1. Voir sa *Généalogie de la famille de Puybusque*, dont un compte rendu a paru dans les *Annales*, sous la signature de M. J. Calmette (1913, p. 406).

II. Section histoire.

Obligé de renoncer, pendant la durée de la guerre, au cours public qui avait été annoncé par l'affiche, le professeur a consacré aux étudiants toutes ses conférences spéciales d'histoire méridionale et a dirigé des recherches et travaux d'élèves sur des sujets variés.

Les leçons et les travaux ont porté notamment sur la critique de quelques généalogies comtales et seigneuriales de la région languedocienne, sur la formation des villes et des villages, sur les origines et l'évolution des villes consulaires, sur l'histoire politique et religieuse de la seconde moitié du XIIe et du commencement du XIIIe siècle (époque caractérisée par l'albigéisme), enfin sur le mode de réunion du Languedoc à la France. Les étudiants inscrits pour la licence et le diplôme d'études supérieures ont presque tous suivi avec assiduité l'enseignement historique de l'Institut.

***

M. Noubel, licencié ès lettres et en droit, a subi avec succès les épreuves du diplôme supérieur d'études méridionales, avec une composition sur *Raymond VI* et une interrogation orale sur *Gaston IV de Foix*. Dans sa composition écrite, le candidat a fait montre de connaissances précises sur le célèbre comte de Toulouse et sur son temps; il a analysé avec justesse la psychologie hésitante du personnage et aussi son rôle difficile entre des vassaux gagnés à l'hérésie et la Croisade, derrière laquelle se cachait mal le péril d'une conquête par les hommes du Nord. A propos de Gaston IV de Foix, il a exposé avec exactitude l'action de la maison de Foix au XVe siècle des deux côtés des Pyrénées, et, d'une façon plus générale, l'attitude si importante des grands féodaux à ce tournant de l'évolution méridionale. L'interrogation, tantôt élargie, tantôt poussée en profondeur dans le détail, a permis de constater, malgré quelques lacunes difficilement évitables, une étude consciencieuse et directe de l'époque d'après les sources. Le diplôme, à l'inverse du simple certificat, ne doit pas en effet correspondre à de simples notions acquises, mais il suppose cette préparation scientifique qui, s'ajoutant aux connaissances courantes, rend apte à l'élaboration de productions originales, conformes aux exigences de la saine méthode.

Parmi les sujets de travaux que les étudiants présenteront prochainement, nous signalerons, à raison de leur état d'avancement,

d'abord un mémoire de Mlle Vilhac, *Bibliographie critique de Saint-Sernin*. Ce travail, participant à la fois de l'archéologie et de l'histoire, s'ajoutera à l'examen de M. Noubel, mi-partie philologique et historique, pour attester qu'il n'y a point de cloisons étanches entre les sections de l'Institut et que notre fondation est *une*. Nous citerons ensuite un mémoire de M. Valette sur *Les Universités de Languedoc d'après les archives du Parlement*, un mémoire de M. Guilhamon sur *L'état du département de la Haute-Garonne à la fin du Premier Empire*, un mémoire de M. Noubel sur *Simon de Montfort dans le Midi*. Plusieurs autres mémoires sont en préparation ou en projet. Un de nos anciens étudiants, agrégé d'histoire, songe à entreprendre, en vue d'une thèse future, une enquête sur *Benoît XIII et la France méridionale*.

* * *

Un Institut historique ne peut répondre vraiment à sa destination sans une bibliothèque propre, offrant des éléments pratiques au maniement des élèves. Aussi la constitution d'une telle bibliothèque est-elle l'un de nos principaux desiderata. Mais une bibliothèque historique ne saurait se constituer par bribes : un premier fonds de quelque importance est nécessaire, et, pour le former dans des conditions satisfaisantes, un local réservé est indispensable. Lorsque le retour à l'état normal aura rendu les salles de l'Institut à leur affectation spéciale, les promesses d'auteurs, éditeurs et collectionneurs qui nous sont acquises seront suivies d'effet.

Sans doute pourrons-nous alors réaliser également un projet qui nous tient à cœur, celui de commencer un Musée historique de l'Université de Toulouse. Le passé universitaire de la capitale du Languedoc sollicite tout naturellement notre attention. Il convient de le ressusciter et de rendre sensible son activité d'autrefois. Une Université voisine, notre sœur languedocienne, l'Université de Montpellier, nous a donné l'exemple; elle a réuni en une vitrine d'exposition des documents caractéristiques extraits des riches archives de sa Faculté de médecine[1]. Quant à nous, c'est surtout par des dons particuliers que nous pouvons espérer garnir les futures vitrines de ce Musée historique universitaire, qui semble avoir sa place marquée dans la section d'histoire de notre Institut. Aussi bien s'il nous

1. On trouvera le catalogue des documents exposés (Musée Atger) dans J. Calmette, *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. II (1912), Introd., p. XVI et suiv.

est permis d'avouer dès maintenant ici cette ambition, c'est que nous savons déjà pouvoir compter sur un appoint précieux pour le jour où les conditions matérielles de l'installation, pleinement réalisées, offriront à nos généreux donateurs la possibilité de traduire, en un geste définitif, les intentions dont ils ont eu l'extrême délicatesse de nous faire part.

J. Calmette.

III. Section archéologie et histoire de l'Art.

Archéologie préhistorique. — L'Université de Toulouse est particulièrement favorisée si elle veut mettre les étudiants et les érudits au courant de la paléontologie humaine, de l'archéologie préhistorique, en un mot, de *la préhistoire*. A la région toulousaine appartiennent plusieurs des fondateurs de cette science, et quantité de stations humaines qui ont livré les plus précieuses informations. Au nord et au sud, les gisements, les cavernes en quelque sorte classiques, entourent notre ville. De plus, elle offre dans son Muséum d'histoire naturelle, fondé en 1866, sur l'initiative de notre Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, une galerie spéciale de paléontologie humaine et d'ethnographie comparée, formée et enrichie avec un souci constant de méthode, de clarté, d'enseignement.

On a pu obtenir pour ce musée, depuis bientôt un demi-siècle, les principales collections formées dans notre Midi; et de partout, de tous les continents sont venus, surtout par voie d'échanges, des termes de comparaison choisis. Il est connu, estimé, très fréquenté.

Tous les ans, des causeries-promenades au Muséum de Toulouse complètent le cours de préhistoire de la Faculté des lettres.

En 1914, l'Université ayant repris son activité malgré l'état de guerre, j'avais choisi pour sujet de mes leçons un pays vers lequel allait notre admiration reconnaissante. Il convenait de parler de la Belgique subissant avec un noble courage une affreuse tyrannie, de mieux connaître son passé, ses origines, et d'apprécier l'un des aspects de sa belle contribution aux progrès des sciences et des lettres.

Un lien fort honorable rattache à la Belgique notre Midi sous-pyrénéen. Lorsque les naturalistes se posèrent la question de savoir à quel moment apparaissait l'homme, à quelle phase de cette merveilleuse évolution des êtres vivants que le génie de Cuvier, créateur

de la paléontologie, venait de dévoiler, des recherches spéciales s'effectuèrent en Angleterre, en Belgique, en France. C'est d'abord de Narbonne et de Liège qu'arrivent les affirmations les plus nettes.

Chez nous, c'est un disciple du Muséum de Paris, un jeune et modeste pharmacien de Narbonne, Tournal, qui, avec des ressources bien réduites, fouille la grotte de Bize au voisinage de cette ville et publie de courtes notes. Il tâtonne, il erre parfois; mais sa clairvoyance s'assure bientôt et quelques conclusions survivront dans l'histoire de la science. Il a donné la première affirmation géologique de l'ancienneté de l'homme (1828-1829)[1].

En Belgique, c'est un docteur fort instruit, Schmerling, qui se préoccupe de cette même question. Il est favorisé par la considération de ses compatriotes, et par ce fait que les cavernes abondent dans son pays ; sa fortune lui permit de les passer en revue, de les explorer profondément, d'étudier comparativement les trouvailles, de publier un luxueux et savant ouvrage sur les ossements fossiles des cavernes de la province de Liège, accompagné de nombreuses et belles lithographies. Le livre parut en 1833.

Il est vraiment singulier de constater l'accord de ces deux esprits distingués et qui travaillaient très loin l'un de l'autre sans le savoir, sans se connaître.

Tournal avait dit : « La géologie donnant un supplément à nos courtes annales, viendra réveiller l'orgueil humain en lui montrant l'antiquité de sa race. » Schmerling publiera que « c'est dans le grand livre de la nature que nous devons puiser les lumières, lorsque l'histoire ne nous fournit que des données vagues et inexactes... L'observation, en défendant avec persévérance la cause légale, la cause de la vérité, d'opprimée qu'elle était sous le règne des chimères et des hypothèses, l'a rendue victorieuse et triomphante. »

Schmerling, Tournal affirment preuves en main, avec une belle confiance, mais l'opinion publique ne les suivra pas si vite. Il faudra trente ans d'efforts, le concours d'une légion de savants pour gagner la victoire. Boucher de Perthes, l'explorateur des alluvions de la Somme, à force d'énergie, de franchise, de dignité, aura raison de l'indifférence et de l'hostilité, mais il lui faudra d'inestimables collaborateurs. Édouard Lartet et Noulet, tous deux de notre midi

1. Tournal est aussi le fondateur du Musée de Narbonne qui est devenu important. Ce sont surtout les galeries consacrées à l'archéologie et aux beaux arts qui ont progressé.

toulousain, explorent et révèlent, des Pyrénées à la Dordogne, d'incomparables gisements. A leur exemple, Van Bénéden, l'illustre naturaliste belge, et Édouard Dupont, son disciple, poursuivent l'étude des cavernes Wallones. Entre les préhistoriens des deux pays continue à régner la plus courtoise et la plus féconde émulation.

*
* *

Nous pouvions, interrompant un samedi de décembre 1914 le cours de nos leçons ordinaires, procurer à notre auditoire une exceptionnelle surprise.

On sait que M. le comte Bégouën, de notre Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, poursuit, avec la collaboration de ses fils, des recherches préhistoriques dans les collines caverneuses de la commune dont il est maire, Montesquieu-Avantès (Ariège). On connaît surtout leur retentissante découverte des bisons d'argile que tous les journaux illustrés du monde ont reproduits.

Dans la région, un cours d'eau, le Volp, suit une route en partie souterraine; on le voit entrer dans une colline et sortir dans une vallée voisine. Lorsque les vallées étaient moins creusées, les eaux se frayaient passage de la même manière. Ainsi furent formées à divers niveaux de la colline des cavernes capricieusement disposées[1]. En amont, est la *grotte d'Enlène*, station paléolithique avec beaux objets ouvrés; en aval, par la sortie des eaux et par un canal, on arrive aux galeries du *Tuc d'Audoubert* avec de précieuses gravures sur les parois et des foyers qui ont à peine commencé à livrer leurs reliques; loin de l'entrée est la salle aux bisons d'argile. Vers le sommet de la colline et grâce à un puits naturel très profond, MM. Bégouën ont découvert et audacieusement visité des excavations d'un parcours fort difficile et dangereux, c'est la *Grotte des trois frères*, dont les parois, dans les situations les plus singulières, offrent comme un choix de gravures habiles représentant bien mieux qu'ailleurs la faune quaternaire contemporaine des artistes primitifs. On a ob-

1. Ces cavernes, comme toutes celles des Pyrénées, ont été étudiées au point de vue biospéléologique par M. E.-G. Racovitza et par le Dr René Jeannel, fils du Doyen de notre Faculté de médecine. Elles sont décrites avec un soin exceptionnel dans les Archives de zoologie expérimentales qui se rattachent à notre laboratoire Arago, de Banyuls-sur-Mer. La Biospéléologie, science aujourd'hui cultivée dans les deux mondes, est due à des naturalistes français. La première découverte d'insectes aveugles fut faite dans la grande grotte de Niaux (Ariège), la même qu'ont rendue célèbre, trente ans plus tard, ses peintures préhistoriques.

servé, en outre, une silhouette étrange, une femme nue se baissant vers la terre et qui paraît avoir comme coiffure le crâne d'un renne avec ses longs bois.

C'est l'aîné des trois frères Bégouën, licencié en droit, étudiant de notre Faculté des lettres, qui, la veille de son départ pour les champs de bataille du Nord-Ouest, où il ne tarda pas à conquérir la Croix de guerre, exposa lui-même ces nouveautés dont M. Cartailhac souligna la valeur. Ce fut pour l'assemblée un enseignement sensationnel. On peut espérer beaucoup de l'étude minutieuse de ces cavernes lorsque la Nation déposera les armes et rendra « les trois frères » à notre Université et aux travaux de la paix.

E. Cartailhac.

Histoire de l'Art méridional. — Pendant l'année scolaire 1914-1915, en raison des circonstances, les cours d'histoire de l'art méridional se sont confondus avec les conférences préparatoires à la licence (matière à option). Cet enseignement a été consacré à l'histoire de l'art roman et de l'art gothique dans le Midi de la France. Les monuments les plus caractéristiques ont fait l'objet d'études spéciales : tels, pour l'art roman, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Trophime d'Arles et le portail de Saint-Gilles-du-Rhône, Saint-Pierre de Moissac et son cloître, Saint-Bertrand-de-Comminges et le groupe des églises du val d'Aran, Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles du Sud-Ouest; — pour l'art gothique, les cathédrales de Toulouse et de Narbonne, les Jacobins de Toulouse, les clochers en briques de la région toulousaine, la cathédrale d'Albi, le palais des papes d'Avignon, la Cité de Carcassonne.



Bien avant la création de l'Institut d'Études méridionales, s'était organisé à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse un enseignement d'histoire de l'art concernant nos régions du Midi qui ont conservé pendant tant de siècles leur originalité artistique. Aussi n'avait-on pas attendu l'installation du nouvel Institut pour constituer le premier fonds des collections indispensables à ces études d'art. Depuis que l'Université avait mis à la disposition des deux professeurs d'archéologie classique et d'histoire de l'art tout le rez-de-chaussée de l'ancien Grand-Séminaire pour leurs leçons, leurs collections et leurs moulages, une section particulière avait été réservée à l'art méridional. Elle comprend quatre parties :

1° Une bibliothèque de travail, qui renferme déjà les recueils de

planches de Revoil sur « l'architecture du Midi de la France », les « Motifs d'architecture » de César Daly, le volume des « Archives des monuments historiques » relatif aux provinces du Midi, l'album inachevé des « Monuments du Midi de la France », l'album de Viollet-le-Duc sur la Cité de Carcassonne, celui de Canéto sur la cathédrale d'Auch, celui de l'abbé Auriol sur les fresques de Sainte-Cécile d'Albi, l'« Histoire monumentale du diocèse d'Agen », par l'abbé Barrère », les études de Tholin sur « l'art religieux de l'Agenais », de Brutails, sur « les églises de la Gironde », les « Monographies communales du Tarn » de Rossignol, diverses monographies des monuments de Toulouse, de l'abbaye de Moissac, de l'abbaye de Conques, de Saint-Bertrand-de Comminges, de la cathédrale d'Albi, de la cathédrale de Rodez, etc., une série de catalogues de musées méridionaux et un lot considérable de brochures relatives aux monuments et objets d'art des pays de langue d'oc ;

2° Un répertoire biographique et iconographique, en formation, auquel collaborent plusieurs étudiants de la Faculté ;

3° Une collection d'épreuves photographiques, qui comprend actuellement plusieurs centaines de documents ;

4° Une collection de clichés pour projections ;

5° Une collection de clichés photographiques, qui permettront d'organiser des échanges d'épreuves documentaires, en particulier avec d'autres Universités.

Pour commencer cette dernière collection, la Faculté des lettres a eu la bonne fortune de pouvoir acheter un lot important de clichés, qu'avait pris soit à Toulouse même et dans la région toulousaine. soit dans les vallées pyrénéennes, un photographe et archéologue toulousain, mort il y a quelques années. L'installation d'un cabinet de photographie, dans les locaux destinés à l'enseignement de l'histoire de l'art, permettra d'augmenter rapidement et méthodiquement les trois séries photographiques rattachées à l'Institut d'études méridionales.

Henri Graillot.

IV. Cours communs ou à option.

Le cours de *droit méridional* ayant dû être suspendu en fait pendant la durée de la guerre, le cours de paléographie seul a été professé parmi les cours communs ou à option.

Paléographie. — La paléographie, dont la connaissance est exigée

pour les divers examens de l'Institut d'études méridionales, fait l'objet, — avec la diplomatique, la bibliographie, la sigillographie, — de la conférence de sciences auxiliaires de l'histoire instituée à la Faculté des lettres. Pour cet enseignement, la conférence dispose des éléments suivants :

1° Une série de fac-similés (60 numéros) provenant de la collection d'héliogravures Dujardin faites pour l'Ecole des chartes ;

2° Une collection photographique de diplômes royaux et de bulles pontificales du VIIe au XVIIIe siècle, constituée, il y a quelques années, d'après des héliogravures de la même École avec la bienveillante autorisation du directeur, M. Paul Meyer ;

3° Une série de documents bordelais reproduits en phototypie par les soins de M. Brutails, archiviste de la Gironde ;

4° Les planches des deux fascicules déjà parus de l'*Album de paléographie et de diplomatique*, exclusivement consacré à des documents relatifs à l'histoire du Midi de la France.

Dans ces quatre séries, chaque numéro est représenté par dix exemplaires, ce qui permet aux étudiants d'avoir chacun sous les yeux le document à déchiffrer et de suivre ainsi facilement les explications qui leur sont données.

Un exemplaire de l'*Art de vérifier les dates*, du *Manuel de paléographie* de M. Prou, du *Manuel de Diplomatique* de Giry, du *Musée des Archives départementales*, de l'*Album paléographique* de Flammermont, appartiennent en propre à la bibliothèque de la conférence. Les étudiants trouvent encore dans la bibliothèque universitaire voisine l'*Album de paléographie* de M. Prou, l'*Album paléographique* de la Société de l'École des chartes. Tout cela constitue un ensemble d'instruments de travail sinon complet, du moins suffisant pour initier les débutants aux études paléographiques qu'ils peuvent ensuite continuer dans les riches dépôts d'archives de Toulouse, archives départementales (Préfecture, Parlement, notaires), archives communales, etc.



Pendant l'année 1914-1915, malgré les difficultés inhérentes aux circonstances et en dehors des études générales faites en vue de la licence (différentes espèces d'actes privés, actes de la chancellerie royale en France aux XIVe et XVe siècles, lecture et commentaire de ces actes), on a pu lire et commenter d'assez nombreux actes relatifs à l'histoire méridionale : documents des abbayes de Moissac et de Saint Antonin en Rouergue des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles (*Archi-*

ves du Tarn-et-Garonne), traité entre Raimond V et les consuls de Gênes pour la conquête de la Provence (1174, copie de 1311, *Archives municipales de Toulouse*), privilèges conférés par les comtes à la ville de Toulouse (*id.* cartulaire municipal), ordonnance des capitouls de Toulouse sur la fabrication des draps au XIVe siècle (*id.*), mandats de paiement des capitouls de 1418 avec les cachets des capitoulats, en dialecte toulousain (*id.*), lettres closes de Louis XI aux capitouls relatives aux gages du Parlement de Toulouse (*id.*), dévolution des appels en Bigorre au XIIIe siècle entre les rois d'Angleterre et de France (*Archives des Basses-Pyrénées*), traité d'alliance entre Jean Ier, comte de Foix, et le seigneur de Mausac (1413), en dialecte béarnais (*id.*), reconnaissance de cens de 1310 concernant les hospitaliers d'Aureilhan (Hautes-Pyrénées) en dialecte gascon (*Arch. de la Haute Garonne*), etc., etc.

***

L'épreuve paléographique de M. Noubel pour le diplôme d'études méridionales a consisté dans la transcription et l'analyse d'un acte des Archives de la Haute-Garonne en dialecte rouergat, le partage de la seigneurie de Parisot (Tarn-et-Garonne) en 1157. C'est parmi les documents en langue d'oc conservés aux Archives de la Haute-Garonne un des plus anciens et en même temps un des plus curieux pour l'histoire des institutions féodales. M. Noubel y a fait preuve de connaissances paléographiques fort satisfaisantes.

Le fonds de Malte auquel appartient ce document constitue aux Archives de la Haute-Garonne un réservoir inépuisable d'actes romans appartenant à toutes les régions du Midi de la France. Toutes les écritures et tous les dialectes y sont représentés et peuvent fournir aux étudiants une ample matière de travaux sur l'écriture et la langue des actes notariés du Midi de la France. Quant à l'intérêt de ces documents au point de vue de l'histoire et du droit méridional, on le devine sans peine.

Fr. GALABERT.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Armanac dera Mountanho (1915). Bagnères-de-Luchon, imp. Sarthe (*Escolo deras Pireneos*). — Cet almanach, publié par l'*Escolo deras Pireneos*, contient comme toujours des poésies populaires, des récits de tout ordre écrits dans un gascon très savoureux. La plupart des poésies sont consacrées à la grande guerre, dans laquelle les « Cadets de Gascogne » ont fait, comme toujours, belle figure. A noter p. 10 une chanson en l'honneur de l'Alsace-Lorraine, en un rythme très original, par B. Sarrieu. J. A.

Contes populaires (*1re série, contes de la vallée du Lambon*) recueillis par la *Société Traditionniste de Comberouger*, traduits par M. A. Perbosc. Montauban, Paul Masson, 1914; petit in-8° de XVI-96 pages (*Société des Études locales dans l'enseignement public,* groupe de Tarn et-Garonne). — Voici un bon exemple donné par une Société méridionale : un recueil de contes choisis avec soin, écrits dans une langue facilement accessible à tous les lecteurs, et traduits en français pour les méridionaux qui sont trop déracinés pour ne plus entendre leur « patois ». Les *Contes* paraissent bien choisis et donnent une idée suffisante du folklore de la vallée du Lambon (petit affluent de la rive gauche de la Garonne, de 20 kil. environ). Cette vallée est des plus importantes au point de vue linguistique, car les parlers gascons et languedociens s'y mêlent et s'y pénètrent. La préface de ce volume, écrite par A. Perbosc, contient une série de renseignements intéressants sur la manière dont les *contes* ont été recueillis. La *Société traditionniste de Comberouger*, fondée, en 1900, par A. Perbosc, alors instituteur public, était composée de petits écoliers, et il semble bien que ce soit la première Société scolaire de ce genre. La fondation de cette Société, son histoire (voir la préface) et la publication de ce volume montrent tout ce qu'on pourrait attendre, au point de vue des études locales, des bonnes volontés éparses un peu partout, si on savait les coordonner, les guider et les intéresser à leur région. Puisse ce petit livre servir de modèle à beaucoup d'autres du même genre ! J. Anglade.

LABADIE (E.), bibliophile bordelais. *Bibliographie gasconne et languedocienne. Catalogue d'une collection de plus de 500 ouvrages en patois gascon et languedocien faisant partie de la bibliothèque de l'auteur, avec 19 fac-similés.* Bordeaux, Cadoret, 1916; gr. in-8° de VII-82 pages. — M. E. Bourciez, professeur de langues et littératures du Sud-Ouest à l'Université de Bordeaux, signale (p. I à VII), avec l'autorité qui lui appartient en ces matières, les grands mérites de cette *Bibliographie :* classement rationnel des œuvres suivant les dialectes, fidélité des transcriptions, exactitude des descriptions, etc. Je me permets d'ajouter qu'elle constitue un instrument de travail de première valeur, comme il y en a trop peu encore à Bordeaux, où les sciences auxiliaires de l'histoire ont été jusqu'ici fort négligées. Elle énumère et décrit 112 ouvrages (textes ou travaux) pour le Bordelais, 19 pour les Landes, 29 pour le Gers, 42 pour le Béarn, 4 pour le Comminges et le Bigourdan, 64 pour l'Agenais, 4 pour le Périgord, 15 pour le Quercy, 16 pour le Rouergue, 8 pour l'Albigeois, 5 pour l'Ariège, 58 pour Toulouse, 28 pour l'Hérault, 26 pour l'Aude. Un appendice de quelques pages signale en outre 10 ouvrages provençaux, 20 ouvrages basques, un en patois catalan, un autre en patois breton et un autre en patois bas-limousin, est-il dit. En ce qui touche ce dernier, je doute qu'il soit convenablement classé : Antoine Brugié, auteur du *Bouno Gorjo*, était né à Salviac en Quercy et était curé de Lamothe-Fénelon en Quercy (et non en Limousin[1]). Je ne sache pas que les Limousins l'aient jamais regardé comme un des leurs. — La bibliothèque formée par M. L., à chers deniers, comme bien on pense, méritait donc d'être connue des érudits romanistes aussi bien que des littérateurs patoisants. Quelques-unes des éditions qu'elle possède remontent aux premières années du XVIIe siècle, l'une même à l'année 1552. Combien de bibliothèques publiques peuvent s'enorgueillir d'une pareille richesse? La table des auteurs, éditeurs et traducteurs, comporte 325 noms; celle des ouvrages anonymes, 49 numéros. Rien n'a été négligé pour rendre ce catalogue d'un usage commode, rapide et sûr. — Je m'en voudrais de ne rien dire de l'avant-propos de M. L., où, avec la rude franchise qui lui est habituelle, il dénonce quelques-unes des « misères » de nos dépôts publics de livres, d'archives et d'objets d'art. Je joins mes vœux aux siens pour que vienne bientôt le jour où tout conservateur de bibliothèque, d'archives et de musée aura pour premier et

1. Lamothe-Salignac, où naquit Fénelon, se trouve en Périgord.

inéluctable devoir de s'occuper d'une manière active des collections qui lui sont confiées. A. LEROUX.

LA MARTINIÈRE (J. DE). *Instructions secrètes données par Charles VI au sire d'Albret pour soulever la Guyenne contre Henri IV* (fin d'octobre 1399-janvier 1400), Paris, 1915; in-8° de 14 pages. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1915, t. LXXIV). — Ces *instructions* sont publiées par l'auteur d'après l'original conservé aux Archives des Basses-Pyrénées, E 55. Le titre en est : « Memoires pour Mons. de Lebret ». La signature « est de la main même de Charles VI ». Charles d'Albret, fils du vieil Arnaud Amanieu, alors chef de la famille, est chargé d'une mission tendant à soulever les seigneurs de Guyenne contre le roi Henri de Lancastre. L'intérêt de la manœuvre à ce moment du grand duel franco-anglais est mis en lumière par l'éditeur qui, dans une notice fortement documentée, restitue le document dans son milieu, faisant ressortir notamment son caractère confidentiel.

J. CALMETTE.

Ormonac Rouergas per 1915-1916, publicat jous la direcciu de Leopo COUSTANS, *majoural del Felibrige*. Millau, imp. P. Guiber. — Cet almanach, dirigé par M. L. Constans, en est à sa huitième-neuvième année ; il contient une chronique succincte du mouvement félibréen pendant les années 1915-1916 et une série intéressante de contes et de poésies populaires. Nous avons remarqué çà et là quelques gallicismes, par exemple, p. 18, à Rolland *bencur* (vainqueur ; les formes anciennes *venceire*, *vencedor* pourraient être reprises) et *lou cur* (cœur). J. A.

RÉGNÉ (J.). I. *La contrebande en Vivarais au dix-huitième siècle*. Aubenas, imp. Habauzit, 1915 ; in-8° de 46 pages. (Extr. de la *Revue du Vivarais*.) — II. *Ce que doit être une monographie de commune ou de paroisse*. Aubenas, imp. Habauzit, s. d.; in-8° de 7 pages. — La contrebande présente en Vivarais un intérêt particulier pour une raison double : d'une part, à cause du voisinage du Comtat Venaissin, pays étranger; ensuite, à cause du croisement des routes qui traversent la contrée. Le XVIII[e] siècle est le temps de la contrebande sur une grande échelle. M. R. choisit, pour les analyser, quelques « affaires » qui lui ont paru plus spécialement caractéristiques. Ces épisodes s'échelonnent de 1728 à 1768. Ils sont racontés avec beaucoup de détails et ne manquent pas, pour la plupart, de pittoresque

(arrestations de contrebandiers à Viviers, 29 nov. 1728, à Toulaud, 29 déc., affaire de Boulieu, oct. 1732).

Il est intéressant de relever les procédés dont usent les contrebandiers pour tromper la vigilance des postes de douanes. Ces postes, qui se multiplient le long du Rhône (1728-1732), sont organisés dans des conditions que M. R. précise à l'aide des documents qu'il a trouvés non seulement dans les archives de l'Ardèche, confiées à ses soins, mais encore aux archives de la Drôme et de l'Hérault.

L'établissement d'une commission du Conseil à Valence amène une répression énergique (1733-1754) et la fin de la contrebande (1754-1768). Après la mort de Mandrin, les hommes de sa troupe étaient devenus de véritables brigands.

La seconde plaquette, courte et substantielle, est destinée à formuler les préceptes dont un travailleur local doit s'inspirer en abordant son étude et à tracer un cadre destiné à guider son inexpérience. On ne voit rien à redire au plan idéal que propose l'auteur ni aux sages conseils qu'il donne sur la manière de citer, dater et publier les documents, sur la rédaction d'une bibliographie critique, l'établissement d'un index. Particulièrement adaptées aux préoccupations des amateurs de l'histoire du Vivarais, ces instructions, rédigées par un archiviste départemental, peuvent valoir pour toute province quelconque. Elles sont de nature à éviter à des historiens débutants ou mal informés bien des tâtonnements et bien des mécomptes.

J. Calmette.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Annuaire de Vaucluse, p. p. L. Duhamel. Avignon au xviiie siècle Réjouissances publiques. Le château de Vaison. Un code militaire de Maurice de Nassau. Les recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe aux xviie et xviiie siècles. Avignon, Seguin, Roumanille et Dailhe, 1915; in-8° de 254 p.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et A. Vidier. Tome VII, 1re et 2e livraisons. Paris, Leroux, 1914; gr. in-4° à 2 col. de 400 p.

Brette (A.). Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. Tome IV. Paris, Leroux, 1915; gr. in-8° de 707 p.

Imbart de la Tour (P.). Les origines de la Réforme. Tome III : L'évangélisme (1521-1538). Paris, Hachette, 1914; in-8° de xi-631 p.

Isnard (E.). Essai historique sur le chapitre de Digne et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt (1177-1790). Digne, imp. Chaspoul, 1915; in-8° de 210 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 1913-1914.)

Nusslé (P.). Essai sur l'histoire du protestantisme dans le Blayais et le Jonzacais depuis la Réforme à l'édit de tolérance. Cahors, imp. Coueslant, 1915; in-8° de 105 p.

Puis (A.). Les lettres de cachet à Toulouse au xviiie siècle, d'après les documents conservés aux Archives départementales. Toulouse, Privat; Paris, Champion, 1914; in-8° de 333 p., avec fac-similé.

Roux (E.). Les Ursulines de Périgueux. 2e partie : xviiie siècle. Périgueux, imp. Ribes, 1915; in-8° de 414 p.

Tobler (Adolf). Altfranzösisches Wörterbuch. I. Berlin, Weidmann, 1915; in-8° de ii-lxxii p. et 42 col.

Le Gérant : Éd. PRIVAT.

Toulouse. — Imp. et Lib. Édouard Privat. — 280.

LES PORTAILS COMMÉMORATIFS

DE BORDEAUX

ESSAI D'INTERPRÉTATION PAR L'HISTOIRE LOCALE

(Suite et fin.)

II. — La Bénédiction pontificale au Portail septentrional de Saint-André.

(ENTRE 1361 ET 1369)

Quels sont donc ces six prélats de pierre qui se dressent, avec tant de dignité, aux deux côtés d'un pape, sur les pieds-droits latéraux du Portail septentrional[1] de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux[2] ?

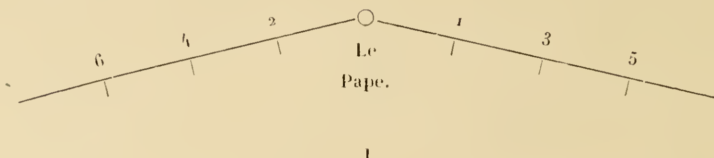
La question n'est pas d'aujourd'hui. Elle a été posée ou effleurée non seulement par les curieux de tous les temps, mais encore par la plupart des archéologues qui se sont occupés de notre cathédrale : MM. de Lamothe, Didron, Leo Drouyn, Ch. Marionneau, Mgr Donnet. Elle n'a été résolue par personne et n'est point d'ailleurs susceptible d'une solution directe, par témoignages contemporains. Les identifications que nous proposerons n'auront donc que la valeur de conjectures très plau-

1. Appelé aussi quelquefois Grand portail, dans le sens de portail principal, par opposition au portail Royal tout voisin, qui était réservé à l'entrée des rois.

2. Une reproduction exacte de ce portail a été faite, il y a quelques années, pour le Musée du Trocadéro. Une belle représentation héliographique s'en trouve dans l'*Hist. de Bordeaux* de M. Camille Jullian (1895), pp. 256-257, et dans *Les Cathédrales de France* de MM. de Baudot et Perrault (191), fasc. V.

sibles, les plus plausibles de toutes celles que l'on peut présenter, si l'on admet que nous avons pour le moins retrouvé le sujet d'ensemble qui s'offre à notre curiosité.

Pour la commodité de notre démonstration, nous serons obligé de désigner chacun de nos six prélats par un simple numéro d'ordre, sauf respect, de la manière suivante :



I

L'examen iconographique fournit un assez grand nombre de constatations soustraites à toute discussion, si l'on tient compte des restitutions modernes[1].

D'abord les caractères communs au groupe.

Aucun de nos personnages ne porte la crosse. Tous ont le visage glabre, d'un type uniforme et impersonnel[2]; les yeux à fleur de tête et les cheveux bouclés.

Ils sont coiffés de mitres basses très simples, semblables les unes aux autres, pourvues de fanons et posées un peu en arrière, de manière à dégager le front.

Uniformément gantés et pourvus de fermaux, nos six personnages sont semblablement chaussés et posent leurs pieds sur autant de coussins, pareils les uns aux autres. Des coussins et non pas des nuages, comme on l'a prétendu quelquefois. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la statue du pape. Là point de doute possible. Le coussin carré est très nettement figuré, avec houppettes aux angles. Du coussin du pape nous avons le droit de conclure aux coussins des évêques et de dire que nos sept personnages sont censés se tenir debout, devant des fauteuils supposés par derrière.

Enfin, de tailles à peu près égales, mais non absolument, ils sont juchés sur des piliers carrés, à deux pans visibles, et sont

1. Particulièrement en ce qui touche la tête du pape.
2. Sauf le n° 2, comme il sera expliqué plus loin.







6 4 2 1 3 5

LE PORTAIL SEPTENTRIONAL DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

(XIVe siècle).

Cliché Th. Amtmann.

surmontés de dais héxaèdres[1] dont on ne voit naturellement que trois côtés[2], qui trahissent le style gothique du XIV[e] siècle, comme les piliers eux-mêmes.

Il y a cependant une restriction à faire à tout ce que nous venons de dire sur le compte des prélats. La statue n° 2, à la droite du pape, diffère des autres par quelques détails significatifs. La tête est plus petite et plus expressive ; la mitre est enfoncée par le devant ; le corps et les membres sont plus grêles ; la chaussure a un aspect assez particulier ; enfin il n'est point évident que les mains soient gantées ni qu'elles portent au dos le fermail qui se voit nettement sur les voisines. A notre avis, cette statue, quoique exécutée sûrement en vue du groupe que nous étudions, comme on le comprendra mieux tout à l'heure, est d'un autre ciseau et sans doute d'une autre date que les cinq autres[3].

Deux autres statues appellent également une restriction. La main gauche du prélat n° 4 et la main droite du prélat n° 5 ont été refaites, d'une manière d'ailleurs fort inhabile.

Dans cet ensemble, dont l'unité et l'harmonie se révèlent au premier coup d'œil, l'artiste (qu'il y en ait eu un ou qu'il y en ait eu deux, peu importe) a su introduire la variété et faire, de la symétrie qui s'imposait à lui, un élément d'art et de beauté.

Ainsi, à considérer les physionomies, à peine différenciées par l'expression des bouches, nos six prélats sont appariés deux par deux : 1 et 2 regardent le pape, 3 et 4 regardent le peuple, 5 et 6 se regardent entre eux. Mais tandis que 1 et 2 sont pleins de respect, 4 et 6 ne sont que sérieux, 3 et 5 sont souriants. A la vérité, l'expression des visages et des gestes est susceptible de plusieurs interprétations : respect ou gravité, sérieux ou componction, sourire de joie ou d'ironie. Nous adoptons naturellement l'interprétation qui s'inspire de la scène historique que rappelle ce portail et que les tyrannies de la narration

1. Les dais 3 et 6 sont aujourd'hui endommagés.

2. Sur un coin du pilier qui sert de piédestal au n° 6, au-dessous du coussin et à la droite du spectateur, on lit une marque de tâcheron, dont on retrouve d'ailleurs la trace moins visible sur les autres pieds-droits : FF.

3. C'est aussi l'avis de notre confrère M. G. Ducaunnès-Duval, que nous avons consulté sur ce point.

nous obligent à expliquer dans la quatrième partie seulement de cette étude.

Les attitudes sont assez souples et en conformité avec les physionomies. Les caractériser dès maintenant prêterait peut-être à contestation. Nous y reviendrons.

Vivants par l'attitude des corps et des visages, — à tel point qu'on a pu se demander si nous n'avions pas devant nous des portraits d'après nature, ce qui d'ailleurs n'est pas, — nos personnages ne le sont pas moins par les gestes des bras.

Ainsi, le n° 1, de corpulence et de stature plus accusées que les autres, a les deux mains croisées sur l'abdomen, les bras restant sous la chape.

Le n° 2 écarte du bras droit un côté de sa chape et pose sa main gauche sur le sternum. Maigre et chétif, comme nous l'avons dit, il diffère beaucoup du précédent, soit que l'artiste ait cherché le contraste soit qu'il ait voulu reproduire l'aspect vrai de son modèle.

Du n° 3, dont l'attitude est si expressive et si peu semblable à celle des autres prélats, le bras gauche supporte un manipule, mais l'extrémité de la main est aujourd'hui brisée. L'index de la main droite s'appuie sur le pouls du poignet gauche comme pour prendre la mesure du temps ou mieux encore pour commencer un dénombrement. Cette interprétation reste cependant sujette à caution. Notre confrère, M. Paul Durrieu, de l'Académie des inscriptions, que nous avons interrogé à ce sujet, a bien voulu nous répondre[1] qu'il n'avait rencontré rien de semblable dans les miniatures des XIV-XVe siècles (de l'étude desquelles il s'est fait une spécialité), et que ses collègues de la Société des Antiquaires de France n'en savent point davantage. Peut-être est-ce une manière d'applaudissement. Cependant, jusqu'à plus ample informé, nous nous en tiendrons à notre première conjecture, que le prélat n° 3 esquisse un geste analogue à celui qui est aujourd'hui encore familier à tant de personnes lorsque, pour dénombrer une série d'objets, elles posent l'index de la main droite successivement sur chacun des doigts de la main

1. Lettre du 19 mai 1914.

gauche. Mais que dénombre notre prélat? C'est ce que nous ne saurions dire avec certitude.

Du n° 4 les deux bras relèvent sur les côtés les plis de la chasuble. La main droite ramasse ces plis, tandis que la gauche (grossièrement refaite, avons-nous dit précédemment), ouverte et renversée, exprime un geste qu'il est malaisé de définir, peut-être un geste d'acquiescement à la parole du pape.

Le n° 5 a les deux bras tombants, à demi-pliés. L'extrémité de la main gauche, aujourd'hui endommagée, tenait un objet pendant, peut-être le manipule dont la partie inférieure est brisée[1]. L'extrémité de la main droite a été refaite.

Le n° 6 relève les plis de sa chasuble à l'aide des deux bras, dont les mains se rejoignent plutôt qu'elles ne se croisent sur l'abdomen.

L'appariement des gestes, moins évident que celui des physionomies, s'établirait ainsi : 1 et 6, 2 et 4, 3 et 5. Mais l'interprétation que nous donnons plus loin de l'ensemble de ces statues rend cet appariement sans grande signification.

La variété et la symétrie que l'artiste a introduites dans les attitudes, les physionomies et les gestes, vont se retrouver dans les vêtements, mais combinées d'une manière nouvelle : 1 et 2, 3 et 5, 4 et 6.

Le n° 1 porte un lourd manteau d'apparat, une chape à moitié fermée par le devant et pourvue d'une agrafe double, sur les boucles de laquelle sont représentés, en relief, deux personnages difficilement reconnaissables aujourd'hui[2].

Le n° 2 porte également une chape, assez largement ouverte par le mouvement des bras et pourvue d'une agrafe simple.

Aux n°s 3 et 5, le statuaire attribue des dalmatiques échancrées sur les côtés, avec manches très amples, descendant jusqu'aux poignets.

1. La cassure est très visible, au ras du poignet.

2. En appliquant une longue échelle contre le pilier, nous avons pu examiner de très près et même palper ces deux minuscules personnages. Mais l'action du temps, de la poussière et de l'humidité les a complètement défigurés. C'étaient peut-être saint André et saint Seurin.

Quant aux nos 4 et 6, ils portent des chasubles à la mode du temps, relevées par le mouvement des bras.

Cette revue terminée, il reste à considérer le personnage qui, debout sur le pilier médian, s'adosse à la porte d'entrée. Sensiblement plus grand et plus fort que les autres prélats, il est ganté et chaussé comme eux, à peu de chose près, mais foule un coussin plus épais et plus somptueux que les leurs. Il porte une croix pastorale. Ses deux bras, émergeant des manches de l'aube, relèvent une ample chasuble très échancrée, très ornée. La dextre est levée, comme d'un homme qui bénit; la senestre retient les plis de la chasuble. Quant à la tête, elle est coiffée d'une tiare à triple bandeau, piquée de fleurons. Malheureusement la tête et la coiffure, « rapportées » au commencement du XIXe siècle[1], ne sauraient arrêter notre examen, plus que la main droite qui, refaite tout entière, n'a point su exprimer, selon les règles liturgiques, le geste de la bénédiction[2]. — Malgré tout, c'est incontestablement là l'image d'un pape. S'il pouvait subsister quelque doute à cet égard, nous ferions remarquer qu'à considérer la place d'honneur qui a été donnée à cette statue, la forte saillie de son support à cinq faces (dont quatre visibles) et de son dais à huit côtés (dont sept visibles), la position dominante qu'elle occupe sur un coussin plus élevé que les autres, le pallium en forme d'Y qu'elle porte si ostensiblement sur la chasuble, l'aspect magnifique de tout son vêtement, il ressort avec évidence que l'artiste a voulu représenter un personnage hiérarchiquement supérieur aux évêques des pieds-droits latéraux[3].

1. Voy. sur ce point l'érudit article de M. Meaudre de Lapouyade dans la *Revue historique de Bordeaux*, janv. 1912.

2. Mgr Donnet dit à ce propos : « Le symbolisme de l'époque romane a déjà disparu; l'artiste ne savait plus la manière de bénir en Occident; il a donné au pape des doigts redressés », tandis que deux devraient être tombants (*Monogr. de l'église primatiale de Saint-André*, 1851, p. 29). La critique est très juste, mais s'applique au restaurateur du commencement du XIXe siècle (et non au statuaire du XIVe), qui non seulement a redressé tous les doigts de la main, mais encore a négligé de les ganter, comme ils l'étaient sûrement autrefois. La forme rituelle du geste de bénédiction au XIVe siècle nous est clairement connue par la statue de saint Seurin, qu'a reproduite M. C. Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 251).

3. Le souci de marquer la prééminence hiérarchique du personnage du

Nos sept statues ne sont point en haut relief; elles ont été façonnées dans l'espace.

2

La minutieuse description iconographique que nous venons de faire serait sans profit pour la solution du problème qui se pose, si elle ne fournissait par elle-même quelques éléments historiques.

D'une part, il n'y a aucun doute possible sur l'identité du principal personnage qui se trouve au trumeau. Ce pape ne peut être que Clément V, ancien archevêque de Bordeaux sous le nom de Bertrand de Goth, comme on en tombe d'accord depuis longtemps. De croire qu'il puisse s'agir de Sylvestre II, de Grégoire VII[1], d'Urbain II, d'Innocent III, de Boniface VIII ou de quelque autre grand pape du Moyen âge, c'est là une supposition gratuite. Entre 1361 et 1369, dates entre lesquelles furent sculptées ces statues, comme nous l'indiquons plus loin, Bordeaux était encore tout entier au souvenir de son glorieux archevêque, dont les obsèques solennelles venaient d'être célébrées à Uzeste (1359)[2]. Les conséquences historiques de son avènement à la papauté ne se laissaient encore primer par aucune autre considération.

D'autre part, à voir la peine que s'est donnée le sculpteur pour différencier les six prélats qui font cortège au pape, on devine qu'il a voulu, par ses moyens propres, imposer aux spectateurs leurs personnalités.

Cependant l'iconographie ne nous livre point les noms de ces prélats; les écrits du temps non plus; le statuaire anonyme pas davantage, puisque, conformément à l'usage qui prévalait

trumeau se révèle jusque dans l'aspect des fermaux. Le fermail de l'évêque n° 6 figure deux triangles superposés. Celui de l'archevêque de Bordeaux, deux ellipses superposées. Celui du pape, une croix de saint André avec cabochons entre les quatre bras.

1. Aujourd'hui encore, au bas des cartes illustrées représentant notre pape, qui se vendent devant le grand portail de Saint-André, on lit cette indication : « Statue de Grégoire VII, pape célèbre, de 1013 à 1085. »

2. *L'architecture au Moyen âge dans le département de la Gironde* (1846), texte par L. de Lamothe, p. 10[1].

encore, il n'a rien inscrit sur le socle de ses statues. Force nous est donc de rechercher par une autre voie quels furent, au cours du XIVe siècle, les prélats qui purent mériter l'honneur de prendre place aux côtés de Clément V sur le portail nouvellement construit de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux.

Mais avant de présenter notre opinion personnelle, il nous faut faire état de celles qui ont été exprimées jusqu'ici, pour les réduire, s'il y a lieu, à leur juste valeur.

Le chanoine Hierosme Lopès, qui a composé, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une bonne histoire de la cathédrale de Bordeaux, n'a pas même essayé de résoudre l'énigme archéologique qui se posait devant le portail septentrional de Saint-André. Il se borne à dire que la statue du milieu est celle de Clément V entouré de six évêques. Cette incuriosité en pareille matière est bien celle de son temps. M. le chanoine J. Callen, qui a réédité l'ouvrage de Lopès en 1882 avec de nombreuses et excellentes additions, a observé le même mutisme, mais plutôt par prudence que par indifférence. On en peut dire autant de MM. Camille Jullian et Auguste Brutails, peu enclins aux hypothèses hasardeuses.

D'autres archéologues ont été plus diserts. M. de Lamothe, qui écrivait en 1846, avance que les six prélats de notre portail sont « six cardinaux qui se trouvaient sans doute au nombre des dix qu'il [Clément V] élut (*sic*) à Lyon à la suite de son couronnement » ! Mais M. de Lamothe ne les nomme pas. Mgr Donnet a cru préciser l'opinion de notre auteur en écrivant : « M. de Lamothe pense que ce sont des cardinaux de la suite du pape, qui appartiennent soit à l'église de Bordeaux, soit à la famille de Clément V..... : opinion fort ingénieuse et qu'il n'y a point de raison pour combattre directement[1]. »

Tel n'est point notre avis. A la rigueur, on peut trouver, dans la première promotion de cardinaux faite par Clément V à Lyon, en décembre 1305, cinq et peut-être six personnages

1. *Monographie de l'église primatiale de Saint-André*, par Mgr F.-F.-A. Donnet, archevêque de Bordeaux, 1851, p. 30.

répondant aux conditions du problème. Mais il y eut aussi des parents du pape et des originaires du Bordelais dans les deux promotions suivantes, celles de 1310 et 1312. Mieux informés, M. de Lamothe et Mgr Donnet auraient su que, sur les vingt-huit cardinaux nommés par le premier pape d'Avignon, cinq étaient ses parents et cinq étaient bordelais de naissance. C'était trop de beaucoup pour remplir les six niches de notre portail. Au moins faudrait-il nous dire pourquoi quatre de ces dix cardinaux de la première heure auraient été exclus de l'honneur attribué aux six autres.

Il y a une autre raison, quoi que dise Mgr Donnet, pour combattre directement l'opinion de M. de Lamothe. C'est que les six prélats du portail de Saint-André ne portent ni le chapeau bas et rond, ni le pallium, ni aucun insigne cardinalice. Ce ne sont donc point des cardinaux, et Mgr Donnet finit par en convenir lorsqu'il dit, quelques lignes plus loin : « Ne serait-il pas plus probable que les six statues représentent des évêques donataires (*sic pro* donateurs) qui auraient participé à la construction de la [cathédrale] métropole ? » — Des évêques, assurément. Des donateurs, c'est possible, quoique non prouvé. Mais leurs noms, je vous prie ?

Mgr Donnet ne les indique pas, mais seulement les noms de leurs sièges, lorsqu'il ajoute : « Ne serait-il pas possible que, dans un concile tenu à Bordeaux, les suffragants[1] de la province se soient fait un titre de gloire d'offrir une partie de leurs revenus pour l'achèvement de l'édifice, en particulier du riche portail et de ses belles flèches et n'aient (*sic*) été placés eux-mêmes autour du pontife fondateur ? » — De concile provincial tenu à Bordeaux au XIVe siècle, on n'en connaît point[2]. Quant aux siè-

1. Cette idée des suffragants de la province et plus loin celle du pontife fondateur sont excellentes et auraient pu conduire Mgr Donnet à la solution juste, s'il les avait mieux suivies. Ch. Marionneau, qui a repris pour son compte l'idée des suffragants (*Descript. des œuvres d'art*... 1861, p. 27), n'a pas eu l'esprit de la creuser comme elle le méritait.

2. Faut-il tenir compte du concile de 1366, tenu à Limoges mais commun aux deux provinces de Bordeaux et Bourges ? (Voy. A. Chauliac, *Hist. de l'abb. Sainte-Croix de Bordeaux*, 1910, p. 140 et 169). Mais ce concile est de date bien tardive et ne paraît s'être occupé que de matières de discipline.

ges suffragants de la métropole, ils étaient au nombre de cinq lorsque Bertrand de Goth devint pape, au nombre de neuf lorsque le portail septentrional de notre cathédrale fut construit. Pour arriver au nombre de six diocèses dans la province de Bordeaux au temps de Clément V, il faut mettre en compte l'archidiocèse métropolitain, ce qui serait d'ailleurs fort admissible en l'espèce. Mgr Donnet a en somme frôlé de très près la solution de l'énigme, comme nous le montrerons plus loin, en s'arrêtant à l'idée d'évêques suffragants : il ne se trompe que sur les raisons qui ont pu les faire rassembler par l'artiste autour du pape sur le portail en construction. Ils avaient certes bien assez à faire que de pourvoir à l'achèvement de leurs cathédrales respectives sans s'intéresser encore pécuniairement à celle de leur métropolite. A tout le moins voudrait-on un témoignage contemporain pour croire à tant de générosité. Et d'ailleurs, n'aurait-il point paru un peu exagéré, même aux hommes de ce temps, de statufier tant d'évêques pour le seul mérite d'avoir aidé financièrement à la construction du portail septentrional ?

Pour mémoire, nous relèverons encore les opinions extraordinaires émises en 1850 par l'archéologue Didron, lors d'un séjour à Bordeaux, en présence de Mgr Donnet, et que le prélat rapporte en ces termes : « Ce célèbre archéologue pense que le pape Clément V n'est ici représenté qu'en tant qu'archevêque de Bordeaux, entouré de plusieurs des évêques suffragants de sa métropole. La tiare rappellerait seulement que ce même archevêque a été ensuite élevé sur le trône de saint Pierre[1]. »

Mgr Donnet s'était trompé d'une unité, moins par ignorance que par inadvertance, sur le nombre des suffragants de sa métropole avant 1317-18[2]. Didron, lui, a présents à l'esprit les

1. *Monographie* citée, p. 30.

2. Faut-il rappeler ici que les érections de 1317-18 ajoutèrent aux six diocèses que nous énumérons celui de Condom (démembré d'Agen), celui de Sarlat (prélevé sur Périgueux), celui de Maillezais (démembré de Poitiers et transféré plus tard à La Rochelle), et celui de Luçon (prélevé également sur Poitiers) ?

Ce bouleversement des antiques circonscriptions ecclésiastiques se rencontre aussi dans les « provinces » de Bourges, Auch, Narbonne, etc.

neuf suffragants des années suivantes, parce qu'il prend en considération la date approximative du portail plutôt que la date de la scène elle-même. Il lui faut donc supposer que « plusieurs » seulement de ces suffragants sont ici représentés, sans dire pourquoi les autres sont exclus. Le procédé est vraiment trop facile.

Mais que penser de cette autre opinion du même archéologue — et que Mgr Donnet fait fâcheusement sienne — à savoir que le pape Clément V n'est ici représenté qu'en tant qu'archevêque de Bordeaux? Comme l'archevêque de ce siège figure déjà sur l'un des côtés du portail (nous le prouverons plus loin), il figurerait donc deux fois, à deux titres différents, dans le groupe. Ce serait étrange.

Et que retenir de cette autre conjecture, qu'un prélat coiffé d'une tiare n'est pas nécessairement un pape? Du coup, toute l'iconographie médiévale s'en va à vau l'eau.

Nous soupçonnons fort méchamment qu'en ces lointaines années 1850 et 1851, Didron et son éminent interlocuteur souffraient de voir les honneurs décernés sur le portail de la cathédrale de Bordeaux au premier geôlier de « l'Église captive » et essayaient inconsciemment de pallier l'erreur des Bordelais du XIVe siècle.

A une date plus rapprochée de nous, un grand archéologue de notre ville, Leo Drouyn, a rédigé, sur le portail qui nous occupe, une note restée manuscrite et que, pour ce motif, nous reproduisons ici.

« Une des plus belles portes construites en France, *à la fin du* XIVe *siècle*, — dit-il, — est celle qui s'ouvre dans le transept septentrional de la cathédrale de Bordeaux; elle a été moulée en entier pour le musée du Trocadéro à Paris, où elle fait l'admiration de tous les amateurs de belle sculpture.

« Elle est admirablement conservée, *n'a subi que quelques dégradations d'ailleurs très adroitement réparées, n'a été ni mutilée ni dégradée par les iconoclastes de la Révolution française* qui ont détruit tant de chefs-d'œuvre en France. Elle ne doit peut-être cette bonne fortune qu'à la faveur d'une plaisanterie d'assez mauvais goût, qui avait couru au XVIIIe siècle et que

ma mère, née en 1782, m'a racontée, il y a plus de soixante ans.

« La porte est divisée en deux baies par un trumeau en pierre contre lequel est appuyée, debout et plus grande que nature, la statue d'un pape (Clément V), coiffé de la tiare, la main droite levée et ouverte, *ne bénissant pas* par conséquent (il est vrai que cette main est rapportée). Contre les pieds-droits de la porte sont debout les statues de *six cardinaux, de même taille que le pape;* trois de chaque côté : *deux cardinaux-évêques, deux cardinaux-prêtres et deux cardinaux-diacres*, coiffés d'une mitre. Aucune de ces statues n'est nimbée; ils (*sic*) ne représentent donc pas des saints reconnus par l'Église. Cette réunion de prélats, présidée par un pape, est probablement une *assemblée synodale* dans laquelle se discutent évidemment des affaires très sérieuses... »[1]

Nous avons fait imprimer en italiques tous les passages erronés de cette note. Il en reste dès lors peu de chose. Il est surprenant que Leo Drouyn ignore quelques-unes des mutilations subies par notre portail pendant la Révolution ; plus surprenant encore qu'il adopte l'opinion qui fait de ces prélats des cardinaux, et qu'il les réunisse en assemblée « synodale ».

Si nous ne sommes pas en présence de cardinaux, nous avons affaire peut-être à des évêques qui, nés comme Bertrand de Goth dans l'archidiocèse de Bordeaux, devaient leur élévation à leur compatriote. Mais, sauf erreur de notre part, Clément V n'a pas tiré du Bordelais plus de trois ou quatre prêtres pour pourvoir aux vacances qui se produisirent *dans d'autres provinces ecclésiastiques*. C'était trop peu pour remplir les six stalles en question.

On peut encore conjecturer qu'il s'agit des évêques de la province de Bordeaux nommés par Clément V au fur et à mesure des vacances qui se produisirent : celui de Bordeaux en 1305, celui d'Agen en 1306, celui de Poitiers en 1307, celui d'Angoulême en 1309, celui de Saintes en 1313 et celui de Périgueux en 1314.

1. Leo Drouyn, *Notes archéologiques*, mss. (tome IV, p. 140), aux Archives municipales de Bordeaux.

Cette conjecture est séduisante ; elle nous a paru d'abord la plus vraisemblable, même la seule vraisemblable ; elle nous a hypnotisé longtemps au point que nous avions construit toute une démonstration en ce sens. En fin de compte il a bien fallu la rejeter parce qu'elle nous obligeait à reporter trop bas, jusqu'après 1314, la date de la scène représentée.

Qu'il s'agisse de cardinaux ou d'évêques, il faudrait, si l'on admet qu'ils étaient bordelais de naissance, voir dans la statuaire du portail de Saint-André une petite manifestation du patriotisme local, assez semblable à celle où se complaisent aujourd'hui, à longue distance, nos voisins du Limousin quand, derrière les trois papes d'Avignon sortis de leur pays, Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI, ils alignent *con amore* les vingt-huit ou trente ecclésiastiques limousins que ces papes revêtirent de la pourpre cardinalice ou firent asseoir sur les sièges épiscopaux les plus éloignés. Ce fâcheux favoritisme, qu'un écrivain du temps appelle la *rabies lemovica*, a bien eu, nous l'avons prouvé tout à l'heure, un insignifiant précédent sous Clément V. Mais il n'est guère conforme à la prudence ecclésiastique de perpétuer indéfiniment par la pierre le souvenir de ces sortes d'événements.

On a émis en notre présence cette opinion que la statue du pape est peut-être impersonnelle et représente la papauté abstraite, les statues d'évêques représentant l'épiscopat en général. Si le portail datait du XII[e] ou XIII[e] siècle, nous devrions abonder dans le sens de cette conjecture, qui serait la seule plausible. Mais il est de la seconde moitié du XIV[e] siècle (comme nous le prouvons plus loin), et contemporain de la papauté d'Avignon qui fut le grand triomphe de l'Église de France. Il a été construit dans des circonstances très particulières que nous connaissons, à l'aide d'une donation testamentaire de 10.000 florins (environ 120.000 francs de notre monnaie[1]), faite justement par Clément V. N'y a-t-il point dans toutes ces considérations matière pour nous à croire que l'art du temps a rompu, par esprit de reconnaissance autant que par amour-propre local, avec la

1. « La somme la plus élevée peut-être qui ait été accordée à une église de nos pays ». (A Brutails, *Les vieilles églises de la Gironde*, p. 135).

tradition d'impersonnalisme que lui avait léguée le passé? Il ne saurait être contraire à l'esprit historique de poser la question, comme nous le faisons ici, sur le terrain psychologique, une fois inspecté le terrain iconographique.

De croire qu'on a peut-être habillé en pape l'apôtre saint Martial, il y a une légère difficulté si l'on se rappelle que c'est en la basilique Saint-Seurin (bien plus qu'en la cathédrale Saint-André) que se conservait au XIV[e] siècle le culte du premier missionnaire de l'Évangile en Aquitaine[1]. C'est à Saint-Seurin qu'on lui éleva, justement dans la seconde moitié de ce siècle, une statue qui s'y voit encore.

Quant aux six prélats si fortement hiératisés et pourtant si vivants, ne serait-ce point les saints patrons d'autant d'églises ou de diocèses qu'il resterait à déterminer? — A cette question qui nous a été posée, nous répondrons que, s'il est facile de savoir quel est le patron traditionnel des diocèses de Tours, de Paris, de Limoges, il l'est beaucoup moins de dire quel était, au XIV[e] siècle, le patron reconnu du diocèse de Bordeaux : saint Martial, saint Seurin ou saint André[2]. La même difficulté se présente pour quelques-uns des diocèses de la « province », sans qu'on voie bien de quelle manière l'artiste aurait pu la trancher. D'ailleurs, le soin qu'il a pris de différencier par des signes de prééminence le n° 1 des autres numéros ne se comprendrait plus s'il s'agissait de patrons théoriquement égaux entre eux.

Et d'ailleurs quel serait le sens symbolique d'une bénédiction par un pape quelconque soit des patrons, soit des premiers missionnaires des églises de la Gaule[3]? Une bénédiction

1. Cependant, au XIV[e] siècle, on a dressé sur l'un des contreforts de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges-Cité une statue de saint Martial en costume d'évêque, bien qu'il y eut à Limoges-Château une église qui lui était nommément consacrée (Voy. R. Fage, *La cathédrale de Limoges*, p. 76). Cette constatation infirme donc quelque peu notre raisonnement, sans lui ôter cependant toute sa valeur.

2. Le *Dictionn. d'archéol. sacrée*, de l'abbé Migne (II [1863], col. 492), attribue à la ville de Bordeaux quatre patrons : saint André, saint Martial et, par surcroît inattendu, saint Gilbert et saint Delphin.

3. La grande mission apostolique partie de Rome pour les Gaules au milieu du III[e] siècle, comptait sept membres, d'après Grégoire de Tours.

ecclésiastique remonte-t-elle de l'inférieur (le pape) aux supérieurs (les saints), des vivants aux morts, de l'Église militante à l'Église triomphante ?

Puisqu'il n'y a point de doute sérieux sur l'identité du pape qui se voit au trumeau[1], pourquoi, demanderons-nous à notre tour, les évêques qui l'entourent ne participeraient-ils point à la même réalité historique ? — C'est qu'il est contraire à la tradition du Moyen âge, semble-t-il, de proposer à la vénération des fidèles des personnages contemporains (nous ne disons pas vivants), même un pape, à plus forte raison de simples évêques qui n'étaient peut-être pas tous des saints. A vrai dire, la tradition n'était pas exclusive de toute exception puisque Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry à la fin du XIIe siècle, fut canonisé deux ans seulement après avoir été assassiné et prit place dès lors sur les autels de la catholicité. Mais c'est là un cas très spécial dont nous ne voulons point tirer argument. Il nous suffira de montrer plus loin que le statuaire du portail de Bordeaux a voulu moins exposer à la vénération des fidèles six prélats récemment décédés que commémorer une scène historique dont ils furent les comparses obligés. C'est le fond de de notre thèse. Il est grand temps que nous en abordions la démonstration, à nos risques et périls, en identifiant d'abord tous les personnages du portail en question.

3

Clement V régna neuf ans, du 5 juin 1305 au 20 mai 1314. Comment retrouver durant cette période, dans la foule des prélats contemporains, ceux qui méritèrent l'honneur de l'accompagner au delà du tombeau ? Le champ des recherches serait immense, même après les exclusions que nous avons prononcées, si nous n'avions le droit de le réduire immédiatement aux limites du royaume de France et même à celles de la province ecclésiastique de Bordeaux.

1. Cette identité est acceptée par une assez longue tradition locale et par l'autorité d'un archéologue tel que M. Mâle (*L'art religieux au XIIIe siècle*, 2e édit., 1902, p. 391). Cf. H. Fisquet, *La France pontificale : métropole de Bordeaux*, p. 208 [s. d., vers 1867].

Le nombre de six stalles semble bien avoir été délibérément choisi lors de la construction du portail, si l'on remarque que le portail Royal de notre cathédrale (seconde moitié du XIIIe siècle) a douze niches et le portail méridional du transept (commencement du XIVe siècle) huit niches seulement. On ne sculptait point les statues pour garnir des niches quelconques ; mais on disposait les niches et les voussures en vue des statues qu'on voulait y placer[1].

Et c'est pourquoi, tout bien pesé, tout bien examiné, nous inclinons fortement à croire que les six prélats du portail septentrional sont ceux qui, peu après l'élection de Clément V, occupaient les cinq sièges épiscopaux (plus le siège archiépiscopal) de la vaste province ecclésiastique appelée depuis les Romains Aquitaine II, dont Bordeaux était la métropole.

Ces six sièges étaient, en suivant l'ordre où il avait été pourvu aux vacances :

Celui d'Angoulême où était arrivé, en 1273, Guillaume III de Blaye ;

Celui de Poitiers qui, depuis 1278, avait pour chef Gautier de Bruges ;

Celui d'Agen dont avait pris possession, en 1290, Bertrand II de Goth, oncle du futur pape ;

Celui de Saintes où avait été installé, en 1296, Gui de Neuville ;

Celui de Périgueux dont le titulaire était, depuis 1297, l'évêque Audoin ;

Celui du chef-lieu provincial qui, au mois de juillet 1305, reçut pour archevêque Arnaud III de Canteloup, parent du pape nouvellement élu.

Le fait qu'aucune des « provinces » voisines, Bourges, Auch ni Narbonne, ne comptait six diocèses avant les démembrements de 1317-18, est une présomption de plus en faveur de la « province » de Bordeaux.

Voilà ce que nous avons appris, sans grand'peine d'ailleurs,

1. Nous savons quelles furent les statues dressées au portail Royal puisqu'elles y sont encore, moins deux. Nous ignorons encore quelles étaient celles que l'on destinait au portail méridional.

en combinant les indications de la *Series episcoporum* de Gams et de la *Hierarchia catholica* d'Eubel avec celles des catalogues épiscopaux du *Gallia christiana* et du *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie. Les six statues du portail septentrional de Saint-André figurent donc tout simplement les cinq évêques suffragants de la province et leur nouveau métropolite, sous la présidence du pape Clément V.

Il s'agit maintenant pour nous de reconnaître chacun de ces six personnages dans chacune de ces six statues.

La chose serait aisée si le statuaire avait pu les placer sur une seule file ; il eût alors suivi l'ordre des promotions[1], en plaçant toujours l'archevêque en tête. Mais cet ordre était inapplicable sur deux plans opposés, car elle aboutissait à placer le n° 6 (comme le n° 1) sur l'un des côtés du pape, ce qui eût été trop d'honneur. Tout au plus la difficulté pouvait-elle être évitée par la marche en zigzag : le n° 1 (Bordeaux) à droite, le n° 2 (Angoulême) à gauche, le n° 3 (Poitiers) à droite, le n° 4 (Agen) à gauche, etc., etc. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux combinaisons ne pouvait satisfaire à toutes les exigences du sujet représenté.

Il semble que l'artiste se soit tiré d'embarras d'une manière plus ingénieuse en tenant compte, pour établir entre ses prélats un ordre de préséances logique, du rôle liturgique différent qu'il leur attribue, puisqu'il les revêt de vêtements liturgiques différents : chapes, chasubles, dalmatiques. Le n° 1 (archevêque de Bordeaux) serait alors Arnaud III de Canteloup, parent de Clément V, son successeur immédiat sur le siège archiépiscopal de notre ville, plus tard cardinal de Saint-Marcel, ayant droit de par cette double dignité à prendre place à côté du pape[2]. *Primus inter pares*, il est reconnaissable à sa haute stature, à sa corpulence, exagérées peut-être à dessein, et surtout à la double agrafe de sa chape.

1. Plutôt que le rang d'âge qui n'est guère de mise dans une société fortement hiérarchisée comme l'est le clergé catholique.

2. Nous expliquerons tout à l'heure pourquoi l'archevêque de Bordeaux figure ici à la gauche du pape alors que, par droit de préséance, il devrait se trouver à droite.

Le n° 2 serait saint Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qui serait redevable de l'honneur de figurer sur l'autre côté du pape à ce fait qu'il était évêque de la capitale de la Guienne française, comme Bordeaux était capitale de la Guienne anglaise. Lui aussi porte la chape.

Si ces deux identifications sont admises, les autres vont découler naturellement de l'ordre des promotions, entraînant pour chaque prélat un rôle liturgique d'importance décroissante. 4 et 6 représenteraient les évêques d'Angoulême et d'Agen vêtus l'un et l'autre d'une chasuble; 3 et 5 représenteraient les évêques de Saintes et de Périgueux, les plus jeunes des cinq suffragants, couverts tous deux d'une simple dalmatique.

Il va de soi que nous n'attribuons pas nécessairement à l'artiste les données de ce classement réfléchi. Elles lui furent suggérées sinon imposées par quelque chanoine métropolitain, soucieux des règles du cérémonial et versé dans la chronique ancienne de sa « province ». Si le classement qu'il indiqua ne correspond pas à celui qui fut adopté dans la scène historique de 1305, dont nous allons parler, il reproduit en tout cas l'un des classements possibles au point de vue liturgique. Et cela devait suffire.

La conjecture initiale que nous avons émise quant à la personnalité de nos six prélats se trouve, semble-t-il, aussi bien vérifiée qu'elle peut l'être en pareil cas. Au fond, elle était très simple; c'est pour cette raison sans doute qu'aucun de nos prédécesseurs ne s'y est arrêté autant que de besoin.

4

Nous voici arrivé à la seconde énigme qui se pose devant l'archéologue à propos du portail septentrional (appelé aussi Grand Portail) de Saint-André. Connaissant les personnes, il nous reste à déterminer la scène à laquelle ils prennent part, autrement dit le « sujet » que l'artiste a voulu exprimer. Car il y a un sujet sur ce portail, ce que personne ne paraît avoir jusqu'ici soupçonné.

Pour cela interrogeons encore une fois l'iconographie. Car c'est de l'objet représenté qu'il nous faut, en bonne méthode, faire sortir notre interprétation, et non de notre esprit représentatif.

Nous avons déjà remarqué que les statues 1 et 2, c'est-à-dire l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers, portent comme le pape une chape, le manteau dont se couvrent les ecclésiastiques durant les saints offices.

4 et 6 portent une chasuble, le vêtement qu'ils mettent pour célébrer la messe.

3 et 5 ne portent que la dalmatique des diacres, qui est aussi un vêtement de célébration.

Pourquoi ces habits sacerdotaux, et pourquoi surtout cette diversité dans leur forme, si ce n'est parce que nos six évêques « assistent, à des titres différents », le pape qu'ils entourent? Cette remarque de Mgr Donnet est en l'espèce trop autorisée[1] pour que nous ne nous en prévalions pas ici, encore que l'auteur ne la présente que pour en contester la portée, tant il est influencé par l'hypothèse de M. de Lamothe, qui veut voir seulement des cardinaux du Sacré-Collège dans le groupe ecclésiastique de notre portail.

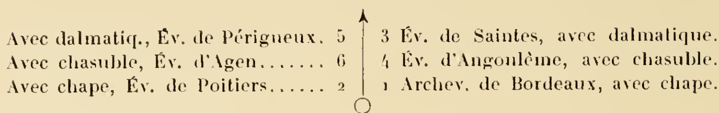
Nos évêques seraient-ils donc les assistants du pape dans la célébration de la première messe pontificale de Clément V à l'autel principal de la cathédrale Saint-André? Ne serait-ce point là le rôle qu'il faut leur attribuer, si l'on considère les vêtements dont ils sont couverts et la signification liturgique que comportent ces vêtements? Pour nous arrêter définitivement à cette conjecture, il faut savoir si elle se soutient jusqu'au bout.

Quel moment de la cérémonie l'artiste a-t-il donc choisi? C'est ici qu'il devient plus difficile de pénétrer ses intentions et de discerner clairement ce qu'il a voulu exprimer. Nous y arri-

1. Mgr Donnet, si décrié comme archéologue, apporte en cette occasion l'opinion de ce que j'oserai appeler un spécialiste, entendons ici un homme qui a lui-même assisté le pape dans la célébration d'un office, en tout cas qui connaît le cérémonial ecclésiastique et qui en a vu l'application à Rome. — C'est la troisième fois, d'ailleurs, que nous voyons les bons effets de son expérience.

verons peut-être à force de rigueur dans la méthode et de sagacité dans l'interprétation de certains détails iconographiques.

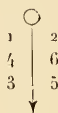
Donc, au moment de se rendre processionnellement à la cathédrale pour y célébrer la messe, le pape, qui vient de quitter l'archevêché, a autour de lui l'archevêque de Bordeaux et ses cinq suffragants, rangés suivant l'ordre du protocole, dirait-on aujourd'hui, suivant l'ordre du cérémonial, dironsnous plus exactement. Le dispositif du cortège est celui-ci :



Le Pape.

reproduisant sur quatre plans parallèles, dans l'ordre décroissant des préséances cérémonielles et dans l'ordre alternant des rôles liturgiques, les sept personnages que nous considérons.

L'impossibilité matérielle qui existait pour le sculpteur de présenter ainsi le cortège sur le portail concave, l'a-t-elle contraint, comme il arrive en pareil cas, à renverser son dispositif, au risque de laisser croire, au spectateur mal averti, que le cortège sort de la cathédrale? C'est possible. En ce cas, nous aurions le schéma que voici :



Mais nous sommes obligé d'abandonner cette hypothèse si nous remarquons que, sur le portail, le n° 1, c'est-à-dire l'archevêque métropolitain de Bordeaux, est non pas à la droite, mais à la gauche du pape. Grave incorrection qu'il nous faudra expliquer.

D'ailleurs, sommes-nous bien en présence d'un cortège en marche, sur le point de franchir le seuil du portail? Nos six prélats ont tous de l'attitude; aucun n'a de l'allure, au sens

étymologique du mot[1]. Bien plus, comme le pape lui-même, ils posent leurs pieds sur des coussins, ce qui indique un moment de repos et laisse même supposer derrière chaque personnage quelque confortable siège, que le sculpteur ne pouvait évidemment pas figurer.

Nous voilà, je crois, orientés définitivement vers la réalité des choses. Il ne s'agit plus que de reconnaître le moment de la cérémonie qu'a choisi l'artiste. Et c'est ici que l'incorrection supposée — de l'archevêque de Bordeaux debout à la gauche du pape — prend une signification décisive. C'est de là qu'est venu pour nous le trait de lumière qui illumine l'ensemble et éclaire subitement toute la scène.

La scène qu'a voulu exprimer l'artiste, ce n'est pas au seuil de la cathédrale qu'elle se passe, c'est dans le chœur même, devant l'autel, — et le moment, c'est celui où, interrompant la célébration du service divin (je ne sais trop à quel instant déterminé par la liturgie traditionnelle) et coiffé à nouveau de la tiare[2] qu'il avait déposée pendant la durée de la messe, le pape, ayant encore à sa droite l'archevêque de Bordeaux, à sa gauche l'évêque de Poitiers, les autres prélats dans l'ordre liturgique :

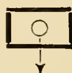


Évêque de Poitiers....... 2	1 Archevêque de Bordeaux.
Évêque d'Agen 6	4 Évêque d'Angoulême.
Évêque de Périgueux 5	3 Évêque de Saintes.

1. Tous ont les deux pieds sur une même ligne, sauf pourtant le n° 4 (l'évêque d'Angoulême), dont le pied gauche est fortement en retrait sur le pied droit.

2. On pourrait nous objecter que Bertrand de Goth ne fut intronisé, c'est-à-dire couronné pape, que le 14 novembre suivant, à Lyon. Il ne portait donc pas encore la tiare, mais seulement la mitre archiépiscopale lorsqu'il fut proclamé pape à Bordeaux, le 23 juillet 1305. L'objection serait fondée, au point de vue historique. Mais nous demanderons à notre tour si le statuaire, travaillant soixante ans environ après l'événement, avait l'obligation stricte de se conformer à la réalité et de renoncer au principal moyen qu'il avait de spécifier, sans conteste possible, devant la foule de son temps et devant la postérité, quelle sorte de personnage il entendait dresser au trumeau du portail.

le pape, dis-je, se retourne vers le peuple assemblé dans la nef, pour lui donner la bénédiction apostolique[1], après lecture faite, par l'envoyé du conclave, du décret d'élection. Dès lors, l'archevêque de Bordeaux, qui a conservé sa place à la droite de Clément V, se trouve momentanément à sa gauche. C'est l'inverse pour l'évêque de Poitiers. Par contre, les deux évêques en chasuble se sont rangés du côté de l'Évangile, tandis que les deux évêques en dalmatique se sont placés du côté de l'Épître. Nous revenons ainsi au dispositif du portail :



Évêque de Poitiers regardant le pape....................	2	1	Archevêque de Bordeaux regardant le pape.
Évêq. d'Angoulême en chasuble regardant le peuple.........	4	3	Évêq. de Saintes en dalmatique regardant le peuple.
Évêque d'Agen en chasuble.....	6	5	Évêq. de Périgueux en dalmatiq.

Quelques-uns de mes lecteurs se plaindront peut-être de ce que j'ai mis leur faculté d'attention à une assez rude épreuve par mes schémas successifs. Mais quel meilleur moyen y a-t-il pour traduire aux yeux les multiples combinaisons de rangs dans le groupe que nous étudions ?

5

On demandera peut-être si l'artiste a voulu retracer ici une scène historique. Assurément, et c'est ce qu'il reste à prouver pour rendre acceptable sans contestation tout ce que nous avons présenté jusqu'ici à titre conjectural.

Rappelons-nous pour cela que Bertrand de Goth fut élu pape, au cours d'une visite de sa province, par les cardinaux réunis à Pérouse, le 6 juin 1305. Il revint en hâte de Poitiers — ou plutôt de Lusignan où la nouvelle lui parvint le 20 juin[2], — à Bordeaux, où il arriva le 4 juillet. Quelques jours plus tard, exactement le 15, il y fit une entrée solennelle au milieu

1. Voyez ce que nous disons plus haut de la maladroite « restitution » de cette main au XIXᵉ siècle.

2. Voy. sur ce point Rabanis, *Comm. des Monum. hist.*, 1846-1847, p. 53.

des acclamations enthousiastes du clergé et de la population.

Le 23 juillet suivant, qui tombait un vendredi [1], le nouveau pape, qui venait de recevoir le décret en forme de son élection, voulut le proclamer lui-même publiquement dans sa cathédrale, en présence du nouvel archevêque de Bordeaux [2], de ses suffragants et des nobles du pays, accourus eux aussi pour assister à un spectacle aussi rare. C'est en ce jour et en ce lieu que Bertrand de Goth prit le nom de Clément V. Il va sans dire qu'une pareille proclamation se fit concurremment avec la célébration d'une messe solennelle, où le nouveau pape donna sa première bénédiction et fut sûrement le principal officiant [3]. C'est cette scène, unique dans les fastes de l'Église de Bordeaux, qui se trouve commémorée sur le portail septentrional de l'église métropolitaine, et qui, aux yeux des contemporains, méritait de l'être *in secula seculorum.*

Qu'on relise plutôt ce qu'en rapporte, assez sèchement d'ailleurs, le grand chroniqueur de ce temps, Bernard Gui, évêque de Lodève :

« *Tunc temporis suam provinciam visitabat* (*Bertrandus del Got*) *in Pictavia, cumque cardinales pro electione summi pontificis in Perusio inclusi stetissent mensibus XI et artati, divisi inter partes æquales... in istum Burdelagensem archiepiscopum suos oculos erexerunt et summum pontificem elegerunt. Rediit autem de Pictavia Burdegalam idibus mensis julii subsequentis, receptusque fuit Burdegalis processionaliter a toto clero et populo cum ingenti gaudio et honore totius civitatis ac patriæ, undique concurrentibus baronibus et prælatis. Adhuc tamen more tantum archiepiscopi se gerebat ut prius, electionis suæ decreto nondum recepto, quod postea sibi missum a cardinalibus de Perusio rece-*

1. Voy. l'Appendice II.

2. D'après Lopès (*ouv. cité*, édit. Callen, II, p. 262), Arnaud II (ou III) de Canteloup, « proche parent du pape Clément V, fust esleu archevesque incontinant apres sa promotion au pontificat... ». Ceci est de très grande conséquence pour notre thèse.

3. Portait-il vraiment une tiare durant cette cérémonie? Nous ne saurions l'affirmer. En tout cas, c'était une tiare à deux couronnes seulement (celle qu'inaugura Boniface VIII), et non la tiare à trois couronnes de notre portail, qui ne date que de Benoît XII.

pit in Burdegala in crastino sanctæ Mariæ Magdalenæ secrete, sed palam et publice sequenti die, scilicet XI Kal. augusti, in præsentia prælatorum et magnatum in Burdegalensi ecclesia cathedrali, ubi sedens in cathedra vocari Clemens voluit et elegit, et extunc cœpit agere et se gerere tanquam papa[1]. »

Ces faits connus, les attitudes de nos personnages de pierre, leurs gestes, leurs physionomies s'expliquent et se justifient. Notre conjecture initiale devient certitude pour le lecteur. Après des siècles d'oubli, l'intention de l'artiste est retrouvée, son talent éclate à nos yeux, son œuvre prend un sens précis.

Et il ne reste pas grand'chose, ce nous semble, des interprétations savantes qui voyaient dans la scène du portail un synode d'évêques, ou encore un colloque entre le métropolite et ses suffragants, sous la présidence du pape. Faut-il ajouter qu'il ne reste rien du tout de l'interprétation populaire, en patois gascon, que Leo Drouyn nous a conservée et que nous ne reproduisons pas ici, tant elle est irrespectueuse à l'égard des hommes et des choses[2].

6

Il reste à déterminer la date où fut construit ce portail. Et c'est la troisième énigme qu'il nous faut résoudre, plus obscure d'ailleurs que les deux précédentes.

Correcte et presque froide en comparaison de la statuaire quasiment tragique du portail Royal, la statuaire du portail septentrional de Saint-André est néanmoins d'une plastique remarquable qui trahit le XIVe siècle avancé[3]. La forme des

1. *Clementis V quarta vita, auctore Bernardo Guidonis,* dans Baluze, *Vitae paparum Avenionensium,* II, 62. Cf. *ibid.*, 55, la *tertia vita* par le même, et *ibid.*, 95, la *sexta vita* par Amauri Augier de Béziers, qui d'ailleurs reproduit presque littéralement les deux précédentes. Le *Regestum Clementis papæ Vti*, édité en 1884 par le P. Tosti, ne fournit aucune indication relative à cette cérémonie.

2. Leo Drouyn, *Notes archéologiques* (tome L, p. 148-149), aux Archives municipales de Bordeaux. Nous en devons connaissance à l'obligeance de M. G. Ducaunnès-Duval.

3. Il est surprenant qu'un archéologue comme M. de Verneilh (cité par Mgr Donnet, *op. laud.*, p. 29), ait attribué cette statuaire au XVe siècle. — Courajod (dans ses *Leçons à l'école du Louvre,* II, p. 50) dit que le portail

vêtements ecclésiastiques, le style des dais, la décoration des piliers, sont bien aussi de ce temps, et M. Camille Jullian ne nous contredit pas quand il écrit que l'œuvre appartient « peut-être à la fin du règne d'Édouard III », † 1377[1]. Cependant il nous paraît possible de serrer d'un peu plus près les dates extrêmes entre lesquelles la conjecture peut se mouvoir.

Il faut pour cela se souvenir d'abord que le corps de Clément V fut transporté à la collégiale d'Uzeste, près Bazas, dès 1314, mais n'y fut enseveli solennellement qu'en l'année 1359[2]. L'idée de commémorer par la pierre la scène de la première bénédiction ne peut donc être antérieure à cette date et appartient assez vraisemblablement, non à l'archevêque Amanieu II, qui occupait le siège métropolitain au moment des solennités d'Uzeste, mais plutôt à son successeur Hélie II de Salignac, 1361-78[3], qui fit reprendre les travaux de la cathédrale interrompus depuis plusieurs années et marqua, sous les derniers papes d'Avignon, son archiépiscopat par plusieurs actes importants[4]. Si cette hypothèse semble recevable, on pourrait sans doute fixer entre 1361 et 1369 l'exécution des sept personnages de notre portail, au temps où Guillaume Albert († 1369) était « maître d'œuvre » de la cathédrale[5].

« doit avoir été élevé de 1305 à 1314 » et participe du goût sévère du XIIIe siècle. — Il ne participe guère en tout cas du goût du portail Royal, son voisin, qui est pourtant du XIIIe siècle.

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 255. — M. A. Brutails ne se prononce pas sur la date de ces statues dans son récent ouvrage sur *Les vieilles églises de la Gironde*, p. 71.

2. Cf. *Uzeste et Clément V* par MM. l'abbé Brun, Berchon et Brutails (Bordeaux, 1894, p. 69 et suiv.).

3. Entre Amanieu II et Hélie de Salignac il y eut Philippe de Chamberlhac, qui n'occupa le siège de Bordeaux que pendant quelques mois (1360-1361).

4. Hic archiepiscopus cognominabatur *de Salignac*, quae gens in pago Petragoricensi est antiquissima et nobilissima... Anno 1365, concilium provinciale celebravit in ecclesia Petragoricensi... Anno 1367, Richardum Eduardi principis Walliae filium, Burdigalae natum, aquis lustratibus tinxit in majori S. Andreae ecclesia... Anno 1367, in remotis agebat... Anno 1374, Gregorio XI missus est ut regum Franciae et Angliae exercitus ad certamen prorumpere paratos dirimeret (*Gallia christ.*, II). — Ajoutons qu'en 1366 se tint à Limoges un concile commun aux deux provinces de Bordeaux et Bourges (texte dans l'*Hist. de l'abb. de Sainte-Croix*, p. 159, par M. A. Chauliac), auquel sans doute notre archevêque ne resta pas étranger.

5. D'après M. A. Brutails, *ouvr. cité*, p. 2.

7

Si les trois énigmes auxquelles nous nous sommes attaqué sont enfin résolues, l'importance historique que présente le portail septentrional de la cathédrale de Bordeaux se manifeste désormais clairement aux yeux de tous. Ce n'est pas seulement un vaste diptyque de sculpture qui sollicite, comme tant d'autres, notre admiration par sa valeur artistique et son caractère religieux; c'est en outre une œuvre réfléchie et savante, élevée, au temps où le pape Urbain V occupait le siège pontifical, à la gloire de Clément V, moins comme bienfaiteur de l'église[1] et comme métropolite de la province d'Aquitaine II que comme premier pape de la catholicité avignonnaise[2], puisque l'artiste a choisi expressément un épisode de sa proclamation comme tel à Bordeaux, le 23 juillet 1305; — œuvre unique en France et qui n'a d'analogue ni à Cahors, ni à Limoges[3].

III. — Le Cavalier à la Dame sur l'ancien portail de Sainte-Croix.

(SECONDE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE)

En ce qui touche le groupe de l'église Sainte-Croix, — que nous avons déjà mis en relation de sujet avec celui du portail Royal de la cathédrale[4], — notre méthode ne sera point différente

1. Voy. Lopès, *ouvr. cité*, I, 127.

2. On peut rapprocher de notre portail le mausolée de Clément V à Uzeste (seconde moitié du XIVe siècle), la statue de Clément V qui se trouvait jadis au trumeau central du portail de Saint-Pierre de Bordeaux d'après Mgr Donnet (*ouvr. cité*, p. 30, si toutefois ce n'était point la représentation de saint Pierre, patron de l'église); et surtout le bas-relief sculpté de l'église Saint-Seurin de Bordeaux appelé *la Messe de Clément V* (seconde moitié du XIVe siècle), qui conserve le souvenir d'une visite de ce pape à la dite église en 1305 ou 1306. (Voy. le *Musée d'Aquitaine* de Jouannet, III, 191; l'ouvrage déjà cité de Lopès, II, 253, et Cirot de la Ville, *L'église de Saint-Seurin*, p. 386.)

3. Ni le comté de Foix où naquit Benoît XII, ni le Gévaudan, patrie d'Urbain V, n'ont davantage perpétué dans les formes plastiques le souvenir de ces deux papes d'Avignon. Par contre, Avignon a, de diverses manières, grandement glorifié la série des papes qui y siégèrent. Cependant Clément V, par exception, n'y est rappelé que par des tableaux modernes. (Renseignements dus à l'obligeance de notre confrère M. Labande.)

4. Voy. ci-dessus.

de celle que nous avons appliquée précédemment parce que, ici encore et plus encore, l'examen purement iconographique laisse l'esprit hésitant. Vouloir déchiffrer cette énigme avec l'aide des seuls éléments plastiques, sans tenir compte de l'élément artistique, historique, psychologique, ce serait se vouer à l'impuissance.

I

Sur la façade de l'église Sainte-Croix de Bordeaux, sous un arceau du premier étage voisin de la rosace centrale[1], existait jadis un grand bas-relief de « 10 à 12 pieds de hauteur », qui a été détruit en 1794. L'archéologue Venuti nous en a, bien heureusement, conservé un dessin[2], assez mauvais d'ailleurs, signé *Jacques Lavau*, et qui a été depuis lors plusieurs fois reproduit[3].

Un cavalier portant barbe pleine, couronne de roi et cotte de mailles, — le bras droit tendu en hauteur, avec la main grande ouverte dans un geste d'allégresse, le bras gauche replié sur la poitrine pour retenir les rênes de son cheval[4], — se présente à une femme debout dans l'encadrement d'une porte. Cette femme, vêtue en châtelaine du XIIIe siècle et très décolletée, avait, au temps où Venuti en fit prendre le dessin (1754), la tête déjà brisée.

Aux pieds du cheval, mais non dessous, se voit un guerrier barbu, de petite taille, coiffé d'un casque et assis sur le sol

1. A quelque distance, par conséquent, du gigantesque saint Georges terrassant un dragon que nous devons à Abadie. Voir dans Brutails, *Les vieilles églises de la Gironde*, fig. 8, une représentation de Sainte-Croix avant sa restauration. L'arceau est malheureusement vide de son cavalier.

2. Dans sa *Dissertation sur les anciens monuments de Bordeaux* (1754, entre les pages 110-111). — M. Roger Brouillard nous a fort obligeamment signalé un exemplaire volant de ce dessin dans le tome X, pièce 1, du *Spicilège bordelais* manuscrit de Bernadau à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

3. Entre autres dans le *Bull. de la Commiss. des mon. histor. de la Gironde* (1851, entre les pages 18 et 19) et dans l'*Histoire de Bordeaux* de M. Camille Jullian (1895, p. 250). — Le bois qui a servi à la gravure de la Commission des monuments historiques de la Gironde et à la reproduction que l'on trouvera plus loin, appartient aujourd'hui à M. Robert de Beauchamp, qui a bien voulu nous le communiquer.

4. On distingue encore dans cette main gauche un fragment de la bride du cheval.

dans une posture humiliée; il a les pieds nus, les deux bras appuyés sur les genoux à demi-pliés, et il détourne la tête par rapport aux deux autres personnages, comme pour ne point voir ce qui se passe. Devant et derrière lui, deux branches de fleurs.

Pour Venuti, ce bas-relief rappelait Pépin le Bref vainqueur du duc de Gascogne Waifre en 768[1]. Pour la « tradition populaire » de son temps il représentait Charlemagne victorieux de l'un de ses adversaires; les chanoines de l'abbaye sécularisée avaient fini par adopter eux-mêmes cette tradition[2], dont la date originelle n'est pas connue. Pour les archéologues modernes[3], il était une imitation de la prétendue statue de Constantin, foulant un vaincu aux pieds de son cheval, que l'on voyait jadis à Rome devant l'église Saint-Jean de Latran[4].

1. Voy. Venuti, *Dissertation...*, pp. 110-111. Cf. une indication utile donnée par Guilhe, ancien professeur au collège de Guienne, dans ses *Études sur l'hist. de Bordeaux* (1835, p. 108) : « ... Ces statues je les ai vues; mais depuis quelques réparations de l'église, la niche est restée et les statues ont disparu. »

2. Voy. Brutails, *Invent. des Archiv. dép. de la Gironde,* G, art. 1665, reg. du XVIII[e] siècle. Les chanoines croyaient reconnaître dans le cavalier l'effigie de Charlemagne!

3. Voy. l'abbé Arbellot, *Mém. sur les statues équestres de Constantin placées dans les églises de l'ouest de la France* (*Bull. Soc. arch. du Limousin,* 1885, t. XXXII). M. A. Brutails, qui a exprimé cette même opinion dans son *Guide illustré de Bordeaux* (1906, p. 46), n'y a pas tout à fait renoncé dans ses *Vieilles églises de la Gironde* (1912, pp. 10, 13 et 227). Il signale à Tauriac, dans une porte feinte, un cavalier « incomplet et délabré », qui fait songer à celui de Sainte-Croix.

4. Voy. Piranesi, *Choix des meilleures statues antiques*, Rome, 1785; réédit. de Paris, 1835-36, pl. XVII non cotée. Cf. Gaston Paris, *La légende de Rome au Moyen âge* (dans le *Journal des Savants,* 1884, p. 572-574). Une légende « nous le présente [Constantin] comme mari trompé et trompé de la manière la plus blessante, sa femme le trahissant pour un nain difforme ». Elle a été mise en rapport, dès le Moyen âge, avec une œuvre de l'art antique, la statue de Marc-Aurèle, qui se dresse à Rome sur la place du Capitole depuis le XVI[e] siècle, mais qui antérieurement, depuis le X[e] siècle, se trouvait devant l'église Saint-Jean-de-Latran, bâtie par Constantin. Cette statue de Marc-Aurèle, prise pour Constantin, « comportait autrefois un complément qui a disparu on ne sait quand; le cheval foulait sous ses pieds un personnage de petite taille, le symbole probablement de quelque nation vaincue ». Pour le populaire de Rome, au témoignage d'Enenkel, chroniqueur-poète allemand du XIII[e] siècle, « ce groupe représentait Constantin foulant aux pieds le nain qui avait séduit sa femme ». Toutefois ce cavalier de Rome n'a jamais eu de femme pour vis-à-vis. Nous renonçons donc, malgré la présence du nain,

Aucune de ces trois interprétations ne trouve aujourd'hui de défenseur convaincu. Toutes trois en effet prêtent à la contradiction et offrent des difficultés insurmontables, leurs auteurs étant hors d'état d'apporter la preuve péremptoire ou seulement les vraisemblances concurrentes qu'on leur demande.

2

Nous tenterons une voie nouvelle en étudiant au préalable un autre monument, — assez éloigné du groupe de Sainte-Croix dans le temps comme dans l'espace, mais qui offre avec lui d'évidentes analogies. Nous le rencontrons à Châteauneuf en Angoumois sur la façade d'une église romane du XIIe siècle, sous une vaste arcade en plein cintre[1].

Dans les trois personnages que comporte cet autre groupe (qui semble un peu plus récent que l'église), l'analyse iconographique permet de reconnaître : un chevalier malheureusement sans tête, avec robe tombante sur le flanc, d'un type conforme à celui des sceaux de ce temps[2], comme l'a depuis longtemps remarqué l'abbé Michon ; — une châtelaine également sans tête, dont le costume se retrouve aussi sur les sceaux seigneuriaux de la région ; — enfin un homme de très petite taille, renversé sur le sol aux pieds du cheval.

Du bras gauche le chevalier retient sa monture. Le bras droit, aujourd'hui à moitié brisé, paraît s'être ouvert en un geste large dans la direction de la dame.

Celle-ci se tient debout sur le seuil de sa demeure, figurée

à une assimilation que nous avons admise jadis des groupes équestres de Sainte-Croix (et de Châteauneuf) avec le groupe de Rome. Il y a tout au plus une réminiscence.

1. Reproduit pour la première fois par l'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente* (1845, p. 297), et de nouveau, mais d'une manière complète, par M. André Rhein dans le *Congrès archéologique de France, session d'Angoulême,* 1912, p. 396. L'auteur ne se prononce pas sur l'identité de cette statue. Le dessin que nous en donnons est dû à l'habile crayon de M. Meaudre de Lapouyade. — Cf. une vue de la façade de cette église de Châteauneuf dans le *Bulletin de la Société historique de la Charente,* I (1845), p. 156.

2. Voir les sceaux angoumoisins reproduits par l'abbé Michon dans l'ouvrage précité.

par l'encadrement d'une porte. Les deux bras maintenant mutilés étaient tombants, dans un geste que nous ignorons[1].

Quant au nain, il est devenu trop fruste pour que l'on puisse décrire exactement son aspect primitif. Tout au plus peut-on dire qu'il tournait le dos au chevalier et regardait la châtelaine.

Or, ces trois personnages ne sont pas seulement rapprochés, juxtaposés sur un même fond; ils sont habilement groupés, dans une dépendance manifeste les uns des autres. L'artiste a donc voulu traduire un « sujet ». Mais lequel?

Serait-ce, avant Bordeaux, comme l'affirment nombre d'archéologues, en dépit des costumes, la glorification de Pépin le Bref vainqueur de Waifre, ou bien celle de Charlemagne triomphant de ses ennemis? — C'est là une simple conjecture, dont la preuve n'a pas été administrée.

Serait-ce une imitation de la prétendue statue de Constantin, dont nous avons déjà parlé? Nous répondrons que le groupe dit de Saint-Jean-de-Latran n'avait pas de femme.

Serait-ce, pour les motifs que donne l'abbé Michon, la figuration d'un comte et d'une comtesse d'Angoulême, à titre de fondateurs de l'église de Châteauneuf? — Comme personnages peut-être, quoiqu'il n'y ait point de nain connu dans l'histoire des comtes d'Angoulême[2]. Mais comme ensemble ce serait trop peu dire, puisque le mode de groupement des trois figures révèle, avons-nous dit, un « sujet ».

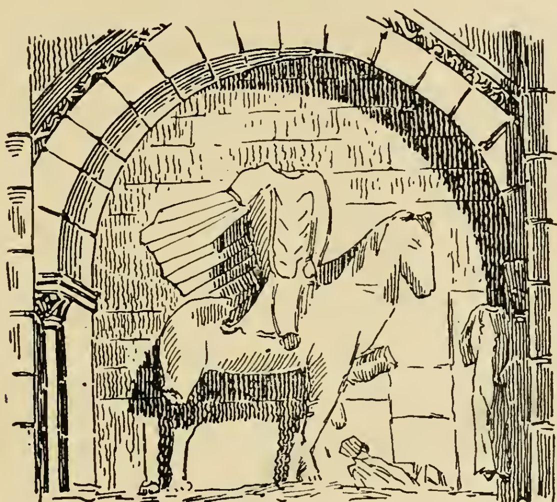
Ne serait-ce pas plutôt la représentation d'Henri Plantagenet, premier duc anglais de Guienne, et dès lors, par voie de consé-

1. L'abbé Michon, qui l'a étudiée directement en un temps où elle était moins endommagée qu'aujourd'hui, la décrit ainsi : « Elle a les cheveux tombant en deux longues tresses nattées de chaque côté de la poitrine. Quoique sa tête et ses bras soient mutilés, le reste du costume est très bien conservé. Elle a la longue robe, la chaussure, le manteau ouvert et tout à plis derrière elle. Or, c'est ainsi que sont représentées dans leurs sceaux les comtesses d'Angoulême... Elle n'est pas une sainte, car elle n'a ni le nimbe, qui serait derrière la tête, sculpté sur le mur, ni les pieds nus. C'est donc une statue historique. »

2. A vrai dire, nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'un nain au sens tératologique du terme. Le statuaire a simplement usé du procédé habituel aux artistes du Moyen âge, qui consistait à marquer la hiérarchie sociale des gens par la différence de taille. Dès lors les dimensions physiques d'un vaincu ne peuvent égaler celles de son vainqueur.

quence logique, son épouse Aliénor et le pauvre Louis VII vaincu et humilié de tant de manières? Les types sigillaires du XIIIe siècle commençant ne contredisent point cette conjecture en ce qui touche les deux premiers personnages, encore que nous soyons assez empêché de dire (puisque les têtes manquent) quel sceau connu a copié le statuaire de Châteauneuf.

Voyons donc si cette conjecture se trouve confirmée par ailleurs.



GROUPE ÉQUESTRE DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF EN ANGOUMOIS
(Commencement du XIIIe siècle.)

D'après M. l'abbé Martin, curé de Châteauneuf[1], ce groupe équestre se retrouve sur un chapiteau de l'église de Feuillade (canton de Montbron, Charente). Autant le souvenir de Constantin, de Pépin, ou de Charlemagne serait difficilement explicable, autant celui des duc et duchesse de Guienne se peut comprendre en pareils lieux.

Il y a plus. Dans cette même église de Châteauneuf, qui prend à nos yeux une si particulière importance, on discerne très clairement, à plusieurs reprises, sur les chapiteaux de l'in-

1. Lettre du 22 novembre 1913.

térieur, un léopard lutinant une colombe[1]. Considérés isolément ces chapiteaux ne laissent point transparaître la pensée du sculpteur. Mais le groupe de la façade permet de soupçonner que le léopard allégorise l'anglais Henri II et la colombe Aliénor (à l'innocence près)[2]. Inversement, ces léopards de l'intérieur nous autorisent à dire que le groupe de la façade figure bien plutôt les duc et duchesse de Guienne que les comte et comtesse d'Angoulême, qui n'ont jamais pris cet emblème. — Ici encore la comparaison des sujets aboutissant à leur conciliation naturelle sert à l'interprétation totale, sans qu'on puisse parler de cercle vicieux.

Cette identification provisoirement admise, le vrai sujet traité par l'artiste de Châteauneuf serait donc la rencontre d'Henri Plantagenet avec Aliénor, peu après la déclaration du concile de Beaugency (18 mars 1152) qui frappait de nullité le premier mariage de la duchesse avec Louis VII. Cette rencontre eut lieu non loin de Châteauneuf, à Poitiers, où les deux amants se rendirent pour faire célébrer leur mariage (18 mai 1152)[3]. Les conséquences historiques en furent des plus graves pour le roi de France, des plus fructueuses pour le roi d'Angleterre. A lire les chroniqueurs, l'union conclue à Poitiers semble avoir frappé l'imagination des contemporains presque aussi fortement que, trois siècles plus tard, la bataille de Nancy où sombra la fortune de Charles le Téméraire.

1. Lettre du 22 novembre 1913.

2. Cf. le pompeux mais peu véridique éloge que fait de la reine Aliénor le nécrologe de l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut en 1204 : *Nobilitatem generis vitæ decoravit honestate, morum ditavit gratia, virtutum floribus picturavit, et incomparabili probitatis honore fere cunctis prestitit reginis mundanis.* (Cité par l'*Hist. littér. de la France,* XXI, 784).

3. Nous savons mal ce que devint Aliénor entre ces deux dates. Une chronique de Tours (impr. dans *Hist. de France*, XII, 474) nous la montre passant de Beaugency à Blois, puis à Tours, puis à Port-de-Piles et gagnant subitement l'Aquitaine pour échapper aux soupirants de plus ou moins haute lignée qui voulaient l'enlever. — Boulainvilliers (*Etat de la France*, cité par un auteur bordelais avec une référence erronée, IV, 417?) affirme, nous ne savons sur quelle autorité, qu'à son retour de Beaugency la duchesse se retira pendant quelques semaines dans un monastère de Saintes. Or, Châteauneuf se trouve sur la route de Poitiers à Saintes par Angoulême. D'où possibilité d'un séjour d'Aliénor dans cette petite localité, entre le 18 mars et le 18 mai 1152.

Mais cette interprétation purement historique du groupe de Châteauneuf serait bien audacieuse, parce que bien contraire aux habitudes de l'art de ce temps. Il n'est point à croire que le clergé et les paroissiens de Châteauneuf qui, dans les premières années du XIIIe siècle[1], voulurent perpétuer le souvenir d'Henri II et d'Aliénor comme bienfaiteurs de leur église, aient conçu le sujet sous l'aspect où il fut exécuté. Ils ne pouvaient désirer que voir représenter leurs deux seigneurs côte à côte, dans une attitude édifiante, à la façon de ce qui se pratiquait sur les dalles tumulaires. A la suggestion de qui l'artiste a-t-il modifié si profondément et si audacieusement l'intention première et transformé la commémoration des bienfaiteurs de la petite église de Châteauneuf en une rencontre des duc et duchesse de Guienne, nous ne le saurons jamais. En tout cas son œuvre est là, qui parle à nos yeux et nous contraint à dire que l'auteur a su tirer, du sujet qui lui était proposé, la représentation symbolique de l'acquisition de la Guienne par l'Angleterre aux dépens de la France, respectivement personnifiées par Aliénor debout à l'entrée de sa demeure, par Henri Plantagenet arrivant au pas de son cheval, et par Louis VII, dépouillé et humilié[2].

Nous n'ignorons pas quelles protestations soulèvera cette interprétation dans le camp des archéologues qui *a priori* refusent aux artistes du Moyen âge toute tendance au « modernisme » et au « laïcisme » dans le choix de leurs sujets. Nous attendrons pour nous laisser convaincre d'erreur qu'ils veuillent bien proposer du groupe que nous considérons une explication plus conforme, si possible, à ses données plastiques, aux circonstances de temps et de lieu, et à l'arrangement des personnages. En tout état de cause, par sa date approximative et en dépit de la gaucherie de sa facture, le groupe de Châteauneuf

1. Après la mort de la duchesse Aliénor (1204), selon toute vraisemblance.

2. Rapproché du groupe équestre de Sainte-Croix, des chapiteaux de cette église et de ceux de Villemartin, il laisse deviner que l'esprit anglais, fait d'humour malicieux et de réalisme, n'a pas été sans influence sur l'art de notre région, puisque aussi bien on ne saurait attribuer à l'esprit français des œuvres qui tendaient à déconsidérer la royauté capétienne.

est un morceau de sculpture figurative que l'archéologie bordelaise ne saurait ignorer plus longtemps[1].

Oui, mais cette remarque n'épuise pas le sujet. Nous ne pouvons pas, en effet, ne point remarquer ce qu'avait de cynique, d'outrageant même, cette figuration publique du premier duc anglais d'Aquitaine foulant aux pieds de son cheval le roi de France son suzerain, après lui avoir pris sa femme Aliénor et son beau domaine de l'Ouest. Le scandale dut apparaître aux moins délicats après cette année 1204 où le Parlement de Paris prononça la confiscation du fief de Jean sans Terre. De là à supposer que le clergé d'Aquitaine voulut supprimer le scandale en mettant sur la statue équestre du Henri II de Châteauneuf le nom du Constantin de Rome, auquel elle ressemble comme attitude générale, il n'y a pas loin pour nous, et notre conjecture apparaît d'autant plus vraisemblable qu'elle peut servir à expliquer d'autres cas analogues[2].



Le groupe équestre de Châteauneuf maintenant connu, il nous faut revenir à celui de Sainte-Croix de Bordeaux pour montrer ses évidentes ressemblances avec le premier et ses légères dissemblances. Tous deux ont été dressés sur le bas-côté droit de l'église, à la hauteur du premier étage. Même position du cheval, même allure et même mouvement de ses jambes dans les deux groupes. Même emplacement du nain par rapport aux personnages et au cheval. Même attitude de la femme dans les deux groupes, debout à la gauche du cavalier, dans l'encadrement d'une porte. De part et d'autre, similitude des deux principaux personnages avec ceux que nous montrent les sceaux de ce temps[3].

1. Le dessin de Michon, a été signalé par les abbés Arbellot et Noguès dans leurs études sur les statues équestres de l'Ouest. — Comment expliquer que le rapprochement et la comparaison des deux groupes n'aient point encore été faits, si ce n'est parce que celui de Sainte-Croix, détruit depuis 1794, n'est connu que d'un petit nombre d'archéologues par le dessin de Venuti (1754), qui est rarissime?

2. Voy. plus loin l'Appendice III.

3. Le fait que les deux principaux personnages du groupe de Châteauneuf sont sans têtes résulte très vraisemblablement, comme sur tant d'autres por-

Par contre, à Châteauneuf le cavalier laisse tomber sur le cou du cheval le bras gauche qui tient la bride; à Sainte-Croix, il appuie le bras gauche sur sa poitrine, dans un geste d'arrêt



GROUPE ÉQUESTRE DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX DE BORDEAUX
(Milieu du XIVe siècle.)

très prononcé. A Châteauneuf, son bras droit se développe de haut en bas; à Sainte-Croix, de bas en haut. A Châteauneuf, le cavalier porte un manteau et regarde la foule; à Sainte-Croix,

tails, d'une mutilation révolutionnaire. Mais au portail de Sainte-Croix, la statue de la femme était privée de sa tête antérieurement à 1754 (date du dessin que Venuti et Lavau nous ont laissé de ce groupe). Y a-t-il lieu de nous arrêter à cette particularité pour soupçonner que dans l'un et l'autre cas la femme de l'un et l'autre groupe n'a jamais eu de tête? Nous ne le pensons pas.

il porte seulement une cotte de mailles et regarde la femme. A Châteauneuf, il semble bien que le nain renversé tourne le dos au chevalier et regarde la châtelaine; à Sainte-Croix, il est replié sur ses genoux et sa tête est tournée (nous ne disons pas levée) du côté de la femme.

En voilà assez pour nous autoriser à dire que le groupe de Sainte-Croix, considéré dans son ensemble, procède, au point de vue plastique, de celui de Châteauneuf; en d'autres termes, que celui-ci est le prototype de celui-là[1]. C'est une autre forme de ces « dérivations » de la Saintonge et du Poitou que M. Brutails a constatées dans la technique des vieilles églises de la Gironde.

Plus clairement encore que celui de Châteauneuf, le groupe de Sainte-Croix laisse deviner que le cavalier triomphant est Henri Plantagenet. Dom J.-P. Dabadie au XVIII[e] siècle avait déjà soupçonné qu'il s'agissait d'un roi d'Angleterre[2]. Un peu plus tard, dom Devienne précisait en disant qu'il s'agissait de Henri II[3]. Rabanis est du même avis dans son rapport de 1852 à la Commission des monuments historiques de la Gironde[4].

Cette identification admise, la châtelaine serait donc Aliénor, par voie de conséquence logique comme à Châteauneuf, et le guerrier vaincu serait Louis VII, l'époux trompé, — c'est-à-dire les trois mêmes personnages que nous croyons avoir déjà rencontrés aux chapiteaux d'un bas-côté de l'église Sainte-Croix[5]. A la vérité, ils ne sont pas figurés sur le portail sous un aspect pleinement historique. Le vaincu, au lieu de porter couronne, est coiffé d'un casque très simple et vêtu d'une casaque mili-

1. Nous verrons à l'appendice III que le groupe de Châteauneuf est encore le prototype d'une série d'autres statues équestres dans l'Ouest de la France.

2. « Je trouve que dans les sceaux des roys d'Angleterre, attachés à nos privilèges, une semblable figure y est représentée d'un costé et leurs armes de l'autre. » (Cité par M. Chauliac, *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, 1910, p. 319, note 2, d'après le ms. 12734, f° 75 v° de la Bibl. nationale.)

3. Chauliac, *ibid.*, sans renvoi.

4. Cette similitude des statues sculptées à Châteauneuf et à Sainte-Croix de Bordeaux avec les figures gravées sur les sceaux et les monnaies du temps est un fait qui mérite considération. Il permettrait d'affirmer que, après l'orfèvrerie martelée du XII[e] siècle (comme l'a démontré M. Louis Bréhier, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1912, p. 870 et ss.), les pièces gravées ont été imitées par les premiers statuaires du Moyen âge.

5. Voy. ci-dessus.

taire, comme Urie le Héthien. Pour le vainqueur, il est couronné, quoiqu'il ne fût pas encore roi en mai 1152. Quant à la Dame, elle porte une robe à larges manches qui n'est pas tout à fait celle de son temps. Ce sont là autant d'anachronismes qui nous choquent aujourd'hui, mais qui se légitiment presque si l'on considère que l'artiste avait pour objet principal de figurer Louis VII et Henri II sous des formes symboliques plutôt qu'historiques.

En somme, le groupe de Châteauneuf et celui de Sainte-Croix s'éclairent mutuellement parce qu'ils procèdent d'une même pensée et ne font que traduire deux moments un peu différents d'une courte histoire. A Châteauneuf, au XIII[e] siècle, cette histoire est traitée d'une façon assez discrète pour que nul archéologue (que nous sachions) ne l'ait jusqu'ici entrevue : c'est simplement la rencontre du duc et de la duchesse de Guienne lors du mariage qu'ils conclurent à Poitiers en mai 1152. — A Sainte-Croix, au XIV[e] siècle, elle est au contraire exprimée avec une franchise qui aurait dû depuis longtemps frapper des spectateurs non prévenus : c'est la rencontre des deux amants qu'étaient Aliénor et Henri II avant leur mariage.

En réalité, l'intention première a subi une série de transformations qui pour nous s'enchaînent logiquement de la manière que voici : peu après la mort de la duchesse de Guienne (1204), les paroissiens de Châteauneuf en Angoumois s'entendirent pour faire dresser sur la façade de leur église les statues d'Aliénor et d'Henri II, comme bienfaiteurs[1], selon un usage qui commençait à s'introduire en France. Cette preuve de gratitude, ce dessein d'édification furent transformés arbitrairement, par l'artiste chargé de l'exécution, en un sujet historique : la rencontre des duc et duchesse de Guienne légitimement conjoints, rencontre qui symbolise l'acquisition de la Guienne par l'Angleterre aux dépens de la France figurée par le pauvre Louis VII. Pour dissimuler l'audace de cette représentation, le clergé plaça le groupe sous le vocable de Constantin. Mais l'idée du

1. Pour la justification de cette conjecture, voy. ci-dessus.

sculpteur de Châteauneuf fut reprise au milieu du XIVe siècle à Sainte-Croix de Bordeaux et aboutit à un bas-relief qui s'inspira directement du précédent, et en exagéra les côtés profanes à ce point de prendre les deux mêmes personnages au temps où ils n'étaient encore qu'amants, c'est-à-dire entre le 18 mars et le 18 mai 1152.

Ce n'est point cependant sans beaucoup d'hésitation que nous avons admis, tant à Châteauneuf qu'à Sainte-Croix de Bordeaux, et la laïcité du sujet et son réalisme historique. Mais à tout prendre, les auteurs de ces deux groupes ne sont pas en opposition absolue avec les sculpteurs et les peintres verriers de leur temps. La décoration des cathédrales comporte déjà des personnages assez peu religieux et bientôt même franchement diaboliques. Seulement la petitesse de leurs dimensions les dérobait aux regards narquois de la foule, peu capable d'analyser les voussures d'un portail et d'en scruter les détails. Ici, les dimensions sont considérables, de grandeur naturelle. La foule la moins attentive ne pouvait pas ne point voir ces personnages et ne point s'informer de ce qu'ils représentaient. Et c'était une raison de plus pour le clergé de donner le change aux spectateurs en plaçant sur un sujet très profane un nom presque édifiant.



Nous avons entrevu, autant qu'elles peuvent l'être en ces temps lointains, les raisons historiques qui ont valu à l'église de Châteauneuf l'honneur de cette première figuration. Pourquoi la seconde se retrouve sur l'église Sainte-Croix plutôt que sur toute autre église de Bordeaux, il nous est plus facile de le comprendre. Les moines de cette riche et célèbre abbaye étaient, en effet, à l'exclusion des chanoines de Saint-Seurin dont l'antiquité et l'illustration l'emportaient cependant, les favoris des rois d'Angleterre. Henri II ne les avait-il pas, en 1165, à la requête du pape Alexandre III, défendus contre une révolte des habitants, clercs et séculiers, de Saint-Macaire[1]? Richard

1. Cf. M. A. Chauliac, *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, 1910, pp. 102-103, avec indication des sources.

Cœur-de-Lion en 1174, Aliénor en 1199, Henri III en 1234 et 1243, Édouard III en 1349 n'avaient-ils pas confirmé tous les privilèges de l'abbaye[1]? L'un d'eux n'avait-il pas en outre, vers 1243, accordé une grosse subvention de 50 marcs *ad operationem ecclesiæ*[2]? Si quelque chose doit surprendre l'archéologue, ce n'est donc point de rencontrer sur le portail de Sainte-Croix la figuration des premiers duc et duchesse anglais de Guienne, ce serait bien plutôt de ne point l'y trouver, le clergé du Moyen âge n'ayant jamais fait preuve d'ingratitude à l'égard de ses bienfaiteurs et de ses protecteurs.

A quel point nos ducs anglais et les moines de Sainte-Croix avaient partie liée, nous croyons pouvoir le démontrer autrement encore par la considération de quelques circonstances de lieu. Quand ils abordaient sur la rive gauche de la Garonne, par le fameux passage de Trégey, princes et rois anglais trouvaient devant eux le monastère de Sainte-Croix[3], son abbé, ses moines, empressés à accueillir de si hauts personnages, à exercer à leur égard les devoirs de *procuration* usités au Moyen âge, c'est-à-dire à les héberger, à les choyer eux et leur suite, pour les conduire ensuite au château de l'Ombrière. Il est donc fort naturel qu'entre eux et le monastère se soient noués des liens particulièrement étroits, dont les figurines des chapiteaux intérieurs[4] et le groupe de la façade sont la manifestation publique.

1. Cf. M. A. Chauliac, *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, 1910, pp. 62, 87, 139, avec renvoi aux sources.

2. Cf. *id.*, *ibid.*, p. 323, et A. Brutails, *ouv. cité*, p. 81, d'après les *Rôles gascons*, I, n° 1762. — C'est donc par un sentiment très juste de ce caractère politique de l'abbaye de Sainte-Croix qu'Abadie a dressé, il y a un demi-siècle, au voisinage de l'arceau qu'occupait jadis Henri II, une statue équestre de saint Georges, patron de l'Angleterre, plutôt qu'un saint Michel, patron de la France.

3. Nous sera-t-il permis de faire remarquer ici, incidemment, que l'existence ancienne de ce passage (*trajectum*) suffirait à expliquer l'emplacement choisi par les premiers moines de Sainte-Croix, mieux que les diverses raisons trop générales qu'on a proposées jusqu'ici : solitude, espaces à assainir et à défricher, eau potable, ruisseau dit de l'Eau-Bourde pour actionner un moulin? En ce qui concerne le ruisseau, situé à quelque cent mètres en amont de l'église, je constate qu'il fut laissé *en dehors* de la nouvelle enceinte de Bordeaux construite en 1302, et j'en conclus qu'il n'avait point pour les moines toute l'importance que l'on suppose.

4. Voy. notre étude sur le portail Royal.



Demandons-nous maintenant ce qui a pu déterminer l'artiste de Sainte-Croix à forcer ainsi (au regard de l'artiste de Châteauneuf), l'aspect profane, tel qu'il s'affirme à nos yeux par le geste d'allégresse du cavalier, le décolleté de la dame, les fleurs semées sur le sol, l'aspect de quasi-nudité donné au nain. La réponse à cette question ne peut résulter que de considérations externes : la date du groupe, les traditions populaires de Bordeaux, les circonstances politiques du temps.

Or, au jugement des archéologues les plus compétents, ce bas-relief est du milieu du XIV[e] siècle. Tout le prouve : sa facture générale, sa perfection plastique, le style de l'arceau sous lequel il s'abrite. D'autre part, nous pouvons bien admettre que la tradition orale des amours d'Aliénor et du cocuage de Louis VII, telle qu'elle s'affirme sur les chapiteaux de l'église Sainte-Croix dès le XIII[e] siècle, n'était pas encore éteinte au XIV[e], cette sorte d'histoire ayant faveur durable dans l'esprit du populaire.

Pour arriver à plus de précision, il faut rechercher dans l'histoire de Bordeaux quel est, en ce temps-là, le moment où le plus vraisemblablement (car nous ne saurions aller au delà) les Anglais purent, sans soulever contre eux les protestations soit du clergé, soit du parti français, oser rappeler publiquement l'humiliation de Louis VII et l'aventure adultère d'Aliénor avec Henri II. La recherche est délicate, sujette à erreur et surtout à contradiction. Nous ne saurions nous tromper beaucoup cependant en disant que le groupe équestre de Saint-Croix, où l'inspiration anglaise ne peut plus être raisonnablement contestée, est postérieur à la victoire de Poitiers (1356), alors que la domination étrangère a déjà pris à Bordeaux des allures triomphales qu'elle n'avait certes point au temps où les Plantagenets rendaient encore hommage au roi de France pour leur fief de Guienne[1], — peut-être même postérieur à la reprise du Poitou par Charles V (1369).

1. Pour les caractères psychologiques de la période comprise entre 1337

Ainsi s'explique à nos yeux tout ce qu'il y a d'audace et pour tout dire d'insolence dans le fait d'afficher sur la façade d'une église de Bordeaux, même sous le déguisement symbolique, les origines scabreuses de la domination anglaise en Guienne. C'est peut-être, au fond, une réplique délibérément voulue (puisque l'arceau fut construit exprès) à la procession expiatoire du Portail royal de la cathédrale, en d'autres termes la glorification sculpturale des Plantagenets après leur humiliation.

CONCLUSIONS

Considérant maintenant comme acquises, malgré quelques incertitudes dans le détail, les interprétations que nous avons données des trois portails de Bordeaux, nous avons le droit, ce semble, de formuler quelques conclusions.

Et d'abord, c'est que nos portails ne sont pas seulement des constructions de pierre, agencées suivant les règles de la statique, de la mécanique et de l'esthétique, mais quelque chose de mieux : des tableaux où sont commémorés, pour l'édification de la foule et l'instruction de la postérité, des événements qui tinrent une grande place dans l'esprit des contemporains. Nos portails rentrent donc (chose méconnue jusqu'ici) dans la catégorie de ceux qui formaient la « bible des pauvres », le « livre de pierre à l'usage des illettrés ».

La deuxième conclusion, c'est que, dès le XIIIe siècle[1], contrairement à ce qu'admettent généralement les archéologues, une conception nouvelle du rôle de l'art ecclésiastique tend à s'introduire en France, en vertu de laquelle cet art, borné jusqu'ici au rappel des faits contenus dans les deux Testaments,

et 1360, voir les pages 158-159 de l'*Hist. de Bordeaux* de M. C. Jullian. — Cf. ce que rapporte Froissart des réjouissances auxquelles se livrèrent bourgeois et ecclésiastiques lorsque le prince de Galles revint à Bordeaux, vainqueur du roi Jean qu'il amenait prisonnier : « Ensi se tenoient et tinrent toute la saison ensievant jusques au quaresme li princes de Galles, li Gascon et li Englès en le cité de Bourdiaus, en grant solas et en grant revel ; et despendoient follement et largement cel or et cel argent que il avoient gaegnies et que leurs raençons leur valoient. » (*Chroniques*, édit. Luce, V, 70.)

1. Dès la fin du XIIe siècle si nous prenons pour point de départ le groupe de la cathédrale Saint-Paul de Narbonne, dont nous avons parlé.

dans la Légende dorée, les Bestiaires, les Recueils symboliques, se croit destiné à conserver le souvenir de certains faits modernes, — d'ordre religieux et d'action édifiante, bien entendu — tels que le baptême de Clovis à Reims et la repentance d'Henri II à Bordeaux sur le portail Royal.

Parallèlement à cette conception, une autre, beaucoup plus hardie, apparue tout d'abord sur le portail de Châteauneuf en Angoumois, s'affirme pleinement sur le portail de Sainte-Croix dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce n'est plus l'histoire sacrée qui inspire ici l'artiste, c'est déjà l'histoire politique et profane, sous une forme d'ailleurs symbolique.

Si les églises de Bordeaux ont le grand honneur de marquer une étape importante dans ces diverses évolutions de l'art sculptural, elles le doivent aux grands et singuliers événements dont cette ville fut le théâtre, du XIIe au XIVe siècle. Les hommes de ce temps en subirent la très légitime influence. A Saint-André, la collaboration du clergé à l'œuvre du statuaire est manifeste ; à Sainte-Croix, c'est plutôt la collaboration de l'esprit populaire. Nos trois portails sont donc au premier chef des œuvres collectives, où il sera toujours malaisé de déterminer la part exacte des individus.

APPENDICES

I

Suite chronologique des monuments figurés qui concernent l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine, dans notre région.

Les documents écrits sur lesquels nous avons construit nos explications du portail Royal de la cathédrale et du portail de l'église Sainte-Croix sont malheureusement fort rares : quelques mentions annalistiques, la confirmation des privilèges de l'abbaye de La Sauve par Henri II en décembre 1156, et diverses concessions ou confirmations de privilèges à l'abbaye de Sainte-Croix par les rois d'Angleterre.

Un peu plus nombreux sont les monuments figurés que nous avons

utilisés comme se rapportant à l'histoire d'Aliénor et de ses deux maris. Leur série chronologique semble pouvoir s'établir comme suit :

Le groupe équestre de l'église de Châteauneuf en Angoumois, commencement du XIIe siècle.

Le groupe équestre d'un chapiteau de l'église de Feuillade (Charente), XIIe siècle.

Le Cavalier, aujourd'hui « incomplet et délabré », qui se voit sur une porte peinte de l'église romane de Tauriac (Gironde). Commencement du XIIe siècle(?). Identification d'ailleurs douteuse. Voyez A. Brutails, *Les vieilles églises de la Gironde*, p. 227 et fig. 341.

Six figurines sculptées sur les chapiteaux de l'église de Marcilhac en Blayais (Gironde), milieu du XIIIe siècle.

Trois figurines décorant la corniche de la nef, au voisinage de la chaire, dans la cathédrale Saint-André, milieu du XIIIe siècle.

Quatre chapiteaux à l'intérieur de l'église Sainte-Croix, milieu du XIIIe siècle.

Quatre figurines en l'église de la commanderie de Villemartin (Gironde), milieu du XIIIe siècle.

Le groupe processionnaire à huit personnages du portail Royal de Saint-André, vers 1300.

La statue dite d'Urie le-Hélien au même Portail royal, vers 1300.

Le Cavalier à la Dame sur l'ancien portail de l'église Sainte-Croix, milieu du XIVe siècle.

La statue de Thomas Becket au Musée des antiques de Bordeaux, vers 1535.

* * *

Pour les six figurines de l'église de Marcilhac en Blayais (Gironde), du milieu du XIIIe siècle, M. l'abbé Beauvois, curé de Saint-Caprais de Blaye, a eu l'extrême obligeance de nous envoyer (lettre du 15 fév. 1915), la description que voici : *Sur le chapiteau du doubleau.* Au centre, une belle feuille de chêne(?), occupant toute la hauteur de la corbeille, sépare deux figurines sculptées aux coins : celle de droite est une tête couronnée, portant la barbe et les cheveux longs, relevés en arrière à leur extrémité inférieure; traits calmes et nobles. Celle de gauche est une tête de femme, coiffée du béguin. Cette coiffure, gonflée par une abondante chevelure, laisse échapper sur le milieu du front une large touffe de cheveux et derrière chaque oreille une petite mèche recourbée qui se plaque sur le cou long et mince; expression froide, dédaigneuse, hautaine. — *Sur le chapiteau*

de la croisée des ogives. A droite, une tête de taureau, aux traits accentués, à la gueule entr'ouverte ; à gauche, une tête de vache, à la gueule entr'ouverte mais aux traits peu accusés. — *Sur les pseudo-chapiteaux du formeret*. A droite, une petite tête humaine, tournée vers l'autel et coiffée d'un béguin analogue au précédent, mais sans chevelure apparente. Le visage imberbe, à l'air juvénile, au sourire moqueur, « me paraît être celui d'une jeune personne peu ou point sérieuse ». A gauche, une tête de femme, dont le bandeau étroit laisse passer, de chaque côté, sur le haut du front, un petit triangle de cheveux plats. Visage aux traits tombés, aux yeux mi-clos, à la bouche crispée par le rictus d'une personne qui pleure. Une guimpe (ou un voile) posée sur le bandeau, enveloppe les joues et le menton. « Il semble que l'artiste ait voulu représenter ici une religieuse âgée et fort dolente. »

« Un triple parallélisme, parfois antithétique, frappe tout d'abord le spectateur attentif.

Au premier plan :

« Un roi aux traits calmes. — Une reine, privée de couronne, l'air peu satisfait.

Au deuxième plan :

« Un taureau. — Une vache.

Au troisième plan :

« Une jeune personne, au rire libre. — Une vieille nonne en pleurs.

« Peut-être serait-il possible de reconnaître dans ces intéressantes figurines une *vita brevis* de la duchesse Aliénor. On pourrait l'interpréter ainsi :

Première partie (chapiteau du formeret de droite). La jeune femme de libre allure, qui manifeste une liesse excessive et rit en regardant l'autel, c'est l'Aliénor de Louis VII, peu ou point respectueuse de ses engagements sacrés.

Deuxième partie (les quatre figurines centrales). Nous voyons ici un roi puissant et ombrageux, symbolisé par le taureau, — puis une femme coquette, aux cheveux échappés du béguin et folâtrant sur le front et sur le cou. Cette femme est une reine : la place qu'elle occupe auprès du roi et sur le même plan supplée au défaut de couronne. Elle est mère féconde (symbolisée par la vache qu'un historien moderne, parlant de la fonction sociale des reines, a rappelée par la bouche d'un roi). Enfin elle apparaît comme souveraine humi-

liée là où sa couronne est remplacée par le béguin populaire. C'est vraisemblablement l'épouse d'Henri II.

Troisième partie (chapiteau du formeret de gauche). La nonne éplorée ne serait-ce pas encore Aliénor, expiant dans la solitude et les larmes, sous le vêtement de la religieuse de Fontevrault, les écarts de sa vie orageuse? « Mais la coquetterie de l'altière duchesse n'est, malgré tout, qu'à demi-éteinte, témoin sa chevelure, modeste mais encore trop visible, violant guimpe et bandeau pour se montrer, malgré la règle. »

Dans cette abondante description nous n'avons retouché que quelques détails de forme ou d'expression. M. Beauvois termine par ces mots : « Pour l'artiste comme pour ses contemporains, Aliénor fut une incorrigible coquette. Quant à l'archiprêtre de Blaye, curé de Marcilhac, il aura voulu vraisemblablement publier, à l'usage de ses bons paroissiens, l'histoire de la célèbre duchesse, dont la mort fut édifiante. Il aurait pu écrire sous la tête de la nonne dolente : ... *cujus non secuti vitam imitamini finem*, c'est-à-dire : *De la vie d'Aliénor n'imitez que la fin*. De fait, le peuple ne pouvait remarquer le rire inconvenant de la jeune femme, la figurine d'extrême droite étant invisible pour les personnes placées dans la nef. »

Pour la date de l'église de Marcilhac M. A. Brutails (*Les vieilles églises de la Gironde*, fig. 211 *bis*) ne se prononce pas. Au dire de M. Beauvois c'est une église romane, dont le chœur et le clocher seuls seraient gothiques.

II

De la date où fut proclamé le pontificat de Clément V à Bordeaux.

Nous avons admis, dans notre première étude sur le portail septentrional de Saint-André, que la proclamation du pontificat de Clément V eut lieu à Bordeaux le jeudi 22 juillet 1305. Cette date prête à discussion, aussi bien que celle du samedi 24 qui a été adoptée par Raynald[1] pour l'entrée solennelle du nouveau pape dans notre ville. Essayons de dégager la vérité. Quelle qu'elle soit, notre interprétation du portail ne pourra qu'en être confirmée.

Dans les deux *Vies* qu'il a composées, Bernard Gui, l'un des grands chroniqueurs de ce temps, dit expressément que Bertrand

1. *Annales ecclésiast.*, citées par De Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*, au nom. Cf. les *Arch. hist. de la Gironde*, XXIII, p. CIX.

de Goth reçut le décret de son élection le lendemain de la fête de sainte Madeleine (donc le vendredi 23 juillet) — et que, le jour suivant (donc le samedi 24), il se fit proclamer dans sa cathédrale en présence du clergé et du peuple[1].

Amauri Augier, qui a composé une autre *Vie* du même pape, calquée en beaucoup de parties sur celles de Bernard Gui, rectifie son prédécesseur en un point, lorsqu'il affirme que Bertrand de Goth reçut le décret de son élection le jour de la fête de sainte Madeleine (le jeudi 22 juillet) — et que, le jour suivant (le vendredi 23), il se fit proclamer dans sa cathédrale de la manière que nous savons[2].

Il y a donc divergence entre ces deux auteurs contemporains, mais il y a concordance en ceci que le 24 juillet du premier et le 23 juillet du second sont exprimés supplémentairement, mais faussement, par ces mots : *undecimo kalendas augusti*, qui correspond en réalité au jeudi 22 juillet, fête de sainte Madeleine. C'est cette date de style ancien que nous avions suivie sans remarquer qu'elle ne concordait pas avec les autres indications du texte.

Comment choisir entre le 24 juillet de Bernard Gui et le 23 juillet d'Amauri Augier? L'embarras serait grand si un texte contemporain, fort clair et fort précis, publié en 1889 par M. Ch.-V. Langlois[3], ne fixait au 23 juillet l'entrée de Clément V à Bordeaux. Il ne peut s'agir de celle qu'il fit *comme archevêque* le 15 juillet, lorsque interrompant sa tournée pastorale à la première nouvelle de son élection, il rentra précipitamment à Bordeaux, mais de celle qu'il fit *comme pape*, en grande pompe, au milieu d'un cortège de prélats et de barons, après avoir reçu, la veille, contrairement à ce que dit Bernard Gui, le décret de son élection apporté par trois légats du Sacré-

1. « Burdegalam... receptus fuit cum ingenti gaudio et honore, ubi recepit decretum electionis suæ in crastino sanctæ Mariæ Magdalenæ. Et sequenti die, scilicet XI (*sic*) kal. augusti, in presentia prelatorum et magnatum, in ecclesia cathedrali Sti Andreæ sede suo, sedens in cathedra, Clemens vocari voluit » (*Vita III*, dans Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, I, col. 55).

« Quod [decretum electionis] postea sibi missum... recepit in Burdegala, in crastino Stæ Mariæ Magdalenæ secrete; sed palam et publice sequenti die, scilicet XI (*sic*) kal. augusti, in presentia prelatum et magnatum... » (*Vita IV*, *ibid.*, col. 61.)

2. « Quod [decretum electionis] recepit in festo Sanctæ Mariæ Magdalenæ. Et tunc crastino die sequenti, scilicet undecimo (*sic*) kal. augusti, in presencia multorum prelatorum, baronum, militum, comitum, cleri et populi... » (*Vita VI*, *ibid.*, col. 95.)

3. *Revue historique* de Paris (XL, p. 53.)

Collège réuni à Pérouse. C'est à la suite de cette entrée solennelle du vendredi 23 juillet (en réalité une « fausse entrée », ménagée à dessein) que Bertrand de Goth déclara prendre le nom de Clément V et célébra une messe pontificale à l'issue de laquelle il donna sa première bénédiction, que commémore le grand portail de Saint-André.

A la vérité, on peut chicaner là-dessus et nous faire remarquer qu'il n'est point fait mention de messe pontificale dans les textes des divers biographes de Clément V. Il n'est que trop vrai. Mais leur silence nous interdit-il de croire que la cérémonie de la proclamation eut pour complément la célébration d'une messe solennelle, comme il se pratique de toute ancienneté en pareil cas? A ne vouloir admettre que ce dont témoignent les documents, on en arriverait bien vite à défigurer l'histoire concrète.

III

Les statues dites de Constantin sur les églises de l'Ouest de la France.

Pour l'interprétation du Cavalier à la Dame, nous avons dû prendre en considération la statue équestre de Marc-Aurèle à Rome, dite faussement de Constantin, et quelques autres statues qui portent ce nom sur les portails de diverses églises dans l'Ouest de la France. Nous sommes ainsi justifié à donner ici notre avis sur une question que les archéologues français débattent depuis plus de soixante-dix ans, sans arriver à s'entendre.

L'abbé Arbellot [1] et l'abbé Noguès [2], qui s'en sont spécialement occupés et l'ont traitée ou résumée dans son ensemble, semblent avoir entrevu qu'elle ne pouvait être résolue qu'à l'aide de distinctions historiques, excluant l'interprétation unique proposée jusqu'ici soit de Constantin, soit de Charlemagne, soit de Pépin. Mais ils ne sont pas allés plus loin. Essayons de montrer de quelle manière ces distinctions doivent se faire.

On rencontre à Poitiers, Saintes et Limoges des statues équestres que les documents du Moyen âge désignent déjà sous le nom de Constantin. Acceptons provisoirement cette attribution, d'autant mieux que ces cavaliers sont du XII[e] siècle, paraissent avoir été vêtus

1. *Mém. sur les statues équestres de Constantin*, déjà cité.

2. *La question des cavaliers au portail des églises de l'Ouest* (Congrès arch. de Saintes, 1894).

à la romaine et foulent aux pieds de leur cheval un guerrier vaincu. Il faudrait cependant expliquer pourquoi les sujets du duc d'Aquitaine ont, à l'exclusion de tous autres[1], si souvent voulu rappeler que Constantin avait définitivement assuré le triomphe du christianisme sur le paganisme. Cette explication on ne l'a pas donnée. Et voilà pourquoi je soupçonne déjà Henri II sous ce prétendu Constantin.

Un deuxième type qui se voit à Châteauneuf en Angoumois (commencement du XIIIe siècle) et à Sainte-Croix de Bordeaux (milieu du XIVe siècle) ajoute au groupe du cavalier et du guerrier, vêtus à la moderne, une statue de femme habillée en châtelaine. La seule présence de ce troisième personnage aurait dû suffire à écarter de ce groupe l'interprétation qu'on en a donnée soit de Constantin, soit de Charlemagne, soit de Pépin. Les noms que nous leur substituons ont été amplement expliqués dans les pages qui précèdent.

Un troisième type, qui se rencontre à Parthenay-le-Vieux (Vienne), à Aubeterre (Charente) et ailleurs, représente le cavalier sous le costume d'un chevalier féodal, le faucon sur le poing. Il est du XIIIe siècle au plus tôt. Les archéologues modernes, fidèles à leur idée première, l'ont cru inspiré, lui aussi, du Constantin de Rome. A notre avis, pour les raisons que nous allons dire, ce serait une imitation du type de Châteauneuf, et figurerait Philippe-Auguste foulant aux pieds Jean sans Terre après son humiliation de 1214.

Cette interprétation du Cavalier au faucon repose sur un événement local (comme déjà notre interprétation du deuxième type) qui eut en son temps un certain retentissement. Le chroniqueur Guillaume le Breton raconte en effet que, peu après la bataille de Bouvines, gagnée sur l'empereur Othon IV, le roi de France résolut d'en finir aussi avec son allié Jean sans Terre. Il passa donc la Loire et se mit vivement à la poursuite du vassal infidèle (*Proficiscitur festinanter*, nous dit le chroniqueur). Il l'atteignit inopinément à Parthenay en Bas-Poitou dans des conditions telles que, sans pouvoir ni combattre ni fuir, Jean fut réduit à implorer une trêve qui équivalait pour le roi de France à une victoire (octobre 1214).

Si « c'est partie de bien juger que de douter quand il faut », je me range volontiers à cette règle dans les cas 1 et 3, puisque je ne dissipe pas toutes les obscurités du sujet. *Quæro, non affirmo.* Mais

1. Sauf pourtant une ou deux églises de Normandie faisant également partie du domaine anglais sur le continent.

je demande aux archéologues de l'Ouest de vouloir bien reprendre, sur la base des distinctions que je viens d'établir (1° le Cavalier seul, de Poitiers, Saintes et Limoges ; 2° le Cavalier à la Dame, de Châteauneuf et de Bordeaux ; 3° Le Cavalier au faucon, de Parthenay et d'Aubeterre) l'ensemble de la question, qui s'étend sur une quinzaine d'églises et de chercher dans l'histoire locale plutôt que dans la symbolique de l'Église, l'explication des faits archéologiques que nous avons eu à considérer. Les « Cavaliers de l'Ouest » seraient en fin de compte, bien entendu, une anomalie dans l'histoire de la sculpture médiévale, un mauvais exemple, qui fut d'ailleurs repris deux siècles plus tard dans toute la France.

Alfred LEROUX.

ALMOIS DE CHATEAUNEUF

ET ISEUT DE CHAPIEU

On connaît ces deux poétesses par les *Biographies des troubadours*, où elles sont désignées, dans l'édition de C. Chabaneau[1], sous les noms d'*Almucs de Castelnou* et *Iseut de Capnion*[2]. A la brève notice qui leur est consacrée dans cette collection de notes biographiques est jointe une *cobla* de chacune d'elles[3]. Iseut prie Almois de pardonner à Guigue *de Tornen* ou *de Torno* qui avait failli envers elle ; Almois répond qu'elle est prête à oublier le tort de son chevalier, s'il en exprime du repentir. C'est en outre cette dernière que désigne, selon toute vraisemblance, la dame Castelloza dans une de ses poésies sous le nom de *N'Almurs*[4]. Telles sont les données avec lesquelles il s'agit de rechercher l'identité de nos deux auteurs.

1. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. X (1885), p. 282.

2. Voici le texte, suivant l'édition diplomatique de L. Gauchat et H. Kehrli, *Il canzoniere provenzale H*, dans *Studj di filologia romanza*, t. V (1891), p. 501 : « N'Iseus de Capion si preget ma dompna Almucs de Castelnou qu'ela perdones a'N Gigo de Tornen qu'era sos cavaliers et avia faich vas ella gran faillimen, e non s'en pentia, ni non demandava perdon... e ma dompna N'Almucs, la cals volia ben a'N Gigo de Torno, si era mout dolenta, car el non demandava perdon del faillimen, e respondet a ma dompna N'Iseuz si com diç aquesta cobla... »

3. La pièce *Amic ai de gran valor* attribuée à Almois par K. Bartsch (*Grundriss*, 20, 1) est en réalité, comme l'a remarqué C. Chabaneau (ouvr. cité, p. 329), la quatrième strophe de la chanson *Ar em al freg temps vengut* (*Gr.*, 43, 1), qui est d'Azalais de Pourcairargues.

4. *Ja de chantar non degr' aver talan* (*Gr.*, 109, 2), vers 55 ; éd. R. Lavaud, dans Duc de la Salle de Rochemaure, *Les troubadours cantaliens*, t. II (Aurillac, 1910), p. 502, et O. Schultz, ouvr. cité plus loin, p. 23 : *Dompna na Mieils* (A), *N'Almurs* (Raynouard, *Choix*, III, 368); corrigez *N'Almueis*. C'est aussi à C. Chabaneau qu'on doit ce rappprochement.

C. Chabaneau[1] proposa de reconnaître dans l'ami d'Almois un seigneur de Tournon, du nom de Guigue, rencontré dans un document de 1226. Cherchant dans le voisinage de cette ville les localités d'où les deux poétesses pouvaient tirer leur nom, il était porté à voir dans *Castelnou* le village de Châteauneuf (comm. de Saint-Félix-de-Châteauneuf, cant. de Vernoux, arr. de Tournon), et dans *Capnion*, soit la commune de Chagnon (cant. de Rive-de Gier, arr. de Saint-Étienne), soit le lieu dont il connaissait uniquement la forme latine *Carniumpo* (*de*). M. O. Schultz[2] a repris la question, et sa sagacité a été bien près de la résoudre complètement. Il rétablit la leçon exacte du chansonnier H (le seul qui nous ait transmis la biographie qui nous intéresse) : *Capion*, non *Capnion*, et fit porter son effort sur l'identification de ce lieu, dont le nom est assez caractérisé. Il la trouva dans la notice consacrée par la *Gallia christiana*[3] à un évêque de Mende du XIIIe siècle. Il était question dans ce passage d'un *castrum de Capione* revendiqué par l'évêque à un seigneur *de Tornello*, et du siège de Mende par *Rando de Castro Novo*. Il eut raison, comme on le verra tout à l'heure, de reconnaître dans ce dernier seigneur un possesseur du château de Châteauneuf-de-Randon (arr. de Mende), et de penser qu'Almois tirait son nom de ce château. Il fut moins heureux en ce qui concerne *Capio*, qui n'est pas, comme il le croit, la ferme de Gabion, à quelques kilomètres à l'est de Mende, sur la route de Châteauneuf-de-Randon, mais l'important château de Chapieu[4], bien connu des historiens du Gévaudan.



Il reste encore quelques ruines de la forteresse féodale de Châteauneuf-de-Randon que la mort de Duguesclin a rendue célèbre[5]. Elle était au XIIIe siècle possédée, sous la suzeraineté

1. Dans les notes de son édition des *Biographies des troubadours*.
2. *Die provenzalischen Dichterinnen* (Leipzig, 1888), p. 12.
3. T. I, col. 93.
4. Il existe encore une ferme de ce nom, comm. de Lanuéjols, canton de Mende.
5. Voir É. Fages, *Châteauneuf-de-Randon*, dans ses *Notes d'histoire gévaudanaise* (Mende, 1907), p. 163.

de l'évêque de Mende, par trois familles dont les membres s'intitulaient *de Castro Novo*[1] et provenaient sans doute d'une même souche[2].

La moitié du château appartenait aux seigneurs de Randon[3], qui possédaient en outre des fiefs importants dans le Gévaudan[4], le Vivarais[5] et le Velay[6]. Leur généalogie est intéressante à plus d'un titre pour l'histoire littéraire. Élias de Barjols et le moine de Montaudon furent en relation avec l'un d'eux. Un cadet de cette maison fonde, à la fin du XIIe siècle, la dynastie des seigneurs de Barjac, parmi lesquels il faut vraisemblablement chercher le troubadour Pierre de Barjac[7]. Il est à croire aussi que le frère de Guillaume de Randon, *Garinus Bruni* (mort au

1. Dans la famille des Randon, Randon de Châteauneuf (début du XIIIe s.) est le seul qui prenne le titre de *de Castro Novo*. On désigne ordinairement les seigneurs de cette famille sous le nom de *N. de Randone*, et c'est sans doute pour éviter l'appellation *Rando de Randone* qu'on a donné à ce baron un titre tiré d'un autre de ses châteaux : Châteauneuf. Les d'Apcher, au contraire, s'appellent encore *N. de Castro Novo* pendant le XIIIe siècle, ils adjoignent seulement parfois à leur nom patronymique le titre *dominus de Apcherio*.

2. Les généalogies données par le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III (Paris, 1728), p. 811, et G. de Burdin, *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, t. II (Toulouse, 1846), p. 310, sont tissues d'erreurs. Comme elles n'ont pas de preuves, il faut les tenir pour non avenues, au moins jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

3. Comm. d'Estables-de-Randon, cant. de Saint-Amans, arr. de Mende. Voir ma note *Randon, protecteur des troubadours*, dans *Romania*, t. XXXIX (1910), p. 297, et mes *Documents linguistiques du Gévaudan*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1916), p. 7, note 3 et Documents analysés.

4. Outre les châteaux énumérés dans mon étude, qui étaient tenus en fief de l'évêque de Mende, les Randon tenaient du roi de France, en 1307, divers mas à Estables-de-Randon et Rieutort (cant. de Saint-Amans), une partie du château de Calberte (comm. et cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac), et le château de Dèze (comm. du Collet-de-Dèze, cant. de Saint-Germain-de-Calberte), voir *Feuda Gabalorum*, Arch. de la Lozère, G 757, fol. LXXXVIII v°.

5. De Montravel, *Jalès*, dans *Revue du Vivarais*, t. XV (1907), p. 420, et donation de 1269, éd. Benoît, dans *Bullet. de la Soc. d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XIV (1863), p. 84.

6. Voir Lascombes, *Répertoire général des hommages de l'évêque du Puy* (Le Puy, 1882).

7. Barjac, ch.-l. de cant., arr. d'Alais. Raimon de Barjac, fils de Guillaume de Randon, est cité en 1186 (voir ma généalogie des Randon); Pierre de Barjac (le troubadour?), fils de Guillaume de Barjac, était mort en 1245 (De Montravel, *Jalès*, p. 423).

plus tard en 1156), est l'auteur de l'*Ensenhamen* et des poésies mises sous le nom de *Gari lo Bru*[1].

Une autre partie du château de Châteauneuf, dont les bénéficiaires eux-mêmes ignoraient la valeur précise, mais qui devait être le quart, était aux mains des seigneurs d'Apcher[2]. Le nom de Garin était héréditaire dans cette famille ; l'un de ses membres, inventeur du *descort*, est bien connu par les poésies qu'il échangea avec le troubadour *Torcafol*[3].

Enfin, un quart du même château faisait partie des biens d'une famille qui, à la différence de celles qui précèdent, conserva le titre *de Castro Novo*. D'après le recensement des fiefs du Gévaudan opéré en 1307[4], cette maison tenait de l'évêque de Mende une part du château de Châteauneuf[5], le château de Larzalier[6], et divers mas au sud et à l'ouest de Châteauneuf-de-Randon, dans les communes actuelles de Chasseradès[7], Allenc[7], Montbel[8], Arzenc-de-Randon[8], Pelouse[9], Rieutort[10], Estables[10], Saint-Amans[10], Saint-Gal[10], Les Laubies[10]. Elle possédait encore en Gévaudan, mais non en fief de l'évêque, des biens à La Panouse[11] et Saint-Denis[10]. Elle tenait aussi en Vivarais, dans les

1. *Documents linguistiques du Gévaudan*, p. 6, note 3.

2. Comm. de Prunières, cant. du Malzieu, arr. de Marvejols. Dans les *Feuda Gabalorum* (fol. CCVIIII), Garin de Châteauneuf, seigneur d'Apcher, avoue tenir de l'évêque de Mende : « castra sua de Abcherio, et de Sancto Albano (Saint-Alban, arr. de Marvejols), et de Monte Alairaco (Montalayrac, comm. de Saint-Alban), item... illud quod... habet... apud Castrum Novum et... in castro de Randone... Deinde dictus dominus commissarius requisivit eundem ut clarius eidem notificet... que sunt illa que habet, ut supra dixit, in castris de Castro Novo et de Randone... respondit quod aliter nesciret declarare... » D'après la même enquête (fol. LXXXXIII), les d'Apcher avaient aussi en Gévaudan des fiefs tenus du roi de France, dont une partie du château de Montrodat (cant. de Marvejols).

3. M. C. Fabre promet de nous éclairer prochainement sur ces poésies et leurs auteurs ; voir *Bulletin historique... publ. par la Soc. scientifique et agricole de la Haute-Loire*, t. I (1911), p. 321.

4. *Feuda Gabalorum*, fol. CCXXXVIIII.

5. Cette part était d'un quart. *Documents linguistiques du Gévaudan*, n° VIII, p. 22.

6. Comm. d'Allenc.

7. Cant. du Bleymard, arr. de Mende.

8. Cant. de Châteauneuf-de-Randon.

9. Cant. de Mende.

10. Cant. de Saint-Amans, arr. de Mende.

11. Cant. de Grandrieu, arr. de Mende.

vallées du Chassezac et de l'Ardèche, divers fiefs, dont les châteaux de Thines[1], Saint-Remèze[2] et Bidon[2], en possession desquels elle était à la fin du XIIIe siècle[3]. Nous donnons plus loin sa généalogie.

Un acte d'hommage nous révèle que la mère du représentant de cette dynastie féodale en 1219, Guillaume de Châteauneuf, s'appelait Almois. Elle avait épousé Guigue de Châteauneuf. Comme elle se trouve vivre en même temps que la dame Castelloza, il est bien probable, sinon sûr[4], qu'il faut l'identifier avec l'*Almucs*[5] *de Castelnou*, dont les biographies des troubadours nous ont transmis le nom.

* * *

Nous n'avons trouvé dans les textes de la région aucune mention d'Iseut de Chapieu, mais, du titre seul de cette dame, on peut tirer quelques données précises. Le château de Chapieu, dont on peut voir encore des restes sur la falaise méridionale du causse de Mende[6], fut construit par l'évêque de Mende Aldebert III (1151-1187)[7]. Après la mort de ce prélat, il appartint

1. Cant. des Vans, arr. de Largentière.

2. Cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas.

3. Voir le partage des biens de Guigue de Châteauneuf et de son oncle Guigue de Châteauneuf en 1255. Copie du XVIe s. d'après un vidimus de 1346, Arch. de la Lozère, E 206[1], autre copie du XVIe s. d'après le même vidimus, *ibid.*, E 248, et ancienne traduction française publiée par Benoît, *Bullet. de la Soc... de la Lozère*, t. XIV (1863), p. 78.

4. On rencontre une autre femme du même nom à la fin du XIIe siècle. *Inventaire des Archives... Lozère*, série G, t. I (1882), p. 22, n° 86 : « Transaction entre... B. de Cénaret, fils de B. de Cénaret et de la dame Adalmoys... témoins parmi lesquels Guigues de Chapieu, 1239 ». Il est possible que cette Adalmoys ait été de la famille des Châteauneuf. Je ne sais sur quoi se fonde M. C. Fabre pour parler d' « Almuc de Châteauneuf dans le Rouergue ». *M. C. Chabaneau et les troubadours du Velay*, dans *Mélanges Chabaneau* (*Romanische Forschungen*, t. XXIII, 1907), p. 265.

5. Il faut corriger *Almucs* (cf. *Adalmucs*, relevé par M. O. Schultz, p. 12). Les formes avec *r* : *Azalmuers* (Schultz, *ibid.*), et *Almurs* (ci-dessus, p. 462, n. 4), me paraissent aussi des fautes de scribes pour *Azalmueis*, *Almueis* (cf. Philippe, ouvr. cité ci-après, p. 257 : *Alnuieys;* lire *Almueys*).

6. J. Barbot, *Le château de Chapieu*, dans la *Lozère pittoresque*, 1900, p. 115-9.

7. C. Brunel, *Les miracles de saint Privat, suivis des opuscules d'Aldebert III, évêque de Mende*, Paris, 1912 (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, fasc. 46), p. 132.

à une maison féodale importante, qui possédait en outre, comme principaux châteaux, Le Tournel[1], Montialoux[2], Montmirat[3] et Villefort[4]. Ces biens constituaient la baronnie du Tournel[5]. Les seigneurs de cette famille ne commencent à prendre le titre *de Tornello* qu'au milieu du XIIIe siècle[6]. Antérieurement, quand ils adjoignent à leur nom (Odilon Garin ou Guigue Meschin, qui alternent régulièrement dans leur généalogie), la mention d'un de leurs fiefs, ils s'appellent *de Villaforti*[7] ou *de Capione*[8]. Du nom d'Iseut de Chapieu on peut donc conclure que cette *trobairitz* était de la famille du Tournel et qu'elle vécut entre 1187 et 1250 environ. Ce résultat s'accorde avec ce que nous avons dit d'Almois de Châteauneuf.

On voit par ce qui précède combien il est séduisant de reconnaître dans le chevalier amoureux d'Almois, non pas un seigneur de Tournon, mais un seigneur du Tournel. *Guiguo de Tornen* ou *de Torno* ne serait-il même pas le seigneur du nom de *Guigo*, habitant le Tournel, à qui Pierre Cardinal envoie une de ses poésies[9] ? M. O. Schultz le pensa tout d'abord[10], mais ne maintint pas son opinion. La correction *Tornel* ne serait pourtant pas sans fondement. La forme *Tornen* nous montrerait l'étape intermédiaire de l'altération de *Tornel*, château peu connu, en *Torno*(*n*), ville de plus grande notoriété. Cette conjecture est

1. Comm. de Saint-Julien-du-Tournel, cant. du Bleymard, arr. de Mende.
2. Comm. de Saint-Bauzile, cant. de Mende.
3. Comm. de Saint-Étienne-du-Valdonnez, cant. de Mende.
4. Ch.-l. de cant., arr. de Mende.
5. Voir A. Philippe, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs* (Mende, 1905), annexe du *Bullet. de la Soc... de la Lozère*, 1903-1907.
6. Le premier exemple est de 1249 (Philippe, p. 12).
7. En 1195, voir ma généalogie des Randon, p. 303, note 7.
8. Philippe, ouvr. cité, p. 91 (1229). Le titre *de Capione* a été pris aussi en 1259 par Odilon Guérin, héritier présomptif de la baronnie, quand, après son émancipation, il eut reçu ce château de son père (Philippe, pp. 25, 102, 107); mais on ne saurait chercher à une époque aussi récente l'amie d'Almois, qui florissait à la fin du XIIe siècle.
9. « Faidit vai t'en chantar drech al Tornel a'N Guigo ». *Tostemps azir* (*Gr.* 335, 57). Cf. Schultz, p. 15. Il s'agit d'un des deux Guigue Meschin, seigneurs du Tournel dans la première moitié du XIIIe siècle. Voir ma généalogie des Randon.
10. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. X (1886), p. 592 (compte rendu de C. Chabaneau, *Biographies des troubadours*).

néanmoins impossible pour une raison historique. Comme nous l'avons vu, il n'y a pas à la fin du XII[e] siècle de seigneurs s'intitulant *du Tournel*, la famille connue sous ce nom s'appelait alors *de Chapieu*. L'identification proposée par C. Chabaneau reste la meilleure, mais il est bien étrange de voir intervenir dans ces relations poétiques entre châteaux voisins un seigneur aussi éloigné de Châteauneuf-de-Randon et de Chapieu que celui de Tournon[1].

Clovis Brunel.

1. Cette difficulté serait réduite s'il était prouvé que la famille de Châteauneuf possédait au XII[e] siècle, dans la vallée de l'Ardèche, les châteaux qu'on voit entre ses mains au XIII[e] siècle. Voir ci-dessus, p. 466, note 3.

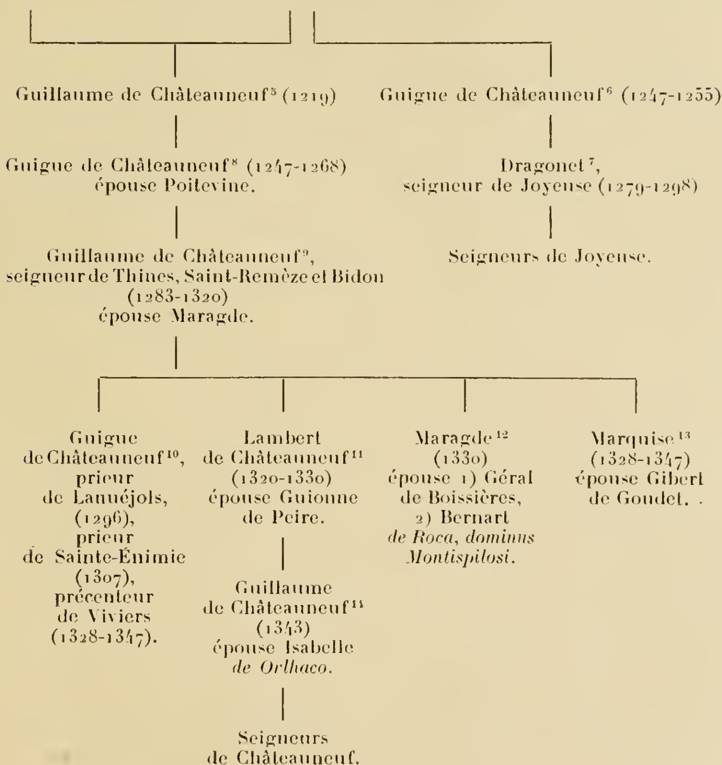
APPENDICE

Tableau généalogique des seigneurs de Châteauneuf[1].

Guigue de Châteauneuf (vers 1123)[2].

Guillaume de Châteauneuf (1158)[3].

Almois épouse Guigue de Châteauneuf, le Comtor[4], marié également à Anne Assamens (1198-1213)



1. Les dates adjointes au nom de chaque personnage sont celles de la plus ancienne et de la plus récente année où nous l'avons rencontré. Sauf indication contraire, les documents inédits cités sont des originaux.

2. « Eu Guigo de Castelnoi a te Guillem, evesque, non tolrai lo castel de Rando... » *Doc. ling. du Gévaudan*, n° v. Cette pièce n'est pas datée, mais l'évêque Guillaume qui y paraît n'a pu être à la tête du diocèse de Mende qu'entre 1109 et 1151. Il est cité pour la première fois en 1123, et il est probable que ce serment lui a été prêté lors de son avènement. Ce document est, en effet, souscrit par les mêmes témoins qu'un acte analogue donné par un seigneur du nom de Randon (*Doc. ling. du Gévaudan*, n° 11); il est donc de la même date, et ce n'est guère qu'au renouvellement des hommages lors d'un changement de suzerain que deux vassaux peuvent prêter serment en même temps.

Nous n'avons aucune preuve que ce seigneur, et le suivant, appartiennent à la famille des Châteauneuf, dont nous donnons la généalogie, plutôt qu'à celle des Randon ou des Apcher. Pourtant cela est probable quand on voit avec quelle régularité les noms de Guigue et Guillaume alternent dans cette famille, comme ceux de Randon et de Guillaume dans celle des Randon.

3. « Eu Guillelms de Castelnou a te Aldebert, evesque, non tolray lo castel de Rando », 1158. *Doc. ling. du Gévaudan*, n° 14. Voir note 2.

4. « Guigo de Castro Novo », témoin d'une charte de 1198. Archives du Gard, H 63. — « Guigo de Castro Novo contor », garant d'un hommage de 1207, éd. F. André, *La Garde Guérin et ses consuls*, *Bullet. de la Soc... de la Lozère*, t. XXI (1870), 2e part., p. 94. — Accord entre « Guigo de Castro Novo » et le chapitre de Mende, 1213, *Liber ligneus*, Arch. de la Lozère, G 1081, fol. XLIII v°, et XLIV v°. Sur Almois, voir note 5; sur Anne Assamens, note 6.

5. « Eu W. de Castelnou, fils de N'Almois », 1219. *Doc. ling. du Gévaudan*, n° VIII. Sur son père, voir note 6.

6. « Cum lis... inter dominum Guigonem de Castro Novo, militem, et Guigonem, nepotem suum... » 1247. Copie du XIVe siècle, Arch. de la Lozère, G 404[1], fol. 7, n° VIII. — « Convenerunt inter se dominus Guigo de Castro Novo, miles, filius quondam Guigonis de Castro Novo, ex una parte, et Guigo de Castro Novo, nepos ejusdem... diviserunt... omnia alia bona que fuerunt quondam dicti domini Guigonis de Castro Novo, patris dicti domini Guigonis avunculi, vel domine Assumens, uxoris ejusdem, vel Guillelmi de Castro Novo, patris quondam dicti Guigonis nepotis », Partage de 1255. Voir ci-dessus, p. 466, note 3. Nous suivons le texte de la copie E 248. On lit dans E 206 : « Guigonis avunculi vel domine uxoris ejusdem » et dans la traduction : « dudit sr Guigon, oncle, ou d'Anne Assamens, sa femme ».

7. « Hommages de Dragonet de Châteauneuf, seigneur de Joyeuse », 1279, 1292, 1298. Arch. de la Lozère, G 327, *Inventaire*, p. 74. Nous n'avons pas trouvé la preuve de sa filiation dans les documents que nous avons pu consulter, nous nous en rapportons exceptionnellement à la généalogie de la maison de Joyeuse (XVIIe s., Bibl. nat., ms. fr. 31079, dossier 5084), qui est assez exacte par ailleurs.

8. Voir note 6. — « Eu Guigo de Chastelnou, fils say en reyre de mossenhor En W. de Chastelnou », 1268. Hommage à l'évêque de Mende. Copie de 1310. Arch. de la Lozère, G 118[11], II. Sur sa femme, voir note 9.

9. « Nobilis vir Guillelmus de Castro Novo, dominus de Tina ». Hommage de 1283. Pièce G 118[11] citée, IV. — « ... cum tractatum esset de matrimonio contrahendo inter... Guillelmum de Castro Novo, militem, pro nobili Maragda,

filia sua, ex una parte, et dominum Guiraldum de Bosseriis, militem, pro se ipso », 1313. Arch. de la Lozère, E 206[6]. — « Ego Guillelmus de Castro Novo, miles, dominus castrorum Tine, Sancti Remigii et Bidonis... heredes meos universales institui Guigonem et Lambertum, filios meos... C. sol. quas... legaverat domina Peytavina, mater mea », 1320. Arch. de la Lozère, E 206[3] Sur sa femme, voir note 11. Aucun texte ne prouve que Guigue de Châteauneuf ait été son père. Cela n'est pourtant pas douteux. Guillaume est héritier de Guigue, comme on le voit par la série d'hommages conservée en vidimus dans G 118[11], et le nom de Guillaume suppose, d'après l'habitude bien observée dans cette famille, un aïeul qui s'appelait également Guillaume.

10. « Différend entre O. Guerin et Guigon de Châteauneuf, prieur de Lanuéjols, 1296 », Arch. de la Lozère, E 198, *Inventaire*, p. 61. — Acte où sont cités : Guillaume de Châteauneuf... Guigon de Châteauneuf, prieur de Sainte-Énimie... Dracon de Châteauneuf, 1307. *Ibid.* Cf. F. André, *Histoire de Sainte-Énimie*, dans *Bullet. de la Soc... de la Lozère*, t. XVIII (1867), 2e partie, p. 36 (appelé à tort Gui). — « Cum tractaretur de matrimonio contrahendo inter nobilem virum Gitbertum, dominum de Godeto, domicellum... et nobilem Marquesiam, filiam nobilis viri domini Guillelmi de Castro Novo, militis, quondam, nobiles Lambertum de Castro Novo et Guigonem de Castro Novo, canonicum et precentorem Vivar., fratres dicte nobilis Marquesie... » 1328. Arch. de la Lozère, E 206[4]. — « Marquesia de Castro Novo, relicta nobilis viri domini Gitberti de Godeto... recognovit... recepisse... nominibus nobilium... Guigonis de Castro Novo, precentoris Vivarensis, ac Guillermi de Castro Novo, filii et heredis universalis... nobilis Lamberti de Castro Novo, domini Sancti Remigii quondam », 1347 (nouv. st.). Arch. de la Lozère, E 206[7].

11. Voir note 9. — « Maragda de Castro Novo, uxor... Bernardi, domini de Roca dominique Montispilosi, militis... recognovit... habuisse... a predicto Lamberto de Castro Novo, fratre suo... de dote olim constituta... per... Guillelmum de Castro Novo, quondam patrem suum, una cum domino Geraldo de Buxeriis, quondam marito suo, tempore contracti dudum matrimonii inter ipsos et ratione unius legati facti... sibi domine Maragde per bone memorie dominam Maragdam, matrem suam quondam », 1330. Arch. de la Lozère, E 206[2]. — « Dation de la tutelle des enfants de Guillaume de Châteauneuf à leur grand'mère Guyonne de Peyre, 1353. » Arch. de la Lozère, E 207, *Inventaire*, p. 64.

12. Voir note 11.

13. Voir note 10.

14. « Hommage de Guillaume de Châteauneuf, fils de Lambert, 1343. » Arch. de la Lozère, G 126, *Inventaire*, p. 34. — « Ego Ysabellis de Orlhaco, uxor... Guillelmi de Castro Novo, domini Sancti Remigii condam... dono... Garino, filio meo unico, presenti, licet sit impuber », 1348. Arch. de la Lozère, E 206[5].

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE MARÉCHAL D'AUDREHEM ET LES COMMUNES DE LANGUEDOC

Dans son mémoire intitulé : *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France*, Émile Molinier a publié une lettre close adressée par le maréchal à « ses tres chers et tres especials amis les communes de la Langue d'Oc assemblés à ce prochain conseil mandé à Thoulouse », et ainsi datée : « Escript au Mesnil Lambert, le xxiiie jour de fevrier[1] ». Le texte, collationné sur l'original, conservé aux Archives communales de Montpellier, armoire D, cassette 19, n° 2, et qui est reproduit en fac-similé, ne donne prise à aucune critique sérieuse[2]. Il n'en est pas de même de la date d'année que propose l'éditeur.

Thomassy, qui a le premier mis au jour ce document[3], avait cru pouvoir le rapporter « vers 1357 », comme l'avait fait Dom Pacotte, dont il utilisait la copie. Molinier a eu raison de repousser cette date, mais celle de 1360, qu'il lui a substituée, ne convient pas davantage. D'après lui, comme d'après ses devanciers, la rançon au sujet de laquelle le maréchal sollicite le concours financier des gens de Languedoc serait celle qu'il dut payer, pour recouvrer définitivement la liberté, à la suite de la bataille de Maupertuis (19 septembre 1356), où il avait été fait

1. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. VI, 1re partie (Paris, 1883), p. 77, note 1.

2. Remarquons seulement que dans la phrase suivante : « si vous prie... que... vous *tous* me veuillés estre bons seigneurs et amis », l'original porte *trais*, faute manifeste que Molinier a heureusement corrigée, mais sans prévenir le lecteur. Le premier éditeur, Thomassy, a gardé *trais*, sans s'émouvoir.

3. *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 2e partie, t. II, 1835, p. 111.

prisonnier par le prince de Galles. Un des arguments employés pour combattre la date de 1357 a la même force contre la date de 1360. Molinier dit textuellement[1] : « Nous ne voyons pas à quel titre Arnoul, s'il n'eût occupé quelques fonctions en Languedoc, eût pu s'adresser aux communes de ce pays pour le payement de sa rançon ». Or, à la date du 23 février 1360, Arnoul d'Audrehem n'avait encore exercé aucune fonction en Languedoc, quoi qu'en pense Molinier. « Nous inclinons à croire, dit à ce propos le regretté savant, qu'en 1360, vers le commencement de l'année, Arnoul fut nommé lieutenant du roi en Languedoc. Nous avons la preuve certaine qu'il l'était au mois de mai[2] ». Ayant la *preuve certaine* que le maréchal était lieutenant du roi en Languedoc au mois de mai, Molinier n'en avait aucune pour faire remonter sa nomination au commencement de l'année. Mais il y a plus. Cette *preuve certaine* de Molinier s'effondre piteusement si l'on prend la peine de critiquer le document qui la lui fournit (Arch. nat., JJ 91, n° 302), document dont il s'est contenté de publier, incomplètement, les indications finales. C'est une rémission accordée par Audrehem, lieutenant du roi, aux consuls de Gignac, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lodève[3]. Le maréchal rappelle que les consuls sont venus le trouver « in consilio generali in Montepesullano (*sic*) ». Il s'agit nécessairement des États de Languedoc tenus à Montpellier en mai 1362. De toute évidence, il faut corriger la date donnée par le scribe, et lire : « anno Domini M° CCC° LX° II° », au lieu de : « M° CCCLX », comme porte la transcription conservée par le registre 91 du Trésor des Chartes. Le maréchal d'Audrehem ne vint en Languedoc qu'au commencement de 1361, pour y servir comme chef militaire sous les ordres du connétable Robert de Fiennes[4]. Il reçut le titre de capitaine général le 20 septembre de la même année[5].

1. *Op. cit.*, p. 77.
2. *Op. cit.*, p. 76.
3. Le scribe a écrit au début de cet acte : « Ex parte consulum... ville sive loci de *Germiaco* », mais plus loin, on voit qu'il est question de la « vicaria *Giniaci* ».
4. Molinier, *op. cit.*, p. 89.
5. *Ibid.*, p. 95.

Il ne fut nommé lieutenant du roi qu'au mois de février 1362[1]; il cessa de l'être le 15 novembre 1364, date où ces fonctions passèrent, de par la volonté du nouveau roi, Charles V, au duc d'Anjou[2].

Notre lettre close nous apprend qu'Audrehem a passé récemment à Toulouse, mais qu'il ignorait alors que les communes de la province dussent y être convoquées à bref délai : « Si je eüsse cuidé que vous deüssiez estre assemblés à Thoulouse si briefment, je eüsse atendu le jour ». Il ne se dissimule pas que ceux dont il vient solliciter le concours financier pour sa rançon ne lui sont tenus de rien : « Jasoit ce que je sache bien que vous n'estes point tenus à moy, fors de vostre grace ». Il charge deux officiers royaux d'exposer sa demande à l'assemblée : « Sur ce je escris plus à plain à mess. J. de Saint Cerny et à Jehan Le Juif, lesquelz vous en pourront parler plus à plain. » Il est clair, d'après cela, que si Audrehem a été en possession d'office dans la province de Languedoc, il ne l'est plus au moment où il écrit. Sa lettre est donc postérieure à septembre 1364.

Tout se tient bien et se simplifie, si l'on admet que la rançon qu'il s'agit de payer n'est pas celle de la bataille de Maupertuis, mais celle de la bataille de Najera (3 avril 1367), où le maréchal d'Audrehem fut aussi fait prisonnier[3]. Or, c'est en juin 1368 qu'Audrehem se démit de sa charge de maréchal de France[4]. Comme la lettre close est signée : « Le sire d'Audenehem, mareschal de France », la date du 23 février 1368 s'impose inéluctablement.

Un élément important de cette date est le nom du lieu où la lettre close a été écrite, *Le Mesnil Lambert*. Molinier ne le fait pas entrer en ligne de compte, et on en devine facilement la raison : c'est qu'il n'a pas réussi à identifier ce nom de lieu. Il faut y voir le chef-lieu d'une commune appelée aujourd'hui officiellement *Magny-Lambert*, canton de Baigneux-les-Juifs, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, à quelque 50 kilomè-

1. Molinier, *op. cit.*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 167.
3. C'était la quatrième fois que pareille mésaventure lui arrivait.
4. Molinier, *op. cit.*, p. 183.

tres au nord de Dijon. Il est certain, en effet, que la forme actuelle *Magny* a pris indûment la place de la forme normale ancienne, qui est *Mesnil*[1].

Mais, dira-t-on, quelle apparence y a-t-il que le maréchal d'Audrehem fût en Bourgogne le 23 février 1368, quand Molinier nous le montre à Montpellier le 26 février de cette année, en compagnie de Du Guesclin et du duc d'Anjou[2]?

A cette objection, il y a une réponse catégorique. Je l'emprunte au récent historien de Charles V, M. Roland Delachenal. Racontant les ravages des Grandes Compagnies, vers la fin de janvier 1368, sur les confins du duché de Bourgogne, l'auteur écrit ce qui suit : « Charles V lui [à son frère Philippe, duc de Bourgogne] avait envoyé de nombreux hommes d'armes, placés sous le commandement des deux maréchaux de France, Arnoul d'Audrehem et Boucicaut. » Et en note : « Boucicaut était déjà arrivé à Dijon le 19 février; la présence d'Arnoul d'Audrehem y est constatée dès le surlendemain[3]. »

M. Delachenal renvoie au livre de M. Ernest Petit intitulé : *Les ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, dont le tome I, seul publié jusqu'ici, a paru en 1909. Je cite textuellement le témoignage de l'auteur invoqué, lequel se lit à la page 236 : « Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, était enfin arrivé à Dijon le 19 février [1368]... Un autre maréchal de France, Arnoul d'Audrehem, ne tarda pas à se rendre au mandement, à Dijon, car sa présence y est constatée le 21, lorsque le duc lui donne pour cadeau de bienvenue une gratification de cent livres (Dijon, 21 février. — [Arch. dép. de la Côte-d'Or], B 1430, fol. 46 r° et v°). »

S'il est incontestable que notre maréchal était à Dijon le

1. Cf. Berthoud et Matruchot, *Étude hist. et étymol. des noms de lieux habités du dép. de la Côte-d'Or*, II, 90 (Semur 1902) : « Le vocable *Magny* n'a pas toujours cette origine [lat. *Magniacus*]; il relève fréquemment d'un thème bien différent, qui est *Mansionile*, substantif commun dérivé de *mansio* « maison », et qui a laissé en français *mesnil*, dit *magni* en langage populaire, notamment dans le dialecte bourguignon. C'est en particulier le cas, dans notre département, de *Magny-Lambert* et de *Magny-les-Aubigny*, dont nous nous occuperons ultérieurement. »

2. *Op. cit.*, p. 183.

3. *Hist. de Charles V*, t. III (Paris, 1916), p. 444.

21 février 1368, on avouera qu'il est naturel de le trouver à Magny-Lambert le surlendemain. Il serait profondément invraisemblable de supposer qu'il ait pu être, au cours d'une autre année, à cette même date du 23 février, dans cette obscure localité de la Bourgogne, province où, dans toute sa carrière, il dut être rarement amené à mettre les pieds[1].

En revanche, l'affirmation qu'Arnoul d'Audrehem était à Montpellier le 26 février ne saurait être acceptée. Molinier l'a émise à la légère, en forçant le témoignage du *Petit Thalamus* de Montpellier[2], et en le combinant, au détriment de la vérité, avec celui de la *Chronique des quatre premiers Valois*, laquelle rapporte seulement qu'Audrehem prit part au siège de Tarascon[3].

Restent deux points obscurs.

Comme je l'ai rappelé dès le début, le maréchal adresse sa lettre aux gens des communes de Languedoc « assemblés à ce prochain conseil mandé à Thoulouse ». Or, nous n'avons

1. Molinier note sa présence à Tournus le 23 octobre 1362 (*op. cit.*, p. 117), à Lyon et à Chalon-sur-Saône en septembre-octobre 1364 (*ibid.*, p. 167).

2. Le *Petit Thalamus* n'est affirmatif que pour le 7 février : « A vii jorns de febrier, los dits M. Bertrand de Clequin e marescal d'Audenant, deslivrats de la preyson del princep de Galas, passeron a Montpellier anan a Nemze parlar am monsenhor lo duc » (p. 382). A la date du 26, le maréchal n'est pas mentionné par le chroniqueur languedocien, dont voici les propres termes (*ibid.*) : « A xxvi de febrier, venc a Montpellier lodich M. Bertrand de Clequin duc de Trestamara e conte de Longuavila, et en sa sequela lo bastart de la Yla, Perrin de Savoya, Petit Meschin, Noli Pavalhon, Amenieu d'Ortiga et motz autres capitanis am alcus de lurs companhas, et y resteron alcus jorns. »

3. Cf. le texte de la *Chronique*, éditée par S. Luce en 1862, pp. 193-194 : « Cy raconte de monseigneur le duc d'Angou qui fit guerre aux Provinciaulx pour le royaume d'Arleblanc e ala metre siege à Terrascon par terre et par le Rone. Et là vint à lui monseigneur Bertran de Claequin tout droit de Bordeaux où le prince lui avoit donné eslargissement jusques à certain jour pour finer de sa finance. Avecques ledit monseigneur d'Angou estoit le mareschal d'Andrehem (*sic*). » Rappelons que ce siège de Tarascon dura du 4 mars au 22 mai (R. Delachenal, *Hist. de Charles V*, III, 461). Audrehem dut prendre le chemin de la Bourgogne peu après son entrevue, à Nîmes, avec le duc d'Anjou, et peut-être sur l'ordre de ce prince. M. Delachenal, qui n'a pas fait état de la lettre close du 23 février et de la présence de notre maréchal auprès du duc d'Anjou, peu après le 7 de ce mois, s'est beaucoup aventuré en écrivant la phrase citée plus haut où Audrehem et Boucicaut marchent comme un seul homme par ordre de Charles V.

aucun autre témoignage sur la convocation des communes à Toulouse, à la date voulue. Nous savons de bonne source que la session se tint, à la fin de février et au commencement de mars 1368, d'abord à Nimes, puis à Beaucaire, devant le duc d'Anjou[1]. Je ne crois pas qu'il y ait là de quoi infirmer les raisons données en faveur de la date de nos lettres closes. On peut supposer qu'Arnoul d'Audrehem, éloigné du Languedoc au moment où il écrivait, était mal informé, ou que le duc d'Anjou avait réellement convoqué les communes à Toulouse, mais qu'il changea bientôt d'avis et remit l'assemblée à Nimes, pour ne pas quitter le Bas Languedoc, où le retenaient les préparatifs de sa campagne sur la rive droite du Rhône.

Quel accueil les gens des communes firent-ils à la supplication du maréchal d'Audrehem? Aucun document ne nous renseigne à ce sujet. Le roi Charles, le comte de Foix Gaston III, Du Guesclin lui-même, une fois devenu connétable de France, soit par des dons soit par des avances, aidèrent le vieux guerrier à se tirer d'affaire. Il est peu probable que les bourgeois en aient fait autant; ils délient plus difficilement les cordons de leur bourse. Et il faut bien avouer qu'Audrehem n'a jamais eu le prestige qui conquiert le cœur des humbles. Prisonnier en même temps que lui du prince de Galles, un autre capitaine disait fièrement à son vainqueur, si l'on en croit le poète Cuvelier :

N'a filaresse en France qui sache fil filer
Qui ne gaignast ainçois ma finance à filer
Qu'elles ne me vosissent hors de vos las geter.

Mais il s'appelait, si j'ai bonne mémoire, Bertrand Du Guesclin.

Antoine Thomas.

1. P. Dognon, *Les institutions... du pays de Languedoc*, p. 610.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Georges Doublet. **Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes.** — Monaco, Paris, Picard, 1915; grand in-8° de CXXVIII-426 pages.

Si, dans la *Gallia christiana*, les grandes lignes de l'histoire ecclésiastique de la France ont été déterminées, toutes les provinces n'ont pas été traitées de la même façon. Il reste des lacunes à combler, des erreurs à corriger. La découverte de documents inédits et la critique plus rigoureuse des textes connus ont permis de compléter et de rectifier l'œuvre des Bénédictins. Sur divers points de la France de louables tentatives ont été faites dans ce sens. En Provence, le chanoine Albanès n'a pas hésité à reprendre le travail de la *Gallia* pour les provinces d'Aix et d'Arles; les notices consacrées au diocèse de Toulon ont été l'objet d'une révision; aujourd'hui, c'est le tour de celui d'Antibes à fournir la matière d'une importante publication, qui a pris place dans la collection de textes publiés pour servir à l'histoire de Provence sous les auspices de S. A. S. Albert Ier, prince de Monaco. L'auteur est M. G. Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de première au lycée de Nice, qui n'est pas un inconnu aux lecteurs des *Annales du Midi* où il a publié d'intéressants articles concernant la région du Sud-Ouest. On lui est redevable d'études originales sur Caulet, évêque janséniste de Pamiers sous Louis XIV, et sur Godeau, l'évêque de Grasse que Richelieu fit entrer, dès la fondation, à l'Académie Française. Remontant le cours des âges, M. Doublet reste fidèle à l'évêché d'Antibes et s'occupe des lointains prédécesseurs de l'académicien qui ont porté le titre d'évêque d'Antibes et de Grasse. Le siège, installé dans la première de ces villes depuis les premiers siècles du christianisme, avait été transféré dans la seconde, en 1240, en vertu d'une bulle du pape Innocent IV. Exposée aux incursions des Sarrazins, abandonnée par les familles nobles, Antibes était déchue de sa splendeur, tombait de

plus en plus en décadence. Grasse, sa rivale, avait prospéré et offrait tous les avantages pour devenir le chef-lieu du diocèse. De l'époque pendant laquelle Antibes garda l'évêché, il est resté des souvenirs qu'il importait de réunir et de conserver dans l'intérêt de l'histoire de Provence. Cette période, qui s'étend du ve au xiiie siècle, échappe à la littérature et ne se prête guère qu'à la pure érudition ; il ne surnage que des passages de chroniques, des documents isolés. La discussion des textes, la détermination d'une date, l'élimination des légendes, l'étude de chartes incorrectes, ne prêtent guère aux considérations philosophiques, ne permettent pas de tracer le portrait des personnages dont le nom est évoqué. Un tel labeur, digne d'un bénédictin ou d'un chartiste, n'a pas fait reculer un professeur de rhétorique, et l'a plutôt attiré. M. Doublet n'a pas craint d'entreprendre un travail auquel songeait le chanoine Albanès, si la mort n'était venue mettre fin à ses projets. Les matériaux avaient été recueillis dans divers dépôts de la région, mais les difficultés de mise en œuvre ne manquaient pas ; elles avaient déjà été signalées, à la fin du xviiie siècle, par l'abbé Papon, l'historien de la Provence. « Il n'y a peut-être pas, dit-il, de diocèse dont l'histoire ecclésiastique soit plus stérile et plus embrouillée que celle d'Antibes; on perd le fil à chaque instant. » Mettre de l'ordre dans ce chaos pour en tirer un ouvrage satisfaisant aux exigences de la critique et répondant au but proposé, telle est la tâche que s'est imposée M. Doublet. Il n'a pas voulu faire, à proprement parler, une histoire de l'évêché d'Antibes et étudier le rôle des prélats qui ont occupé le siège depuis l'origine jusqu'à la suppression. Il a cherché tout d'abord à établir sur des bases solides la liste des évêques; il a fallu écarter toutes les légendes qui, là comme ailleurs, obscurcissent les origines en introduisant des personnages créés par l'imagination populaire et que des chroniqueurs ont accueillis sans contrôle.

L'auteur énumère les opérations de critique auxquelles il s'est livré, discute les textes, montre ce qu'il considère comme la vérité et signale avec soin ce qu'il juge faux ou suspect. La nomenclature bibliographique est longue ; chaque acte transcrit est accompagné d'un sommaire qui renvoie à toutes les sources manuscrites et imprimées où il en est question. On peut apprécier quel a été le labeur nécessaire pour faire les recherches et rédiger les notes. Les discussions n'ont pas été épargnées pour établir l'authenticité des pièces.

Les bibliothèques ne suffisaient pas pour fournir les documents du recueil ; il était indispensable de pénétrer dans les archives et

d'explorer les liasses protégées par la poussière contre les atteintes des curieux. C'est ce qu'a fait M. Doublet à Nice, à Marseille et dans d'autres villes. Sa persévérance a été récompensée ; il est parvenu à réunir quarante-sept textes inédits, c'est-à-dire le quart de la collection qui en comprend cent quatre-vingt-quinze. L'ouvrage peut être considéré comme le cartulaire de l'évêché d'Antibes, c'est-à-dire, suivant la définition de M. Stein[1], « un recueil d'actes relatifs à un même établissement, à une même localité. »

Une introduction, assez étendue, contient deux chapitres : l'un pour exposer les origines du siège avec ses légendes réfutées ; l'autre pour raconter les faits qui se sont succédé du ve siècle à 1244, époque de la translation à Grasse. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas donné plus de développement à ces chapitres qui intéressent la ville d'Antibes et même la vie féodale et publique de la Provence ; il avait les éléments sous la main et pouvait tirer plus ample parti des actes dont, après avoir reproduit le texte, il donne le sommaire dans la table ; il aurait pu insister sur les événements qui amenèrent l'intervention des comtes de Provence, sur la question des franchises communales ; l'auteur s'est renfermé dans son travail d'érudit, sans se laisser entraîner dans des développements qui ne rentraient pas dans son plan.

Un bon index, placé à la fin, rend les recherches faciles dans les pièces publiées *in extenso* et permet de faire le relevé des objets traités.

Le texte des chartes s'offre clairement à l'œil : l'auteur n'a pas épargné la ponctuation et n'a pas craint de recourir à l'emploi de l'alinéa ; ce sont des soutiens et des aides pour les travailleurs. En insistant sur ce point, nous réagissons contre des procédés que la *germanomanie* avait essayé d'imposer aux éditeurs français. Au lieu d'avoir des pages à l'aspect agréable, on s'efforçait d'accumuler les lignes sans laisser des repères pour laisser au lecteur le moyen de se reconnaître.

Remercions les imprimeurs d'avoir choisi le format grand in-8° et de l'avoir préféré à l'encombrant in-4° et à l'immaniable in-folio.

En résumé, le recueil des actes des évêques d'Antibes que nous persistons à appeler *le cartulaire de l'évêché d'Antibes*, fait honneur à M. Doublet, et montre la diversité de ses aptitudes ; il a publié une œuvre sérieuse et a inscrit son nom parmi les savants ayant bien mérité de l'histoire de Provence. F. Pasquier.

1. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français*, Introduction, p. viii.

Otto Hoby. — **Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha**. Fribourg (Suisse), Sant-Paulus Druckerei, 1915 ; in-8° de VIII-128 pages. *(Thèse de l'Université de Fribourg, Suisse)*.

Les poésies de Guiraut d'Espanha, troubadour toulousain de la deuxième moitié du XIIIe siècle, contenues principalement dans les mss. *C* et *R*, de la Bibliothèque Nationale, viennent d'être publiées avec beaucoup de soin par M. Hoby, jeune docteur de l'Université de Fribourg. Son édition comprend le texte et la traduction (allemande) d'abord des poésies attribuées par les mss. à Guiraut d'Espanha, ensuite des poésies anonymes (en tout dix-sept pièces). Viennent ensuite d'abondantes remarques critiques, historiques ou philologiques (p. 51-96), une étude métrique (p. 97-108), une étude sur les genres traités par Guiraut d'Espanha, et en particulier sur la *dansa* (p. 109-114) ; les deux derniers chapitres de la thèse sont consacrés à la question de l'authenticité des pièces attribuées à Guiraut et à une étude sommaire sur la vie de notre troubadour.

Sur ce dernier point M. Hoby ne pouvait guère apporter de documents nouveaux. On savait qu'il y avait, à Toulouse, une famille *d'Espagna*[1], qui a fourni des capitouls à la ville, et les manuscrits appellent notre troubadour *Guiraut d'Espanha de Tolosa*. Il indique lui-même son domicile en disant qu'il est situé entre l'Hers et la Save (X, 41). Guiraut fait allusion, une autre fois, à un nom de lieu, *Montaigon*, qui paraît désigner une place de Toulouse[2]. C'est à peu près tout ce qui, dans ses poésies, plaide en faveur de son origine. Mais il semble que ces témoignages soient suffisants pour confirmer ceux des manuscrits.

1. D'après l'*Histoire littéraire de la France* (XIX, 514) une note du ms. *C*, au f° 336, fait remarquer que le vrai nom du troubadour était *d'Espaing* et qu'il appartenait à une famille de ce nom originaire de Toulouse et citée souvent par Froissart (Hoby, p. 122, n.). Il est probable que l'auteur de cette note est un précurseur de Nostredame et qu'il a voulu faire honneur à la famille *d'Espaing* d'une parenté imaginaire.

2. « Et qui Na Saisa vol vezer
A Montaigon destuelha. »

Je ne sais qui est *Na Saisa*, mais je dois à l'obligeance de deux de mes confrères de la *Société archéologique du Midi de la France*, MM. Chalande et le baron Dezasars de Montgaillard, l'identification de la place *Montaigon* (cf. *La chanson de la Croisade*, éd. P. Meyer, II, 474, n. 6) ; c'est la *place Saint-Georges* actuelle.

Une question préjudicielle a dû être abordée et résolue par M. Hoby; les manuscrits ne nous donnent sous le nom de Guiraut d'Espagne que trois chansons : il y a en plus quatorze pièces anonymes qu'on lui attribue; il semble bien que la plupart de ces poésies lui appartiennent en effet.

M. Hoby a repris les arguments qu'on avait fait valoir, avant lui, en faveur de l'authenticité de ces pièces; ses conclusions, comme celles de ses devanciers, sont favorables à Guiraut d'Espagne, en ce qui concerne la majorité de ces poésies. Il semble en définitive que aux trois pièces qui nous ont été transmises sous le nom du troubadour toulousain neuf autres au moins puissent être ajoutées.

L'œuvre de ce troubadour de la décadence (il paraît avoir écrit surtout pendant la deuxième moitié du XIII[e] siècle) est assez variée et elle est intéressante à plus d'un titre. Il se distingue, comme il arrive souvent chez les épigones, par un amour extrême des artifices du style, de l'allitération, de la rime riche. Mais il a une originalité : c'est chez lui qu'on trouve les modèles les meilleurs du genre poétique appelé *dansa*, sur lequel les *Leys d'Amors* nous donnent d'intéressants détails.

Par d'autres côtés l'œuvre de Guiraut d'Espagne annonce et prépare l'école toulousaine du XIV[e] siècle. Avec Guiraut Riquier, avec Cerveri de Girone, il est le représentant de cette poésie méridionale qui, sentant que la sève et la vie disparaissaient, a cru se sauver en cultivant à l'excès la parure de la poésie, c'est-à-dire la forme, qui est la plus dure à mourir.

Ce troubadour, ami d'ailleurs de Charles d'Anjou, a même eu l'audace très grande de s'essayer dans la poésie française et ce premier essai de la muse toulousaine pour chanter en langue d'oïl est vraiment des plus curieux (XVI). Quant à la pastourelle qui termine l'édition de M. Hoby, si vraiment elle est de Guiraut, comme cela nous parait très vraisemblable, elle est un exemple de ce qu'aurait pu donner la poésie méridionale, si au lieu de s'anémier elle s'était retrempée et vivifiée dans la poésie populaire.

Sachons gré à M. Hoby d'avoir, sous l'habile direction de son professeur M. Bertoni, édité avec soin et compétence un de nos troubadours et exprimons le souhait qu'il n'abandonne pas des études si bien commencées[1]. J. ANGLADE.

1. Voici quelques observations de détail : III, v. 59 : il manque une syllabe : Rochegude a *pauc* : lire *Et ab un pauc m'en ven tan grans esfreis?*;

Abbé M. Chaillan. **Registre de comptes pour le Collège papal Saints-Benoît et Germain à Montpellier (1368-1370).** Paris, Picard, 1916 ; in-8° de XXVII-146 pages.

M. l'abbé Chaillan, du diocèse d'Aix et curé de Septèmes, près Marseille, est avantageusement connu non seulement en Provence, mais dans tout le monde savant, plusieurs de ses travaux d'archéologie ou d'histoire ayant été discernés et honorés de prix par les Académies compétentes. Entre les sujets variés qu'a traités sa plume diligente : études régionales, monographies d'établissements ou de localités. récits hagiographiques, il en est un qui semble lui tenir plus constamment à cœur : la vie et l'œuvre scolaire du pape Urbain V. Si la première forme un des bons numéros de la collection *Les Saints*, dirigée par M. Henri Joly, l'autre a été, quant aux *studia* de Trets et de Manosque, l'objet de mémoires précieux par les documents qu'ils mettent au jour. La même préoccupation a inspiré le présent ouvrage de M. Chaillan.

La très majeure part en est constituée par la publication d'un registre de comptes, tiré des Archives Vaticanes. Mais l'éditeur a présenté ce document aride en une *Introduction* fort colorée, où l'éminent cardinal de Cabrières reconnaît justement la touche d'un Provençal et d'un félibre, dont « le naturel s'est fait jour » malgré lui-même[1]. Après avoir, en effet, retracé brièvement la fondation et l'économie générale du Collège papal de Montpellier, M. Chaillan a mis en un relief très pittoresque les détails fournis ou suggérés par le registre, et il a conclu par un éloge fervent du pontife à l'esprit éclairé, au cœur généreux.

Venons au document et d'abord situons-le. Le registre-journal du procureur de Saint-Benoît s'ouvre le 9 mars 1368. C'était l'époque où l'état des constructions allait permettre, le 20 avril suivant, de transférer dans le nouveau monastère-collège le groupe scolaire

VI, 15 *intguara* est une forme bien étrange ; VII, 10, supprimer la virgule qui termine le vers ; p. 88 *Servery*, lire *Cerveri*, sans *y* grec au moins ! p. 125, milieu de la page, Peire *de* Vidal est anobli : l'ombre du vaniteux *pélissier* sera reconnaissante de cet hommage posthume.

1. Lettre préliminaire.

abrité jusque-là dans l'*Hospicium Papæ*, établissement provisoire, et d'y installer également la communauté des claustraux. Afin de pourvoir à la subsistance de ce double élément, prévu dans la récente bulle de fondation, Urbain V venait d'unir divers prieurés au Collège Saint-Benoît, et de lui affecter des rentes reposant sur des propriétés foncières, le tout se trouvant disséminé dans le Bas-Languedoc et même en Provence. Il était prêt à accroître la dotation, si besoin était. Ce début de gestion était, on le voit, particulièrement important. Il fut confié au moine Bernard Salvan ou Salva. Un tel rôle, tout extérieur, comportait l'organisation et la surveillance de l'exploitation agricole, de même que la perception des dîmes et rentes en argent ou nature, d'une part, et, de l'autre, la fourniture, en espèces ou en produits du sol ou manufacturés, aux économes chargés de l'administration intérieure. C'est donc plutôt dans les comptes de ceux-ci, — c'est-à-dire de Pierre Roque, d'Hugues «de Maro», de Guillaume Fabre, enfin de Guillaume Sicard[1], souvent nommé par Salvan, — ou encore dans les Statuts qu'il faut chercher les éléments pour un tableau de la vie même matérielle du Collège, et le document édité ne révèle guère de neuf.

Mais Salvan, intendant consciencieux s'il en fut, qui justifie minutieusement l'emploi de la plus modique somme, nous initie à une foule de détails intéressant la vie économique en général, et voilà qui est vraiment très précieux. Car, en vertu de ses fonctions, le procureur va, vient, à pied ou à cheval, seul ou escorté, et se déplace sans cesse dans le rayon indiqué; il achète ou loue, donne ou vend, commande ou paye. Ainsi les salaires d'agriculteurs, d'artisans, de serviteurs, l'énumération des cabaux, des harnais, des ustensiles de tout genre, leur prix et celui des denrées, des médicaments, des vêtements, des réparations, des voyages sont autant d'indications à recueillir. Il faut signaler encore le mode de perception des dîmes, principalement celle des raisins à Montaubérou, bénéfice situé dans la banlieue montpelliéraine, les procédés d'irrigation d'une prairie à Lattes, les soins donnés au troupeau du Cailar (Gard). Tous ces détails techniques, Salvan les consigne, au jour le jour, en latin, mais il est amené fort souvent à y appliquer les termes usuels, idiomatiques et locaux, qu'il entend et rend tels. Et, comme M. Chaillan

1. On les trouve aux Archives Vaticanes : « Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ », vol. CCCIX, et Urb. V reg. Avinion, vol. XVII (L. Guiraud, *Les Fondations du pape Urbain V à Montpellier*, t. III, pp. 14 et suiv., 156 et 157).

assure avoir pris toutes ses précautions quant à l'exactitude de la copie, il en résulte qu'en cela également le registre publié sera d'une grande ressource pour la connaissance du vocabulaire régional au XIVe siècle.

Tout ce qui vient d'être indiqué permet de se figurer la difficulté qu'offrait l'édition d'un tel document. Si donc des identifications topographiques, en petit nombre d'ailleurs, semblent douteuses ou n'ont pas été tentées[1] dans les notes, un peu maigres, qui accompagnent le texte, si quelques fautes de lecture ou d'impression[2] ont échappé à l'auteur, on ne saurait vraiment mettre cela en balance avec les services que pourra rendre cette publication. Un reproche mieux fondé s'adresserait à la confection de l'*Index personarum et locorum*, où l'on remarque des omissions et une méthode irrégulière capable parfois d'induire en erreur[3]. Le nombre restreint des termes de l'*Index* et l'expérience des travailleurs appelés à s'en servir permettront néanmoins le redressement logique. Souhaitons, par conséquent, que des recherches analogues pour d'autres *studia* d'Urbain V viennent bientôt fournir à M. Chaillan l'occasion d'ajouter à ses trouvailles et à ses succès bien mérités.

L. GUIRAUD.

1. Il semble, par exemple, difficile de reconnaître dans le « locus de Conjenis », toujours nommé avec Mézouls, près Mauguio (Hérault), le Congéniès du Gard. Mieux vaut le ranger dans les lieux non identifiés. De cette catégorie sont *Munasaricæ* (?), *La Paychon* (?). Le registre, contemporain, des reconnaissances du Collège conservé aux Archives de la Lozère (G, 1024) fournirait peut-être d'utiles éclaircissements à ce sujet.

2. P. 36, il faudrait lire : « pro pitancia anni lxvij » au lieu de « pro pitancia Aum (*sic*) lxvij ». — P. 50 : « scopis », au lieu de : « stopis ». — P. 51 : « cadascas, cadascis », au lieu de : « cadastas, cadastis ». — P. 77 : « in Alinhano », au lieu de : « in Almhano ». — P. 107 : « de Cornilhano », au lieu de : « de Corvilhano ».

3. J'insiste surtout sur des omissions qui ont pour effet de ne pas souligner à l'attention des noms de tènements, tels que « in Mauro » (p. 105); « in Mogieyra » (p. 107); « la Resclausa » de Lattes (p. 136). Il y a aussi quelques inadvertances du genre de celles-ci : Petrus (Comba de la); Sanctus Andreas (Novigens de). Il est évident que Jacobus *Domergue* et Jacobus *Dominici* sont un seul et même personnage.

Louis Halphen. **L'Histoire en France depuis cent ans.** Paris, A. Colin, 1914; in-18 de 216 pages.

L'histoire de l'histoire n'a jamais été faite à fond. Quelques travaux d'approche ont été tentés, quelques chapitres ont été ébauchés[1]. Celui que M. H. nous a donné est de ceux qui se lisent avec le plus d'agrément, tout en apportant nombre de précisions et de références. Le livre se présente comme la rédaction d'un cours public. Un professeur de sciences auxiliaires de l'histoire ne pouvait assurément intéresser mieux et plus sûrement un auditoire de Faculté qu'en exposant l'évolution de l'histoire. Aussi bien pouvons-nous peut-être espérer que, reprenant cette évolution à ses débuts, M. H. nous dotera de cette analyse d'ensemble qui serait si séduisante et, ajoutons-le, si utile. En attendant, il ne s'agit que de la période postérieure à 1815. Disons tout de suite que les jugements de l'auteur sont frappés au coin du bon sens et que seul un historien très averti, de culture étendue, de critique solide, était apte à dresser le difficile bilan d'un siècle à cet égard si actif.

L'histoire a somnolé sous le régime napoléonien; mais le courant romantique prépare déjà un retour au Moyen âge. Le « beau », le « chevaleresque » Moyen âge ne sera pas seulement un prétexte à des drames ou à des chants épiques, il passionne les érudits. Ce n'est point en vain que Walter Scott est sacré « homme de génie » par Aug. Thierry comme par Victor Hugo. La politique aussi s'en mêle. Elle vient en aide au goût romantique. Conservateurs et libéraux cherchent à se prendre au passé. Ici, M. H. aurait pu faire observer que les Parlementaires du XVIIIe siècle avaient donné l'exemple de ces évocations et de cette subjectivité, de cet appel complaisant aux siècles lointains, de ce recours aux origines. Du moins, M. H. montre excellemment la part de l'esprit romantique et la part des préoccupations politiques chez les Aug. Thierry, les Guizot, les Barante, voire les Raynouard. L'*Histoire du droit municipal* — si connue des travailleurs méridionaux — s'encadre curieusement entre une protestation contre les gouvernements contempteurs des

1. Cf. dans cet ordre d'idées Fueter (Ed.), *Histoire de l'historiographie moderne*, dont il a été parlé dans les *Annales*, janvier-avril 1915, p. 134 et suiv.

franchises et une menaçante pétition à l'adresse de ce restaurateur de libertés que serait Louis XVIII. La charte de la Restauration ne se réfère-t-elle pas aux prétendues Communes de Louis le Gros? Or, deux écoles au moins coexistent : histoire philosophique (Mignet, Guizot, Thiers), histoire pittoresque (éditeurs de chroniques et mémoires, de Barante, Aug. Thierry). Celle-ci engendre ce que M. H. appelle avec justesse la « chasse aux documents », chasse privée, que de nombreux amateurs poursuivent à l'instar d'un sport favori, chasse officielle en même temps, témoin les institutions auxquelles s'attache le nom du ministre érudit Guizot. M. H. signale l'illusion singulière de ces chasseurs d'inédit. Ils croyaient que la moitié des textes dignes d'attention était déjà connue et ils se flattaient naïvement d'épuiser le reste. On sait combien ce gibier qu'ils traquaient avec une si belle confiance nargue les battues des générations successives.

Il nous semble qu'à citer les œuvres générales qui procèdent de la « chasse aux documents », M. H. eût été bien inspiré en faisant leur place aux œuvres locales et aux savants locaux. C'est là une part très importante du travail historique au XIXe siècle. La poussée dont les Sociétés savantes de province ont le principal honneur a fait beaucoup pour le progrès de nos études. Sans doute, l'exposé analytique de ces efforts dispersés et de ces productions multiples n'entrait pas dans le cadre que s'était imposé l'auteur. Nous pensons cependant qu'un chapitre sur l'orientation et l'aspect général de ce mouvement provincial eût été opportun. Relevé d'exemples judicieusement choisis, ce chapitre aurait eu autant d'intérêt que les autres; il aurait utilement suivi celui qui précède le « retour à l'histoire synthétique ». Il s'agit surtout ici de Michelet, puis d'Henri Martin, Tocqueville, Renan et Taine : M. H. y ajoute Fustel de Coulanges, quoique ce rapprochement lui dicte des réserves, à mon sens pleinement justifiées. Les deux derniers chapitres exposent « le règne de la critique » et « l'état actuel »; ils fourmillent de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages, le tout très bien ordonné et dûment caractérisé.

J. CALMETTE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ariège.

Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Études du Couserans, t. XIV, 1re partie, 1914-1916.

P. 1-40. Barrière-Flavy. Jean de Roquefort, juge-mage du comté de Foix, mort en 1474. [1° introduction biographique; 2° testament du personnage (texte latin); 3° ses lettres d'ennoblissement par Charles VII. (texte latin)] — P. 41-3. F. Pasquier. Mort de Mistral; hommage à la mémoire du poète, au nom de la *Société ariégeoise*. [Appréciation de l'œuvre du maître comme réformateur de l'esprit régionaliste et de la littérature méridionale.] — P. 44-7. F. Pasquier. Le diocèse de Pamiers au milieu du XVIIe siècle, d'après les rapports de l'évêque H. de Sponde au Pape. — P. 44-81. Abbé Samiac. Les derniers Comminges de Couserans et démembrement de la vicomté de Couserans. [Étude sérieusement établie sur des documents inédits, en partie reproduits, et faite pour élucider une des périodes les plus embrouillées de l'histoire du Couserans.] — P. 82-95. Barrière-Flavy. Le château des Pesquiès, épisode des guerres religieuses et des luttes de gentilshommes campagnards avec les consuls de Gaillac-Toulza, près Auterive (XVIe-XVIIe siècles). — P. 96-103. Pélissier. La lutte de classes à Foix au XIVe siècle. [Étude faite d'après les documents concernant les élections consulaires.] — P. 104-5. Monuments historiques du département de l'Ariège : nomenclature officielle. — P. 106. Bégouen. Découverte d'objets de l'époque magdalénienne au Tuc d'Audubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège). — P. 116. Pélissier. Monnaies de l'époque mérovingienne frappées à Foix et conservées au musée départemental. — P. 116. Musée de l'Ariège, collection Cau-Durban. — P. 116. Travaux de restauration au

château de Foix. — P. 121-35. BARRIÈRE-FLAVY. Le château de Verdais à Gaillac-Toulza. [Traité de mœurs de la vie rurale au XVIIe siècle dans cette région. Testament de Bernard de Verdais, 1652.] — P. 139-40. F. PASQUIER. Visite de J.-B. de Verthamon, évêque de Couserans, à Suzau en 1716. [Interdiction de la danse et autres traits de mœurs. Notes sur la visite du même à Salau en 1716.] — P. 141. DOUBLET. Abjuration d'un appaméen calviniste à Nice en 1666. — P. 143. Monuments historiques de l'Ariège (situation). — P. 163-74. BARRIÈRE-FLAVY. Deux documents inédits relatifs aux guerres de la Ligue en Languedoc et dans le comté de Foix, 1577-1591. [Le premier est un règlement du roi de Navarre, en 1577, pour le maintien de la discipline dans l'armée; le second est un accord conclu, en 1591, entre belligérants pour la protection de l'agriculture.] — P. 175. Comte BÉGOUEN. Découverte d'une nouvelle grotte à gravures préhistoriques, *la Caverne des trois frères*, au Tuc d'Audoubert, commune de Montesquieu-Avantès (Ariège). — P. 189. Visite du prince de Monaco à l'église de Salau, canton d'Oust (Ariège). [Détails sur le monument du XIIe siècle.] — P. 198-200. F. PASQUIER. La baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnagués et ses coutumes municipales, d'après une étude récente. — P. 201-23. Ph. MORÈRE. L'Ariège avant le régime démocratique : L'ouvrier : II. *Les forgeurs.* [Étude approfondie sur la situation des ouvriers dans les forges à la Catalane.] — P. 224-30. F. PASQUIER. Coutumes municipales de Rabat au pays de Foix, XVIe et XVIIe siècles. Première partie : Études sur la coutume.

F. P.

Charente.

Bulletin et mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 8e série, t. IV, 1913.

Bulletins. — P. XXVI. P. E. BIAIS. Note sur un vol de vases sacrés commis par un sieur Saint-Just à Brisambourg (début XVIIIe siècle). — P. XXXI. TRIOU. Pierre tombale de Guillaume Taillefer († 1020) retrouvée dans les fouilles de Saint-Cybard. — P. XXXII. Abbé LEGRAND. L'auteur du Pouillé du diocèse d'Angoulême [XVIIe siècle : ce serait Lemaître, secrétaire du chapitre, et non J. Collain.] — P. XXXII. LEGRAND. Deux billets d'enterrement imprimés en 1789 par les soins des jurés-crieurs de Paris. — P. XXXIII. P. E. BIAIS. Note sur une bulle de Nicolas V (1454) accordant aux abbés de Saint-Cybard le droit de porter la crosse et la mitre. — *Idem.* Note sur un imprimé relatif à l'inauguration du temple de la Raison à Angoulême (cathédrale) en frimaire an II. — P. XXXVIII-XL. MOURIER. Documents sur quelques cloches de la Charente (XVIIe, XVIIIe). — P. XLI-XLIV. Requête à

l'intendant de la généralité de la Rochelle au sujet de la corvée à Verrières, p. p. l'abbé LEGRAND. [Pas de date — XVIIIe siècle.] — P. XLVI. MOURIER. Les fouilles de l'église du Maine-de-Boixe. [Village créé en 1173 par l'évêque d'Angoulême.] — P. LI. Abbé MAZIÈRES. Notes rectificatives sur l'ouvrage de M. Callandreau, l'Ordre de la noblesse d'Angoumois aux États provinciaux de 1789. — P. LIII. IMBERT. Note sur un atelier de maître-tapissier au château de Verteuil (1666). — P. LV-LVIII. J. GEORGE et GUÉRIN-BOUTAUD. L'amphithéâtre gallo-romain de Chassenon. — P. LVIII-LXI. D. TOUZAUD. La corvée seigneuriale sous l'ancien régime, d'après une note de Chancel (1764) sur les droits du château de Ruffec. — P. LXII-LXVII. Procès-verbal de visite et description de la chapelle d'Epernon à la cathédrale d'Angoulême (mars 1663), p. p. IMBERT. [Document intéressant pour l'histoire de l'art.] — P. LXVII. MOURIER. Note sur l'église de Saint-Médard près Rouillac. — P. LXX-LXXII. Documents notariés sur la culture de la vigne près de Chateauneuf (1727-1748), p. p. MARCHADIER. — P. LXXIII-LXXVIII. Mémoire d'Arnauld de Ronsenac, procureur du roi au présidial d'Angoulême, au Parlement de Paris, sur le commerce des grains dans la province d'Angoumois (1er mai 1768), p. p. l'abbé MAZIÈRE. [Très important document.] — P. LXXX. P. E. BIAIS. Note sur une quittance délivrée à Jehan le Flamant, trésorier du comte d'Angoulême, par le fourrier du comte au sujet du logement de la compagnie de Xaintrailles à Cognac (mars 1450). — *Idem.* Note sur une quittance de Ch. Simon, lieutenant du duc d'Orléans, de 100 livres, pour la garde du château de Châteauneuf (1417). — P. LXXXI-LXXXVI. Abbé LEGRAND. Le prieuré de Gandory, paroisse de Cherves, près Cognac, par l'abbé LEGRAND. [XVIIIe siècle; quelques documents curieux.] — P. LXXXVI. MOURIER. Une crosse de Bernard, abbé de la Frenade (XIIIe siècle), trouvée à Saint-Cybard. [Intéresse l'histoire de l'art.] — P. XC. LEGRAND et IMBERT. Note sur la maladie des blés en Angoumois (1763). [A propos d'un imprimé de cette date.] — P. XCVI-XCVII. Abbé COURIVAULT. Un pénitentiel imprimé à Angoulême en 1486. [Montre que les premiers imprimeurs d'Angoulême, les Cauvin, exerçaient avant 1491.] — P. XCVIII. TOUZAUD. Note sur Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, et d'Anne Lascaris, et non bâtarde de Louise de Savoie. — P. CVI. Abbé MAZIÈRE. Note sur l'hôpital de Vars, fondé par l'évêque d'Angoulême, Amédée de Broglie (1776), et sur ses ressources et charges. — P. CXIII-CXVII. Mercuriale des grains du greffe de Ruffec (1710-1790), p. p. l'abbé CHEVALIER. [Intéressant, accompagné d'un diagramme.] — P. CXVIII-CXXIV. IMBERT. Bibliographie charentaise, 1912-1913. [Continuation de cet utile travail.]

Mémoires et Documents. — P. 1-89. E. GAILLARDON. Notes biographiques sur les seigneurs d'Aubeterre [les Bouchard] au XVIe siècle. [Monographie

utile, quoique décousue et prolixe, qui intéresse l'histoire de la Renaissance et de la Réforme dans l'Ouest.] — P. 90-110. GEORGE. Les billets de confiance dans la Charente pendant la Révolution. [Excellente étude, sobre et précise.] — P. 111-33. D. TOUZAUD. Notice sur la vie et les œuvres d'A. Esmein. [Ce savant historien du droit est né à Touvérac, 1848.]

Tome V, 1914.

Bulletins. — P. XXXIII. FAVRAUD. Notes sur des cartes à jouer (fin XVIIIe siècle) de la fabrique de Dunaud, à Angoulême. — P. XXXIV. MAZIÈRE. Note sur un cahier contenant le compte d'administration de la forge de Ruelle (1774-82). — P. XXIV-XXV. GUÉRIN-BOUTAUD. Note sur une inscription relative à l'érection de l'église de N.-D d'Obezine à Angoulême (1732). — P. XXXVI. MOURIER. Une impression de Mathieu Pelard, à Angoulême, en 1668. — *Idem.* La Régie et les jeux de cartes (1616-1810). — P. XL-XLIII. MAZIÈRE. Analyse des pièces d'un procès entre les seigneurs de la cour de Champmilon et l'abbé de Saint-Cybard au sujet des droits seigneuriaux (1660-1775). — P. XLIV-XLIX. L. IMBERT. Note sur l'introduction de la culture des pommes de terre en Angoumois et sur un procès au sujet de la dîme de ce produit à Cellefrouin (1784). — P. L-LII. GUÉRIN-BOUTAUD et J. GEORGE. Barriques, barils et coffinas sculptés sur quelques églises romanes de l'Angoumois. — P. LVII-LVIII. Abbé LEGRAND. Requête de vingt-deux marchands de vin de Cognac au sujet du droit annuel exigé des marchands en gros (17 sept. 1672). [Analyse.] — P. LIX-LXXI. Abbé LEGRAND. Analyse et texte de divers documents relatifs à la corporation des notaires de Cognac (1764, 1766, 1773). — P. LXXII-LXXVIII. D. TOUZAUD. Deux paroisses, Cherves et Châtelars, au XVIIIe siècle, d'après l'abbé Jacques. — P. LXXXI. MAZIÈRE. Epoque où les évêques ont commencé à porter la crosse (633-VIIIe siècle). — P. LXXXIII. D. TOUZAUD. Note sur les restes du mur d'enceinte romain d'Angoulême. — P. LXXXIV. DUJARRIC-DESCOMBES. [Analyse de trois documents : 1° le premier concernant le poète Châteaubrun (1735) ; 2° l'acte de société du moulin à papier de Montbron (1763); 3° l'essai d'une société littéraire à Angoulême (1773), par le subdégué M. de Boisbedeuil.] — P. LXXXVI-XCIII. GUÉRIN-BOUTAUD et J. GEORGE. Le tympan de l'ancienne porte de l'église de Champniers (XIIe siècle). — P. XCIV-C. Abbé CHEVALIER. Pièces d'or et d'argent de l'époque de la guerre de Cent Ans trouvées près de Verteuil. — P. CIII. J. GEORGE. Les papiers vélins du moulin de la Courade au XVIIIe siècle. — P. CIV-CVI. DE MASSOUGNES. La façade de l'église abbatiale de Saint-Amant-de-Brixe.

Mémoires et Documents. — P. 5-174. E. BIAIS et E. CHAUVET. Catalogue du Musée de la Société historique et archéologique de la Charente. — P. 174-

83. D. Touzaud. Notice sur l'abbé Nanglard, auteur du Pouillé du diocèse d'Angoulême. — P. 183-90. D. Touzaud. Notice sur Paul Déroulède (1846-1914). P. B.

Charente-Inférieure.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XLIV, 1913.

Pandin de Lussaudière et Ch. Dangibeaud. Registres paroissiaux d'Angliers, Aumagne, Authon, Asnières, Avry, 331 p. [Publication soignée, mais d'un intérêt discutable. En dehors de quelques renseignements sur le mouvement de la population au XVIIe et au XVIIIe siècle, sur les mœurs, et sur l'instruction, l'histoire véritable ne peut rien retirer de ce fatras de noms et de menus faits sans intérêt. Il est permis de regretter que la *Société des Archives historiques* n'emploie pas ses ressources à publier les documents nombreux, autrement intéressants, sur la vie économique et sociale qui gisent aux Archives départementales et municipales de la Rochelle, au lieu de les consacrer à ces textes insipides d'une micrographie sans portée]. P. B.

Creuse.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. XIX, 1re partie, 1913; 2e partie, 1915.

1re partie. P. 5-25. H. Delannoy. Un procès d'impuissance au XVIIIe siècle. [Contre Jean-Armand Dassier, marquis des Brosses, marié en 1735 à une demoiselle de La Breuille de Chantrezat. Le procès commença en 1747, devant l'officialité de Guéret; il durait encore en 1759. L'auteur analyse deux mémoires de l'avocat Loyseau de Mauléon pour le marquis des Brosses, et publie, en appendice, deux pièces justificatives. Il eût été bon de rappeler que M. Louis Duval avait dit quelques mots de cette scandaleuse affaire; voir ses *Cahiers de la Marche*, p. 19-21]. — P. 26-60. G. Berthomier. Les régiments de la Marche-Prince, infanterie et cavalerie. [Deuxième moitié du XVIIIe siècle; détails abondants et précis sur l'organisation, les différentes garnisons, le personnel des officiers, etc.]. — P. 61-94. E. Brody de Lamotte. Les de Brethon. [Notes généalogiques, depuis 1588 jusqu'à nos jours, d'après les archives du château du Mas, com. de Lussac, cant. de Chambon-sur-Voueize, jadis en Bourbonnais; la famille de Brethon, originaire du Dauphiné, se fixa au Mas, par mariage, à la fin du XVIIe siècle. En appendice, texte des preuves de noblesse faites en 1732.] — P. 95-

145. C. Pérathon. Journal d'un lieutenant de sapeurs auxiliaires de l'armée des Alpes et de l'armée d'Italie, Jean-Antoine Lecler. [Publication posthume, dont l'annotation géographique est insuffisante. Ce journal, rédigé à Aubusson en ventôse an V (février 1797), offre le plus vif intérêt pour l'histoire militaire de notre pays; il s'étend de septembre 1793 à juin 1796. L'auteur fut maire d'Aubusson pendant le Consulat et les premières années de l'Empire (on ne nous apprend ni la date de sa naissance ni celle de sa mort); c'était le père de Félix Lecler, sénateur de la Creuse, mort le 14 décembre 1895]. — P. 146-54. M. Pineau. Mémoire pour la noblesse de la province de la Marche et les officiers du présidial de Guéret concernant la réunion des biens des Célestins des Ternes au chapitre de la Chapelle-Taillefer. [Quoique signé par 47 membres de la noblesse et 15 officiers du présidial, ce mémoire, rédigé vers 1777, ne fut pas pris en considération, et les biens des Ternes furent réunis à la mense épiscopale de Limoges]. — P. 155-6. P. Dercier. Au sujet du fanal funéraire de Saint-Goussaud. [Publie le texte d'une curieuse délibération du Conseil municipal de Saint-Goussaud, en 1811, où on lit : « Le Conseil municipal... a deliberé que pour celebrer de la maniere la plus solennel (*sic*) la naissance et le baptème de Sa Majestee (*sic*) le roi de Romme... il serait reconstrui (*sic*) une ancienne pyramide appelée la lanterne de Saint-Goussaud, tombée de vetustée (*sic*) ». — P. 157. H. Delannoy. Les tapisseries d'Aubusson. [Signale un acte de 1551 publié dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, nouv. série, n° 39, p. 515]. — P. 158-61. Louis Lacrocq. La sculpture dans la Creuse [suite : 7° Sainte Anne et sa famille, du début du XVIe siècle, dans l'église de Chavanat; 8° Vierge de pitié, du XVe siècle, au musée de Guéret; 9° statue de sainte, de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe, au musée de Guéret. Notes sobres, témoignant d'autant de goût que de science, accompagnées de belles phototypies.] — P. 162-6. Albert Lacrocq. La première édition des Coutumes de la Marche. [Note bibliographique très précise sur cette édition, imprimée à Paris pour Regnault Chaudiere et datée à la fin du 15 mars 1526 (anc. style); outre l'exemplaire signalé ici même, XXV, 367-368, l'auteur fait connaître un exemplaire acquis par lui à la vente Voysin de Gartempe]. — P. 167-230. P. Valadeau. Notice historique sur la ville de La Souterraine, deuxième partie. [A suivre. La première partie a paru en 1901; cf. *Ann. du Midi*, XIV, 577. L'auteur étudie successivement l'administration, la justice (liste des officiers depuis 1517), les octrois, la taille (liste des consuls collecteurs depuis 1698), la communauté des marchands et artisans, les confréries et l'hôpital.] — P. 231-58. L. Duval. Le lieu de naissance de Ph. Quinault et ses biographes. [Étude critique de la *Vie de Quinault*, composée en 1722 par un écrivain obscur nommé Bos-

cheron, et où Felletin est indiqué comme le lieu de naissance de Quinault, sans aucune preuve à l'appui. L'auteur conclut que l'œuvre de Boscheron est « une simple nouvelle galante sans aucun caractère historique ».]

2e partie. P. 287-328. H. Delannoy. Procès criminels dans la Marche. Épisodes relatifs au recrutement des armées sous Louis XIV. [Récit intéressant de trois épisodes, deux de 1691 et un de 1712, avec pièces justificatives. On y saisit sur le vif l'aversion du paysan pour le service dans la milice et les abus auxquels donnait lieu le système des engagements plus ou moins volontaires]. — P. 329-49. M. Pineau. Le mobilier et la garde-robe d'une élégante guérétoise au xvie siècle. [Publie et commente l'inventaire d'une veuve Vareillas, en 1692.] — P. 350-1. G. Berthomier. Pierre de mesure du château de Saint-Germain-Beaupré. [Description accompagnée d'un dessin]. — P. 352-76. C. Pérathon. Le protestantisme à Aubusson. Les abjurations au xviie siècle. [Publication posthume. Résumé instructif de longs dépouillements de minutes de notaires, qui constitue une bonne contribution à l'histoire locale du protestantisme]. — P. 377-81. J. Bellet. Un détournement de minute dans une étude de notaire à La Souterraine, au xviie siècle. [Analyse d'une enquête de 1699, trouvée par l'auteur chez un chiffonnier, et dont la fin manque.] — P. 382-406. Louis Lacrocq. Notes creusoises d'archéologie et d'histoire. 1. Porte du xvie siècle à Guéret. [Avec deux dessins dus à M. Pascal de Fraja; il s'agit d'une porte en granit, avec pinacles, qui a dû être l'entrée de quelque hôtel luxueux de la ville; rien ne confirme l'hypothèse émise par A. Fillioux, d'après laquelle cet hôtel serait celui des Barton de Montbas.] 2. Territoires creusois ayant dépendu des anciens diocèses de Clermont-Ferrand et de Bourges. [Étude très précise, d'après les pouillés de Clermont publiés, il y a longtemps, par M. A. Bruel, et un compte de 1327, pour le diocèse de Bourges, publié récemment par l'abbé M. de Langardière; quelques doutes subsistent pour l'identification de lieux attribués au diocèse de Clermont dans les pouillés.] 3. Le droit rural dans la Coutume de la Marche. [Notes sur les bornages, la divagation des animaux, les épaves, les servitudes rurales.] 4. Vignette de la période révolutionnaire. — P. 407-10. E. Brody de Lamotte. Une page de l'histoire d'Auzances sous la Révolution. [D'après les Mémoires inédits du chevalier Jean de Brethon du Mas]. — P. 411-96. Abbé Jean Richard. Une famille de paysans sous l'Ancien Régime et la Révolution. [Il s'agit de la famille Richard, du village de Gourseix, com. de Saint-Merd-la-Breuille. Étude très attachante, où la description des lieux éclaire les documents, souvent reproduits textuellement, et dont quelques-uns remontent au xvie siècle. A noter, p. 489, une chanson en patois célébrant les bienfaits de la Révolution]. — P. 497-512. H. Berger. Les boisements de la commune

de Peyrabout. [Ne datent que de 1862]. — P. 513-40. Documents divers publiés par MM. Autorde, Delannoy, L. Lacrocq, J. Richard. [Nomination d'un procureur du roi dans la châtellenie d'Aubusson, 1629; concession d'un péage sur la chaussée de l'étang de Saint-Georges-la-Pouge, 1636; exorcisme contre la tempête, la foudre et la grêle, 1652; dénombrement de la seigneurie de Souvolle, entre 1678 et 1719; délibérations de la Société des amis de la Constitution de Guéret, 1791, et de l'assemblée municipale de Dun-le-Palleteau, an III]. — P. 541-51. Bibliographie creusoise. [Livres et revues]. — P. 552-84. Nécrologie [Henri-Auguste Delannoy, avec portrait et bibliographie détaillée; Louis Laroche; Louis Cusinet].

A. Th.

Gironde.

Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest, t. XVI, 1913.

P. 1-16. P. Courteault. Le rôle du port dans l'histoire de Bordeaux [fig.]. — P. 17-31, 89-110, 143-68, 191-201. J. de Maupassant. Le droit de visite sous Louis-Philippe. L'affaire du « Marabout » (1841-1852). [Procès maritime à l'occasion d'un conflit franco-britannique.] — P. 32-6. A. Chauliac. « Plan au vray de Fontarabie et des lieux circonvoisins et de l'ordre du siège par l'armée de Sa Majesté soubs la conduite de M. le Prince. » [Dressé à l'occasion du siège de 1638. Pl.] — P. 37-47. A. Vovard. Marins du Bordelais. Les Gramon [Jacques Gramon, marin de la Révolution et du Premier Empire.] — P. 61-8. E. Bouvy. Landes de Gascogne. Triptyque de Julien Calvé. [Peintre bordelais vivant. Pl.] — P. 69-88. Castaignet. « Burdigala », nom simple devenu « Bordeaux ». [Fait venir *Burdigala* de *Burdicala*, réservoir à poisson, cabane.] — P. 117-38. J. Duthil. Bordeaux et Panama. [Vues sur l'avenir du port de Bordeaux.] — P. 139-42. E. Bouvy. Autour du portrait de Montesquieu. La gravure de Carlo Faucci. [Un des plus anciens portraits connus. Pl.] — P. 169-90. A. Vovard. Un centenaire. Les gardes d'honneur de la Gironde (1813). [Pl.] — P. 233-56, 307-30. J. Léonard-Chalagnac. Histoire des quartiers de Bordeaux : le quartier Saint-Bruno. [Pl. et fig.] — P. 275-88, 340-47. J. de Maupassant. Les armateurs bordelais sous la Révolution et l'Empire. Le corsaire la « Dorade » et l'affaire de la « Juliana » (1796-1798). [A suivre. Affaire de prise d'un navire anglais par un corsaire bordelais.] — P. 289-306. P. de Joinville. Les derniers jours de l'Empire à Bordeaux. La mission du sénateur Cornudet dans la Gironde (décembre 1813-avril 1814).

Tome XVII, 1914.

P. 2-27. Professeur Poussou. La reconstitution de l'hôpital Saint-André [à Bordeaux] envisagée au point de vue social, scientifique et économique. — P. 37-45. F. Thomas. Les arbres du quartier des Chartrons (Jardin-Public, Cours, Pavé). [Contribution à l'histoire des promenades à Bordeaux. Pl.] — P. 48-52. E. Bouvy. Autour du portrait de Montesquieu. Le portrait de l'Académie et la gravure d'Alix. [Portrait peint par un anonyme appartenant à l'Académie de Bordeaux. Pl.] — P. 84-111. P. Courteault. L'aménagement de la place des Quinconces. Histoire d'une idée. [Pl. et fig.] — P. 112-26. A. Vovard. Un centenaire. La retraite du général L'Huillier dans la Gironde (mars-avril 1814). [Épisode de l'invasion anglaise dans le Sud-Ouest. Cf. l'article ci-dessus de P. de Joinville.] — P. 150-55. G. de Lagarde. A la gloire de la Garonne. [D'après le livre de A. Rebsomen, *La Garonne... de la Réole à Bordeaux*. Pl. et fig.] — P. 176-86. J. de Maupassant. Les armateurs bordelais sous la Révolution et l'Empire. Le corsaire la « Dorade » et l'affaire de la « Juliane » (1796-1798). [Suite et fin.] — P. 213-5. E. Bouvy. Bordeaux capitale de la France. — P. 220-52. A. Vovard. Le patrimoine de la Légion d'honneur dans le département de la Gironde (1802-1809). [Histoire de la tentative faite pour doter la Légion d'honneur en biens nationaux.] — P. 253-66. Emm.-H. Courteault. Les billets de la Chambre de commerce de Bordeaux en 1870 et en 1914. [Fig.] — P. 267-85. J. Léonard-Chalagnac. Le peintre Pierre Lacour et le Musée bordelais. [Contribution à l'histoire de l'art à Bordeaux sous Louis XVI. Fig.]

P. C.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

12. — *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 5e sér., t. XII, 1914.

P. 5-14. N. Weiss. Deux des derniers pasteurs de Montpellier avant la Révocation (Isaac et Jean Dubourdieu). [Lettre d'Isaac aux ministres et anciens de l'Église de Saint-Hippolyte, 10 juin 1678, pour les exhorter à souffrir patiemment la persécution et à recevoir « en secret » les catholiques qui se convertissent. Son fils Jean mourut à Londres en 1720.] — P. 34-50. G. Mercier. Étienne Cambolive. [Docteur et avocat au Parlement de Toulouse, protestant, auteur d'un livre imprimé, très rare, intitulé : *Histoire...*

des persécutions exercées en France... avec une ardente prière pour les persécutés. Éloquent et courageux, il fut mis en prison à Montpellier en 1684 et finit, après de longues pérégrinations et de périlleuses aventures, par s'expatrier à Genève, puis en Angleterre.] — P. 51-67. P. GACHON. L'œuvre de combat de Bâville en Languedoc. [Excellent résumé.] — P. 97-114. A.-B. HENRY. L'assemblée de Montmars et ses conséquences, 14 nov. 1751. [Assemblée tenue au désert près de Saint-Germain de Calberte, dans les Cévennes. Il s'ensuit une amende prononcée par l'intendant, M. de Saint-Priest, contre les habitants de Saint-Germain, malgré l'intervention en leur faveur du sieur de Gibertain, fils d'un « nouveau converti », M. de Valotte. Appendice concernant ce Valotte et un camisard de second ordre, nommé Jean Astruc. Textes.] — P. 148-62, 244-9. F. REVERDIN. Relevé des noms des prosélytes et réfugiés figurant aux registres du Consistoire de Genève à partir de 1660. [Dans le nombre figurent des gens du Béarn, du Vivarais, du Dauphiné, du Languedoc, etc.] — P. 193-223. F. TERRISSE. Théophile Terrisse, professeur à l'Académie de Die, 1640-1674. [Ce professeur de philosophie, médecin également, n'était autre, sous un nom d'emprunt, qu'un certain Castel, dominicain de Cahors, converti au protestantisme, puis tombé en discrédit, à Genève, auprès de la compagnie des pasteurs, accusé de « géomance », d'hétérodoxie, etc. Il réussit pourtant à se maintenir en charge. Ses ouvrages.] — P. 251-63. DE CHARNISAY. Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc (Uzès). [Ordre alphabétique : *Domergue-Durussel.* Suite de cette longue démonstration des inexactitudes, omissions, etc., commises par l'abbé. A suivre.] — P. 277-8. G. DUMONS. Notes sur la relation de l'évasion hors de France de Marie Molinier. [Précisions à ce relatives; cf. *Bull.* 1913, p. 435.]

P. D.

13. — *Revue de l'Art ancien et moderne,* t. XXXIII, janvier-juin 1913.

P. 205-20, 253-65. GIELLY. Les Trécentistes siennois : Simone Martini et Lippo Memmi. [P. 208-11, 258-61, Martini en Avignon; p. 254, *Saint Louis de Toulouse couronnant son frère Robert d'Anjou, roi de Naples,* tableau de Simone Martini remontant sans doute à l'année 1317, alors que saint Louis de Toulouse fut canonisé; p. 265, *Saint Louis de Toulouse* par Memmi.] — P. 337-50. ROSENTHAL. L'Exposition de David et ses élèves au Petit Palais. [P. 339, David, esquisse pour le *Saint Roch* de la Santé de Marseille; p. 345, Dronais, *Résurrection du fils de la veuve,* au Musée d'Aix; p. 346, portraits de M. et Mme Favrega, au Musée de Marseille, attribués à Girodet et Gros; p. 348, le peintre provençal Granel.]

Tome XXXIV, juillet-décembre 1913.

P. 1-18. BERTAUX. Une Exposition d'art du Moyen âge et de la Renaissance. [P. 18, petit reliquaire de la Sainte Tunique, donné par le comte Pierre d'Urgel au monastère aragonais de Sijena, XVe s.] — P. 71-4. X. DE CADILLAC. Correspondance de Bordeaux : Une Exposition d'art du XVIIIe siècle. — P. 95-111. HOURTICQ. Promenades au Louvre : Hyacinthe Rigaud en famille. [Portraits du peintre par lui-même, de Marie Serre, sa mère, et d'Élisabeth de Gouy, sa femme, par Rigaud, buste de Marie Serre par Antoine Coysevox.] — P. 241-53, 333-45. J.-J. MARQUET DE VASSELOT. La conquête de la Toison d'or et les émailleurs limousins du XVIe siècle. — P. 385-96. LELARGE-DESAR. La collection Édouard Aynard. [P. 390, masque attribué à Laurana; médaillon provenant du tombeau de Gaston de Foix à Milan; p. 391, tableaux de l'école d'Avignon.] — P. 453-80. E. DACIER. Le Musée Jacquemart-André : L'art français. [P. 454, Heures du maréchal de Boucicaut; p. 458, portrait de la fille de Galliot de Genouillac, seigneur d'Assier.]

Tome XXXV, janvier-juin 1914.

P. 45-60. M. REYMOND. Les sculptures du Bernin à Bordeaux. [P. 47, 51, 55, reproductions de la Vierge et de l'Ange de l'Annonciation et du buste du cardinal de Sourdis à l'église Saint-Bruno de Bordeaux.] — P. 81-90. H. LEMONNIER. A propos de la *Stratonice* d'Ingres. — P. 117-20. BOUYER. Peintres-graveurs contemporains : Pierre Labrouche [de Bayonne]. — P. 161-68, 253-62, 339-49. E. MALE. La part de Suger dans l'iconographie du Moyen-âge, III-VII. [P. 168, le *Saint Paul* de la façade de Saint-Trophime d'Arles; p. 256, manuscrit de saint Martial de Limoges, fin XIe s.; p. 341, *Jugement dernier* du tympan de Beaulieu, Corrèze; ses rapports avec le tympan de Moissac; p. 342, « Suger a fait venir ses sculpteurs du Midi », imitation du portail de Beaulieu à Saint-Denis; le portail de Beaulieu est donc antérieur à 1140; p. 343, « c'est à Saint-Denis que le Nord et le Midi se sont rencontrés; p. 345, les *Vierges sages* et les *Vierges folles* sur deux chapiteaux du Musée de Toulouse et sur les côtés du portail de Saint-Denis]. — P. 350. BOUYER. Porte de l'église de Saint-Gilles, eau-forte de Séevagen. — P. 401-14. G. MIGEON. La collection Isaac de Camondo au Musée du Louvre. [P. 401, masque funéraire, cuivre doré, art limousin du XIIIe s.]. — P. 415-22. M. REYMOND. L'église Notre-Dame de Bordeaux [XVIIIe s.]. — P. 459-62. A. FONTAINE. Le portrait de Molière du Musée de Montauban.

H. Gr.

14. — *Société nationale des antiquaires de France.* Bulletin, 1913.

P. 100-2. J. Roman. Sceau de l'abbaye de Saint-Chef (Isère). [Il est attaché à un acte de 1309 (planche). Note sur les erreurs commises dans la dénomination de l'abbaye et de son fondateur.] — P. 102-4. Id. Matrice du sceau du prieuré de Lieu-Dieu (Isère). [Planche. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Chef; le sceau, qui paraît dater du milieu du xive siècle, présente des analogies avec celui du chapitre de Saint-Maurice de Vienne pour la représentation des ornements posés sur la tête des saints; planche du sceau de Saint-Maurice de Vienne.] — P. 104-7. R. Fage. [Description d'un édifice en forme de rotonde, qui est accolé au flanc nord de l'église de Saint-Léonard (Haute-Vienne), entre le transept et le clocher-porche avec absidioles et coupole. Ce n'est pas un baptistère, mais une église du Saint-Sépulcre, construite au xiie siècle après l'église paroissiale]. — P. 111-7. J. Formigé. Note complémentaire sur les théâtres romains. [Dispositions de l'orchestre, notamment à Arles et à Orange.] — P. 109-24. Michon. Communication sur les vicissitudes de sculptures antiques trouvées en France. [Outre la Vénus d'Arles, il cite, à titre d'exemple, une frise d'aigles en marbre blanc trouvée à Nîmes et donnée à M. des Noyers, ministre de Louis XIII.] — P. 125-7. Fr. Deshoulières[1]. Communication relative aux caractères constitutifs des façades dans les églises romanes des Charentes. [Ce type aurait son origine dans les églises de l'école poitevine.] — P. 127-30. Chesnon. Communication sur les théâtres romains. [Complétant les observations de M. Formigé (p. 111) sur les théâtres romains, il donne quelques détails sur la disposition des places, notamment à Orange.] — P. 174-6. J. Roman. Bulle de plomb représentant Bertrand et Raymond de Baux, frères, co-princes d'Orange de 1279-1330, avec inscription. [Irrégularités dans la disposition de la figure et de l'inscription.] — P. 176-7. Ch.-H. Besnard[2]. Étude sur les procédés employés dans la construction des voûtes dans la crypte et dans l'église supérieure de Saint-Eutrope à Saintes. — P. 182-3. Héron de Villefosse. Présentation du *Manuel d'archéologie préhistorique* de Joseph Déchelette. [Insiste, à cette occasion, sur les tumuli de l'âge de fer trouvés par le général Pothier dans la région du Sud-Ouest.] — P. 188-9. Toutain, de la part de M. le Dr Reveil. Note relative à une estampille de plombier gallo-romain trouvée à Veyssilieu (Isère) sur un tuyau de conduite. — P. 194-7. J. Roman.

1. Voir dans le IIe volume du *Congrès archéologique d'Angoulême en 1912* p. 182-183.
2. *Ibid.*, p. 195-210.

Sceaux en cire de la fin du XIII[e] et du XIV[e] siècle conservés aux archives du château de Repaire, commune de Rougnac (Charente) et apposés à des actes concernant les seigneurs du lieu. — P. 199-205. HÉRON DE VILLEFOSSE. Détails sur le moulage de la Vénus d'Arles. [Fait en 1683, lorsque la statue fut envoyée à Paris par ordre du roi. Le moulage, qui se trouve à l'Hôtel-de-Ville d'Arles, a été réparé à la suite de mutilations. Un surmoulage de cet exemplaire est posé au Louvre près de la statue.] — P. 205-6. DESHOULIÈRES. Étude concernant l'origine du profil des tailloirs romans. [On en voit des types dans les cryptes de Saint-Laurent à Grenoble, à Saint-Seurin à Bordeaux, à Saint-Guilhem-du-Désert, c'est-à-dire entre les VII[e] et XII[e] siècles. L'origine serait byzantine.] — P. 216. R. MICHEL. Attribution à Mathéo Giovanetti, de Viterbe (XIV[e] s.), des fresques au palais des Papes à Avignon, représentant des prophètes. — P. 230-1. Ch.-H. BESNARD[1]. Communication relative aux procédés employés pour la construction des coupoles et voûtes domicales dans les églises du Sud-Ouest de la France. — P. 253-8, 287-9. MARQUET DE VASSELOT. Observations sur diverses œuvres de l'émailleur limousin, de la fin du XVI[e] siècle, désigné sous le nom de *Kin*. — P. 302-6. HÉRON DE VILLEFOSSE. Observations sur une boucle de bronze de l'époque gallo-romaine, trouvée à Narbonne. — P. 355. CLOUZOT. Document de 1582 concernant le torrent de Vaudaine qui, par son obstruction, menaçait de reformer le lac d'Oisans (Isère). — P. 403, 404-5. Musée du Louvre. Acquisitions. [N° 23. Statuette de Mercure trouvée au Puy-de-Dôme; N[os] 26, 27, 34, 35. Objets divers (briquet, coffret) trouvés au Pouzin (Ardèche)].

F. P.

13. — *Société nationale des Antiquaires de France.* Mémoires, 8[e] série, t. II, 1912. Néant. — T. III, 1913.

P. 249-300. HÉRON DE VILLEFOSSE. Les agents de recensement dans les trois Gaules. [A la fin du mémoire, détails sur les opérations dans l'Aquitaine et la Lyonnaise.]

F. P.

1. Voir dans le II[e] volume du *Congrès archéologique d'Angoulême en 1912*, p. 118-164.

NÉCROLOGIE

Parmi les pertes qui, en portant le deuil dans les familles, diminuent le nombre des savants et des artistes, nous avons le regret de signaler la disparition d'un homme dont le souvenir ne manquera pas d'être conservé dans notre région, surtout dans l'Ariège.

Il s'agit de M. Robert Roger, professeur de dessin au lycée de Foix, que ses goûts avaient peu à peu conduit à l'étude des monuments du Sud-Ouest et transformé en archéologue distingué. Aussi convient-il de rendre hommage à sa mémoire en faisant connaître les œuvres principales qui le recommandent à l'attention.

Robert Roger n'était pas du Midi; cependant il s'était fixé par une alliance dans notre pays où l'avait amené le hasard de la carrière administrative et où ses préférences l'avaient retenu. Il était né à Lille, le 23 juin 1871. Après avoir fait ses premières études à l'école de dessin de cette ville, il se rendit à Paris où, de 1889 à 1892, il suivit les cours de l'École des Beaux-Arts; élève de Bonnat, il obtint les diplômes de l'enseignement du dessin aux divers degrés. Le 21 septembre 1893, il fut nommé professeur de dessin au lycée de Foix, dont il n'a jamais voulu s'éloigner. Passant des brumes du Nord au ciel du Midi et des plaines de Flandres aux montagnes des Pyrénées, il a su facilement adapter son tempérament d'artiste au milieu si différent de celui qu'il quittait; prévoyait-il que, dans l'Ariège, il trouverait matière à donner carrière à son talent?

Quand il arriva à Foix, les curiosités archéologiques de l'Ariège étaient à peine connues, explorées et décrites. *La Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts* venait d'être fondée par quelques hommes, comme MM. Garrigou et Cau-Durban, désireux de voir leur pays ne pas être un des rares départements où les travaux scientifiques ne fussent pas encouragés. Bientôt entré dans la nouvelle société, M. Roger fut distingué par ses collègues qui le nommèrent secrétaire-adjoint. Jamais il ne refusa sa collaboration, toutes les

fois qu'elle était réclamée pour élucider un problème d'archéologie, procéder à une exploration ou relever le plan d'un monument. On remarquait en lui la curiosité qui excite et soutient l'activité ; persévérant dans ses entreprises, il ne s'arrêtait qu'après être venu à bout de la besogne imposée ou choisie. Plusieurs exemples en sont la preuve.

Seul ou avec le concours de collègues, il a fait des fouilles, notamment à Tabariane, dans le canton de Mirepoix, où, avec le concours du propriétaire et de M. Poux, alors archiviste de l'Ariège, il a mis à découvert un cimetière de l'époque barbare. Il se plaisait à étudier les églises anciennes, trop négligées, éparses dans nos vallées ; il avait même commencé un travail d'ensemble sur l'architecture romane dans l'Ariège, dont deux fascicules ont paru. Le château de Foix qui, par sa situation et son caractère architectural, est un des monuments les plus intéressants de l'époque féodale dans la région des Pyrénées centrales, n'avait jamais fourni la matière d'une monographie digne de son importance ; M. Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège, et M. Roger ont tenu à honneur de combler cette lacune. Les dessins et les plans de l'artiste complètent et expliquent la description du savant.

Peu à peu la réputation venait à M. Roger qui, par ses publications nombreuses et variées, attirait l'attention des maîtres de l'archéologie, comme MM. de Lasteyrie et Prou, membres de l'Institut ; il se faisait connaître et révélait la nature de son talent ; son admission dans la *Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts* lui avait ouvert l'accès d'autres compagnies, comme la *Société archéologique du Midi de la France*, la *Société française d'archéologie* ; il était arrivé à se faire apprécier par les membres de ces associations, auxquelles il ne manquait pas d'adresser des communications. Régulièrement, depuis une dizaine d'années, soit dans les congrès des Sociétés savantes tenus à Paris ou en province sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, soit dans les réunions dues à l'initiative de diverses associations, il prenait une part active et laissait trace de sa collaboration dans les recueils. Sa nomination d'officier de de l'Instruction publique et de correspondant du Ministère avait été une juste récompense de ses efforts. Aussi le Ministère des Beaux-Arts n'hésita-t-il pas à lui confier la surveillance des monuments historiques de l'Ariège ; c'est à son intervention qu'on est parvenu à obtenir le déblaiement des abords du château de Foix et à faire classer plusieurs églises.

M. Roger reçut ensuite la mission de procéder au classement des objets d'art et d'antiquité appartenant aux édifices religieux et civils dans l'Ariège et dans la Haute-Garonne. Pour venir à bout de cette besogne qui entraînait une série de déplacements, il mettait à profit le temps des vacances. Le résultat de ses observations commençait à être considérable; aux notes amassées s'en ajoutaient de nouvelles. En 1914, à la fin de l'année scolaire, il se préparait à partir pour ramasser sa récolte. Hélas ! le présent vint faire tort au passé ; ce n'étaient plus seulement les monuments, témoins de notre génie national qui étaient en danger ; c'était la patrie elle-même qui était menacée dans son existence.

M. Roger ne tarda pas à répondre à l'appel aux armes ; mobilisé dans le 134e territorial d'infanterie où il fut bientôt promu sous-officier, il partit pour le front et fut dirigé sur les Vosges. Ami fidèle, il se plaisait à écrire pour manifester ses sentiments de patriote et ses impressions d'artiste. Après avoir pris part à la campagne qui a conduit l'armée en Alsace, il fut mortellement atteint, le 31 décembre 1915, à Harmannwillerkopf. Maintenant il repose dans cette terre que le sang versé vient de restituer à la France.

En rendant un dernier hommage à la mémoire de M. Roger, souhaitons que, dans l'Ariège, il trouve un continuateur d'une œuvre à laquelle il a attaché son nom. F. PASQUIER.

N. B. — Nous donnons ci-après la liste des travaux de M. R. Roger (1896-1915) d'après la *Bibliographie ariégeoise* de M. l'abbé BLAZY :

Note sur un bas-relief découvert à la cathédrale de Pamiers, Foix, Pomiès, 1896 ; in-8° de 7 p., avec 1 pl. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. V.

Note sur l'église des Pujols. — *Semaine catholique Pamiers*, 1897, p. 14-16.

Notice sur l'église d'Unjat. Foix, Francal, 1897, in-8° de 4 p. — Extrait de la *S. Cath. Pamiers*. 1896.

La reconstruction de l'église collégiale du Camp de Pamiers au milieu du XVIIe siècle. Foix, Gadrat, 1898 ; in-8° de 15 p. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. VI.

Note sur l'église de Rabat et ses retables. Foix, Francal, 1898 ; in-8° de 6 p. — Extrait de la *S. Cath. Pamiers*, 1898.

Excursion à Saint-Lizier et à Castillon (19 juin 1899). — *B. Soc. Ariégeoise*, t. VII, p. 141-147.

La croix processionnelle de Castillon. Foix, Gadrat, 1899; in-8° de 7 p. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. VII.

Quelques églises fortifiées de l'Ariège. Foix, Gadrat, 1901; in-8° de 28 p., avec pl. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. VIII.

Inventaire de l'artillerie, armes et munitions de guerre du château de Foix, en 1632. Foix, Gadrat; in-8° de 3 p. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. X.

Inscription de l'église de Daumazan. Foix, Gadrat, 1907; in-8° de 4 p. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. XI.

L'orfèvrerie religieuse dans le Comté de Foix et le Couserans. Reliquaires d'Oust et de Seix. Paris, imp. nat., MDCCCCVIII; in-8° de 8 p., avec pl. — Extrait du *B. arch. du Ministère*, 1907.

Le cimetière barbare de Tabariane (commune de Teilhet, Ariège). Paris, imp. nat., 1909; in-8° de 16 p. avec 9 pl. — Extrait du *B. arch. du Ministère*, 1908. Ce travail a été reproduit dans le *B. Soc. Ariégeoise* et tiré à part. Foix, Gadrat, 1909; in-8° de 14 p., avec 15 pl.

Haches de bronze trouvées dans l'Ariège. Foix, Gadrat, 1908; in-8° de 4 p., avec fig. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. XI. Cette étude avait d'abord paru dans le *B. Soc. arch. Midi*, fasc. 37, p. 474-475.

Les églises romanes du pays de Foix et de Couserans. Foix, Gadrat. 1908-1913; gr. in-8° de 112 p. avec pl. (2 fascicules parus).

La cloche et le clocher de Saint-Lizier. (*B. Monum.*, 1909, t. LXXIII, p. 326-329). — En réponse à une notice de M. Plamouard sur la cloche de Marines où était citée la cloche de Saint-Lizier (*B. Monum.* de 1908). Il est aussi question dans l'article de M. Roger de la cloche et du clocher de Laroque-d'Olmes.

La peinture au Moyen âge dans le pays de Foix et de Couserans. Paris, imp. nat., 1910; in-8° de 11 p., 3 fig. et 3 pl. — Extrait du *B. arch. du Ministère*, 1909.

Quelques églises à plan tréflé de la haute vallée de l'Ariège. Caen, Henri Delesques, 1910; in-8° de 10 p., avec fig. — Extrait du *B. Monum.* 1910.

Antiquités et objets d'art de l'Ariège (liste de classement). — *B. Soc. Ariégeoise*, t. XIII, 1912, p. 178-188.

Le clocher de l'église de Saint-Michel de Tarascon (Ariège) avec pl. — *B. arch. du Ministère*, 1913, p. 59-65. Reproduit dans le *B. Soc. Ariégeoise*, t. XIII, p. 379-384.

Croix du pays de Foix et de Couserans (planches). — *B. arch. du Ministère*. 1915. p. 512-517.

Roger (R.) et Gardes (l'abbé). Études sur le Lordadais. Notice sur l'église et la paroisse d'Unac et sur leur annexe Luzenac. Foix, Gadral, 1897; in-8° de 56 p., avec pl. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. VI.

Roger (R.) et Poux (J.). Note sur un sarcophage roman découvert à Saint-Jean-de-Verges. Foix, Gadrat, 1899; in-8° de 12 p., avec 1 pl. — Extrait du *B. Soc. Ariégeoise*, t. VII.

Roger (R.) et Pasquier (F.). Le château de Foix. Notice historique et archéologique. Foix, Gadrat, 1900; in-8° de 158 p. — Le texte fut d'abord publié en partie dans la *R. Pyrénées*. t. VIII. *passim*.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dans sa séance du 24 mars 1916, a décerné le prix Lagrange d'une valeur de 1.000 francs à M. Jeanroy pour ses publications intitulées : *Les chansons de Jaufré Rudel* et *Les joies du Gai savoir* ainsi que pour ses publications antérieures d'anciennes poésies provençales. Le président du Comité de rédaction des *Annales du Midi* est assez connu de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas besoin de leur dire combien cette récompense est méritée. Nous avons déjà publié un compte rendu du premier ouvrage[1]; nous rendrons compte du second très prochainement.

Dans sa séance du 31 mars 1916, la même Académie a accordé sur le prix Saintour une somme de 1.000 francs à M. Graillot, l'un de nos Directeurs, pour son ouvrage sur *le Culte de Cybèle.*

Enfin, dans sa séance du 9 juin, elle a décerné le premier prix Gobert (9.000 fr.) à M. Delachenal pour son *Histoire de Charles V* et le deuxième prix (1.000 fr.) à M. Dussert pour son *Histoire des États du Dauphiné.*

***

Les thèses de l'École des Chartes soutenues le 4 avril dernier[2] ont été au nombre de deux. L'une de ces thèses intéresse le Midi, celle de M. Jacques de Font-Réault, intitulée : *Étude et catalogue des actes des Comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine* (778-1137).

Dans un premier chapitre, l'auteur étudie la *Chronologie des Comtes de Poitou.* Il relève la fréquente association du fils aîné au pouvoir par le titulaire du comté. Un second chapitre traite des *possessions des comtes de Poitou.* Ils acquièrent la Gascogne au XIe siècle. Eudes en hérite vers 1036, à la mort de Bélanger, et comme neveu du duc gascon Sanche. Le nord du pays est réuni par Guy-Geoffroy grâce à

1. Cf. ci-dessus, p. 217.
2. *Position des thèses*, etc. Paris, Picard, 1916; in-8° de 33 pages.

son mariage. Un autre mariage, celui de Guillaume le Jeune avec Philippie de Toulouse est sur le point de faire passer le Toulousain même à la maison poitevine, mais, malgré deux tentatives (1098-1099 et 1113-1122), celle-ci ne parvenait pas à ses fins. Par là se trouvent condamnées les ambitions de la dynastie de Poitiers et son rêve d'une domination aquitanique. Sans doute les comtes de Poitou ont relevé dès 963 et continuent à porter orgueilleusement le titre de « dux Aquitanorum » ; mais ce titre correspond à des prétentions plutôt qu'à une réalité[1]. Les chapitres suivants sont consacrés aux *actes*. On y trouve des détails sur la diplomatique comtale et des discussions relatives à certaines pièces fausses, plusieurs émanées de la chancellerie royale.

*
* *

Le 13 mai 1916, M. Labroue, député de la Gironde, agrégé d'histoire, a soutenu ses thèses à la Sorbonne pour le doctorat ès lettres.

Thèse principale : *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II (octobre 1793-août 1794).*

Thèse complémentaire : *La société populaire de Bergerac pendant la Révolution.*

M. Labroue a été déclaré digne du grade de docteur avec la mention *très honorable.*

*
* *

Mouvement félibréen. — La guerre, qui a fait disparaître la plupart des publications félibréennes, en a cependant fait éclore une consacrée à nos compatriotes morts pour la patrie. Son titre est Lou Delubre, avec ce sous-titre annonciateur de la victoire, *Santo Venturi* (Le Mont de la Victoire). Le directeur de cette publication dont trois numéros seulement (non mis dans le commerce) ont paru est M. Marcel Provence, à Antonelle, par Aix-en-Provence. On trouvera dans le *Delubre* la liste et l'adresse des principaux félibres mobilisés et aussi, hélas! la liste déjà douloureuse de ceux qui sont morts à la guerre. Voici cette dernière[2] : L. Alric, Miló Arné, Jan de Barrau, Charles Benoît, Jorgi Bonnet, Frédéric Charpin, Andrèu Chaussouy, Andrèu de Courbières, Maurise Espagne, Dulhom-Noguès, Dr Fous-

1. Cf. à ce sujet le compte rendu critique consacré ici même au livre de M. P. Boissonnade, *Histoire de Poitou* (*Annales*, p. 375).

2. Nous la donnons d'après le n° 3 du *Delubre*. Voir pour les félibres gascons la liste des morts dans les numéros de *Era bouts dera Mountanho.*

senq, Alfred Gabourdès, Estienne Gay, Élisée Gonnet, Peire Long, Jorgi de Mourques, capitaine Mario Ricord, Lionel des Rieux, commandant Thal, capitaine Paul Véran (Ernest Varen), Octave de Vitrolles.

Il est question d'élever un monument à ces félibres et à ceux qui « prendront place dans le Temple — Et qui mourront comme ils sont morts » dans l'allée sacrée des Alyscamps, où errent les âmes de saint Trophime et de l'héroïque Vivien. Nous espérons que ce projet se réalisera ; les tambourins vêtus de crêpe scanderont, en l'honneur des jeunes héros, la *Marcho di Rèi*, qui se trouve être la marche du régiment de Turenne, pieusement conservée au 37e de ligne, à Nancy.

On annonce la publication prochaine du premier chant de *Mireille*, avec introduction et notes, d'après le manuscrit original qui se trouve entre les mains d'un imprimeur avignonnais.

Nous avons publié dans le *Mercure de France* du 1er mars 1916 un article sur la *Poésie patriotique dans la littérature méridionale contemporaine* (p. 49-71). Nous y analysons et commentons des poésies d'Aubanel (*La Guerre*), de Mistral, de Fourès, de Maurice Faure, de Baroncelli-Javon, etc., et nous insistons en terminant sur les services rendus par le Félibrige à la latinité, comme en témoigne l'*Hymne à la Race latine*, de Mistral.

M. J. Loubet a créé pour les félibres mobilisés un organe qui s'appelle : *La Gazelo Loubetenco, liame amistadous di felibre soùdard pendènt la Grando Guerro*. Le n° 31 est consacré à la commémoration de Mistral, à l'occasion du second anniversaire de la mort du Maître. On trouvera dans ce recueil des vers de F. de Baroncelli, de Boudon-Lashermes, de Montaut-Manse, de A. Peyron, Camélat, L. Tavan, M. Jouveau, du capoulié Valère Bernard, etc.

Un journal toulousain, qui publie depuis longtemps, toutes les semaines, une chronique en languedocien a commencé à publier des articles en catalan. C'est une initiative intéressante à signaler, car la *Coupo nous vèn di Catalan. Visca Catalunya triumfant!*

J. ANGLADE.

*
* *

Chronique du Roussillon.

Si cette chronique n'a point paru à son heure (la dernière date de 1912), ce n'est pas que pour la rédiger la matière fît défaut : la cause du retard réside uniquement dans les événements actuels, qui

ont interrompu pour un temps le cours régulier de nos publications. Mais l'activité de nos érudits locaux, généralement empêchés par leur âge de servir à l'armée, ne s'est nullement ralentie, et ils ont consigné le résultat de leurs recherches dans les périodiques de la province qui, pour la plupart, après une éclipse momentanée, reprennent leur vie normale : *Ruscino* vient de publier le second numéro de 1914 et annonce le suivant pour une date prochaine; la *Revue catalane*, qui compte déjà neuf années d'existence, paraît comme par le passé; le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* pour l'année 1915 (tome LVI) ne saurait tarder à s'imprimer; seule, la *Veu del Canigo* a interrompu sa publication, par suite du départ pour le front de son directeur, M. Horace Chauvet. Il est vrai que, comme par compensation, un nouveau périodique est né, — en pleine guerre : *Montanyes regalades*, à la suite d'une scission survenue, à propos de questions grammaticales et orthographiques, au sein de la *Société d'études catalanes*. Le Roussillon possède donc actuellement deux sociétés et deux revues pour ces études : c'est beaucoup, c'est peut-être trop. Un accord ne saurait-il se faire, basé sur l'orthographe et la syntaxe de la meilleure époque de la littérature catalane?

Durant cette période de quatre années, la mort a largement fauché dans les rangs de nos travailleurs roussillonnais; cette fois, elle a frappé à la tête en prenant M. le Dr Donnezan; puis c'est M. le Dr Lutrand, M. le Dr Léon Fontaine qu'elle nous a ravis.

M. le Dr Donnezan était une des personnalités les plus connues du Roussillon. Fort apprécié pour ses talents médicaux, il ne l'était pas moins pour son érudition qui s'étendait à tout ce qui intéresse la province. Du passé roussillonnais, il affectionnait plus particulièrement l'antiquité et les âges préhistoriques, et surtout le plus lointain passé des âges géologiques. Il a laissé nombre de rapports scientifiques où sont consignées ses importantes découvertes. Collectionneur émérite et passionné, il était parvenu à créer un véritable musée archéologique et historique où il avait réuni et classé ses précieuses trouvailles : ossements, crânes, armes, monnaies, poteries, pierres tombales, etc. Le Dr Donnezan, chevalier de la Légion d'honneur, était Président de la Société agricole, scientifique et littéraire, correspondant du Museum, membre de la Société de géologie, inspecteur des sites et monuments historiques de France, membre ou président de plusieurs autres sociétés, car son activité était à la hauteur de son érudition.

C'est encore son Président que la mort a enlevé à la S. A. S. L., dans la personne de M. le Dr Lutrand. Il présidait également la Société d'Études catalanes et prenait une part active à la vie de tous les groupements de la province. Il est mort, victime de sa généreuse imprudence, bravant le mal qui déjà l'étreignait, pour prodiguer ses soins aux blessés de la Croix-Rouge.

M. le Dr Léon Fontaine, lauréat de la Faculté de médecine, dont la carrière scientifique s'annonçait brillante, a été fauché en pleine jeunesse. Il avait publié des articles remarqués dans *Ruscino*, et, durant sa longue maladie, il en préparait d'autres qu'il a laissés inachevés.

Ces pertes laissent des vides qui semblent bien ne devoir être de longtemps comblés et il apparaît que si nos érudits de la première heure conservent la même ardeur, leur exemple ne suscite malheureusement point de vocations nouvelles parmi les jeunes. Aussi bien d'ailleurs ne fait-on rien pour encourager les travailleurs, ni même pour améliorer les conditions matérielles de leur tâche. Bien que d'autres objets réclament actuellement nos soins, il est permis de regretter l'état précaire dans lequel se trouve la Bibliothèque municipale de Perpignan. Installée, ainsi que le Musée, dans des locaux aussi inconfortables qu'on puisse l'imaginer, on avait dû la déménager pour des réparations urgentes, le plancher menaçant ruine. La guerre vint interrompre les travaux commencés, et, depuis, 18.000 volumes gisent entassés dans des salles humides, en proie à la moisissure. On a trouvé la main-d'œuvre pour des travaux dont la nécessité n'apparaît pas plus pressante : ne saurait-on agir immédiatement pour achever l'œuvre commencée? Le dévoué bibliothécaire fait le possible pour satisfaire les lecteurs, mais toute sa bonne volonté est impuissante à remédier à une situation dont il souffre plus que personne. D'ailleurs, les réparations achevées, la question du transfert de la Bibliothèque se posera forcément. Celle-ci est installée, avons-nous dit, avec le Musée, dans les locaux insuffisants de l'Université. Or, on va fonder — avec raison — un Musée archéologique. Où le placer? A côté des deux établissements existants, déjà trop à l'étroit? L'un des deux doit céder la place. Souhaitons que ce soit la Bibliothèque, une des plus riches de la région et qu'enrichit chaque jour le zèle éclairé de son érudit conservateur, M. P. Vidal. Elle mérite mieux que les locaux actuels, trop exigus, inconfortables et situés dans un quartier excentrique. Récemment, une belle installation semblait devoir lui être réservée, au centre de la ville, tout près du Col-

lège, dans l'ancien hôtel de Mailly, vacant depuis le départ de l'Évêché ; de vastes salles bien éclairées, bien aérées pour les travailleurs, des appartements suffisants pour le Bibliothécaire.

Faut-il ajouter que l'hôtel de Mailly a reçu une affectation tout autre que celle qui semblait lui devoir être réservée ? On y a installé les services de la police.

Cependant, ne désespérons point. Tout arrive, même le mieux : les Archives départementales ont été enfin transférées dans des locaux judicieusement aménagés à l'ancien Grand-Séminaire. M. l'archiviste Robin, tout en poursuivant l'inventaire de la série H, y travaille au classement du fonds si riche et si volumineux du Conseil souverain. Enregistrons aussi la découverte de précieux documents inédits que l'on croyait à jamais perdus : *Le Livre Vert d'Elne*, retrouvé par M. Laurent Campanaud chez un propriétaire de Collioure, qui ne l'avait point identifié, et qui d'ailleurs en ignorait l'importance. Ce livre, un des deux *Cartulaires* disparus depuis longtemps des Archives d'Elne, comprenait cinquante feuillets. On y trouve la transcription dé privilèges, ordonnances. etc., concernant la ville d'Elne, la juridiction de l'évêque et du Chapitre, les impositions, les fortifications, canaux d'arrosage, etc. D'autre part, M. R. de Lacvivier a publié dans *Ruscino* (1913, p. 175-193; p. 319-352; p. 471-479, et 1914, p. 89 99 ; p. 177-217) un inventaire sommaire des documents copiés au XVIII[e] siècle dans le Cartulaire de l'Église d'Elne, par le juriste perpignanais Fossa.

La *Société d'archéologie et d'histoire du Roussillon*, dont nous avons annoncé la formation dans la chronique de 1912, est aujourd'hui définitivement constituée, avec M. Henri Aragon comme Président, et M. Marcel Robin, archiviste, comme Secrétaire général. M. Pierre Vidal, qui a fondé la revue de *Ruscino*, laquelle devient l'organe de la nouvelle Société, est parmi les administrateurs. Espérons qu'il continuera sa nécessaire collaboration à la revue qu'il a fondée et dont il a su faire un des périodiques régionaux les plus intéressants et les plus sérieusement documentés. Ajouterai-je — considération qui a sa valeur à l'heure présente — que *Ruscino*, dont le rayon s'étend sur tous les pays de langue catalane, contribue à resserrer les liens qui nous unissent à nos voisins d'outre-monts ?

Le but que se propose la Société d'archéologie est multiple : rechercher, étudier les monuments anciens du Roussillon et veiller à leur conservation ; étudier l'histoire et les institutions des pays de langue catalane ; publier des documents inédits concernant princi-

palement l'histoire locale ; concourir à l'accroissement du Musée d'archéologie et procéder à la création du Musée d'antiquités roussillonnaises.

Le Musée d'archéologie est créé en principe. Il s'enrichira des fructueuses trouvailles faites à Ruscino. Les fouilles, commencées en 1909 par M. Thiers sur l'emplacement de cette ancienne cité romaine, ont été forcément interrompues par la guerre. Le résultat en est consigné dans les rapports de M. Thiers, de M. Héron de Villefosse, un article de M. Salomon Reinach reproduit dans *Ruscino*[1], et l'ouvrage de M. Henry Aragon dont il est parlé plus loin[2]. L'intérêt réel de ces fouilles réside principalement dans les découvertes épigraphiques : une trentaine d'inscriptions importantes, du premier siècle, la plupart brisées, il est vrai, à l'état de « miettes éparpillées », mais dont l'œil exercé de M. Thiers sait heureusement réunir les débris. Il y a quelques années, nous ne possédions sur l'existence de l'antique Ruscino qu'une inscription funéraire de peu de valeur. Aujourd'hui, les inscriptions mentionnées nous permettent d'avoir quelques données précises sur l'histoire de la cité. D'ailleurs, on ne peut mieux faire, pour prouver l'importance des résultats déjà acquis, que rapporter l'opinion de M. C. Julian, parlant des fouilles de Ruscino (dans la *Revue des Études anciennes*) : « ... On voit par là l'extraordinaire richesse épigraphique, tout cela sur marbre et de belle époque ; ce sont des fouilles désormais fameuses. » Les objets recueillis méritent aussi l'attention de l'archéologue : bouclier, cuirasse en bronze doré ; pied de mule en plomb, débris probable d'une statue équestre ; corniches, colonnes, meules, briques de quatre marques différentes, lucerne, poteries d'Arezzo, poteries gauloises, etc., et surtout une délicieuse statuette en bronze, déjà connue sous le nom de l'Hermaphrodite de Ruscino, que M. S. Reinach rapproche d'assez nombreuses figurines du même genre citées par lui dans son *Répertoire de la Statuaire* (t. II, p. 176 ; t. III, p. 54 ; t. IV, p. 99). Toutefois, ajoute-t-il, « le bronze de Ruscino accroît cette série d'un motif nouveau, celui d'Hermaphrodite attachant au-dessous de ses seins la *fascia pectoralis* ou le *strophium*... » Les monnaies recueillies ont été examinées et classées par M. le Dr J. Massot ; nous avons

1. Voir dans ce nuéro des *Annales*, Périodiques méridionaux : *Ruscino*, 1912 et 1913.

2. Henry Aragon, Le *Bilan des fouilles de Ruscino*. Cf. *Annales*, ci-dessus, p. 371. Sur le résultat des fouilles antérieures, voir *Annales du Midi*, t. XXII, 1910, et t. XXIV, 1912, Chronique du Roussillon.

déjà parlé de son magistral travail publié dans *Ruscino* (1912, p. 151-207 : *Note sur les monnaies trouvées à Castell-Rossello.*)

Nous devons aussi mentionner les heureuses trouvailles faites dans le domaine de la préhistoire, par M. Ch. Helson, ingénieur civil des mines à Prades, qui a exploré, près de Saint-Paul-de-Fenouillet, non loin de l'Ermitage de Saint-Antoine-de-Galamus, la grotte connue dans le pays sous le nom de *Cauno dal Or*. M. Cartailhac, l'éminent professeur à l'Université de Toulouse, est venu prêter aux recherches le concours de sa précieuse compétence. Cinq ou six squelettes humains, très incomplets, très fragmentés, et remontant à l'âge de pierre, ont été découverts dans la caverne. Le mobilier funéraire se compose d'un beau silex taillé, de quelques grossiers éclats de quartz, de tessons de poterie, d'une remarquable plaquette de pierre « identique aux singulières palettes des dolmens cévenols ». La plupart de ces objets sont actuellement au Musée de Toulouse. Nous sommes donc rassurés sur leur conservation, mais nous avons le regret d'être privés de ces précieux vestiges du lointain passé de la contrée, dont la place était toute indiquée au Musée archéologique de Perpignan. La Société archéologique qui vient de se fonder aura à l'avenir le devoir d'intervenir en pareil cas. Son rôle utile sera aussi grandement apprécié si elle veut bien veiller à la conservation de nos vieux monuments. Contre leurs ennemis séculaires, M. P. Vidal jette un nouveau cri d'alarme dans un article aussi remarquable par l'opportunité que par la documentation, sur « Les monuments historiques classés des Pyrénées-Orientales » (dans *Ruscino*, 1913, p. 7-30). Et la liste s'accroît chaque jour des monuments qui, comme ceux que cite M. Vidal, sont victimes de l'ignorance, de l'indifférence ou de la cupidité ; combien de pauvres églises romanes du Roussillon, de ces vieilles églises, témoins encore debout, mais déjà chancelants, d'un passé qui devrait nous être cher, aux murailles lézardées, aux toitures qui s'effrondent, ne seront bientôt plus qu'à l'état de ruines, — des ruines précieuses encore..., mais des ruines.

Dans notre dernière chronique, nous avons signalé les restaurations urgentes auxquelles il a été procédé à certains monuments classés du département, notamment à l'église de Coustouges, au prieuré de Marcevol, à la Loge-de-Mer de Perpignan, au clocher de l'abbaye de Cuxa, aux églises d'Arles-sur-Tech et d'Elne. Dans cette dernière, les réparations nécessitées à l'intérieur par la chute du revêtement des voûtes ont amené d'intéressantes constatations archéologiques consignées par M. R. de Lacvivier dans une lettre au

journal *Le Rousillon*, du 23 novembre 1912 (V. *Ruscino*, 1912, *Réparations à la cathédrale d'Elne*, p. 388-389). Il en ressort que cette église n'était pas voûtée à l'origine et qu'elle ne le fut qu'au XIVe siècle. La cathédrale d'Elne appartenait donc à la catégorie, si nombreuse en Roussillon, des églises non voûtées. Il est regrettable que dans la plupart des monuments de ce genre les fabriques aient cru devoir remplacer les charpentes, ordinairement peintes, d'une très belle richesse de tons, par de fausses voûtes en plâtre, peu résistantes et d'un dessin malhabile. Empressons-nous d'ajouter que ce n'est point le cas des voûtes de la cathédrale d'Elne : élégamment dessinées et exécutées sans que les traces de la modification fussent apparentes, elles ont l'aspect grandiose et imposant des voûtes de nos beaux édifices religieux.

Peu nombreux, mais tous d'un réel intérêt, sont les travaux parus en dehors des périodiques de la province. Citons : Henry Aragon, *Le bilan des fouilles de Ruscino* (Perpignan, imp. Comet, 1914; in-8° de 246 pages). C'est mieux et beaucoup plus qu'un bilan. Si ce terme, peut-être impropre, paraît modeste et semble devoir n'annoncer qu'un inventaire des richesses mises au jour, c'est que l'auteur est lui-même un modeste qui préfère tenir plus qu'il n'a promis. Et en fait, M. Aragon, après avoir dressé le compte détaillé des objets découverts, se livre à une étude descriptive et comparée de chacun d'eux. Puis se laissant sans doute entraîner par la pente naturelle d'un esprit qui ne saurait se contenter de connaissances superficielles, il recherche la signification des emblèmes, les mythes qui ont dû leur donner naissance, le pourquoi des formes, et il émet des hypothèses neuves qui, si elles ne peuvent toutes se vérifier, ont de toute évidence le mérite de l'originalité. Plus hardies encore sont celles qu'il émet sur la préhistoire de la contrée et que nous ne saurions toutes faire nôtres. Mais, pour l'époque romaine, grâce aux inscriptions des précieux marbres découverts, M. Aragon est un guide sûrement documenté : il soulève pour nous un coin du voile qui, si longtemps, — jusqu'à hier, — nous cacha complètement l'histoire de l'antique Ruscino, la cité latine qui a donné son nom à la province, et dont les ruines dorment encore sous le monticule où se dresse la fière tour de Castel-Roussillon. Le même auteur nous promet deux nouveaux ouvrages : *La Céramique de Ruscino* et *La Colonie antique de Ruscino* qui, nous en sommes certains, ne le céderont en rien au précédent.

P. Vidal. *La citadelle de Perpignan et l'ancien château des rois de*

Majorque. Perpignan, 1911 ; in-8° de 120 pages. Avec cette monographie, l'auteur inaugure une série intitulée : « Les monuments historiques du Roussillon ». qui doit comprendre trente autres numéros. Nul mieux que M. V. n'est préparé par ses travaux antérieurs, aussi remarquables au point de vue archéologique qu'au point de vue historique, pour mener à bien une œuvre aussi vaste et aussi hardie. Dans ce premier numéro, nous retrouvons la méthode de sérieuse documentation qui caractérise toutes les œuvres de l'érudit roussillonnais. Il décrit le vieux château des rois majorquins, en étudie les restes encore debout, supplée par le document à ce qui en a péri. Et ainsi il rend la vie en allée à la cour fastueuse et amie du plaisir qui brilla un instant d'un si vif éclat dans le passé perpignanais. Puis c'est l'histoire du château sous les rois d'Aragon, durant l'occupation française sous Louis XI et Charles VIII, le château et la citadelle sous les rois d'Espagne. Nul détail du décor ni des mœurs n'est omis. qui puisse donner une reconstitution plus fidèle de ce que fut l'ancien palais et de l'existence de ceux qui l'habitèrent : ménagerie, garenne, mobilier, reliques. fêtes, réjouissances publiques, tout cela est décrit, peint. excellemment rendu. C'est de l'histoire vivante que nous offre M. V. et qui plaira aux gens du monde aussi bien qu'aux érudits.

Arthur Chuquet. *Le général Dagobert*. (Paris. Fontemoing, 1913 ; in-8° de 472 pages.) Tout en faisant revivre l'originale figure de Dagobert, l'auteur retrace plusieurs épisodes curieux de notre histoire dont la plupart ont eu pour théâtre le Roussillon et la Cerdagne. La première partie de l'ouvrage, celle qui a trait à la vie de Dagobert sous l'ancien régime, ne saurait prétendre à l'intérêt qui s'attache à la seconde, où l'on voit se révéler le vrai Dagobert, celui de la Révolution, adoré des soldats qu'il menait à la victoire. C'est d'ailleurs cette partie de la vie du héros, si courte (mars 1793-avril 1794) mais si remplie que M. Chuquet a plus particulièrement retracée (les trois quarts de l'ouvrage y sont consacrés). Il l'a fait avec sa maîtrise coutumière, avec une copieuse documentation, une abondance de détails dont la savante ordonnance ne fait qu'éclairer la vue d'ensemble. Et ainsi il nous est facile de suivre sur le terrain toutes les opérations militaires dont furent le théâtre, à cette époque, le Roussillon et la Cerdagne : bataille du Mas-Deu, du mas Ros, de la Perche et d'Olette, de Peyrestortes, de Trouillas ; marche sur Ripoll, combats près de Céret, puis la triomphante campagne jusqu'à Urgel. Pour cette période de l'histoire militaire de la Révolu-

tion, la tâche était d'ailleurs facilitée à M. Chuquet par les excellents travaux de MM. Vidal et Torreilles, dans lesquels il a largement puisé, et qu'il est ainsi amené à citer fort souvent.

De l'œuvre magistrale du savant membre de l'Institut se dégage la vivante figure de celui qu'on appelait le « vieux général », bien qu'il soit mort à cinquante-sept ans. Mais ses cheveux blancs flottaient au vent quand il conduisait ses soldats à la victoire, et il avait l'aspect d'un vieillard, mais d'un vieillard qui avait conservé toute l'ardeur de la jeunesse. C'est par là, par ses qualités d'intrépidité offensive, d'enthousiasme patriotique qu'il fut un vrai général révolutionnaire. De l'ancien régime, il avait conservé toutefois la science manœuvrière, la prudente préparation de l'action. Son œuvre militaire est très belle, malgré quelques échecs qui ne sont imputables qu'à la faiblesse des moyens dont il disposait, et surtout à l'intrusion aussi déplorable que permanente — l'auteur le prouve surabondamment — des commissaires de la Convention dans la direction des opérations. Si certains d'entre eux ont eu parfois un rôle utile, comme Cassanyes qui fut un bel entraîneur d'hommes, la plupart de ceux qui vinrent en Roussillon ne firent que contrecarrer les plans des généraux. Quand ils se contentaient d'être grotesques, comme Fabre écrivant dans son rapport à la Convention, après une chaude action : « Fabre s'est conduit en héros » (*signé :* FABRE), le mal était léger; mais quand ils enfantaient à jet continu des plans militaires qui devaient infailliblement donner la victoire, et qu'ils imposaient aux généraux, la défaite s'ensuivait inévitablement. C'est pour avoir eu la force de caractère de résister à ces projets insensés que Dagobert connut un instant la disgrâce et que sa tête fut en danger.

Signalons, enfin, de M. Henri Arrès : *Les Privilèges de la province de Roussillon.* (Toulouse, imp. G. Mollat, 1912; in-8° de 164 pages.) En faisant la synthèse des travaux antérieurement parus avec le résultat de ses recherches personnelles sur les privilèges de la province, M. A. nous a donné une très bonne œuvre d'érudition. Après en avoir exposé les origines, qui remontent aux rois d'Aragon, il nous a montré ce qu'ils étaient devenus sous la domination française, à partir de 1659. En fait, ils furent réduits à peu de chose. Tous privilèges politiques sont supprimés; il n'y a plus rien qui ressemble aux Corts (d'ailleurs bientôt abolies en Aragon, par édit de 1716). Le Roussillon perd le droit de voter l'impôt : privilège essentiel, le seul de réelle valeur subsistant encore dans nos pays d'États où les impôts étaient bien moins lourds que dans les pays

d'élections. Sans doute, les Roussillonnais ont conservé certains privilèges qui flattent davantage leur amour-propre qu'ils ne favorisent leur désir d'indépendance : ils sont soustraits au droit d'évocation et aux lettres de *committimus*, — ce qui, à vrai dire, ne gêne guère la royauté ; ils ont un Conseil Souverain afin de n'être jugés que dans la province ; ils conservent certaines libertés municipales. Mais dans toutes les branches de l'administration se fait sentir l'influence de l'Intendant qui a la tutelle des communautés et surveille leur gestion financière (qui avait grand besoin de cette surveillance). Est-ce bien, comme le dit l'auteur, un privilège conservé aux Roussillonnais que d'être chargés de la défense de leur pays ? Quant à la fameuse *Ma armada* de Perpignan, M. A. convient lui-même que ses deux dernières expéditions de 1612 et 1619 étaient « plus propres à intéresser le vaudevilliste que l'historien ». Ce n'était point non plus, comme l'avance M. A., un privilège que la gratuité des charges en Roussillon, alors, ajoute-t-il à tort, que « dans le reste de la France elles s'acquéraient moyennant finance ». La gratuité des charges de magistrats s'étendait aux quatre Conseils Souverains des provinces nouvellement rattachées à la France (Alsace, Artois, Roussillon, Corse), ce qui s'explique par le désir du pouvoir royal de conserver dans sa dépendance les titulaires des principaux offices de ces provinces. Les magistrats eussent préféré être propriétaires de leur charge, pour en disposer à leur gré ; loin de protester contre la paulette, ils l'avaient autrefois considérée comme une faveur royale. Sans doute, comme le constate M. A., en 1789, les Roussillonnais étaient encore fort attachés à leurs coutumes et à leurs traditions. Il en était de même dans les autres provinces, où subsistait l'esprit particulariste, ce qui faisait dire à Mirabeau que la France n'était alors « qu'une agrégation inconstituée de peuples désunis ». Et il faudrait ajouter que si les provinces, en 1789, réclamaient toutes dans leurs cahiers — ceux du Roussillon ne se différencient pas des autres à cet égard — en faveur des institutions disparues, c'était bien moins pour faire revivre celles-ci dans leur intégrité que pour chercher dans leur existence des arguments contre l'arbitraire royal. Un esprit nouveau était né qu'une résurrection du passé n'eût point satisfaite et qui réclamait plus de liberté et moins d'inégalité. — L'ouvrage de M. A., savamment documenté, élégamment écrit, nous fait désirer que le jeune auteur poursuive les études d'érudition pour lesquelles il semble si bien préparé.

Marcel Sellier.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bégouen (Comte). *Une Société secrète émule de la Compagnie du Saint-Sacrement : l'Aa de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits.* Paris, Picard ; Toulouse, Privat, 1913 ; in-8° de 131 pages. — M. Bégouen, qui a à son actif d'importantes découvertes dans le domaine de l'archéologie préhistorique, vient d'en faire une plus modeste sans doute, mais bien curieuse pour ceux qu'intéresse l'histoire des idées.

En vérité, on connaissait déjà, ou mieux on aurait dû connaître, l'existence de l'*Aa cléricale* par une plaquette sans nom d'auteur éditée en 1893 « à Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane... » et par quelques allusions disséminées en divers ouvrages ; mais la plupart des auteurs qui ont traité l'importante question de la Compagnie du Saint-Sacrement semblent avoir totalement ignoré l'existence de sa modeste émule.

« J'ai eu, dit M. Bégouen, la bonne fortune de pouvoir jeter un coup d'œil, mais un coup d'œil seulement, sur les archives de l'Aa de Toulouse. C'est peu, mais c'est déjà beaucoup, et j'exprime ici toute ma reconnaissance au savant aimable autant qu'érudit qui, possédant tous les papiers de cette assemblée depuis le XVIIe siècle, a bien voulu m'entr'ouvrir ce trésor en attendant le moment, qui ne saurait tarder, où il se décidera à publier ces documents d'un grand intérêt historique... »

Jusqu'à ce jour, le mystère ne sera donc pas entièrement éclairci, puisque notre auteur n'a pu révéler ses sources.

C'est que l'Aa est une institution vraiment secrète. Fondée vers 1630 ou 1640, elle existait encore il y a très peu d'années ; j'allais dire : elle est peut-être toujours vivante et agissante, mais cela ne se peut, puisqu'aux termes de ses statuts fondamentaux, en parler c'est la détruire : « § 9, 7° : M. le Supérieur, craignant avec raison les effets funestes qui résulteraient de la découverte ou même du

simple soupçon de la Société, la dissout *ipso facto* dès qu'il sera fait à un associé une question à laquelle celui-ci ne pourrait répondre sans convenir de l'existence de la dite Société ou sans blesser la vérité. Ainsi, l'associé interrogé pourra et devra répondre, sans hésiter et sans crainte de mentir, qu'il n'existe point de Société... 8° La même dissolution de la Société aura lieu si jamais il arrive à un associé de commettre... quelque indiscrétion qui fût de nature à compromettre le secret dont nous parlons. » Il est vrai que le directeur, aussitôt informé, s'empressait de prononcer « la réhabilitation de la Société qui n'existe plus » et ainsi la conscience de nos dévots était tranquille.

Quels étaient donc ces conspirateurs qui s'entouraient de précautions pareilles? En général de pieux ecclésiastiques, des Jésuites principalement, dont le seul dessein était de prier, de se « discipliner » ou de faire de bonnes œuvres en commun. M. Bégouen, qui a parcouru tous les procès-verbaux des assemblées de l'Aa, en rapporte cette unique impression, et je suis bien persuadé qu'aucune autre ne pouvait se dégager de leur lecture; tout de même, j'aurais, pour ma part, mis un moment en doute leur sincérité. Est-il admissible que des individus, si vertueux soient-ils, constituent une Société et se dissimulent farouchement pour accomplir des actes purement individuels qu'aucun de leurs contemporains ne saurait empêcher ou blâmer? Cela est peu raisonnable, mais non impossible après tout : la raison a peu de part dans bien des actions humaines!

Parmi les vingt-neuf Aa dont M. Bégouen a pu relever l'existence dans autant de villes de province, celle de Toulouse semble avoir été l'une des plus importantes. Sa monographie forme un de ces livres bien composés et bien présentés qu'on lit jusqu'au bout avec un intérêt croissant quand on a goûté à leur préambule.

E.-H. Guitard.

Busquet (R.). *Documents relatifs à l'histoire religieuse de la Restauration conservés dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône (1814-1830)*. Paris, Rieder, 1913; in-8° de 136 pages. — La publication de M. B. est à la fois un inventaire et un recueil de documents : on y trouvera les analyses et des extraits des articles de la série V (cultes), des rapports du préfet de 1816 à 1829 et des délibérations du Conseil général entre 1816 et 1830 (série N). Elle intéresse autant l'histoire générale que l'histoire proprement locale : sur la renaissance religieuse qui marqua la Restauration, ses formes, ses tendances,

les résistances qu'elle rencontra, sur les manifestations de l'esprit public, sur le personnel ecclésiastique, sur l'instruction publique dans les Bouches-du-Rhône, l'érudit archiviste départemental a rassemblé et mis en lumière une foule de faits et de textes caractéristiques. Textes et faits permettent d'apprécier à leur valeur, qui fut très grande, les capacités administratives du préfet qui fut à la tête du département des Bouches-du-Rhône pendant presque toute la durée de la seconde Restauration (du 8 octobre 1815 au 15 octobre 1829), le comte Christophe de Villeneuve-Bargemon.

V.-L. BOURRILLY.

COLOMBE (Dr). *Au Palais des Papes d'Avignon. Recherches critiques et archéologiques.* — XI. *La « Libraria Magna » dans la Tour des Anges.* — XII. *Les appartements du vice-légat au XVIIIe siècle.* Paris, Champion, 1915; in-8° de 23 et 51 pages avec gravure et plans (Extraits des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1914 et 1915). — Le Dr Colombe continue avec succès ses études sur le Palais des Papes d'Avignon. Où se trouvait la Bibliothèque pontificale, dont les travaux de Maurice Faucon nous ont fait connaître la formation, la composition et les catalogues? Les recherches du Dr Colombe confirment et précisent à cet égard les conclusions auxquelles aboutit le Père Ehrle, Préfet de la Bibliothèque vaticane, dans son « *Historia Bibliothecæ Romanorum Pontificum* » (tome I, Rome, 1890). Cette bibliothèque était installée dans la Tour des Anges, à l'étage du Trésor haut, immédiatement au-dessus de la chambre à coucher du Pape. Tirant parti à la fois d'un texte de 1353, d'où il résulte que cet étage se divisait en deux pièces, et des indications que renferme un catalogue de la « *Grandis Libraria* » daté de 1407, l'érudit avignonais croit permis d'ajouter qu'à la fin du XIVe siècle elle n'occupait qu'une moitié de l'étage, celle qui touche la chapelle Saint-Michel. — Dans l'immense palais, aux XVe et XVIe siècles, des Légats remplacèrent les souverains Pontifes, puis des Vice-Légats succédèrent aux Légats. Utilisant des constructions anciennes, bâtissant des constructions nouvelles, les Vice-Légats s'étaient aménagé à l'intérieur du Palais apostolique une hétéroclite demeure. Le Dr Colombe parvient à y distinguer deux lignes de bâtiments adossés l'un à l'autre et orientés du sud au nord. La première est formée de deux salles de gardes, dites salle des Suisses et salle des Cavaliers; la seconde comprend trois pièces, antichambre voûtée, chambre d'audience et chambre à coucher, qui constituent un appartement d'été. Il faut y ajouter, au

midi, les trois chambres du logement d'hiver, et, au levant, une petite chapelle. Ces locaux prennent jour sur la cour d'honneur, sur deux cours innommées et sur une petite place extérieure. Entre le logement particulier de Son Excellence et la grande salle de la Mirande, d'autres locaux sont destinés aux hôtes de passage; c'est « l'appartement noble », avec son antichambre, la « chambre du baldaquin », où un dais abrite le portrait du Pontife régnant et qui sert de salle d'audience, la « chambre du lit de parade », richement meublée. La Mirande, ou Salle Admirable, qui communique avec l'appartement noble et dont la vue s'étendait, par-delà les jardins du palais, sur la vallée du Rhône et sur une partie du Comtat, était la salle des fêtes; on en fait déjà mention à propos du passage de Marguerite de Valois, en 1525. Une longue galerie, au premier étage de l'édifice connu très anciennement sous le nom de « Roma » et construit par Urbain V, ramenait de la Mirande à la salle des Suisses. Ce bâtiment d'Urbain V fut démoli en 1838, mais il figure, ainsi que la Mirande et l'appartement d'hiver du Vice-Légat, sur un intéressant dessin de l'album de Laincel, que le Dr Colombe a eu l'heureuse idée de reproduire. H. Graillot.

Despis (Th.). *Notes archéologiques sur l'église fortifiée de Poucharramet, classée parmi les monuments historiques.* Toulouse, Privat, 1914; in-8° de 30 pages et 4 planches. — Poucharramet est une petite commune de l'arrondissement de Muret, dans le département de la Haute-Garonne, autrefois en pays de Comminges et dans le diocèse de Lombez. L'église de ce village fut construite par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont l'Ordre était devenu en 1112 coseigneur temporel du dit lieu. Elle date de la première moitié du xiiie siècle. En 1215, les chevaliers de la commanderie déclarent avoir en leur seigneurie « une grande église », non encore entièrement voûtée; une clef de voûte porte la date de 1252. Le plan de cet édifice en briques ne comporte qu'une seule nef, divisée en trois travées, sans transept ni chevet; au lieu d'une abside demi-circulaire, se trouve une muraille plate, percée de trois longues et étroites fenêtres. Si la voûte est à croisées d'ogives, les fenêtres cintrées et les motifs sculptés sur les chapiteaux de la nef témoignent une fois de plus de la persistance des traditions romanes dans toute cette région. Sur les chapiteaux du portail ogival, il y a lieu de signaler une Fuite en Égypte et un combat de deux cavaliers. Mais ce qui constitue le principal intérêt de cette modeste église, ce qui

lui donne sa physionomie originale, c'est qu'elle est fortifiée. Au niveau des voûtes, un mur en encorbellement, soutenu par de lourdes arcatures en plein cintre et muni de créneaux, permettait à un chemin de ronde de relier quatre tourelles d'angle. Les travaux de défense datent seulement du XIVe siècle ; un document, retrouvé aux Archives départementales par M. Despis, nous apprend qu'ils furent ordonnés en 1367 par le duc d'Anjou, lieutenant général du roi dans la province de Languedoc. Aussi bien, l'église se rattachait-elle à l'enceinte fortifiée de la commanderie, dont elle formait le côté méridional. Quatre planches illustrent la consciencieuse étude de M. Despis, qui apporte une intéressante contribution à l'histoire monumentale de la région toulousaine ; elles nous montrent le plan, une vue extérieure, une vue intérieure et la façade de l'édifice. N'aurait-on pu reproduire aussi les principaux chapiteaux ?

H. GRAILLOT.

GUITARD (E.). *Deux siècles de presse au service de la Pharmacie et cinquante ans de « l'Union pharmaceutique »*. Paris, 1913 ; in-8° de 316 pages et 22 gravures hors texte. — Ce livre, qui se recommande dès l'abord par une assez séduisante exécution typographique, se divise nettement en deux parties. La première est occupée par l'histoire et la bibliographie des périodiques intéressant les sciences, la médecine et spécialement la pharmacie en France et à l'étranger, de 1665 à 1860 ; nous ouvrons naturellement la série avec le « Journal des Sçavans » du « sieur de Hedouville ». Dans une seconde partie, M. G. nous offre une monographie de « l'Union pharmaceutique », organe de la Pharmacie centrale de France. La première partie, qui présente un intérêt plus général, fournit au passage des indications utiles pour l'histoire des arts médicaux et de leurs annexes. Une table alphabétique placée à la fin de l'ouvrage, et dans laquelle nous sommes heureux de relever la mention de nos principaux centres méridionaux, permettra au travailleur de faire toute recherche de détail dans ce copieux répertoire. Parmi les gravures, signalons, outre quelques portraits, plusieurs fac-similés d'autographes, ou de documents, soit inédits soit imprimés, qui ont dû les honneurs de la reproduction à leur ancienneté ou à leur rareté.

J. CALMETTE.

RÉGNÉ (J.). — I. *Situation économique et hospitalière du Vivarais à la veille de la Révolution (1786-1788)*. Aubenas, imp. Habauzit, 1914 ;

in-8° de 52 pages. (Extr. de la *Revue du Vivarais*). — II. *Inventaire ou catalogue sommaire des imprimés du fonds vivarois de la bibliothèque historique des archives départementales de l'Ardèche.* Largentière, imp. Mazel et Plancher, 1916; in-8° de VIII-96 pages. — La première brochure contient : 1° un mémoire du subdélégué d'Aubenas, du 10 décembre 1786, conservé aux archives de l'Hérault sous la cote C. 47; 2° la partie des *Mémoires sur le Languedoc* de M. de Ballainvilliers, intendant de la province, où est résumé (1788) un mémoire du subdélégué de Tournon, aujourd'hui perdu.

M. Régné nous apprend que le subdélégué du Bas-Vivarais était Blachière et que celui du Haut-Vivarais était Farconnet.

Il a respecté la syntaxe et l'orthographe de Blachière, homme bien informé et de bon sens, mais qui écrivait un français patoisant, pratiqué, dans les Cévennes, par la bourgeoisie et la noblesse jusqu'au milieu du XIXe siècle, le peuple ne parlant et ne comprenant guère que le patois. Ce langage de Blachière paraît, à l'Intendant, si différent de celui de Versailles, qu'il prescrit de « mettre en françois » les passages à conserver ou à résumer pour ses *Mémoires*.

La rusticité savoureuse de Blachière est rendue plus piquante par les notes marginales de l'Intendant, qui trouve tel passage « d'un ennui à mourir », ou « mal écrit », tout en restant précieux pour les détails.

Le résumé concernant le Haut-Vivarais est moins vivant que n'eût été le mémoire du subdélégué, et M. R. regrette à bon droit bien des détails précieux pour l'histoire locale négligés par l'Intendant.

Les mémoires des subdélégués sont donc, aux mémoires des intendants, ce que les cahiers de doléances des paroisses sont aux cahiers des bailliages ou des sénéchaussées, c'est-à-dire aux cahiers « revus, corrigés, simplifiés, mutilés », selon l'expression de Jaurès.

Il faut remercier vivement M. Régné de nous avoir montré l'intérêt d'un mémoire de subdélégué en le publiant tel quel.

Comme conclusion, je me permets de formuler le vœu suivant, et de le soumettre aux amis de l'histoire économique de la Révolution :

Publier, en même temps que les *Mémoires sur le Languedoc* de M. de Ballainvilliers[1], les mémoires des subdélégués qui ont servi à les rédiger, en évitant les répétitions.

1. Manuscrit n° 48 de la Bibliothèque de la ville de Montpellier ou manuscrit n° 81 de la Bibliothèque de la ville de Carcassonne (*L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime*, par L. Dutil, Paris, 1911, p. XV).

Dans la seconde brochure, M. R. retrace d'abord, sous forme d'*Avertissement*, les vicissitudes des livres de son dépôt. L'idée d'un fonds vivarois de livres fut réalisée en 1867 par un de ses prédécesseurs, M. Mamarot. Puis vinrent, pour la bibliothèque ardéchoise, des *tempora nubila* que M. Régné a dissipés. La première condition de mise en ordre et d'enrichissement était d'avoir de l'espace. Dès 1907 un nouveau bâtiment avait été construit pour les archives. A son arrivée à Privas, en décembre 1910, M. R. commença la reconstitution de sa petite bibliothèque historique. Des dons successifs d'ouvrages ayant appartenu à un éminent érudit ardéchois, le Dr Mazon, contribuèrent notablement à l'augmenter. Dans son travail très précis de présentation, on compte 2.282 numéros, classés par noms d'auteurs ou titres d'ouvrages anonymes. Il y en a de fort intéressants, comme le n° 1047 : Indy (Vincent d'), *Chansons populaires du Vivarais recueillies et transcrites avec accompagnement de piano;* Paris, s. d., in-8°.

La publication de M. Régné facilitera certainement la rédaction d'une bibliographie de l'Ardèche, en provoquant des libéralités nouvelles.

Ed. Bondurand.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bénac (Abbé J.). Couvent de N.-D. des Anges des religieux du tiers-ordre régulier des Franciscains de l'étroite observance à Miramont-Latour (1654-1792). Auch, imp. Cocharaux, 1915; in-8° de 48 p. avec grav.

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et A. Vidier, 1909-1910. Paris, Leroux, 1914; in-4° à 2 col. de 324 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. LXII et LXIII : Goncourt-Grégoire. Paris, imp. nat., 1915; in-8° de 1242 et 1230 col.

Delachenal (R.). Histoire de Charles V, t. III (1364-1368). Paris, Picard, 1916; in-8° de xxiii-572 p.

Hauser (H.). Les sources de l'Histoire de France au xvi[e] siècle. IV : Henri IV (1589-1610). Paris, Picard, 1916; in-8° de xix-230 p. (*Manuels de bibliographie historique*, II).

Histoire de l'ordre de Fontevrault (1100-1908) par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault de Boulaur (Gers) exilées à Vera de Navarra (Espagne). Troisième partie : Histoire des trois prieurés de Boulaur (1140-1912), de Chemillé (1895-1912) et de Brioude (1635-1912). Auch, imp. Cocharaux, 1915; in-8° de xii-360 p. avec grav.

Histoire littéraire de la France. T. XXXIV (suite du xiv[e] siècle). Paris, Imp. Nat., 1915; in-4° de xiv-646 p.

Lamouzèle (F.). Petite histoire de la Bigorre des origines à 1790. Tarbes, Baylac, 1916; in-16 de 79 p.

Lettres de la comtesse d'Albany au chevalier de Sobirato suivies de quelques pièces inédites ayant rapport à elle, p. p. le marquis de Ripert-Monclar. Paris, Picard, 1916; in-8° de 138 p. (*Mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert I[er] de Monaco*).

Mayran (B.). Les Allemands à Villefranche-de-Rouergue en 1561-1572. Villefranche-de-Rouergue, imp. Casamajou, 1916; in-8° de 87 p. avec grav.

Melander (J.). Etude sur *magis* et les expressions adversatives dans les langues romanes. Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1916; in-8° de vii-168 p.

Monsalvatje y Tossas (D. Francisco). El Obispado de Elna. T. IV. Noticias historicas, 24. Olot, imp. de Ramon Bonet, 1915; in-4° de 407 p.

Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la direction de G. Perrot, R. de Lasteyrie et P. Jamot. T. XXI, second fasc. Paris, Leroux, 1914; gr. in-4°, p. 145-242 avec planches (*Fondation Eug. Piot*).

Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, p. p. Aulard. T. XXIV : 3-29 juin 1795 (15 prairial-11 messidor an III). Paris, Leroux, 1915; gr. in-8° de 900 p.

Signorel (J.). Etude historique sur la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés. Paris, Berger-Levrault, 1915; in-8° de xix-198 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

MÉLANGES ET DOCUMENTS

COMPTES RENDUS CRITIQUES

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

CORRESPONDANCE

P. 389.

NÉCROLOGIE

R. Michel, p. 115; J. Déchelette, p. 117; Duc de La Salle de Rochemaure, p. 120; Mgr Douais, p. 120; Duc de Lévis Mirepoix, p. 243; Don Salvador Sanpere y Miquel, p. 245; L. Gaudin, p. 249; P.-G. Harlé, p. 394; J.-B. Champeval, dit de Vyers, p. 394; R. Roger, p. 501.

CHRONIQUE

Prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 123, 256 et 506; prix de la Société des langues romanes, p. 256; prix Volney, de l'Institut, p. 256; prix de l'Académie des sciences morales et politiques, p. 256; citations de M. Éd. Privat à l'ordre du jour de l'armée, p. 123; catalogue d'actes des comtes de Toulouse, par Léonard, p. 124; édition d'Auzias March, par A. Pagès, p. 124; publications diverses de M. J. Anglade, p. 124; création d'une Académie catalane, p. 257; découverte de documents historiques par M. G. Guigue à la cathédrale de Lyon, p. 395; bourse Robert-André Michel à l'École des Chartes, p. 395; thèses de l'École des Chartes, p. 506; thèses de doctorat ès lettres de M. Labroue, p. 507; Mouvement félibréen, p. 507.

Chroniques du Gard, p. 125; de la Marche et du Limousin, p. 129; du Roussillon, p. 508; du Vivarais, p. 257.

Chronique universitaire : l'Institut d'études méridionales pendant l'année scolaire 1914-1915, p. 396.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

PUBLICATIONS NOUVELLES

PLANCHES HORS TEXTE ET GRAVURES

Toulouse. — Imp. et Lib. Edouard Privat. — 522